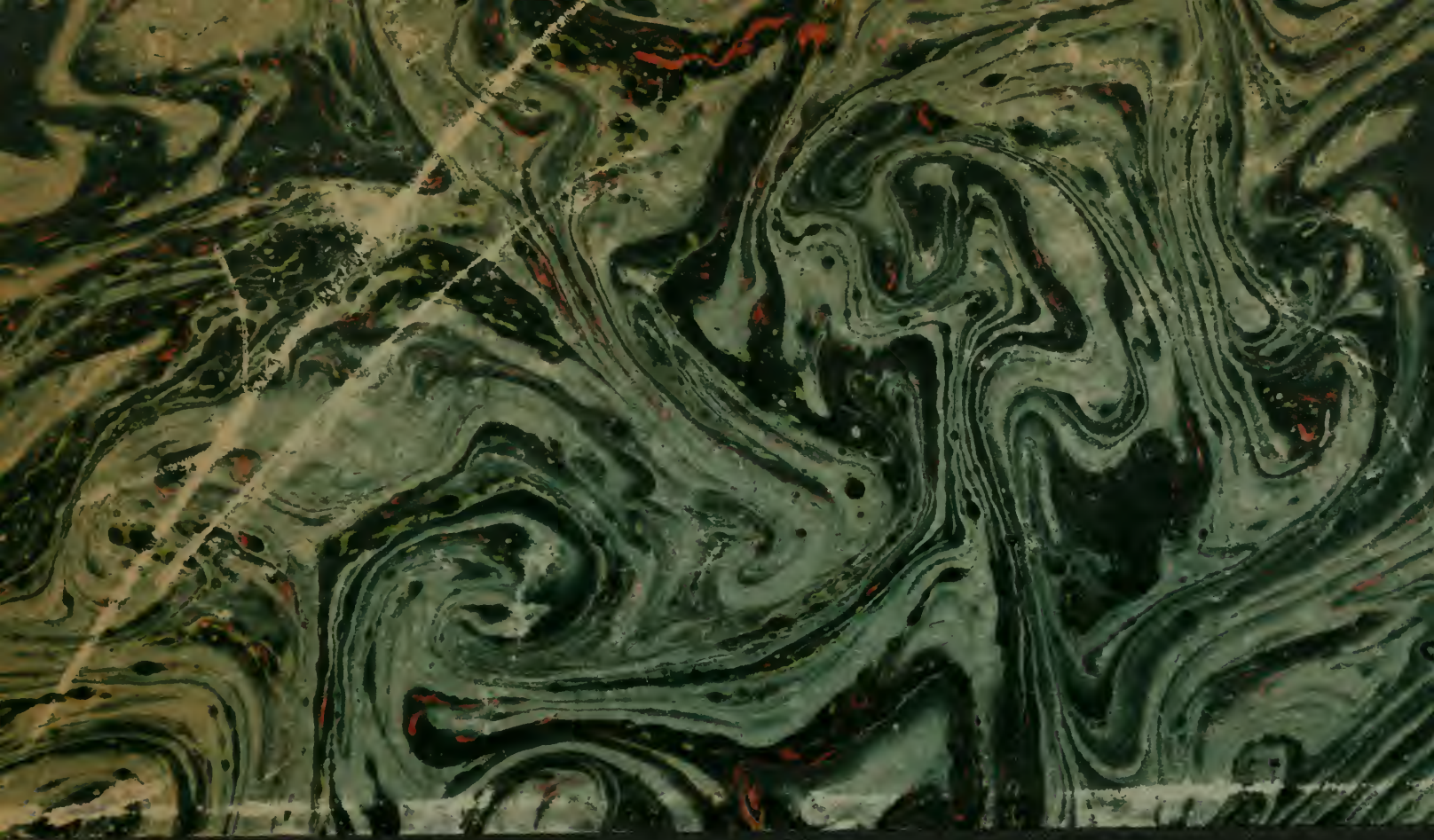

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lepomeanglosaxon00pier

LE POÈME ANGLO-SAXON

DE BEOWULF

DU MÊME AUTEUR

La Juridiction du Point d'Honneur sous l'Ancien Régime et le Tribunal des Maréchaux de France. Paris, Picard, 1904. Epuisé.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION PAR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE

La Table d'Emeraude. Paris, Plon-Nourrit, 1906. Un volume in-16, 2e édition. Prix . . . . . 3 fr. 50

Tibur. Paris, Plon-Nourrit, 1911. Un volume in-16, 2e édition. Prix . . . . . 3 fr. 50

HUBERT PIERQUIN

LE POÈME ANGLO-SAXON DE BEOWULF

I

INTRODUCTION

LES SAXONS EN ANGLETERRE

II

LE POÈME DE BEOWULF

TEXTE ET TRADUCTION

NOTES — INDEX — BIBLIOGRAPHIE
RYTHMIQUE — GRAMMAIRE — LEXIQUE

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

1912

JUN 12 1935

8065

IN

MEMORIAM PATRIS

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE 1
INTRODUCTION. 3
CHAPITRE PREMIER. — Le manuscrit de Beowulf 3
La géographie de Beowulf 11
La littérature dans Beowulf. 11
CHAPITRE II. — Considérations diverses sur Beowulf. 14
Argument de Beowulf 19

LES SAXONS EN ANGLETERRE

LIVRE Ier
Premier établissement de l'État anglo-saxon

CHAPITRE PREMIER. — Traditions saxonnes et galloises 23
CHAPITRE II. — La Marche 36
CHAPITRE III. — Le Ga ou Scir 49
CHAPITRE IV. — La possession du territoire. L'Edel, Hi'd ou Alod . 57
CHAPITRE V. — Le rang personnel. L'homme libre. Le noble . . 62
CHAPITRE VI. — Le Roi 70
CHAPITRE VII. — Les nobles en service 86
CHAPITRE VIII — L'homme qui n'est pas libre. Le serf 99
CHAPITRE IX. — Les garanties mutuelles. Maegburh. Tithing. Hundred. 117
CHAPITRE X. — Fæhde. Wergyld. 121
CHAPITRE XI. — Fo'lcland Bo'cland. Lœ'nland 131
CHAPITRE XII. — Le Paganisme des Anglo Saxons. 143

APPENDICE DU LIVRE PREMIER

I. — Liste des Marches. 189
II. — Les Marches d'après les noms locaux, en Angleterre 197
III — Lœ'nland 221

PR
1580

LIVRE II

L'évolution de l'Etat saxon en Angleterre

Pages

CHAPITRE PREMIER. — L'accroissement du pouvoir royal. Les Regalia ou droits de la royauté 227
CHAPITRE II. — La Cour et la Maison du roi 255
CHAPITRE III. — L'Ealdorman ou Duc 264
CHAPITRE IV. — Le Geréfa. 274
CHAPITRE V. — Le Witena Gemot 284
Les pouvoirs du Witena Gemot. 290
CHAPITRE VI. — Les Villes 301
CHAPITRE VII. — L'Evêque 314
CHAPITRE VIII. — Le Clergé et les Moines 321
CHAPITRE IX — Les Revenus du Clergé 330
CHAPITRE X. — Les Pauvres 334

APPENDICE DU LIVRE II

I. — The Dooms of the City of London 341
II. — La Dîme 370
III. — Les Villes. 374

LE POÈME DE BEOWULF

Le poème de Beowulf (texte, traduction) 381
Notes sur Beowulf. 598
La Chanson du Voyageur 613
La Bataille de Finnes-Burh 624
INDEX DES NOMS PROPRES 631
BIBLIOGRAPHIE 649

APPENDICE

Tables généalogiques 661

RYTHMIQUE ANGLO-SAXONNE ET DU TRÈS ANCIEN ANGLAIS

Le vers allitéré dans l'ancien anglais 677
1. — Théories sur la forme métrique de la ligne allitérée. . 678
2. — La théorie du vers allitéré à quatre temps. 678
3. — La théorie du vers allitéré à deux temps 682
4. — Accentuation de l'ancien anglais. 687
5. — L'accent secondaire 691
6. — Division et valeur métrique des syllabes 693
6 *bis*. — Structure de la ligne entière allitérée 694

Pages

7. — La structure de l'hémistiche dans la ligne normale allitérée 696
8. — L'ordre des membres du vers dans l'hémistiche . . . 700
9. — Analyse des types de vers. 702
I. — Hémistiches de quatre membres 702
II. — Hémistiches de cinq membres 711
10. — Les principes de l'allitération 713
11. — Combinaisons et rapports du vers et de la phrase . . 722
12. — Le vers allongé 724
13. — L'origine et la structure du vers allongé 726
14. — Formation des stances et de la rime 732

ÉLÉMENT DE GRAMMAIRE ANGLO-SAXONNE

I. — Grammaire. — Introduction 737
II. — Alphabet et prononciation 738
Phonologie. — *Première partie. — Les voyelles* 740
I. — Caractères généraux 740
II. — Quantité 740
Les voyelles du saxon de l'Ouest. 741
I Les voyelles des syllabes accentuées. 741
1. — Simples voyelles 741
2. — Diphtongues 744
II. — Les voyelles des syllabes légèrement accentuées et des syllabes sans accentuation 746
1. — Voyelles radicales dans les mots légèrement accentuées 746
2. — Voyelles de syllabes dérivées et finales 747
Deuxième partie. — Les Consonnes 748
A. — Consonnes sonores 748
1. — Les semivoyelles 748
2. — Les liquides 749
3. — Les nasales 750
B. — Consonnes non sonores 751
1. — Labiales 751
2. — Dentales 753
3. — Gutturales et Palatales 755
Inflexion. — *Première partie. — Déclinaison* 758
Chapitre premier. — Déclinaison des noms. 758
A. — Voyelle ou déclinaison forte. 758
1. — La déclinaison o 758
2. — La déclinaison a 760
3. — La déclinaison-i 762

Pages

1. — Radicaux brefs. 762
2. — Radicaux longs 762
1. — Radicaux brefs. 762
2. — Radicaux longs 762
4. — La déclinaison-u 763
1. — Radicaux brefs. 763
2. — Radicaux longs. 763
B. — Déclinaison faible (Radicaux en n) 763
Chapitre II. — Déclinaison des adjectifs 765
A. — Déclinaison forte 765
1. — Radicaux purs en-o 765
2. — Radicaux en-jo 766
3 — Radicaux en-wo 767
B. — Déclinaison faible 767
C. — Déclinaison des participes 768
D. — Comparaison des adjectifs 768
1. — Comparatif 768
2. — Superlatif 768
E. — Formation des adverbes 769
Chapitre III. — Adjectifs numéraux. 770
1. — Cardinaux 770
2 — Ordinaux 770
3. — Multiplicatifs 771
Chapitre IV. — Pronoms 772
1. — Pronoms personnels sans distinction de genre . . 772
2. — Pronoms de la troisième personne. 772
3. — Pronoms possessifs 773
4. — Pronoms démonstratifs 773
5. — Pronoms relatifs 774
6. — Pronoms interrogatifs 774
7 — Pronoms indéfinis. 774
Deuxième partie. – Conjugaison 775
I. — Terminaisons des verbes en général 775
II. — Verbes forts 776
III. — Verbes faibles 778
IV. — Verbes particuliers 782
Bibliographie 787

LEXIQUE

Abréviations 797

PRÉFACE

Le présent ouvrage n'a d'autre but que de populariser un grand poème national dont les origines sont aussi fièrement revendiquées par l'Angleterre, que celles du *Roland*, par la France.

C'est avec un pieux respect que l'érudition anglaise, représentée par les Kemble et les Thorpe, s'est passionnée pour la lointaine beauté de cette héroïque légende qui mérite d'être mieux connue.

Sans présenter les délicatesses de l'art antique, ces vieux vers, dans leur noble rudesse et leur poésie sauvage, pourront émouvoir le lecteur, et retenir son attention. Du moins, nous le souhaitons : qu'il se souvienne que dans cette épopée, l'action héroïque seule est glorifiée, et qu'à cette lecture, il peut prendre quelque pure inspiration, loin des bassesses du réalisme.

Notre labeur n'aura pas été vain, si au contact de la poésie séculaire, il s'est pris à mieux aimer la tradition véritable, la sainteté du passé, et s'il a compris notre effort vers la vérité.

1904-1912.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

I

Le manuscrit de Beowulf

Le seul manuscrit existant à la bibliothèque du British Museum, est lié à neuf autres parchemins formant un *codex :* on le dénomme Vitellius A. XV. Il avait été découvert au XVIIe siècle, par Sir Robert Cotton qui s'efforçait de sauver les trésors littéraires dispersés dans les derniers monastères. Sa collection fut vendue en l'année 1700, et fut déposée pendant quelque temps dans Ashburnham House, Westminster. En 1731, un incendie détruisit, perdit ou endommagea nombre de ces manuscrits, parmi lesquels celui de Beowulf fut très éprouvé, et altéré au coin des pages. En 1753, la collection Cotton fut transférée au British Museum, et en dépit des soins apportés à sa conservation, les manuscrits en demeurent très loin de la perfection de

leur état primitif. L'écriture du manuscrit de Beowulf paraît être du xe siècle, et est l'œuvre de deux copistes : le premier écrivant le poème de la ligne 1, au mot *mōste*, de la ligne 3.878, et le second qui en acheva la copie. L'ignorance de ces scribes est rendue manifeste par le texte, et le second copiste paraît avoir été inférieur au premier.

En 1786, un philologue danois, Thorkelin, prit deux copies du manuscrit de Beowulf, l'une de sa propre main, l'autre d'un copiste. Ces copies sont conservées à Copenhague, et leur valeur documentaire provient de ce qu'elles ont été prises à une époque où le manuscrit était en meilleur état qu'aujourd'hui.

La forme du poème est le mètre allitéré sans rime, caractéristique de la poésie anglo-saxonne. La langue de Beowulf est une variété primitive du dialecte saxon de l'ouest, à laquelle sont mêlées, çà et là, des expressions normandes.

Nombre d'hypothèses — et les plus divergentes — ont été émises sur la date et sur la composition de Beowulf. Ce poème est-il l'œuvre d'un seul ou de plusieurs auteurs ? Fut-il composé par un Danois, un Geat, un Angle ? Ou est-il encore dû à une double, ou à une triple collaboration ? Fut-il écrit au VIIe ou au VIIIe siècle, ou à une époque ultérieure ? Il est impossible de donner sur ces divers points de réponse décisive. On peut hasarder néanmoins, comme simples conjectures, les hypothèses suivantes :

1° Le poème, dans son ensemble, paraît écrit par un seul auteur ;

2° Ce poète était né païen, et converti au christianisme, n'avait de ses doctrines qu'une vague connaissance ;

3° Il était angle ou mercien ;

4° Il était l'auteur même du poème, et non un simple traducteur ;

5° Il écrivit, sans doute, le poème entre A. D. 660 et 700,

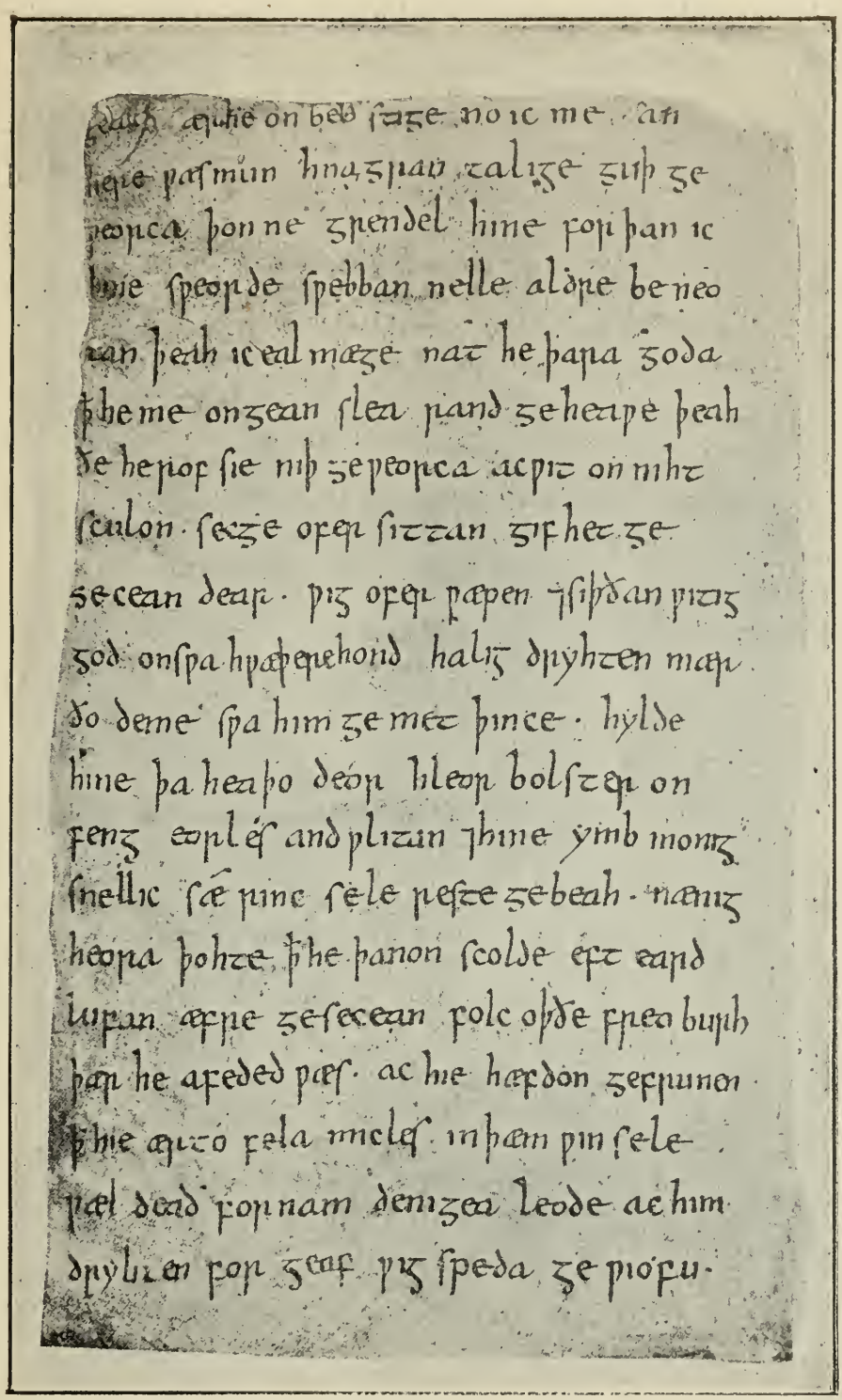

Manuscrit de Beowulf, folio 145.

— la seconde partie paraissant composée quelque vingt ans avant la première.

La majorité des auteurs s'est ralliée à la première proposition, et d'après les considérations suivantes : il n'y a pas de séparation véritable entre la première et la seconde partie. Bien plus, certaines particularités de style sont communes à ces deux parties mêmes, où se retrouvent également, des locutions identiques :

od daet ān ongan (v. 200, 4.420).
daet waes gōd cyning (v. 221, 726, 4.780).
hyne fyrwet braec (v. 464, 3.970, 5.568).
wel brucan (v. 2.090, 4.324, 5.624).
on frēan wāere (v. 54) et cf. *on daes.*
waldendes waere (v. 6.218).
werod eall ārās (v. 1.302, 3.580, 6.060).

La même pensée chrétienne inspire l'œuvre entière, et le caractère de Beowulf, et les développements mêmes du poème sont homogènes.

D'autre part, il y a moins de couleur et de lumière, dans la seconde partie que dans la première. Dans la première partie, la lumière et les ténèbres sont successivement dépeintes : dans la seconde partie on ne rencontre que la marque et la description d'un fatalisme désespéré : l'ombre investit tout le poème, et c'est un vieillard qui semble l'avoir dépeinte, après avoir chanté autrefois, le soleil et la joie du jour.

Quant à la seconde proposition, « que le poète de Beowulf était né païen, et converti au christianisme, n'avait de ses doctrines qu'une vague connaissance », on peut faire observer que le nombre de développements chrétiens dans Beowulf, est très grand, et l'on en compte plus de cinquante où il est fait incidemment allusion au Christ, à ses attributs divins, à son influence sur l'humanité. Il y a aussi quelques dévelop-

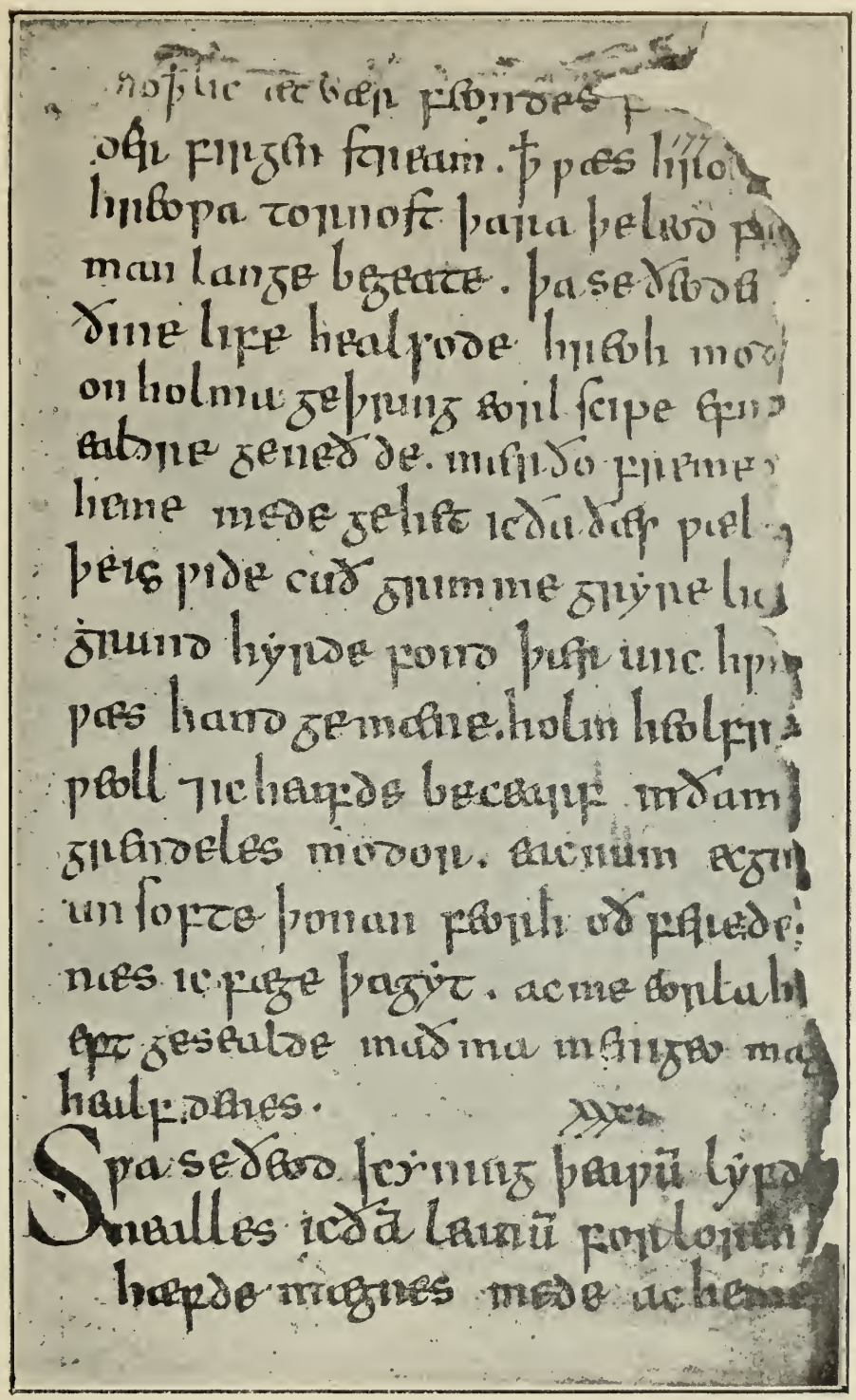

Manuscrit de Beowulf, folio 177 (recto).

pements sur les esprits du mal, sur l'enfer, et sur le jugement dernier (v. 326, 1.176, 1.512, 1.576, 1.616, 1.704, 1.954, — 18, 2.548, 5.482, 5.638, 6.138) ; — trois allusions à l'Ancien Testament (180, 228, 2.522, 3 374) ; — et un passage où les pratiques païennes sont condamnées (340-376).

Est-il possible que ces passages aient été ajoutés, par la suite, au poème, comme d'aucuns l'ont supposé ? Nous ne le croyons pas. Le nombre et l'originalité des allusions, semblent défier l'interpolation. Et l'auteur qui les aurait ajoutées au texte primitif, eût dû observer, sans défaillance, les règles rigoureuses de l'allitération, et celle-ci n'est perdue dans aucun de ces passages.

De plus, cet esprit chrétien pénètre souvent l'essence même du poème, et n'en inspire pas seulement certains épisodes particuliers Un poète du christianisme, instruit dans ses doctrines, ne se fût pas contenté d'aussi faibles allusions à sa foi. Il n'y a pas, à proprement parler, dans Beowulf, de mention du Christ, de l'Eglise, de la Trinité, et toutes les connaissances religieuses du poète semblent bornées à l'Ancien Testament.

Le manque de couleur, de sincérité et de profondeur religieuses, dans Beowulf, est une question distincte de celle du mélange de christianisme et de paganisme, que l'on rencontre en certains passages du poème (v. 5.052-3), et du fatalisme antique dont Beowulf, le héros, paraît pénétré (v. 5.478). Ce mélange et ces contrastes sont fréquents dans la littérature anglo-saxonne, même avancée, et il faut les regarder comme la manifestation naturelle et primitive de l'âge qui les produisit. Dans les ouvrages postérieurs ne rencontre-t-on pas, à côté de passages inspirés d'un sentiment chrétien supérieur, des allusions au Nibelungen Lied, à

l'Edda, à la Völsunga Saga, à la Hrolfs Saga et à la Grettis Saga ? (1).

Dans la troisième proposition est formulée l'hypothèse de la nationalité de l'auteur, angle ou mercienne. Quelques critiques ont cru à la nationalité danoise, sans étayer leur conjecture de raisons bien décisives. Il convient, en effet, de remarquer :

1° Que le poème est écrit en vieille langue anglaise ;

2° Que l'histoire qu'il rapporte, ne se retrouve pas dans la littérature du continent ;

3° Que la métrique du poème est bien caractéristique de l'anglo-saxon, et est sans exemple dans la littérature scandinave ;

4° Et que si l'on admet que l'auteur de Beowulf ait été chrétien, l'origine anglaise du poème en découle, car le christianisme florissant, déjà, en Angleterre, n'avait pas encore pénétré au Danemark ou dans la Suède orientale, à une date qui, vraisemblablement, eût pu être celle du poème ;

5° Que dans bien des passages, il y a des mots classiques tels que *win*, *mil*, représentant des images et des choses inconnues de la mentalité scandinave.

Des raisons plus probantes militent en faveur de la nationalité mercienne de l'auteur de Beowulf. L'auteur sort du sujet même qu'il développe, pour citer Garmund, Offa et Eomaer, ancêtres de la famille royale mercienne. Wealtheow, femme d'Hrodgar qui apparaît avec relief dans la première partie du récit, est suzeraine des Helmings, tribu rapprochée géographiquement de la Mercie ; et le nom porté par son fils Hrothmund, apparaît dans la généalogie des rois Angles de l'orient.

1. Cf. Sarrazin's, *Beowulf Studien*, pp. 43-67.

D'autre part, des formes merciennes, telles que (*nemne*), apparaissent dans le texte à côté de formes appartenant au saxon de l'ouest.

La preuve la meilleure, à l'appui de la quatrième proposition, que le poème n'est point une traduction, ressort du caractère chrétien de l'œuvre.

Et celle-ci est particulièrement anglaise par sa concision et sa vigueur, par sa sobriété et sa haute mélancolie. Si l'on compare les harangues de Beowulf à celles des Sagas, le contraste éclate : ce ne sont dans ces dernières que digressions épisodiques, défis outranciers, tandis que la raison modère tous les sentiments du héros dans leurs manifestations, et que l'ardeur belliqueuse de Beowulf est tempérée par je ne sais quel pressentiment fatal, inquiétude du destin, réflexion sur l'inanité de la gloire, et sur la vanité des entreprises humaines.

Quant à la question de date, dans la cinquième proposition, il demeure pratiquement certain, qu'elle se situe entre A. D. 512 et A. D. 752, la première date étant celle de l'invasion d'Hygelac à laquelle il est fait allusion dans les passages suivants de Beowulf (v. 2.404, 4.708, 5.002, 5.828), et la seconde marquant celle de la chute de la dynastie mérovingienne. Au surplus, il faut encore tenir du compte du temps qui permet de faire entrer dans l'histoire les règnes d'Heardred et de Beowulf. Wulcker donne, assez arbitrairement, du reste, le chiffre de 158 années, ce qui porte à A. D. 670, la date la plus récente du poème.

II

La géographie de Beowulf

Il demeure à peu près certain que l'île danoise de Zélande fut le théâtre des événements rapportés dans les deux premières parties du poème. Diverses opinions ont été émises sur le lieu de la scène qui se déroule entre Beowulf et le dragon, et la majorité des auteurs le situe au sud de la Suède, sur la côte du district connu sous le nom de Bohüslan. Sarrazin (*Beow. Stud.*, 4-35) a tenté de situer Heorot et les autres lieux cités dans le poème ; cette restitution est figurée dans la carte ci-jointe, et n'a que la valeur d'une conjecture ingénieuse. Il semblerait, toutefois, que sur la côte nord de Gothenburg, il y eût quelques sites répondant aux descriptions du poème.

III

La littérature dans Beowulf

La caractéristique que Beowulf partage avec d'autres poèmes, est sa forme métrique allitérée, l'emploi fréquent des parallèles, la litote, les métaphores répétées, les synonymes poétiques, que l'on peut également retrouver dans l'Heliand, l'Hildebrandslied, Muspili et la Wessobrunner Prayer.

Mais Beowulf est, par lui-même, le poème d'un peuple enfant, où sous la mélancolie du fatalisme qui l'empreint, se

Carte idéale de la géographie de Beowulf.

deviennent des élans passionnés ; où éclate la joie de vivre, de combattre et de vaincre dans la gloire du jour.

Tout devient image et forme chez ces êtres primitifs, si près de la réalité, en dépit de leurs exploits légendaires : Beowulf, mourant, se rassasie de la vue des trésors qu'il va quitter ; les glaives *mordent*, les vautours *chantent le lai de la bataille* ; le cor appelle les guerriers, et le héros visionnaire compare la porte du palais, à l'image qui hante ses rêves, à *la gueule des monstres*. Et le style du poème est bien abrupt comme les monts et les sites désolés qu'il dépeint ; sonore comme le cor triomphant ; triste et simple comme la mort qui atteint fatalement le héros.

S'il se mêle au poème trop de rudesse primitive, combien de pages, en retour, sont marquées de pensées humaines et profondes ! Comme d'elles, l'émotion jaillit sincère et vibrante, et étreint comme un pur acier. La langue du poète barbare n'a ni harmonie, ni finesses classiques, mais son cœur et son âme mêmes ont parlé par elle, et c'est en cela qu'elle aussi, peut être divine.

La pensée du barde suit, sans relâche Beowulf dans les triomphes de sa vie, dans la gloire de sa mort. Elle s'échauffe aux combats, se perd en méditation résignées sur les vicissitudes du sort, et souffre dans l'incertitude de la victoire. Sur quels défilés inaccessibles n'a-t-elle point plané ? A quels rêves épiques ne s'est-elle point élevée ? Quand le roi victorieux agonise, il semble qu'il emporte dans la mort la pensée suprême de celui qui le chanta, et que le poète a mêlé son sang à celui du héros surhumain.

Tels sont les caractères qui font de Beowulf, en dépit de ses imperfections, un poème d'inspiration géniale : Iliade barbare, où un peuple-enfant pousse son cri de guerre, cependant que sa pensée naissante flotte, encore indécise, en rêveries éparses sur la vie, la mort, et la fatalité.

CHAPITRE II

Considérations diverses sur Beowulf

I

La date des évènements rapportés dans Beowulf, est le milieu du ve siècle : Hródgár et Halga, deux des rois régnant à l'époque du poème, sont fils et successeurs d'Healfdene II. Les noms de ces princes revenant maintes fois au cours du poème, il convient de donner le plus de détails possible sur leur généalogie. Fróda IV régna sur le Danemark, rangeant la plupart des îles sous sa domination, ainsi que la portion orientale de la Scanie, A. D. 370. Ses fils furent : 1. Ingeld ; 2. Healfdene II ; 3. Fróda V. D'après le poème de Beowulf (v. 117), Healfdene eut quatre enfants, Heórogar, Hródgár, Halga, et une princesse, Elan. Parmi ceux-ci, Hródgár et Halga, régnèrent conjointement en Scanie (1) ; et suivant Suhm, Ingeld fut roi de Zélande (2). Johannes Magnus (3) et Saxo Grammaticus (4) s'accordent à faire d'Ingeld un contemporain d'Healfdene. Et ces auteurs font aussi d'Halga un

1. Holberg, *Dannemark's Riges. Hist.*, vol. I, 49, Hafn., 1762.
2. *Historie of Danmark*, Hafn., 1776.
3. *Hist. Gothorum*, 174, Paris, 1554.
4. *Hist. Dan.*, livre VI, p. 107.

roi de Norvège, et d'Healfdene, un roi de Suède. Cette dernière, d'après Beowulf et l'Heimskringla (1), était au pouvoir d'Eadgils (2). L'histoire d'Hrolfkraki, fils d'Halga, adoptée et par Torfaeus, et par Holberg correspond bien à la relation de Beowulf (v. 4.223) sur le même sujet : notre poème représente Fróda V, comme le meurtrier de son frère, Healfdene ; il le dépeint comme surpris et brûlé vif par Hródgár et Halga, laissant un fils, probablement Hrodwulf (3), avec qui Hródgár fit une paix durable, en lui donnant pour femme sa propre fille Freáware, et en l'associant à la dignité royale. Il est à remarquer que la tradition normande rapporte qu'après des années, Hródgár vendit sa part de royauté pour beaucoup d'or (4), et s'exila volontairement.

Il est peu question d'Halga par tout le poème : il est dit, toutefois, que le royaume fut partagé de telle sorte qu'Hródgár devint roi de toutes les terres ; Halga, de la mer ; et qu'après le partage, Hródgár changea le siège de sa capitale et fonda Roskeldia, d'où provient dans Beowulf, la légende de la fondation d'Heorot.

Selon Torfaeus, Hródgár naquit A. D. 444, et régna A. D. 460. Ces dates concordent bien avec la *Chanson du Voyageur* qui fait d'Hródgár un contemporain d'Hermanaric, l'ostrogoth ; de Gúdhere, le Burgonde ; d'Attila ; et de Sigmund, le Waelsing.

1. Snorro Sturleson, *Heimskringla. Hist. Reg. Norweg.*, Ed. Schöning, fol. Hafn., 1777, Cf. *Ynglinga Saga*, XXX, XXXII.
2. Cf. Ed. Torfaei, Hafn., 1715.
3. Cf. *Trav. Song.*, v. 89.
4. Cf. Langebeke, *Script. Dan.*, vol. I et II,

II

Quel fut le héros du poème, Beowulf le Geat ? L'opinion courante fait de Beowulf un Angle du Jutland ou du Sleswicg, étant l'ami et le neveu d'Hygelac, dont le père Hredel avait succédé à Offa sur le trône angle. Selon la tradition normande, Offa était le fils ou le neveu de Gármund, son prédécesseur.

Wermund, Uffi et Huhlék, dans les généalogies publiées par Langebeke, se placent immédiatement après Hrolf Kraki, fils d'Halga : mais comme il est constant qu'ils ne régnèrent jamais en Danemark, et que les auteurs des généalogies consignent dans leurs documents, les rois contemporains des pays voisins, on peut considérer ces princes comme ayant régné au pays angle dans l'ordre énuméré plus haut, cependant que dans la même période régnaient également en Danemark, Fróda IV, Healfdene II, et Hródgár. Mathieu Paris (1) dans sa vie d'Offa, rapporte la légende de Gármund et d'Offa, telle qu'on la trouve dans Johannes Magnus et Saxo Grammaticus, (2) avec tous ses merveilleux détails ; et John de Brompton (3) donne la généalogie suivante de la race d'Offa : Woden, Wiclaet, Wermond, Offa, Dengelt. Il résulterait de ces observations qu'il ne peut y avoir de doute que l'Offa de Mathieu Paris et de John de Brompton n'ait été l'Ubbi, l'Ubbo de la tradition normande. Et, si l'on considère que ces rois ont été énumérés faussement dans les généalo-

1. Watts. ed. fol. 1671.
2. P. 59.
3. *Script. Dan.*, I, 33.

gies danoises, alors qu'ils florissaient dans le Sleswicg et le Jutland, durant le règne d'Hródgár en Danemark ; d'Eadgils et d'Ohtere en Suède, — on en peut conclure, déjà, que Beowulf est un poème anglo-saxon. Quelques détails prouvent qu'on le devrait, peut être, au pays angle : les termes de louange par lesquels Offa est toujours désigné ; l'ignorance manifestée, par l'auteur de Beowulf, de toutes les traditions danoises ; le choix d'un Angle ou d'un Geat, comme héros de l'aventure, et la forme saxonne de tous les noms propres que l'on rencontre dans Beowulf, en font une œuvre autochtone et distincte, en dehors du cycle des Sagas du Nord.

III

Le chant d'introduction du poème est consacré au héros mythique, Scyld, descendant de Sceáf. Sceáf et Scyld figurent dans les généalogies incertaines des rois saxons, à côté du descendant de Wóden. Il est rapporté de Sceáf, qu'il fut exposé sur les eaux, dans un berceau, avec une gerbe de blé sur sa tête : d'où son nom (Sceaf, Sheaf, gerbe de blé). Les eaux le portèrent sur la côte du Sleswicg, où son arrivée miraculeuse le fit élever avec soin à la cour où bientôt, il devint roi. Les principaux passages où ces détails furent relatés, sont les suivants ;

« Ipse Scéf cum uno dromone advectus est in insulam oceani quæ dicitur Scani, armis circumdatus, eratque valde recens puer, et ab incolis illius terræ ignotus, attamen ab eis suscipitur ; et ut familiarem diligenti animo eum custodiunt, et post in regem eligunt » (Æthelw. Bk. 3. ch. 3).

« Iste (Sceáf) ut fertur, in quamdam insulam Germaniæ Scandzam, de qua Jordanes, historiographus Gothorum,

loquitur, appulsus navi sine remige puerulus, posito ad caput frumenti manipulo, ideoque Sceáf nuncupatus, ab hominibus regionis illius pro miraculo exceptus, et sedulo nutritus, adulta ætate regnavit in oppido quod tunc Slaswic, nunc vero Haitheby appellatur : est autem regio illa Anglia vetus dicta, unde Angli venerunt in Britanniam inter Saxones et Gothos constituta » (Gul. Meld., livre II, ch. II).

Une autre chronique importante (Bib. Publ. Gg. IV, 25) confirme ces mêmes points de la légende :

« In nomine Domini nostri Jesu-Christi. Incipit linea Saxorum et Anglorum, descendens ab Adamo linealiter usque ad Sceáfeum, de quo Saxones vocabantur, usque ad Hengistum, et ab Hengisto usque ad Edwardum quartum regem Angliæ post conquestum, breviter compilata. Iste Sceáfeus, ut dicunt, sive quia fortuna commissus, sive aliud quid causa fuerit hujus rei, ad insulam quandam Germaniæ, Scandeam nomine, appulsus, puerulus, in nave sine remige, inventus est ab hominibus dormiens, posito ad caput ejus victui frumenti manipulo, exceptusque (pro) miraculo, cognominatus ex rei eventu Sceaff quod latine dicitur, manipulus frumenti. Solicite ergo educatus, etc. ».

IV

Le nom de Beowulf se rencontre sous ces formes : *Beo*, *Beu*, *Beau*, *Beawa*, *Beowius*, *Beo*, *Beowinus*, *Boerinus*, *Bedwius*, *Beaf*, *Beir*. La forme Beo ou Bewod se retrouve dans le saxon primitif, ainsi : *benno*, *Segetum*. Helj, 79, 14 ; en bavarois : *Bau*, *Seges ; bewod*, *messis* ; la forme teutone : *bouwt*, *messis*, *wijnbouwt*. Beowulf de guerrier serait donc devenu une sorte de dieu, protecteur des champs et de la fertilité.

V

Argument de Beowulf

Hrodgar, roi des Danois, sur les origines duquel le poème s'ouvre, élève, dans l'orgueil de ses victoires un vaste édifice, Heorot, pour y traiter ses guerriers, et leur dispenser ses trésors. Mais un monstre, nommé Grendel, qu'exaspère l'écho des festins de tous les jours, s'attaque au palais, y dévore quinze thanes, en enlève quinze autres, et revient la nuit suivante avec les mêmes desseins.

C'est alors qu'Heorot est déserté pendant douze années. Puis Beowulf, puissant guerrier geat, renommé pour sa force surhumaine, ayant entendu rapporter les méfaits de Grendel, traverse la mer avec quatorze suivants, veille sur Heorot, et après avoir vu périr l'un de ses guerriers, étouffé par Grendel, il lutte, à son tour, avec le monstre, et lui arrache le bras entier. Grendel se réfugie dans ses marais, pour y mourir. La nuit suivante, quand les Danois ont repris possession du palais, la mère de Grendel fait irruption, et venge la mort de son fils en tuant Aeschere, noble danois. Beowulf se met à sa poursuite : il la traque au fond de son repaire, sous les eaux du marais, et la massacre après une lutte héroïque : il tranche, nouveau Persée, la tête du monstre femelle, et la rapporte, en triomphe, à la cour d'Hrodgar.

Chargé de riches présents, le héros retourne en son propre pays, et narre ses aventures à Hygelac, son oncle, roi des Geats. A la mort de ce dernier, Beowulf refuse le trône pour

lui-même, et s'institue le défenseur du jeune roi Heardred qui meurt, par la suite, au cours d'une bataille.

Beowulf devient alors roi des Geats qu'il gouverne avec sagesse, pendant cinquante ans de paix, jusqu'à la venue d'un dragon qui se prend à dévaster tout le pays. Le courage du vieux héros ne se dément pas : mais abandonné par l'élite de ses guerriers, bien qu'ayant écrasé le *serpent de feu*, il trouve néanmoins, la mort dans cette terrible rencontre.

Les épisodes les plus marquants du poème sont : la course à la nage entre Beowulf et Breca ; Sigemund et le dragon, et l'histoire de Finn.

LES SAXONS EN ANGLETERRE

« *Nobilis et strenua, iuxta-*
« *que dotem naturae sagacis-*
« *sima gens Saxonum, ab*
« *antiquis etiam scriptoribus*
« *memorata.* »

LIVRE I

PREMIER ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT ANGLO-SAXON

CHAPITRE PREMIER

Traditions saxonnes et galloises

La tradition commune rapporte que vers l'an de grâce 445-446, les habitants bretons d'Angleterre, abandonnés des Romains, leurs maîtres plus que leurs protecteurs, et exposés aux invasions des Picts et des Scots, appelèrent à leur aide les Saxons barbares du continent. Ces étrangers remplirent fidèlement leur tâche, et châtièrent les envahisseurs du Nord ; mais pleins de mépris pour la faiblesse de ceux qu'ils avaient secourus, ils entreprirent de les soumettre aussi, et après diverses fortunes, les Saxons établirent leur domination sur les ruines des civilisations romaine et bretonne.

Les quelques détails qui ont pu parvenir jusqu'à nous, permettent d'établir que les barbares saxons étaient guidés

1. Nous avons suivi, dans cette étude, l'admirable ouvrage de Kemble, *Saxons in England*, Londres, 1848 et 1876.

par deux frères, Hengest et Hors ; que leurs armes étaient portées par trois vaisseaux ; que l'armée était composée de de Jutes, de Saxons et d'Angles ; que les succès de ces pionniers tentèrent d'autres hommes de leur pays ; et qu'avec le temps, leurs migrations continuelles vers l'Angleterre, firent du désert de l'Anglia, le berceau de leur race (1).

Telle était au VIIIe siècle, la tradition courante sur les victoires des Saxons. En ces temps reculés dont l'histoire restera toujours imparfaitement connue, il est constant que des changements incessants s'opéraient dans la situation et dans la condition des tribus diverses qui peuplaient les régions du Nord de l'Europe. Ce n'étaient que migrations slaves, celtes ou teutones, et pendant des siècles il y eut, à travers le monde, ce que les Germains appelèrent, les *courses errantes des nations*. Pendant une suite de générations, les tribus, des parties mêmes de tribus, se déplaçaient sous l'empire de la nécessité ; des noms de chefs se sont perdus ; des guerres, des séditions, des conquêtes, la formation solennelle ou la dissolution de tribus confédérées, ont pu remplir, sans laisser de vestiges, les siècles qui s'écoulèrent entre le premier établissement des Teutons en Germanie, et leur apparition véritable dans l'histoire, alors qu'ils se dressent, menaçants, devant Rome. Les lais héroïques peuvent bien garder quelques traces de ces événements (2); mais le détail de ces révolutions nous demeure inconnu, et sans posséder d'annales écrites, et s'en référant aux seules œuvres des poètes, l'historien ne peut se perdre souvent qu'en conjectures. Toutefois, çà et là, voit-on se marquer par intervalles des évolutions lentes, des luttes puissantes et des révolutions profondes, jusqu'à ce que le colosse ger-

1. Beda, *Hist. Eccl.*, I. 14, 15 ; Gildas, *Hist.*, 14 ; Nennius, *Hist.* 38.
2. « Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ tannalium genus est. » Tacit., *Mor. Germ* , cap. II.

main, dépeint par Tacite, apparaisse sous le ciel assombri de Rome, terrible et inexplicable.

Mais si l'on s'en tient aux tribus germaines qui se fixèrent sur les rives d'Angleterre, les données historiques permettent d'établir que, vers le milieu du ve siècle, un mouvement considérable se produisit parmi les tribus qui habitaient les côtes Ouest de la Germanie, et les îles de la mer Baltique Resserrées par les invasions de voisins qui les harcelaient et par les accroissements de la population, ou cédant au besoin d'aventures qui se manifestait alors par tout l'univers, les Angles, les Saxons et les Frisons traversèrent l'océan qu'ils connaissaient à peine, pour chercher à se fixer sur des continents voisins, qui leur promettaient les joies du pillage, ou un repos passager à leurs fatigues. La Grande-Bretagne, fertile et sans défense, riche des travaux de la paix, abandonnée de ses anciens maîtres, accoutumée au joug et non à la pratique des armes, appelait l'attaque des barbares, en excitant leur convoitise, et il demeure certain qu'à cette époque même, il y eut plusieurs migrations de Germains sur les rives anglaises (1). Les expéditions rapportées par la tradition, sont celles d'Hengest, Ælli, Cissa, Cerdic et Port, et bien qu'elles soient vraisemblables, rien ne prouve, cependant, qu'elles marquent le premier établissement des Germains en Angleterre.

1. Ces détails sont confirmés par Gildas et Nennius. Les Romains avaient coutume de *désarmer* les nations qu'ils soumettaient. Ainsi Probus en usa-t-il avec les Alamans. Sur l'insuffisante défense de l'Angleterre, cf. Malmsbury (*Gest. Reg. lib.*, I. § 2) : « Ita cum tyranni nullum in agris præter semibarbaros, nullum in urbibus præter ventri deditos reliquissent, Britannia omni patrocinio iuvenilis vigoris viduata, omni exercitio artium exinanita, conterminarum gentium inhiationi diu obnoxia fuit. »

Prosper Tyro, A D. 441, écrit également : « Theodosii XVIII, Britanniæ usque ad hoc tempus variis cladibus eventibusque lacerate in ditionem Saxonum rediguntur ». Cf. Procop., *Bel. Got* , IV, 20.

Il est juste d'observer que, durant bien des siècles, des échanges actifs et nombreux étaient effectués entre les côtes du Sud de cette île, et les districts de la Gaule de l'Ouest. La première venue de César fut commandée par la certitude qu'il avait que ses ennemis des Gaules réparaient leurs pertes et fortifiaient leurs armées, par l'appoint des contingents bretons alliés (1). Et les trafiquants de la côte (2) qui trouvaient dans la Bretagne un débouché, lui fournirent, bien qu'à regret, les plans qui servirent à l'invasion romaine. Quand les armées de César l'eurent facilement emporté sur leurs faibles ennemis, et que la domination romaine s'établit sur l'île entière, il est probable que les anciennes relations furent reprises, et que les échanges se renouvelèrent, comme par le passé. Au temps de Strabon, les produits de l'île, le blé, le bétail, l'or, l'argent, le fer, les peaux, les esclaves, les chiens, étaient exportés par ses habitants et certainement, sur les côtes voisines : ce commerce, du reste, était suffisant pour motiver l'établissement d'un impôt et d'exportation et d'importation (3). Au siècle de Néron, Londres sans être une colonie, était regardé comme un centre remarquable de commerce (4). ; trait d'union de toutes les nations celtes trafiquantes. Comme les tribus germaines s'avançaient graduellement, en suivant les lignes de l'Elbe, du Weser et du Rhin, occupant les contrées sur les rives de ces fleuves, jusqu'à la mer, on peut dès lors supposer que quelques-unes de leurs grandes migrations se prolongèrent jusqu'aux rives prochaines et opposées de l'Angleterre (5).

1. *Bell. Gall.*, III. 8, 9 ; IV. 20.

2. Particulièrement les Vénètes : ἕτοιμοι γὰρ ἦσαν κωλύειν τὸν εἰς τὴν βρεττανικὴν πλοῦν, χρώμενοι τῷ ἐμπορίῳ. Strabo , IV, 271. Cf. *Bell. Gall.*, IV. 20

3. Strabo, IV, 278.

4. Tacit. *Ann.*, XIV, 33.

5 César note les migrations des tribus continentales vers la Bretagne

Dès le début du IIe siècle, les Chauques sont mentionnés parmi les habitants de la côte Sud-Ouest de l'Irlande (1), et quoiqu'on ne puisse les identifier avec la grande tribu saxonne, leur nom se différencie totalement des terminaisons celtiques des dénominations des races environnantes.

Les Coritaves qui occupaient les comtés actuels de Lincoln, Leicester, Rutland, Northampton, Nottingham et Derby sont Germains, d'après la tradition galloise elle-même (2).

Sans tenir compte de ces détails, il convient d'énumérer les causes qui rendent probable l'immixtion des tribus germaines en Angleterre, bien avant le milieu du Ve siècle. Il semble que les empereurs romains, recrutant les forces qui devaient soutenir en tous lieux l'empire ébranlé, parmi les populations les plus hardies du continent, aient dû établir dans l'île des familles teutones qui elles-mêmes, ne cessaient de se tenir en rapports continus, avec les tribus qu'elles laissaient derrière elles. La colonie militaire, fondée par les Césars en Angleterre, était un moyen de récompense facile à ces auxiliaires farouches que l'empereur aimait mieux fixer dans les vallées fertiles de la Bretagne, plutôt que de leur permettre de tenir garnison en Lombardie, ou en Campanie, où ils seraient demeurés menaçants et incertains.

Le sol fertile qui avait autrefois tenté le Romain vainqueur, dut exercer la même attraction sur les Saxons et les Angles, errant sur les rives de ces marais déserts, et à l'entour des

« Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula ipsa memoria proditum dicunt; marituria pars ab iis qui prædæ ac belli inferendi causa ex Belgis transierant: qui omnes fere iis nominibus civitatum adpellantur, quibus orti ex civitatibus eo pervenerunt, et bello inlato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt » *Bell. Gall.*, V, 12.

1. Ptolémée, liv. II, ch. II.

2. Ptolémée. Liv. II, ch. III, μεθ' οὕς Κοριτανοὶ, ἐν οἷς πόλεις, λίνδου, ῥάγε εἶτα, Κατυεύλλανοὶ, ἐν οἷς πόλεις, σαλῆναι, οὐρολάνιον. Cf. Oros, VII, 32 : « Saxones, gentem oceani, in littoribus et paludibus inviis sitam. »

îles solitaires de l'Elbe. Un vent du nord-est les portait presque sans effort, d'Heligoland, ou de Sit et Romsey, vers la côte de Norfolk. Il y a donc quelque probabilité pour que des corps de tribus plus ou moins nombreux des côtes germaines, aient colonisé les régions du sud de l'Angleterre, bien avant la date qui est généralement assignée à leur établissement. Les exigences mêmes du service militaire avaient rendu l'île familière aux nations du continent : les Bataves, avec leurs propres chefs indigènes, et une autonomie véritable, avaient joui en Bretagne, d'une partie du territoire romain (1). Marc Antonin, par esprit politique, à l'issue de la guerre des Marcomans, avait établi en Bretagne, des multitudes de Germains, pour servir, et d'instruments de la puissance romaine, et d'otages pour les hommes de leur race, sur les frontières de l'empire (2). Cette confédération puissante dut laisser en Angleterre des traces durables, et il n'est pas impossible que Carausius, levant en Bretagne, l'an 287, l'étendard de la révolte, ait compté et sur l'assistance des Germains du pays, et sur celles de leurs frères et alliés du continent (3). Dix-neuf ans plus tard, la mort de

1. A. D. 69 : « Diu germanicis bellis exerciti ; mox aucta per Britanniam gloria, transmissis illuc cohortibus, quas vero instituto, nobilissimi popularium regebant. » Tacit., *Hist* , IV, 12.

2 Zosimus (*Hist. Nov.*) I, 68) : ὅσους δὲ ζώνιας οἷός τε γέγονεν ἑλεῖν, εἰς βρεττανίαν παρέπεμψεν οἳ τὴν νῆσον οἰκήσαντες, ἐπαναστάντος μετὰ ταῦτά τινος, γεγόνασι βασιλεῖ χρήσιμοι. Procope va jusqu'à faire parler Bélisaire de Goths établis en Bretagne (*Bell. Got.*, II, 6).

3. « Omnes enim illos, ut audio, campos atque colles non nisi teterrimorum hostium corpora fusa texerunt. Illa barbara aut imitatione barbariæ olim cultu vestis, et prolixo crine rutilantia, tunc vero pulvere et cruore fœdata, et in diversos situs tracta, sicuti dolorem vulnerum fuerant secuta, iacuerunt... Enimvero, Caesar invicte, tanto deorum immortalium tibi est addicta consensu omnium quidem quos adortus fueris hostium, sed præcipue internecio Francorum, ut illi quoque milites vestri qui per errorem nebulosi, ut paullo ante dixi, maris abiuncti ad oppi, dum Londiniense pervenerunt, quidquid ex mercenaria illa multitudine

Constance fit passer l'empire à Constantin, son fils. La dignité impériale lui fut solennellement reconnue en Bretagne, et parmi les partisans de l'empereur, on compta Crocus ou Erocus, roi alaman qui avait accompagné son père, de Germanie. Plus tard, sous Valentinien, on trouve une armée auxiliaire d'Alamans, servant avec les légions romaines, en Angleterre.

Nous approchons, maintenant, de la période où fut compilé le document célèbre, intitulé : *Notitia utriusque imperii* (1). Parmi les principaux officiers d'Etat administrant les intérêts de l'île, figure le *comes littoris Saxonici per Britannias*, et son gouvernement qui s'étendait des environs de Portsmouth jusqu'à Wells, en Norfolk, se composait de divers établissements civils et militaires, dispersés, çà et là, sur la côte. Il faut donc entendre par *Litus saxonicum*, la zône dans laquelle s'étaient établis les membres de la confédération saxonne.

Ces préliminaires n'ont eu d'autre but que de montrer ce qu'il y a d'incertain et de flottant dans ces traditions confuses, acceptées longtemps sans examen, entretenues par les chroniqueurs, et aboutissant à cette conclusion, sans base critique, de l'établissement des Germains en Angleterre, au ve siècle. Et que l'on considère, ici, que les arguments invo-

barbarorum prælio superfuerat, cum direpta civitate, fugam capessere cogitarent, passim tota urbe confecerint ». Eumen, *Paneg. Const.*, cap. XVIII, XIX.

1. Pancirolus date ce document de A. D. 438; Gibbon, en le réfutant, lui donne entre 395 et 407, pour date. Il semble qu'en fait il y ait erreur à supposer qu'à une pareille date, les Romains aient maintenu un établissement aussi puissant en Grande-Bretagne. Ammianus n'écrit-il pas en 364 : « Hoc tempore Picti, Saxonesque et Scotti et Attacotti Britannos ærumnis vexavere continuis » (*Hist.*, XXVI, 4) ; ce qui ne peut répondre à un état florissant de l'armée et de la civilisation romaines dans l'île. Le document en question se place donc entre 390 ou 400, mais se réfère à une organisation de la puissance romaine dans l'île, en des temps moins troublés.

qués contre cette thèse sont tirés au point de vue documentaire, d'assertions de témoins impartiaux, sinon indifférents : fonctionnaires, soldats, écrivains et philosophes, qui rapportaient simplement les événements dont ils avaient les informations les plus prochaines, et qui n'avaient d'autre souci que de consigner les faits appartenant à l'histoire de l'empire.

Une autre considération vient encore combattre les données de la tradition. Il est à remarquer que tous détails traditionnels donnés sur quelqu'une des races germaniques, se retrouvent également attribués aux autres, avec quelques légères variations de localités et de détails. Il est inadmissible de croire à des ressemblances fortuites, tant les exemples de pareilles identités sont nombreux. Ainsi Hengest et Hors abordent sur les côtes de Kent avec trois vaisseaux, et Ælli opérant un débarquement dans le Sussex, avec le même nombre de bâtiments, on se souvient encore de la tradition gothique suivant laquelle des immigrants ostrogoths et visigoths remontent jusqu'à l'embouchure de la Vistule, sur trois vaisseaux également... Le meurtre des chefs bretons par Hengest est rapporté, *totidem verbis*, par Widukind, des anciens Saxons (1). Geoffroy de Monmouth conte aussi comment Hengest obtint des Bretons le territoire que pourrait couvrir une peau de bœuf : le héros découpa celle-ci en lamelles, ce qui lui permit de s'attribuer un plus large emplacement, sur lequel il éleva le château de Thong (2). Parmi les Saxons, la tradition est, en réalité. la même, quoique rapportée avec quelques variantes dans les détails : une poignée de terre est départie, sous les mêmes conditions, à

1. Widukind, Leibnitz, *Rer. Brunsw.*, I, 73, 74 ; Repgow, *Sachsensp.*, III, 44, § 2

2. Galf. Monum, *H. Brit.*, VI, 11. Les Indiens prétendent encore que les Anglais gagnèrent Calcutta par ce même procédé.

un Saxon qui la sème sur un large espace du sol qu'il s'approprie (1).

La forme même sous laquelle les détails de la tradition sont parvenus jusqu'à nous, est suspecte : elle est toute romantique, et n'a point de caractère historique. Ce sont les premières défaites des Bretons que les chroniqueurs nationaux anglais s'efforcent de dissimuler, et quand par la suite, les chefs bretons sont vainqueurs des Saxons, ils deviennent doués de pouvoirs surnaturels, et une fortune toute providentielle ne cesse de les accompagner. Gildas, Nennius et Bède fournissent maint exemple de pareilles dissimulations, ou de semblables exagérations : ils ne cherchent qu'à flatter l'orgueil celtique, en lui mentant sur ses faiblesses et sur ses défaites, en lui représentant ses héros, sous la forme de demi-dieux.

Il faut reconnaître, sans doute, que tout le territoire ne fut pas soumis, sans résistance, dans ses différentes parties : çà et là, quelque hardi compagnon, ou la disposition favorable des lieux purent permettre aux indigènes de résister, même avec quelque succès temporaire, aux envahisseurs. Mais il est difficile de suivre le lent accroissement de la puissance germaine en Angleterre : avec constance et sûreté, de l'orient à l'ouest, du sud au nord, apparaissent bientôt les haches aiguisées et les longs glaives des Teutons ; tout cède devant eux, jusqu'aux citadelles où les indigènes ne tentent plus de sorties contre l'oppresseur. La masse du peuple accoutumée à la servitude romaine, se résigna à la perte de sa liberté, et souffrit peu de ce changement de maîtres : ceux dont le patriotisme était plus généreux, préférèrent l'exil à la sujétion (2). La condition des Bretons, sous

1. Grimm, *Deutsche Sagen*, nº 547, 369.
2. Cf. Ermold, *Nigel*, liv. III, vol. II, dans *Pertz*, II, 490.

la domination germaine, semble avoir été assez douce et facile : le joug du vainqueur ne pesa plus lourdement sur eux, que pour châtier des séditions et des révoltes inutiles (1). Et dans les lois d'Ini, ce roi saxon de l'ouest assure aux vaincus la même personnalité juridique qu'à ses sujets.

D'après les explications précédentes, on peut conclure qu'il ne reste aucune source historique des conquêtes germaines en Angleterre, et que s'il y en eut jamais une, elle demeure irrévocablement perdue. Seuls, Prosper Tyro et Procope font mention de ces événements en des termes qui paraissent ne pas correspondre à la réalité des faits. Le premier répète sans cesse que vers 441, la Bretagne fut finalement réduite sous la domination saxonne, alors que Procope cite la relation imparfaite et presque fabuleuse qu'il reçut de l'événement (2).

Les quelques faits réunis par Bède au commencement du VIIIe siècle, forment donc la seule base de toutes les déductions historiques postérieures, et Bède (3) écrivant l'histoire ecclésiastique de ces temps, laissait de côté tous détails séculiers. Les annales des rois, les traditions erronnées vinrent s'ajouter aux travaux de Bède ; les cycles épiques et

1. « Quorum illi qui Northwallos, idest Aquilonales Britones dicebantur, parti Westsaxonum regum obvenerant. Illi quondam consuetis servitiis seduli, diu nil asperum retulere, sed tunc rebellionem meditantes, Kentuninus rex tam anxia cæde perdomuit, ut nihil ulterius sperarent. Quare et ultima malorum accessit captivis tributaria functio ; ut qui antea nec solam umbram palpabant libertatis, nunc iugum subiectionis palam ingemiscerent ». W. Malmsb, *Vit. Aldhelmi*, *Ang. Sac.*, II, 14.

2. Procop, *Bel. Got.*, IV, 20.

3. Bède tente de donner quelques détails sur l'état de la Bretagne, avant l'arrivée d'Augustin, mais il se borne à quelques citations de Solinus et Gildas, et à rapporter une vie légendaire de Saint-Germain. Et il lui arrive de mettre en doute certains faits, comme ceux qui composent l'histoire d'Hengest. Cf. *Hist. Eccl.*, I, 15.

mythologiques s'enrichirent, et la vérité première se fondit en une masse de fables inconsistantes. Ainsi Wóden, Baeldaeg, Geát, Scyld, Sceáf et Beówa prirent place, quoique leur caractère fût légendaire, dans les généalogies royales : tour à tour Brutus, Aurelius Ambrosius, Uther Pendragon, Hengest, Hors et Vortigern furent cités parmi les personnages historiques : héros d'épopée, ils devinrent des rois et des guerriers, vivant, combattant et mourant sur le sol anglais.

Nous ignorons comment aucun événement historique ait pu être noté avec certitude, avant l'an 600 : il a pu y avoir des annales ; des poèmes ont pu voir le jour, mais tous ont été anéantis, sans laisser de trace. Encore ne peut-il y avoir lieu de regretter cette absence, pour la peinture des mœurs, et du développement du génie de ces peuples, car les rois, les princes, les héros seuls sont la matière de l'épopée. Ces poèmes sont essentiellement héroïques, célébrant les fondateurs quasi-divins des races, les fortunes de leurs belliqueux descendants, et non la lente évolution des peuples. L'épopée retentit des rumeurs des festins, et les armes brillantes, les gobelets d'or étincellent dans ses descriptions : là, les dieux se mêlent, en égaux, aux actions des hommes, poursuivent les mêmes desseins, sont animés des mêmes passions d'amour, de jalousie et de haine ; ou dieux devenus hommes, ils fondent des races vraiment royales, puisqu'elles procèdent de la divinité elle-même. Mais chaque race connaît peu les traditions des autres, et n'en a nul souci : les alliances et les guerres seules, les rapprochent entre elles : toute histoire produite en ces conditions, est nécessairement traditionnelle, épique et nationale : elle est toute imparfaite et inexacte, et il n'y a que les sources écrites d'auteurs contemporains et impartiaux, qui puissent la corriger et lui donner quelque degré de certitude.

Faisons l'application de ces remarques aux premiers événements de l'histoire saxonne : sur le pays de Kent on ne possède que des données incertaines : plus vagues et plus incertains encore, sont les faits se référant au Sussex et au Wessex. Pour le premier pays, on rapporte qu'en l'an 477, Ælli, avec trois fils Cymen, Wlencing et Cissa, aborda dans le Sussex ; que l'an 485, ils défirent les Gallois, et qu'en 491, ils détruisirent la population d'Anderida. On ne trouve point d'autre détail sur le Sussex, dans la chronique saxonne, avant l'arrivée d'Augustin, à l'exception peut être, de l'affirmation de la supériorité d'Ælli sur les autres chefs saxons. Les événements se rapportant au Wessex sont plus nombreux, et mieux détaillés : en 495, deux nobles, Cerdic et Cyneric vinrent en Angleterre, et abordèrent à Cerdicesora, où ils se battirent le même jour. En 501, ils furent rejoints par un noble, du nom de Port qui, avec ses deux fils Bieda et Maegla, aborda à Portsmouth : ils gagnent tous, en 508, une grande bataille sur un roi breton qu'ils tuent, avec cinq mille hommes de son peuple. En 514, Stuff et Wihtgár, leurs neveux, leur conduisent un renfort de trois vaisseaux ; en 519, ils infligent aux Bretons une nouvelle défaite, et fondent le royaume de Wessex. En 527, ne nouvelle victoire est signalée : en 530, l'île de Wight est soumise, et donnée à Wihtgar ; et en 534, Cerdic meurt, et Cynerîc lui succède, qui règne vingt-six ans (1). En 544, Wihtgár meurt, et les faits nouveaux sont alors une victoire de Cynerîc en 552 et 556, et l'accession de Ceawlin au trône. Des guerres de rois saxons de l'Ouest sont encore notées en 568, 571, 577, 584. De 590 à 595, un roi de cette race, nommé Ceól est encore mentionné. L'an 591 marque la déchéance et l'expulsion de

1. Cerdic et Cyneric font leur apparition en 495 : après quarante ans Cerdic meurt, et Cyneric règne encore *vingt-six ans !*

Ceawlin : en 593, les morts de Ceawlin, Cwichelm et Crida sont mentionnées, et en 597, date de la venue d'Augustin, Ceólwulf monte sur le trône du Wessex.

Ces détails si incomplets soient-ils, l'emportent en nombre sur ceux qui se rapportent au Northumberland, au pays d'Essex, et à l'Anglia orientale. En 547, Ida commence à régner sur le premier de ces royaumes ; Ælli lui succède en 560 : après un règne de *trente* (!) ans, il meurt en 588, et a pour successeur Ædelric auquel Ædelfrid succède, en 593. Tels sont les seuls faits touchant l'histoire du Northumberland : de la Mercie, d'Essex, de l'Anglia du Sud, il ne subsiste aucune trace.

Il faut donc faire, en ces études, abstraction de toutes les traditions inconsistantes, non pour arriver à la certitude historique, mais à plus de vraisemblance, et par la critique minutieuse, à plus de vérité. C'est moins dans les récits fabuleux qu'il faut rechercher cette dernière, que dans les divisions du territoire lui-même, d'après les populations qui l'occupaient, et le rang qu'avaient leurs membres, dans la tribu, dans la cité, et dans l'Etat. Les noms des tribus et des familles ont survécu dans les lieux qu'elles occupaient, ainsi que leur droit coutumier. Ce sont là les seules sources historiques véritables : la famille, la tribu, le droit se sont conservés, alors que les noms des rois se perdent en des généalogies poétiques, avec les héros surhumains dont toutes les conquêtes expliquent moins l'entier et sûr envahissement de la Grande-Bretagne par le géant teuton, que la borne barbare posée à la limite du premier champ.

CHAPITRE II

La Marche

Tout ce qu'on peut savoir du principe originaire d'établissement sur un continent, des nations de race germaniques, repose sur ces deux faits : la possession du sol, et la distinction du rang ; et la loi publique de chaque tribu teutone repose sur la dépendance de l'un et l'autre de ces principes. De même que celui qui n'est pas libre, ne peut, dans les premiers temps, posséder de terres dans les limites de la communauté, ainsi celui qui ne possède point une parcelle du sol de ladite communauté, ne peut être regardé comme entièrement libre, quelque soit son rang personnel, ou son caractère. La qualité d'homme libre est donc liée à la possession du sol, et en cela, le colon teuton diffère peu du Spartiate, ou du premier Romain.

Ces principes ont évolué, influencés dans leur développement, par la nature et les modifications apportées au droit de propriété commun et individuel ; par la distinction et les privilèges des classes diverses de citoyens : les hommes libres, les nobles, les serfs ; par les rudiments d'institutions et de lois, propres à garantir la vie et la possession paisible du sol. Ce sont là les origines de la loi coutumière anglaise, et elles se retrouvent avec chaque établissement des Germains, dans les pays conquis par Rome.

Comme le territoire peut être possédé par une communauté d'hommes, ou par diverses familles ou maisons, sous des conditions déterminées, il convient d'examiner séparément, chacun des caractères de ces teneurs. En premier lieu, doit être faite l'étude de la possession commune, car de celle-ci dépendent l'état politique lui-même, les lois de constitution de cet état, et sa place par rapport aux autres états. Parmi les Anglo-Saxons, le territoire ainsi possédé en commun, était dénommé *marche*, *gā* ou *shire*.

La plus simple et la moins considérable de ces divisions communes était celle désignée par le mot marche (*mearc*). C'est là, la première division générale aboutissant, par ordre successif, aux propriétés privées, — ou *alods* des hommes de la Marche. Comme son nom l'indique, la marche (*mark*) représente quelque chose de défini, strictement délimité, et dont le caractère exclusif du droit d'autrui, est révélé par des signes extérieurs. C'est la partie de territoire sur laquelle se sont établis un plus ou moins grand nombre d'hommes libres, pour la mettre en valeur par la culture, et pour tirer de leur association, profit et protection mutuels. Ce territoire comprend une portion de terre arable et de pâtures, dont l'étendue est proportionnée au nombre de ceux qui doivent la posséder (1). Quelqu'ait été, à l'origine, la condition des tribus germaines, l'histoire les représente toujours, comme vivant d'agriculture et d'élevage (2). Quand les Germains s'élevèrent contre Rome, ils avaient cessé d'être, de longue date, des pasteurs, des chasseurs ou des pêcheurs errants.

1. « Agri, pro numero cultorum, ab universis per vices occupantur, quos mox inter se, secundum dignationem, partiuntur ; facilitatem partiendi camporum spatia præstant. » Tacit., *Germ.*, 26.

2. « Sola terræ seges imperatur ». Tacit, *Germ.*, 26. « Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono iniungit : et servus hactenus paret », *Ibid.*, 25. « Hordeum et frumentum », *Ibid.*, 23.

Les goûts et les dispositions particulières de chaque tribu, ont pu influer sur leurs modes d'établissement et d'habitation, mais jamais on n'a rapporté des populations germaines qu'elles aient habité sous les tentes, comme l'Arabe ; dans les chariots, comme le Scythe, ou dans les cavernes souterraines creusées par le Troglodyte de Valachie. Tacite qui mentionne certaines tribus vivant à leur fantaisie dans quelque ombreuse vallée, ou au bord d'un frais cours d'eau, remarque et dépeint les villages, les maisons, et les citadelles des autres tribus (1).

Sans commerce, sans moyens d'étendre leurs communications, sans voisins pacifiques, les Germains ne peuvent avoir cultivé leurs champs pour des étrangers. Ils étaient à la fois, producteurs et consommateurs. Même les serfs et autres servants domestiques avaient droit à une allocation en nature, à une ration de pain et de viande ; et la quantité de bière et de malt que l'on trouve énumérée parmi les rentes du sol, ou les dons à des établissements religieux, supposent une production très abondante de céréales (2). Mais il demeure aussi certain que les Germains n'avaient principalement pour leur subsistance que les troupeaux de bœufs, de moutons et de porcs qui paissaient sur les prairies sans bornes, ou à l'ombre des chênes qui couvraient la plus grande partie du territoire. En résumé, dès que l'établissement des Germains est mentionné, ceux-ci colonisent une terre arable,

1. « Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et cohærentibus ædificiis ; suam quisque domum spatio circumdat. » Tacit., *Germ.*, 16.

2. « On xii mondum dù scealt sillan dînum peówan men vii hund hlâfa XX hlâfa, bûtan morgemettum nónmettum » : dans le cours de douze mois, tu donneras à ton serf, sept cent vingt pains, sans compter la nourriture du matin et du soir. *Sal. Sat.*, p. 192. « Potui humor ex hordeo aut frumento, in quamdam similitudinem vini corruptus ». Tacit., *Germ.*, 23.

entourée de forêts et de pâturages, sur laquelle ils ont un droit de propriété précaire.

Il est vrai que César ne rapporte pas que l'agriculture ait été très répandue parmi les Germains, ou que la propriété de la terre arable ait été permanente (1) : et l'on peut supposer que des tribus primitives et belliqueuses aient craint que la propriété, et la stabilité de vie qu'elle comporte, n'aient énervé chez elles le courage et les vertus guerrières. Il a pu y avoir aussi chez les Germains, quelque difficulté à procéder aux divisions annuelles du territoire : et cependant le propriétaire d'un champ, dans le district de Madras, le change tous les ans; les tribus des Afghans procèdent à l'échange décennal des terres (2); Diodore rapporte que les Vaccaéens (3) faisaient l'échange de leurs champs, une fois l'an, et qu'ils s'en partageaient les produits; et Strabon (4) cite une coutume semblable chez les Dalmates.

Mais le principe de la possession du sol semble si fort chez les Germains, qu'il paraît difficile d'admettre, sur sa seule autorité, l'assertion de César. Des informations inexactes ont pu lui être données par les habitants des provinces de la Gaule, et toujours, peut-on opposer à César le dire de Tacite (5) : *arva per annos mutant, et superest ager*, qui peut s'expliquer de la sorte : les Germains font l'échange entre eux de terres arables, d'année en année, — et il reste

1. « Agriculturæ non student : maiorque pars victus eorum in lacte, caseo, carne consistit : neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios ; sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierint, quantum, et quo loco visum est, agri adtribuunt, atque anno post alio transire cogunt. Eius rei multas adferunt causas : ne, adsidua consuetudine capti, studium belli gerendi agricultura commutent. » *Bell. Gall.*, III, 22.

2. *Elphinstonés Caubul*, II, 17, 18, 19.

3. Diod, V, 34.

4. Strab, VII, 315.

5. Tac., *Germ.*, 26.

un territoire à partager entre la communauté, pour les pâturages ; et à l'intérieur de ce que nous avons appelé, la Marche, propriété de tous, tel champ de blé appartenait, avec les années, à des propriétaires successifs.

Le mot Marche a un sens légal et *réel*, au sens juridique de cet adjectif : il désigne non pas seulement l'espace de terre qui a été étudié, mais encore ce qu'il représente pour ceux qui l'occupent, de privilèges et de droits envers eux-mêmes et envers les autres. Mais le mot s'appliquant au territoire lui-même, a une double signification : il désigne non seulement la zône des terres occupée par une seule communauté réduite, mais encore les forêts et les landes, séparant les possessions d'une tribu, de celles qui l'avoisinaient. La Marche, ou frontière des pâturages, et l'espace cultivé qu'elle enserre, et qui est départi aux divers membres de la communauté, sont inséparables. Quelle que soit la différence de nature de leur propriété, elles forment ensemble un tout indissoluble. Elles constituent, toutes deux, l'entière possession territoriale de l'originaire *cognatio*, race ou tribu. Les terres labourées et les prairies sont gardées par la Marche, et le cultivateur tire encore sa subsistance des chasses de ses fils, de ses tenants, de ses serfs, dans les forêts voisines.

Le caractère essentiel de la Marche, considérée comme frontière et comme terre commune de pâturages, est de ne pouvoir être morcelée en terre arable. Les hommes de la Marche, — appelés *Markgenossen* en Allemagne, et par les Anglo-Saxons, Mearcgeneátas, — ont des droits en commun, mais ne peuvent fonder de propriété, sur le territoire proprement dit de la Marche. Même si pour des raisons particulières, un homme de la Marche obtenait le droit de pratiquer des coupes sur une partie de la forêt, cette partie même, aussitôt qu'elle était soumise à la loi de la propriété

individuelle, cessait d'être la Marche. Celle-ci était placée sous la protection des dieux, et il est probable que dans la profondeur de ses forêts, il y avait ces retraites ombragées, visitées des dieux et consacrées à leur culte (1).

Si l'on considère la nature du premier établissement teuton qui n'a rien de commun avec la cité, il faut nécessairement conclure à l'existence de la Marche, et à son caractère inviolable. Chaque communauté qui n'est protégée ni par une enceinte, ni par la loi, doit avoir des limites qui la séparent de ses voisins, et qui la protègent contre ses rivaux, que la communauté soit réduite ou étendue ; qu'elle ait les proportions d'un simple village, d'une maison ou d'une tribu entière ; — elle aura toujours une Marche, — espace qui limitera ses propres droits, et qui la défendra des entreprises des tribus voisines. Plus la communauté, intéressée dans la Marche, est nombreuse, plus solennelles sont les formalités qui la consacrent et qui la défendent : encore les bornes de la propriété privée sont-elles sous la protection des dieux et de la loi. L'acquéreur d'un domaine privé, lui-même, n'a pas le droit de bâtir, ni de cultiver à l'extrémité de ses possessions, et il doit respecter un certain espace mitoyen. Cette règle générale n'est pas abrogée avec l'extension de la Marche primitive, et avec la confusion de plusieurs districts : si les limites premières de la Marche ont été effacées,

1. « Stato tempore in silvam, auguriis patrum et prisca formidine sacram, omnes eiusdem sanguinis populi legationibus coeunt, cæsoque publice homine celebrant barbari ritus horrenda primordia. Est et alia luco reverentia. Nemo nisi vinculo ligatus ingreditur, ut minor, et potestatem numinis præ se ferens. Si forte prolapsus est, attolli et insurgere haud licitum, per humum evolvuntur : eoque omnis superstitio respicit, tanquam inde initia gentis, ibi regnator omnium deus, cetera subiecta atque parentia », *Germ.*, 39. « Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostenditur », *id.*, 43.

celle-ci se retrouve identique, en fait et en droit, avec de nouvelles frontières, plus étendues.

Les villages occupés par les Heardings ou les Modings peuvent bien cesser d'être séparés, mais les divisions plus larges naissant de leur union (Meanwaras, Maegsetan, Hwiccas), leur assurent la persistance des frontières plus reculées : que celles-ci se perdent encore dans un plus grand circuit, elles se retrouveront, enfin, protectrices d'un royaume ayant le marais, la forêt, la montagne contre les Scots et les Bretons, et la mer, contre les invasions des Francs et les pirateries des Frisons.

Mais quelle que soit l'étendue de la Marche, elle n'en demeure pas moins la propriété de la communauté, et chaque membre en possède une part indivise : l'étranger ne peut pas plus la violer, que la terre arable qu'elle défend (1). La Marche est sous la sauvegarde du droit public, après avoir été longtemps sous la protection des dieux : la Marche est pleine d'embûches et de dangers : la mort attend sous ses ombrages, le visiteur hostile ou imprudent :

eal waes daet maerclond	tout le territoire de la Marche
mordre bewunden,	était environné par la mort,
feóndes fácne (2).	et d'embûches pour l'ennemi.

Les châtiments les plus effroyables (3) frappaient ceux qui violaient la Marche, et les sacrifices humains qu'ils commandaient, semblaient dus, dans la pensée barbare, aux dieux du sanctuaire profané. Les Marches étaient réputées mau-

1. Si un étranger approche d'une forêt de la Marche, il doit sonner du cor et crier : ces préliminaires annonceront que ses intentions sont pacifiques. Mais s'il cherche à se glisser dans la forêt, sans s'être fait reconnaître, il peut être tué, et ses ayants-droit ne pourront poursuivre la vengeance de sa mort, *Leg. Ini.*, § 20, 21.

2. *Cod. Vercel. And.*, v. 38.

3. Cf. Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, pp. 518, 519, 520.

dites, c'est-à-dire qu'elles étaient fatales à celui des hommes qui ne respectait pas leur caractère sacro-saint, car sur elles reposent et la sûreté extérieure de la communauté, et le service des dieux qui la protègent (1). Quand le fanatisme religieux s'est perdu, les terreurs de la superstition viennent encore soutenir la rigueur des lois : les forêts profondes et les marais sont les repaires des monstres et des dragons ; les esprits des bois vont toujours errant, près du voyageur qu'ils conduisent à la mort ; au bord des lacs s'élèvent les demeures des Nicors (2) : le monstre-titan Grendel fait à travers les Marches, de fantastiques chevauchées (3), et c'est au fond d'une caverne creusée dans la montagne, que le dragon, couché sur un fabuleux trésor, dort son sommeil séculaire.

Mais l'évolution naturelle de cet état d'isolement, est de cesser d'être. Quand chaque tribu, resserrée entre ses voisines, voit diminuer sa part de bien-être avec la culture intensive d'un sol qui ne s'étend plus (3) ; qu'elle sent la nécessité du développement des échanges et de communications nouvelles, alors la destruction de la Marche se produit d'elle-même, et d'autre part se réalise l'union de fait des tribus qu'elle séparait. Considérons, ainsi, deux villages établis au centre d'une forêt, chacun avec des bornes mal définies dans le bois qui les sépare : ces villages, avec l'accroissement de la population et la diminution des terres arables, s'efforcent de s'étendre vers la forêt, et cherchent, en reculant la Marche, de nouvelles terres à défricher. Lorsque ces intérêts

1. Il est possible que le cwealmstow, ou lieu d'exécution, se soit trouvé dans la Marche ; car toute peine capitale, chez les Germains, avait le caractère d'un sacrifice aux dieux. Quand Juliana va être mise à mort (*Cod. Ex.*, p. 280), elle est conduite à l'extrémité de la Marche.

2. *Beow.*, 2.822-2, *id.*, 2.695.

3. « Facilitatem partiendi camporum spatia præstant », Tacit., *Germ.*, 26.

entrent en conflit, trois solutions interviennent : ou les deux communautés doivent réaliser entre elles une fédération ; ou l'une doit attaquer et soumettre l'autre ; ou toutes deux doivent s'unir sur des bases égales et fraternelles. Ce dernier moyen est le plus probable, si les dieux d'une tribu sont communs à l'autre. Mais en tout état de cause, la forêt cessera d'être la Marche, parce qu'elle sera, dorénavant, le centre, et non la limite de la nouvelle communauté. Elle sera convertie en communs pâturages dont chacun jouira, sous des conditions déterminées ; elle deviendra le *folcland*, ou terre publique, et pourra même être divisée, avec le temps, en propriétés privées, sur les principes établis du droit public. Ainsi, cette évolution se répétera, jusqu'à ce que la famille devienne une tribu ; la tribu, un royaume : alors les champs lourds de moissons n'auront plus leurs anciennes limites, et les seules Marches subsistantes seront la montagne prochaine et aride, terme naturel de la culture ; les marais, les fleuves au cours torrentueux, et le grand océan.

Le christianisme qui détruit la croyance aux dieux de la forêt, protecteurs de la Marche, fait que celle-ci est désormais placée sous les garanties du droit public de l'Etat. Les anciens districts se fondent dans les divisions territoriales des diocèses, et tant que le principe d'indivision de la Marche est sauvegardé, elle demeure affectée à tous services d'utilité publique, depuis les coupes jusqu'au droit de vaine pâture. Et dans les cas de larges zônes séparant de véritables royaumes, ce sont des citadelles et des remparts qui s'élèvent à la place des forêts.

La sainteté de la Marche devait être consacrée par des cérémonies rituelles (1). Il semble que Wóden ait été le dieu

1. « Silvam auguriis patrum et prisca formidine sacram », Tacit., *Germ.*, 39. Cf. Möser, *Osnabrückische Geschichte*, I, 57.

tutélaire des Marches, avec Tiw et Frea (1). De quelque manière que la Marche ait été primitivement tracée, elle se distinguait par tout un détail de marques et de signes. Des arbres remarquables par leur beauté et leur hauteur, étaient chargés de figures de bêtes et d'oiseaux, et même de caractères runiques (2). Parfois, une colline, un cours d'eau, un marais, le tombeau d'un antique guerrier avertissait le voyageur de ne point approcher de ce terrain dangereux. On fichait des perches dans les sols marécageux, et il était aussi criminel de les arracher, que de planter la hache dans les arbres-frontières de la forêt.

Dans la seconde acception du mot, la Marche est la communauté de familles ou de clans établis sur les parties de territoires et de forêts que nous avons décrites. C'est là, la base originaire de toute société teutone, et qui lui assure les premiers bienfaits dus à l'état de société : administration de la justice ; mutuelles garanties de paix ; sécurité et liberté de tous les habitants du district. Dans une pareille organisation, les conditions de culture du sol, de l'exploitation des eaux et des forêts étaient arrêtées du consentement général, et pour le plus grand profit de tous. La Marche était donc une association volontaire d'hommes libres, qui maintenaient un système de commune culture, réalisant la meilleure utilisation du sol ; et de leur association ils excluaient ceux que n'y appelaient point la naissance ou l'adoption. Les coutumes des Marches étaient aussi variées que le nombre des Marches

1. Wóden peut passer pour l'équivalent d'Ἑρμῆς. Comme Mercure, il est inventeur des lettres, et comme lui, il est un dieu errant. On rencontre les formes suivantes : Wónac (*Cod. dip.*, n° 495), Wónstoc, (*id.*, n°s 287, 657) Teowes porn, Tiw's thorn (*id.*, n° 174), Tiwes mére (*id.*, n° 262), Frigedaeges treów (*id.*, n° 1221).

2. Cf. Eichhorn, *Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte*, II, 76, § 224 *a*.

elles-mêmes, car dans les limites de la Marche, les hommes qui la composaient étaient, en fait, assez indépendants pour la soutenir et la défendre, et pour jouir de leur autonomie. La cour des hommes de la Marche dut être, au début, la suprême juridiction pour toute cause se référant aux intérêts généraux ou individuels. Sur le continent germain, les divisions des Marches et l'étendue de leur juridiction peuvent être fixées avec précision (1), et ce n'est que par induction qu'on peut attribuer à la Grande-Bretagne, un semblable état de fait.

La plupart des Marches devaient être considérablement étendues, et capables de produire à la bataille un grand nombre de combattants ; d'autres étaient, assurément, moins nombreuses, mais il convient de ne pas oublier que cent maisons, protégées par d'impénétrables forêts, dans un district ignoré de l'envahisseur, constituent, avec leurs habitants, une force capable de défendre des droits et des privilèges.

Le caractère distinctif de la Marche, en dehors de ses limites extérieures, semble avoir été les rapports de ses habitants entre eux et avec leurs voisins. On se représente aisément des unions de grandes familles, comprenant des membres différents en richesse, en rang et en autorité : quelques-uns, descendant en ligne directe, des ancêtres communs ou de quelque héros de la tribu ; les autres, apparentés à celle-ci de façon plus lointaine : par l'accroissement de la population, par le mariage, par l'adoption ou l'émancipation ; mais tous se reconnaissant entre eux une parenté, ou *sibsceaft :* tous, demeurant unis dans le respect du droit d'autrui et des communautés semblables à la leur ; tous, gouvernés par les mêmes juges et conduits à la guerre par

1. Cf. Grimm, *Die deutschen Weisthümer*, 3 vol. in-8.

le même chef; tous, partageant les mêmes rites religieux, et communiant dans ces sentiments, avec les tribus voisines.

Ainsi, les empires et les royaumes, d'abord barbares, qui ont exercé l'influence la plus profonde sur le cours de la civilisation, sont sortis des collectivités obscures dont les noms mêmes ne nous sont parvenus que dans les traditions des poèmes, et par l'appellation des lieux de leur premier établissement.

Bien des hypothèses ont été émises sur ces agrégats antiques, nés sur le continent de l'Europe. Peut-être la plus plausible est-elle, qu'une seule famile, descendant des demi-dieux ou des dieux eux-mêmes, selon ses traditions, dut grouper autour d'elle plusieurs maisons : elle donna alors son nom à toute la communauté, et fut instituée gardienne des rites familiaux et religieux.

Une fois fixées, ces communautés purent changer de nom et d'établissement, selon les nécessités de la vie matérielle, et des accroissements de la population. Et même quand il ne s'agissait que d'un seul individu, d'un guerrier au nom fameux, il devait advenir que ses compagnons se rangeaient avec joie, sous ses ordres, pour partager le péril de ses aventures (1).

En résumé, les habitants d'une Marche, se trouvant resserrés dans ses limites, émigrent dans d'autres établissements, et sous sa dénomination première, ils fondent une communauté nouvelle ; ou dans la division du sol nouvellement conquis, des hommes qui avaient appartenu à une communauté sur le continent, se trouvent séparés en fait, soit par le jeu des lots ou des événements naturels, telle partie de la communauté ayant précédé l'autre en ces lieux ;

1. Cf Grimm, *Deut. Heldensage*, p. 280 ; Geijer, *Hist. of Sweden*, , 159.

ou la Marche se perdait encore, par la dissolution des anciennes confédérations, produite par des guerres intestines. Mais toutes ces hypothèses semblent défier la critique de l'historien : ne touchent-elles pas, en dehors de notre sujet, à tout établissement, réduit ou étendu, à toutes les migrations originaires de l'humanité primitive ? Chaque famille s'établissant dans les solitudes incultes, assure l'existence de ceux qui sont sortis d'elle, et par une progression continue, se change en clan, en tribu, en Etat, sans qu'il soit possible de suivre l'évolution de ces faits sociaux, dans leur détail. Peut-on retrouver la trace incertaine des pasteurs, ou le défrichement d'une forêt, près de la source divine où ces êtres primitifs se sont rencontrés, et ont compris d'instinct, qu'il est néfaste pour l'homme, de vivre solitaire ?

Sur les clairières des forêts, dans les vallées aux pentes douces, où coulaient des ruisseaux limpides ; sur les plaines verdoyantes protégées par les eaux sombres des marais, les colons guerriers se sont un jour établis, à l'aventure, et avec l'aide du temps et d'une paix relative, ils sont devenus des agriculteurs attachés à la patrie nouvelle du sol adopté. Et pendant ces temps, s'effaçaient les derniers vestiges de la domination romaine, dans les ruines de ces édifices qui semblaient avoir été construits pour l'éternité. C'est alors que par toute l'Angleterre, il existait comme un réseau de communautés, de fait, distinctes entre elles, mais dont les membres individuels étaient le plus intimement unis, se contentant des propres limites que leur imposait la nature des lieux qu'ils avaient choisis, et las des courses errantes du passé. Après leur acharnement à la conquête, ces hommes primitifs ne songeaient qu'à jouir de ses fruits, dans la simplicité de leurs mœurs, et dans la paix.

CHAPITRE III

Le Ga ou Scir

Avec le temps se réalise l'union de deux, trois ou plusieurs Marches en une fédération, pour répondre à des besoins religieux, judiciaires ou politiques. L'appellation technique d'une semblable union est, en Allemagne, Gau ou Bant, et plus rarement, Eiba et Para ; en Angleterre, l'ancien nom Gá a été bientôt et généralement remplacé par celui de Scír ou Shire. L'étendue du Gá dépendait ou des limites naturelles des collectivités fédérées, ou des dispositions particulières contenues dans les traités.

Le Gá est le second et dernier état de possession indivise : car tout agrégat plus étendu, n'est qu'un groupement progressif des districts qui le composent, autour d'une plus haute unité politique ou administrative, différente en degré, et non pas en nature, de celle qui prédominait dans chaque collectivité. Le royaume n'est qu'un Gá plus étendu que le Gá ordinaire où, déjà, il est en puissance. Mais la possession indivise que nous rencontrons ainsi dans le Gá, n'est en aucune manière semblable à celle qui est décrite dans la Marche. Là, les habitants sont établis comme hommes de la Marche, et non comme étant incorporés au Gá, où toute la terre cultivée existant dans les limites de la communauté

plus étendue, est entièrement répartie, entre les collectivités moins nombreuses.

De même que la Marche réalisait en elle-même, le service de justice, vis-à-vis de ses membres, par le Markmot ; qu'elle avait son principal officier ou juge, et son prêtre, ainsi le Comté, Scír ou Gá les possédait-il à son tour, à un plus haut degré : il administrait alors la justice entre une Marche et une autre Marche, aussi bien qu'entre deux hommes qui en faisaient partie. Si les anciens et les chefs de la Marche pouvaient arrêter le mode de conduite des affaires intérieures de leur district, de même les anciens et les chefs du Gá, pouvaient décider des causes plus importantes, intéressant toute la communauté. Ainsi, le Scírgemót ou Shiremoot, se trouve être le complément du système dont le Mearcmót n'était que la fondation. Comme les moindres unités avaient des dispositions communes pour la célébration du culte, ainsi les cérémonies religieuses d'un caractère plus solennel, et auxquelles toutes les Marches prenaient part, se célébraient-elles sous les auspices et par l'autorité du Gá. Ce gouvernement assurait donc tous les services publics, dont il répartissait les charges, avec égalité, entre tous les groupements composant le Gá.

Toutes ces grandes manifestations religieuses étaient accompagnées de la tenue d'assises solennelles, *placitum*, *Ding*, trois fois par année, alors que tous les hommes de la Marche s'assemblaient sans armes, pour délibérer des intérêts communs. Quand il s'agissait de questions graves dont la solution ne pouvait être différée, les chefs avaient le droit de convoquer le Ding, de leur propre initiative, et dans cette assemblée, on prenait toutes mesures propres à sauvegarder l'honneur et la sûreté communs. Par voie de conséquence, le Gá devait être propriétaire des territoires nécessaires à l'édification des temples ; à l'élevage des animaux destinés aux

sacrifices ; à l'habitation des prêtres ; à l'érection des remparts ; à la construction des lieux où le Ding devait se réunir. De plus, s'il existait un territoire n'entrant pas, pour quelque raison particulière, dans les limites d'une Marche, il est probable que celui-ci devenait la propriété publique du Gá, c'est-à-dire de toutes les Marches fédérées et indivises : cette induction peut être justifiée par les droits exercées plus tard sur les territoires inhabités, par l'autorité du duc, du comte ou du roi.

C'est plutôt la nécessité des faits qui commandait le siège de la juridiction du Gá : peut-être, çà et là, quelque Marche puissante, déjà en possession d'un territoire consacré, attira-t-elle dans ses limites ceux qui s'étaient établis à l'entour d'elles. Mais comme la possession et la conservation du siège du Gouvernement, comportaient, pour ceux qui en étaient investis, certains privilèges et certains avantages matériels, il est à supposer qu'au cas de réunion de Marches égales en territoire et en puissance, les lieux consacrés aux temples, étaient hors de la propriété particulière de chaque Marche. Ainsi, au sommet d'une succession de collines, dont les vallées suffisaient à la culture des hommes de la Marche ; près de la source des torrents ; au point où se rencontraient les frontières de deux ou trois communautés, s'étendaient les lieux choisis pour l'assemblée des hommes libres, dans la clarté des prairies, et à l'ombre des chênes vénérables.

Les chroniques saxonnes, durant la période antérieure au règne d'Alfred, semblent n'avoir connu que les divisions anciennes du territoire ; Cantwaraland, Westseaxan, Súdseaxan, Éástseaxan, Middleseaxan, Wessex, Sussex, Essex, Easténgle, Wilsaetan, Dornsaetan, Sumorsaetan. Mais après les temps d'Alfred, les différents manuscrits des chroniques adoptent généralement le mot Scír ; ainsi trouve-t-on : Bearruccsír, Bedanfordscír, Buccingahámscír, Defenascír, Deóra-

byscír, Oxnafordscír, Scrobbesbyrigscír, Wigraceasterscír, Wiltunscír.

Les Gás, qui n'étaient que des corps politiques furent rapidement absorbés dans les shires, les royaumes, et s'y perdirent. Les Marches qui avaient une existence propre, passèrent facilement d'un système d'agrégation à l'autre, sans rien perdre de leur caractère essentiel.

Un document très important, a été communiqué dans son Glossaire par Sir Henry Spelman. Cette pièce d'une haute antiquité, et connue sous l'appellation d'*Hida*, se rapporte à l'établissement des impôts, ou à la levée de forces militaires dans le royaume : elle donne le nombre d'hectares contenus dans les divers districts :

Myrcna continet . .	30.000	Lindesfarona continet	7.000
Wokensetna . . .	7.000	Súd Gyrwa . .	600
Westerna	7.000	Nord Gyrwa . .	600
Pecsetna.	1.200	Eást Wíxna . .	300
Elmedsetna	600	West Wíxna . .	600
Spalda	600	Unecunga . . .	1.200
Wigesta	900	Arosetna . . .	600
Herefinna	1.200	Fearfinga . . .	300
Sweordora	300	Belmiga . .	600
Eysla.	300	Wideringa . .	600
Hwicca	300	East Willa . .	600
Wihtgara	600	West Willa . .	600
Noxga gá	5.000	Eást Engle . .	30.000
Ohtga gá	2.000	Eást Seaxna . .	7.000
Hwynca	7.000	Cantwarena . .	15.000
Cilternsetna. . . .	4.000	Súd Seaxna . .	7.000
Hendrica.	3.000	West Seaxna . .	100.000 (1)

L'étendue de la Mercie, de l'Eastanglia, et de Wessex, fait remonter ces évaluations à une période antérieure à celle

1. La somme totale est de 243.600 hectares.

d'Alfred. Car la Mercie, avant les guerres danoises, dut certainement contenir plus de 30.000 hectares, alors que l'East-anglia n'en pouvait renfermer autant, avant l'établissement des Danois de Gudorm.

Encore est-il difficile de croire que le Wessex, abstraction faite de Kent et du Sussex, ait été d'une contenance de cent mille hectares dans les comtés de Surrey, Hampshire, Dorset, Wiltshire, avec des parties du Berkshire, de Somerset et Devon, bien avant le temps d'Æthelstán (1). Il y a des différences notables entre les chiffres de ce document, et ceux qui sont donnés par Bède : ainsi, la Mercie à laquelle le chiffre de trente mille hectares est attribué, n'est citée qu'avec douze mille hectares dans l'Histoire Ecclésiastique (2); dans notre document, Hwiccas est porté pour trois cents hectares, et pour six cents, dans Bède ; Wigesta pour six cents dans l'un, et pour douze cents dans l'autre.

Il est cependant impossible de mettre en doute que le plus grand nombre de ces noms du document, ne soient véritables, et n'appartiennent à la plus haute antiquité. On retrouve un petit nombre d'entre eux dans les pages d'auteurs très anciens : ainsi, Gyrwa, Elmet, Lindisfaran, Wihtgare et Hwiccas, sont mentionnés par Bède, au VIIIe siècle. Et il en est quelques-uns qu'on peut identifier avec des districts modernes.

La Mercie dut être vraisemblablement, la partie du royaume de Burgred que les Danois vainqueurs, en 874, rendirent tributaire de Ceólwulf : ce territoire tomba, par la suite, entre les mains d'Alfred, par le traité de Wedmor, en 878, et fut érigé par lui en duché, dont la souveraineté appartint à sa fille Æthelflæd, et à l'époux de celle-ci.

1. Vers l'an 647, le Wessex comprenait 9.000 hectares.
2. *Hist. Eccl.*, III, 24.

Wokensetna a pu être le Gá des Wrocensetans, peuple établi autour de la campagne de Somerset, Dorset et Devon. Les Pecsetans paraissent avoir été les habitants du Peakland, ou Derbyshire ; les Elmedsetans, ceux d'Elmet, district indépendant du Yorkshire ; les Lindisfarans, ceux de Lindisse, portion du Lincolnshire. Les parties Nord et Sud de Gyrwa étaient sans doute dans la Marche, comprise entre l'Eastanglia et la Mercie. Les Hwiccas occupèrent le Worcestershire et le Gloucestershire, et peut-être s'étendirent dans le Herefordshire. Les Wihtgaras furent les habitants de l'île de Wight, et les Cliternsetans gagnèrent sur les Chilterns, les territoires s'étendant vers Oxfordshire, dans la Marche entre la Mercie et le Wessex.

Il paraît difficile de pousser plus avant ces identifications, et de donner une liste, même incomplète, des Gás anglais, ceux que l'on peut connaître géographiquement, n'étant pas mentionnés par les auteurs. Ainsi on ne trouve pas trace du Tonsetan, dont le district s'étendait sur les rives de la Saverne ; du Meanware, ou terre des Jutes, dans le Hampshire ; du Merseware, dans le West Kent ; ou des Gedingas qui occupaient une partie de la province de Middlesex. Ces divisions renfermées elles-mêmes, dans des circonscriptions plus larges de notre document, prouvent suffisamment que les noms des Gás étaient de beaucoup plus nombreux que ceux énumérés dans la liste, et l'on peut arriver aux conclusions suivantes.

L'origine du Gá, par l'union fédérale de deux ou plusieurs Marches, se reporte à des périodes préhistoriques : la division en Shires, est d'une détermination presque aussi difficile que la précédente. Mais il est manifeste que quelques divisions en Shires, étaient connues dans le Wessex, à la fin du VIIe ou au commencement du VIIIe siècle, puisque la loi d'Ini prévoit le cas où un plaignant ne peut obtenir justice

de son shireman, ou juge (1); et le même prince déclare que si un ealdorman se rend coupable de haute trahison, il sera déchu de l'administration du Shire (2); par ailleurs, il fait défense à tout homme du Shire, de quitter son district, sans l'autorisation de son seigneur (3). La juridiction territoriale étant inséparable du rang de duc ou d'ealdorman, le Shire apparaît avec son établissement, et avec la consolidation du pouvoir royal. Aussi longtemps que des associations d'hommes libres furent capables de sauvegarder leur indépendance, d'administrer leurs propres affaires, de défendre par leurs armes et par leurs alliances, leurs territoires et leurs droits, l'ancienne division des Gás dut subsister. Mais le conquérant venu, fit gouverner ces districts par ses propres officiers, pour l'administration, la justice, le service militaire, et il voulut substituer l'unité territoriale aux liens de l'antique fédération, et cette centralisation nouvelle ne pouvait s'appliquer qu'à un état social déjà très éloigné des traditions de famille, et de la constitution d'un peuple en clans ou en tribus. Les membres du Gá s'assemblaient en hommes libres, sous les auspices de leurs chefs naturels, et constituaient une unité assez peu cohérente, que menaçaient d'autres collectivités analogues. Le Shire était une division politique, présidé par un officier déterminé, et ne formant qu'une partie d'un système général de gouvernement, dépourvu, non seulement de la pleine souveraineté, mais encore de toute autonomie : on peut imaginer le Gá, et non le Shire déclarant la guerre à des peuples voisins. Avant que le Gá pût se maintenir, comme petite république, comme principauté, ou même comme royaume, son indépendance fut, en fait, res-

1. *Ini*, §, 8, Thorpe, I, 106.
2. *Ibid.*, § 36, I, 124.
3. *Ibid.*, § 39, I, 126.

pectée. Mais avec l'extinction des races royales, avec la disparition des représentants des familles héroïques, les peuples et les terres furent absorbés par d'autres unions, se fondirent dans des monarchies plus puissantes, et ce nouvel état de fait fut consacré par la création des districts, basés sur la seule division territoriale. De pareils districts, sans caractères propres, sans principe d'union intérieure, apparaissaient moins dangereux au vainqueur que ces anciennes collectivités belliqueuses, ardemment éprises de liberté.

CHAPITRE IV

La possession du territoire. L'Edel, Hi'd ou Alod

La propriété d'une certaine étendue de terres dans le district était la condition indispensable pour jouir des privilèges et des droits d'un homme libre (1). Cette notion diffère de celle de l'antiquité, d'Athènes ou de Rome. Les Germains n'ont formé qu'une association volontaire, sur un territoire déterminé, pour une exploitation, et en vue d'un avantage communs. Les distinctions de naissance n'existaient pas, attendu que les gelondan, ou ceux occupant le même territoire, sont réputés consanguins du fait de leur admission dans la communauté. On imagine peu, des recherches sur l'ascendance d'un homme qui avait partagé les périls des conquêtes et de l'établissement d'une tribu, et on les imagine moins encore, dans les travaux de la paix, et dans la jouissance des fruits de la victoire.

En fait, les établissements germains, isolés ou collectifs,

1. « Ut nullum liberum sine mortali crimine liceat inservire, nec de hæreditate sua expellere ; sed liberi, qui iustis legibus deserviunt, sine impedimento hæreditates suas possideant. Quamvis pauper sit, tamen libertatem suam non perdat, nec hæreditatem suam, nisi ex spontanea voluntate, se alicui tradere voluerit, hoc potestatem habeat faciendi », *Lex. Alam*, tit. I, cap. I, *Lex. Baiovar*, tit. 6, ch. III, § I, *Eichorn*, I, 328.

à leur origine, se fondent sur le principe de la propriété commune du sol. Et ce n'est point la cité, dans l'acception antique du mot, qui règle leur genre de vie, et leurs institutions sociales, mais la nature même du pays qu'ils occupent. Tacite n'écrit-il pas, qu'il est bien connu qu'aucune des populations germaines n'habite dans les cités ; qu'elles ne peuvent élever de maisons se touchant ; qu'elles vivent séparées, et que chacun s'établit près de la forêt dont l'ombre l'attire, ou de la fontaine dont il cherche la fraîcheur (1) ? Ainsi la communauté germaine est attachée au sol, *adstricta glebæ*. Ses membres se partagent la terre arable, les forêts, les marais, les eaux, les pâturages. Leur bien réel est la possession indivise du territoire, et l'intérêt que chacun trouve dans ce mode de propriété.

Le sol du district occupé par un corps de nouveaux colons, était divisé entre eux dans des proportions variables (2). Il demeure néanmoins certain que tout le territoire n'était pas distribué : on procédait au lotissement des parties de terre arable, nécessaires à la culture et à l'entretien de chaque colon, et le surplus demeurait à l'état de propriété indivise. Ainsi s'étendaient, comme il a été dit, ces espaces considé-

1. Tacit., *Mor. Germ.*, ch. XVI.

2. Les rappels de ce mode de distribution sont nombreux : Hengest, après avoir occupé le territoire des Frisons, le distribue, dans Beowulf, à ses compagnons (*Beow.*, v. 2.187, 2.251). La loi burgonde qualifie ainsi la terre héréditaire : « Terra sortis titulo acquisita » (*Lex. Burg.*, tit. I, ch I, II), *Eichorn.*, I, 360, 400. Godred ayant soumis les Manxmen, répartit leur territoire entre ses soldats : « Godredus sequenti die obtionem exercitui suo dedit, ut si mallent Manniam inter se dividere, et in ea habitare ; vel cunctam substantiam terræ accipere, et ad propria remeare », *Chron. Manniae* (Cott Ms. Jul. A. VII, fol. 32). Quand on transporta à Durham les reliques de Saint Cudberht, on abattit la forêt qui couvrait le lieu saint, et le terrain en fut divisé par lots : « eradicata itaque silva, et unicuique mansionibus sorte distributis », Siméon, *Hist. Dunelm Eccl.*, § 37.

rables et demeurés incultes, qui formaient les Marches, ou défenses des diverses communautés. Mais la propriété d'un homme à la terre indivise, dépendait de sa part préalable dans le sol arable, de même qu'à Rome, le patricien retirait par l'*hæredium*, des droits de beaucoup plus étendus que ceux de son seul héritage. Sans participation à la propriété et à la jouissance de la terre arable, l'homme ne devenait pas membre de l'Etat : et de cette possession découlaient et sa franchise, et ses droits politiques. Celui qui n'avait point eu part à la terre, n'était pas réputé libre : il ne pouvait se présenter aux assemblées des hommes libres, pour y défendre ses intérêts, mais il demeurait en sujétion, en vassalité, dans la *mund*, — et littéralement, — dans la main d'autrui.

Le mot primitif qui désigna ces parts du sol, fut celui de Hlyt (*sors*, κλῆρος) ; — les mots courants qui répondent à ce sens, en anglo-saxon, sont Higid (1) (Hid par contraction), — et Hiwisc. Les équivalents de ces mots, que l'on rencontre dans les chroniques et dans les chartes, sont : *familia*, *cassatus*, *mansus*, *mansa*, *mansio*, *manens*, *terra tributarii*. Les mots Hid et Hiwisc ont un sens presque identique : leur étymologie doit être recherchée dans Higan, Hiwan, la famille, l'homme et la femme, et ce sens concorde bien avec les termes latins, *familia* et *cassatus* (2). L'Hid est donc la propriété d'une famille, et l'étendue de terre arable possédée par elle, et nécessaire à sa subsistance (3).

Il est évident que cette surface varie, selon les conditions du sol et d'autres contingences, telles que le climat, l'accès des eaux et des terres, la propriété des Marches et des forêts. Si donc l'Hide comprenait un nombre d'ares déterminé, il

1. *Cod. dipl.*, n° 240.
2. Cf Espagnol : casado.
3. « Hida autem Anglice vocatur terra unius aratri cultura sufficiens per annum », *Henry of Huntingdon*, liv. VI, an. 1008.

devait arriver qu'en des lieux moins favorisés, et où la culture était moins intensive, un hommme libre possédât, pour sa subsistance, plus d'étendue territoriale que son voisin établi sur un sol plus fortuné, dans la Marche voisine. Au demeurant, le territoire seul de la collectivité était délimité avec précision ; les lots départis aux individus étaient de contenance variable.

Cependant il est certain qu'il existe une moyenne de superficie des Hides, qu'on retrouve généralement dans les chiffres donnés par les chroniqueurs. Et il y a peu de raison de croire que ces chiffres aient changé avant la conquête normande, et la compilation de Domesday (1). Les tribus germaines du continent, durent avoir quelque unité de mesure territoriale, qui présidait au lotissement du sol, parmi toutes les tribus.

Cette mesure dut être l'acre (2) (0,404671 hectare). Dans le dialogue attribué à Ælfrie, le laboureur ne s'écrie-t-il pas : « ac geiúcodan oxan and gefaestnodan sceare and cultre mit dáere syl aelce daeg ic sceal erian fulne aecer odde máre » : « ayant mis mon bœuf sous le joug... je dois labourer tous les jours, l'espace d'un acre, et même davantage.... »

Selon Bède, l'île de Wight contenait 1.200 hides, ou familles, et l'île contenant 86.810 acres, la superficie de l'hide de chaque famille, devait être de 72 acres 1/3 (3). Thanet, au dire du même auteur, comprend 600 hides, et 23.000 acres ; le pays de Kent, 972.240 acres, et 15.000 hides. L'hide était donc pris sur la terre arable : il constituait la mesure de l'alod, ou édel-possession, héritée ou individuelle : c'était le κλῆρος, le lot, la part du premier colon. L'hide comportait la

1. Bède. *Hist. Eccl.*, I, ch. I, 15 : « iuxta mensuram Anglorum ».

2. *Acera braéde*, l'espace de trois acres (*Leg. Ædelst*, IV, 5) ; « acræ latitudine » (*Leg. Hen.*, I, ch. XVI).

3. *Hist. Eccl.*, IV, 16.

possession d'une charrue, et sa culture devait pourvoir à la subsistance d'une famille ou Hiwisc.

Cet entretien était il ainsi assuré ? Il est permis de le croire, car au VIIIe siècle, 150 hides, suffisent à nourrir 600 moines dans Yarrow et Wearmouth (1) ! Le possesseur d'un hide de terre, devenait indépendant, et investi de droits politiques : s'il trouve un débouché aux produits de sa culture, il peut s'enrichir par l'épargne, après avoir nourri sa femme et les siens ; après avoir entretenu le bétail, les porcs nourris de glands, et le serf laboureur. Bien qu'éclairé par un ciel moins clément que celui de Grèce ou d'Italie, l'Anglo-Saxon, par l'étendue du territoire qui lui est dévolu ; par son endurance à la fatigue ; par la simplicité de ses mœurs et l'absence de tous besoins, se trouve plus riche, en ses sites sauvages, que les compagnons de Romulus, ou que le paysan d'Athènes.

1. *Anon. Abb. Gyrw.*, § 33.

CHAPITRE V

Le rang personnel. L'homme libre. Le noble

Le rang personnel chez les Anglo-Saxons, apparaît inséparable de la possession de la terre.

Ce principe est développé dans Tacite, qui ne parle pas seulement de nobles, mais encore de rois, de princes et d'autorité transmise par héritage (1). L'histoire la plus reculée d'Europe, telle qu'on la peut connaître, est sans exemple d'une période où il n'y ait eu ni hommes libres, ni nobles, ni serfs, et dans la succession des âges ces distinctions ne font que se préciser et que se développer, et toute donnée en dehors de ces faits acquis, n'a jamais que la valeur d'une conjecture. Sans doute le premier Germain a-t-il pu être prêtre et seigneur en sa propre maison, mais encore fallait-il qu'il vécût sous une forme de gouvernement, civil ou religieux, ou présentant, peut-être, ce double carac-

1. Les Chérusques, cherchant un roi, envoient demander à Rome, un descendant d'Arminius (Tacit., *An.*, XI, 17). « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt » (Tacit., *Germ.*, VII). « Magna patrum merita principis dignationem etiam adolescentulis assignant (*ibid.*, XIII). Les Hérules, en Illyrie, ayant tué leur roi, envoyèrent demander à leurs frères de Thule (Scandinavie), un descendant de sang royal : pendant l'absence de celui-ci, ils acceptèrent un autre roi, du choix de Justinien. Mais ils déposèrent ce dernier et rejetèrent l'alliance romaine, à l'arrivée du prince qu'ils avaient demandé (*Procop. Bell. Got.*, II, 15).

tère (1), et cela pour son plus grand bonheur individuel et social.

Tout le sujet se ramène à ces deux points de vue dans lesquels on considère l'homme primitif : vivant seul avec sa famille, ou vivant avec elle, allié à d'autres membres qui partagent la même existence dans l'état.

Il est difficile de concevoir une société dans laquelle, chaque famille vit isolée, sans nul rapport avec celles qui l'environnent : et même, en supposant qu'un pareil état de fait fût possible, il évoluerait, sans doute, vers le système patriarcal où le membre le plus âgé de la famille, devient le chef de celle-ci. Mais de pareilles conditions sociales ne pouvaient durer que pendant un temps déterminé, et en ce qui touche les tribus germaines, elles ne paraissent avoir procédé à leur établissement pacifique sur le sol conquis, qu'après avoir réalisé, au préalable, une sorte d'organisation militaire et hiérarchique sur laquelle reposait leur constitution. Et l'état de famille isolé, ne peut se prolonger par l'extension nécessaire des relations de voisinage ; par le besoin d'échange. L'idée d'état, elle-même est exclusive de cette notion ; dans l'état naissant à la civilisation, l'homme n'existe qu'en tant que membre de l'état, et ce n'est qu'en cette qualité, qu'il peut exister comme homme. Il ne crée pas plus l'état que le langage qu'il parle : il naît à tous deux, et sans eux, n'a point d'existence sociale et juridique.

Quand un nombre de maisons indépendantes sont dispersées sur l'étendue du territoire, il advient que des accords interviennent entre elles pour l'exploitation des bois, pour la jouissance des eaux et des terres communes, incultes. Ces

1. Möser, *Osnabrückische Geschichte* (1780), 1er Absch., § 8 : « Solche einzelne wohner waren Priester und Könige in ihren Haüsern und Hofmarken ». Cf. Tacit., *Germ.*, X.

accords peuvent même avoir pour base et pour consécration, des cérémonies religieuses. Mais en dehors de ces questions d'ordre économique, il ne peut y avoir entre elles, d'union, ni de mutuelle dépendance : chaque tribu solitaire est par elle-même un état, possédant le *jus belli*.

Dans sa propre maison, chaque homme peut se faire législateur, et édicter arbitrairement des lois, d'après certains principes généraux, communément reçus de ses voisins. Il peut avoir un culte domestique dont il sera le prêtre (1), et que ses voisins ne reconnaissent pas. Ceux-ci, s'il trouble leur jouissance, pourront le tuer ou l'asservir, s'ils en ont la force et les moyens ; s'il s'enrichit, ils pourront le dépouiller, et cela *jure belli*, car ici, le *jus imperii* ne saurait être considéré.

Mais ce ne peut être là, l'état normal de l'homme. L'évolution instinctive vers la civilisation, est contraire à cet état statique, ainsi que le désir instinctif de garanties mutuelles, de sécurité et de paix. La production des subsistances est la première application de l'activité de l'homme, puis apparaît la tendance à assurer et à défendre la possession accumulée. Cependant que la terre et les eaux suffisent à l'entretien de la population, les institutions propres à la paix, vont prévaloir. Mais dès que par les difficultés naturelles à vaincre, ou par la rareté des subsistances, le clan devient conscient de son individualité et des empiètements possibles de ses voisins, il veut substituer à l'état pacifique, un état de force et de défense.

Quelques-unes des institutions inspirées par l'effort vers la réalisation d'un état social civilisé, avec le moindre sacrifice des libertés individuelles, telles que le *Wergild*, le *Frank*

1. « Si publice consuletur, sacerdos civitatis, sin privatim, ipse paterfamiliæ, precatus Deos.. », Tacit., *Germ.*, X.

Pledge, seront étudiées en leur place. Nous nous limitons, en ce chapitre, à l'examen du rang personnel ; et comme le centre et la base du système social teuton, tout entier, est l'homme libre, pris individuellement, c'est par lui qu'il faut commencer notre étude.

Les divisions entre les éléments de toute société humaine primitive, sont faites entre les hommes libres, et ceux qui ne le sont pas (1) ; entre ceux qui peuvent se protéger eux-mêmes, et ceux qui doivent être sous la protection d'autrui. Ces distinctions se retrouvent jusque dans la famille, où la femme et le fils ne sont pas libres, par rapport au mari et au père : ils sont dans sa *mund* (sa main). De cette *mund* le fils peut être émancipé, mais non la femme ou la fille : celles-ci ne peuvent qu'en changer : la femme, du fait de la mort du mari ; la fille, par le mariage. Dans les deux cas, la *mund* est une puissance transmise en d'autres mains (2).

A l'origine, l'homme libre est celui qui possède assez de terre pour être nourri en la cultivant, et des armes pour défendre sa possession. Marié à une femme libre qui partage ses fatigues et régit sa maison, il devient le fondateur d'une famille, la première unité dans l'état. Le fils, né de cette union, complète la famille, et reçoit de ceux qui l'ont engendré, et leur sang, et les droits qu'ils ont acquis. C'est ainsi que par sa descendance, la famille devient la base même de l'état.

L'union d'un plus ou moins grand nombre de maisons, sur le territoire qui suffit à leur subsistance, pour la garantie de leurs droits civils égaux, constitue l'état lui-même : la pre-

1. « Summa itaque divisio personarum haec est, quod omnes homines aut liberi sunt, aut servi », Fleta, liv. I, ch. I. « Est autem libertas naturalis facultas ejus, quod cuique facere libet, nisi quod de jure aut vi prohibetur », *ibid.*, ch. II.

2. Cf. Fleta, liv. I, ch. V, VI, VII, IX.

mière communauté n'est-elle pas, en effet, formée par l'union d'hommes libres qui veulent s'entr'aider, et qui sacrifient chacun une part de leur liberté individuelle pour que les idées d'état, d'ordre légal et de gouvernement, soient pratiquement réalisées ?

L'homme libre est qualifié man, ceorl, *mas*, *maritus* ; wæpned man, *armatus* ; après l'établissement de l'esclavage, il est dénommé pour accuser la distinction sociale dont il jouit, *free*, frigman, frihals, c'est-à-dire *free neck*, cou libre, la main d'un maître n'ayant pas ployé son cou (1) : mais la dénomination la plus ancienne et la plus pure de l'homme libre, est ceorl. Jusqu'à une période très avancée, la loi anglo-saxonne ne connaît pas d'autre distinction que celle de ceorl et d'eorl (2). Le Vieux Rígsmal, consacré à l'origine des races, regarde Karl, comme le prototype de l'homme libre. Ses fils sont Halr, en anglo-saxon, Haele, *vir* ; Drengr, en anglo-saxon, Dreng, *vír* ; pegen, en anglo-saxon, pegn, *vir fortis*, *miles* ; Höldr, en anglo-saxon, hold, *pugil*, *fidelis* ; Búi, en anglo-saxon, gebúr, *colonus* ; Bondi, en anglo-saxon, bonda, *colonus* ; Smidr, en anglo-saxon, Smid, *faber* ; Seggr, en anglo-saxon, Secg, *vir*. Parmi les filles de Karl, on cite Snót, Brúdr, Fliod et Wíf. La plupart de ces termes ont longtemps survécu, pour distinguer, chez les Saxons, les diverses classes d'hommes libres.

Les droits de l'homme libre sont les suivants. Il possède une terre dans les limites de la communauté, l'edel, ou territoire héréditaire (κλῆρος, haeredium, hyd) et du fait de cette possession, il devient une partie intégrante de la communauté ; il se trouve astreint aux obligations que celle-ci impose, et il bénéficie des privilèges qu'elle lui consent. Ces

1. « Swá eác we settad be eallum hádum, ge ceorle, ge eorle », *Leg. Ælf.*, § 4.

2. Cf. Grimm, *Deut. Rechtsalt.*, 283.

droits, tout en lui étant personnels, son réels en ce sens qu'il sont attachés à la terre dont il a la possession : et c'est par celle-ci qu'il a le droit de vote, dans toutes questions relatives aux intérêts généraux de la collectivité : élection du juge, du chef militaire, ou du roi ; maintien de la paix ou de la guerre avec une communauté voisine ; abrogation des lois anciennes, ou promulgation des lois nouvelles ; admission de voisins, hommes libres, à la participation des droits et des privilèges du district.

L'homme libre doit encore assister aux cérémonies du culte ; au conseil public, ou Ding ; satisfaire aux services militaire et judiciaire. Il a toute liberté de contracter des alliances personnelles ; de s'unir avec d'autres hommes libres pour former des *gilds*, ou associations religieuses ou politiques. Il peut même, s'il le veut, s'attacher à quelque lord ou patron, et renoncer ainsi aux obligations et aux privilèges de l'état de liberté. Il peut partir où il veut, avec sa famille, et personne ne doit l'en empêcher, ni le suivre. Mais il doit effectuer son départ en plein jour et publiquement, afin que les tiers ayant des droits contre lui, puissent les faire valoir, avant qu'il n'aille s'établir en d'autres lieux (1).

L'homme libre peut posséder et porter des armes : il est né avec cette capacité juridique et militaire : *schildbürtig* ; il s'en revêt en toutes occasions ou publiques, ou privées (2) ; il doit s'en servir pour la défense de sa vie et de son honneur : car il jouit du droit de guerre privée, et seul, ou avec l'aide de ses alliés, il peut se battre, si bon lui semble. Ce droit,

1. « Si quis liber homo migrare voluerit aliquo, potestatem habeat infra dominium regni nostri, cum fara sua, migrare quo voluerit », *Leg. Roth.*, 177. Cf. Grimm, *Deut. Rechtsalt* , 286.

2. « Nihil neque publicæ neque privatæ rei nisi armati agunt », Tacit., *Germ.*, XIII.

techniquement, est dénommé fáehde, *feud*, dérivé de fá, *inimicus* ; fáedhe beran, signifie supporter le feud, c'est-à-dire, les conséquences du droit de guerre. S'il se sent assez fort pour s'assurer la solution violente d'un litige, il peut attaquer, emprisonner, et même massacrer son adversaire, mais alors il s'expose aux représailles des parents et des alliés de sa victime.

En dehors de ses armes, l'homme libre porte ses cheveux longs, comme signe de sa liberté, et comme ornement, flottants sur ses épaules, ou nattés autour de sa tête (1).

La mesure même de sa valeur sociale, l'attestation et la défense de celle-ci sont comprises dans le Wergyld, ou *prix de l'homme*. Sa vie, son corps, les dommages qu'on peut lui causer, ceux qui dépendent de lui, sa propriété sont prévus, décrits, garantis et limités ; et bien qu'il ne jouisse pas des privilèges du noble, l'homme libre demeure, toutefois, de condition supérieure à celle de l'étranger, du serf ou de l'affranchi. De telle sorte que ses terres, sans être exemptes d'impôts, sont moins grevées que celles de ceux qui n'ont pas la liberté. De plus, il possède un droit de jouissance des forêts et des eaux communes, que les hommes non libres n'étaient point appelés à partager.

L'homme libre a donc part au gouvernement de la collectivité, en exécutant lui-même, et en faisant exécuter les lois qui régissent et les hommes libres, et ceux qui ne le sont pas. Ce faisant, il consent à la loi une obéissance volontaire, pour vivre sous son bienfait, dans une communauté politique pacifiée.

En cet état de choses, le noble appartient à la classe des

1. « Gif freo wif, locbore, lyswaes hwaet gedó », *Lex. Ædelb.*, § 73. L'homme libre était déshonoré si on lui coupait sa chevelure, *Lex. Ælfr.*, § 35. Cf, Grimm, *Deut. Rechtsalt.*, pp. 240, 283. Eumenius parle des Francs, comme « prolixo crine rutilantes », Paneg. Constant, ch. XVIII.

hommes libres : il sort d'elle, et il est sujet aux mêmes droits, privilèges et obligations, mais à des degrés différents, puisqu'il possède certains avantages dont l'homme libre ne jouit pas. Comme ce dernier, il est possesseur *réel* du sol, dans le district, mais sans doute, son lot était-il plus étendu que celui de ses voisins, et moins grevé d'impôts. Il participait au Ding, *placitum*, mais avec les hommes de sa classe ; il avait l'initiative et la direction des affaires publiques, et il exécutait ce qui avait été décidé, du consentement général (1). Le peuple entier peut élire, mais le noble seul jouit de l'éligibilité aux fonctions de prêtre, de juge, ou de roi. Le *prix* de sa vie est plus élevé, dans le wergyld, que celui de l'homme libre. Il est une unité dans la masse ; le représentant de la souveraineté, tant à l'intérieur qu'au dehors. Son pouvoir tend à s'accroître, alors que celui de l'homme libre va toujours en se restreignant, avec les empiètements de la noblesse.

Le nom distinctif du noble est Eorl, Ædele, *nobilis* et Rice, *potens*, et il porte encore d'autres titres se rapportant, aux fonctions dont il est investi, ou aux détails et aux qualités de son rang social : ainsi, ealdor, ealdorman, *princeps ;* wita, weota, *consiliarius* ; *senior* ; *procer* ; *melior*. Et il convient de rappeler qu'en dehors de ses privilèges personnels, le noble possédait dans toute leur plénitude, les droits de l'homme libre, de la classe à laquelle il appartient, et dont il n'est, au demeurant, que l'ordre le plus élevé.

1. « De minoribus rebus principes consultant ; de majoribus omnes. Ita tamen ut ea quoque quorum penes plebem arbitrium est, apud principes pertractentur », Tacit., *Germ.*, XI.

CHAPITRE VI

Le Roi

Le Roi, est, par rapport au noble, ce que le noble est à l'homme libre. Il est au sommet de la hiérarchie de l'ensemble de la classe d'hommes libres. Au début de l'histoire teutone, on trouve des tribus et des nations soumises à la domination des rois. Les peuples libres regardent leur roi comme la personnification de l'unité nationale, comme le représentant de toute la nation, et comme un médiateur entre eux-mêmes et les dieux (1). La royauté élective est la sauvegarde de la liberté du peuple ; et le principe monarchique est chez celui-ci, dépendant de sa nationalité.

Chez les Germains primitifs, les habitants de la Marche ou du Gá, quelque nombreux ou rares qu'ils puissent être, doivent toujours pourvoir à la double nécessité de la paix et de la guerre.

Mais la paix est l'état naturel ou normal, en vue duquel la guerre elle-même existe, et les institutions propres à la guerre sont l'exception, et non la règle. D'où il résulte que les attributions sacerdotales et judiciaires du roi sont perma-

1. Dans la tradition des Suédois, si les dieux manifestaient leur colère au peuple, par des défaites ou des calamités, le sacrifice le plus agréable qui pût leur être offert, était celui du roi. Cf. Gugling, *Sag.*, ch. XVIII (Laing, I, 230) ; ch. LXVII (I, 256).

nentes ; que ses fonctions militaires sont temporaires, et dépendent des faits qui les commandent. Les premières fonctions réunies dans une même personne, ou divisées entre plusieurs autres, sont les conditions nécessaires à l'existence de l'état, en tant que communauté ; les secondes ne s'exercent libre que par intervalles, pour assurer le développement des premières, et pour défendre la communauté contre les attaques de collectivités hostiles.

On peut admettre que le père fut le premier prêtre et le juge, dans sa propre maison : il possède avant tous, le secret des rites particuliers du culte familial, et son pouvoir est encore justifié par l'âge, l'expérience, et la dignité paternelle. Mais ces principes s'appliquent aussi bien à la famille déterminée, qu'à un agrégat de maisons : de même que le culte familial et que la paix de la famille, exigent pour subsister, l'exercice de pouvoirs particuliers, de même ceux-ci s'imposent pour assurer le culte et la paix publics. Parmi les chefs de famille, quelqu'un doit-être élu pour assurer ces fonctions primordiales. Quel autre homme que le prêtre, peut célébrer les grandes fêtes des dieux, selon le rite antique ; apaiser la colère des justiciers divins ; bénir les fruits de la terre ; chasser l'esprit malfaisant ; sanctifier l'échange du sol, l'union de l'homme et de la femme, et la naissance de l'enfant ? Qui peut, en sa place, administrer la justice, où les divinités seules révèlent la vérité, et vengent le parjure ? Quel autre guerrier pourrait, dans la tribu, posséder assez d'autorité pour punir l'homme libre qui ne se courbe devant la main du roi, que parce que celui-ci lui apparaît, comme l'incarnation de la justice et de la puissance divines ? (1).

1. « Duces exemplo potius quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt. Ceterum neque animadvertere, neque vincire, ne verberare quidem nisi sacerdotibus permissum ; non quasi in pœnam, nec ducis jussu, sed velut deo imperante, quem adesse

Qui investira-t-on de ces pouvoirs reconnus nécessaires ? Le choix du peuple se portera sur les représentants des familles, dont la tradition fait remonter l'origine aux dieux particuliers de chaque district. Ces dieux aiment leur descendance : ils ont guidé leurs premiers enfants vers la terre fortunée, en leur donnant le secret de les apaiser et de leur plaire ; ils les protègent par leur puissance, et ils les inspirent par des révélations ; ils les instituent dépositaires de leur volonté souveraine, et quelque chose de leur pouvoir divin accompagne leurs héroïques descendants. Une seule famille a pu rester longtemps en possession exclusive du pouvoir sacerdotal, jusqu'à ce qu'une autre maison lui ait substitué un culte nouveau, et un dieu jusqu'alors inconnu.

Quelque tribu isolée, et jouissant d'une civilisation plus avancée, a pu s'établir parmi quelques rudes guerriers, en leur enseignant des procédés plus parfaits de culture, une architecture qu'ils ne soupçonnaient pas ; elle leur a dévoilé les mystères du firmament, l'harmonie des sons, et le dieu bienfaisant qu'elle a fait connaître est reçu dans la communauté.

Dans la tribu nouvelle se recruteront nécessairement les prêtres du nouveau culte, car seuls ils en connaîtront les rites et les observances, qu'ils conserveront à travers les âges.

Dans une autre hypothèse, une élite remarquable par sa beauté physique, son intelligence plus développée, sa plus grande force aux armes, peut établir sa prépondérance sur une race plus nombreuse, et moins favorisée : en augmentant par des acquisitions, des conquêtes, ou par l'hérédité, les territoires qu'elle possède, cette élite par sa supériorité

bellantibus credunt », Tacit., *Germ.*, VII ; « Diis genitos sacrosque reges », Tacit , *Orat.*, 12.

naturelle ou acquise, parviendra à constituer une race noble, sacerdotale, et royale, parmi des hommes libres. Cette aristocratie pourra imposer et sa religion, et sa forme de gouvernement, comme firent les Doriens dans le Péloponnèse (1). Ou encore, s'il s'établit une entente, l'aristocratie et ses dieux garderont le premier rang, bien que le peuple soumis conserve, avec quelque part au gouvernement de l'état, son ancien culte. Et ainsi, les dieux de la nature, de la terre et de l'agriculture, le cèdent, pour un temps variable, à la suprématie des dieux de l'esprit, et de la guerre : Odin reçoit les âmes des guerriers et des hommes libres ; l'antique Dórr ne doit plus recueillir que les âmes des serfs.

Dans tous les cas énumérés ci-dessus, et auxquels on peut ajouter la conquête violente du pays par un corps d'immigrants, la famille ou la tribu qui parvient à la souveraineté, est celle qui l'emporte sur les autres en rang, en noblesse, et en pouvoir. Son caractère de prédominance ne sera pas individuel, mais général : c'est-à-dire qu'au sein de cette tribu d'élite seule, seront choisis les titulaires des fonctions sacerdotales, politiques, et judiciaires : mais, et c'est ici qu'intervient le principe de la souveraineté populaire, c'est le peuple qui élira librement chaque homme noble à la charge qu'il doit remplir. Encore l'histoire présente-t-elle d'autres exemples où deux ou plusieurs tribus nobles se partagent l'autorité suprême, avec une égalité relative : deux rois, par exemple, représentent deux tribus de Doriens, dans la πολιτεία de Sparte. Chez les anciens Bavarois, les Agilofings pouvaient seuls être revêtus de la dignité ducale, mais trois ou quatre autres familles possédaient une noblesse particulière qui les élevait presque autant au-dessus des autres

1. Αἴτιον δὲ... ὅτι τρόπον τινὰ ἀρετὴ τυγχάνουσα χορηγίας καὶ βιάζεσθαι δύναται μάλιστα, καὶ ἐστὶν ἀεὶ τὸ κράτουν ἐν ὑπεροχῇ ἀγαθοῦ τινός, ὥστε δοκεῖν μὴ ἄνευ ἀρετῆς εἶναι τὴν βίαν.. , Arist., *Polit.*, I, 6.

nobles que ces derniers, au-dessus du reste du peuple. En cet état, les attributs de la souveraineté peuvent être divisés : on tirera d'une famille les rois ou les juges ; d'une autre, les généraux ; d'une troisième, les prêtres ; ou même ces divisions auront pu naître, avec le temps, au sein d'une même famille. Encore le général a-t-il pu être choisi, pour une guerre déterminée, parmi les juges et les prêtres, ou même, et dans un cas de nécessité pressante, parmi ceux auxquels leur naissance interdisait l'accès des fonctions judiciaires et sacerdotales. Bède n'écrit-il pas des anciens Saxons du continent :

« Non enim habent regem iidem antiqui Saxones, sed satrapas plurimos, suæ genti præpositos, qui, ingruente belli articulo, mittunt æqualiter sortes, et quemcumque sors ostenderit, hunc tempore belli ducem omnes sequuntur, huic obtemperant ; peracto autem bello, sursum æqualis potentiæ omnes fiunt satrapæ (1) ».

Et ceci met singulièrement en lumière, cette phrase de Tacite s'appliquant aux races germaniques en général :

« Eliguntur in iisdem consiliis et principes qui iura per pagos vicosque reddunt » (2).

On conçoit aisément la séparation assez rapide des fonctions judiciaires et sacerdotales, et même jusqu'à une date encore avancée, elles se maintiennent unies. Le jugement de Dieu, la répartition des lots, et la divination, sont présidées par les prêtres et par les juges : le prêtre ne consacre-t-il pas le lieu du jugement ? Et toutes les assemblées du peuple s'ouvrent par des prières et par des cérémonies religieuses (3). La tenue du Witena-Gemót, en des temps

1. *Hist. Eccl.*, V, 10.
2. *Germ.*, XII.
3. Cf. Tacit., *Germ.*, XI. « Ut turbæ placuit, considunt armati. Silentium per sacerdotes, quibus tum et coiercendi ius est, imperatur ».

plus rapprochés, était inaugurée par la célébration de la messe (1). Et durant la période florissante du christianisme chez les Anglo-Saxons, des synodes d'évêques s'ouvraient, deux fois l'an, comme cours suprêmes de justice, en matière civile. La loi des Visigoths, alors qu'elle reconnaît la séparation des personnes, implique la confusion de juridction : « Si iudex vel sacerdos reperti fuerint nequiter iudicasse (2) ». Le juge interprète donc la loi ; prononce la sentence ; veille à l'exécution de celle-ci : dans ces fonctions, il représente aux yeux du peuple, et la justice divine, et le pouvoir collectif de l'état. Ainsi peut-on conclure qu'au début, dans chaque Marche, et plus spécialement dans chaque Gá ou Scír, ou dans la réunion de plusieurs Marches, on rencontre au moins un homme, descendant d'une famille privilégiée, qui conduit, pendant la paix, d'une façon permanente ou momentanée, les affaires publiques, et qui est confondu, dans l'esprit du peuple, avec sa religion même, et le culte de ses dieux. Il importe peu qu'on le dénomme *ealdorman*, *iudex*, *rex*, *satrapa*, *princeps* : il est celui qui préside aux actes solennels des hommes libres durant la paix, et il est bien le roi originaire du Shire, ou petite nation. S'il est prêtre par droit de naissance, chef de l'armée, par sa science militaire, et juge, par l'élection, il réunit en lui-même, tous les attributs de la royauté (3).

En ce cas, il ne se contentera pas d'étendre sa puissance

1. « Quadam die multi tam nobiles quam privati primo mane ad ipsum locum placitaturi convenerunt ; sed ante placitum, ut Presbyter eis missam celebraret rogaverunt. At ille, qui ipsa nocte cum uxore dormierat, ad sacrum altaris officium accedere formidabat ; itaque negavit se id facturum» , Dunelm., *Hist. Eccl.*, Dun., ch. XIV, A. D. 1.045 (liv. III, ch. X, édit. de 1732).

2. *Leg. Visig.*, II, 1, § 23.

3. « Hic etenim et rex illis et pontifex ob suam peritiam habebatur, et in sua iustitia populos iudicabat », Jornandes.

sur les communautés voisines, mais il s'efforcera de la rendre permanente, sinon héréditaire, dans le pays même qu'il gouverne. Les mêmes faits peuvent se produire, si le prêtre, le juge, ou le chef militaire, tout en ayant leurs fonctions divisées, appartiennent à la même famille.

Le pouvoir royal naît donc des fonctions judiciaires et sacerdotales, auxquelles vient s'ajouter le commandement militaire : mais le roi, à son début, n'est que le juge et le prêtre d'un district peu étendu (1). Quand plusieurs districts ont été réunis; que des rois ont été soumis par l'un d'entre eux, plus puissant et plus fortuné que les autres, c'est alors que se réalise le type définitif du royaume germanique. Dès lors, les pouvoirs judiciaires, militaires et sacerdotaux deviennent subordonnés au pouvoir royal qui représente l'état entier : les hommes libres, les nobles, et le *folcriht*, ou loi publique des uns et des autres.

Le roi possède la juridiction suprême, le droit de punir; de maintenir la paix ; d'appeler aux armes les hommes libres (*cyninges ban*, *cyninges útware*). Lorsque cet état de fait est pleinement réalisé, les rois primitifs sont devenus : *subreguli*, *principes*, *duces*, *ealdormen* : ils conservent bien leur noblesse, et peut-être, leur influence sur le peuple, mais ils ne sont que des officiers inférieurs de l'état, dont le roi héréditaire demeure le chef (2).

1. « Nec potest aliquis iudicare in temporalibus, nisi solus rex, vel subdelegatus : ipse namque ex virtute sacramenti ad hoc specialiter obligatur, et ideo corona insignitur, ut per iudicia populum rega sibi subiectum », Fleta, liv. I, ch. XVII, § 1.

2. « Le titre de roi était primitivement de peu de conséquence chez les barbares. Ennodius, évêque de Paris, dit d'une armée du grand Théodoric : « Il y avait tant de rois dans cette armée, que leur nombre était au moins égal à celui des soldats qu'on pouvait nourrir, avec les subsistances exigées des habitants du district où elle campait ». Michelet, *Hist France*, I, 198, note.

Les historiens admettent généralement ce fait qu'il y avait simultanément huit royaumes, dans l'Angleterre saxonne. Dans les temps les plus reculés il y eut, dans le Kent, au moins deux rois, dont les capitales étaient Canterbury et Rochester, toutes deux sièges d'évêchés. La distinction entre Kentings du Sud et de l'Ouest, est maintenue (1) jusqu'au déclin de la monarchie saxonne. On sait non seulement qu'Eádríc et Hlódhere régnèrent conjointement, mais encore que Wihtred et son fils Ædelberht le second, montèrent également sur le trône (2) : O'swine est mentionné comme roi de Kent, à une époque où généralement on considère Ecgberht, comme ayant régné seul sur le pays (3) : on cite Swaebheard (4), autre roi régnant à une date, ordinairement assignée à Eádríc et à Hlódhere. Dans les dernières années de son règne, Ædelberht le second, dut partager son pouvoir avec Eádberht (5), Eardwulf (6), Sigirāed (7) et Ecgberht (8) ; et Sigirāed se qualifie délibérément, de roi de la moitié du Kent. Un document très remarquable d'Eádbehrt, est conservé dans le Textus Roffensis (9) : après le seing du roi, qui s'intitule : Rex Cantuariorum, ses nobles placent leurs noms, de la manière et dans l'ordre suivants : « Ego Wilbaldus comites meos confirmare et subscribere feci.... » ; et l'on trouve répétés, avec la même formule les noms de : Dimheahac, Hosberht, Nothbalth, Banta, Ruta, et

1. William de Malmesbury parle des *reguli* qui furent soumis par Ædelberht, *Gest. Reg.*, lib. I, § 10.
2. *Cod. dipl.*, nos 72, 77, 86, 108.
3. *Ibid.*, nos 8, 10, 30.
4. *Ibid.*, nos 14, 15 ; Bède, *Hist. Eccl.*, V, 8.
5. *Ibid.*, nos 85, 106, 107.
6. *Ibid.*, no 96.
7. *Ibid.*, nos 110, 114.
8. *Ibid.*, nos 113, 132, 135, 160.
9. *Ibid.*, no 85.

Tidbalth. Du fait que ces personnages ont à leur suite des comtes, *comites*, il est à supposer qu'ils étaient tous royaux, rois, ou rois en tutelle. Leur caractère de subordination ressort de l'octroi de la charte, qui leur est fait par Ædelberht; et parmi ces rois inférieurs, on relève encore les noms d'Ædelric, d'Heardberth, Eádberht Pren (1) et Ealhmund : ce dernier fut le père du célèbre Ecgberht de Wessex.

Parmi les territoires qui furent incorporés au royaume de Mercie, l'un est célèbre sous le nom de Hwiccas : il comprenait, alors, tout le diocèse de Worcester. Cette petite province ne garda pas seulement ses rois jusqu'à une époque très avancée, mais elle eut encore et fréquemment, plusieurs rois à la fois : ainsi O'sric (2) et Oshere (3); Ædelweard (4), Ædelheard (5), Ædelric (6), et probablement, O'swudu, y régnèrent entre les années 704 et 709.

Quelques années plus tard, entre 757 et 787, on retrouve trois frères, Eánberth (7), Ealdred (8) et Uhtred (9) réclamant le titre royal dans le même district, alors qu'Offa, leur parent, règne dans la Mercie. Il est certain que ce grand royaume avait toujours formé plusieurs états distincts : au temps de Penda (626-656), la tradition rapporte que les Angles du Milieu étaient gouvernés par son fils Peada (10), alors que Merewald, un autre de ses fils était roi des Hécans de l'Ouest, peuple du Herefordshire. Dans l'importante bataille

1. Flor. Wig., an. 794.
2. *Cod. dipl.*, n° 12.
3. *Ibid.*, nos 17, 36.
4. *Cod. dipl.*, n° 56.
5. *Ibid.*, n° 53.
6. *Ibid.*, n° 57.
7. *Ibid.*, nos 102, 105.
8. *Ibid.*, nos 125, 131, 146.
9. *Ibid.*, nos 117, 118, 128, 148.
10. Bède, *Hist. Eccl* , III, 21.

de Winwidfeld, où la chute de Penda assura le triomphe du christianisme, Bède écrit que trente chefs *royaux* tombèrent, du côté des Merciens (1). Sous Ædilraed, fils et successeur de Penda, Beorhtwald prend le titre de roi, en Mercie (2). Pendant le règne de Centwine, dans le Wessex, il est fait mention d'un roi, Baldred, dont le royaume comprenait probablement le Sussex, et une partie du Hampshire (3) ; dans la même période, on trouve encore Ædilheard qui s'intitule roi du Wessex (4). Et Friduwald, dans une charte du monastère de Chertsey, cite les *subregali* suivants, qui règnent conjointement : O'sric, Wighard et Ædelwald (5).

Il y avait un royaume d'Elmet dans le Yorskhire, et même jusqu'au dixième siècle, un royaume de Bamborough. Ces exemples suffisent à montrer le nombre des rois qui se partageaient alors l'Angleterre (6), et un chroniqueur du XIIe siècle écrivait avec juste raison :

« Ea tempestate venerunt multi et sæpe de Germania, et occupaverunt Eástangle et Merce, sed necdum sub uno rege redacti erant. Plures autem proceres certatim regiones occupabant, unde innumerabilia bella fiebant : proceres vero, quia multi erant, nomine carent » (7).

Ainsi qu'il résulte des développements qui précèdent, la notion du territoire et de son étendue n'est pas inhérente à

1. « Inito ergo certamine, fugati sunt et cæsi pagani, duces regii triginta qui ad auxilium venerant pene omnes interfecti », Bède, *Hist. Eccl.*, III, 24.

2. *Cod dipl.*, n° 26 « Non quidem rex potestate, sed subregulus in quadam regni parte », Vit. Aldhemi, *Ang. Sacra*, II, 10.

3. Will, Malm., *Ant. Glast.*, an. 681, pp. 308, 309 ; *Cod. dipl.*, n° 76.

4. *Ibid* , n° 73.

5. *Ibid.*, n° 987.

6. « Igitur rex unus ibi era aliquando, multi aliquando reguli », Henric , Hunt., lib. V : *εἶναι δὲ καὶ πολυανθρωπον τὴν νῆσον... βασιλεῖς τε καὶ δυνάστας πολλούς ἔχειν*, Diod., *Sic.*, V, 21.

7. Henric , Hunt., lib. II.

la couronne : les rois sont les rois des tribus et des peuples, et non des territoires sur lesquels ceux-ci sont établis : ils sont bien rois des Saxons de l'Ouest, des Merciens, des Kentings, mais non du Wessex, de la Mercie, du Kent. On arrivait même à concevoir la dignité royale sans le royaume :

« Solo rex verbo, sociis tamen imperitabat » (1).

Le roi se confond avec son peuple même (2) ; c'est du sein de celui-ci qu'il sort, et c'est par son pouvoir et par sa volonté, qu'il règne. Le peuple lui a conféré la dignité royale, mais il n'a que le territoire qu'il possède en propre, et qui est assimilable aux domaines privés de ses sujets.

Les noms teutons des rois, sont nombreux et variés, surtout dans la langue poétique. La plupart d'entre eux sont dérivés des mots qui marquent les agrégations des peuples eux-mêmes, tels que *peód*, donnant naissance à l'anglo-saxon, peóden ; *folc*, d'où dérive le vieux normand *Fylkr*. Mais le terme propre qui désigne chez les Teutons, la dignité royale provient de la notion de noblesse, chez le roi, ainsi que Tacite l'avait déjà observé : l'anglo-saxon *cyning*, est une formation directe de l'adjectif *cyne*, *generosus*, qui lui-même est dérivé de *cyn*, *genus*.

La seule distinction entre le roi et le reste de son peuple, réside dans la plus haute estimation qui est faite de sa vie, si on la compare à celle des autres. De même que dans le Wergild, le prix de vie du noble est supérieur à celui de l'homme libre, ainsi la vie du roi est-elle d'une valeur plus grande que celle du noble (3). Aussi sa protection (mund) est-elle plus estimée qu'aucune autre, dans l'état; et le tort

1. Abbo de Bello, *Paris*, *Civit. Pertz.*, II, 779.

2. Langebek., II, 77 ; Dahlmann, *Gesch. d. Danen*, p. 51.

3. Dans le Kent, la Mercie et le Wessex, le Wergyld du roi était de 120 livres. Cette somme revenait par moitié, à sa famille et à la collectivité.

qu'on peut lui faire, entraîne-t-il de plus lourds dommages (cyninges hansealde frid). Le roi est, de droit, président du Witena-gemót, du synode ecclésiastique, et il est institué gardien de la paix publique.

Au roi appartenait le droit d'ordonner des levées nationales, le *posse comitatus*, pour l'attaque d'un territoire, ou pour sa défense ; de saisir les tribunaux de matières graves ; d'exercer, à son profit, un prélèvement sur les amendes infligées en justice ; de recevoir les contributions volontaires des hommes libres ; de lever les impôts légalement établis dans les assemblées, et de nommer les officiers du fisc. Les cérémonies de sa reconnaissance par le peuple, accompagnaient l'intronisation du roi qui, revêtu des insignes de la royauté, était porté sur un bouclier, et offert à l'acclamation du peuple. Il est probable que, même dans les temps païens, une cérémonie religieuse accompagnait l'élection et l'installation du roi ; avec le christianisme, le roi fut sacré par l'évêque, et cette cérémonie le faisait reconnaître comme chef spirituel du royaume. Au roi appartenaient les bœufs et les chariots sur lesquels il allait, visitant les différentes parties de son royaume, traversant les routes, et proclamant, partout, la paix dont il avait su garder le bienfait, ou la guerre à laquelle il convoquait les hommes libres. Parmi toutes les tribus, il y avait des signes extérieurs de la royauté portés par occasion, ou habituellement : les rois mérovingiens (1) se distinguaient par leur chevelure longue et flottante ; les Goths, par un bandeau ; parmi les Saxons, le cynehelm ou cynebeáh, cercle d'or, était en usage, et se portait sur la tête. Dans le Ding ou conseil populaire, il tenait

1. *θεμιτὸν γὰρ τοῖς βασιλεῦσι τῶν Φράγγων οὐπώποτε κείρεσθαι, ἀλλ' ἀκειρεκόμαι τέ εἰσιν ἐκ παιδων ἀεί, καὶ παρηώρηνται αὐτοῖς ἅπαντες εὖ μάλα ἐπὶ τῶν ὤμων οἱ πλόκαμοι... τοῦτο δὲ ὥσπερ τι γνώρισμα καὶ γέρας ἐξαίρετον τῷ βασιλείῳ γένει ἀνεῖσθαι νενόμισται.* Agathias, liv. I, 4.

un sceptre; et à la guerre, il était précédé d'un étendard. Le plus précieux des droits royaux, était le pouvoir d'entretenir le comitatus, ou l'ensemble des officiers du palais.

Le roi, comme tous les autres hommes libres, était un propriétaire foncier, qui demandait sa subsistance à la culture de ses terres (1). Dans plusieurs parties du pays, il tenait des territoires en pleine propriété, sur lesquels s'élevaient des bâtiments où il séjournait, au cours de ses voyages, et suivant les nécessités de sa vie politique. A la tête de chacune de ces villas, ou *wíc*, était placé un bailli, *villicus*, *wícgefera* qui, tout en veillant aux intérêts matériels du roi, représentait celui-ci auprès des hommes libres et des officiers du comté.

Le lot du roi, ainsi divisé, comprenait plusieurs fois la part de l'homme libre. On peut concevoir que l'attribution territoriale ait été en raison directe de la valeur individuelle de chaque homme libre, d'après le wergyld; si la vie du roi, vaut soixante-douze fois plus que celle du noble, le domaine royal sera soixante-douze fois plus étendu que celui

1. « De victu ex regiis prædiis ». « Dis is donne seó lightinge de ic, wylle eallon folce gebeorgan de hig aér dyson midedrgehte wáeron ealles tó swyde. Daet is donne aérost, daet ic bebeóde eallum mínan geréfan daet hi on mínan ágenan rihtlice tilian me mid dám feormian. daet him nán man ne pearf tó feormfultune nán pingc syllan bútan he sylf wille. And gif hwá aefter dám wite crafige beó he his weres scyldig wid done cyningc ». Cnut, § XX, Thorpe, I, 412, 413.

« Mos est civitatibus, ultro ac viritim conferre principibus, vel armentorum, vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit. Gaudent præcipue finitimarum gentium donis, quæ non modo a singulis, sed publice mittuntur : electi equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Iam et pecuniam accipere docuimus », *Germ.*, XV.

« In die autem Martis campo secundum antiquam consuetudinem dona illis regibus a populo offerebantur, et ipse rex sedebat in sella regia, circumstante exercitu, et maior domus coram eo », an. 753, *Annal. Laurishamenses Minores (Pertz. Monumenta*, I, 116).

du noble ; et si le territoire concédé à ce dernier, a une contenance de trente acres, c'est 2.160 acres de terre arable qui seront attribués au roi lui-même. Aux produits de ses propres domaines, le roi ajoutait les dons en nature qu'il recevait du peuple, *naturalia*, que l'on trouve signalés dans Tacite et chez la plupart des premiers historiens du continent. Avec le temps, la nature de ces dons volontaires se modifia : ils devinrent des contributions forcées ; des impôts établis à des dates déterminées, et leur caractère primitif et spontané ne subsista que lors des visites royales, du mariage d'une princesse ou du roi lui-même, et en toutes occasions publiques et solennelles. C'est de cet usage qu'est née la contribution féodale du vassal au seigneur, lors du mariage de sa fille ou de son fils aîné.

Un autre élément des revenus royaux provenait des parts dans le butin de guerre, quand le roi et les hommes libres avaient combattu de concert. La célèbre histoire de Clovis et du vase de Soissons (Greg. Turon. II, 27) prouve que le roi recevait sa part, comme le reste de l'armée, et rien ne prouve qu'elle ait excédé celle de ses compagnons, dans les proportions ordinairement appliquées du wergyld.

Comme gardien de la paix publique, le roi prélevait une part des amendes infligées aux coupables, et à ce titre, comme Tacite le fait remarquer (1), il représentait l'état entier, et il agissait en vertu de son pouvoir exécutif. Et de même les biens confisqués étaient attribués au roi, comme représentant de la collectivité (2).

1. « Sed et levioribus delictis, pro modo pœnarum, equorum pecorumque numero convicti multantur, pars multæ regi vel civitati, pars ipsi qui vindicatur vel propinquis eius exsolvitur », *Germ.*, XII.

2. « Unam mansam quam fur quidam ante possederat, a rege cum triginta mancusis auri emit », *Cod. Dipl.*, n° 580. Le trésor trouvé sans possesseur appartient au roi, par application du même principe.

.. Avec l'évolution de ces principes, et avec leur application aux détails de la vie publique, les *regalia*, ou droits royaux, deviennent plus nombreux et variés. Le roi est regardé comme le protecteur naturel de l'étranger qui n'est uni par aucun lien à la communauté, et qui n'attend que du roi seul, la garantie de sa liberté. C'est encore lui qui fixe la base des échanges ; avec le droit qu'il a d'appeler sous les armes, les hommes libres, il obtient le droit de vie et de mort sur ceux-ci, en temps de guerre ; c'est de lui qu'émanent toute justice et toute possession. La conservation de la paix et les nécessités des services publics, lui permettent de réquisitionner les services des hommes libres, pour recevoir et pour conduire les étrangers qui voyagent à travers le royaume ; il peut leur demander leurs chariots et leurs chevaux, pour transporter des matériaux ou des fourrages, jusqu'à son palais royal ; il a le droit d'exiger leur aide dans ses chasses ou dans ses pêches ; de faire entretenir par eux ses meutes et ses faucons, et nourrir sa suite. Comme chef de l'Eglise, le roi a une influence prépondérante sur l'élection des évêques ; c'est lui qui nomme le duc, le geréfa, et peut-être même, les membres du wítena-gemót. Au surplus, il a le droit de renoncer à certaines attributions de sa charge, pour les confier à qui il lui plaît, dans les différents districts.

Il est certain que la plupart des prérogatives royales, furent à leur début, des usurpations. Mais il faut admettre, néanmoins, que même dans les périodes les plus reculées de l'histoire, les rois furent non seulement plus riches, mais encore de beaucoup plus puissants que les autres hommes libres. Ce résultat provient de ce que le roi a été le premier représentant de son peuple, tant à l'intérieur de son royaume, qu'au regard de l'étranger : un conseil populaire peut bien être consulté sur les termes généraux d'un traité, mais il

faut que ce dernier ait été arrêté entre des négociateurs moins nombreux.

Le Sénat romain entre en rapports avec les princes, et non avec les populations de la Germanie (1). Et le roi demeure le pouvoir exécutif du royaume, en dehors des assemblées populaires, en vertu du principe, inconsciemment appliqué en ces temps reculés, de la séparation des pouvoirs : délibérer, est le fait de plusieurs ; agir, est le fait d'un seul (2).

Mais on ne peut induire des développements qui précèdent, que le roi ait eu un pouvoir absolu (3) : tenu en échec par le désir commun de liberté, par les prérogatives des nobles (4), il n'était qu'un chef élu, et c'est par la confiance et par l'espoir du peuple représenté par lui, qu'il montait sur le trône.

1. « Adgandestrii, principis Cattorum, lectas in senatu literas... Maroboduum... per dona et legationes petivisse fœdus... Misitque legatos ad Tiberium oraturos auxilii », *Annal.*, II, 88, 45.

2. « De minoribus rebus principes consultant ; de maioribus omnes : ita tamen, ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est apud principes, pertractentur... Mox rex vel princeps, pront aetas cuique, prout nobilitas, prout decut bellorum, prout facundia est audiuntur, auctoritate suadendi magis quam iubendi potestate » (Mor., *Germ.*, XI).

3. « Nec regibus infinita, nec libera potestas », Mor., *Germ.*, VII. « Auctore Verrito et Malorige, qui nationem eam regebant, in quantum Germani regnantur », Tacit., *Annal.*, XIII, 54.

4. « Ceterum Anninius, abscedentibus Romanis et pulso Maroboduo, regnum adfectano, libertatem popularium adversam habuit, petitusque armis, cum varia fortuna certaret, dolo propinquorum cecidit », Tacit., *Ann.*, II, 88.

CHAPITRE VII

Les nobles en service

Un des privilèges essentiels de la couronne était, pour le roi, d'entretenir et de former un corps d'officiers du palais : ce fut là l'origine d'une noblesse issue du trône lui-même.

Avec l'accroissement de la population, l'homme libre et pauvre cherche à vivre sur les possessions plus étendues du noble, et la prestation qu'en retour il peut offrir à celui-ci, est celle du service militaire qu'il remplira avec le plus de joie, car elle convient bien et à sa nature guerrière, et au seigneur dont il sollicite la protection. Celui qui vit, pauvre, sur un sol ingrat et peu étendu, ne craindra pas les aventures de la guerre, par l'espoir d'établissements plus avantageux. De plus, le prince qu'il sert, enrichi par les contributions volontaires, et possesseur de plus de terres qu'il ne faut, pour sa propre subsistance, récompensera, en les lui concédant, l'homme libre qui aura servi, à la guerre, ses desseins ambitieux. Le prince s'efforcera donc de rendre les concessions qu'il fait à ses guerriers, durables pour ceux-ci, et profitables pour lui-même.... Il peut encore s'entourer d'assistants nobles et armés, attirés par sa libéralité. ou ses talents militaires ; et il les nourrira à sa propre table, sous le toit de son palais. Ceux-ci pourront, en retour, remplir des charges

domestiques dans le palais en temps de paix, et ils serviront le prince, en armes, dans la défense ou dans l'attaque (1).

L'institution du *Comitatus* est exposée longuement dans Tacite, dans les développements qui suivent (Mor. Germ. XIII, XIV) : « Une naissance illustre, ou les grands services de leurs pères, donnent le rang de princes, même aux jeunes hommes, qui se trouvent ainsi associés à ceux qui ont déjà fait leurs preuves dans l'État... Et il n'y a point de honte à figurer parmi les *comites*. Bien plus, le comitatus lui-même a ses distinctions que confère celui qu'accompagnent les comites, et il y a parmi ceux-ci une grande émulation, pour tenir la plus haute place dans la faveur du prince ; et les princes, de leur côté, s'efforcent d'avoir, à leur suite, les comites les plus braves et les plus nombreux. C'est une dignité, et la marque extérieure du pouvoir en temps de paix, et un soutien à la guerre, que d'être ainsi entouré d'une élite de jeunes gens... C'est pour ces derniers un déshonneur que d'être surpassés en valeur par leur prince, et une honte éternelle que de lui survivre à la bataille... Les princes combattent pour la victoire ; les comites, pour le prince..... Celui-ci ne peut entretenir un comitatus important, que par la violence et par la guerre... Le butin est la munificence du prince à leur endroit, et on leur persuadera moins aisément de labourer la terre... que de provoquer l'ennemi, et de gagner des blessures au combat : car il leur semble odieux d'acquérir par la sueur, ce qu'ils peuvent acheter de leur sang. »

1. « Erat autem rex Oswini et aspectu venustus, et statura nobilis, et affatu iucundus, et moribus civilis, et manu omnibus, id est nobilibus atque ignobilibus, largus ; unde contigit ut ob regiam ejus et animi, et vultus, et meritorum dignitatem, ab omnibus diligeretur, et undique ad eius ministerium de cunctis prope provinciis viri etiam nobilissimi concurrerent », Bed., *Hist. Eccl.*, III, 14.

Il suffit d'illustrer encore d'exemples pris à d'autres sources, l'admirable synthèse que donne Tacite du comitatus, pour pouvoir tirer de cette institution, des conclusions définitives.

A l'influence et à l'action de ces associations on doit attribuer non seulement les conquêtes des diverses tribus, mais les plus importantes modifications dans la loi du peuple. Comme le nom propre pour l'homme libre est *ceorl*, et pour le noble-né *eorl*, ainsi, le mot qui désigne le comes ou compagnon) est *gesíd*. Ce mot se rapporte, étymologiquement, a síd qui signifie voyage, et il désigne, littéralement, celui qui accompagne un autre homme. Les fonctions et la position sociale du gesíd lui firent donner une autre appellation : le comes est dénommé *pegn*, par rapport au prince qu'il sert, c'est-à-dire *thane*, servant, ou ministre : il ne devient noble, que quand la royauté consacre et anoblit la dépendance, à son service. Beowulf se donne comme étant parent et thane d'Hygélác : mais son sang royal et sa valeur éprouvée font encore de lui, le chef d'un comitatus : et il se rend dans Heorot, avec l'élite de ses compagnons (*swaése gesídas*) : ces derniers, comme lui-même, appartiennent à son roi, et sont qualifiés : *Hygelác's beodgeneátas heordgeneátas* (*tischgenossen*, *heerdgenossen*) ; ils ont tous place à la table du monarque et à son foyer. Une partie du butin devient naturellement la propriété des gesídas qui ont conduit la guerre. Et Saxo grammaticus dit bien de l'un de ses héros :

Proceres non solum domesticis stipendiis colebat, sed etiam spoliis ex hoste quæsitis : affirmare solitus, pecuniam ad milites, gloriam ad ducem redundare debere..... Horum omnium clientelam rex liberali familiaritate coluerat. Nam primis apud eum honoribus, habitum ; cultos auro gladios, opimaque bellorum præmia perceperunt » (1).

1. *Hist. Dan.*, 6, 144.

Et Hialto chante encore (1) :

« Dulce est nos domino percepta rependere dona,
Acceptare enses, famæque impendere ferrum.
. . . . . .
Enses theutonici, galeæ, armillæque nitentes,
Loricæ talo immissæ, quas contulit olim
Rolvo suis, memores acuant in prœlia mentes.
Res petit, et par est, quæcumque per otia summa
Nacti pace sumus, belli ditione mereri »

Le même auteur rapporte qu'il arrivait parfois, en l'absence de reine à la cour, que les comites fussent mal vêtus : et ceux-ci ne pouvaient remédier à cet état de choses, qu'en invitant leur roi au mariage :

« Igitur contubernales Frothonis circa indumentorum usum feminea admodum ope defecti, quum non haberent unde nova assuere, aut lacera reficere possent, regem celebrandi coniugii monitis adhortantur » (2).

De même, quand Siegfried part pour sa fatale expédition chez les Burgondes (3), il est vêtu, ainsi que ses douze compagnons, des mains royales de Síglint. Des rapports entre le prince et ses comites, sont nés les noms d'épopée sous lesquels le roi est désigné : hláford, lord ; littéralement : celui qui donne le pain ; brytta, beága brytta : dispensateur des trésors, des anneaux; sinegifa : celui qui donne les trésors. Il est constant que le gesíd n'avait, à proprement parler, aucun autre droit dans le partage du butin, que celui qu'il tenait de la volonté de son chef : et jamais la libéralité de celui-ci, ne pouvait donner naissance à un droit, pour le

1. *Ibid.*, p. 33.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. *Nibelunge. Nôt.*, 66, p. 10, Lachmann.

gesíd. Ce principe était appliqué et manifeste, au temps de Charlemagne (1) :

« Quo accepto... idem vir prudentissimus idque largissimus et Dei dispensator magnam inde partem Romam ad limina Apostolorum misit per Angilbertum dilectum abbatem suum ; porro reliquam partem obtimatibus, clericis sive laicis, cæterisque fidelibus suis largitus est ... ».

Et ailleurs, dans les annales d'Eginhart (2) :

« Reliquam vero inter optimates et aulicos, cæterosque in palatio suo militantes liberali manu distribuit. »

Pareillement, William de Malmesbury dit d'Æthelstan (Gest. Reg. I, 213, § 134) :

« Præda quæ in castro reperta fuerat, et ea quidem amplissima, magnifice et viritim divisa. Hoc enim vir ille animo imperaverat suo, ut nihil opum ad crumenas corraderet ; sed omnia conquisita, vel monasteriis, vel fidelibus suis, munificus expenderet. »

Par contre, un homme libre, servant sous la bannière, et non sous la dépendance même du roi, avait un droit à sa part de butin qu'il ne tenait pas de la *largitio* ou *liberalitas*. Cette distinction était essentielle, et la libéralité du chef envers ses comites, était, quoique arbitraire, en raison directe de leurs services rendus, de leur fidélité, et de leur courage à la guerre.

L'obligation des comites envers leur prince consistait en loyalisme et en fidélité. L'engagement en était pris par le gesíd, de manière solennelle : il devait faire sans hésitation, le sacrifice de sa vie même, si la sauvegarde du prince le commandait : ainsi, les gesídas de Beowulf s'exposent, en s'attaquant avec lui, au monstre Grendel (3). Wiglaf risque

1. *Annal. Laurish.* an. 796 : *Pertz. Mon. Germ.*, I, 182.
2. An. 796 ; *Pertz.*, I, 183.
3. *Beow.*, v 1.582.

sa vie, en assistant son seigneur, dans la lutte fatale contre le dragon ; et les paroles solennelles dont il flétrit ceux qui ont abandonné leur roi dans le danger, rappellent l'infamie dont sont notés, au dire de Tacite, les guerriers qui survivent à leur chef (Beow. v. 5.262 et s. ; 5.384 et s.) :

Hú sceal sincpego	(Vous verrez comme) tous dons de trésors,
and swyrdgyfu,	et présents de glaives ;
eall édelwyn,	toutes joies d'héritage paternel,
eówrum cynne	toute aide viendront à manquer
lufen álicgean :	à votre race.
londrihtes mót	Des droits de cité doit
dáere máegburge	de votre race
monna áeghwilc	chacun
ídel hweorfan,	aller privé,
siddan aedelingas	quand les nobles
feorran gefricgean	au loin, apprendront
fleám éowerne	votre fuite,
dómleásan dáed.	votre lâcheté.
Deád bid sella	La mort est préférable
eorla gehwylcum	pour tout guerrier,
donne edwitlif.	à une vie de honte.

Quand Cwichelm de Wessex envoie un émissaire pour frapper Eaduuini de Northumberland, ce prince est sauvé par le dévouement de son thane, Lilla, qui reçoit le coup destiné à son maître, dans la relation de Bède (1) :

« Quod cum videret Lilla minister regis amicissimus, non habeno scutum ad manum quo regem a nece defenderet, mox interposuit corpus suum ante ictum pungentis ; sed tanta vi hostis ferrum infixit, ut per corpus militis occisi etiam regem vulneraret ».

En l'an 786, Cyneheard, ætheling de Wessex, et prétendant

1. *Hist. Eccl* , II, 9.

à la couronne, surprit le roi Cynewulf à Merton, dans la demeure de sa maîtresse, et le tua. Il offrit honneurs et richesses aux comites du roi défunt, mais ceux-ci refusèrent, et se firent tuer jusqu'au dernier. D'autre part, une nouvelle troupe plus nombreuse de thanes étant survenue le lendemain, Cyneheard leur fit les mêmes offres, mais en vain; et il fut massacré sur-le-champ avec ses propres comites qui refusèrent de l'abandonner dans cette extrémité. La relation de ces faits se trouve dans la chronique saxonne de l'année 755 :

« Alors il leur offrit, croyant contenter leur désir, de l'or et des terres, s'ils voulaient le reconnaître pour roi, et il ajoutait que leurs propres parents se trouvaient parmi ses compagnons, et que ceux-ci ne l'abandonneraient pas. Alors ils lui répondirent qu'aucun parent ne leur était aussi cher que leur seigneur, et que jamais ils ne serviraient son meurtrier. Alors ils offrirent à leurs parents (qui servaient Cyneheard) de le quitter, en leur laissant la vie sauve..... Et ceux-ci répondirent qu'ils n'en pouvaient rien. »

Æthelweard, Florent de Worcester, Henry de Huntingdom suivent cette chronique, qu'ils reproduisent avec quelques variantes dans les termes. William de Malmesbury, tout en adoptant la même relation, y ajoute ces lignes qui confirment bien le caractère essentiel des obligations du comitatus :

« Quorum (comitum) qui maximus ævo et prudentia, Osriscus, cæteros cohortatus ne necem domini sui in insignem et perpetuam suam ignominiam inultam dimitterent, districtis gladiis coniuratos irruit » (1).

De ces rapports intimes entre le prince et le gesíd, il résultait pour les parties, des droits et des obligations récipro-

1. *Gest. Reg.*, I, § 42.

ques, sanctionnés par la coutume, et dont l'ensemble fut codifié, en fait, par la suite, pour devenir comme le statut personnel des comites. Dans les premiers temps du comitatus, l'idée de liberté est tout absente de sa notion, et se trouve remplacée par celle du rang. Le comes peut bien être devenu possesseur de territoires étendus qu'il tient de la libéralité du prince, mais jamais il ne sera propriétaire de l'*Hide* libre, et astreint du fait de sa possession territoriale, au service du *fyrd*, ou du *folcmót* : il peut avoir rang, richesses, honneur : il ne saurait être regardé comme libre.

Si dans ces temps où le prince n'est pas encore considéré comme représentant l'État, l'homme libre s'attache à lui, et renonce, ainsi, à sa liberté, c'est qu'il préfère à la pénible possession de ses terres, les largesses de son chef; l'aventure des guerres; les jouissances de la vie, à la cour. Même si les hommes de la Marche le retranchaient de leur sein, et confiaient son édel à un tenancier plus méritant, il pourrait n'en avoir cure, puisque la reconnaissance du prince peut lui attribuer des terres vingt fois plus étendues que celles qu'il possédait, et qu'au demeurant, sa séparation de la communauté inférieure à laquelle il appartenait, lui a déjà valu l'estime du roi qui s'apprête, peut-être, en quelque sorte, à l'adopter.

Quand le comes, à son tour, établissait des hommes libres sur les territoires qu'il avait reçus du prince, ces derniers se trouvaient vis-à-vis du gesíd, dans les liens de dépendance qui le rattachaient lui-même, au prince. Le gesíd devait tenir les services de ses vassaux à la disposition du roi, et c'est ainsi que le souverain pouvait compter sur toute une armée hiérarchisée et disciplinée, entièrement à sa dévotion, habituée aux batailles, et prête à courir les chances de la guerre. Les pouvoirs et les dignités des gesíds, s'accroissent de toutes les conquêtes de la royauté, jusqu'à ce que la con-

dition des comites devienne de beaucoup plus enviable que celle des hommes libres, même les plus opulents. Ainsi, lors de la codification des lois franques, la vie du comes, dans son wergyld, est estimée à un prix bien supérieur à celui du Franc Salien ou Ripuaire (1).

Les avantages que retirait la communauté de la présence et de la protection de la force armée, constituée par les gesídas, justifièrent, par la suite, l'entretien de ceux-ci, aux frais des nobles libres, et des colons. Les comites d'abord institués pour assurer la sécurité commune, devinrent, en fait, avec leur roi ou seigneur, les chefs de la communauté elle-même.

Comme les gesídas n'étaient pas libres, et ne pouvaient prendre part aux délibérations des hommes libres, au folcmót; comme ils ne pouvaient ester en justice, s'ils n'y étaient représentés par leur chef, la nécessité fît établir pour eux un système de lois particulières, qui régirent les rapports juridiques entre gesídas, et qui furent appliquées dans les cours diverses, par les officiers du roi.

Ces lois exceptionnelles accordées par le monarque, comme un privilège (2), devaient nécessairement différer de celles qui étaient en vigueur, dans les juridictions ordinaires des hommes libres. Ce n'est qu'à la cour de justice royale qu'on peut trouver des pénalités affectant la vie et l'honneur

1. *Leg. Salic*, tit. LVII, cap. I, II; *Leg. Rip.*, LIII, cap. I, II.

2. « Concessi ut episcopi homines, tam nobiles quam ignobiles in præfato rure degentes, hoc idem ius in omni haberent dignitate, quo regis homines perfruuntur, regalibus fiscis commorantes : et omnium sæcularium rerum iudicia ad usus præsulum exerceantur eodem modo quo regalium negotiorum discutiuntur iudicia. Prædictæ etiam villæ mercimonium quod Anglice daes tines cyping appellatur, censusque omnis civilis, sanctæ Dei ecclesiæ in Wintonia civitate sine retractationis obstaculo cum omnibus commodis æternaliter desserviat », *Cod. Dipl.*, n° 1.084 (Eádweard de Wessex, an. 904).

du coupable, et la répression du crime de félonie. L'homme libre ne pouvait guère encourir qu'une amende, représentant le dommage qu'il avait causé ; et le châtiment suprême était pour lui, son expulsion de la communauté. Le gesíd dont le corps même appartient, pour ainsi dire, au prince, peut, pour ses démérites, subir l'exil, la dégradation de toutes les dignités, et la mort, selon le plaisir du roi. La confiscation de ses terres est prononcée contre lui, pour adultère, et Ælfred punit de mort le crime de *hláfordsyrwe*, ou de conspiration contre un souverain (1), alors que le meurtre d'un homme se rachète par les paiements ordinaires. Il est facile de voir, par les exemples suivants, à quel point les rapports du gesíd et de son chef, modifiaient profondément les lois générales de l'État.

Le cheval et les armes (2) qui, dans la théorie stricte du comitatus, sont le don, ou plutôt le prêt du chef, doivent lui faire retour, à la mort du vassal, pour qu'il puisse les remettre à quelque autre compagnon : ces armes dénommées Heregeatwe, *armatura bellica*, consistent exactement en chevaux et armures. A l'imitation de cette coutume, le tenancier non libre d'une terre du souverain, ne devant pas à son seigneur le service militaire, lui était redevable du meilleur bétail (*melius catallum*), et cette contribution se justifiait par ce fait, qu'à l'origine, le seigneur avait fourni au colon ses premiers instruments agricoles.

D'autre part, le gesíd n'a pas de capacité juridique pour jouir de la propriété personnelle : tout ce qu'il acquérait devenait, par accession, la propriété de son seigneur, et même les libéralités de celui-ci n'étaient que des *beneficia*,

1. *Leg. Ælf.*, § 4.

2. « Nec ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur » *Germ.*, VI.

de caractère précaire et révocable, et non point des dons sans retour (1).

Il avait l'usufruit de ces terres, durant sa vie : le *dominium utile* ; *le dominium directum* appartenait au seigneur, et émanait de lui. N'ayant pas de famille, le gesíd ne pouvait jouir du *ius testamenti* ; son seigneur était toute sa parenté. Le droit héréditaire qui dut être, au début, l'exception, ne se généralisa que du consentement volontaire ou forcé, du prince : il ne put arriver à s'établir définitivement. que quand les distinctions entre les gesídas et les autres hommes libres de la Marche se furent effacées. Bien qu'un document intitulé, *Rectitudines singularum personarum*, cite le *ius testamenti*, comme l'un des droits des pegen (2) ; jusqu'à la fin de la monarchie anglo-saxonne, on trouve des ducs, des préfets, des thanes du roi, demandant humblement au prince de respecter leurs dispositions testamentaires, et le comprenant, pour s'assurer sa faveur, parmi leurs légataires (3).

1. D'après une charte d'Ædelflæd (an. 915 922), il ressort que dans la Mercie, un thane devait exiger le consentement de son seigneur, avant de pouvoir acquérir une terre : « Ego Ædelflæd... dedi licentiam Eádrico meo ministro comparandi terram decem manentium æt Fernbeorgen, sibi suisque hæredibus perpetualiter possidendam », *Cod. Dip.*, n° 343. A la fin du IXe siècle, un duc, Wulfhere, ayant abandonné son établissement territorial, et renoncé aux obligations de sa charge, fut condamné à perdre même les biens privés qu'il possédait par héritage : « Quando ille utrumque et suum dominum regem Ælfredum et patriam, ultra iusiurandum quam regi et suis omnibus optimatibus iuraverat, sine licentia dereliquit ; tunc etiam, cum omnium iudicio sapientium Genisorum et Mercensium, potestatem et hæreditatem dereliquit agrorum », *Cod. Dipl.*, n° 1.078.

2. « Pegenes lagu is daet he sy his bóchrites wyrde ; taini lex est ut sit dignus rectitudine testamenti sui ». Thorpe, I, 432.

3. A la fin du Xe siècle, Beorhtric, partagea ses terres entre sa parenté. Mais il laissa au roi un collier d'une valeur de cent pièces d'or, et une épée de prix égal ; ses chevaux, dont deux étaient harnachés, ses faucons et ses meutes. En outre, il légua à la reine, un anneau valant trente

Les détails qui précèdent démontrent bien que la condition du gesíd n'était pas celle d'un homme libre, et que les hommes libres qui entraient dans le comitatus, renonçant à leur liberté, étaient réduits à l'état de thanes, de ministres, ou de servants. Bien qu'ils fussent associés à la vie intime et politique du prince, ils n'en demeuraient pas moins ses commensaux et ses serviteurs (1).

En retour de sa liberté qu'il aliénait, le gesíd jouissait d'une certaine stabilité dans ses fonctions; il menait la vie des guerres, avec les chances d'aventures, de conquêtes et de pillages, qu'elle promettait; il prenait part aux longs festins; son nom était célébré par les poètes, et il jouissait pendant sa vie, de la possession des terres, des chevaux, et des bijoux précieux qu'il avait gagnés au combat. Avec l'accroissement du pouvoir royal, les hommes libres, dépouillés de leurs anciens privilèges, menant une existence pénible et précaire, sollicitent, d'eux-mêmes la protection du seigneur, jusqu'à ce que les honneurs et la sécurité du service royal, reconnus de tous, rendent indésirable, l'inutile et incertaine liberté.

pièces d'or (*Cod. Dipl.*, n° 492). Entre 965 et 975, Ælfheáh, cousin d'Ælfdryd qui régnait avec Eádgár, laisse des terres dont une large part est dévolue au roi et à la reine : « be his cynehlâfordes gepafunge » (*Cod. Dipl.*, n° 593). Ædelflæd, princesse de sang royal, laissa par testament des terres qui, pour la plupart, vont appartenir au roi : « And ic bidde minan leófan hlâford for godes lufun, daet min cwide standan môte » (*Cod. Dipl.*, n° 685). Dans son testament, Ælfhelm conclut ainsi : « Maintenant, je te supplie, mon cher seigneur, de respecter ce testament, et de ne point souffrir qu'on en méconnaisse les volontés. Dieu m'est témoin, que je t'ai toujours été fidèle, en tout amour et toute foi ! » (*Cod. Dipl.*, n° 967).

1. « Libertini non multum supra servos sunt, raro aliquod, momentum in domo, numquam in civitate; exceptis duntaxat iis gentibus, quæ regnantur : ibi enim et super ingenuos et super nobiles ascendunt : apud cæteros impares libertini libertatis argumentum sunt ». Tacit., *Germ.*, XXV.

L'homme libre, au terme de cette évolution, est privé de ses biens mêmes qui deviennent les *beneficia* des comites ; et les terres qu'il garde, étant tenues par lui, d'un suzerain, le système féodal et royal, se trouve fondé, en fait, sur ces bases nouvelles.

CHAPITRE VIII

L'homme qui n'est pas libre. Le serf

Une classe d'hommes sans liberté, et moins fortunée que les gesídas, est celle dont les auteurs latins désignent les membres, par les mots *libertus*, *servus*, et qui sont dénommés dans toutes les nations germaniques, *lazzi* ou *dió* ; *laet* ou *deow*, *lysingr* ou *prael*. Ces hommes n'ont aucune compensation à la perte de leur indépendance ; mais ils constituent la classe nombreuse des cultivateurs salariés ; des artisans dans toutes les branches de l'industrie ; des serviteurs du possesseur libre des terres.

Les causes et les degrés d'esclavage sont variés : une des raisons qui l'expliquent, c'est la pauvreté naissant de l'accroissement de la population ; mais Eichhorn et Grimm l'attribuent, avec plus de vraisemblance, aux conquêtes de la guerre (1), et à la perte de la liberté, pour crimes. Si, en effet, le vainqueur possède le droit de vie et de mort sur le vaincu, à plus forte raison peut-il renoncer à ce droit, et laissant la vie à son prisonnier, lui imposer des services, et

1. *Deut. Staatsges*, I, 72, § 14 : *Deut. Rechtsalterthümer*, p. 320. Cf. Fleta, lib. I, ch. III, § 3 : « Fiunt autem homines servi de iure gentium captivitate : bella enim orta sunt, et captivitates sequutæ. Fiunt etiam de iure civili, per confessionem in curia fisci factam ».

le réduire à la condition d'esclave (1). Ces usages consacrés du paganisme, furent difficilement abolis sous l'influence du christianisme, et ce droit de vie et de mort du seigneur sur son prisonnier est illustré par ce fait que rapporte Bède, pour l'année 679 : un jeune noble fut trouvé blessé sur le champ de bataille, pendant la guerre entre Ecgfrid de Northumberland et Æthelred de Mercie. Craignant que son rang ne fût reconnu, il se déguisa en paysan, et se présenta ainsi à l'earl du château. Mais son langage et son attitude le trahirent bientôt : sous la promesse de l'impunité, il consentit à révéler sa véritable condition. La réponse du seigneur fut la suivante : « Je savais bien par tes réponses que tu n'étais point un serf, et maintenant voici que tu deviens digne de mourir, puisque tous mes frères et toute ma parenté ont été massacrés dans la bataille ; mais je ne te tuerai pas, pour ne pas trahir la foi de ma promesse » (2). Quand ses blessures furent guéries, le seigneur vendit le jeune noble à un Frison de Londres qui lui permit, enfin, de se racheter. Ces détails donnent bien la notion de l'étendue du droit de vie et de mort du vainqueur, sur son prisonnier de guerre ; ils représentent encore la manière dont ce droit étiat exercé.

Il n'en résultait pas, toutefois, que la défaite d'une tribu hostile, comportât, pour tous les survivants, l'esclavage direct et immédiat : ils étaient le plus souvent, retenus prisonniers par le vainqueur, et vendus postérieurement. Les chefs

1. Une armée entière pouvait être sacrifiée par les conquérants : « Sed bellum Hermunduris prosperum, Cattis exitiosius fuit, quia victores diversam aciem Marti ac Mercurio sacravere, quo voto equi, viri, cuncta, victa occidioni dantur », Tacit., *Ann.*, XIII, 57. « Lucis propinquis barbaræ aræ, apud quas tribunos ac primorum ordinum centuriones mactaverant : et cladis.. superstites, pugnam aut vincula elapsi referebant... quot patibula captivis, quæ scrobes... », Tacit., *Ann.*, I, 61.

2. Bède, *Hist. Eccl.*, IV, 22.

étaient frappés les premiers, pour qu'à l'avenir, leur compétition dangereuse fût écartée (1). Si en leur laissant la vie, le conquérant se contentait de prendre leur territoire, aux hommes libres (2), ceux-ci n'avaient d'autre ressource que de se mettre sous la dépendance du vainqueur, et de perdre, et leur κλῆρος, et la liberté. L'homme libre passait, ainsi, dans le *mund* du vainqueur.

Mais vis-à-vis du conquérant, les populations vaincues ne se trouvaient pas dans les rapports de stricte dépendance, du serf à son propriétaire. Toute leur sujétion devait consister dans le paiement d'un tribut; dans l'exclusion du service militaire ; dans un état de fait correspondant à un protectorat. Leur situation sans honneur, pouvait ne pas être malheureuse : après les contributions payées au vainqueur, elles jouissaient d'une liberté relative; ne partageaient plus les périls de la guerre, et n'avaient plus à délibérer sur leur sécurité, et sur les moyens propres à l'assurer. La soumission du territoire n'entraînait pas toujours de changements juridiques pour les vaincus : en effet, quelques-uns des conquérants teutons reconnurent comme lois de l'État, celles qui régissaient les Romains, dans les territoires qu'ils avaient soumis.

1. Après la bataille entre Ragnachari et Chlodowich, au cours de laquelle le premier fut fait prisonnier, le vainqueur s'adressa à lui, en ces termes : « Cui dixit Chlodoveus, Cur humiliasti gentem nostram, ut te vinciri permitteres? Nonne melius tibi fuerit mori ? Et elevata bipenne, in caput eius defixit. et mortuus est. Conversusque ad fratrem eius, ait : Si tu solatium fratri tuo præbuisses, ille ligatus non fuisset ! Similiter. et ipsum in capite percussum interfecit, et mortuus est », *Gest. Reg. Franc.* (*Script. Rer. Gall* , II, 555).

2. « Quod Arioviſtus... in eorum finibus consedisset, tertiamque partem agri Sequani qui esset optimus totius Galliæ, occupavisset ; et nunc de altera parte tertia Sequanos decedere iuberet » (Cæs., *Bell. Gall.*, I, 32).

Le statut personnel du vaincu était respecté, et soit que celui-ci voyageât, soit qu'il changeât de district, il était jugé selon sa loi d'origine, inséparable de sa personnalité juridique. Ainsi les Alamans, les Saxons, les Frisons, les Langobards, les Romains, et les populations slavoniques étaient unis sous l'empire des lois, des Francs Saliens et Ripuaires.

Des circonstances particulières pouvaient modifier les rapports de dépendance du conquérant et des vaincus. Le vainqueur pouvait se contenter de piller les terres envahies, sans vouloir les posséder, n'ayant point la puissance suffisante pour garder le territoire conquis. Ainsi, les Suèves, incapables de chasser les Ubiens de leur pays, réussirent à les rendre tributaires (1). Par ailleurs, les Francs et leurs alliés saxons, en Thuringe, s'emparèrent de toutes les terres, exterminant les vaincus, ou les réduisant entièrement à l'esclavage.

Un autre exemple de ces pratiques variables se trouve, dans la colonisation de la petite île de Man, par le Norvégien Godred (2).

« Godredus sequenti die optionem exercitui suo dedit, ut si mallent Manniam inter se dividere et in ea habitare, vel cunctam substantiam terræ accipere et ad propria remeare. Hiis autem magis placuit totam insulam vastare, et de bonis illius ditari, et sic ad propria reverti. Godredus autem paucis qui secum remanserunt de insulanis australem partem insulæ, et reliquiis Mannensium aquilonarem tali pacto concessit, ut nemo eorum aliquando auderet iure hæreditario sibi aliquam partem terræ usurpare. Unde accidit ut usque in hodiernum diem tota insula solius regis sit, et omnes redditus eius ad ipsum pertineant. »

1. Cæsar, *Bell. Gall.*, IV, 3.
2. A. D. 1,056 ; *Chron. Manniæ*, Ms. Cott. Jul. A. VII, fol. 32.

L'incapacité héréditaire est donc la preuve même de l'esclavage.

Tacite fait la distinction des degrés différents de servitude, parmi les Germains. Ainsi, le joueur malheureux qui, sur un coup de dés, a joué sa liberté, se remet volontairement aux mains de son partenaire, pour être lié et vendu (1). D'autre part, les serfs n'étaient pas réduits à un état de domesticité absolue : leurs maîtres se contentaient d'exiger d'eux des prestations en nature ; de prélever une certaine quantité de leurs produits, et pour le surplus, il leur en laissaient la jouissance (2). Le chef de la maison abandonnait les travaux purement domestiques, (*ministeria per familiam descripta*) à sa femme et à ses enfants. Il ressort donc des développements qui précèdent, qu'une classe d'hommes non libres est composée de ceux qui ont été dépossédés par la conquête, mais qui jouissent encore, à un certain degré, d'une liberté relative ; et qu'une autre classe comprend tous les tenanciers du seigneur, sur lesquels celui-ci peut exercer les droits de vente, de mutilation, et de mort. La première catégorie de serfs est ordinairement désignée par les termes, *laet*, en anglo-saxon ; *litus*, *lito*, lazzo, dans les monuments germaniques (3) ; et les Romains, déjà, donnaient le nom de *laeti* aux auxiliaires germains établis sur le sol de l'empire, et astreints au tribut et au service militaire. Ces hommes non libres, forment une classe intermédiaire, entre les hommes libres et les derniers serfs. Cette condition était qualifiée

1. « Servos conditionis huius per commercia tradunt, ut se quoque pudore victoriæ exsolvant », *Germ.*, XXIV.

2. « Cæteris servis, non in nostrum morem, descriptis per familiam ministeriis, utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, iniungit ; et servus hactenus paret », *Germ* , XXV.

3. *Deut Rechtsalt.*, p. 305.

peowet, en anglo-saxon : le *servus*, était dit *peów* ; *l'ancilla*, *peówen*.

Sans qu'il soit nécessaire de s'arrêter à la définition de la servitude, dans les lois d'Henri Ier (1), on peut diviser l'esclavage en deux classes, d'après ses origines, et les faits qui lui donnent naissance, ou qui le perpétuent. Ainsi, il y a des serfs *casu* ou *natura* ; les serfs *casu* comprennent ceux que la fortune de la guerre, le mariage, l'établissement, la sujétion volontaire, le crime, ou la force d'un pouvoir supérieur, ont asservis. Les serfs *natura*, sont esclaves de naissance.

Les serfs du fait de la guerre, étaient ceux à qui il n'était pas donné, sous le bienfait de la loi publique, de jouir de leurs possessions et de leurs libertés anciennes, mais qui, se trouvant réduits à un état de domesticité relative, pouvaient même être vendus, selon le plaisir de leur vainqueur.

Le serf par mariage était l'homme ou la femme libre, qui s'unissait à l'esclave : dans ce cas, la perte de la liberté s'effectuait sans retour. La loi salique est explicite sur ce point (2), et chez les Francs Ripuaires, on trouve la disposition suivante : « Si une Ripuaire a suivi un serf ripuaire, que le roi ou le comte, lui offre un glaive et un fuseau : si elle accepte le glaive, elle peut en tuer le serf ; si elle choisit le fuseau, qu'elle aille vivre avec le serf, dans la servitude » (3). En ce cas, la loi burgonde (4) ordonnait qu'on

1. « Servi autem alii natura, alii facto, et alii empcione, et alii redempcione, alii sua vel alterius dacione, servi, et si quæ sunt aliæ species huiusmodi ; quas tamen omnes volumus sub uno servitutis membro constitui, quem casum ponimus appellari, ut ita dictum sit, servi alii casu, alii genitura », *Leg. Hen.*, I, LXXVI, § 3.

2. « Si quis ingenuus ancillam alienam in coniugium sociaverit, ipse cum ea in servitutem inclinetur », *Lex. Sal.*, XIV, 11 ; « Si ingenua femina aliquemcunque de illis sua voluntate secuta fuerit ingenuitatem suam perdat », *Lex. Sal.*, XIV, 7.

3. *Lex Rip.*, LVIII, 18.

4. *Lex Burg.*, XXXV, 2, 3.

tuât les deux parties ; mais si les parents de la femme ne voulaient pas qu'on la mît à mort, elle devenait esclave du roi : Saxo Grammaticus (1) cite une loi semblable, au Danemark. Il n'y a pas de preuves qu'une pareille coutume ait existé chez les Anglo-Saxons, et Henri Ier ne mentionne pas ce mode de servitude, parce qu'en fait, et sans doute, de telles unions devaient être précédées de l'achat ou de l'affranchissement, de l'esclave homme ou femme.

Le serf par établissement est celui qui s'est volontairement fixé dans un district, exclusivement habité par des hommes qui ne sont pas libres ; c'est à ce détail que se réfère l'expression germanique : *die luft macht eigen ; l'air fait le serf.* Dans l'état social anglo-saxon, on peut faire rentrer dans cette catégorie, ceux qui ayant cherché un refuge sur la terre d'un seigneur, sont devenus ses *sócmen*, en fait, et sans avoir légalement, et solennellement renoncé à leur liberté (2).

Le serf par sujétion volontaire, est le *sua datione servus*, de la loi d'Henri ; le *servus deditius*, et le *giafprael* (3) de la loi normande. Dans les temps de disette, l'homme libre, pour assurer sa subsistance et celle des siens, se voit réduit à la nécessité du servage : « subdebant se pauperes servitio, ut quantulumcunque de alimento porrigerent », écrit Grégoire de Tours (4) ; Gildas rapporte le même fait de Bre-

1. *Hist. Dan.*, lib. V, p. 85.

2. « Contraxit universam iuventutem Houlandiæ strenuissimus comes Algarus... una cum cohorte Croylandiæ monasterii, videlicet CC bellatoribus robustissimis, eo quod maxima pars illorum de fugitivis fuerat », *Hist. Ingulf.*, p. 865.

3. « Si liber homo spontanea voluntate vel forte necessitate coactus, nobili, seu libero, seu etiam lito, in personam et in servitium liti se subdiderit », *Lex. Fres.*, XI, 1 : « Ut nullum liberum liceat inservire, quamvis pauper sit, tamen libertatem suam non perdat, nec hereditatem.... nisi ex spontanea voluntate se alicui tradere voluerit, hoc potestatem habeat faciendi », *Lex. Bajuv.*, VI, 3.

4. Gregor. Turon, VII, 45.

tons (1), et même lors de la conquête normande, une femme noble, Geatflæd, gouverne comme serfs, des hommes libres qui ont aliéné leur liberté, pour vivre (2). Les dettes contractées, le crime, furent, avec la pauvreté, d'autres causes d'esclavage volontaire. Il est à présumer, qu'en matière de dettes, le servage devait avoir un terme, et qu'une certaine période de travail servile, devait être regardée comme équivalant au montant de la dette. Quand un criminel, par application du *wergyld*, avait été condamné à payer l'amende, et se trouvait sans ressources, son seigneur et sa parenté se refusant à lui venir en aide, il devait nécessairement, ou se livrer au plaignant, ou à un tiers qui acquittait l'amende pour le condamné, avec l'agrément de la famille de la victime. Cette forme de servitude était appelé *pingian*, et le serf qui en était l'objet, était dénommé *witepéow*, ou esclave criminel (3).

1. « Interea fames dira ac famosissima vagis ac nutabundis hæret, quæ multos eorum cruentis compellit prædonibus sine dilatione victas dare manus, ut pauxillum ad refocillandam animam cibi caperent », *Hist. Brit.*, cap. XVII.

2. « Ealle da men de heónon heora heáfod for hyra mete on dám yflum dagum », *Cod. Dipl.*, n° 925.

3. Dans les tribus germaines, chez les Visigoths (*Leg. Visigoth*, IX, § 1, 2), celui qui aide un serf dans sa fuite, et ne le paye point à son propriétaire, est réduit en esclavage à sa place. Aux termes de la loi des Bavarois (*Leg. Bajuv.*, I, § 11), celui qui ne peut payer l'amende du wergyld, doit être réduit en esclavage avec sa femme et ses enfants : « Rachilda (Grimm, *Deutsch Rechtsalt.*, p. 329) quæ libertatem suam fornicando polluit, amisit... filiæ illorum liberæ permaneant. ., nisi forte adulterio vel fornicatione polluantur ». L'incontinence paraît avoir été une cause d'esclavage chez les Anglo-Saxons : « Is equidem (*Cod. Dipl.*, n° 601) insipiens, adulterans, stuprum, propriam religiose pactatam abominans, scortum diligens, libidinose commisit. Quo reatu omni substantia peculiali recte privatus est, et præfatum rus ab eo abstractum rex huius patriæ suæ ditioni avidus devenire iniuste optavit ». Théodore fixant la pénitence de la fornication, écrit : « Si intra viginti annos

Les serfs du fait d'une force supérieure, ont été réduits en servitude, par l'acte légal de ceux qui ont le droit de disposer de leurs personnes, comme le père peut en user à l'égard de son fils, ou de sa fille : le chef de la famille, ayant donné la vie sauve à ceux qui la formaient, avait le droit de décider si le sort de son descendant serait la liberté, ou le servage.

Les enfants illégitimes ont dû principalement constituer cette classe d'esclaves, mais des exemples montrent que les enfants issus du mariage, n'ont pas toujours été épargnés (1). Les Frisons, pour acquitter le tribut qu'il devaient à Rome, vendirent leurs femmes et leurs enfants (2) : « Ac primo boves ipsos, mox agros, postremo corpora coniugum aut liberorum servitio tradebant » ; mais cette pratique paraît n'avoir été qu'exceptionnelle, et qu'employée à toute extrémité. Mais même à la fin du VIIe siècle, après l'établissement du christianisme depuis cent années en Angleterre, on trouve encore la confirmation et la reconnaissance de ce droit, dans les monitoires de deux archevêques, à leur clergé. Dans la Pénitence de Théodore, archevêque de Canterbury, on lit en effet, ce passage (3) :

« Pater filium suum septem annorum, necessitate compulsus, potestatem habet tradere in servicium ; deinde, sine voluntate filii, licentiam tradendi non habet. »

Et dans la confession d'Ecgberht, archevêque d'York, on trouve encore cette phrase :

puella et adolescens peccaverint (*Lib. Pœnit.*, XVI, § 3, Thorpe, II, 9), i annum, et in secundo iii quadragesimas ac legitimas ferias. Si propter hoc peccatum servitio humano addicti sunt, iii quadragesimas ».

1. Lingard (*A. S. Church.*, I, 45) accuse les Saxons païens d'avoir vendu leurs enfants, à l'étranger.

2. Tacit., *Annal.*, IV, 72.

3. Theodori, *Arch.*, Cant, *Liber Pœnit*, XXVIII. Thorpe, *A. S. Laws*, II, 19.

« Pater potest filium suum, magna necessitate compulsus, in servitutem tradere, usque ad septimum annum ; deinde, sine voluntate filii, eum tradere non potest » (1).

Les *servi casu*, comprennent, en général, les enfants illégitimes, les étrangers sans relations dans le pays, des êtres sans défense. C'est à cet ensemble d'hommes sans liberté que ce passage de Théodore fait allusion :

« Si quis Christianus alterum Christianum suaserit, ac in alteram regionem seduxerit, ibique eum vendiderit pro proprio servo, ille non est dignus inter Christianos requiem habere, donec redimat eum et reducat ad proprium locum... Si quis Christianus alterum Christianum vagantem reppererit, eumque furatus fuerit ac vendiderit, non debet habere inter Christianos requiem, donec redimat eum, et pro illo furto septem annos pœniteat » (2).

La seconde division générale comprend les *servi natura*, *nativi*, ou serfs, du fait de leur naissance. Ceux-ci sont nés de deux parents non libres, ou d'un qui ne l'était pas, et dans ce cas, les solutions données par les différentes coutumes, sont variables : la loi suédoise reconnaît la liberté de l'enfant (3) ; la loi germaine se prononce contre elle (4). Le Sachsenpiegel décide que les enfants suivent la condition du père (5), et la loi d'Henri Ier (6) renferme la disposition suivante :

« Si quis de servo patre natus sit et matre libera, pro servo reddatur occisus... Si pater sit liber et mater ancilla, pro libero reddatur occisus » ; et cela, d'après le principe

1. Confess. Ecgberhti, *Arch. Ebor.*, XXVII, Thorpe, II, 153.
2. *Lib. Pœnit*, Theod., XLII, § 4, 5, XXIII, § 13.
3. *Deutsch Rechtsalt.*, p. 324.
4. *Deutsch Rechtsalt.*, p. 323.
5. *Sachs.*, III, 73.
6. *Leg. Hen.*, I, LXXII, § 1, 2.

général, que « Semper a patre, non a matre generacionis ordo texitur », confirmé par Fortescue (Command, cap. XLII.) :

« Lex angliæ nunquam matris, sed patris semper conditionem imitari partum indicat, ut ex libera etiam ex nativa non nisi liberum liber generet, et non nisi servum in matrimonio procreare potest servus » (1).

Glanville, toutefois, paraît adopter une opinion contraire (2), qui répond à la maxime : *Partus sequitur ventrem.*

L'enfant d'un père libre et d'une mère qui ne l'est pas, appartient au seigneur, selon l'adage : « mien est le veau qui est né de ma vache » ; *mine is the calf that is borne of my cowe.* Fleta précise ce droit, avec une grande clarté (3) :

« Servi autem aut nascuntur, aut fiunt ; mascuntur quidem ex nativo et nativa solutis vel copulatis, et eius erit servus in cuius potestate nasci contigerit (3) ; dum tamen de soluta nativa, domini loci, quia sequitur conditionem matris, a quocunque fuerit genitus, libero vel nativo. Si autem copulati fuerint et genitus fuerit partus a libero, licet a nativa, partus erit liber ; et si de servo et libera in matrimonio, servus erit. »

Ainsi, l'enfant suit la condition du père, si toutefois celui-ci est bien, selon le droit romain, *is est quem nuptiæ demonstrant* ; s'il y a eu mariage. L'enfant né d'une union libre, est, juridiquement, une *res nullius*, et s'il est né sur la terre d'un seigneur, il appartient *domino loci* : il peut, dès lors, être

1. Cf. Fleta, lib. I, cap. III, § 2.

2. « Sunt autem nativi a prima nativitate sua ; quemadmodum si quis fuerit procreatus ex nativo et nativa, ille quidem nativus nascitur. Idem est si ex patre libero et matre nativa. Sed si ex matre libera et patre nativo idem est dicendum quantum ad status integritatem », lib. V, cap. VI.

3. Fleta, lib. I, cap III, § 2.

vendu, et astreint à des travaux qui ne seront pour le seigneur, que la compensation de l'inactivité de la mère, pendant sa grossesse, et à la naissance de l'enfant.

La condition du serf était pénible, et en dépit de l'influence du christianisme, on avait coutume de maltraiter, et même de massacrer les esclaves : l'Eglise punit de la pénitence publique, le meurtre d'une esclave par sa maîtresse, *impetu et ira*, et généralement, tout meurtre d'un serf par son seigneur, sans permission de justice (1).

Devant la loi, l'esclave est la propriété absolue de son seigneur qui peut disposer de lui, selon son bon plaisir. Le serf ne peut se présenter lui-même, ni représenter les autres en justice. Ses intérêts doivent être sauvegardés par autrui, et il ne saurait prendre part à aucune *frídborh*, ou association de garanties mutuelles, car il n'a rien à défendre en propre, et il n'a en lui-même, aucun moyen de défendre les droits d'autrui. S'il est tué par un étranger, c'est son seigneur, et non ses propres enfants, qui demande la réparation du dommage ; et si le seigneur lui-même l'a tué, sa perte équivaut à celle d'un cheval ou d'un bœuf. De sa mort, aucune vengeance ne peut être tirée, car il n'y a de parenté effective et juridique, qu'entre hommes libres. Son serment ne pouvait avoir de valeur en justice, et il devait se soumettre aux épreuves incertaines du jugement de Dieu. Et comme il ne pouvait racheter les peines corporelles auxquelles il était condamné, le fouet jusqu'à la mort pour les hommes ; le

1. « Si fœmina, furore zeli incensa, flagellis verberaverit ancillam suam, ita ut infra diem tertium animam cruciatu effundat, et quod incertum sit, voluntate an casu occiderit ; si voluntate, VII annos ; si casu, per quinquennii tempora, ac legitima pœnitentia, a communione placuit abstinere », *Pœn.*, Theod., XXI, § 13. « Si quis servum proprium, sine conscientia indicis occiderit, excommunicatione vel pœnitentia biennii reatum sanguinis emundabit », *ibid.*, § 12.

bûcher pour les femmes, étaient le traitement ordinaire qu'il subissait (1). La durée du travail des serfs n'est point limitée, et il n'y a pour eux, en retour, aucune garantie de protection, de nourriture, ou de subsistance.

Il demeure sans droits, et avec des obligations indéterminées, *adscriptus glebæ* (2), et il vouait jusque dans les générations les plus lointaines, sa descendance au sort misérable qui ne l'avait point abandonné.

Mais quelque espérance d'une vie meilleure n'était pas interdite au serf. La loi qui le réduisait à l'esclavage, pouvait aussi le rendre à la liberté, et Tacite mentionne, déjà, des affranchis parmi les Germains (3). Le christianisme s'efforça d'adoucir les rigueurs du servage. Bède rapporte que l'évêque Wilfrid (Hist. Ec. IV, 13), en recevant le don des Domaines de Selsey, des mains de Ceadwealha de Wessex, affranchit sur-le-champ deux cent cinquante serfs, attachés au sol, disant, qu'après les avoir rachetés de la servitude du mal, par le baptême, il les voulait arracher à l'esclavage de l'homme, par la liberté. Dans cet esprit de charité, le clergé obtint le repos dominical pour le *peów* (Leg. Wihtr. § 9, 10; Ini, § 3; Edw. Gud. § 7; Ædelr. VIII, § 2); le seigneur qui obligeait le serf à travailler le samedi au coucher du soleil, était déféré au roi et à la geréfa, et l'esclave dont il s'agit devenait libre (*folkfree*), par la condamnation de son maître (4). C'est encore à l'Eglise qu'est due la disposition que l'on rencontre dans les testaments, où l'affranchissement d'un certain nombre de serfs est ordonné par le testateur, pour le repos de son âme (5). Ælfred va jusqu'à donner au

1. *Leg. Ædelst.*, III, § 6; Thorpe, I, 219.
2. *Cod. Dipl.*, nos 311, 1079.
3. Tacit., *Germ.*, XXV.
4. *Leg. Ini*, § 3.
5. *Cod. Dipl.*, nos 716, 721, 722, 782, 788, 819, 925, 931, 946, 947 957, 959, 981.

serf le droit de transmettre héréditairement son bien à qui il lui plaît (1), et cette reconnaissance de droit enlève au seigneur la disposition des produits de l'industrie du serf. Dans la dernière période de la domination anglo-saxonne, l'esclave a pu lui-même reconquérir sa liberté (2), du consentement de son seigneur (3), ou être acheté, pour l'affranchissement, par un autre maître ; ou même, être loué pour quelques années, pendant lesquelles il acquérait le prix de sa liberté. Il n'apparaît pas, toutefois, que la condition du serf ait été, en fait, beaucoup plus pénible que celle d'un ouvrier agricole : le seigneur devait, en effet, le nourrir, et quand il était usé par l'âge et la fatigue, c'est au sein de l'Église même, qu'il trouvait un asile (4). Dans la version en prose, de Salomon et de Saturne (Thorpe. Anc. Laws. I., 432 et s.), on lit que chaque serf doit recevoir par an, sept cent trente pains, c'est-à-dire, deux pains par jour, sans compter les repas du matin et du soir. On pourrait donc conclure que sur un domaine, en général, les serfs étaient commis aux emplois de laboureurs, de gardiens de chèvres, de bœufs, de moutons, de vaches et de porcs ; qu'ils vaquaient aux soins des bois et des champs ; tandis que les

1. *Leg. Ælf* , § 43.

2. « Illud tamen notandum est, quod non potest aliquis, in villenagio positus, libertatem suam propriis denariis suis quærere. Posset enim tunc a domino suo secundum ius et consuetudinem regni ad villenagium revocari; quia omnia catalla cuiuslibet nativi intelliguntur esse in potestate domini sui, per quod propriis denariis suis versus dominum suum a villenagio se redimere non poterit », *Glanv.*, lib. V, cap. V.

3. *Cod. Dipl.*, nos 933, 934, 935, 936, 981.

4. Les Romains mettaient à mort les esclaves que l'âge rendait inutilisables. Claude apporta à ces rigueurs quelque tempérament : « Cum quidam ægra et affecta mancipia in insulam Æsculapii tædio medendi exponerent, omnes, qui exponerentur, liberos esse sanxit, nec redire in ditionem domini, si convaluissent ; quod si quis necare mallet quem quam exponere, cædis crimine teneri », Suet, *Claud.*, 25.

geneát, *cotsetla*, *gebúr*, *beócere* et *gafólswán* n'étaient que des hommes libres et pauvres, sur les travaux desquels le seigneur exerçait un prélèvement, ou qui payaient une redevande ou *gafol*, sur les exploitations qu'ils mettaient en valeur. Il devait y avoir entre serfs, une hiérarchie : et le serf qui gardait le bétail, et s'occupait de la culture, devait être plus considéré que celui qui était préposé à la garde d'une forêt, ou qui tirait l'eau à la rivière prochaine. Dans une charte de l'année 902, Denewulf, évêque de Winchester et son chapitre, donnent à Eblesburne, un fief à Beornwulf, parent de l'évêque.

Le chapitre signifia à Beornwulf que les serfs devaient demeurer attachés au sol, quelque fût le possesseur de celui-ci (1) :

« Daet da men móston on dam lande wunian.... donne waéron daér preo wítepeówe men búrbáerde, preo peów báerde, da me salde bisceop da hiwan tó rihtre áethe hira teám. »

Il est question, dans cette phrase, de trois esclaves criminels, et de trois serfs : ces derniers sont, à proprement parler, les cultivateurs du sol, alors que les autres serfs sont véritablement, des esclaves.

L'émancipation du serf avait pour résultat de le faire entrer dans la communauté des hommes libres, et en le faisant naître à la personnalité civile, de l'investir de droits politiques. Mais comme, chez les Anglo-Saxons, la qualité d'homme libre est inséparable de la possession territoriale, il importe que la collectivité dispose, en faveur du serf émancipé, d'un lot ou *Hide*, qu'elle lui attribue : une émancipation devient donc un acte de la vie publique, quand le seigneur, en affranchissant le serf, ne l'a pas doté d'une terre

1. *Cod. Dipl.*, nº 1079.

suffisante pour assurer sa subsistance, et lui permettre de prendre place parmi les hommes libres de la Marche. A ce sujet, Glanville écrit : « Il est à observer qu'un maître peut affranchir son serf, par rapport à lui-même, ou à ses héritiers, mais non point, au regard des tiers (1)... » Il fallait donc le consentement des hommes libres, et comme une confirmation de l'affranchissement du serf par eux, pour que celui-ci devînt juridiquement libre, vis-à-vis de tous..

Cet affranchissement ressemblait à l'admission à Athènes, d'un métèque ou d'un autre étranger, à tous les droits de cité, ce qui ne pouvait avoir lieu, sans un vote exprès du peuple entier, ou ψήφισμα. Même dans les lois de Guillaume le conquérant et d'Henri Ier, on voit que la plus grande publicité était donnée à l'affranchissement du serf, qui était ainsi présenté au folcmót assemblé, qui l'accueillait solennellement parmi les hommes libres (2).

En fait, la fin de la servitude ne comportait pas, pour celui qui en bénéficiait, tous les privilèges de la liberté. Le serf paraît avoir conservé, vis-à-vis de son ancien maître, un degré de dépendance : les dures obligations de sa condition première ont bien cessé pour lui, mais il demeure le plus souvent sur la terre seigneuriale qu'il occupait autrefois, et il reçoit de son maître, des gages pour les services qu'il continue à y rendre. Au VIIIe siècle, Wihtraed de Kent, stipulait, que même au cas d'affranchissement solennel, l'héritage du serf et la protection de sa famille, demeuraient au seigneur.

1. Lib. V, cap. V.

2. « Igitur Langobardi, ut bellatorum possint ampliare numerum, plures a servili iugo ereptos, ad libertatis statum perducunt. Utque rata eorum haberi posset libertas, sanciunt, more solito, per sagittam, inmurmurantes nihilominus, ob rei firmitatem, quædam patria verba », *Paul. Diac. de Gest.*, I, 13. « Si qui vero velit servum suum liberum facere. tradat eum vice comiti », *Leg. Wil*, III, § 15. « Qui servum suum liberat in ecclesia, vel mercato, vel comitatu... », *Leg. Henr.*, I, 1, § 78

(Leg. Wihtr., § 8). Et le seigneur, le plus souvent, confirmait par une charte, le serf dans la possession de la terre qui lui avait été départie, ou il lui en assurait la jouissance temporaire, de sorte que l'affranchi demeurait presque nécessairement, sur la terre de son ancien seigneur (1).

Les cérémonies solennelles qui accompagnaient l'affranchissement d'un serf, chez les Anglo-Saxons, nous sont demeurées inconnues, mais il y a quelque raison de supposer qu'elles étaient identiques à celles qui avaient lieu, parmi les autres nations teutones. Ces cérémonies avaient un double caractère, civil et religieux : l'autorité du prince ou du peuple assemblé ; celle de l'Eglise, sanctionnaient cet acte public. « Celui qui veut émanciper un serf, dit une loi de Guillaume le Conquérant (2), doit le commettre aux mains du sheriff, devant tout le comté ; le proclamer libre de tout joug de servitude ; lui ouvrir les voies et les portes, et lui remettre les armes de l'homme libre, la lance et le glaive ; après quoi, l'homme est libre ». Ces dispositions se retrouvent, en termes, à peu près semblables, dans les lois d'Henri Ier (3). Chez les Langobards (4), le serf qui devait être fait entièremeut libre, *fulfreal*, était livré successivement à quatre personnes : la dernière le conduisait à

1. Kettel recommande, dans son testament (*Cod. Dipl.*, n° 1340), que tous les hommes qu'il a affranchis possèdent en propre, *tout ce qu'ils ont sous la main*, c'est-à-dire leurs lots de terre, ou les produits de leur industrie.

2. *Leg. Will. Conq.*, III, § 15.

3. « Qui servum suum liberat, in ecclesia, vel mercato, vel comitatu, vel hundreto, coram testibus et palam faciat, et liberas ei vias et portas conscribat apertas, et lanceam et gladium, vel quæ liberorum arma sunt, in manibus ei ponat », *Leg. Hen.*, I, LXXVIII, § 1.

4. *Leg. Rotharis, Langob Reg.*, cap. CCXXV. « Per omnes terras suas, de triginta hominibus numeratis, tredecim manumisit, quemadmodum eum sors docuit, ut in quadrivio positi pergerent quocunque voluissent », *Hist. Ram.*, 29.

l'endroit où quatre routes se croisaient, et l'affranchi suivait celle qu'il choisissait : il devenait alors libre, *ámund*, c'est-à-dire qu'il n'était plus sous la protection et sous la dépendance de son premier maître. Parmi les Francs, l'acte d'émancipation le plus complet était celui qui avait lieu devant le roi, ou la cour populaire ; l'affranchi était surnommé *denarialis* ou *denariatus :* « qui denarium ante regem iactavit ». Il devenait justiciable du wergyld ; pouvait contracter mariage et jouissait des droits civils les plus étendus.

Le mode d'affranchissement le plus courant du serf, était son rachat par celui qui le voulait libérer, ou par lui-même. On trouve de ce dernier cas, un exemple dans le Codex Diplomaticus (1350) : « Sur les livres saints, il apparaît qu'Ælfwif le Rouge s'est racheté de l'abbé Ælfsige et de tout le couvent, pour une livre... Que le Christ aveugle celui qui le niera ! » Sans doute ce serf avait-il été affranchi à l'autel ou à la porte de l'abbaye, ainsi qu'il est dit dans le livre de saint Petroc (1) : « Ce livre témoigne qu'Ælfsige a été acheté d'une femme nommée Ongynedel et de son fils Gydiccæl, pour une demi-livre, à la porte de l'église de Bodmin..., et ce devant l'autel de saint Petroc ; le tout attesté par Isaac, prêtre... ». Cette forme d'émancipation dut être la plus fréquente, comme étant la plus facile : le serf était sans doute conduit au maître-autel, et là, déclaré libre par ses maîtres, en présence de l'assemblée du clergé. Un registre de ces actes devait être tenu dans chaque église, avec les noms des témoins de l'affranchissement.

Au demeurant, les enfants de l'affranchi naissaient libres de son mariage avec une femme libre, comme il le devient lui-même, Les autres droits, devoirs et privilèges, et sa condition même sont déterminés par une entente entre le serf et son seigneur, avant l'acte d'affranchissement

1. *Cod. Dipl.*, 981, § 28.

CHAPITRE IX

Les garanties mutuelles. Maegburh. Tithing. Hundred

La division et l'organisation administratives du pays en Marches, en Gá ou Scír, étaient commandées par la nature du sol, par sa possession commune et par la commune consommation de ses produits. Ce système présentait donc un caractère plutôt économique que politique, et il était insuffisant pour assurer la paix, la sécurité publiques, et pour garantir le libre exercice des droits individuels. Il fallait à la collectivité une vie sociale autre que celle qui lui était donnée par la Marche et ses juridictions : ces dernières ne connaissaient que des différends territoriaux, s'élevant au sujet des forêts, des pâtures, des violations de frontières.

La famille fut, chez les Germains, avec ses parentés, ses alliances, ses liens de consanguinité, la première association politique de fait : le lien de famille est le seul qui unisse entre eux les membres qui la composent. Les divisions du sol entre les familles, ont ainsi constitué la première unité teritoriale, et l'union défensive et offensive des familles entre elles, fut la base de la première organisation militaire de la tribu (1) : chaque membre qui la compose, épouse, en effet,

1. « Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates ». *Germ.*, VII.

les sentiments hostiles et les amitiés de la collectivité (1) : ce qui constitue, chez les Anglo-Saxons, le lien de famille, *le Maégburh.*

Le caractère de la famille germaine, est sacré ; le lien du mariage naît d'un engagement symbolique et solennel (Tác., Germ., XIX), et la femme est regardée comme sainte, auprès de l'homme qu'elle a choisi. Dans les profondeurs de leurs forêts, ces guerriers à l'âme austère, au courage farouche, sentaient que la femme était plus qu'eux-mêmes, en communion avec les dieux tutélaires de la patrie (Tacit., Germ., VIII).

Dans les traditions obscures de leur mythologie, c'étaient les Shieldmays, dans leur immortelle beauté, qui choisissaient parmi l'élite des guerriers, ceux qui méritaient d'être les hôtes fortunés de Wóden. Les matrones gardaient les secrets rituels ; elles présidaient aux divinations (Caes. Bell. Gall., I, 50), et elles encourageaient les guerriers sur les champs de bataille (2) : c'étaient Veledas et Aurinias, prêtresses et prophétesses qui conduisaient les hordes barbares à la victoire, sur les vétérans romains. Le rang, ni la richesse ne pouvaient protéger la femme contre les rigueurs des châtiments, pour la violation de chasteté (Tac., Germ., XIX) ; et aucun mauvais traitement n'était plus sévèrement puni que celui que l'homme, abusant de sa force, infligeait à la femme (Tacit., Germ., XIX). Prise individuellement, la femme était donc regardée comme un être d'une nature supérieure ; au

1. « Suscipere tam inimicitias seu patris, seu propinqui quam amicitias necesse est », *Germ.*, XXI.

2. Tacit., *Germ.*, VII, VIII. Après la défaite des Cimbres par Marius, leurs femmes supplièrent le Consul d'ordonner que leur chasteté fût respectée, et elles s'offrirent à devenir esclaves des Vestales. Sur le refus du Consul, elles se tuèrent avec leurs enfants. Les chiens qui les avaient accompagnées, défendirent longtemps leurs cadavres. Cf. Florus, III, 3 ; Orosias, V, 16.

sein de la famille, et comme faisant partie de l'Etat, elle était subordonnée à l'homme, et juridiquement représentée par lui.

D'où l'influence politique des mariages, groupant les individus et les intérêts ; leur faisant poursuivre des buts communs, profitables à tous. La femme cause immédiate de tous ces faits sociaux, méritait bien le surnom poétique que lui donne le barde anglo-saxon, *freodowebbe*, celle qui tisse la paix.

Dans les conseils populaires, la famille la plus nombreuse et la plus distinguée a, nécessairement, une prédominance de fait, qu'elle perd, quand la population s'accroît ou se disperse, du fait de la guerre, de la culture et du commerce. Celle-ci forme des corporations (Tithings and Hundreds), pour la défense de tous ses intérêts ; ces dernières se proposent, aussi, des buts charitables, et assurent encore les réjouissances publiques et à leurs associés, des secours mutuels. Ces subdivisions, d'abord personnelles, devinrent territoriales et administratives. Au xe siècle, dans la cité de Londres, on trouve les habitants se divisant en *Fridgylds* (1), ou association pour le maintien de la paix et de la sécurité publiques. Mais de pareils groupements suivaient les variations mêmes des populations, et leur existence dépendait des déplacements de celles-ci : ces associations furent réglementées par Ælfred, après les guerres danoises (Leg. Edw. Conf., XX : Thorpe, I, 450). Les gylds ou tithings avaient pour but d'assurer la protection de leurs membres qu'elles rendaient solidairement responsables des faits des uns et des autres, sans qu'il y eût entre eux, les liens du sang. Chacun se trouvait donc, sous une mutuelle surveillance, et la responsabilité individuelle était d'autant moins assumée, qu'elle

1. Cf. *Leg. Ed. Confess.*, XX ; *Edelst.*, v. 8, § 1 ; Thorpe, I, 236.

entraînait la responsabilité de tous. Mais chaque membre de la tithing était un homme libre : ce n'était qu'une association de membres indépendants d'une communauté indépendante. Ainsi, le peuple se sentait uni et fort, jusqu'à ce que les nobles l'eussent dominé, politiquement et économiquement, par leur représentation du pouvoir royal, et par la possession des terres.

CHAPITRE X

Fæhde. Wergyld

Le droit de guerre privée, appelé *faéhde* ou *feud*, était un de ceux que tout homme libre teuton, regardait comme inaliénable, et qui, s'ajoutant aux obligations de famille, étaient dérivés de sa position originaire d'homme libre. Chaque homme doit, par la loi naturelle, pourvoir à sa propre défense, et s'assurer, par ses propres moyens, la possession paisible de ses biens, et la jouissance de sa liberté.

L'histoire et la tradition confirment que ce principe fut accepté des tribus du Nord, dans les cas où l'on conçoit des familles séparées, et gardant vis-à-vis les unes des autres, une position indépendante.

Quand l'*imperium* n'existe pas chez un peuple, la société seule, possède elle-même un *jus belli* contre ses divers membres : et si ses voisins ne veulent point vivre entre eux, en bons rapports, ils doivent être contraints à la paix, par la volonté et par l'action du plus grand nombre, et cela pour rendre la vie sociale de tous, susceptible de durée. Le droit de guerre privée, admet à ses origines, que chaque homme libre a le droit de se défendre lui-même, avec sa famille et ses féaux, sous toutes les formes de la guerre. Mais le plein exercice de ce droit primitif, est un obstacle essentiel à la

formation d'une société organisée. C'est alors que les membres de la collectivité, se faisant législateurs, cherchent à réglementer les vengeances privées, qui appartiennent à la partie la plus puissante et la plus forte, même si elle est coupable.

La première limitation qu'ait reçue le droit de vengeance, se rencontre dans la loi du talion. L'earl qui fit prisonnier au VIIe siècle, le thane Imma, pouvait valablement lui dire : « Il m'est loisible et juste de te mettre à mort, parce que mes compagnons sont tombés dans la bataille où tu fus capturé » (1). Et dans la législation ultérieure, on rencontre des dispositions analogues : ainsi lit-on dans l'ordonnance sur les serments, « que le serment d'un homme possédant douze *hides*, vaut ceux de six *ceorls ;* car l'homme qui vengera celui qui possède douze *hides*, le fera pleinement sur six *ceorls*, et le montant de son wergyld, sera celui de six ceorls (2). Les nations teutones, en général, évitaient les inconvénients d'un pareil système, en faisant de l'État lui-même, l'arbitre des parties, c'est-à-dire en établissant un tarif légal de toutes injures, lésions et dommages, et en confiant à l'Etat le soin de faire accepter à la partie lésée, ou à ses ayants-droit, la compensation pécuniaire, et le droit d'exiger celle-ci, de celui qui s'est rendu coupable de crime ou d'injustice. L'Etat agissait ainsi comme médiateur entre les parties en conflit, pour le maintien de la paix générale : la victime était assurée d'une satisfaction légale, pour le dommage qu'elle avait subi, et l'adversaire savait, qu'après avoir acquitté le montant de l'amende, il se trouvait placé

1. Bède, *Hist. Eccl.*, IV, 22.

2. « Twelf hyndes mannes âd forsent syx ceorla âd ; fordâm gif man done twelf hyndan man wrecan sceolde, he hid full wrecen on syx ceorlum, and his wergyld bid syx ceorla wergyld », Oaths, § 12 ; Thorpe, I, 182.

sous la sauvegarde du droit public, et qu'il était désormais à l'abri de toute vengeance privée.

Pour cet office, l'état exigeait une rémunération, sous la forme d'un impôt, parfois appelé *fredum* (de frid, paix), et parfois, *bánnum*, et qui s'ajoutait à la compensation payée d'homme à homme. C'est à ce dernier point que Tacite fait sans doute allusion, quand il écrit :

« ... Leurs inimitiés ne sont pas implacables ; car l'homicide même est racheté par un nombre déterminé de troupeaux ou de têtes de bétail, et toute la famille reçoit ainsi satisfaction... Une pareille pratique est avantageuse pour l'Etat, car les vengeances privées sont une menace pour la liberté... Une partie de l'amende est attribuée au roi ou à la cité ; le reste appartient à celui qui a été lésé ou à sa parenté » (1).

Dès que l'État se refuse à rendre justice, le droit de guerre privée revit parmi les familles. Mais avant de recourir aux armes, l'homme libre, dans les lois d'Alfred, doit avoir subi un déni formel de justice. D'autre part, si l'offenseur refuse de recourir au mode de règlement pacifique qui lui est imposé par les lois de l'État, l'offensé peut l'y contraindre par la violence et avec l'aide de la force publique elle-même. Ce droit est formulé d'une façon générale et définitive, dans la loi d'Edouard le Confesseur, par la disposition suivante : « Qu'il y ait réparation pour les victimes, ou que la guerre soit alors portée » (2).

Mais l'exercice de ce droit, n'était pas laissé à l'arbitraire des individus : les ordonnances des rois l'ont réglementé, sinon défini, et dans les lois d'Alfred on lit notamment :

« Que l'homme qui sait que son ennemi demeure enfermé dans sa maison, ne l'y attaque point, sans avoir, au préalable,

1. Tacit., *Germ.*, XXII, XII.
2. *Leg. Ædw. Conf.*, XII, Thorpe, I, 447.

demandé justice contre lui. Si son ennemi demeure en sa maison, qu'il se contente de l'y assiéger, durant sept jours, mais sans l'attaquer. Si après sept jours, il veut se rendre avec ses armes, l'assiégeant le gardera, prisonnier et sauf, pendant trente jours, et préviendra les parents et les amis de son ennemi, de la captivité de celui-ci... Mais si le plaignant n'a pas les moyens suffisants pour assiéger son adversaire, qu'il s'en aille trouver l'ealdorman, pour lui demander son assistance. Si l'ealdorman la lui refuse, qu'il en appelle au roi, avant de combattre... Nous déclarons, en outre, qu'il y a guerre légitime, quand un homme défend son seigneur contre celui qui l'attaque ; quand le seigneur défend l'homme libre qui lui est attaché. Il y a encore guerre légitime, dès lors qu'un homme en trouve un autre, sous portes closes, ou sous le même toit, avec la femme qu'il épousa ; avec sa fille née en noces légitimes ; avec sa sœur ou avec la mère, qui fut donnée à son père, pour épouse » (1).

Les inconvénients et les troubles qu'apportaient dans la société, de pareilles pratiques, amenèrent dans le milieu du xe siècle, Eádmund à affranchir la parenté des parties des conséquences du *faéhde*. Il ouvre, par ces dispositions, ses lois séculières :

« Eádmund, le roi, fait savoir à tous, jeunes et vieux, sous sa domination, ce qu'il a délibéré en son conseil, avec clercs et lais... Et réprouvant les combats privés, injustes et nombreux, nous avons décrété la loi suivante : « Si un homme en tue quelque autre, il doit supporter, seul, la guerre et la vengeance... Si sa parenté l'abandonne et se refuse à payer pour lui la compensation, elle doit être mise hors de cause, à moins qu'elle n'ait nourri ou protégé le coupable... Et si, dans ces conditions, la parenté de la victime tire vengeance

1. *Elfr.*, § 42.

de la parenté innocente du coupable, que la première soit déclarée de trahison envers le roi, et que tous ses biens soient confisqués, au profit dudit roi » (1).

La loi d'Eádweard, l'aîné (A. D. 900-915), règle le mode de procédure qui doit être suivi, quand les parties sont d'accord, pour trancher leur différend, sur le principe de la compensation pécuniaire :

« Le wergyld d'un homme, possédant douze *hides* de terre, est de douze cents shillings ; le wergyld de l'homme, possédant deux hides de terre, est de deux cents shillings. Si quelqu'un est tué, que la rançon de sa mort soit proportionnée à la qualité de sa naissance... Quand le meurtrier aura donné provision, pour le wergyld,... il se trouvera sous la protection du roi : tous les parents de celui qui a été tué, jureront, en vouant au médiateur leurs propres corps, que la décision du roi sera observée. Dans les vingt et un jours qui suivront cette date, il sera payé pour le wergyld d'un homme, possesseur de douze hides, cent dix shillings, *comme healsfang* (2), qui appartiendront aux enfants, frères et oncles paternels, et à ceux qui auront, avec la victime, des liens réels de consanguinité. Vingt et un jours après le *healsfang*, sera payé le *manbót ;* puis après le même délai, le *fight-fine* (prix du combat) ; puis le *frumgyld* (prix même de l'homme), qui sera payé ainsi que le conseil (Witan) l'aura ordonné. Après quoi, les parties pourront se réconcilier, et avoir pleine amitié, si elles le désirent... Le wergyld du ceorl sera payé de la même manière que celui de l'homme, possesseur de douze hides... » (3).

La loi d'Eádmund contient des dispositions analogues

1. *Eadm. Sec. Leg.*, § 1, Thorpe, I, 246.

2. Dédommagement dû à la parenté, pour sa renonciation à la vengeance.

3. Eád. and Gud., § 13 ; Thorpe, I, 175.

(Eádm. Sec. Leg., § 7, Thorpe, I, 250), et le wergyld était la base de toute solution amiable et pacifique des différends. Par une fiction juridique, une somme en nature ou en espèces, était censée être placée sur la tête de chaque homme libre, et représentative de son rang dans l'État, de sa naissance et de ses charges. Toute injure qui lui était faite, toute lésion de ses droits civils, tout trouble de sa paix domestique, étaient représentés et rachetés au prix de pareille somme qui pouvait s'élever encore, avec les circonstances, qui accompagnaient ou qui aggravaient le dommage causé. Le wergyld du roi, comme celui du paysan, était payable à sa parenté et à son peuple. Les principales distinctions du wergyld reposent sur les différentes catégories sociales qu'il comprend. La valeur du serment de chaque homme est estimée dans le wergyld, ainsi que la protection, ou *mund*, dont il jouit ; les impôts qu'il paye, et le prix même de sa vie. La première unité de compensation dans le wergyld, est constituée par l'homme libre, base effective de toute la hiérarchie sociale teutone.

Bien que le principe du wergyld ait été commun à toutes les tribus germaniques, son application comportait des différences, dans les prix auxquels étaient évalués, selon leur rang, les membres de ces sociétés primitives.

Francs Saliens et Ripuaires (1). — Ingenuus, 200 sol. ; litus, 100 sol. ; ingenuus in hoste, 600 ; litus in hoste, 300 sol. ; ingenuus in truste, 1.800 ; litus in truste, 900 sol.

Angli et Werini. — Liber, 200 sol. ; adaling (noble), 600 ; libertus (affranchi), 80 sol.

Loi des Saxons. — Liber, 240 shillings ; nobilis, 1.440 ; libe tus, 120 shillings.

1. Ces chiffres et les suivants, sont cités par Grimm, *Rechtsalt.*, p. 272.

Loi des Bavarois. — Le duc, 960 shillings ; la famille ducale des Agilolfings, 640 ; les cinq autres races nobles, 320 ; le simple homme libre, 160 shillings.

Loi des Alamans. — Primus (le premier rang des nobles), 240 shillings ; Medianus (le second rang parmi les nobles), 200 ; Minofledus (l'homme libre), 160.

Loi des Burgondes. — Noble, 300 shillings ; noble d'un degré inférieur (mediocris), 200 ; l'homme libre (minor), 150.

Loi des Frisons. — Noble, 80 shillings ; homme libre, 53 1/3 ; affranchi, 26 2/3.

Loi des Visigoths. — Homme libre (entre vingt et cinquante ans d'âge), 300 shillings ; affranchi, 150.

Dans le Nord, 100 sifrs étaient le wergyld de l'homme libre ; les lois suédoises le fixaient à 40 marks ; celles du Westgothland à 39 marks ; des Jutes, à 54 ; des Gutalag, à 3 marks d'or.

Le wergyld du clergé était peu différent de ceux qui précèdent : parmi les Francs Saliens : diacre, 300 shillings ; prêtre, 600 ; évêque, 900.

Chez les Francs Ripuaires : clerc, 200 shillings ; sous-diacre, 400 ; diacre, 500 ; prêtre, 600 ; évêque, 900.

Ces éléments donnent une idée générale du système. Il est à remarquer que, dans ces textes, le roi n'est pas mentionné, car il demeure constant que la plupart de ces lois ont été promulguées, après que le pouvoir royal se fût pleinement développé, et qu'il eût perdu ses caractères et sa nature originaires.

Chez les Anglo-Saxons, les compensations du wergyld, semblent avoir varié à différentes périodes de l'histoire, et selon les valeurs relatives de la vie et des produits du sol. La loi du pays de Kent ne donne que des chiffres approximatifs pour le wergyld des deux classes d'hommes libres qu'elle reconnaît, l'eorl et le ceorl.

Dans la loi d'Ædelberht (§ 2, 5, 8), le *mundbyrd*, ou protection du roi, est estimé 50 shillings ; celui de l'eorl ou du noble, 12 shillings (§ 13, 14) ; celui du ceorl, ou simple homme libre, 6 shillings (§ 15, 25, 88). Ainsi, les trois classes sociales se trouvent, entre elles, dans les proportions de cinquante, douze et six ; ou, en prenant le ceorl pour unité, leurs valeurs respectives sont de 8 1/3, 2, et 1 :

Ceorl : eorl : : 1 : 2
Ceorl : king : : 1 : 8 1/3
Eorl : king : : 1 : 1 1/6

Le wergyld ordinaire semble avoir été au-dessus de 100 shillings, et au-dessous de 200. Le cas d'un wergyld payé par le roi, quoique rare, n'est pas sans exemple (1). En l'an 687, Múl-Ædelweard, de la race royale de Wessex, envahit le pays de Kent, et s'étant laissé surprendre par des paysans, dans une maison où il s'était arrêté, il y fut brûlé vif avec ses compagnons. Sept ans plus tard, les hommes du Kent, firent compensation au roi Ini, pour la mort de Múl. William de Malmesbury l'évalue à 30.000 mancuses,

1. En 679, une bataille eut lieu entre Ecgfrid de Northumberland et Ædelred de Mercie : « Anno regis Ecgrifidi nono, conserto gravi prælio inter ipsum et Ædibredum regem Merciorum, iuxta fluvium Treanta, occisus est Ælfuini, frater regis Ecgfridi, iuvenis circiter decem et octo annorum, utrique provinciæ multum amabilis. Nam et sororem eius quæ dicebatur Osdryd, rex Ædilred habebat uxorem. Cumque materies belli acrioris et inimicitiæ longioris inter reges populosque feroces videretur exorta, Theodorus, deo dilectus antistes, divino functus officio, salutifera exhortatione coeptum tanti periculi funditus exstinguit incendium : adeo ut pacatis alterutrum regibus ac populis, nullius anima hominis pro interfecto regis fratre, sed debita solummodo multa pecuniæ regi ultori daretur. Cuius fœdera pacis multo exinde tempore inter eosdem reges eorumque regna durarunt. In præfato autem prælio, quo occisus est rex Ælfuini... », Bède, *Hist. Eccl.*, IV, 21, 22.

ainsi que Florent de Worcester (1). Ædelweard (2) donne, pour somme de ce wergyld, 30.000 solides, et les manuscrits de la Chronique Saxonne estiment cette compensation à 30.000 livres (3) : *prittig punsend punda*. Les contradictions dans les chiffres des compensations, proviennent des différences de types monétaires. que connaissaient les auteurs précités.

Le texte le plus précis et le plus clair sur l'application du wergyld, est donné par Thorpe, dans ses lois anglo-saxonnes (p. 186) :

1. Le wergyld royal est, chez les peuples du Nord, de trente mille *thrymsas*.

2. Celui d'un archevêque et d'un aedeling, de quinze mille thrymsas.

3. Celui d'un évêque et d'un ealdorman, de huit mille.

4. Celui d'un thane laïque ou ecclésiastique, de deux mille.

5. Celui d'un ceorl, de deux mille et soixante-six thrymsas.

6. Celui de l'homme ayant acquis un *hide* de terrain et payant l'impôt, de mille vingt shillings ; celui de l'homme n'ayant acquis qu'un demi-hide, de cinq cents shillings.

7. Si l'homme n'a pas de terres, mais est libre, son wergyld est de soixante-dix shillings.

8. Le wergyld de l'homme possédant cinq *hides* de terre, est de deux mille thrymsas »,

Dans le même recueil (p. 190), est publié un autre document sur les compensations :

« Le wergyld du ceorl est de deux cents shillings. Celui du thane, de six fois plus élevé, soit de douze cents shillings. Le wergyld du roi vaut six fois celui du thane... ».

1. Will, Malm., *Gest. Reg.*, lib. I ; Flor. Wigorn., an. 694.
2. *Ædel. Chron.*, II, cap. 10.
3. *Chron. saxon.*, an. 694.

En résumé, le wergyld était fondé sur ce principe, que son paiement faisait cesser, pour le coupable, toute responsabilité, tant vis-à-vis de l'Etat que des particuliers, et que dans ces âges barbares, le rachat pécuniaire du crime entraînait son absolution.

CHAPITRE XI

Fo'lcland. Bo'cland. Læ'nland

Les limites qui avaient été apportées à l'attribution primitive de *l'édel*, ou domaine allodial, avaient permis de laisser une étendue de terres assez considérable, réservée pour l'application du principe, que tout homme libre doit s'établir sur le sol, et jouir de sa possession. L'État se trouvait être le propriétaire nominal de ces territoires qui furent appelés *fólcland* par les populations, et par les chroniqueurs, *terra publica*, *ager publicus*. Le folcland se distinguait de l'edel, en ce qu'il n'était pas dévolu à l'homme libre en pleine propriété, et qu'il n'était point héréditaire. Le *dominium utile* était consenti au bénéficiaire ; le *dominium directum* était réservé par l'État, pour la jouissance publique, quand la terre cessait d'être possédée et exploitée par le concessionnaire, par suite de sa mort, ou de la cessation de ses paiements envers l'État. Parfois, le fólcland était destiné à récompenser de grands services publics, et dans ce cas, sur les terres qu'il renfermait, on constituait un édel, en toute propriété, pour celui que la collectivité voulait enrichir. Dans Beowulf, (v. 5.977), Wulf et Eofer, sont récompensés d'avoir tué Ongendeów, par une dotation en terres et en anneaux. L'exposé le plus clair des caractères du fólcland est donné par Bède, qui se plaint qu'une partie du domaine public ait

été détourné de son attribution véritable — comme n'étant plus possédé — à titre de compensation ou de récompense, par ceux dont les armes défendent le pays :

« Et depuis, écrit-il, qu'il y a de vastes territoires qui ne sont utiles ni aux hommes, ni à Dieu,... n'étant pas possédés par des guerriers qui pourraient défendre notre sol des invasions barbares, on pourrait faire un acte louable, en faisant de ces terres le centre d'un évêché, ou d'une abbaye..... Il n'y a plus de terres que les fils de nobles, ou les soldats vétérans, puissent recevoir en dotation » (1).

Le fólcland, en Angleterre, comme dans les autres états teutons, était une propriété nationale, sur laquelle on constituait des majorats viagers, ou en pleine propriété.

« Princeps de eius recuperatione simul et postulatione multum gavisus, et suum ad hoc consensum et parentum adeptus est favorem ; deditque illi in eisdem partibus, multas possessiones *de publico*, quatinus viciniori potentia soceris acceptior factus, non minori apud illos, quam in genitali solo præcelleret dignitate » (2).

Il est difficile de préciser les conditions dans lesquelles s'exerçait, pour les tenanciers, leur droit d'usufruit. A la possession, même précaire, de ces terres était attaché le service militaire qui devait être personnellement effectué ; les travaux d'entretien des voies, ponts, et remparts. Il y avait, en outre, pour le bénéficiaire du fólcland, certaines obligations envers le roi : service de garde, assistance aux chasses royales ; escorte à fournir aux messagers du roi, en services publics ; nourriture à donner aux meutes, aux faucons et aux chevaux de l'équipage royal. Le tenancier était encore tenu à des prestations en nature, sur lesquelles vivaient le roi et

1. Bède, *Epist. ad Ecgbirhtum Archiep*, § 2 (Opera Min., II, 216).
2. Vit. S. Idæ, *Pertz*, II, 571.

sa maison. Ces redevances étaient comprises sous la dénomination, *Cyninges-feorm* ou *Firma regis*.

C'est par les exemptions d'impôts accordées par les rois, que l'on peut se rendre compte des prestations auxquelles le tenancier du fólcland était assujetti.

Entre les années 791 et 796, Offa exempte cinquante hides de terres, à Westbury et à Hanbury, de tous impôts envers le roi, les ducs, et leurs officiers, à l'exception de deux tonnes de bière blonde ; d'une tonne de bière forte du pays de Galles; de sept bœufs ; de quarante fromages, et de trente mesures de blé (1).

En 863, un domaine à Marsham, devait comme redevance annuelle, trente fromages; quarante agneaux, deux jours de labourage, qui pouvaient être rachetés, au prix de trente shillings d'argent (argenteâ) (2)

En 877, l'évêque Tunberht, du consentement de son chapitre, obtient du roi et de son Conseil, que les lieux où doivent s'élever les réfectoires d'une abbaye, soient dégrevés de toutes charges :

« Liberam ab omnibus terrenis difficultatibus omnium gravitudinum, sive a pastu regis, principis, exactoris; et ab omni ædificiorum opere, tributo, a paraveredis, a taxationibus quod dicimus wíteráedne ; omnium rerum sæcularium perpetualiter libera sit, excepta expeditione et pontis ædificatione » (3).

Vingt ans plus tart, en 883, un monastère est affranchi de toutes les prestations dues par les moines au roi, en bière, miel, porcs, bœufs, et moutons (4). Dans les prestations du

1. *Cod. Dipl.*, n° 166.
2. *Ibid.*, nos 281, 288.
3. *Cod. Dipl.*, n° 1063.
4. *Ibid.*, n° 313.

monastère de Taunton, on relève : une nuit de garde auprès du roi ; huit chiens, et un gardien desdits chiens ; l'entretien, pendant huit nuits, des fauconniers du roi ; et le transport de la suite royale à Curry.

Les redevances de vingt hides de terrain à Titchbourn, accordés entre 901 et 909, par Eádweard, à Denewulf de Winchester pour trois générations, étaient les suivantes : douze tonnes de bière ; douze tonnes de bière sucrée du pays de Galles ; vingt tonnes de bière blonde ; deux cents pains larges, et cent pains longs ; deux bœufs frais ou salés ; quatre porcs ; six moutons ; quatre flèches de lard, et vingt fromages. La prestation en viandes, pouvait être effectuée en poissons (1).

« Insuper etiam, hanc prædictam terram liberabo ab omni servitute sæcularium rerum, a pastu regis, episcopi, præfectorum, exactorum, ducum, canum, vel equorum, seu accipitrum ; ab refectione et habitu illorum omnium qui dicuntur Fæstingmen », etc... (2).

« Sint liberati a pastu principum, et a difficultate illa quod nos Saxonice dicimus Festingmen ; nec homines illuc mittant qui accipitros vel falcones portant, aut canes, aut caballos ducunt ; sed sint liberati perpetualiter in ævum » (3).

« Ab opere regali et pastu regis et principis, vel inniorum eorum ; ab hospitorum refectione venatorum ; etiam equorum regis falconum et ancipitrum, et puerorum qui ducunt canes » (4).

« Ut sit liberatum et absolutum illud monasterium ab illis causis quas Cumfeorme et Eafor vocitemus ; tum a pastu accipitrorum meorum, quam etiam venatorum omnium, vel a

1. *Cod. Dipl.*, n° 1088.
2. *Ibid.*, nos 216, 822.
3. *Ibid.*, n° 257, an. 844.
4. *Ibid.*, n° 258, an. 845.

pastu equorum meorum omnium, sive ministrorum eorum. Quid plura, ab omni illa incommoditate Æfres et Cumfeorme, nisi istis causis quas hic nominamus : præcones si trans mare venirent ad regem venturi, vel nuncii de gente Occidentalium saxonum vel de gente Northanhymbrorum, si venirent ad horam tertiam diei vel ad medium diem dabitur illis prandium ; si venirent super nonam horam tunc dabitur eis noctis pastum, et iterum de mane pergent in viam suam » (1).

« Et illam terram iii manentium in Beonetlege, in occidentale plaga Sæbrine etiam liberabo a pascua porcorum re[g]is, quod nominamus Fearnleswe » (2).

« Liberabo illud a pastu et ab refectione omnium ancipitrum et falconum in terra Mercensium, et omnium venatorum regis vel principis, nisi ipsorum tantum qui in provincia Hwicciorum sunt; etiam similiter et a pastu et refectione illorum hominum quos Saxonice nominamus Wælhfæreld, heora fæsting, ealra Angelcynnes monna, ælpeódigra rædefæstinge, tam nobilium quam ignobilium » (3).

En 875, Ceólwulf, usurpateur du trône de Mercie, exempta tout le diocèse de Worcester, *tota parochia Hwicciorum*, du *pastus equorum regis*, et de l'entretien de leurs conducteurs (4).

Ce fut, dès l'abord, le clergé qui jouit surtout de ces exemptions. Au demeurant, le fólcland peut être regardé comme désignant toutes les terres, en dehors du *hlot*, *sors*, ou *alód*, des premiers hommes de la Marche.

Le pays entier était divisé en fólclands, contenant un nombre plus ou moins grand de hides, sujets au fólchriht, ou

1. *Cod. Dipl.*, nº 261, an. 848.
2. *Ibid.*, nº 277, an. 855.
3. *Ibid.*, nº 278, an. 855.
4. *Cod. Dipl.*, nº 306, an. 875.

loi publique, de sorte que, quand Bède parle de *terra unius tributarii*, *terra familiæ unius*, il désigne seulement des parties distinctes et séparées, du fólcland, sens qui se trouve dans la traduction faite par Ælfred.

Le pouvoir de disposer de ces terres, appartenait à la nation elle-même, c'est-à-dire, à son représentant : au roi et à son witan. Mais il est probable que ces dotations étaient conférées avec des symboles solennels : le bénéficiaire recevait, la gerbe, le bâton du pasteur, ou le *cespes veridis* (1) ; sans que jamais, ces concessions aient été octroyées dans une charte.

Le fait même que le fólcland n'était pas constitué par une charte, explique l'insuffisance des détails possédés sur cette particularité territoriale. Le fólcland n'est qu'incidemment mentionné, dans le corps des antiquités anglo-saxonnes, mais il suffit de ces citations, pour conclure que les terres concédées sur le fólcland, n'étaient pas héréditaires.

Vers la fin du IXe siècle, Ælfred, ealdorman ou duc de Surrey, divisa ses terres par testament. Il laissait à sa fille la majeure partie de ses biens ; et à son fils Ædelweard (enfant illégitime, sans doute), trois hides de terres héréditaires, ou bócland, tout en exprimant l'espoir, que le roi confirmerait son fils, dans la possession du fólcland dont il avait joui lui-même. Mais au cas prévu du refus royal, sa fille devait choisir, pour les attribuer à son frère, deux domaines héréditaires qu'elle avait reçus (2).

De même, avant la Conquête, trouve-t-on l'abbé Wulfwold, portant les faits suivants à la connaissance de Gisa, évêque

1. « Conferebantur etiam primo multa prædia nudo verbo, absque scripto, vel charta, tantum cum domini gladio, vel galea, vel cornu, vel cratera ; et plurima tenementa cum calcari, cum strigili, cum arcu, et nonnulla cum sagitta », *Hist. Croyl.*, p. 70.

2. *Cod. Dipl.*, n° 317.

de Wells ; d'Egelnod, abbé ; de Tofig, sheriff, et de tous les thanes dans le Somerset (1) :

« Eadweard, le roi, mon Seigneur, m'a donné à Corfestige, les terres que possédait mon père, et les quatre fermes d'Eswic, et les champs et les prairies qui en font partie..., le tout aussi libre de redevances et d'impôts que le domaine royal ; avec la faculté pour moi, d'en disposer de mon vivant... »

Il résulte de ces textes, que les biens fonciers dont il est question, étaient constitués en bénéfices viagers. Il n'y avait, du reste, que l'homme libre, et rarement l'affranchi, qui pussent posséder un domaine sur le fólcland. Et le roi lui-même pouvait être propriétaire du fólcland, quand d'anciennes frontières territoriales étaient déclassées : « ab occidente Cyninges fólcland quod habet Wighelm et Wulfláf » (2).

Dès les premiers temps, on eut coutume de tirer du *fólcland*, des domaines héréditaires, qui devinrent ainsi des propriétés individuelles, que pouvaient donner, vendre, ou diviser, ceux qui en bénéficiaient : par quoi, le principe du retour à l'État était mis en échec, et les terres publiques se trouvaient diminuées de ces aliénations successives. Il était d'usage, en constituant ces terres en dotations, de les rendre libres de toutes charges (3), excepté de celles qui s'attachaient inévitablement, à toute propriété : *communis labor*, *generalis incommoditas*, *onus inevitabile*, *trinoda necessitas*. Quand la possession de ces domaines fut consentie par des chartes, la terre ainsi aliénée, reçut la dénomination de *bócland*.

Les premières constitutions de fólcland en bócland, furent faites en faveur d'établissements religieux, et il n'y avait pas

1. *Cod. Dipl.*, n° 317.
2. *Ibid.*, n° 281.
3. *Hist. Eccl.*, III, 24.

dans ce cas, de retour possible à l'État, le droit héréditaire existant pour la personne morale qui se succédait à l'infini. L'abus de concessions de cette nature, menaçait la sécurité de l'État, car les terres ainsi aliénées, étaient exemptées de tout service militaire, pour ceux qui les possédaient, ou qui y étaient établis. Ne lit-on pas, dans Bède (1) qu'Oswiú, en se convertissant au christianisme, fit entrer sa fille Eánfláed au couvent, auquel il donna, pour la réception de celle-ci, douze domaines, *possessumculæ terrarum*, comprenant chacun, dix hides.

« Ablato studio militiæ terrestris, ad exercendam militiam cœlestem locus facultasque suppeteret..... Despexit militiam cum corruptibili donativo terrestrem, ut vero regi militaret.. »

En ce cas, comme dans d'autres, le service militaire n'était pas exigé du bénéficiaire de cette partie du fólcland, qui demeurait inutilisé pour les services publics.

L'inexécution des charges de la donation, ou une destination autre que celle qui avait été prévue dans sa constitution, entraînaient la confiscation, pour le bénéficiaire. Ainsi le roi Ini priva de leur concession l'abbé Hean et l'abbesse Cille, par ce qu'aucun édifice religieux n'était élevé, sur la partie du fólcland qui leur avait été attribué :

« Sed Ini rexi eandem terram, postea dum regno potiretur, diripiens ac reipublicæ restituit, nondum constructo monasterio in ea, nec ullo admodum oratorio erecto » (2).

Les terres ainsi confisquées, faisaient retour à la communauté, en redevenant parties intégrantes du fólcland. Le roi, l'ealdorman, le sheriff interviennent solennellement, à la constitution du bócland, avec le wítena-gemót, ou conseil suprême de la nation (3).

1. *Hist. Ecl.*, III, 24.
2. *Cod. Dipl.*, n° 46.
3. *Cod. Dipl.*, n° 281.

Les rois ne manquèrent pas souvent de se faire constituer, personnellement, de pareils domaines : ils les sollicitaient de leur wítan, ou conseil, pour en disposer, par la suite, selon leur plaisir. Vers la fin de la domination anglo-saxonne, tout le territoire était divisé en bólcland, aux mains de la noblesse qui étendait ses domaines, alors que la majorité des hommes libres, demeurait resserrée dans ses limites primitives.

Les conditions qui accompagnaient la constitution du bócland étaient souvent onéreuses, car il n'était pas toujours aisé de satisfaire la cupidité du wítan qui les accordait : aussi trouve-t-on que ces constitutions sont limitées à un certain nombre de générations, ou frappées d'un droit de retour à l'État, après une jouissance viagère. Il est à prévoir que le bénéficiaire du bócland, pour assurer sa propre subsistance, était autorisé à établir sur ses nouveaux domaines, des colons pauvres, des travaux et des redevances desquels il profitait. Une partie des terres, généralement, le centre du bócland, (*dominium*, *demesne*) était affectée à la résidence du seigneur; aux fermes ; aux communs; aux habitations des serfs, *esnes*, *laets* et autres hommes non libres. Le seigneur récompensait ces derniers de leurs servives par sa protection, par la nourriture, les vêtements, et par de maigres rétributions pécuniaires.

Sur les terres plus lointaines, et dans les forêts, les serfs conduisaient les troupeaux, de chevaux, de porcs, de bœufs et de moutons, ou dans le dominium (1), ils pourvoyaient, par leur industrie, à tous les besoins de la maison, tour à tour

1. « Alio quoque tempore, in adolescentia sua, dum adhuc esset in populari vita. quando in montanis iuxta fluvium quod dicitur Leder, cum aliis pastoribus, pecora domini sui pascebat... », *Anon. Cudberth.*, cap. VIII (Bède, *op. Min.*, II, 262). « Contigit eum remotis in montibus commissorum sibi pecorum agere custodiam » (*Id.*, *op. cit.*, II, 55).

tisserands, cordonniers ou forgerons. Le beurre et les fromages; le pain, le lard, la bière et le miel, étaient préparés ou récoltés sur les lieux mêmes, comme dans la *villa* romaine... Le reste des terres était commis, à des conditions variables (prestations en nature ou en espèces), aux hommes qui ne possédaient pas de terres.

La propriété du sol fut donc essentielle, au point de vue politique, chez les Anglo-Saxons : c'est d'elle que naissent pour les hommes libres, tous droits civils, et en raison de sa valeur, toute acquisition du sol ne s'effectue qu'au prix de lourdes charges. Toute terre concédée moyennant des redevances, rentrait sous la dénomination générale *láen*, ou *loan* (1). La jouissance du sol ainsi consenti, était précaire ; et quand le *láen* se trouvait sur le fólcland, sa concession pouvait être révoquée *ad nutum*. Le tenancier du láenland, pour récompense de ses longs services, pouvait espérer de son seigneur, la confirmation solennelle de ses droits, qui assimilaient, pour une ou deux vies, sa propriété à celle même du bócland. Dans une traduction des soliloques d'Augustin, attribuée (?) à Ælfred de Wessex, on lit ce passage (Ms. Cott. Vitel, A. XV. fol. 2) :

« Il est agréable à tout homme qui s'est bâti une demeure sur le láen de son seigneur, et avec l'aide de celui-ci, de s'y reposer ; de chasser ; de pêcher..., jusqu'à ce que par la largesse du seigneur, il gagne le bócland, héritage sans fin. »

En 977, Oswald, archevêque d'York, et évêque de Worcester, fit à Teddington, une concession de trois hides de terre en faveur de son thane, Eádríc :

« Voici qu'il y avait trois hides de cette terre, lit-on dans le Codex Diplomaticus, que l'archevêque Oswald conféra,

1. Cf. *Cod. Dipl.*, nos 1058, 699, 494, 495, 506, 507, 509, 511, 529, 531, 538, 540, 552, 679.

par une charte nouvelle, à Eádric son thane, qui les possédait auparavant, comme láenland » (1).

On relève encore ce détail, dans une autre concession du même prélat entre 972 et 992, faite à son *client* Ælfsige :

« Nous lui octroyons les terres à l'Ouest du clos de Wulfsige ; qu'il les tienne pour bócland, alors qu'il les possédait comme láenland » (2).

En 977, à Worcester, trois hides de terres sont concédés, par charte, au moine Wysinge, pour trois vies au titre où son père les avait tenus ; et entre 978 et 992, le prêtre Goding est confirmé, pour trois vies, dans la possession des terres, à lui concédées, hors des portes de la cité (3). Dans ces deux cas, le láen paraît avoir été converti, en propriété absolue, en bócland, pour quelques générations, seulement.

Il semble intéressant de donner, ici, quelques exemples de *gafóls*, ou redevances sur les terres concédées.

Pour trente hides de terres à Sempringahn, pendant deux générations, il est dû : au monastère : deux tonnes de bière blonde ; deux bœufs ; deux *mittan*, ou mesures de bière du pays de Galles, et six cents pains ; au domaine privé de l'abbé : un cheval ; trente shillings d'argent ; quinze *mittan* de bière du pays de Galles, et quinze *sesters* de bière commune (4).

Quarante hides à Southampstead représentaient, comme redevances, cent vingt livres de blé ; un bœuf gras et quatre moutons ; cinq oies ; dix poules, et dix livres de fromages (5).

1. *Cod. Dipl.*, nos 617, 651.
2. *Ibid* , no 679.
3. *Ibid.*, nos 616, 683.
4. *Ibid.*, no 267, an. 852, no 950.
5. *Ibid.*, no 226, an. 805-831.

La redevance d'une terre d'un *juga* ou *geoc*, à Lambahám, était de quarante *pensas* de fromage, ou d'une égale quantité d'agneaux et de laines (1).

Ealdwulf, évêque de Worcester, pour quarante acres de terres qu'il avait concédés, exigeait annuellement, cinquante saumons (2).

En 835, l'abbesse Cyneware concéda des terres au duc Humberht, à la condition qu'il payât le *gablum*, ou redevance de trois cents shillings (3).

Quelque onéreuse que paraisse, pour l'homme libre, la possession du sol, il faut garder en mémoire qu'elle lui assure sa liberté même, et que sans elle, il devient un serf, puisque la terre est la seule force, et la seule richesse, qui donne à ceux qui la détiennent, les moyens de vivre. Le Saxon savait peiner avec joie, et le seigneur pouvait, en contemplant à travers les champs, le travail silencieux et empressé des serfs, ne pas craindre une flèche derrière les murailles qui entouraient ses terres, ou les représailles de l'injustice, et de la misère. Le barbare saxon était capable de souffrance, dans l'âpre vie des champs, comme il savait mourir, sans regret et sans plainte, dans les batailles.

1. *Cod. Dipl.*, n° 220, an. 832.
2. *Ibid.*, n° 695.
3. *Ibid.*, n° 1043.

CHAPITRE XII

Le Paganisme des Anglo-Saxons

La religion et la loi, dans les sociétés primitives, sont en étroites relations, et les formes judiciaires sont toujours subordonnées au culte, quand les fonctions judiciaires et sacerdotales sont aux mains de la même classe.

Bien avant que le christianisme eût pénétré parmi eux, les Saxons avaient des croyances religieuses, qui ne furent pas sans influence sur les relations familiales et sociales, des individus. Le barbare, dans les épreuves de sa vie errante, ou dans les soudaines afflictions de son âme, trouvait quelque soulagement, dans la pensée que des dieux veillaient sur lui avec sollicitude ; et souvent, il devait songer que la rude tâche accomplie par lui chaque jour, était un effet de leur volonté divine. Les principes religieux des Germains, dans leur austérité vertueuse, et avec la ferveur des espoirs qui les animaient, pouvaient s'harmoniser avec la doctrine même du christianisme, dont ils semblaient, déjà pénétrés, quoique perdus dans les théogonies obscures, lueurs incertaines, et encore fermées aux clartés éternelles de la foi.

La matière même de la religion mythologique des Germains, doit être recherchée dans les dieux, et dans les héros, ou demi-dieux. La royauté anglo-saxonne étant de droit divin, la famille royale a, pour premier titre au trône, sa descen-

dance divine, et le sang de Wóden qu'elle représente. Chez les anglo-saxons, les divinités qui ont fondé leur race et que mentionne Tacite (1), ont disparu de leur culte, aussi étudierons-nous successivement, les dieux et les déesses proprement dits ; les monstres et les titans ; les messagers divins, ou intermédiaires entre les hommes et les dieux ; enfin, les héros de l'épopée.

La prudence, et peut être le mépris des premiers écrivains saxons et chrétiens, pour les croyances païennes, n'ont pas laissé de trace de ce qu'Augustin et ses missionnaires, avaient détruit. On n'a en ces matières, d'autres données que celles de la tradition, des superstitions, et des légendes, communes à tous les Saxons, et du continent, et de ceux qui s'étaient établis en Angleterre.

Quand le christianisme apparaît en Angleterre, il est déjà florissant en Norvège, en Suède, au Danemark, alors que ces pays sont entrés en relations publiques, avec le reste de l'Europe.

En Angleterre, les débuts mêmes de l'histoire, et le développement du christianisme sont contemporains. Longtemps après la disparition du paganisme et de ses croyances, la famille est encore sujette à l'influence héréditaire et persistante, des anciens dieux. Alors quelques superstitions, et des incantations de la magie se retrouvent dans les croyances populaires, de même que le temple païen, purifié par les eaux chrétiennes, garde quelque chose de la sainteté des mystères qui y étaient célébrés.

Ce que Paul Diacre, Jonas de Babbio, Jornandès, Adam de Bremen, Alcuin, Widukind affirment des autres races germaines, Bède le répète pour les Anglo-Saxons, « qu'ils

1. « Celebrant carminibus antiquis... Tuisconem deum terra editum, et filium Mannum... », *Germ.*, II.

adoraient des idoles, *idola*, *simulacra deorum*, et qu'ils avaient coutume de sacrifier des bœufs à leurs divinités » (1). D'après Bède, également, on apprend qu'Hréde et Eostre, deux déesses saxonnes, donnèrent leurs noms à deux des mois ; qu'à une saison particulière les troupeaux étaient sacrifiés aux dieux, et qu'à une autre, des gâteaux leur étaient présentés en offrande (2). Suivant le même auteur, après la mort de Saèbeorht, dans l'Essex, ses fils restaurèrent dans le royaume, le culte des idoles (3) ; Eádwini de Northumberland leur rendit grâces, pour la délivrance de sa reine (4) ; Reádwald, de l'Ouest-Anglia, leur sacrifiait des victimes, et pendant une peste, le peuple d'Essex fit retour à ses anciennes croyances, jusqu'à ce qu'il eût été à nouveau converti au christianisme par Gearoman (5). Certains charmes runiques étaient réputés capables de briser les chaînes des captifs,

1. « Cum ergo Deus omnipotens vos ad reverentissimum virum, fratrem nostrum Augustinum episcopum perduxerit, dicite ei quid diu mecum de causa Anglorum cogitans, tractavi, videlicet, quia fana idolorum destrui in eadem gente minime debeant ; sed ipsa, quæ in eis sunt, idola destruantur, aqua benedicta fiat, in eisdem fanis aspergatur, altaria construantur, reliquiæ ponantur. Quia, si fana eadem bene constructa sunt, necesse est ut a cultu dæmonum in obsequium veri Dei debeant commutari ; ut dum gens ipsa eadem fama sua non videt destrui, de corde errorem deponat, et Deum verum cognoscens ac adorans ad loca, quæ consuevit, familiarius concurrat. Et quia boves solent in sacrificio dæmonum multos occidere, debet eis etiam hac de re aliqua solemnitas immutari ; ut die dedicationis, vel natalitii sanctorum martyrum, quorum illic reliquiæ ponuntur, tabernacula sibi circa easdem ecclesias, quæ ex fanis commutatæ sunt, de ramis arborum faciant, et religiosis convidiis solemnitatem celebrent, nec diabolo iam animalia immolent, sed ad laudem Dei in esu suo animalia occidant... » (Bède, *Hist. Eccl.*, I, 30).

2. *De natura rerum*, cap. XV.

3. *Hist. Eccl.*, II, 5.

4. *Ibid.*, II, 9.

5. « Cœperunt fana, quæ derelicta erant, restaurare, et adorare simulacra ; quasi per hæc possent a mortalitate defendi », *Hist. Eccl.*, III, 30 ; II, 15.

quand Eorcenberht de Kent parvint à abolir complètement le paganisme dans son royaume, et à y détruire les idoles, et la hiérarchie des prêtres païens (1).

Les recueils des pénitences imposées par l'Eglise, et les actes des witena-gemots, sont remplis de prohibitions, contre les pratiques, ouvertes ou secrètes, du paganisme. On voit par là, que même au temps de Cnut, l'adoration des fruits, la sanctification des bois, les enchantements, les philtres et les incantations nocturnes étaient assez répandus parmi les populations, pour commander l'intervention du législateur. Mais on chercherait vainement des allusions précises aux divinités dont le culte était interdit : il semble qu'une dernière terreur de la superstition empêchât le législateur de les nommer ouvertement, et c'est presque à la seule tradition, fabuleuse ou historique, que l'on peut avoir recours pour éclaircir ces matières, puisque la religion anglo-saxonne est rituelle, formaliste, et non écrite, et que ses secrets se transmettent par les familles, de générations en générations.

Les généalogies des rois anglo-saxons renferment une multitude de noms d'anciens dieux, auteurs, au cours de leur vie terrestre, de quelque race royale, et qu'on peut identifier avec les divinités des pays du Nord et de la Germanie : ainsi trouve-t-on Wóden, Baeldaeg, Geát, Wig et Frea. Les jours de la semaine, voués aux dieux, en révèlent les noms : Tiw, Dunor, Fricge et Saetere ; et les dénominations des villes, par toute l'Angleterre, attestent la dispersion du culte de ces divinités.

I. — WO'DEN ; en vieux normand, OPINN ; en vieux germain, WUOTAN. Toute famille royale anglo-saxonne, établit sa descendance de Wóden par quelqu'un des demi-dieux, qu'on retrouve couramment dans les traditions germaniques

1. *Ibid.*. IV, 27, 22 ; XII, 8 ; *De Gest. Reg.*, lib. I, § 11.

ou scandinaves (1). Le Wóden anglo-saxon, comme l'Opinn et le Wúotan, est bien le dieu suprême des races du Nord. Malmesbury écrit dans ses chroniques, en parlant d'Hengest et de Hors, « qu'ils étaient les arrières petits-fils du très antique Wóden, dont les familles royales barbares, sont issues : c'est à lui que les nations des Angles avaient consacré le quatrième jour de la semaine, et c'est à son épouse Fréa qu'avait été voué le sixième » (2). Mathieu de Westminster (3) et Geoffroy de Monmouth, écrivent également : « Colimus maxime Mercurium, quem Wóden lingua nostra appellamus ». Æthelweard, noble anglo-savon, de sang royal, dit encore au xe siècle :

« Wothen, qui et rex multarum gentium, quem pagani nunc ut deum, colunt aliqui... Hi nepotes fuere Uoddan regis barbarorum, quem post, infanda dignitate, ut deum honorantes, sacrificium obtulerunt pagani, victoriæ causa sive virtutis » (4).

Selon Ædelweard, Wóden était donc invoqué comme le dispensateur des victoires, et comme le dieu de la valeur

1. « Wodenus igitur ex antiquorum prosapia Germanorum originem ducens, post mortem inter deos translatus est ; quem veteres pro deo colentes, dedicaverunt ei quartam feriam, quam de nomine eius Wodenesday, id est diem Wodeni, nuncuparunt. Hic habuit uxorem, nomine Fream, cui similiter veteres sextam feriam consecrantes, Freday, id est diem Freæ, appellarunt. Genuit autem Wodenus ex uxore Frea septem filios inclytos, ex quorum successione septem reges traxerunt originem, qui in Britannia potenter, expulsis Britannis, postea regnaverunt. Ex filio Wodeni primogenito, nomine Wecta, reges Cantuariorum ; ex secundo, Frehegeath, reges Merciorum ; ex tertio, Baldao, reges Westsaxonum ; ex quarto, Beldago reges Northanhubrorum, sive Berniciorum ; ex quinto, Wegdego, reges Deirorum... », Flor., *Hist.*, I, 346.

2. Will. Malm., *De Gest.*, I, § 5.

3. Mat. West. Flor., *Hist* . p. 82 (éd. 1601) ; *Galf. Mon.*, lib. VI, p. 43 (éd. 1587).

4. *Ædel. Chron.*, lib II, cap. II.

guerrière. Une pareille description du même dieu est donnée, en Suède, par Adam de Bremen (1) :

« In hoc templo, quod totum ex auro paratum est, statuas trium deorum veneratur populus, ita ut potentissimus eorum Thór in medio solum habeat triclinium, hinc et inde locum possident Wódan et Fricco. Quorum significationes eiusmodi sunt : Thór, inquiunt, præsidet in ære, qui tonitrus et fulmina, ventos imbresque, serena et fruges gubernat. Alter Wódan, id est *Fortior*, bella regit, hominumque ministrat virtutem contra inimicos. Tertius est Fricco, pacem voluptatemque largiens mortalibus. Cuius etiam simulachrum fingunt ingenti Priapo. Wódanen vero sculpunt armatum, sicuti nostri Martem sculpere solent. Thór autem cum sceptro Jovem exprimere videtur ».

Dans l'Exeter Book, Wóden est dépeint de la même manière, par un moine chrétien, à ses auditeurs :

« Wóden vero quem principalem deum crediderunt, et præcipuum Angli, de quo originem duxerant, cui et quartam feriam consecraverant, hominem fuisse mortalem asseruit, et regem saxonum, a quo plures nationes genus duxerant. Huius, inquit, corpore in pulverem resoluto, anima in inferno sepulta æternum sustinet ignem » (2).

A Wóden était dédié le troisième jour de la semaine, et la chronique identifie ce dieu avec le Mercure antique (3). On trouve à ce sujet, ce fragment dans le dialogue de Salomon et de Saturne (4) : « Qui a inventé les lettres? » — « En vérité je te le dis, Mercure le Géant! » — « C'est-à-dire, le dieu Wóden... ». Et dans l'homélie métrique, intitulé « *De falsis*

1. *Cod. Exon.*, p. 341.
2. Legend., *Nova*, fol. 210, *b*.
3. Cf. Grimm, *Deut. Myth.*, p. 136 (édition 1844).
4. *Dialogue of Salomon and Saturn*, édit. Kemble, 1848, pp. 120 et suiv.

diis », Mercure est non seulement identifié avec Wóden, mais encore avec l'*Opinn* des religions du Nord (1) :

« Il y avait un homme, appelé Mercure durant sa vie, et très trompeur, aimant les vols et les fraudes. Les païens avaient fait de lui leur propre dieu, et on lui apportait des offrandes aux carrefours, et on lui sacrifiait des victimes sur les hautes collines. Ce dieu était puissant chez tous les païens, *et il est appelé d'un autre nom, Odin, chez les Danois*... Ceux-ci ont consacré audit Mercure, le quatrième jour de la semaine, pour la célébration de son culte... ».

Ainsi Wóden, Mercure et Opinn sont identifiés entre eux. D'aucuns ont pu comparer Wóden à Ulysse, qui ayant visité la Germanie, y aurait fondé une ville du nom d'Axiburgium, au dire même de Tacite (2). Wóden partage, avec Ulysse, la vie errante ; il est qualifié de *Gangradr*, Gangleri, c'est-à-dire de divinité mouvante. Son manteau et sa coiffure, rappellent à la fois, le *petasus* d'Hermès, et le large couvre-chef que porte Ulysse, sur les pierres gravées ou sur les poteries (3). Mais sa ressemblance est surtout accusée avec

1. Mss. Cotton, *Julius E*, VII, 237, *b*, etc.

2. « Ceterum et Ulixen quidam opinantur longo illo et fabuloso errore in hunc Oceanum delatum adiisse Germaniæ terras, Asciburgiumque, quod in ripa Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitum nominatumque. Aram quinetiam Ulixi consecratam adiecto Lærtæ patris nomine eodem loco olim repartam, monimentaque et tumulos quosdam Græcis litteris inscriptos in confinio Germaniæ Rhætiæque adhuc exstare. Quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo ; ex ingenio suo quisque demat vel addat fidem », *Germ.*, III.

3. Opinn est surnommé *heklumadr*, c'est-à-dire l'homme au manteau, *Forn. Sog.*, I, 325 : « Kom par madr gamall, miök ordspakr, einsynn (Odin n'avait qu'un œil) ok augdapr, ok hafdi hatt sídan, *Forn. Sog.*, II, 138. Dans l'Edda, par suite du caractère qui s'attache à son manteau, ou Hackle, Wóden devient Hacleberend, ou Hackleberg, celui qui conduit la chasse sauvage, ou Wilde Jagd. Cf. Saxo. Gram., *Hist. Dan.*, lib. VIII.

Mercure : il préside, comme lui, aux arrangements commerciaux, et les offrandes faites à Wóden sur les hautes collines, s'associent, comme idée, à l'ἄκριος, ou Mont Hermès ; enfin, l'Ἑρμῆς πρόμαχος répond au caractère du Wóden anglo-saxon, dieu dispensateur de la victoire, et du courage qui l'assure.

Des fils héroïques ou divins de Wóden, descendent toutes les races, ayant une « *vocation* » au trône, le « *jus regnandi* ». L'on retrouve dans les appellations des tribus, des peuples et des races, les noms des héros légendaires. Geát est le fondateur de la race des Geátas ; Gewis, des Gewissas ; Scyld, des Scyldingas ou des Skjoldungar ; Brand, des Brondings. Les légendes narrant les aventures de Wóden, ne devaient pas faire défaut en Germanie, mais elles ont été seulement conservées en Scandinavie, à moins qu'on ne doive regarder comme se rapportant à Wóden, les histoires fabuleuses de Geát et de Sceaf. Wóden avait des temples, des images, des rites religieux (1) ; les astres, les animaux et les terres lui étaient consacrés. Les noms de villes et de

1. « Deorum maxime Mercurium colunt, cui certis diebus humanis quoque hostiis litare fas habent », Tacit., *Germ.*, XXXIX. « Victores diversam aciem Marti ac Mercurio sacravere, quo voto equi, viri, cuncta victa occidioni dantur », Tacit., *Annal.*, XIII, 57. Cf. *Yngling*, *Sag.*, cap. XXIX ; Geijer, *Gesch. Schwed* , I, 416. « Sunt etenim inibi vicinæ nationes Suevorum, quo cum moraretur et inter habitatores illius loci progrederetur, reperit eos sacrificium profanum litare velle, vasque magnum, quod vulgo cupam vocant, quod viginti et sex modios amplius minusve capiebat, cerevisia plenum in medio habebant positum. Ad quod vir dei accessit et sciscitatur, quid de illo fieri vellent ? Illi aiunt : deo suo Wodano, quem Mercurium vocant alii, se velle litare », *Ion. Bobbiensis Vita Columbani*. Il était d'usage de porter la santé des dieux, et Hunding fait préparer une immense tonne de bière, pour la célébration des obsèques d'Hadding, Saxo, *Hist Dan.*, p. 19. Les loups et les corbeaux paraissent avoir été les animaux consacrés à Odin, et l'on trouve des noms d'arbres qui ont pu être voués à ce dieu : Wónac (*Cod. Dipl.*, n° 495) ; Wònstoc (*ibid.*, n°s 287, 657) : « ad quemdam fraxinum quem imperiti sacrum vocant » (*ibid.*, n° 1052).

cités qui suivent, peuvent être regardés, en toute certitude, comme dérivés de Wóden, ce qui atteste la reconnaissance et la diffusion du culte du dieu des dieux par toute l'Angleterre, aussi bien que chez les Francs et chez les Alamans.

Wanborough ou *Wódnesbeorh*, dans le Surrey, dut être le berceau de toute religion reçue en Bretagne ; *Wanborough*, dans le Wiltshire ; *Woodnesborough* ou *Wódnesbeorh*, dans le pays de Kent ; *Wónston* ou *Wódnesstan*, dans le Hampshire ; *Wambrook* ou *Wódnesbróc*, dans le Dorsetshire ; *Wampool* ou *Wódnespól*, dans le Cumberland ; *Wansford* ou *Wódnesford*, dans le Northamptonshire ; *Wanstead* ou *Wódnesstede*, ancienne colonie romaine, dans l'Essex ; *Wanstrow* ou *Wodnestreów*, dans le Somerset ; *Wembury* ou *Wódnesbeorh*, dans le Devonshire ; *Wansdike* ou *Wódnesdíc*, anciennes frontières de deux royaumes.

Un des noms d'Odin, dans la très ancienne mythologie du Nord, est *Osk*, qui est l'équivalent de l'allemand *Wunsch ;* de l'anglo-saxon *Wisc*, et de l'anglais *Wish*. Grimm (1) a montré, de la manière la plus convaincante, que *Wunsch* doit être regardé comme le nom de Wótan, en Germanie, et il est probable que *Wúsc* ou *Wísc*, avaient en anglo-saxon, une signification analogue.

Parmi les noms des généalogies mythiques, on relève celui de *Wúscfreá*, *celui qui répond aux désirs*, et l'on peut soutenir que *Oisc*, épuivalent à Esk, le fondateur de la race royale de Kent, soit un nom jute de Wóden, sous cette forme : *ésc* ou *óski*, c'est-à-dire *Wunsch*, *Wysc*. Dans le Devonshire, tous les termes de magie, ont toujours été désignés par le mot *wishtness ;* un jour maudit y était qualifié de *wisht day*, et plusieurs noms de lieux paraissent avoir été composés avec *wish : Wishanger*, *Wischangra* ou prairie de Wóden,

1. *Deut. Myth.*, pp. 126 et suiv.

dans le Surrey ; *Wisborough* ou *Wiscbeorh*, dans le Sussex ; *Wishford* ou *Wiscford*, dans le Wiltshire.

II. — PUNOR ; en vieux normand, PORR ; en vieux germain, DONAR. La reconnaissance de la divinité de Dunor, ne paraît pas avoir été générale en Angleterre : les établissements des Danois et des Norvégiens, au IXe siècle, paraissent l'y avoir développée, et parmi les premiers Saxons, on retrouve la mention de ce dieu, sous le nom de Thunar. Il donnait son nom au cinquième jour de la semaine : Thursday (*Dunres daeg ; dies Jovis*) ; et il représentait chez les Saxons, Jupiter avec les attributs de la foudre ; avec la puissance de déchaîner ou de modérer les éléments ; avec la dispensation souveraine des pluies bienfaisantes (1).

Les noms de lieux, composés avec Dumor, sont très nombreux : *Thundersfield*, dans le Surrey (2) ; *Thundersley* (Dunresléah) dans l'Essex ; *Thundersley*, dans le Hampshire (3).

Près de Wanforough, dans le Surrey, on rencontre encore : *Thursley* ; *Thurlow*, dans l'Essex ; *Thursby*, dans le Cumberland ; *Thursfield*, dans le Staffordshire, et *Thursford*, dans le Norfolk. Il n'y a point, trace que le nom de Dunor, ait jamais été porté par aucun anglo-saxon, ce qui atteste bien son caractère divin.

L'un des noms sous lesquels Dunor était désigné en Germanie, est Hamar (4), dérivé sans doute de l'arme même du dieu ; le mot Hamarden, se retrouve dans les chartes (5), et dans certains noms de lieux : *Hameringam*, dans le Lin-

1. Cf. Adam de Bremen, p. 337 ; *Salomon and Saturn*, pp. 148, 177 ; *Cod. Ex.*, p. 386, l. 8.
2. *Cod. Dipl.*, n°s 270, 314, 363, 413.
3. *Ibid.*, 450, 781, 784, 1022, 1038.
4. Grimm, *Deut. Myth.*, p. 166.
5. *Cod. Dipl.*, n°s 999, 1039, 1189.

coln ; *Hamerton*, dans le Huntingdon ; *Homerton*, dans le Middlesex; *Hamerton Green*, dans le Yorkshire ; *Hamerton Kirke*, dans le Yorkshire ; *Hammerwick*, dans le Staffordshire.

III. — Tíw ; en vieux normand, Tyr ; en vieil allemand, Ziu. — Le troisième jour de la semaine, porte le nom du dieu Tíw, ou de l'ancien normand Tyr. Le nom de ce dieu se retrouve dans *Tewesley*, près de Thursley et de Wanborough ; dans *Tiwesmére*, ou lac de Tiw (1).

Le dieu Tiw était adoré comme le dispensateur suprême de la victoire, dans la Scandinavie et la Germanie, mais son culte, en Angleterre, est douteux. Dans la mythologie du Nord, il est le plus brave des dieux, celui qui n'hésite pas à placer sa main dans la gueule du loup Fenris, quand celui-ci exige des dieux le gage, qu'ils briseront les chaînes qu'ils ont forgées pour lui, et Tiw paye pour le parjure divin. Les Goths devaient adorer Mars ou Tíw, et cette opinion peut se fonder sur ce passage de Jornandes (2) :

« Martem semper placavere cultura ; nam victimæ ejus mortes fuere captorum opinantes bellorum præsulem aptius humani sanguinis effusione placatum. »

Et le même culte paraît avoir été celui des θουλιται ou Scandinaves, selon Procope (3).

« τῶν δὲ ἱερείων σφίσι τὸ κάλλιστον ἄνθρωπος ἐστιν, ὅνπερ ἂν δοριάλωτον ποιήσαιντο πρῶτον· τοῦτον γὰρ τῷ Ἄρει θύουσιν, ἐπεὶ θεὸν αὐτὸν νομίζουσι μέγιστον εἶναι. »

Quoiqu'Opinn, dans les traditions du Nord, soit le dieu proprement dit de la victoire en général, Tíw est plus particulièrement, Wígagud, *deus prœliorum*, et l'arbitre du suc-

1. *Cod. Dipl.*, nos 739. 262, 174,
2. *Hist. Goth.*, cap. V,
3. *Bell. Goth.*, II, 15.

cès dans les batailles : *ráedr mioc sígri í orostoni* » (1).

Sans doute, les Tenctères peuvent être ajoutés au nombre des adorateurs de Tyr, puisque Tacite dit d'eux :

« Communis deis et præcipuo deorum Martigratias agimus » (2).

Dans l'alphabet runique anglo-saxon, diverses lettres rappellent, dans leur symbole, les noms ou attributs des anciens dieux. A côté du *T* qui représente souvent, à lui seul, Tír ou *Tíw*, il est un autre caractère runique, correspondant, au point de vue phonétique, à la représentation de la diphtongue *EA ; Ear* serait donc un autre nom de Tíw, ce qui serait confirmé par les faits suivants : dans certaines parties du Sud de l'Allemagne, le troisième jour de la semaine est appelé *Ertag*, *Eritag*, *Erichtag* ; et de plus, dans la Westphalie saxonne, il est une montagne nommée *Eresburg* ou *Mons Martis*.

Dans un poème runique anglo-saxon, cité par Kemble (Archæologia, vol. XXVIII), il est question d'Ear, en ces termes :

« Ear devient la terreur de tout homme dont le corps devient froid et pâle .. Toute joie l'abandonne, et le plaisir le fuit.... »

Il est clair qu'il s'agit, dans ce passage, d'un dieu dont le contact, ou l'intervention donnent la mort, et par déduction, du dieu des batailles, lui-même.

Les Anglo-Saxons durent avoir, pour désigner Tíw, une dénomination moins païenne : parmi les expressions dont ils se servent pour exprimer la mort violente, il entre toujours en composition le mot *wíg*, *guerre,* comme dans *wígfornam*, ou *wíg-gexeód*. Le sens de *wig* était donc assez abstrait,

1. Grimm, *Deut. Myth.*, p. 179.
2. *Hist.*, IV, 64.

pour qu'on pût l'employer, après l'établissement du christianisme. Le nom de Tiw entre parfois en composition, pour désigner quelques plantes : Tysfiola, Tyrhjalm, Tysvidr, et on ne le rencontre jamais en composition avec des noms propres.

IV. — FREA ; en vieux normand FREYR ; en ancien allemand FRO. Le culte de Freyr paraît avoir été surtout pratiqué à Upsal, en Suède : dans les pays du Nord, en général, il y a peu de trace de dieux phalliques, mais la belle légende de Freyr, s'est conservée dans les poèmes de l'Edda (För Skirnis) : Freyr languit de désir pour le beau Gedr, et celui-ci, par amour d'elle, perd le glaive divin, et en est puni de mort, dans le crépuscule des dieux. Adam de Bremen (Ed. 1629, p. 23), précise bien les attributs de Frea :

« Tertius est Fricco, pacem voluptatemque largiens mortalibus ; cujus etiam simulachrum fingunt ingenti Priapo. »

Les pluies, la lumière du soleil, les bienfaits de la fertilité étaient les dons particuliers de Freyr (1), qui fut aussi la déesse des épousailles :

« Si nuptiæ celebrandæ sunt, sacrificia offerunt Fricconi. »

La déesse passait sur les pays, dans son char, entourée d'un chœur de jeunes prêtresses (2), et son passage était marqué par l'abondance et par la paix. L'animal consacré à Freyr était l'ours, ainsi que Tacite le dit des Suèves (Germ. XIV) :

« Matrem deum venerantur ; insigne superstitionis, formas aprorum gestant. Id pro armis omniumque tutela ; securum deae cultorem etiam inter hostes præstat. »

Dans les poèmes anglo-saxons, la figure de l'ours fait partie du casque même des guerriers :

1. Cf. Grimm, *Myth.*, pp. 193 et suiv
2. *Formann, Sog.*, II, 73 et suiv.

« Il leur ordonna, lit-on dans Beowulf (1), d'apporter l'ornement de la tête, l'ours qui surmonte le casque élevé, dans la bataille... Ils semblaient porter, adornées d'or, durcies au feu, et protectrices de la vie, les figures de l'ours... Mais le casque blanc gardait le chef..., orné des figures de l'ours... que le fer ne pouvait entamer. »

Mais bien qu'il n'y ait pas de preuve décisive du culte de Freá en Angleterre, durant la période anglo-saxonne proprement dite, on trouve de celui-ci des traces jusqu'au XIIIe siècle. Ce détail curieux est rapporté dans la chronique de Landercost (2), pour l'année 1268 :

« Pro fidei divinæ integritate servanda recolat lector quod, cum hoc anno in Laodonia pestis grassaretur in pecudes armenti, quam vocant usitate Lungessouth, quidam bestiales, habitu claustrales non animo, docebant idiotas patriæ ignem confrictione de lignis educere et simulachrum Priapi statuere, et per hæc bestiis succurrere. Quod cum unus laicus Cisterciencis apud Fentone fecisset ante atrium aulæ, ac intinctis testiculis canis in aquam benedictam super animalia sparsisset, ac pro invento facinore idolatriæ dominus villæ a quodam fideli argueretur, ille pro sua innocentia obtendebat, quod ipso nesciente et absente fuerant hæc omnia perpetra, et adiecit, et cum ad usque hunc mensem Junium aliorum animalia languerent et deficerent, mea semper sana erant, nunc vero quotidie mihi moriuntur duo vel tria, ita quod agricultui pauca supersunt. »

« Insuper hoc tempore apud Inverchethin, in hebdomada paschæ, sacerdos parochialis, nomine Johannes, Priapi prophana parans, congregatis ex villa puellulis, cogebat eas, choreis factis, Libero patri circuire ; ut ille feminas in exer-

1. *Beow.*, l. 4.299 et suiv., l. 1.604 et suiv., l. 2.895.
2. Edit. 1839, par J. Stevenson.

citu habuit, sic iste, procacitatis causa, membra humana virtuti seminariæ servientia super asserem artificiata ante talem choream præferebat, et ipse tripudians cum cantantibus motu mimico omnes inspectantes et verbo impudico ad luxuriam incitabat. Hi, qui honesto matrimonio honorem deferebant, tam insolente officio, licet reverentur personam, scandalizabant propter gradus eminentiam. Si quis ei seorsum ex amore correptionis sermonem inferret, fiebat deterior, et conviciis eos impetebat. »

Les rapports du *Needfire*, avec les rites priapiques, appellent quelques mots sur cette superstition particulière.

Le *needfire*, *nydfyr*, *nothfeuer*, était ainsi dénommé de son mode de production, *confrictione de lignis* : tous les feux, dans le bourg, devaient être allumés à une même flamme vierge, produite par le frottement du bois, et ces feux allumés purifiaient l'air et les habitants du pays. La relation d'une autre cérémonie singulière est donné, dans un manuscrit ancien de l'*Harleian Collection*, n° 2, 345, fol. 50 :

« Eius venerandam nativitatem cum gaudio celebrabitis ; dico eius nativitatem cum gaudio ; non illo cum gaudio, quo stulti, vani et prophani, amatores mundi huius, accensis ignibus, per plateas, turpibus et illicitis ludibus, commessationibus, et ebrietatibus, cubilibus et impudicitiis intendentes illam celebrare solent..... Dicamus de tripudiis quæ in vigilia sancti Johannis fieri solent, quorum tria genera. In vigilia enim beati Johannis colligunt pueri in quibusdam regionibus ossa, et quædam alia immmunda, et insimul cremant, et exinde producitur fumus in aere. Faciunt etiam brandas et circuunt arva cum brandis. Tercium de rota quam faciunt volvi : quod, cum immunda cremant, hoc habent ex gentilibus. Antiquitus enim dracones in hoc tempore excitabantur ad libidinem propter calorem, et volando per aera frequenter spermatizabantur aquæ, et tunc erat letalis, quia

quicumque inde bibebant, aut moriebantur, aut grave morbum paciebantur. Quod attendentes philosophi, iusserunt ignem fieri frequenter et sparsim circa puteos et fontes, et immundum ibi cremari, et quæcumque immundum ibi cremari, et quæcumque immundum reddiderunt fumum, nam per talem fumum sciebant fugari dracones... Rota involvitur ad significandum quod sol tunc ascendit ad alciora sui circuli, et statim regreditur, inde venit quod volvitur rota. »

Dans une charte de l'année 959, on trouve ces mots : « donne andlang herpades on Frígedæges treów » (1), « de là, le long de la route, jusqu'à l'arbre de Freá »; et, dans un document similaire, on rencontre le début suivant (2) : « od done Frigedæge ». Il y a encore, dans le Yorkshire, une place dénommée Fridaythorpe.

V. — BALDÆG ; en ancien normand, BALDR; en vieil allemand, PALTAC. Il y a peu de vestiges du culte de Baeldaeg, chez les Anglo-Saxons, quoique le mot *bealdor*, se rencontre fréquemment dans la langue poétique, comme qualificatif des rois, après avoir été, sans doute, celui d'un dieu. Il y a quelques lieux où l'on retrouve la trace du mot Balder : *Baldersby*, dans le Yorkshire ; *Balderston*, dans le Lancashire ; *Bealdresbah*, et *Baldheresbeorh*, dans le Wiltshire. Et en dehors des généalogies, le nom de Baeldaeg ne se rencontre jamais ; mais il existe un autre nom, *Pol* ou *Pal*, sous lequel les Anglo-Saxons ont peut-être adoré le dieu Baeldaeg.

En l'année 1842, il fut fait à Merseberg, une curieuse découverte : au revers de la feuille d'un manuscrit, on trouva deux formules magiques, dans la forme métrique, en très ancien allemand, et l'examen de cette pièce prouva, non

1. *Cod. Dipl.*, n° 1221.
2. *Ibid.*, nos 1059, 92.

seulement qu'elle remontait à l'époque du paganisme, mais qu'elle contenait encore, les noms de divinités païennes. La teneur en est la suivante :

« Phol endi Wódan
vuorun zi holza,
da wart demo Balderes volon
sin vuoz birenkit;
thu biguolen Sinthgunt
Sunná era suister,
thu biguolen Frúá,
Vollá era suister,
thu biguolen Wódan,
só he wola conda :
sosé bénrenki, sóse bluotrenki,
sosé lidirenki ;
bén zi béna.
bluot zi bluoda,
lid zi geliden,
sóse gelímida sín.

Phól et Wodan
allèrent à la forêt;
alors le pied de l'âne de
Balder fut tordu ;
alors Sinthgunt le charma,
et Sunna, sa sœur ;
alors Frua le charma,
et Folla, sa sœur;
alors Wódan le charma,
aussi bien qu'il put :
ils assemblèrent les os
arrachés avec le sang,
et les membres, ainsi que
tous les os ; le sang fût mêlé
au sang, comme si ces débris
eussent été agglomérés. »

Ce morceau, semblable à la plupart des formules du même genre, présente un intérêt tout particulier, par le nombre de divinités, dont il renferme les noms. De plus, on retrouve, en Angleterre, le même enchantement, sans le paganisme qui l'empreint en Allemagne, et Baldr, (identifié par Grimm avec Phol : Vorgelesen in der Königl. Akademie der Wissenschaften, am. 3. Febr. 1842. pp. 10, 11) y est remplacé par le Christ lui-même :

« The lord rade,
and the foal slade ;
He lighted
and he righted ;
set joint to joint
and bone to bone,
sinew to sinew.
Heal in the
Holy Ghost's name !

Le Roi vint,
et mit l'âne à mort ;
Puis il se fit un rayonnement et
il accomplit une œuvre bonne :
il assujettit les membres
et les os entre eux,
et les muscles entre eux.
C'était la guérison par
le nom de l'Esprit-Saint ! »

Il y a là, semble-t-il, plus qu'une coïncidence, et l'on pourrait croire que la première version anglaise, remontant à une aussi haute antiquité que celle de l'Allemagne, dut être également païenne, et renferma, dans sa forme primitive, les noms des mêmes divinités. Le nom de Pol ou Pal, s'est maintenu dans la dénomination des lieux suivants. *Phalgraben* en Allemagne ; *Palgrave*, dans le Norfolk ; *Polebrooke*, dans le Northamptonshire ; *Polesworth*, dans le Warwickshire ; *Polsdon*, dans le Surrey ; *Poling*, dans le Sussex (1).

Le mythe de Baldr, dans les légendes du Nord, est empreint d'une grâce touchante, et son culte a la mélancolie divine, et la tristesse passionnée de l'orphisme. Baldr est le dieu de la lumière, de la splendeur, et de la beauté. La prophétie de la mort prochaine de Baldr affligea les dieux : aussi Friga obtint-elle de tout être vivant, que rien dans la création, ne pourrait blesser cette gloire de l'Æsir, ce dieu chéri de l'Asyniar. Tous les êtres, dans la nature, prirent part à un serment aussi solennel, à l'exception d'une pousse de gui, encore trop jeune. Le dieu, fier de son invulnérabilité, s'exposa volontairement aux coups des humains. Les haches, les masses d'armes, les lances, les glaives s'émoussaient sur son corps sacré, quand Loki, frère de Baldr, chargea un aveugle, Haudr, de placer, dans la main du dieu, une pousse de gui. Baldr mourut, alors, et Opinn, lui-même, descendit aux enfers pour persuader à la déesse des morts, d'abandonner sa proie : il réussit dans son entreprise, annonçant que Baldr serait rendu aux dieux, si toutes les créatures pleuraient sa mort. La nature entière, pleura le Dieu de la beauté, à l'exception d'une vieille sorcière, sous les traits de laquelle Loki s'était caché :

1. *Cod. Dipl.*, nos 642, 752, 1136, 1187, 641, 685, 61, 907

« Qu'ont fait les dieux pour moi s'écria-t-elle, et qu'ai-je à pleurer Baldr ? Que l'enfer garde ses morts ! »

Et la destinée de Baldr devint, ainsi, irrévocable (1). La fidèle Nasma ne voulut point survivre au dieu qu'elle aimait, et ses cendres se mêlèrent à celles de Baldr, sur un bûcher autour duquel les autres dieux pleuraient, en silence. Mais Baldr était appelé à connaître la résurrection, dans le triomphe de la mort ; après le crépuscule des dieux, et la destruction de l'ancien univers, il devait renaître aux joies et à la gloire de la vie, et il devait régner sur un monde, d'où la tristesse et la mort étaient à jamais bannis.

Si peu de traces qu'on trouve du culte de Baldr, chez les Anglo-Saxons, on peut néanmoins conclure, que le mieux aimé des dieux du Nord, ne fut point inconnu en Angleterre, et que des générations, ferventes, durent s'attendrir et sur sa beauté immortelle, et sur les tristesses de sa destinée, qui s'achève dans les souffrances et dans la mort.

VI. — GEAT ; en ancien normand, GAUTR ; en vieil allemand, KO'Z. Geát est désigné, dans les généalogies des Saxons de l'Ouest, comme un ascendant de Wóden, et le fondateur de la tribu des Geátas, dont Beowulf devient roi : son amour pour Madhild, est rapporté dans l'Exeter Book :

« We dæt Mædhilde	Pour Mathilde, nous
monge gefrunon	avons entendu rapporter
wurdon grundleáse	que l'amour de Geat
Geátes frige	fut sans fin, de sorte que
dæt him seó sorglufu	la peine d'amour éloignait
slæp ealle binom.	de lui, tout sommeil. »

Il apparaît bien que Geát fut un dieu : Nennius le nomme, *filius dei* (2) ; et Asser écrit :

1. Grimm, *Deut. Myth.*, pp. 237 et suiv.
2. Nennius, § 31.

« Quem Getam du dumpagani pro deo venerabantur » (1).

La même croyance est affirmée par Florent de Worcester (2), par Siméon de Durham (3), et dans le passage suivant du *Textus Roffensis* : « Geáta, dene da háedenan wurdedon for god ». La divinité de Geát semble donc prouvée par ces citations, comme la persistance de son culte, que la tradition fit parvenir, jusqu'aux chroniqueurs.

VII. SÆTERE. — Le *Saturnus* latin, figure parmi les divinités anglo-saxonnes : il donne son nom à l'avant-dernier jour de la semaine, *Sæteresdaeg* ou *Sæternesdaeg*, et à des lieux : *Satterthwaite*, dans le Lancashire ; *Satterleigh*, dans le Devonshire, et *Sæteresbyrig*, dans le même comté (4). Parmi les plantes, le *Gallicrus*, est appelé *Satorláde*, en anglo-saxon. Grimm a tenté d'identifier Saetere (5), avec le dieu germain *Chródo*, ou *Hruodo*, dont le nom latin était *Saturnus* et qu'il était représenté sous les traits d'un vieillard tenant d'une main, une gerbe de fleurs, et de l'autre, une roue. Mais l'origine du Saetere anglo-saxon, paraît être proprement latine : son nom qui ne figure pas dans les généalogies royales, prouve assez que son culte ne dut pas être très répandu.

VIII. — Les Déesses. La mythologie anglo-saxonne comprend peu de déesses. De la femme vénérable d'Odin ; de la déesse Fricge, on rapporte seulement qu'elle donna son nom au sixième jour de la semaine. Parmi les mois, Bède (6) cite *Hredmónad* (mars), et Eóstermonad (avril), comme dérivés des déesses Rheda et Eostre, auxquelles des sacrifices étaient

1. *De Reb. Gest. Ælf.*, an. 849.
2. *Flor., Wig. Chron.*, an. 849.
3. *De Reb. Gest. reg.*, an. 849.
4. *Cod. Dipl.*, nº 813.
5. *Deut. Myth.*, p. 227.
6. *De natura rerum*, cap. XV.

offerts en ces mois. Dans la mythologie scandinave et germaine, on rencontre la déesse guerrière, *Hréde* ; *Eóstre*, divinité de la lumière (east, orient), des aurores, et du premier printemps, alors que le soleil sort vainqueur, des ténèbres de l'hiver.

Dans le dictionnaire de Lye, on trouve une autre déesse, *Ricen* qui est semblable à la Diane antique : elle préside aux chasses sauvages, et au *Ludus Dianae* (1). A côté d'elle, figurent successivement, *Minerva* ou *Bertha*, *Holda*, *Habundia*, *Dame Abonde*, *Domina*, *Hera*, sans attributs définis, et sans culte certain.

IX. — Les Démons et les Montres. Les Anglo-Saxons n'ont pas seulement partagé avec les Germains, les croyances aux dieux bienfaisants, mais ils ont encore connu et redouté les créatures monstrueuses et les esprits infernaux.

Dans Beowulf, on rencontre déjà Grendel et sa mère, titans voraces et invulnérables, issus des géants, et le triomphe du héros sur ces montres, fait l'objet de la moitié du poème.

Dans deux ou trois chartes, des noms de lieux dérivent de Grendel, et comme dans le poème, la caverne du titan est creusée sous un lac, ces lieux ont toujours quelque rapport avec les eaux : *Grindles pyt ; Grindles bece ; Grendles mere* (2). Grendel a pu être identifié avec le démon Loki, du

1. « In contrariam partem est auctoritas decreti XXVI. Ita ibi legitur. Illud non est obmittendum, quodquedam scelerate mulieres retro post Sathan converse, demonum illusionibus et fantasmatibus seducte, credunt se et profitentur cum Diana nocturnis horis dea paganorum, vel cum Herodiade et innumera multitudine mulierum, equitare super quasdam bestias et multa terrarum spatia intempeste noctis silentio pertransire, eius iussionibus obedire veluti domine, et certis noctibus ad eius servitium evocari ». *Hieronymi Vicecomitis opusculum Lamiarum vel Striarum*, *Mediol.*, 1490.

2. *Cod. Dipl.*, nos 59, 570, 353.

Nord (1). Grendel et Loki, ont une mère, alors que le démon du christianisme n'en a point. Comme Satan, Loki est enchaîné aux enfers, et ce n'est que par un émissaire qu'il peut se montrer sur la terre, et y accomplir son œuvre de destruction (2). C'est ce satellite, fils du démon, exécutant ses volontés sur la terre, que l'on retrouve dans Caedmon, dans les légendes de saint Andrew, Juliana et Gúdlác.

Les caractères des démons, dans la mythologie anglo-saxonne, sont la force et l'héroïsme : ils sont des dieux de la nature ; les esprits des bois et de l'océan. Ce sont eux que l'anachorète interroge, dans la solitude des nuits (3) :

« Volvente deinceps cursu temporis, electus Dei Gallus retia lymphæ laxabat in silentio noctis, sed inter ea audivit demonem de culmine montis pari suo clamantem, qui erat in abditis maris. Quo respondente, « Adsum ! » montanus e contra : « Surge », inquit, « in adiutorium mihi ! Ecce peregrini venerunt, qui me de templo eiecerunt » ; nam Deos conterebant, quos incolæ isti colebant ; insuper et eos ad se convertebant ; « Veni, veni, adiuva nos expellere eos de terris ! » Marinus demon respondit : « En unus illorum est in pelago, cui nunquam nocere potero. Volui enim retia sua ledere, sed me victum proba lugere. Signo orationis est semper clausus, nec umquam somno oppressus ». Electus

1. Grimm, *Deut. Myth.*, p. 222.

2. Dans la légende de Juliana, le démon inférieur, parle de Satan, comme de son père, et de son roi (*Cod. Exon.*, pp. 261, 273). Dans *Salomon et Saturne*, il est appelé le thane de Satan. Dans la même composition, Satan est appelé le père du démon : « Notre Père frappera le démon de sa hache fulgurante ; une pluie de feu tombera sur sa tête ; les ténèbres s'épaissiront autour de lui, et il sera rivé à la même chaîne que Satan, son père ». Dans la légende de saint André, c'est Satan lui-même qui apparaît. Par ailleurs, Satan envoie comme émissaires, les démons, ses enfants (*Vercelli Poems*, *Andr.*, l. 2.388 ; l. 2.692).

3. *Vit. Anon. Sci. Galli. Pertz. Monum.*, II, 7.

vero Gallus hæc audiens, munivit se undique signaculo crucis, dixitque ad eos : « In nomine Jesu Christi præcipio vobis, ut de locis istis recedatis, nec aliquem hic ledere præsumatis ! » Et cum festinatione ad littus rediit, atque abbati suo, quæ audierat, recitavit. Quod vir Dei Columbanus audiens, convocavit fratres in ecclesiam, solitum signum tangens. O mira dementia diaboli ! voces servorum Dei præripuit vox fantasmatica, cum heiulatus atque ululatus diræ vocis audiebatur per culmina [montium] ».

Ces Titans, dans leur force terrible, et quoique redoutables aux dieux mêmes, sont pleins de sagesse, comme Chronos et comme Saturne. S'ils luttent contre les dieux, c'est qu'ils veulent établir, par la force, leur domination sur l'univers, en détruisant les fils de la race d'Opinn.

Parmi ces géants en révolte, Loki a la mystérieuse beauté de quelque archange déchu. Après avoir donné aux autres dieux l'aide fraternelle de sa force invincible et de son immortelle sagesse, on le voit entrer en conflit avec eux, après la mort qu'il a volontairement donnée à Baldr, par jalousie, peut-être. Il est alors enchaîné dans les profondeurs de la terre, et sur sa tête un serpent infernal distille, jour et nuit, son venin. Sa fidèle compagne voit Loki trembler, dans l'agonie et la nature entière pleure, tressaille et gronde, quand expire le génie bienfaisant ; dieu, descendu parmi les hommes, et qui, nouveau Prométhée, voulut apporter aux êtres vivants la flamme libératrice de l'esprit. Les géants hostiles aux dieux, se montrent plus cléments envers les hommes qu'ils veulent soulever avec eux, contre les divinités tyranniques.

Ce n'est qu'avec les progrès du christianisme que se fait jour l'idée propre du démon, auteur de tout mal, moral ou matériel, dans le monde, et intimement mêlé à la création, sous des formes multiples. Un reste de paganisme s'unit

parfois à cette conception chrétienne (1), et se retrouve en des poèmes, tels que *Salomon et Saturne*, dont nous extrayons ce passage (2) :

« Mæg simle se Godes cwide
gumena gehwylcum,
ealra feónda gehwone
fleónde gebringan,
durh mannes múd,
mánfulra heáp
sweartne geswencan ;
næfre híc dæs syllíce
bleóum bregdad
æfter báncofan,
federhoman onfód.
Hwílum flótan grípad,
hwílum híe gewendad
on wyrmes líc
scearpes and sticoles,
stingad nyten
feldgongende,
feoh gestrúdad ;
hwílum híe on wætere
wicg gehnægad,
hornum geheáwad
oddæt him heortan blód,
fámig flódes bæd,
foldan geséced.
Hwílum híe gefeterad
fæges monnes handa,
gehefegad donne he
æt hilde sceall
wid ládwerud
lifes tiligan :
áwrítad híe on his wæpne
wælnóta heáp.

Qu'à jamais le nom de Dieu,
pour tout homme,
puisse tout ennemi
mettre en fuite, prononcé par
la bouche de l'homme, et
disperser la troupe des démons,
la noire cohorte ;
alors il ne changeront plus si
étrangement de couleurs
et de corps, et plus ils ne
prendront de plumes.
Parfois ils saisissent le marin,
parfois ils se changent
en serpent,
au dard perçant ;
ils piquent les bœufs
allant par les champs ;
détruisent les troupeaux ;
parfois dans les eaux,
ils entraînent les chevaux,
les poussent
de leurs cornes,
et le sang de leur cœur
surnage jusqu'à la terre.
Parfois, ils enchaînent les mains
de ceux qui sont voués à la mort ;
ils les rendent lourdes à la
guerre ; quand le héros, contre
une troupe hostile, doit défendre
sa vie : ils gravent sur
ses armes, d'infernales
marques de damnation.

1. Cf. Bède, *Hist. Eccl.*, V, 13 ; III, 19.
2. *Salom. et Sat.*, pp. 143, 144.

Et dans la même composition, on trouve encore ces lignes :

« Et quand le démon est très las, il s'attaque au troupeau appartenant à quelque pêcheur, et qui repose sous un arbre maudit ; s'il rencontre la dépouille d'un homme, sur laquelle n'a pas été fait le signe de la croix..., il l'emporte vers les déserts de l'enfer ».

X. — NICOR. Parmi les dieux élémentaires, figurent les Nicors, ou esprits des eaux : êtres immatériels et surnaturels, elfes, ondines, peuplant les rivières, les lacs et la mer : ce sont eux qui égarent le marinier imprudent ; qui déchaînent les tempêtes, ou qui laissent voguer doucement la barque sur les flots apaisés. Opinn est leur roi et leur dieu suprême : quand il les visite il s'appelle *Hnikupr* et *Nikuz*, noms du dieu des mers. Dans Beowulf, le Nicor est qualifié de « *wundorlîc waéghora* » ; *l'être surnaturel qui soulève les vagues*. Le Nicor est aussi, la fascinante Nix ou Nixie, qui emporte à la mort, dans ses embrassements, le jeune pêcheur émerveillé ; c'est encore la vague bondissante, qui entraîne vers l'abîme, le riant essaim des vierges, qui errent, couronnées de fleurs, sur le rivage ; le Nicor est, enfin, la *Stromkarl* suédoise, qui de son lit d'algues, suit avec joie, les jeux des jeunes enfants dans les prairies qu'elle fertilise : elle leur chante, au crépuscule, d'étranges mélodies et de sa chevelure fleurie, elle détache, pour eux, les nénuphars blancs, qu'elle laisse flotter sur les eaux, à l'aventure.

XI. — HEL. La divinité la plus redoutée de l'Anglo-Saxon fut Hel, maîtresse du monde souterrain. Le héros du Nord qui, en mourant dans les batailles, était appelé à la gloire du Waelheal, tremblait à l'idée de finir ses jours dans la paix d'une mort naturelle et lente, qui le condamnait à vivre éternellement, dans le séjour désolé des ombres, et plus d'un guerrier se donnera volontairement la mort, pour

renaître à l'immortalité glorieuse (1). Mais Hel n'était pas la déesse de la mort, proprement dite : elle recevait seulement, ceux qui n'avaient point mérité, par leurs exploits, de s'asseoir aux côtés d'Opinn, et c'étaient les *Waelcyrians* ou *Shieldmays*, qui faisaient ce choix funèbre, entre les héros. Le royaume d'Hel n'a pas les clartés et la joie du Waelheal : il est toute ombre, toute tristesse, et toute solitude : là, point de combats héroïques et simulés, dans les brouillards que vont percer les rayons du soleil des dieux : point de coupes où l'on boit, à longs traits, le vin de l'éternelle jeunesse ! Ces lieux ne retentissent pas du chant barbare, qui narre les longs récits des batailles, et les immortelles Shieldmays n'y apparaissent pas, dans le sillage des éclairs. Aucune des âmes désolées d'Hel, ne prendra part à la lutte dernière et gigantesque des *einherjar*, mais elles errent dans les solitudes glacées, et une lueur d'espoir, dans l'éternité, ne dissipera jamais les ténèbres qui les environnent.

Pour le parjure et le meurtrier, existait le *Nástrond*, peuplé de monstres et de serpents, et le souvenir de cet enfer païen, demeure dans des œuvres d'inspiration chrétienne, tel le *Dialogue de Salomon et de Saturne*, où on lit encore :

1. Henry de Huntington, dans le sixième livre de son *Histoire*, rapporte que Siegeweard, duc de Northumberland, en apprenant la mort de son fils, à la bataille, s'écria : « Recepitne vulnus lethale in anteriori vel posteriori corporis parte ? Dixerunt nuntii : In anteriori. At ille : « Gaudeo plane, non enim alio me, vel filium meum digner fuere ». En 1055, le même personnage, recherche, sentant sa fin prochaine, une mort héroïque, et le passage suivant atteste la persistance de l'idée païenne et guerrière, en dépit de l'influence du christianisme : « Siwardus, consul rigidissimus, profluvio ventris ductus, mortem sensit imminere, dixitque : Quantus pudor me tot in bellis mori non potuisse, ut vaccarum morti cum dedecore reservarer ! Induite me saltem lorica mea impenetrabili, præcingite gladio, sublimate galea : scutum in læva, securim auratam mihi ponite in dextra, ut militum fortissimus modo militis moriar. Dixerat, et, ut dixerat, armatus honorifice spiritum exhalavit ».

« him helle gescóp,
wælcealde wíc,
wintre bedeahte :
wæter insende
and wyrmgeardas,
atol deór monig
írenum hornum ;
blódige earnas
and bláce nædran ;
pirst and hungor
and pearle gewin,
eácne egesan,
unrótnisse. »

« pour eux il fit l'enfer,
demeure froide et mortelle :
couverte de neige :
il y fit couler des eaux
et courir des serpents,
et plus d'un monstre hideux
à cornes d'airain ;
et des aigles sanglants,
et de pâles vipères.
(Il leur donna) la soif et la faim,
des batailles furieuses,
d'épouvantables terreurs,
et la perte de la joie (1). »

Dans la mentalité païenne anglo-saxonne, l'enfer apparaissait comme la prison des âmes (2), ou comme la gueule de quelque bête monstrueuse, entrée du séjour des tourments. Dans la poésie épique, Hel est toujours une personnification : celle de la déesse du royaume des morts indignes, ainsi qu'il ressort de ce passage même de Beowulf (3) :

« siddan dreámaleás
in fenfreodo
feorh álegde,
hædene sáwle,
dær him Hel onfeng. »

« quand privé de joie,
dans son séjour des marais,
il perdit la vie
et son âme païenne,
et l'enfer la reçut.

XII. — Les Destins. Les Germains admettaient, en général, l'intervention entre les hommes et les dieux, de divinités qui leur étaient supérieures, car les dieux eux-mêmes, dans la mythologie du Nord, sont destinés a périr, et ils peuvent aussi peu échapper au sort, que les hommes, nés de leur puissance. L'opinion populaire a pu faire d'Opinn, l'arbitre

1. *Sal. Sat.*, p. 173.
2. Bède, *Hist. Eccl* , V, 13 : « *inferni claustra* ».
3. L. 1698, 357.

suprême des événements, alors que l'élite des sages croyait aux divinités du Passé, du Présent et du Futur ; à *Urdr*, à *Werdandi*, à *Skuld*, dont les décrets doivent confondre les cieux, la terre et les dieux eux-mêmes, dans l'universelle destruction. Le barbare s'attache plus au passé qu'au futur : car le présent n'est qu'une dépendance du passé qu'il accuse ou qu'il loue, de tout ce qu'il souffre, et de tout ce dont il jouit : son esprit suit la genèse d'événements qui se sont effectués, ou qui s'achèvent, mais il est peu curieux, dans sa sagesse primitive, des probabilités indéfinies de l'avenir : c'est pourquoi Urdr est regardée comme la plus ancienne et la plus puissante des destinées : sa tâche est achevée et celle de ses sœurs est encore à accomplir. Il est probable que par l'évolution de cette conception, la première destinée finit par l'emporter sur les autres. Dans les exemples suivants, tirés du poème en ancien saxon (1), l'Héljand, *Wurth*, dans tous les cas où ce mot est employé, peut être remplacé par *dód*, *mors :* « Thiu Wurth is at handum, dód is at hendi » ; *Wierd* (2), la mort est prochaine, pour saisir les condamnés du destin. « Thiu Wurth nahida thuo », la Weird (la mort), s'approcha ; « Wurth ina benam » : *Wierd*, déesse de la mort, le ravit.

L'équivalent anglo-saxon de *Wurth* est *Wyrd*, que l'on rencontre très fréquemment. Ce mot s'emploie, dans un sens abstrait, au pluriel, et signifie un événement inattendu ; dans

1. *Héljand, Poema Saxonicum Sæculi Noni*, édit. A. Schmeller, Munich, pp. 146, 2 ; 92, 2 ; 163, 16 ; 66, 18 ; 111, 4. Cf. Grimm, *Myth.* p. 377.

2. Ne waes wyrd dágen
daet he má móste
manna cynnes
picgean ofer dá niht (*Beow.*, l. 1.462).
. . . . . .
wyrd ne cúdon (*ibid.*, l. 2.467).

l'acception du vieux saxon *Wurth*, *Wyrd* est toujours au singulier. Dans ce passage, les pensées chrétiennes et païennes se mêlent étrangement, et *Wierd* y est opposé à Dieu :

« swá he hyra má wólde
nefne him witig God,
Wyrd forstóde,
dæs mannes mód (1). »

« Comme ils l'auraient obtenu, si Dieu n'avait été là ; si Wierd ne l'avait soutenu, ainsi que son propre courage. » « Hine Wyrdfornam » ; « Wierd l'emporta (2). » « Ac unc sceal weordan æt wealle, swá unc Wyrd geteód metód manna gehwæs » (3) ; « cela nous adviendra, comme Wierd, le maître de tout homme, l'a décidé », « Swá him (4) Wyrd ne gescráf » ; « Wierd n'en ordonna pas ainsi ». « Ealle Wyrd forsweóp » ; « Wierd a dispersé. » « U'sseó wyrd scyded, heard and hetegrim » ; « Wierd nous poursuit, âpre et terrible, dans la haine. »

Une des particularités de Wierd, est de ressembler de façon frappante, à la déesse scandinave, Nornir. Wierd se tient aux côtés du guerrier condamné par le sort ; elle l'enlève, et se montre acharnée à la poursuite de ses victimes. Mais elle tisse aussi, dans son immutabilité, la trame de la destinée : « Me dæt wyrd gewæf » ; « Wierd, pour moi, a tissé ce qui m'est advenu (6). » « Wyrmas mec ne áwáefon (7), Wyrda crœftum, da de geolo godwebb geatwum frœt-

1. *Beow.*, l. 2.104.
2. *Ibid.*, l. 2.240.
3. *Ibid.*, l. 5.048.
4. *Ibid.*, l. 5.145.
5. *Beow.*, l. 5.624.
6. *Cod. Exon.*, p. 355.
7. *Ibid.*, p. 417.

wad ». « Les vers ne m'ont point tissé, avec l'habileté de Wierd, une étoffe de brocart jaune. »

Toutes les déesses et toutes les héroïnes teutones filent, comme Holda et Bertha ; ainsi que les Valkyriur et les Shieldmays, au regard flamboyant (1) qui s'arrête, dans les batailles, sur ceux qui sont voués à la mort. Et sur ces dernières, on trouve (Ms. Harl. 585, fol. 186), l'incantation suivante :

« Voici qu'avec bruit, elles volaient sur la colline, après avoir chevauché bravement sur la terre plane... Je m'abritais derrière mon bouclier léger, et les puissantes vierges faisaient siffler les javelots à mon oreille... Fixez-vous, parmi nous, ô déesses de la victoire ! Et ne vous envolez pas vers les bois, à l'aventure ! Et comblez-nous de vos bienfaits... »

Il y a quelque analogie, et Grimm l'a remarqué (Deut. Myth., p. 402), entre ses divinités, dans leur vol sauvage à travers l'espace, et les nymphes guerrières que Saxo Gram-

1. Quand Dorr visite Drymr, sous le déguisement de Freya, le géant a quelque soupçon des yeux flamboyants de la déesse, sous son voile :

« Laut und línu
lysti at kyssa ;
en hann útan stökk
endlangan sal :
« Hví eru öndótt
augu Freyju ?
pikki mér or augum
eldr of brenna ! »
Sat in alsnotra
embótt fyrir,
er ord um fann
vid jötuns máli :
« Svaf vætr Freyja
átta nóttum,
svá var hon ódfús
í jötunheima. »

Hamarsheimt, XXVII, XXVIII

maticus qualifie de *feminæ* et de *nymphæ sylvestres* (1).

XIII. — La Création et la Destruction. La cosmogonie du Pentateuque fut adoptée par les Saxons convertis à la foi chrétienne, mais sans exclure, toutefois, les traditions du paganisme. Dans la mythologie des nations du Nord, la création du monde occupe une place importante ; ses détails sont rapportés dans les lais essentiels de l'Edda, et quelques-uns de ceux-ci semblent avoir inspiré les poètes chrétiens eux-mêmes. L'imagination religieuse des barbares du Nord est partout identique, et bien que les plaines fertiles de la Bretagne se déroulassent à ses yeux, les visions obscures ou rayonnantes de la genèse du monde, hantaient les rêves de l'Anglo-Saxon, aussi bien que ceux du Suédois contemplant, dans sa farouche tristesse, ses rives glacées, ses volcans, et ses montagnes de neige. L'homme du Nord croit, généralement, qu'un vaste chaos précéda l'organisation du monde. Pendant la vie du géant Ymer, « la terre était vide et sans forme ». Et la *Vaulu Spá*, ou Chanson de la Prophétesse, poursuit ainsi (2) :

« Ar var alda
par er Y'mir bygdi :
vara sandr né sær
né svalar unnir :
örd fannsk æva
né upphiminn,
gap var ginnunga,
en gras hvergi. »

« Quand Ymer habitait là,
c'était l'aube des temps :
les frais ruisseaux ne coulaient
point, ni les sables, ni les mers :
la terre n'était pas, et le ciel
ne la recouvrait pas ; le vide
était partout, et l'herbe
n'avait point verdi. »

Cependant les fils de Bur, Opinn, Vile et Ve créèrent le vaste Midgard, ou royaume de la terre :

« Sól skein sunnan
á salar steina

« Le soleil, à l'orient, rayonna
sur les palais de pierre ;

1. Grimm, *Deut. Myth.*, pp. 401 et suiv.
2. *Vaulu Spá*, st. 3.

pá var grund gróin
grœnum lauki (1). »

et la terre alors naquit,
avec sa verte parure. »

Les constellations étaient encore errantes :

« Sól pat ne vissi
hvar hon sali átti,
māni pat ne vissi
hvat hann megins átti,
stjörnur pat ne vissu
hvar pær stadi áttu (2). »

« Mais le soleil ne savait pas
où serait son royaume ;
et la lune ignorait ce qu'elle
deviendrait,
et les planètes n'avaient point
leur place au firmament. »

Aussi les dieux assemblés réglèrent-ils l'ordre des saisons ; ils donnèrent leur nom au matin, à la nuit et au jour, afin que les hommes pussent reconnaître le cours des temps.

A l'apparition du christianisme, les mythes sur l'origine du monde créé sur le corps d'Ymer, ou sorti de puits mystérieux ou insondables, se sont perdus. Mais il est curieux de remarquer à quel point est païen le tableau de la création, donné dans Caedmon (3) :

« Ne wæs hér dágiet
nymde heólstersceado
wiht geworden,
ac des wída grund
stód deôp and dim,
drihtne fremde,
ídel and unnyt ;
on done eágnm wlát
stídfrihd cining,
and da stowe beheóld
dreáma leáse.
Geseah deorc gesweorc
sémian sinnihte,
sweart under roderum,
wonn and wéste.....

« Il n'y avait pas encore,
même l'abri d'une caverne,
mais l'abîme sans fond,
s'ouvrait insondable et noir,
ignoré de Dieu,
inutile et immuable ;
sur lui porta les yeux
le Roi, à la volonté
toute puissante,
et il aperçut ce néant
qu'avait fui toute joie.
Il vit les sombres nuages
s'épaissir dans une nuit
sans fin ; sombres et épars
sous le ciel.....

1. *Vaulu Spá,* st. 5.
2. *Ibid.*, st. 4.
3. *Cœdm.*, p. 7, l. 8 et suiv.

folde wæs dágyt
græs ungréne;
gársecg pealte
sweart synnihte
wíde and síde
wonne wægas. »

La terre n'avait pas encore
la verte parure de l'herbe ;
mais l'océan recouvrait
au loin, dans les ténèbres
éternelles, les terres
désolées... »

Cette première phase de la création, est suivie de la production de la lumière ; de la division du soir et du matin ; de la production de la vie organique elle-même, comme dans le premier chapitre de la genèse. Le *Wida grund*, ou vaste abîme, est le *Ginnunga gap*, ou gouffre béant, de l'Edda, et comme dans ce dernier poème, l'auteur chrétien écrit qu'il n'y a sur la terre, ni herbe, ni verdure.

Le monde fut donc créé des parties diverses du corps d'Ymer, mais on retrouve encore une trace de paganisme dans la tradition qui se transmit en des temps moins reculés, de la création de l'homme, des parties mêmes de l'univers, conception qui sous son symbolisme apparent, est toute matérialiste. Dans un très ancien manuscrit frison que Grimm cite dans l'*Altdeusche Blätter* de Haupt (1), on lit ce passage :

« Gód scóp thene éresta meneska, thet was Adam, fon achta wendem ; thet bénete fon tha sténe, thet flásk fon there erthe, thet blòd fon tha wetere, tha herta fon tha winde, thene thochta fon tha wolken, thene súet fon tha dáwe, tha lokkar fon tha gerse, tha ágene fon there sunna and tha blérem on thene helga óm ».

« Dieu créa l'homme de huit matières : il tira ses os des pierres ; sa chair, de la terre ; sa pensée, des nuages ; son sang, de l'eau ; son cœur, du vent ; sa sueur, de la rosée ; ses cheveux, des herbes ; ses yeux, du soleil ; et puis, le

1. Vol. I, part. I, p. 1.

Tout-Puissant insuffla la vie au premier homme. » Dans *Salomon et Saturne* (p. 181), on dit qu'Adam a été créé de huit livres de chacune de ces matières : une livre de terre, pour sa chair ; une livre de feu, pour son sang ; une livre de vent, pour son souffle ; une livre de nuages, pour l'inconstance de sa pensée ; une livre de grâce, pour sa beauté ; une livre de sel, pour l'amertume de ses larmes.

L'Anglo-Saxon partage cette croyance générale du paganisme du Nord, qu'à la fin des âges, qu'au crépuscule des dieux, les pouvoirs titaniques briseront leurs fers : Loki sera délivré de ses chaînes ; le serpent Midgard qui entoure le monde, se réveillera menaçant et formidable ; le loup Fenrir, s'élancera contre les dieux, et le vaisseau Naglfar, fait des ongles des morts, assemblés, conduira les fils de Muspelheim, contre les dieux (Vaulu Spá, st. 50). Opinn, Thórr et les autres dieux périront, mais leur mort ne sera pas laissée sans vengeance : le loup et le serpent tomberont : l'un, sous les coups de Vidarr, fils d'Opinn ; l'autre, sous la massue de Thórr. Le soleil et la lune disparaîtront, avec la terre elle-même, tandis que les cendres d'Yggrdasil, voleront sur le bûcher de Sutr.

Mais les dieux se retrouveront dans Ivadelli ; la terre renaîtra de l'océan : le soleil laissera, derrière soi, pour poursuivre sa course lumineuse, une fille d'éclatante beauté. Ces divinités se souviendront de leur ancienne puissance, et Viddar et Vale, fils d'Opinn ; Made et Magne, fils de Thórr, survivront à l'universelle destruction, et la mort, et le mal seront bannis du monde, à jamais (1) :

« Sér hon uppkoma
ödru sinni,
jörd or œgi
idjagrœna. »

« Alors pour la seconde fois,
elle renaîtra, la terre,
de l'océan, et
verte sera sa parure. »

1. Vaulu Spá, st. 56, 57, 58, 59, 60.

Sous l'influence chrétienne, on lit dans la ménologie saxonne :

« Quand Notre-Seigneur fera renaître les créatures et toute la race des hommes, le soleil brillera avec sept fois plus d'éclat, et jamais, il ne déclinera, et la lune ne sera plus voilée par les nuages... »

Ce passage atteste encore la persistance de l'idée païenne, dans la conception de la vie éternelle, en dépit des promesses de la foi nouvelle, et de la certitude des dogmes chrétiens.

XIV. — Les Héros. Le culte des héros, chez les Anglo-Saxons, est celui de dieux oubliés, ou représentés au cours de leurs exploits héroïques et humains. Le héros Scyld ou Sceldwa, a été reconnu pour le fondateur divin de la race royale des Scyldings, au Danemark ; mais il apparaît aussi au nombre des ancêtres mythiques de Wóden, dans les généalogies du Wessex. Il est singulier d'observer que les Anglo-Saxons, seuls, rapportèrent le mythe de ce héros : le premier chant de *Beówulf* le dépeint enfant, et abondonné, sur une nef, aux flots de l'océan ; un trésor fabuleux l'accompagne, tandis qu'il vogue vers les rives des Gardanes, dont il devint roi. Après avoir régné glorieusement et fondé une race de rois, Scyld meurt, et comme dans son enfance aventureuse, il est placé seul, sur un vaisseau chargé de trésors, et le flot tutélaire l'emporte encore vers le monde ignoré, d'où il était venu, pour le bonheur des hommes (Beow., l. 26). Ce mythe entra profondément dans les croyances populaires et fut cité par des chroniqueurs moins anciens, tels qu'Ædelweard (2) et William de Malmesbury (3) qui s'efforcent même

1. *Ms. Corpus Christi*, n° 179.

2-3. « Ipse Scef cum uno dromone advectus est in insula oceani quæ dicitur Scani, armis circumdatus, eratque valde recens puer, et ab incolis illius terræ ignotus ; attamen ab eis suscipitur, et ut familiarem

d'invoquer, pour Scyld, la tradition biblique, et de prouver, avec peu de raison, que le héros était fils de Noé, né sur l'arche (1), et miraculeusement exposé sur les eaux... Il y a un ou deux endroits qui portent, en Angleterre, le nom de ce héros : *Scyldes treów* (2), *Scyldmere* (3), *Scyldes heáfda* (4).

On dit que Scyld eut un fils nommé Beówulf ou Beaw, auteur de plusieurs races royales. Parmi les autres héros nommés dans le même poème, il convient de citer Hygelac, que Beówulf appelle son seigneur, son suzerain, et après la mort duquel, il devient roi des Geats. Hygelac périt dans un combat contre les Francs. Il semble encore probable que le caractère quasi-divin d'Hygelac fut reconnu par les Germains, ainsi qu'il ressort d'un manuscrit du IXe siècle, cité dans l'*Aldeutsche Blätter*, de Moriz Haupt (liv. V, part. I, p. 10) :

« De Getarum rege Huiglauco miræ magnitudinis. — Et sunt miræ magnitudinis, ut rex Huiglaucus, qui imperavit Getis et a Francis occisus est, quem equus a duodecimo anno portare non potuit, cuius ossa in Rheni fluminis insula, ubi in oceanum prorumpit, reservata sunt et de longinquo venientibus pro miraculo ostenduntur. »

diligenti animo eum custodierunt, et post in regem eligunt : de cuius prosapia ordinem trahit Athulf rex », *Ædelw.*, lib. III. « Iste, ut ferunt, in quandam insulam Germaniæ Scandzam, de qua Jordanes historiographus Gothorum loquitur, appulsus, navi sine remige puerulus, posito ad caput frumenti manipulo, dormiens, ideoque Sceaf nuncupatus ad hominibus regionis illius pro miraculo exceptus, et sedulo nutritus, adulta ætate regnavit in oppido quod tunc Slasvic, nunc vero Haithebi appellatur. Est autem regio illa Anglia Vetus dicta, unde Angli venerunt in Britanniam, inter Saxones et Gothos constituta. » (*Gest. Reg.*, II, 116).

1. « Se waes geboren in daére earce Noes » (*Chron. Sax.*, 855).
2. *Cod. Dipl.*, n° 436.
3. *Ibid.*, n°s 356, 752.
4. *Ibid.*, n° 721.

En Angleterre, des noms de lieux sont formés du mot Hygelac : ainsi, *Hygeláces geát* (1).

Un autre héros du cycle de Beówulf, est Hnaef, le Hocing, dont la destinée s'achève dans le poème précité (2), et dans le fragment intitulé « *la bataille de Finnesburh* ». Son nom se retrouve, en Angleterre, dans *Hnaefes scylf* (3), *Hóces byrgels* (4), *Hóces hám* (5), *Hócing maéd* (6). Ce héros ne semble pas avoir été inconnu des Francs : Hiltikart, femme de Charlemagne, de naissance très noble, parmi les Swaefas, ou Suèves (« nobilissimi generis Suavorum puella »), était, en effet, parente de Kotofrit, duc des Alamans (7) : dans sa généalogie, se retrouvent les noms de Huocingus et Nebi, en succession immédiate, et il paraît difficile de ne point voir en eux, ceux de Hócing et de Hnaef.

Parmi les héros des traditions païennes, figurent encore Wada, Weland et Eigil. Tous trois, après avoir été célébrés, dans les mythes et les épopées scandinaves et germaniques, ont laissé quelque trace en Angleterre. De Wada, la *Chanson du Voyageur* rapporte seulement qu'il régna sur les Helsings, et quelques lieux gardent son nom, tels *Wadanbeorgas* (8), *Wadanhláew* (9). Son fils Weland est plus célèbre que lui-même : c'est le Wieland germanique ; le Völundr du Nord ; le Galand de la tradition franque : Weland est, dans la légende, le forgeron le plus renommé, et les plus durs

1. *Cod. Dipl.*, n° 566.
2. *Beow.*, l. 2.130 et suiv.
3. *Cod. Dipl.*, n° 595.
4. *Ibid.*, n° 1267.
5. *Ibid.*, n° 1142.
6. *Ibid.*, n° 1091.
7. Thegan. Vit. Hludov., *Pertz*, *Monum.*, II, 590, 591 ; Eginhart, § 18 *Pertz*, *Mon.*, II, 452, 453.
8. *Cod. Dipl.*, n° 55.
9. *Ibid* , n° 18.

glaives sortent de ses mains divines. Beówulf, avant d'entreprendre une lutte hasardeuse, recommande à ses compagnons de rapporter au palais, s'il succombe, sa cotte de mailles (*Welande geweorc*), œuvre de Weland, ou chef-d'œuvre que Weland aurait pu forger (1). La légende de Weland identique, à bien des points de vue, à celle de la Wilkina Saga, est rapportée dans le Codex Exoniensis, p. 377 : il y est fait mention de la mutilation de Weland par Nidaudr ; de la violence que lui fit Bödhildr, et de la revanche du forgeron divin sur ses ennemis.

Dans les traditions du Nord, apparaît un fils de Weland, nommé Eigil ou Egil, célèbre comme archer. Sans qu'il y ait de détail précis sur ce héros, on peut croire qu'il dut porter, chez les Anglo-Saxons, le nom d'Ægel, et l'on trouve, en Angleterre, des lieux ainsi désignés : *Æglesbyrig*, aujourd'hui Aylesbury, dans le Buckinghamshire ; *Æglesford* (Aylsford), dans le pays de Kent; *Æglesworð* (Aylsworth), dans le Northamptonshire ; Aylestone, dans le Leicestershire (2).

La Wilkina Saga renferme encore la légende de Deódric (Dietrich von Bern), et d'Eorménric (Hermanaríc). Dans une ménologie saxonne, de haute antiquité, on trouve le récit d'un anachorète, ayant eu cette vision : il aperçut le roi Théodoric, sans ceinture, pieds nus, lié et conduit par saint Finien et par saint Jean, pape et martyr, jusqu'au cratère d'un volcan, où il fut précipité. L'auteur ajoute qu'il s'agit bien de Théodoric, roi des Goths, dans Ravenne (3).

1. *Beow.*, l. 901 ; *D. Myth.*, p. 381.

2. *Cod. Dipl.*, nos 549, 591, 423.

3. MS. C. C. C. Cantab., n° 179. « On done eahtateódan dæg dæs mondes byd See Johannes tyd dæs pápan dæs martyres, se gedyde purh Godes myht blyndum men gesyhde. Done Johannes for æfstum [héht ewellan] Theodoricus se wæs Gotena cyning in Rauenna dære ceastre ; sum wéstensetla on dám ealonde de is nemned Liparus, he sæde sciplídendum mannum dæt he gesáwe Johannes sáwle dæs papan

La légende d'Eormánric était connue des Saxons : ce héros est cité, à plusieurs reprises, dans la *Chanson du Voyageur*, et y est renommé pour son opulence, sa cruauté, et ses trahisons. On apprend encore sur ce héros, dans Beówulf, qu'Háma lui ravit le Brósinga-mén, ou collier mystique de la déesse, Freya, sans qu'on sache comment ce dernier était tombé entre les mains d'Eormánric.

La *Chanson du Voyageur* fait encore mention, sans autres détails que leurs noms, de nombreux héros, parmi lesquels on peut citer Sifecca, Háma, Wugda, Ætla (Attila ; l'Ætli scandinave ; l'Etzel des Nibelungen). Dans le même morceau sont nommés : Gudhere, roi des Burgondes (le Gunnar des légendes du Nord ; le germain, Gunther) ; Hagena (Högni, Hagen), meurtrier de Siegfried. La *Chanson du Voyageur* ne contient malheureusement aucun détail sur le grand héros de l'épopée germanique, sur Sigurdr Fafnisbani, fiancé à la Shieldmay, Bryhyldur, et époux de Chriemhilt, à la belle chevelure.

Seul, le poème de Beówulf, rappelle, sous le nom de Sigmund, son père, les aventures du héros, et le dragon qu'il extermine (Fafnis-bani), et sa fidèle amitié pour son parent, Sinfiötli (Fitela).

XV. — La Divination et la Sorcellerie. Tacite a remarqué

lædan done cyning de hine ofslóh gebundenne on écum witum. He cwæd, se Godes peów, tó dám sciplicendum : Girsan dæg on da nigodan tid dæges, dæt is on done nón. Peodricus wæs gelæded ungyrd unsceód eác gebunden be dám handum, betweoh Johanne dám pápan Finianum dám ealdormen, he wæs fram heom áworpen on byrnende scád on dysum neáh-ealande, dæt is nemned Ulcania And da sciplídende da dæt gehyredon, hig ymbhydelice ámearcodon done dæg, hím dá cyrdon eft tó Elelwara mægde, dær hig done cyning ær lyfidende forlæton, hig dá eft hine dær deádne gemétton, dy ylcan dæge de his wite dám Godes peówe ætywed wæs. Dæt wæs swíde Deodericus done we nemnad Deodric ».

(Germ. X) la prédilection des races germaniques pour la divination :

« Ils observent les auspices..., écrit-il. Ils découpent la branche arrachée à un chêne..., et ayant marqué les morceaux de signes particuliers, ils les répandent, au hasard, sur une étoffe blanche. Si la consultation est publique, le grand-prêtre ; si elle est privée, le père de famille lui-même, après avoir prié les dieux, et porté ses regards au ciel, élève par trois fois, chaque morceau, et en interprète le sens, d'après les signes qui y sont tracés... Mais cette race consulte encore les présages... des chevaux. Ceux-ci de couleur blanche, et laissés libres, sont nourris par le trésor public, dans les bois et dans les antres sacrés : attelés au chariot consacré, ils sont accompagnés par le prêtre ou par le roi, qui écoute leurs hennissements... Il n'est pas d'augure ayant plus d'autorité, non seulement parmi le peuple, mais encore aux yeux des nobles et des prêtres qui se croient les ministres des dieux, alors que les chevaux sont regardés comme leurs confidents. Il est une autre manière de prendre les auspices, au sujet de l'issue d'une guerre. Ils prennent un captif de la nation avec laquelle ils sont en guerre... et ils le font se mesurer avec un champion de leur choix, chacun portant les armes de son pays. La victoire de l'un ou de l'autre, est regardée comme un présage. »

Ces pratiques païennes persistèrent chez les Saxons, malgré les prohibitions de l'Eglise, jusqu'au VIIIe siècle. On laisse aux chevaux, la détermination du lieu où doivent reposer les restes de saint Gall :

« Elevato igitur a pontifice nec non et a sacerdote feretro, et equis superposito, ait episcopus : « Tollite frena de capitibus eorum, et pergant, ubi Deus voluerit » (1). Vexillum

1. *Vit. Anon. Sci. Galli. Pertz, Monum.*, II, 17.

ergo crucis cum luminaribus adsumebatur, et psallentes, equis præcedentibus, via incipiebatur. »

Dans un autre exemple, on voit le taureau, animal consacré à la grande déesse Nerthus, jouer le même rôle que les chevaux, dans la divination.

Saint Benoît, rapporte la tradition, apparut, une nuit, à un pêcheur, nommé Wulfgeat, et il lui ordonna d'aller annoncer au duc Ædelwine, qu'il voulait qu'on élevât un monastère, à la gloire de la Mère de Dieu, à l'endroit où un taureau labourerait le sol (Cod. Dipl., n° 581) :

« Ut ei igitur hæc omnia per ordinem innotescas exhortor, sermonem addens sermoni, quatenus scrutetur diligentius in loco prædicto quomodo noctu fessa terræ sua incumbant animalia, *ac ubi taurum surgentem pede dextro viderit percutere terram*, ibidem proculdubio xenodochii sciat se aram erigere debere... Mira res, et miranda, ubi vir prædictus insulam est ingressus,... *animalia sua in modum crucis, taurum vero in medio eorum iacere prospexit.* Et sicut quondam sancto Clementi agnus pede dextro locum fontis, sic viro isti taurus terram pede percutiendo locum mensæ futuri arcisterii significavit divinitus. »

Parmi les pratiques de la magie, il convient de citer celle que les Latins appelaient, *invultuatio*. Ainsi, dans Beówulf (1), Hródgár met en garde le héros contre l'*eágena bearhtm ;* contre le sortilège des yeux. Et John de Salisbury définit en ces termes, l'invultuation et ceux qui s'y livrent, ou *vultivoli* :

« Qui ad affectus hominum immutandos, in molliori materia, cera forte vel limo, eorum quos pervertere nituntur effigies exprimunt » (2).

1. *Beow.*, l. 3.520 et suiv.
2. *De Nugis Curiat.*, lib. I, cap. II.

Cette sorte d'envoûtement est réputé crime, prévu et puni par la loi d'Henri Ier (1).

« Si quis veneno, vel sortilegio, vel invultuacione, seu maleficio aliquo, faciat homicidium, sive illi paratum sit sive alii, nihil refert, quin factum mortiferum, et nullo modo redimendum sit. »

C'est probablement pour un pareil crime, qu'au xe siècle, une veuve fut noyée, près du pont de Londres, et que ses biens furent confisqués au profit de la Couronne (2). Les homélies anglo-saxonnes mentionnent encore les philtres, les incantations, dangereuses pour l'âme et pour le corps, et qui tuent plus sûrement ceux qui s'x livrent, que leurs propres victimes.

XVI.— Conclusion. — Loin des rêves du Portique, et des sites païens, telles furent, jusqu'à l'aube du christianisme, les croyances des Saxons, dans leur rudesse, ou dans leur poésie. Mais plus que ses dieux guerriers, ce peuple-enfant adorait la nature, riante ou triste, qui l'environnait. Après avoir erré par les bois, le libre barbare reposait sa vue avec délices, sur la terre lointaine qu'il avait conquise, et il éprouvait la joie de la vie elle-même, sans le désir humain qui vient la traverser. Au crépuscule, assis sur quelque tertre, avec sa compagne, il écoutait, en rêvant, les murmures de la forêt, un dernier chant, et les ombres de la nuit s'abaissant sur les collines et sur la vallée, l'invitaient au repos innocent ... La première émotion religieuse ressentie par le barbare, fut celle de sa faiblesse devant les forces naturelles, qui semblaient conjurées contre lui, sans qu'aucun rayon d'espoir vînt l'éclairer de ce ciel, qu'il contemplait si souvent, et qu'il croyait à jamais fermé, pour lui. Un soir, sa mélancolie fut

1. *Leg. Henr.*, LXXI, § 1 ; *Edelst.*, I, § 6.
2. *Cod. Dipl.*, nº 591.

moins profonde, car il porta avec ferveur, ses clairs regards au firmament : pour lui la foi naissait des mystères de la nature, et il se sentait, soudain, un amour infini pour le dieu inconnu dont la sagesse avait créé dans l'univers, la terre encore sauvage, de sa patrie.

APPENDICE DU LIVRE PREMIER

I

LISTE DES MARCHES

Æslingas.	Kent. Cod. Dipl. N°	111.
Æscingas.	Surrey.	314.
Anningas.	Northamptonshire.	445.
Antingas.	Norfolk.	785.
Æfeningas.		1073.
Berecingas.	Essex.	38.
Besingas.		994.
Banesingas.	Oxfordshire.	81.
Boerlingas.	Kent.	152.
Beardingas.	Kent.	207.
Beadingas.	Sussex.	314.
Billingas.		1000.
Bruningas.		374, 1113.
Brahcingas.	Hertfordshire.	410.
Brytfordingas.	Hampshire.	421, 985, 1108.
Brydingas.	Wiltshire.	436.
Brydingas.	Dorsetshire.	447.
Bydelingas.	Northamptonshire. Cod. Dipl. N°	445.
Beaddingas.	Isle of Wight.	475.
Beorhfeldingas.		1175.

Beringas.	Kent.	518.
Buccingas.	Chron. Sax.	918.
Bulungas.	Somersetshire. Cod. Dipl. N°	569.
Birlingas.	Worcestershire.	570.
Brómleágingas.	Kent.	657.
Beorganstedingas	Sussex.	663.
Boccingas.	Essex.	698.
Beorhtingas.	Sussex.	782.
Bercingas.	Suffolk.	907.
Byrtingas.	Warwickshire.	916.
Culingas.	Kent.	132.
Centingas.	Chron. Sax.	999.
Crangas.	Kent. Cod. Dip. N°.	179.
Ceanningas.		1193.
Colingas.	Wiltshire.	336.
Cearningas.		1212.
Ciwingas.	Hertfordshire.	410.
Cytringas.	Northamptonshire.	443.
Cnyllingas.	Northamptonshire.	480.
Cystáningas.	Kent.	657.
Cateringas.		722.
Coringas.	Lincolnshire.	953.
Cyceringas.		957.
Dicelingas.	Sussex.	314.
Dentúningas.	Northamptonshire,	445.
Doccingas.	Norfolk.	759.
Eohingas.	Kent.	121.
Englungas.		123.
Eástringas.	Northamptonshire.	480.

Earmingas.	Cambridgeshire.	563.
Earningas.	Cod. Dipl. N°	1320
Embasingas.	Hampshire.	673.
Eastúningas.		1023.
Eofordúningas.	Northamptonshire.	736.
Erpingas.	Norfolk.	785.
Effingas.	Surrey.	812.
Erningas.	Cambridgeshire.	907.
Ferlingas.	Somersetshire.	73.
Fullingas.		987.
Focingas.	Kent.	207.
Fasingas.		1083.
Fearningas.	Hampshire.	450.
Fearnbeorgingas.	Kent.	657.
Fingringas.	Essex.	685.
Fearningas.	Somersetshire.	723.
Frinningas.	Kent.	896.
Glæstingas.	Somersetshire.	49.
Geddingas.	Middlesex.	101.
Gumèningas.	Middlesex.	116.
Gustingas.	Wiltshire.	174.
Getingas.	Surrey.	318.
Garungas.	Kent.	364.
Grundlingas.	Worcestershire.	548.
Gildingas.	Kent.	790.
Gillingas.		809.
	Chron. Sax.	1010.
Gyrstlingas.		967.
Hallingas.	Kent	160.
Hæstingas.	Chron. Sax.	1050.

Heallingas.	Worcestershire. Cod. Dipl. N°	209.
Heretúningas.	Dorsetshire.	412.
Hrepingas.		990.
Hoppingas.	Surrey.	537.
Hæglingas.		1193.
Heántuningas.	Cod. Dipl. N°	1212.
Heartingas.	Cambridgeshire.	533.
Hwæssingas.	Sussex.	591.
Hohtúningas.	Hampshire.	633.
Hnutscillingas.	Hampshire.	642.
Holingas.	Kent.	722.
Heningas.	Northamptonshire.	733.
Herelingas.	Norfolk.	782.
Hodingas.	Hampshire.	783.
Hanningas.	Norfolk.	785.
Hellingas	Norfolk.	809.
Horningas.	Hampshire.	556.
Horningas.	Norfolk.	740.
Horningas.	Oxfordshire.	775.
Horningas.	Somersetshire.	816.
Horningas.	Cambridgeshire.	907.
Hicelingas.		971.
Hæcingas.	Kent.	364.
Ircingas.	Chron. Sax.	918.
Lingas.	Middlesex. Cod. Dipl. N°	159.
Lællingas.	Essex.	715.
Lamburningas.	Berkshire.	792.
Linfrodingas.		1133.
Lacingas.		1153.

Merlingas.	Somersetshire.	73.
Mundlingas.	Kent.	107.
Mallingas.	Kent.	240.
Módingas.	Kent.	287.
Michæmingas.	Surrey.	537.
Meringas.		809.
Mæssingas.		953.
Nessingas.		813.
Neddingas.	Suffolk. Cod. Dip. N°	907.
Oddingas.	Worcestershire.	209.
Pegingas.		257.
Pæccingas.	Sussex.	414.
Purbicingas.	Dorsetshire.	418.
Palingas.	Sussex.	432.
Puningas.	Sussex.	481.
Piccingas.		812.
Piperingas.		1001.
Peartingas.		1016.
Rícingas.	Essex.	35.
Roegingas.	Kent.	196.
Reádingas.	Berkshire.	685.
Rodingas.		907.
Rocingas.		1014.
Ruwanoringas.		1163.
Stoppingas.	Warvickshire.	83.
Sunningas.	Berkshire.	214.
Sempingas.	Lincolnshire.	267.
Stæningas.	Sussex.	314.

Scearingas.	Berkshire.	357.
Suntingas.	Northamptonshire.	445.
Snotingas.	Chron. Sax.	922.
Súdtúningas.	Hampshire. Cod. Dipl. N°	378.
Stameringas.	Berkshire.	762.
Seaxlingas.	Norfolk.	782.
Scealdedeningas.	Hampshire	783.
Stutingas.	Kent.	773.
Scitingas.		1042.
Terringas.	Sussex.	1138.
Terringas.	Kent.	405.
Tótingas.	Surrey. Cod. Dipl. N°	363.
Tótingas.	Norfolk.	785.
Teofuntingas.	Wiltshire.	379.
Tudingas.	Sussex.	593.
Terlingas.	Essex.	907.
Ticcingas.		928.
Uggafordingas.	Wiltshire	778.
Wócingas.	Surrey.	168.
Wígingas.	Kent.	225.
Wígingas.	Hertfordshire. Chron. Sax.	921.
Wealthæmingas.	Hampshire. Cod. Dipl. N°	342.
Weodúningas.	Northamptonshire	399.
Wrætlingas.		399.
Wellingas.	Hertfordshire.	410.
Wealingas.		716.
Wealingas.	Chron. Sax.	1013, 1016, 1061.

Wealingas.	Hampshire. Cod. Dipl. N°	442.
Welingas.	Wiltshire.	462.
Welingas.		1069, 1154.
Witringas.	Sussex.	464.
Wyrtingas.	Hampshire.	481.
Wodringas.	Kent.	492.
Wudutúningas.	Hampshire.	638.
Wealdingas.	Suffolk.	685.
Wanetingas.	Berskhire.	698.
Witeringas.		992.
Weopingas.		721.
Westmoringas.	Chron. Sax.	966.
Wilringas.	Suffolk. Cod. Dipl. N°	759.
Wælsingas.	Norfolk.	759.
Wylfingas.		1135.
Wratingas.		907.
Wanhæmingas.		1135.
Winlingas.	Cod. Dipl. N°.	907.
Wasingas.		1159, 1173.
Wedringas.		907.
Watingas.		907.
Wintringas.		953.
Weargeburningas.	Hampshire.	783.
Wimbedúningas.	Surrey.	537.
Ytingas		1228.
	Chron. Sax.	906.
Dutingas.	Hampshire. Cod. Dip. N°	752.
Dorningas.	Kent.	207.
Dristlingas.	Worcestershire.	570.

Writolas.	Essex.	35.
Hogebúra.	Hampshire.	589.
Holigan.		952.
Momelas.		952.
Wægelas.	Somersetshire.	774.
Beohhæme.	Kent.	657.
Burhhæme.	Kent.	688.
Cethæme.	Kent.	688.
Cynghæme.		1212.
Crohhæme.	Worcestershire.	507.
Díchæme.	Wiltshire.	778.
Hinhæme.	Worcestershire.	764.
Middelhæme.	Hampshire.	648.
Monninghæme.	Worcestershire.	645.
Leófeshæme.	Kent.	657.
Micghæme.	Hampshire.	638.
Polhæme.	Hampshire.	642, 1136.
Secghæme.	Worcestershire.	764.
Uppinghæme.	Hampshire.	590.
Wichæme.	Kent.	657, 1038.
Dornhæme.	Worcestershire.	511.
Beonotsetan.	Worcestershire. Cod. Dipl. N°	266.
Brádsetan.	Worcestershire.	289.
Brádsetan.	Gloucestershire.	274.
Crægsetan.	Kent.	287.
Crudsetan.	Wiltshire.	460.
Grimsetan.	Worcestershire.	561.
Incsetan.	Worcestershire.	511.
Mósetan.	Worcestershire.	266.
Wreocensetan.	Worcestershire.	267.

II

LES MARCHES D'APRÈS LES NOMS LOCAUX, EN ANGLETERRE

Æbingas.	Abinger, *Surr.*; Abinghall, *Glouc.*; Abington, *Camb.*
Æblingas.	Ablington, *Glouc.*; Ablington, *Wilts.*
Æcingas.	Oakington, *Camb.*
Æceringas.	Accrington, *Lanc.*; Eakring, *Notts.*
Æclingas.	Acklington, *Nthld.*
Aldingas.	Aldingbourn, *Sussx.*; Aldingham, *Lanc.*; Aldington, *Kent* and *Worc.*
Aldringras.	Aldringham, *Suff.*; Aldrington, *Sussx.*
Ælcingas.	Alkington, *Glouc.* and *Salop.*
Ælcringas.	Alkrington, *Lanc.*
Ælingas.	Allington, *Devon*, *Dors.*, *Hants*, *Kent*, *Linc.*, *Wilts.*
Ælmingas.	Almington, *Staff.* and *Warw.*
Ælmodingas.	Almodington, *Sussx.*
Ælfingas.	Alphington, *Devon*, Alvington, *Glouc.*, *Somers*, and *Devon*; Alvingham, *Linc.*
Ælpingas.	Alpington, *Norf.*
Ælwingas.	Alwington, *Devon.*
Angmeringas.	Angmering, *Sussx.*
Antingas.	Antingham, *Norf.*
Ardingas.	Ardingly, *Sussx.*; Ardington, *Berks.*
Arlingas.	Arlingham, *Glouc*,; Arlington, *Devon*, *Glouc.* and *Sussx.*
Armingas.	Armingford, *Camb.*; Arminghall, *Norf.*
Arringas.	Arrington, *Camb.*
Arthingas.	Arthington, *York.*; Arthingworth, *Nhamp.*

Artingas. Artington, *Sussx*,

Æscingas. Ashingdon, *Essex*; Ashington, *Sussx.*; *Somers.* and *Nthld.*; Ashendon, *Bucks.*

Æsclingas. Ashling, *Sussx.*

Æderingas. Athrington, *Devon* and *Sussx.*

Ætingas. Attington, *Oxf.*

Æfingas. Avington, *Berks.* and *Hants.*

Bæbingas. Babbingley, *Norf.*; Babington, *Somers.*

Bædingas. Baddington, *Chesh.*; Badingham, *Suff.*

Bæcgingas. Badgington, *Glouc.*; Baginton, *Warw.*

Bædlingas. Badlingham, *Camb.*

Balcingas. Balking, *Essex.*

Bælingas. Ballingdon, *Essex*; Ballingham. *Heref*

Baningas. Banningham, *Norf.*

Beorcingas. Barking, *Essex*, *Suff.* and *Mddx.*

Beorlingas. Barling, *Essex*; Barlings, *Linc.*

Beormingas. Barming, *Kent*; Birmingham, *Warw.*

Beorningas. Barningham. *Suff.*, *York.*. and *Norf.*

Beorringas. Barrington, *Camb.*, *Somers.*, *Berks.*, *Glouc.*

Beortingas. Bartington, *Chesh.*

Basingas. Basing, *Hants*; Basingstoke, *ibid.*

Bassingas. Bassingbourn, *Camb.*; Bassingfield, *Notts*; Bassingham, *Linc.*; Bassingthorpe, *Linc.*; Bassington, *Nthld.*

Bafingas. Bavington, *Nthld.*

Bealingas. Bealings, *Suff.*

Bebingas. Bebington, *Chesh.*

Beceringas. Beckering, *Linc.*

Beccingas. Beckingham, *Essex*, *Linc.*, *Notts*; Beckington, *Somers.*

Beadingas. Beddingham, *Sussx.*; Beddington, *Surr.*: Bedingfield, *Suff.*; Bedingham, *Norf.*

Bædlingas. Bedlington, *Drhm.*

Bécingas. Beeching Stoke, *Wilts.*

Bédingas. Beeding, *Sussx.*

Bellingas. Bellingdon, *Bucks*; Bellinger, *Hants*; Bellingham, *Nthld.*

Beltingas. Belting, *Kent.*

Benningas. Benningbrough, *York.*; Benningholme, *York.*; Bennington, *Herts*, *Linc.*; Benningworth, *Linc.*

Bensingas. Bensington, *Oxf.*

Berringas. Berrington, *Drhm.*, *Glouc.*, *Salop*, *Worc.*

Bessingas. Bessingby, *York.*; Bessingham, *Norf.*

Beofingas. Bevington, *Warw.*

Biccingas. Bickington, *Devon.*

Billingas. Billing, *Nhamp.*; Billinge, *Lanc.*; Billingford, *Norf.*; Billingham, *Drhm.*; Billinghay, *Linc.*; Billingley, *York.*; Billingsgate, *Mddx.*; Billingshurst, *Sussx.*; Billingside, *Drhm.*; Billingsley, *Salop*; Billington, *Bedf.*, *Staff.*, *Lanc.*

Bilsingas. Bilsington, *Kent.*

Bingas. Bing, *Suff.*; Bingfield, *Nthld.*; Bingham, *Nhamp.*, *Somers*, ; Bingley, *York.*

Binningas. Binnington, *York.*

Bircingas. Birchington, *Kent.*

Bridingas. Birdingbury, *Warw.*

Birlingas. Birling, *Kent*, *Nthld.*; Birlingham, *Worc.*

Biteringas. Bittering, *Norf.*

Blæcingas. Blatchington, *Sussx.*; Blatchinworth, *Lanc.*

Blædingas. Bleddington, *Glouc.*

Bleccingas. Bletchingley, *Surr.*; Bletchington, *Oxf.*

Bliclingas. Blickling, *Norf.*

Bobbingas. Bobbing, *Kent*; Bobbington, *Salop*, *Staff.*; Bobbingworth, *Essex*; Bobinger, *Essex.*

Bocingas. Bocking, *Essex*, *Suff.*

Boddingas. Boddington, *Glouc.*, *Nhamp.*

Bolingas. Bolingbroke, *Linc.*

Bollingas. Bollington, *Chesh.*

Bondingas. Bondington, *Somers.*

Bonningas. Bonnington, *Kent* and *Notts*; Boningale *Salop*; Boninghall, *Salop.*

Bosingas. Bossingham, *Kent*; Bossington, *Hants.*, *Somers.*

Bofingas. Bovingdon, *Herts.*

Bradingas. Brading, *Hants.*

Brentingas. Brantingham, *York.*; Brentingley, *Leic.*

Brahcingas. Braughin, *Herts.*

Bressingas. Bressingham, *Norf.*

Bridlingas. Bridlington, *York.*

Brihtlingas. Brightling, *Sussx.*; Brightlingsea, *Essex.*

Brimingas. Brimington, *Derby.*

Bringas. Brington. *Hunt.* and *Nhamp.*; Bringhurst, *Leic.*

Bríningas. Briningham, *Norf.*

Brinningas. Brinnington, *Chesh.*

Brislingas. Brislington, *Somers.*

Britingas. Brittenton, *Oxf.*

Bucingas. Buckingham, *Bucks.*

Budingas. Buddington, *Sussx.*

Bulcingas. Bulkington, *Warw.*, *Wilts.*

Bullingas. Bullingdon, *Oxf.*; Bullingham, *Heref.*; Bullington, *Hants* and *Linc.*

Buntingas. Buntingford, *Herts.*

Burlingas. Burlingham, *Norf.*; Burlington, *York.*

Burmingas. Burmington, *Warw.*

Burringas. Burringham, *Linc.* ; Burrington, *Devon*, *Heref. Somers.*

Buslingas. Buslingthorpe, *Linc.*

Byttingas. Butting Hill, *Sussx.*

Cædingas. Caddington, *Bedf.*, *Herts* ; Keddington, *Linc.* Kedington, *Essex*, *Suff.*

Callingas. Callington, *Cornw.*

Cægingas. Keyingham, *York.*

Cameringas. Cameringham, *Linc.* ; Cammerton, *Cumb.*

Cannings. Cannings, *Wilts* ; Cannington, *Somers.* ; Kenninghall, *Norf.* ; Kennington, *Berks.*, *Kent*, *Surr.*

Ceardingas. (? Heardingas) } Cardington, *Bedf.*, *Salop* ; Cardinham, *Cornw.*

Cearlingas. Carlingcot, *Somers.* ; Carlinghow, *York.*

Cerringas. Carrington, *Chesh.*, *Linc.*, *Notts* ; Charing, *Kent* ; Cherrington, *Salop*, *Wilts.*

Cersington. Carsington, *Derby.*

Cæssingas. Cassington, *Oxf.*

Ceadlingas. Chaddlington, *Oxf.*

Cealfingas. Chalvington, *Sussx.* ; Kilvington, *York.*

Ceandlingas. Chandlings, *Berks.*

Ceadingas. Cheddington, *Bucks*, *Dors.*

Cyllingas. Chellington, *Bedf.* ; Chillingford, *Staff.* ; Chillingham, *Nthld.* ; Chillington, *Devon*, *Somers.* ; Kelling, *Norf.* : Kellingley, *York.* ; Kellington, *York.*

Ceassingas. Chessington, *Surr.* ; Kessingland, *Suff.*

Cifingas. Chevington, *Suff.*, *Nthld.*

Cyrclingas. Kirklington, *Notts*, *York.*

Cidingas Chiddingfold, *Surr.* ; Chiddingly, *Sussx.* Chiddingstone, *Kent* ; Kiddington, *Oxf.*

Cirmingas. Kirmington, *Linc.*
Ciltingas. Chiltington. *Sussx.*
Cemesingas. Kemsing, *Kent.*
Cypingas. Chipping, *Herts*, *Lanc.*, *Glouc.*, *Berks.*, *Oxf.*, *Essex*, *Nhamp.*, *Buchs.*
Cenesingas. Kensington, *Mddx.*
Ceopingas. Choppington, *Drhm.*
Cetringas. Kettering, *Nhamp.*; Ketteringham, *Norf.*
Clæfringas. Clavering, *Essex*, *Norf.*
Cyrtlingas. Kirtling, *Camb.*; Kirtlington, *Oxf.*
Climpingas. Climping. *Sussx.*
Cyslingas. Kislingbury, *Nhamp.*
Coceringas. Cockerington, *Linc.*
Cnudlingas. Knedlington, *York.*
Cocingas. Cocking, *Sussx.*; Cockington, *Devon.*
Codingas. Coddington, *Chesh.*, *Heref.*, *Notts*; Coddenham, *Suff.*
Codringas. Codrington, *Glouc.*
Collingas. Collingbourne, *Wilts*; Collingham, *Notts*, *York.*; Collington, *Heref.*; Collingtree, *Nhamp.*
Cnossingas. Knossington, *Leic.*
Cnottingas. Knotting, *Bedf.*; Knottingley, *York.*
Culingas. Cooling, *Kent*; Cowling, *Suff.*, *York.*
Copingas. Copping-Syke, *Linc.*; Coppingford, *Hunt.*
Coringas. Corringham, *Essex*, *Linc.*
Cosingas. Cossington, *Leic.*, *Somers.*
Cotingas. Cottingham, *Nhamp.*, *York.*; Cottingley, *York.*; Cottingwith, *York.*
Cofingas. Covington, *Hunt.*
Cramlingas. Cramlington, *Nthld.*
Creótingas. Creeting, *Suff.*
Cressingas. Cressing, *Essex*; Cressingham, Norf.

Cridlingas. Cridling-Stubbs, *York.*
Crucgingas. Crudgington, *Salop.*
Cubingas. Cubbington, *Warw*
Cublingas. Cublington, *Bucks.*
Cwædringas. Quadring, *Linc.*
Cycelingas. Cucklington, *Somers.*
Cwæringas. Quarrington, *Drhm.*, *Linc.*
Cydingas. Cuddington, *Bucks*, *Chesh.*, *Surr.*
Cydlingas. Kidlington, *Oxf.*
Cullingas. Cullingworth, *York.*
Cweningas. Quenington, *Glouc.*
Culmingas. Culmington, *Salop*; Kilmington, *Devon*, *Somers.*
Cylingas. Killingbeck, *York.*; Killinghall, *York.*; Killingholm, *Linc.*; Killingworth, *Nthld.*

Dædlingas. Dadlington, *Leic.*
Dæglingas. Daglingworth, *Glouc.*
Dællingas. Dalling, *Norf.*; Dallinghoo, *Suff.*; Dallington, *Nhamp.*, *Sussx.*
Deorlingas. Darlingscott, *Worc.*; Darlington, *Drhm.*
Deorringas. Darrington, *York.*
Dartingas. Dartington, *Devon.*
Dæfingas. Davington, *Kent.*
Deoplingas. Debtling, *Kent.*
Deddingas. Deddington, *Oxf.*
Denningas. Dennington, *Suff.*
Deorsingas. Dersingham, *Norf.*; Dorsington, *Glouc*, *Warw.*
Dicringas. Dickering, *York.*
Diddingas. Diddington, *Hunt.*
Didlingas. Didling, *Sussx.*; Diddlington, *Dors.*, *Norf.*
Dillingas. Dillington, *Norf.*

Dimlingas. Dimlington, *York.*
Dinningas. Dinnington, *Nthld.*, *Somers.*, *York.*
Dintingas. Dinting, *Derby.*
Dissingas. Dissington, *Nthld.*
Distingas. Distington, *Cumb.*
Dicelingas. Ditchling, *Sussx.*
Docingas. Docking, *Norf.*
Dodingas. Doddinghurst, *Essex*; Doddington, *Camb.*, *Chesh.*, *Kent*, *Linc.*, *Nthld.*; *Nhamp.*; Doddingtree, *Worc.*; Dodington, *Glouc.*, *Salop*, *Somers.*
Doningas. Donington, *Linc.*, *Leic*,, *Salop*; Donnington, *Berks.*, *Glouc.*, *Heref.*, *Leic.*, *Salop*, *Sussx.*
Deorcingas. Dorkink, *Surr.*
Dormingas. Dormington, *Heref.*
Dorringas. Dorrington, *Linc.*, *Salop.*
Drihlingas. Drighlington, *York.*
Dycingas. Duckington, *Chesh.*; Dikings, *Linc.*
Dyclingas. Ducklington, *Oxf.*
Dylingas. Dullingham, *Camb.*
Dyningas. Dunningley, *York.*; Dunnington, *Warw.*, *York.*; Dunningwith, *Suff.*
Dyringas. Durrington, *Sussx*[4], *Wilts.*

Ealingas. Ealing, *Mddx.*; Eling, *Hants.*
Eardingas. Eardington, *Salop*; Erdington, *Warw.*
Esingas. Easbing, *Surr.*, Easington, *Bucks, Drhm.*, *Glouc.*, *Nthld.*, *Oxf.*. *York.*; Easingwold, *York.*
Eastingas. Eastington, *Dors.*, *Glouc.*, *Worc.*
Eastlingas. Eastling, *Kent.*
Eastringas. Eastrington, *York.*

Eberingas. Ebrington, *Glouc.*

Eegingas. Eckington, *Derby*, *Worc.*; Eggington, *Bedf.*; Etchingham, *Sussx.*

Edingas. Edingale, *Staff.*; Edingley, *Notts*; Edingthorpe, *Norf.*; Edington, *Berks.*, *Nthld.*, *Somers.*, *Wilts.*; Edingworth, *Somers.*

Eadlingas. Edlingham, *Nthld.*; Edlington, *Linc.*, *York.*

Eafingas. Effingham, *Surr.*

Eeglingas. Enlingham, *Nthld.*

Elcingas. Elkington, *Nhamp.*, *Linc*,

Elringas. Ellerington, *Nthld.*

Ellingas. Ellingham, *Hants*, *Norf.*, *Nthld.*; Ellingstring, *York.*; Ellington, *Hunt.*, *Kent*, *Nthld.*, *York.*

Elmingas. Elmington, *Nhamp.*

Elsingas. Elsing, *Norf.*

Eltringas. Eltringham, *Nthld.*

Elfingas. Elvington, *York.*

Empingas. Empingham, *Rutl.*

Eppingas. Epping, *Essex.*

Earmingas. Ermington, *Devon.*

Eorpingas. Erpingham, *Norf.*

Eorringas. Erringden, *York.*

Essingas. Essington, *Staff.*

Ettingas. Ettinghall, *Staff.*

Eoferingas. Everingham, *York.*

Efingas. Evingar, *Hants*; Evington, *Glouc.*, *Leic.*

Escningas. Exning, *Suff.*

Fealcingas. Falkingham, *Linc.*; Felkington, *Drhm.*

Fealdingas. Faldingworth, *Linc.*; Fawdington, *York.*

Fearingas. Faringdon, *Devon*; Farringdon, *Dors.*, *Hants*, *Berks.*, *Somers.*; Farrington, *Lanc.*, *Somers.*

Feorlingas. Farlington, *Hants*, *York*.
Feormingas. Farmington, *Glouc*.
Fearningas. Farningham, *Kent*.
Felmingas. Felmingham, *Norf*.
Ferringas. Ferring, *Sussx*.
Fiddingas. Fiddington, *Glouc*., *Somers*., *Wilts*.
Fillingas. Fillingham, *Linc*.
Fincingas. Finchingfield, *Essex*.
Fingringas. Fingringhoe, *Essex*.
Finningas. Finningham, *Suff*.; Finningley, *Notts*, *York*.; Vennington, *Salop*.
Fitlingas. Fitling, *York*.
Fleccingas. Fletching, *Sussx*.
Fobingas. Fobbing, *Essex*.
Folcingas. Folkingham, *Linc*.; Folkington, *Sussx*.
Fordingas. Fordingbridge, *Hants*; Fordington, *Dors*., *Linc*.
Foderingas. Fotheringay, *Nhamp*.
Framingas. Framingham, *Norf*.; Fremington, *Devon*, *York*.
Framlingas. Framlingham, *Suff*.; Framlington, *Nthld*.
Frescingas. Fressingfield, *Suff*.
Fringas. Fring, *Norf*.; Fringford, *Oxf*.
Frodingas. Frodingham, *Linc*., *York*.
Funtingas. Funtington, *Sussx*.
Fylingas. Fylingdales, *York*.: Fylingthorpe, *York*.

Gægingas. Gagingwell, *Oxf*.; Ginge, *Berks*.
Galmingas. Galmington, *Somers*.
Gamelingas. Gamlingay, *Camb*.; Gembling, *York*.
Gárlingas. Garlinge, *Kent*.
Gærsingas. Garsington, *Oxf*.; Grassington, *York*.; Gressingham, *Lanc*.; Gressenhall, *Norf*.

Gealdingas. Yalding, *Kent* ; Yielding, *Bedf.*
Geddingas. Gedding, *Suff.* ; Geddington, *Nhamp.* ; Yeading, *Mddx.* ; Yeddingham, *York.*
Gearlingas. Yarlington, *Somers.*
Gædlingas. Gedling, *Notts.*
Gearingas. Yarrington, *Oxf.*
Gestingas. Gestingthorpe, *Essex.*
Geofoningas. Yeavening, *Nthld.*
Giddingas. Gidding, *Hunt.*
Geátingas. Yettington, *Devon.*
Gildingas. Gildingwells, *York.*
Gillingas. Gilling, *York.* ; Gillingham, *Dors,*, *Kent.*, *Norf.* ; Yelling, *Hunt.*
Gimingas. Gimingham, *Norf.* ; Gimmingbrook, *Kent.*
Gipingas. Gipping, *Suff.*
Gislingas. Gislingham, *Suff.*
Gitlingas. Yetlington, *Nthld.*
Glæstingas. Glastonbury, *Somers.*
Glæferingas. Glevering, *Suff.*
Goddingas. Goddington, *Oxf.*
Goldingas. Golding Stoke, *Leic.* ; Goldings, *Surr.* ; Goldington, *Bedf.*, *Bucks.*
Gáringas. Goring, *Oxf.*, *Suff.*
Godringas. Gotherington, *Glouc.*
Grægingas. Grayingham, *Linc.*
Gystlingas. Guestling, *Sussx.*
Gytingas. Guyting, *Glouc.*

Hæcingas. Hackington, *Kent.*
Hædingas. Haddington, *Linc.*
Hallingas. Hallingbury, *Essex* ; Hallington, *Linc.*, *Nthld.*
Haningas. Hanningfield, *Essex* ; Hannington, *Hants*, *Nhamp.*, *Wilts.*

Hæpingas. Happing, *Norf.*

Heardingas. Hardingham, *Norf.*; Hardington, *Somers.*; Hardingstone, *Nhamp.*; Harden, *York.*; Hardendale, *Wmld.*; Hardenhuish, *Wilts.*

Herelingas. Harling, *Norf.*; Harlington, *Bedf.*, *Mddx.*, *York.*

Hearingas. Harrington, *Cumb.*, *Linc.*, *Nhamp.*; Harringworth, *Nhamp.*

Heortingas, Hartink, *Sussx.*; Hartington, *Derby.*, *Nthld.*; Hertingfordbury, *Herts.*

Heortlingas. Hartlington, *York.*

Heorfingas. Harvington, *Worc.*

Hæslingas. Haslingden, *Lanc.*; Haslingfield, *Camb.*; Haslington, *Chesh.*; Heslington, *York.*

Hæssingas. Hassingham, *Norf.*

Hæstingas. Hastings, *Sussx.*, *Berks*, *Warw.*, *Nhamp.*; Hastingleyt, *Kent*; Hastingwood, *Essex.*

Hæferingas. Havering, *Essex*; Haveringham, *Suff.*; Haveringland, *Norf.*

Hafocingas. Hawkinge, *Kent.*

Hæglingas. Hawling, *Glouc.*; Hayling, *Hants.*

Heáfodingas. Headingley, *York.*; Headington, *Oxf.*; Heddington, *Wilts*; Hedingham, *Essex.*

Healingas. Healing, *Linc.*

Hæcingas. Heckingham, *Norf.*; Heckington, *Linc.*; Heighington, *Drhm.*, *Linc.*

Hellingas. Hellinghill, *Nthld.*; Hellingly, *Sussx.*

Helmingas. Helmingham, *Suff.*; Helmington, *Drhm.*

Helpringas. Helprington, *Linc.*

Helsingas. Helsington, *Wmld.*

Hemlingas. Hemblington, *Norf.*; Hemlingford, *Warw.*; Hemlington, *York.*, *Drhm.*

Hemingas. Hemingbrough, *York.*; Hemingby, *Linc.*;

	Hemingfield, *York.* ; Hemingford, *Hunt.* ; Hemingstone, *Suff.* ; Hemington, *Nhamp.*, *Somers.*
Hanesingas.	Hensingham, *Camb.* ; Hensington, *Oxf.*
Heorringas.	Herring, *Dors.* ; Herringby, *Norf.* ; Herringfleet, *Suff.* ; Herringstone, *Dors.* ; Herringswell, *Suff.* ; Herringthorpe, *York.* ; Herrington, *Drhm.*
Heofingas.	Hevingham, *Norf.*
Hicelingas.	Hickling, *Norf.*, *Notts.*
Hillingas.	Hillingdon, *Mddx.* ; Hillington, *Norf.*
Hindringas.	Hindringham, *Norf.*
Hócringas.	Hockering, *Norf.*
Hodingas.	Hoddington, *Hants.*
Holdingas.	Holdingham, *Linc.*
Holingas.	Hollingbourn, *Kent* ; Hollingdon, *Bucks* ; Hollinghill, *Nthld.* ; Hollington, *Derb.*, *Staff.*, *Sussx.* ; Hollingworth, *Chesh.*
Homingas.	Homington, *Wilts.*
Honingas.	Honing, *Norf.* ; Honingham, *Norf.* ; Honington, *Linc.*, *Suff.*, *Warw.*
Horblingas.	Horbling, *Linc.*
Horningas.	Horning, *Norf.* ; Horninghold, *Leic.* ; Horninglow, *Staff.* ; Horningsea, *Camb.* ; Horningsham, *Wilts* ; Horningsheath, *Suff.* ; Horningtoft, *Norf.*
Horingas.	Horrington, *Somers.*
Horsingas.	Horsington, *Linc.*, *Somers.*
Hoferingas.	Hoveringham, *Notts.*
Hofingas.	Hovingham, *York.*
Hucingas, or Hocingas.	Hucking, *Kent.*
Hudingas.	Huddington, *Worc.*

Huningas, ou Hundingas.	Hunningham, *Warw.*; Hunnington, *Salop.*
Hunsingas.	Hunsingore, *York.*
Hyrstingas.	Hurstingstone, *Hunt.*
Icelingas.	Icklingham, *Suff.*
Illingas.	Illington, *Norf.*; Illingworth, *York.*
Ilmingas.	Ilmington, *Glouc.*, *Warw.*
Ilsingas.	Ilsington, *Devon.*, *Dors.*
Immingas.	Immingham, *Linc.*
Impingas.	Impington, *Camb*
Ipingas.	Iping, *Sussx.*
Irmingas.	Irmingland, *Norf.*
Irdingas.	Irthington, *Cumb.*
Irdlingas.	Irthlingborough, *Nhamp.*
Islangas.	Islington, *Norf.*, *Mddx.*
Issingas.	Issington, *Hants.*
Iccingas.	Itchingswell, *Hants*; Itchington, *Glouc.*, *Warw.*
Iteringas.	Itteringham, *Norf.*
Ifingas.	Ivinghoe, *Bucks*; Ivington, *Heref.*; Jevington, *Sussx.*
Læcingas.	Lackington, *Somers.*; Latchingdon, *Essex.*
Larlingas.	Larling, *Norf.*
Leortingas.	Lartington, *York.*
Leamingas.	Leamington, *Warw.*; Leeming, *York.*; Lemington, *Glouc.*, *Nthld.*
Leasingas.	Leasingham, *Linc.*; Lissington, *Linc.*
Leafeningas.	Leavening, *York.*
Leafingas.	Leavington, *York.*; Levington, *Suff.*
Læpingas.	Leppington, *York.*
Ledringas.	Letheringham, *Suff.*; Letheringsett, *Norf.*

Læferingas. Leverington, *Camb.*
Lexingas. Lexington, *Notts.*
Lidingas. Liddington, *Rutl.*, *Wilts.*
Lidlingas. Lidlington, *Bedf.*
Lidesingas. Lidsing, *Kent.*
Lillingas. Lillings, *York.* ; Lillingstone, *Bucks* ; Lillington, *Dors.*, *Oxf.*, *Warw.*
Limingas. Limington, *Somers.* ; Lyminge, *Kent* ; Lymington, *Hants.*
Lingas. Lings, *York.* ; Lingbob, *York.* ; Lingen, *Heref.* ; Lingfield, *Surr.* ; Lingham, *Chesh.* ; Lingwell Gate, *York.* ; Lingwood, *Norf.* ; Lyng, *Norf.*
Lytlingas. Littlington, *Camb* , *Sussx.*
Locingas. Locking, *Somers.* ; Lockinge, *Berks.* ; Lockington, *Leic.*, *York.*
Lodingas. Loddington, *Kent*, *Leic.*, *Nhamp.*
Loningas. Loningborough, *Kent.*
Lopingas. Loppington, *Salop.*
Lofingas. Lovington, *Somers.*
Lucingas. Luckington, *Somers.*, *Wilts.*
Ludingas. Luddington, *Linc.*, *Warw.*, *Hunt.*, *Nhamp.*
Lullingas. Lullingfield, *Salop.* ; Lullingstane, *Kent* ; Lullingstone, *Kent* ; Lullington, *Derb.*, *Somers.*, *Sussx.*

Mædingas. Maddington, *Wilts* ; Madingley, *Camb.*
Mallingas. Malling, *Kent.*, *Sussx.*
Manningas. Manningford, *Wilts* ; Manningham, *York.* ; Mannington, *Dors.*, *Norf.* ; Manningtree, *Essex* ; Monnington, *Heref.*
Myrcingas. Marchington, *Staff.* : Markington, *York.* ; Markingfield, *York.*

Mærlingas. Marlingford, *Norf.*

Mæringas, ou Myrgings ? Marrington, *Salop.* ; Mering, *Notts.* ; Merrington, *Drhm.*, *Salop.*

Mæssingas. Massingham, *Norf.* ; Messing, *Essex* ; Messingham, *Linc.*

Mæccingas. Matching, *Essex.*

Mætingas. Mattingley, *Hants* ; Mettingham, *Suff.*

Mægdlingas. Maudling, *Sussx.*

Mécingas. Meeching, *Sussx.*

Mellingas. Melling, *Lanc.*

Medringas. Metheringham, *Linc.*

Millingas. Millington, *Chesh.*, *York.*

Mintingas. Minting, *Linc.*

Mollingas. Mollington, *Chesh.*, *Oxf.*, *Warw.*

Mottingas. Mottingham, *Kent.*

Mycgingas. Mucking, *Essex.*

Næcingas. Nackington, *Kent* ; Nedging, *Suff.*

Næssingas. Nassington, *Nhamp.* ; Nazeing, *Essex.*

Nydingas. Needingworth, *Hunt.*

Níwingas. Newington, *Kent*, *Notts*, *Oxf.*, *York.*, *Glouc.*, *Surr.*, *Mddx.*

Nordingas. Northington, *Hants.*

Nottingas. Notting, *Bedf.* ; Nottington, *Dors.* ; Nottingham, *Notts*, *Berks.*

Oddingas. Oddingley, *Worc.* ; Oddington, *Glouc.*, *Oxf.*

Oldingas. Oldington, *Salop.*

Orlingas. Orlingbury, *Nhamp.*

Orpedingas. Orpington, *Kent.*

Osmingas. Osmington, *Dors.*

Ossingas. Ossington, *Notts.*

Oteringas. Otterington, *York.* ; Ottringham, *York*.

Ofingas.	Oving, *Bucks*, *Sussx.* ; Ovingdean, *Sussx.* ; Ovingham, *York.*, *Nthld.*; Ovington, *Essex*, *Hants*, *Norf.*, *Nthld.*, *York.*
Pæccingas.	Packington, *Derb.*, *Leic.*, *Staff.*, *Warw.* ; Patching, *Sussx.*
Pædingas.	Paddington, *Mddx.* (? Padan tún).
Pællingas.	Palling, *Norf.* ; Pallingham, *Sussx.*; Pallington, *Dors.*
Pæmingas.	Pamington, *Glouc.*
Peartingas.	Partington, *Chesh.*
Pætringas.	Patrington, *York.*
Pætingas.	Pattingham, *Salop.*, *Staff.*
Pæfingas.	Pavingham, *Bedf.* ; Pevington, *Kent.*
Petlingas.	Peatling, *Leic.*
Pædlingas.	Pedling, *Kent.*
Penningas.	Pennington, *Hants*, *Lanc.*
Piceringas.	Pickering, *York.*
Pidingas.	Piddinghoe, *Sussx.* ; Piddington, *Nhamp.*, *Oxf.*
Pilcingas.	Pilkington, *Lanc.*
Pillingas.	Pilling, *Lanc.*
Pitingas.	Pittington, *Drhm.*
Poclingas.	Pocklington, *York.*
Podingas.	Poddington, *Bedf.* ; Podington, *Dors.*
Puntingas.	Pointington, *Somers.*
Polingas.	Poling, *Sussx.* ; Rollington, *York.*
Poringas.	Poringland, *Norf.*
Porcingas.	Porkington, *Salop.*
Portingas.	Portington, *York.*
Postlingas.	Postling, *Kent.*
Potingas.	Poting, *York.*
Pucingas.	Puckington, *Somers.*

Púningas. Poynings, *Sussx.*
Pydingas. Puddington, *Bedf.*, *Chesh.*, *Devon.*

Rædingas. Raddington, *Somers.* ; Reading, *Berks* ; Reading-street, *Kent.*
Rætlingas. Ratlinghope, *Salop.*
Ræfningas. Raveningham, *Norf.*
Rædlingas. Redlingfield, *Suff.*
Renningas. Rennington, *Nthld.*
Ricingas. Rickinghall, *Suff.*
Riclingas. Rickling, *Essex.*
Ridingas. Riddinge, *Derb.* ; Riding, *Nthld.*
Ridlingas. Ridlington, *Norf* , *Rutl.*
Rillingas. Rillington, *York.*
Rimmingas. Rimmington, *York.*
Riplingas. Riplingham, *York.*; Riplington, *Hants*, *Nthta*
Ripingas. Rippingale, *Linc.*
Risingas. Rising, *Norf.* ; Rissington, *Glouc.*
Rifingas. Rivington, *Lanc.*
Rocingas. Rockingham, *Nhamp.*
Rodingas. Roddington, *Salop.* ; Roding, *Essex.*
Rollingas. Rollington, *Dors.*
Roringas. Rorrington, *Salop.*
Rossingas. Rossington, *York.*
Rotingas. Rottingdean, *Sussx.* ; Rottington, *Cumb*
Rowingas. Rowington, *Warw.*
Rucingas. Ruckinge, *Kent.*
Rudingas. Ruddington, *Notts.*
Runingas. Runnington, *Somers.*
Ruscingas. Ruskington, *Linc.*
Rustingas. Rustington, *Sussx.*

Sædingas. Saddington, *Leic.*

Sælingas.	Saling, *Essex*.
Sealfingas.	Salvington, *Sussx*.
Sandingas.	Sandringham, *Norf*.
Seaxlingas.	Saxlingham, *Norf*.
Scealingas.	Scaling-dam, *York*.
Scearningas.	Scarning, *Norf*.
Scearingas, ou Scringas.	Scarrington, *Notts* ; Sharrington, *Norf*. ; Sheering, *Essex* ; Sheringford, *Norf*. ; Sherringham, *Norf*. ; Sherrington, *Bucks*, *Wilts*.
Sceardingas.	Scarthingwell, *York*.
Scrægingas.	Scrayingham, *York*.
Screadingas.	Scredington, *Linc*.
Seafingas.	Seavington, *Somers*.
Secgingas.	Seckington, *Warw*.
Seádingas.	Seething, *Norf*.
Syllingas.	Selling, *Kent* ; Sellinge, *Kent*.
Seámingas.	Semington, *Wilts*.
Sempringas.	Sempringham, *Linc*.
Setringas.	Settrington, *York*.
Syfingas.	Sevington, *Kent*.
Sceabingas.	Shabbington, *Bucks*.
Sceadingas.	Shadingfield, *Suff*.
Sceáfingas.	Shavington, *Chesh*. ; Shevington, *Lanc*. ; Skeffington, *Leic*.
Sceaningas.	Shenington, *Glouc*.
Scyllingas.	Shilling-Okeford, *Dors*. ; Shillingford, *Berks*, *Oxf*., *Devon*. ; Shillingstone, *Dors*, ; Shillingthorpe, *Linc*. ; Shillington, *Bedf*. ; Skellingthorpe, *Linc*. ; Skillington, *Linc*.
Scylfingas.	Shilvington, *Dors*., *Nthld*.
Scymplingas.	Shimpling, *Norf*., *Suff*.
Scytlingas.	Shitlington, *Bedf*., *Nthld*., *York*.

Scolingas. Sholing, *Hants.*
Scyrdingas. Shurdington, *Glouc.*
Scytingas. Shuttington, *Warw.*
Scylingas. Sicklinghall, *York.*
Sídingas. Siddington, *Glouc.*
Silfingas. Silvington, *Salop.*
Sinningas. Sinnington, *York.*
Sittingas. Sittingbourne, *Kent.*
Sceaclingas. Skeckling, *York.*
Sceaflingas. Skeffling, *York.*
Scyldingas. Skelding, *York.*
Scyrlingas. Skirlington, *York.*
Sleaningas. Sleningford, *York.*
Snoringas. Snoring, *Norf.*
Somtingas. Sompting, *Sussx.*
Sunningas. Sonning, *Berks*, *Oxf.*; Sunninghill, *Berks* Sunningwell, *Berks.*
Súdingas. Southington, *Hants.*
Spaldingas. Spalding, *Linc.*: Spaldington, *York.*
Specingas. Speckington, *Somers.*
Spyringas. Spirringate, *Glouc.*
Sprættingas. Spratting-street, *Kent.*
Sprydlingas. Spridlington, *Linc.*
Steallingas. Stalling-busk, *York.*; Stallingborough, *Linc.*; Stallington, *Staff.*
Stæningas. Stanningfield, *Suff.*; Stanninghall, *Norf.*; Stanningley, *York.*; Stannington, *Nthld.*, *York.*; Steyning, *Sussx.*
Steorlingas. Starling, *Lanc.*
Stebbingas. Stebbing, *Essex*; Stibbington, *Hunt.*
Steápingas. Steeping, *Linc.*; Steppingley, *Bedf.*
Stellingas. Stelling, *Kent.*, *Nthld.*; Stillingfleet, *York.*; Stillington, *Drhm.*, *York.*

Stefingas.	Stevington, *Bedf.*
Stocingas.	Stocking, *Herts* ; Stockingford, *Warw.* ; Stokingham, *Devon.*
Storningas.	Storningley, *York.*
Storringas.	Storrington, *Sussx.*
Stútingas.	Stouting, *Kent.*
Strellingas.	Strellington, *Sussx.*
Stubingas.	Stubbington, *Hants.*
Sulingas.	Sullington, *Sussx.*
Surlingas.	Surlingham, *Norf.*
Swaningas.	Swannington, *Leic.*, *Norf.*
Sweorlingas.	Swarling, *Kent* (? Sweordhlincas).
Swedelingas.	Swathling, *Hants.*
Swefelingas.	Sweffling, *Suff.*
Swillingas.	Swillington, *York.*
Sydlingas.	Sydling, *Dors.*
Tædingas.	Taddington, *Glouc.*, *Derby.* ; Teddington, *Mddx.*, *Worc.* ; Tiddington, *Oxf.*, *Warw.*
Tælingas.	Tallington, *Linc.*
Tæningas.	Tannington, *Suff.*
Teorringas.	Tarring, *Sussx* ; Tarrington, *Heref.* ; Terrington, *Norf.*, *York.* ; Torrington, *Devon.*, *Linc.*
Tætingas.	Tattingstone, *Suff.*
Tendringas.	Tendring, *Essex.*
Teorlingas.	Terling, *Essex.*
Degningas.	Thanington, *Kent.*
Deódingas.	Thedingworth, *Leic.*, *Nhamp.*
Docingas.	Thockington, *Nthld.*
Doringas, ou Dyringas	Thorington, *Suff.* ; Thorrington, *Essex*
Dorningas.	Thornington, *Nthld.*

Dreegingas. Threckingham, *Linc.*
Dredlingas. Thredling, *Suff.*
Dristlingas. Trislington, *Drhm.*
Dryscingas. Thrussington, *Leic.*
Durningas. Thurning, *Hunt.*, *Norf.*, *Nhamp.*
Dwingas. Thwing, *York.*
Tibbingas. Tibbington, *Staff.*
Tidmingas. Tidmington, *Worc.*
Tilingas. Tillingham, *Essex*; Tillington, *Heref.*, *Staff.*, *Sussx.*
Tissingas. Tissington, *Derby.*
Titlingas. Titlington, *Nthld.*
Teofingas. Tivington, *Somers.*
Tocingas. Tockington, *Glouc.*
Todingas. Toddington, *Bedf.*, *Glouc.*
Toltingas. Toltingtrough, *Kent.*
Tótingas. Tooting, *Surr.*; Tottington, *Lanc.*, *Norf.*
Torcingas. Torkington, *Chesh.*
Tortingas. Tortington, *Sussx.*
Trimingas. Trimingham, *Norf.*
Tringas. Tring, *Herts.*
Tritlingas. Tritlington, *Nthld.*
Trumpingas. Trumpington, *Camb.*
Tucingas. Tuckinp Mills, *Somers.*; Tuckington, *Hants*
Tuscingas. Tushingham, *Chesh.*
Tuttingas. Tuttington, *Norf.*
Twiningas. Twining, *Glouc.*
Twicgingas. Twitching, *Devon.*
Tyrringas. Tyrringham, *Bucks.*
Tyderingas. Tytherington, *Chesh.*, *Glouc.*, *Wilts.*

Ucingas. Uckington, *Glouc.*, *Salop.*
Uffingas. Uffington, *Berks*, *Linc.*, *Salop.*

Ulingas. Ullingswick, *Heref.*
Ultingas. Ulting, *Essex.*
Upingas. Uppingham, *Rutl* ; Uppington, *Salop.*

Wadingas. Waddingham, *Linc.* ; Waddington, *Linc.*, *York.* ; Waddingworth, *Linc.* ; Weddington, *Warw.*
Wæceringas. Wakering, *Essex.*
Wealdingas. Waldingfield, *Suff.* ; Woldingham, *Surr.*
Wealdringas. Waldringfield, *Suff.*
Wealcringas. Walkeringham, *Notts.*
Wealcingas. Walkingham, *York.* ; Walkington, *York.*
Wealingas. Wallingfen, *York.* ; Wallingford, *Berks* ; Wallington, *Hants*, *Herts*, *Norf.*, *Surr.*, *Nthld.* ; Wallingwells, *Notts?* ; Wellingboro', *Nhamp.* ; Wellingham, *Norf.* ; Wellingley, *York.* ; Wellingore, *Linc.*
Wælsingas. Walsingham, *Norf.* ; Wolsingham, *Drhm.* ; Woolsington, *Nthld.*
Wæplingas [1]. Waplington, *York.*
Wæppingas [1]. Wapping, *Mddx.*
Wearblingas [1]. Warblington, *Hants.*
Weardingas. Wardington, *Oxf.*
Wearlingas. Warlingham, *Sussx.*
Wearmingas. Warmingham, *Chesh.* ; Warminghurst, *Sussx* ; Warmington, *Nhamp.*, *Warw.*
Wearningas. Warningcamp, *Sussx.*
Wæringas. Warrington, *Bucks*, *Lanc.* ; Werrington, *Devon.*, *Nhamp.*
Weartingas. Warthing, *Sussx.*
Wæsingas. Washingborough, *Linc.* ; Washingley, *Hunt.* ; Washington, *Derby.*, *Durh.*, *Sussx.* ; Wasing, *Berks* ; Wessington, *Derby.*

Wætringas.	Wateringbury, *Kent.*
Wætlingas.	Watlington, *Norf.*, *Oxf.*
Weotingas.	Weeting, *Norf.*
Weolingas.	Wellington, *Heref.*, *Salop.*, *Somers.*, *Wilts.*
Wendlingas.	Wendling, *Norf.*
Weningas.	Wennington, *Essex*, *Hunt.*, *Lanc.*
Wederingas.	Wittering, *Sussx.*; Wetheringsett, *Suff.*; Witherington, *Wilts.*
Westingas.	Westington, *Glouc.*
Westoningas.	Westoning, *Bedf.*
Wætlingas.	Whatlington, *Sussx.*
Welpingas.	Whelpington, *Nthld.*
Werringas.	Wherrington, *Staff.*
Wippingas.	Whippingham, *Hants.*
Witlingas.	Whitlingham, *Norf.*
Witeringas.	Whittering, *Nhamp.*
Wittingas.	Whittingham, *Lanc.*, *Nthld.*; Whittington, *Derb.*, *Glouc.*, *Lanc.*, *Norf.*, *Salop.*, *Staff.*, *Warw.*, *Worc.*, *Nthld.*
Widingas.	Widdington, *Essex*, *Nthld.*, *York.*
Willingas.	Willingale, *Essex*; Willingdon, *Sussx.*; Willingham, *Camb.*, *Linc.*, *Suff.*; Willington, *Bedf.*, *Chesh.*, *Derb.*, *Drhm.*, *Nthld.*, *Warw.*
Wylmingas.	Wilmington, *Kent.*, *Salop.*, *Somers.*, *Sussx.*
Winingas.	Winnington, *Chesh.*, *Staff.*
Wintringas.	Winteringham, *Linc.*, *York.*
Wiscingas.	Wissington, *Salop.*, *Suff.*
Wiccingas.	Witchingham, *Norf.*
Wiclingas.	Witchling, *Kent*; Wychling, *Kent.*
Widingas.	Withington, *Glouc.*, *Heref.*, *Lanc.*, *Salop.*, *Staff.*, *Chesh.*
Wocingas.	Woking, *Surr.*; Wokingham, *Berks*, *Wilts.*

Weorcingas.	Workington, *Cumb.*
Wyrlingas.	Worlingham, *Suff.* ; Worlington, *Suff.*, *Devon.* ; Worlingworth, *Suff.*
Wyrmingas.	Wormingford, *Essex* ; Worminghall, *Bucks* ; Wormington, *Glouc.*
Weordingas.	Worthing, *Norf.*, *Sussx.* ; Worthington, *Lanc.*, *Leic.*
Wramplingas.	Wramplingham, *Norf.*
Wrættingas.	Wratting, *Camb.*, *Suff.*
Wræningas.	Wreningham, *Norf.*
Wrestlingas.	Wrestlingworth, *Bedf.*
Writhtingas.	Wrightington, *Lanc.*
Wrihtlingas.	Writhlington, *Somers.*
Weomeringas.	Wymering, *Hants.*
Wymingas.	Wymington, *Bedf.*

III

LÆ'NLAND

Le document suivant est un exposé détaillé, donné par l'évêque de Worcester, Oswald, au roi Eádgar, d'une attribution de Laenland, à son église. Ce document est consigné dans le Codex Diplomaticus, sous le n° 1287. La teneur en est la suivante :

« Domino meo karissimo regi Anglorum Eadgaro, ego Osuualdus Uuigornensis æcclesiæ episcopus omnium quæ mihi per ipsius clementiam munerum tradita sunt, apud deum et apud homines gratias ago. Igitur si dei misericordia suppeditet, coram deo et hominibus perpetualiter ei fidelis

permanebo, reminiscens cum gratiarum actione largifluæ benignitatis eius, quia per meos illud quod magnopere expetebam mihi concessit internuntios, id est reverentissimum Dunstanum archiepiscopum et venerandum Ædelnoldum Uuintoniæ episcopum et virum magnificum Brihtnodum comitem, quorum legatione et adiutorio meam et sanctæ dei æcclesiæ querelam suscepit, et secundum consilium sapientum et principum suorum iuste emendavit, ad sustentamen æcclesiæ quam mihi benigne et libens regendam commisit. Quare quo modo fidos mihi subditos telluribus quæ meæ traditæ sunt potestati per spatium temporis trium hominum, id est duorum post se hæredum, condonarem, placuit tam mihi quam ipsis fautoribus et consiliariis meis, cum ipsius domini mei regis licentia et attestatione, ut fratribus meis successoribus, scilicet episcopis, per cyrographi cautionem apertius enuclearem, ut sciant quid ab eis extorquere iuste debeant secundum conventionem cum eis factam et sponsionem suam ; unde et hanc epistolam ob cautelæ causam componere studui, ne quis malignæ cupiditatis instinctu hoc sequenti tempore mutare volens, abiurare a servitio æcclesiæ queat. Hæc itaque conventio cum eis facta est, ipso domino meo rege annuente, et sua attestatione munificentiæ suæ largitatem roborante et confirmante, omnibusque ipsius regiminis sapientibus et principibus attestantibus et consentientibus. Hoc pacto eis terras sanctæ æcclesiæ sub me tenere concessi, hoc est ut omnis equitandi lex ab eis impleatur quæ ad equites pertinet ; et ut pleniter persolvant omnia quæ ad ius ipsius æcclesiæ iuste competunt, scilicet ea quæ Anglice dicuntur ciricsceott et toll, id est theloneum et tace, id est swinsceade, et cætera iura æcclesiæ, nisi episcopus quid alicui eorum perdonare voluerit ; seseque quamdiu ipsius terras tenent in mandatis pontificis humiliter cum omni subiectione perseverare etiam iureiurando affirment. Super

hæc etiam ad omnis industriæ episcopi indigentiam semet-ipsos præsto impendant ; equos præstent ; ipsi equitent ; et ad totum piramiticum opus æcclesiæ calcis atque ad pontis ædificium ultro inveniantur parati ; sed et venationis sepem domini episcopi ultronei ad ædificandum repperiantur, suaque quandocumque domino episcopo libuerit venabula destinent venatum ; insuper ad multas alias indigentiæ causas quibus opus est domino antistiti sepe frunisci, sive ad suum servitium sive ad regale explendum, semper illius archiductoris dominatui et voluntati qui episcopatui præsidet, propter beneficium quod illis præstitum est, cum omni humilitate et subiectione subditi fiant, secundum ipsius voluntatem et terrarum quas quisque possidet quantitatem. Decurso autem præfati temporis curriculo, videlicet duorum post eos qui eas modo possident hæredum vitæ spatio, in ipsius antistitis sit arbitrio quid inde velit, et quomodo sui velle sit inde ita stet, sive ad suum opus eas retinere, si sic sibi utile iudicaverit, sive eas alicui diutius præstare, si sic sibi placuerit velit ; ita dumtaxat ut semper æcclesiæ servitia pleniter ut præfati sumus inde persolvantur. Ast si quid præfatorum delicti prævaricantis causa defuerit iurum, prævaricationis delictum secundum quod præsulis ius est emendet, aut illo quod antea potitus est dono et terra careat. Si quis vero, diabolo instigante, quod minime optamus, extiterit, qui per nostrum beneficium æcclesiam dei fraude, seu in sua possessione aut servitio debito privare temptaverit, ipse nostra omnique benedictione dei et sanctorum eius privetur, nisi profundissima emendatione illud corrigere studeat et ad pristinum statum quod defraudavit redigat, scriptum est enim « Raptores et sacrilegi regnum dei non consequentur ». Nunc autem propter deum et sanctam Mariam, in cuius nomine hoc monasterium dicatum est, moneo et præcipio, ut nullo modo quis hoc prævaricare

audeat, sed sicut a nobis statutum est, ut præfati sumus, perpetualiter maneat. Qui custodierit omni benedictione repleatur ; qui vero infringerit, maledicetur a domino et ab omnibus sanctis, Amen. Gratanter, reverentissime domine, quo tantis tuæ donis clementiæ, secundum quod totius creatoris cosmi est velle, præditus sum, meæ operam voluntatis, ut pro te tuisque deum iugiter interpellem, devotus impendam, meosque successores ad hoc hortari studebo, ut domini misericordiam pro te deprecari non desinant, ut Christus pace qui perhenni regnat, ethrali in arce te consortio dignum haberi dignetur sanctorum omnium in aula cœlesti. Valeat in ævum qui hoc studuerit servare decretum. Harum textus epistolarum tres sunt ad prætitulationem et ad signum, una in ipsa civitate quæ vocatur Uuigraceaster, altera cum venerabili Dunstano archiepiscopo in Cantuaria, tertia cum Ædeluuoldo episcopo in Uuintonia civitate. »

IV

Ces détails sur les superstitions anglo-saxonnes et sur leur prohibition par l'Eglise, sont empruntés à Thorpe, *op. cit.*, II, 157, 190, 208, 210 :

« XXVII. De Idolatria et Sacrilegio, et qui Angelos colunt, et maleficos, Ariolos, Veneficos, Sortilegos, Divinos, et vota reddentes nisi ad æcclesiam Dei, et in Kalendas Januarii in cervulo et in vitula vadit, et Mathematicos, et Emissores tempestatum.

« Si quis maleficio suo aliquem perdiderit VII, annos pœniteat. Si quis pro amore veneficus sit et neminem perdiderit, etc. Si autem per hoc mulieris partum quis dece-

perit, etc. Si quis ariolos quærit, quos divinos vocant, vel aliquas divinationes fecerit, quia et hoc dæmoniacum est, etc. Si quis sortes habuerit, quas Sanctorum contra rationem vocant, vel aliquas sortes habuerit, vel qualicunque malo ingenio sortitus fuerit, vel divinaverit, etc. Si qua mulier divinationes vel incantationes diabolicas fecerit, etc. Si qua mulier filium suum vel filiam super tectum pro sanitate posuerit, vel in fornace, etc. Qui grana arserit ubi mortuus est homo, pro sanitate viventium et domus, etc. Si quis, pro sanitate filioli, per foramen terræ exierit, illudque spinis post se concludit, etc. Si quis ad arbores, vel ad fontes, vel ad lapides, sive ad cancellos, vel ubicunque, excepto in æcclesia Dei, votum voverit aut exsolverit, etc., et hoc sacrilegium est vel dæmoniacum. Qui vero ibidem ederit aut biberit, etc. Si quis in Kalendas Januarii in cervulo aut vetula vadit, id est, in ferarum habitus se communicant, et vestiuntur pellibus pecudum, et assumunt capita bestiarum ; qui vero taliter in ferinas species se transformant, etc., quia hoc dæmoniacum est Si quis mathematicus est, id est, per invocationem dæmonum hominis mentem converterit, etc. Si quis emissor tempestatis fuerit, id est, maleficus, etc. Si quis ligaturas fecerit, quod detestabile est, etc. Qui augura vel divinationes in consuetudine habuerit, etc. Qui observat divinos, vel præcantatores, philacteria etiam diabolica, et somnia vel herbas, aut quintam feriam honore Jovis, vel Kalendas Januarii, more paganorum, honorat, etc. Qui student exercere quando luna obscuratur, ut clamoribus suis ac maleficiis sacrilego usu eam defendere confidunt, etc. Qui in honore lunæ pro aliqua sanitate ieiunat, etc...

« Qui nocturna sacrificia dæmonum celebraverint, vel incantationibus dæmones invocaverint, capite puniantur.

« Si quis dæmonibus exigui quid immolaverit, annum unum ieiunet. Quicunque cibum dæmonibus immolatum

comederit, etc. Quicunque grana combusserit in loco ubi mortuus est homo, pro sanitate viventium et domus, etc. Si mulier filiam suam super domum, vel in fornace posuerit, eo quod eam a febri sanare velit, etc. ».

LIVRE II

L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT SAXON EN ANGLETERRE

CHAPITRE PREMIER

L'accroissement du pouvoir royal. — Les Regalia ou droits de la royauté

Cette étude suivra le développement des institutions politiques, jusqu'à la fin de la monarchie anglo-saxonne. Les deux faits qui dominent cette histoire, sont l'introduction du christianisme en Angleterre, et la consolidation du pouvoir royal.

Au cours des guerres continues, des rois de petits états, et des chefs indépendants s'étaient groupés dans une fédération, autour du représentant de quelque antique dynastie, qui les conduisait à la victoire. Au commencement du VIIe siècle, l'Angleterre renfermait huit royaumes indépendants, de plus ou moins grande importance. A la pointe sud-ouest de l'île, se trouvait la confédération du Kent, comprenant, sans doute, les comtés actuels de Kent, Essex,

Middlesex, Surrey, et Sussex, dont les rois nombreux et divers reconnurent l'autorité d'Ædelberht, fils d'Eormanric, prince de la maison des Æscings, et qui prétendait descendre de Wóden, par Hengist, premier roi historique du Danemark. Près de Sussex, le long de la côte Sud, s'étendait le royaume des Saxons de l'Ouest ou Gewissas, et qui comprenait les subdivisions territoriales actuelles : le Hampshire, avec l'île de Wight, tributaire ; le Dorsetshire, et peut-être une part du Dewonshire ; le Wiltshire ; le Berkshire ; une partie de l'Oxfordshire ; le Buckinghamshire, et le Middlesex, jusqu'à Chiltern Hills. L'Eastanglia était composée du Norfolk et du Suffolk ; d'une partie de Cambridge ; du Bedforshire et de l'Hertfordshire.

La Mercie couvrait ce qui restait de territoires libres en Angleterre, et deux petits royaumes, souvent unis, et dénommés Deira et Bernicia, occupaient l'espace libre jusqu'à la frontière des Pictes, et qui peut être figuré en tirant une ligne de Dumbarton à Inverkeithing. Çà et là, s'élevaient encore des places fortes, que n'avaient pu soumettre les Saxons : c'étaient Cornwall et Devon ; le pays de Galles ; le Cheshire, le Lancashire et le Cumberland.

Il paraît bien, que les princes, qui régnaient souverainement sur ces agrégats de communautés, aient dû trouver, dans leurs alliances traditionnelles, et dans leurs inimitiés de races, un rudiment de droit des gens, et une règle de conduite politique.

Mais ces notions ne furent que flottantes, chez les rois anglo-saxons, et il ne semble pas qu'il y ait jamais eu entre eux de communauté d'action, méthodique et continue : les populations étaient de races, de lois, de langues tout à fait différentes ; séparées par des forêts sauvages, des montagnes abruptes, et des marais profonds : et le culte de Wóden fut le seul lien moral qui les ait unies.

La domination d'un roi sur les autres, n'était qu'une souveraineté nominale, et dont l'existence dépendait des hasards de la guerre. Aux termes rigoureux de la constitution anglo-saxonne, le roi (1) est *un* d'entre son peuple, qui l'a élu à la royauté, et qui doit par son aide matérielle, lui en assurer les pouvoirs. Mais il est le plus noble de tous les hommes libres, pour le plus grand bien desquels il règne. Le roi est donc investi de diverses dignités et privilèges : quoique sa vie, comme celle de tout homme, soit évaluée à un prix déterminé (celui d'un aedeling, ou personne de sang royal), elle est encore garantie par une autre prestation, ou *Cynebót*, le prix même de la vie royale qui se distingue du précédent wergyld, en ce qu'il est attribué à l'État, comme compensation de la perte du prince, chef de l'État, alors que le seul prix du sang est versé à la famille du roi (2).

Les droits personnels du roi, ou *regalia* consistaient dans la possession de larges domaines (3), inhérente à la couronne, et dont la jouissance était viagère, et distincte de celle de la propriété privée. Le roi avait encore le droit de recevoir les *naturalia*, ou contributions volontaires, en nature, des hommes libres, qui, peu à peu, se changèrent en impôts forcés. Il y a trace de ces contributions, dans Tacite (Germ. XV), qui rapporte la coutume qu'avait le peuple, d'offrir aux prin-

1. Les noms qui désignent le roi sont les suivants : peóden, dérivé de peód, peuple ; cyning, de cyne, noble ; dryhten, de dryht, officier de cour, comitatus ; hláford, chef de la première maison du royaume.

2. *Be Wergyldum*, *Nordleoda laga*, § 1 ; *Myrcna laga*, § 1 ; Thorpe, I, 186, 190.

3. Æthelred, vers 980, donne les raisons suivantes d'une donation faite par lui, au monastère d'Abingdon. Durant la vie d'Eádgar, de prince avait doté le monastère de certains domaines, faisant partie de l'apanage des princes du sang, « terras ad regios pertinentes filios » ; ces terres à la mort d'Eádgar, et à l'avènement d'Eádweard furent dévolues par le Witenagemót, à Æthelred, alors prince royal : « quæ statim terræ iuxta

ces les troupeaux et le blé, ce qui n'était pas seulement une marque d'honneur, mais encore une aide matérielle. Les annales des rois francs sont pleines d'exemples de ces dons, qui s'effectuaient, d'ordinaire, aux grandes assemblées du peuple, ou Campus Madius (1). Les autres privilèges du roi consistaient dans les droits qu'il prélevait sur les amendes, et dans la confiscation, au profit de sa couronne, des biens des condamnés. Le roi se distinguait des autres hommes libres, par ses vêtements et par sa demeure, et par l'entretien constant d'une troupe armée, appelée Húscarlas, ou troupe de la maison du roi. C'était à lui qu'appartenait la convocation du Witena gemót, ou grand conseil de royaume, toutes les fois que les circonstances l'exigeaient : à cette assemblée il faisait toutes propositions touchant au bien de l'État, ou à l'amendement de la législation existante. Comme gardien de la paix publique, tant à l'intérieur qu'au dehors, le roi pouvait ordonner le *fyrd*, ou levée militaire des hommes libres ; faire proclamer la paix à travers le royaume, et y faire percevoir les impôts que nécessitait la guerre passée. Il constituait un degré de juridiction suprême, attendu que les deux parties, ou l'une d'elles, pouvaient toujours en appeler à sa justice, et en dernier ressort. Il nommait aux honneurs et aux emplois publics ses thanes et ses compagnons, et il

decretum et præceptionem cunctorum optimatum de præfato sancto cœnobio violenter abstractæ, meæque ditioni, hisdem præcipientibus, sunt subactæ : quam rem si iuste aut iniuste fecerint, ipsi sciant ». A la mort de son frère Eádweard, toutes les terres de la couronne échurent à Æthelread : « et regalium simul, et ad regios filios pertinentium terrarum suscepi dominium ». C'est alors que ce prince, pris de scrupule, rendit au monastère, sur ses propres terres, ce qui lui avait été enlevé : « ex mea propria hereditate », *Cod. Dipl.*, n° 1312.

1. Cnut. § 70 ; Thorps, I, 142 ; *Anon. Vita Hludov. Imp.*, § 7 ; *Pertz*, II, 610, 611 ; *Annal. Laurish.*, 753 ; *Ann. Bertin*, 837 ; *Pertz*, I, 446, 430 ; Hincmar. Inst. Carol., *ibid.*, II, 244.

exerçait ces droits divers et ces privilèges, sur les avis, et du consentement de son Witena gemót, ou Parlement.

Même sous la dénomination chrétienne, la généalogie divine du roi ne contribuait pas peu, à augmenter le prestige de son trône. Son wergyld excédait, de beaucoup, celui des hommes des autres classes, et les amendes prononcées pour dommage au roi, à ses vassaux ou à ses domaines, étaient plus élevées que celles du droit commun. Ce chiffre plus considérable du *bót* royal, ou compensation, attestait bien l'éminente dignité du roi, le premier en rang et en honneurs, quelque restreint qu'ait été son pouvoir effectif. Ces assertions sont justifiées par les premières lois d'Ædelberht, et par les dernières, d'Eádweard le confesseur. Si le roi appelait vers lui, ses leóde, *fideles*, ou thanes, et qu'ils fussent inquiétés pendant leur voyage, une compensation double de l'ordinaire, était exigée des délinquants, en sus d'une amende de cinquante shillings envers le roi (1). De même, s'il honorait l'un de ses sujets, en logeant chez lui, la demeure de celui-ci se trouvait, du fait de la présence du monarque, tranformée en *locus regius*, et tous délits qui y étaient, dès lors, commis, étaient passibles d'une double amende (2). Le vol commis au préjudice du roi, était l'objet d'une compensation (3), neuf fois plus forte que celle qui était demandée, pour le même délit dont un homme libre, ou noble, était victime.

La *mundbyrd*, ou protection du roi, était évaluée, cinquante shillings ; celle d'un eorl ou d'un ceorl, douze et six shillings (4). Le messager ou l'homme d'armes du roi, coupable de meurtre, n'était passible que d'un wergyld atténué, et tout en n'étant pas libre, il était regardé comme tel, du

1. *Ædelb.*, I, § 2.
2. *Ibid.*, I, § 3.
3. *Ibid.*, § 4. 9.
4. *Ibid.*, § 8, 15.

fait qu'il appartenait à la suite du roi (1). On ne pouvait opposer le serment à la parole du roi, et à celle de l'évêque; et celui qui se battait dans le palais royal, était puni de mort, ou du châtiment particulier que le roi avait la faculté de lui infliger. La haute trahison, le complot contre la vie du roi, la rébellion sur ses domaines, étaient punis de mort (2).

Le roi recevait, à son accession au trône, le serment de fidélité de tous ses sujets (3), âgés au moins de douze ans

1. *Ædelb.*, § 7, 21.

2. *Ædf.*, § 4; Cnut, II, § 58.

3. « Imprimis ut omnes iurent in nomine, Domini,... fidelitatem Eádmundo regi..., in amando quod amabit, nolendo quod nolet », Eádm., III, § 1, Thorpe, I, 252. — « Omnis enim duodecim annos habens et ultra, in alicuius frithborgo esse debet et in decenna ; sacramentumque regi et hæredibus suis facere fidelitatis, et quod nec latro erit, nec latrocinio consentiet », Fleta, lib. I. cap. XXVII, § 4 — (25 juillet 1280) : « Pateat universis tam clericis quam laicis per regnum Norwegie constitutis presens scriptum visuris vel audituris quod anno domini m°. cc°. lxxx°. in festo sancti Suithuni Bergio in ecclesia cathedrali magnificus princeps et nobilis dominus. Eiricus dei gracia rex Norwegie illustris filius domini Magni quondam regis coram reverendo patre et venerabili domino Johanne secundo divina miseracione. Nidrosiensi archiepiscopo qui eum coronando in regem coronam capiti eius inposuit. ipsiusque suffraganeis et multis clericis et laicis qui presentes fuerant. tactis ewangeliis iuramentum prestitit in hunc modum. Profiteor et promitto coram deo et sanctis eius a modo pacem et iusticiam ecclesie dei. populoque mihi subiecto observare. pontificibus et clero. prout teneor. condignum honorem exhibere. secundum discrecionem mihi a deo datam. atque ea que a regibus ecclesiis collata ac reddita sunt . sicut compositum est inter ecclesiam et regnum . inviolabiliter conservare . malasque leges et consuetudines perversas precipue contra ecclesiasticam libertatem facientes abolere et bonas condere prout de concilio fidelium nostrorum melius invenire poterimus . pat jatta ek gudi ok hans helgum mannum . at ek skal vardvæita frid ok rettyndi hæilagre kirkiu ok pui folki sem ek er overdugr ivir skipadr . Byscopum ok lærdom mannum skal ek væita vidrkvæmelega soemd efter pui sem ek er skyldugr . ok gud giæfr mer skynsemd til . ok pa luti halda obrigdilega . sem af konunggum ero kirkiunni gefner . ok aftr fegner sua sem sampykt er millum kirkiunnar ok rikissens . Rong log ok illar sidueniur einkanlega pær . sem mote

requis, pour la majorité légale chez les Germains. Le souverain nommait ensuite, les ealdormen dans les shires; les gérefans, dans les diverses cités ou districts, et il convoquait son witena gemót dont il avait désigné les membres. Comme chef de l'administration du pays, le roi avait le pouvoir de frapper d'amendes, les officiers et les individus, dont la négligence ou les fautes, avaient compromis les intérêts publics : ces amendes étaient appelées : *cyning's oferhyrnes* (1), c'est-à- dire désobéissance au roi.

Le maintien de la paix publique est le devoir primordial du roi, et celui-ci frappe d'amendes ceux qui portent atteinte à la vie, à la propriété, ou à l'honneur (2) des hommes libres.

ero hæilagrar kirkiu frælsi af taka ok betr skipa eftir pui sem framazt faam ver raad til af varom tryggastu mannum . Cum igitur ante coronacionem dicti regis dubitacio fuerit . de regis iuramento . volens predictus pater ne huiusmodi dubitacio rediviva foret in posterum precavere . utile quippe etenim est eam rem cognitam esse que ignorata vel dubia possit occasionem litigii ministrare . iuramentum seu professionem factam a domino rege . ad perpetuam memoriam . presentibus literis duxit inserendam . et ad pleniorem rei evidenciam sigillum suum apposuit una cum sigillis venerabilium patrum . domini Andree Osloensis . Jorundi Holensis . Erlendi Ferensis . Arnonis Skalotensis . Arnonis Stawangrensis. Nerue Bergensis . Thorfinni Hamarensis suffraganeorum Nidrosiensis ecclesie . Actum viii . Kal. Augusti loco et anno supradictis », *Diplomatarium Norwegicum*, n° 69, p. 62. — « Duodecimo sermone sanximus : Ut in ordinatione regum nullus permittat pravorum prævalere assensum; sed legitime reges a sacerdotibus et senioribus populi eligantur, et non de adulterio vel incoestu procreati : quia sicut nostris temporibus ad sacerdotium. secundum Canones, adulter pervenire non potest, sic nec Christus domini esse valet, et rex totius regni, et hæres patriæ, qui ex legitimo non fuerit connubio generatus ». *Conc. Calcuth. Legat. Spelm.* p. 296

1. Cf Eádw., § 1 ; Æthelst., I, § 20, 22. 26 ; III, § 7 ; IV, § 1, 7 ; V, § 11 ; Eádm . III, § 2, 6, 7 ; Eádg . I, § 4 ; II, § 7.

2. Cf Hlodh , § 9, 11, 12, 13, 14 ; Ælf , § 37 ; Æthelst., I, § 1 ; III, § 4 ; V, § 5.

Dans les cas très graves, il peut évoquer devant lui, les instances criminelles auxquelles sont mêlés ceux que leurs richesses ou leur rang semblaient devoir soustraire à la justice ordinaire.

Au cours d'une guerre privée, le roi peut imposer la paix aux parties en présence, et il l'ordonne, par tout le royaume, à certaines fêtes, telles que Noël ou Pâques. Le pouvoir royal établit les grandes divisions du pays en shires :

« Divisiones scirarum regis proprie cum iudicio quatuor chiminorum regalium sunt ». (Eádw. conf. § 13).

Il apparaît, aussi, que le roi, du moins en théorie, dut avoir le pouvoir de délimiter, en cas de contestation, les propriétés privées : il déléguait, sans doute, cette attribution à ses officiers, dans le cas de conversion de fólcland en bócland.

Mais l'institution essentielle, pour assurer la paix d'homme à homme, est l'établissement des cours de justice, auxquelles les hommes libres peuvent soumettre leurs contestations, sans recourir aux armes. Il y avait des cours de justice dans la Marche et dans le Gá, dont la création et le fonctionnement avaient été assurés, du consentement de tous les hommes libres. Puis, avec les progrès de la monarchie, le roi fut regardé, comme l'origine et le dispensateur de toute justice, quoique sous lui, les juges qu'il a nommés, l'administrent librement. Ces juges sont régulièrement inspectés, selon l'usage franc et romain, par des *Missi*, chargés de punir les prévaricateurs, et de rechercher les dénis de justice. Asser rapporte, dans ses Annales, la réprimande faite par Elfred à des juges ignorants :

« Je m'étonne de votre audace, puisqu'ayant accepté les fonctions d'hommes avisés et prudents au conseil, vous avez négligé les enseignements de la sagesse ! Mon désir est que

vous résigniez vos pouvoirs, ou que vous vous adonniez complètement à l'étude des lois... »

Le roi représentait la juridiction suprême à laquelle les parties pouvaient en appeler, parce qu'il exerçait sa domination sur les autres cours de justice, qui réquisitionnaient la force publique, pour assurer l'exécution de leurs arrêts, et qui se trouvaient ainsi dépendre du pouvoir central. La justice du roi découlait donc de son pouvoir, *vire imperii* (1).

I. — Le Pardon. Quand un jugement était prononcé, il apparaît que dans certains cas, le roi avait le pouvoir de faire surseoir à l'exécution, et de pardonner au coupable. Cette prérogative remonte à une haute antiquité, comme l'attestent de nombreux passages des lois anciennes (2).

II. — La Confiscation. Avec l'extension des pouvoirs royaux et l'accroissement de la population, les anciennes compensations pécuniaires, furent jugées insuffisantes, et la confiscation des biens du coupable, au profit du roi, fut pratiquée comme une mesure plus sévère.

Dans la haute trahison, le conseil d'Ælfred décrète non seulement la peine de mort, mais encore la confiscation de tous les biens du coupable (3). Pour le crime d'avoir tiré le glaive dans le palais du roi, la loi d'Ini prononce la peine capitale, et la confiscation générale (4). Si un seigneur donne asile à quelque bandit, tous ses biens sont confisqués ; s'il

1. Cf. Æthelst., I, 26 ; V, § 11 ; Eadg., II, § 3 ; Thorpe, I, 200, 212, 240, 266 ; *Cod. Dipl.*, n° 1258 ; Æthelr., III, § 11 ; Thorpe, I, 296 ; *Cod. Dipl.*, n° 641.

2. « Si un homme tire son glaive dans le palais du roi, et qu'il soit pris sur le fait, il demeurera à la merci du roi, qui pourra le faire massacrer ou lui pardonner », Alf., § 7 ; Ini, § 6 ; Thorpe, I, 66, 106 ; Ini, § 36 ; Thorpe, I. 124, 230, 250 268, 298, 330.

3. Alf., § 4 ; Thorpe, I, 62.

4. Ini, § 6 ; Thorpe, I. 106.

aide le bandit dans ses entreprises, la force publique marche contre lui, le dépouille de tous ses biens qui sont départis, pour moitié, au roi ; pour moitié à ceux qui ont pris part à l'expédition (1). Les chartes présentent de nombreux exemples de confiscation, à la suite de crimes, où les bóclands et les biens propres du coupable sont mis sous séquestre, entre les mains du roi : encore fallait-il un vote exprès du witan, pour que le roi pût valablement confisquer un fólcland. Vers l'an 900, Helmstán s'étant rendu coupable du vol, Eánwulf, geréfa royal à Tisbury, confisqua toutes ses terres au profit de la Couronne (2), ne lui laissant que le láenland, réputé insaisissable. Pour adultère (3), un thane voit ses biens confisqués, bien qu'il les tînt, à titre de concession, de l'évêque de Winchester ; et de même manière, une dame noble est privée de ses domaines, pour inconduite notoire (4). En 966, l'évêque de Rochester, ayant obtenu jugement contre une dame, pour avoir pénétré avec violence sur ses terres, (reáflác), le sheriff de Kent fit la saisie de ses châteaux de Fawkham et de Bromley : tous ses biens furent confisqués au profit du roi (5).

1. Ædelst., I, § 20, III, § 30 ; Eádm., II, § 1, 6 ; Ædelr., V, § 28, 29, VI, § 35, 37 ; Thorpe, I, 220, 228, 230, 248, 250, 258, 264, 310, 312, 324, 330, 420.

2. *Cod. Dipl.*, n° 328.

3. *Ibid.*, nos 601, 1090.

4. *Ibid.*, n° 1295. « Quæ portis terræ cuiusdam fœminæ fornicaria prævaricatione mihimet vulgari subacta est traditione ». Ædelred, an. 1002.

5. *Ibid.*, n° 1258. « Dá stód dáre wydewan áre on dæs cynges handa : dá wolde Wulfstán se geréfa niman da áre tó dæs cynges handa, Brómleáh Fealenahám ».

Ibid., nos 579, 1112. « Quo mortuo prædicta mulier Ælfgyfu alio copulata est marito, Wulfgat vocabulo ; qui ambo crimine pessimo iuste ab omni incusati sunt populo, causa suæ machinationis propriæ, de qua modo non est dicendum per singula, propter quam vero machinationem

Au IXe siècle, l'ealdorman Wulfhere, ayant quitté son duché et abandonné son seigneur, sans la permission de

quæ iniuste adquisierunt iuste perdiderunt ». *Cod Dipl.*, n° 1305. « Nam quidam minister Wulfget vulgari relatu nomine præfatam terram aliquando possederat, sed quia inimicis regis se in insidiis socium applicavit, et in facinore inficiendo etiam legis satisfactio ei defecit, ideo hæreditatis suberam penitus amisit, et ex ea prædictus episcopus præscriptam villulam, me concedente, suscepit », *Cod Dipl*, n° 1310. « Has terrarum portiones Ælfric cognomento Puer a quadam vidua Eádfléd appellata violenter abstraxit, ac deinde cum in ducatu suo contra me et contra omnem gentem meam reus existeret, et hæ quas prænominavi portiones et universæ quas possederat terrarum possessiones meæ subactæ sunt ditioni, quando ad synodale conciliabulum ad Cyrneceastre universi optimates mei simul in unum convenerunt, et eundem Ælfricum maiestatis reum de hac patria profugum expulerunt, et universa ab illo possessa michi iure possidenda omnes unanimo consensu decreverunt ». *Cod. Dipl.*, n° 1312. « Emit quoque prædictus vir Ædelmarus a me, cum triginta libris, duodecim mansiones de villulis quas matrona quædam nomine Leôflæd suis perdidit ineptiis et amisit », *Cod. Dipl.*, n° 714. « Hoc denique rus cuiusdam possessoris Leofricus onomate quondam et etiam nostris diebus paternæ hæreditatis iure fuerat, sed ipse impie vivendo, hoc est rebellando meis militibus in mea expeditione, ac rapinis insuetis et adulteriis multisque aliis nefariis sceleribus semetipsum condempnavit simul et possessiones », *Cod. Dipl.*, n° 1307 « Erat autem eadem villa cuidam matronæ, domine Ædelflæde, derelicta a viro suo, obeunte illo, quæ etiam habebat germanum quendam, vocabulo Leôfsinum quem de satrapis nomine tuli, ad celsioris apicem dignitatis dignum duxi promovere, ducem constituendo, scilicet, eum, unde humiliari magis debuerat, sicut dicitur, « Principem te constituerunt, noli extolli », et cætera. Sed ipse hoc oblitus, cernens se in culmine maioris status sub rogatu famulari sibi pestilentes spiritus promisit, superbiæ scilicet et audaciæ, quibus nichilominus ipse se dedidit in tantum, ut floccipenderet quin offensione multimoda me multoties graviter offenderet ; nam præfectum meum Æficum, quem primatem inter primates meos taxavi, non cunctatus in propria domo eius eo inscio perimere, quod nefarium et peregrinum opus est apud christianos et gentiles. Peracto itaque scelere ab eo, inii consilium cum sapientibus regni mei petens, ut quid fieri placuisset de illo decernerent ; placuitque in commune nobis eum exulare et extorrem a nobis fieri cum complicibus suis ; statuimus etiam inviolatum foedus inter nos, quod qui præsumpsisset

celui-ci, fut condamné à la confiscation envers le roi (1). Le fait de laisser une terre inculte, impliquait, pour le possesseur, son abandon au trésor royal (2).

III. — Les Amendes. Celles-ci étaient établies comme sanction des divers crimes et délits commis au préjudice de l'État ou du roi : la collection des impôts, étant fort difficile, en épuisait presque le montant, dont il ne parvenait qu'une faible somme entre les mains du roi, après les prélèvements de l'ealdorman et du geréfa. Cnut énumère, cependant, comme l'un des droits de sa Couronne, la perception des amendes (3), justifiée par sa qualité de gardien de la paix publique. Ce droit pouvait être concédé par le roi, à l'un de ses sujets, qui en assurait pour lui, le recouvrement.

IV. — Le Droit au Trésor trouvé. Ce droit paraît avoir été d'une grande importance : il est désigné, de la manière suivante, dans les chartes anglo-saxonnes : « alle hordas búfan eordan and binnan eordan ». C'était une coutume fréquente, dans les temps primitifs, que de cacher des trésors sous la terre : le mourant croyait emporter avec soi, tout ce bien du monde qu'il allait quitter, et d'autre part, la suite et la maison du roi devaient sacrifier aux funérailles du prince, tous les avantages matériels gagnés au service du prince. Dans Beówulf, une partie du trésor conquis, par le fatal combat avec le dragon, doit accompagner le héros dans sa tombe ;

infringere, exhæreditari se sciret omnibus habitis, hoc est, ut nemo nostrum aliquid humanitatis vel commoditatis ei sumministraret. Hanc optionis electionem posthabitam nichili habuit soror eius Edelflæd omnia quæ possibilitatis eius erant, et utilitatis fratris omnibus exercitiis studuit explere, et hac de causa aliarumque quamplurimarum exhæredem se fecit omnibus », *Cod. Dipl.*, n° 719

1. *Cod. Dipl* , n° 1078.

2. *Hist. Elieus*, I, 1. « Sicque postea per destitutionem regiæ sorti, sive fisco, idem locus additus est ».

3. Cnut, II. § 12; Thorpe, I, 382; II, § 15; II, § 14; Thorpe, I, 384.

une autre part doit être brûlée avec son cadavre, et une autre encore, doit être enfouie dans le tertre qui recouvre ses cendres (Beów., l. 6.016 et suiv., l. 6.320) :

« Ils enfouirent sous le tertre les anneaux et les gemmes brillantes... Ils laissèrent la terre garder la conquête des nobles héros ; l'or, dans la poussière, où il demeure encore, inutile aux hommes, comme il l'était dans les jours passés. »

Une grande quantité de numéraire dut être ainsi enfouie, par les causes que nous indiquons plus haut, en y ajoutant le peu de développement des relations commerciales ; l'insuffisante rémunération du capital, et la menace des guerres et des invasions (1). Les anciens auteurs blâment énergiquement ces pratiques de thésaurisation, qui enlevaient l'or et l'argent à l'utilité générale. Mais la croyance populaire respectait les trésors cachés ; une crainte superstitieuse les protégeait : des dragons et des enchantements étaient censés les garder, et on redoutait la malédiction divine, en arrachant à la terre, ce qu'une volonté dernière du mort y avait confié. Le trésor trouvé était réputé par l'Eglise, or *impur et païen*, et avant de passer entre les mains des hommes libres, il était purifié, selon les rites. Le roi, quoiqu'il en soit, était le possesseur juridique du trésor, et si le propriétaire du lieu où il était trouvé, le gardait entre ses mains, c'était à la suite d'une concession expresse de l'autorité royale (2). Le roi faisait ainsi, l'abandon fréquent de son

1. » Partim sepultis thesauris, quorum plerique in hac ætate defodiuntur, Romam ad petendas suppetias ire intendunt », Will. Malm., *Gest. Reg.*. I, § 3.

2. « De inventoribus thesauri occultati inventi, hæc quidem graviora sunt et majora, eo quod personam regis tangunt principaliter... Sunt etiam crimina aliquantulum minora, sicut hæc... », Flet., lib. I. cap. XX, § 1, 2, 3...

privilège, estimant, en fait, que celui qui avait trouvé le trésor, pouvait bien le garder, sans son autorisation et transformer, par son silence, sa possession précaire, en propriété.

V. — Fastus ou Convivium, *Cyninges feorm*. Un des devoirs du roi était de faire en personne, ou représenté par les *Missi*, des déplacements périodiques à travers le pays. Il en visitait les différents districts, y proclamait sa paix, confirmait les droits et privilèges des hommes et des collectivités libres, et entendait les plaintes contre ses officiers. Ces visites avaient pour origine, la première fonction du roi, celle d'arbitre des limites des propriétés privées, et le roi ne voulait point exciter la jalousie des cités rivales, en établissant dans l'une d'elles, seulement, le siège de son gouvernement. Ainsi, le roi mérovingien parcourait, en France, son royaume, sur un char attelé de bœufs; chez les Anglo-Saxons, le roi semble avoir passé à cheval, à travers les terres soumises à sa domination, ou il remontait encore sur un vaisseau, les cours d'eau navigables (1). Le roi avait le droit de réquisitionner pour lui-même et pour sa suite, le gîte et la nourriture : ces obligations furent stipulées, même à l'endroit des *Missi*, et devinrent, par la suite, un impôt fixe (2), dont les monastères étaient souvent exonérés.

1. Will. Malm., *Gest. Reg.*, II, § 148. « Omni æstate, emensa statim Paschali festivitate naves per omnia littora coadunari præcipiebat ; ad occidentalem insulæ partem cum orientali classe, et illa remensa cum occidentali ad borealem, inde cum boreali ad orientalem remigare consuetus ; pius scilicet explorator, ne quid piratæ turbarent. Hyeme et vere, per omnes provincias equitando, iudicia potentiorum exquirebat, violati iuris severus ultor ; in hoc iustitiæ, in illo fortitudini studens ; in utroque reipublicæ utilitatibus consulens », *Ges. Reg.*, II, § 156 ; Flor. Wig., an. 975. « Cum *more assueto* rex Cnuto regni fines peragrarat », *Hist. Rames. Eccl.* (Gale, III, 441).

2. *Cod. Dipl.*, nº 143. « Necnon et trium annorum ad se pertinentes pastiones, id est sex convivia, libenter concedendo largitus est ».

Ces contributions furent même imposées, au profit de tous les officiers royaux, en mission par service, et dénommés Angelcynnes men, Faesting men, Ráede fasting.

VI. — Les Palefrois. Par voie de conséquence, le roi avait encore le droit de réquisitionner des chevaux, pour le trajet d'une ville à l'autre, tant pour lui-même que pour ses messagers, et pour ceux qui l'escortaient (1). Il dut y avoir de ce droit des abus considérables, les chevaux ainsi mis au service royal, étant enlevés aux travaux des champs. Un droit semblable subsiste en Hongrie, pour les courriers du roi, sous le nom de Vorspann.

VII. — Le Droit de Garde. Le roi jouissait du droit d'avoir auprès de lui, une garde d'honneur, pendant son séjour dans un district. Il était dénommé, en bas-latin, Vigilia et Custodia, ou *Headward*, en anglo-saxon (2). Cette garde devait demeurer sous les armes, pendant les chasses, auxquelles elle finit par prendre part (3). La garde des côtes de la mer était également un droit royal que subissaient ceux dont

1. « Faciebant servitium regis cum equis vel per aquam usque ad Blidbeream, Reddinges, Sudtone, Besentone : et hoc facientibus dabat præpositus mercedem non de censu regis, sed de suo ». Domesd. Berks. « Erat namque antea in illo supradicto monasterio pastus unius noctis regi, et octo canum, et unius caniculari pastus, et pastus novem noctium accipitrariis regis, et quidquid rex vellet inde ducere usque ad Curig vel Willettun cum plaustris et equis, et si advenæ de aliis regionibus advenirent, debebant ducatum hebere ad aliam regalem villam quæ proxima fuisset in illorum via », *Cod. Dipl.*, n° 1084.

2. « Homines de his terris custodiebant regem apud Cantuariam vel apud Sandwic per tres dies, si rex illuc venisset », Domesd. Kent. « Quando rex iacebat in hac civitate, servabant eum vigilantes duodecim homines de melioribus civitatis. Et cum ibi venationem exerceret, similiter custodiebant eum cum armis meliores burgenses cabalos habentes », Domesd. Shropsh « Isti debent vigilare in curia domini, cum præsens fuerit », Chartul. Evesh., f. 24.

3. « Qui monitus ad stabilitionem venationis non ibat quinquaginta solidos regi emendabat », Domesd. Berks.

les domaines étaient voisins de la mer. Ce droit dut être établi en raison des fréquentes incursions scandinaves. Il est même probable que divers ports de la côte du Kent et du Norfolk subirent ce droit de garde, accru d'autres charges, telles que la réquisition des vaisseaux particuliers, que devaient conduire les butsecarlas, ou pilotes.

VII. — Ædificatio. C'était encore un droit royal que celui d'exiger les services et l'aide des hommes libres, pour édifier les forteresses ou le palais du roi : la coutume ajoutait encore à ces travaux, l'entretien des ponts et des remparts.

VIII. — Le Droit d'Épaves. Parmi les Regalia, ce droit était assez important. Edouard le Confesseur, après avoir rattaché à l'Huntingdonshire divers bourgs, octroie des privilèges et des redevances à leur profit, et ajoute (1) :

« Cum omni maris proiectu, quod nos anglice shipwrec appellamus... de meo iure quod mihi soli competebat, absque ullius reclamatione vel contradictione ista addidi : imprimis Ringested, cum omnibus ad se pertinentibus, et cum omni maris eiectu, quod shipwrec appellamus... ».

Le Naufragium et l'Algarum maris, sont expressément cités, comme droits de la Couronne, dans les lois d'Henri Ier (2), La Chronique saxonne de l'an 1029, rapporte la concession faite par Cnut à Christchurch, Canterbury, du port de Sandwich (3) :

« Concedo eidem æcclesiæ ad victum monachorum portum de Sanduuíc et omnes exitus eiusdem aquæ, ab utraque parte fluminis cuiuscumque terra sit, a Pipernæsse usque ad Mearcesfleóte, ita ut natante nave in flumine, cum plenum

1. *Cod. Dipl.*, nº 809.
2. *Leg. Hen.*, I, 10, § 1.
3. *Cod. Dipl.*, nº 737.

fuerit, quam longius de navi potest securis parvula quam Angli vocant *Tapereax* super terram proici, ministri æcclesiæ Christi rectitudines accipiant... Si quid autem in magno mari extra portum, quantum mare plus se retraxerit, et adhuc statura unius hominis tenentis lignum quod Angli nominant *spreot*, et tendentis ante se quantum potest, monachorum est. Quicquid etiam ex hac parte medietatis maris inventum et delatum ad Sanduuíc fuerit, sive sit vestimentum, sive rete, arma, ferrum, aurum, argentum, medietas monachorum erit, alia pars, remanebit inventoribus. »

Edouard le Confesseur écrit aussi, en termes presque identiques, à Ælfwolf, évêque de Sherborne, à l'earl Harold, à Ælfred, sheriff de Dorsetshire (1) :

« Eádweard, le roi, salue l'évêque Ælfwolf, l'earl Harold, Ælfred le sheriff, et tous ses thanes dans le Dorsetshire : il leur fait savoir que N***, son nouveau vassal, aura tont pouvoir sur ses domaines, en mer et sur la grève, et sur tout ce que la mer pourra apporter sur ces bords... »

Le principe, en cette matière, semble avoir été que toute chose sans possesseur juridique, appartient à l'État, ou au roi qui en est le représentant. D'où il s'ensuivit, que l'on exigea que l'épave eût été entièrement abandonnée, pour que naquit sur elle, le droit du roi. La présence à bord de tout être vivant ou de quelque animal, en entravait l'exercice ; ce qui empêcha souvent qu'on ne portât secours aux naufragés. Et le droit d'épaves dut même, en ces temps de barbarie, provoquer parfois le meurtre des sinistrés.

IX. — Le droit de battre Monnaie. La pièce de monnaie, chez les Anglo-Saxons, portait l'effigie et le nom du roi, et si l'émission en était ordonnée, selon les besoins de la circulation, par le roi et le wítena-gemót, le monarque seul

1. *Cod. Dipl.*, n° 871.

pouvait la démonétiser, Ainsi Eádgar fit-il, en 975, de pièces dont le poids s'était perdu par l'usage. Le roi concéda souvent, à titre onéreux, son droit à des particuliers, au clergé notamment, qui payaient une forte redevance à la Couronne (1).

X. — Les Mines. Les mines et les minerais furent compris parmi les regalia, des rois germains et anglo-saxons. Dans un document de l'an 689, Osmini de Kent, fait à un vassal, la concession d'une mine de fer. D'autres actes de même nature sont consignés dans le Codex Diplomaticus.

Le roi percevait sur les produits de la mine une taxe, sans compter le fermage de la mine, elle-même (2).

XI. — Les Marchés. Les droits sur les marchés, sur les poids et mesures, appartenaient au roi qui pouvait les concéder. En 904, Eádweard fait l'abandon de ces droits sur un marché, à Taunton, à l'évêque de Winchester, et Æthelred de Mercie accorde la moitié des redevances du marché, à

1. Matt. Westm., an. 975.

« Ibi erant duo monetarii ; quisque eorum reddebat regi unam marcam argenti, et viginti solidos, quando moneta vertebatur », Domesd. Dorset. « Septem monetarii erant ibi : unus ex his erat monetarius episcopi. Quando moneta vertebatur, dabat quisque eorum octodecim solidos pro cuneis recipiendis, et ex eo die quo redibant usque ad unum mensem, dabat quisque eorum regi viginti solidos, et similiter habebat episcopus de suo monetario. In civitate Wirecestre habuit rex Edwardus hanc consuetudinem. Quando moneta vertebatur, quisque monetarius dabat xx solidos ad Londoniam, pro cuneis monetæ accipiendis », Domesd. Worcester.

Æthelr., III. § 8 : IV, § 9. Thorpe. I, 296, 303.

2. *Cod. Dipl.*, n° 30.

Ibid., n° 67. « Aliquam agelli partem in qua sal confici solet... ad construendos tres casulos et sex caminos... sex alios... caminos in duobus casulis, in quibus similiter sal conficitur, vicarios accipiens ».

Ibid., n° 77. « Quarta pars aratri... sali coquendo accommoda .. Et insuper addidi huic donationi... in omni anno centum plaustra onusta de lignis ad coquendum sal ».

l'évêque de Worcester. Les marchés, pour plus de sûreté, se tenaient dans les cités et les places fortes (1).

XII. — Le Péage. Ce droit du roi s'exerçait sur les ports, sur les transports par terre, et sur les cours d'eau navigables (2). Au VIIIe siècle, Æthelbald de Mercie accorde à un

Cod. Dipl, n° 85.

Ibid., n° 234. « Et in eodem loco sali coquenda iuxta Limenæ, et in silva ubi dicitur Andred, centum viginti plaustra ad coquendum sal ».

Ibid., n° 237. « Cum putheis salis et fornacibus plumbis ».

Ibid., n° 1066. « Ego Ædelred, divina largiente gratia principatu et domino gentis Merciorum subfultus, donatione trado Ædelwulfo terram quinque manentium in loco qui dicitur Hymeltun... salisque coctionibus, id est, sex vascula possint præparari salva libertate, sine aliquo tributo dominatoris gentis prædictæ, sive ducum, indicumve et præsidum, id est statione sive inoneratione plaustrorum, nisi solo illi qui huic prædictæ terræ Hymeltune dominus existat... ut hæc traditio, sive in terra prædicta, sive in vico salis, absque omni censu atque tributo perpetualiter libera permaneat ».

1. *Ibid.*, n° 280. « Habeat intus liberaliter modium et pondera et memsura[m], sicut in porto mos est ad fruendum ».

Ibid., n° 316. « Et intro urnam et trutinam ad mensurandum in emendo sive vendendo ad usum, sive ad necessitatem propriam et liberam omnimodis habeat... Si autem foris vel in strata publica seu in ripa emptorali quislibet suorum mercaverit, iuxta quod rectum sit, thelonium ad manum regis subeat : quod si intus in curte prædicta quislibet emerit vel vendiderit, thelonium debitum ad manum episcopi supramemorati reddatur ».

2. Cf. Böhmer, *Regest. Karol.*, n°s 7, 14, 28, 31, 67, 71, 83, 89, 97, 111, 163, 206, 217, 220, 227, 231, 240, 252, 260, 272, 283, 288, 304, 308, 398, 415, 461, 463, 559, 561, 564, 566, 586, 592, 593, 605, 652, 693, 739, 787, 837, 885, 1528, 2067, 2073.

Ibid., n° 84. « Navis onustæ transvectionis censum qui a thelonearis nostris tributaria exactione impetitur, perdonans attribuo ; ut ubique in regno nostro libera de omni regali fiscu et tributo maneat ».

Cod. Dipl., n° 95. » Dá forgeofende ic him ályfde alle nédbade twégra sceopa da de dær ábædde beód fram dám nédbaderum in Lundentúnes hyde ; ond næfre ic né míne lastweardas né da nédbaderas gepristlæcen dæt heó hit onwenden odde don widgæn ». *Ibid.*, n°s 97, 98, 112.

Ibid., n° 78. » Indica me Secisse... unius navis, sive illa propria

monastère, l'exemption de péage, à travers le royaume, pour un seul vaisseau, chargé de marchandises. A Milraed, évêque de Worcester, il fait remise des droits de péage sur deux vaisseaux, payables dans le port de Londres.

XIII. — Les Forêts. Le droit du roi sur les forêts était consacré, dès la plus haute antiquité : on le qualifiait de *bannum Forestæ* ou *Forstbann* (Eichhorn, Deut. Staatsr., I, 813, § 199). L'exploitation immédiate de la forêt consistait en coupes de bois, en chasses et en pâturages.

Dans la division primitive des terres, des forêts entières ont pu tomber dans le domaine du roi, alors que déjà, le

ipsius, sive cuiuslibet alterius hominis sit, incessum, id est vectigal, mihi et antecessoribus meis iure regio in portu Lundoniæ usque haltenus competentem ».

Edelr., IV, § 2. « De telonio dando ad Bylingesgate. Ad Billingesgate, si advenisset una navicula, unus obolus telonei dabatur : si maior et haberet siglas, unus denarius. Si adveniat ceól vel huleus, et ibi iaceat, quatuor denarios ad teloneum. De navi plena lignorum, unum lignum ad teloneum. In ebdomada panum telonium tribus diebus, die dominica, et die Martis et die Jovis. Qui ad pontem venisset cum uno bato, ubi piscis inesset, ipse mango unum obolum dabat in telonium, et de una maiori nave, unum denarium Homines de Rotomago, qui veniebant cum vino vel craspice, dabant rectitudinem sex solidorum de magna navi, et vicesimum frustum de ipso craspice. Flandrenses et Ponteienses et Normannia et Francia, monstrabant res suas et extolneabant. Hogge et Leodium et Nivella, qui per terras ibant, ostensionem dabant et teloneum. Et homines Imperatoris, qui veniebant in navibus suis, bonarum legum digni tenebantur, sicut et nos. Præter discarcatam lanum et dissutum unctum et tres porcos vivos licebat eis emere in naves suas ; et non licebat eis aliquod foreceápum facere burhmannis ; et dare telonium suum, et in sancto Natali Domini duos grisengos pannos, et unum brunum, et decem libras piperis, et cirotecas quinque hominum, et duos caballinos tonellos aceto plenos, et totidem in Pascha : de dosseris cum gallinis, una gallina telonei, et de uno dossero cum ovis, quinque ova telonei, si veniant ad mercatum. Smeremangestre, quæ mangonant in caseo et butiro, quatuordecim diebus ante Natale Domini, unum denarium, et septem diebus post Natale, unum alium ».

folcland comprenait avec des espaces boisés, très étendus, ces retraites vénérées qui n'étaient comprises dans aucun lotissement (« Lucos et nemora consecrant », Tac. Germ., IX). Sur ces forêts, le roi exerçait tous les droits de la propriété privée, et dans chaque comté, il nommait quatre thanes (*primarii forestæ*), pour connaître de tous différends et délits, touchant aux forêts. Sous les ordres de ceux-ci, il y avait seize officiers secondaires, aidés chacun de deux archers, qui gardaient la forêt et y faisaient des travaux d'entretien. Les *primarii forestæ* recevaient du roi, en paiement de leurs services, et par année, deux chevaux, dont l'un était sellé, un sabre, cinq lances, un javelot, un bouclier et deux cents shillings d'argent ; aux officiers secondaires, il était remis : un cheval, une lance, un bouclier, et soixante shillings ; aux archers, enfin, une lance, un arc, et cinquante shillings. Ces officiers étaient exemptés de toutes charges ; ceux de la seconde classe faisaient le service des audiences de la Cour des Forêts (Swánmot), où le roi, quand il était présent, demeurait seul juge des différends, soumis à la décision de ses officiers. La cour tenait ses assises quatre fois l'an ; elle pouvait ordonner les épreuves judiciaires, et exercer les droits de juridiction souveraine, comme les cours supérieures. Les personnes de ces officiers étaient inviolables, et sévèrement protégées par la loi : la violence envers eux, entraînait pour l'homme libre, la perte de sa liberté ; quant au serf, on lui tranchait la main, et en cas de récidive, c'était la peine de mort qu'il subissait.

Les délits commis dans les forêts étaient de diverse nature, et d'un degré différent de gravité. Les *feræ forestæ* n'étaient pas aussi protégées que les *feræ regales*. Le délit d'avoir chassé une bête de la forêt, volontairement ou sans intention, était puni pour l'homme libre, d'une amende de dix shillings ; pour le serf, de la flagellation. Mais s'il s'agis-

sait d'une bête royale ; d'un cerf, par exemple, l'homme libre perdait le *scutum libertatis*, et le serf, sa vie. Les évêques, les abbés et les barons n'étaient pas inquiétés pour avoir chassé dans les forêts royales, hormis le cas où ils tuaient un cerf : le roi prononçait alors contre eux, telle pénalité qu'il lui plaisait fixer. La chasse du chevreuil, du lièvre et du lapin, était passible d'amendes. Les loups, les renards et les ours n'étaient pas regardés comme gibier de forêt : on pouvait les chasser avec impunité, hors des limites de la forêt. On ne pouvait y couper de menu bois, sans l'autorisation du *primarius*, et celui qui abattait un arbre, devait payer une compensation de vingt shillings. Tout homme libre (*mediocris*) pouvait chasser sur ses propres terres, mais sans équipage ; l'homme noble (liberalis), pouvait avoir une meute, mais à une distance de dix mille de la forêt royale. Si un chien pénétrait dans le rayon de celle-ci, le maître était puni d'une amende de dix shillings, et s'il poursuivait une bête dans la forêt, l'amende était portée à douze cents shillings.

Telle fut la législation des forêts sous Cnut : sa sévérité même donne une preuve de l'extension du pouvoir royal, au commencement du XIe siècle. Néanmoins, les dispositions de la loi consacrent le droit de chasse des nobles, de toutes bêtes des forêts royales, à l'exception du cerf ; elles autorisent, encore, tout homme libre à chasser sur sa propriété, à condition qu'il n'empiète pas sur les chasses royales Mais cette législation n'avait pas toujours présenté la même rigueur : Ælfred autorisait bien le possesseur du láenland, à pourvoir à sa subsistance, par la pêche et par la chasse, et jusqu'au Xe siècle, les évêques avaient conservé, *proprio iure*, le droit de chasse dans leurs forêts (1).

1. *Cod. Dipl.*, n°s 1086, 1287 : « Sed et venationis sepem domini

Quelqu'ait été l'importance de la chasse, elle ne demeurait pas le droit forestier le plus important. Les faînes de la forêt qui servaient de nourriture aux troupeaux de porcs, et les coupes de bois, constituaient les rendements essentiels de la forêt. Les chartes royales en octroyaient la concession, à titre onéreux, à des particuliers, ou à des corporations, telles des monastères, qui s'étaient élevés au cœur de la forêt.

En 845. Æthelwulf concède à Badonod, un droit de pâture, pour ses troupeaux, avec ceux du roi, sur les terres de la cité de Canterbury (Cod. Dipl. N° 259). En 855, le même roi fait don à Dun, son thane, de deux chariots de bois coupé dans la forêt royale ; en 839, il fait à Dudda, la même libéralité. En 772, Offa, en concédant des terres à l'abbé Ædelnod, y ajouta un droit de perpétuelle pâture, avec licence de mener paître une chèvre, avec le troupeau du roi, dans la forêt royale. Les chartes font allusion à diverses catégories de forêts royales, qu'il convient de distinguer : les forêts telles que Saenling, Blean, Andred, étaient dites, *silvæ regales* : le roi pouvait concéder sur elles, les droits de pâture et de coupe, qui lui étaient propres. Les forêts, appartenant aux cités et aux communautés, étaient dénommées *silvæ communes* (ceasterwara-weald, burhwara-weald) : le roi sur elles, concédait aux habitants de la cité, ou aux membres des col-

episcopi ultronei ad ædificandum, repperiantur, suaque, quandocunque domino episcopo libererit, venabula destinent venatum ».

2. *Cod. Dipl.*, n° 276 « Et decem carros cum silvo (*sic*) honestos in monte regis, et communionem mariscі quæ ad illam villam antiquitus cum recto pertinebat ».

Ibid., n° 241. « Duobusque carris dabo licentiam silfam ad illas secundum antiquam consuetudinem et constitutidem (*sic*) in æstate perferendam in commune silfa quod nos saxonicæ in geménnisse dicimus »

Ibid, n° 419. « Et ad pascendum porcos et pecora, et iumenta in silva regali æternaliter perdono : et unius capræ licentiam in silva quæ vocatur Sænling ubi meæ vadunt ».

lectivités, une jouissance commune. Dans une dernière catégorie, figuraient les petits bois, se rattachant naturellement à des domaines, dont ils ne faisaient pas juridiquement partie ; ces bois sont ainsi désignés dans les chartes : « terram cum communibus utilitatibus, pascuis, pratis, silvis, piscariis... » En 706, Æthelweard des Hwiccas, limita son droit de pâture, dans les forêts appartenant au bourg d'Evesham, à un troupeau de porcs, et Ecgberht, en 835, (1), autorise un thane à prendre, du bois, pour ses constructions dans la forêt royale.

XIV.— L'Aubaine. Au roi appartenait encore la protection de l'étranger établi dans son royaume. Et la conséquence de cette protection était le droit du roi à une part du wergyld de l'étranger, et à la propriété des biens de celui-ci, après sa mort.

Dans la tradition anglo-saxonne, le roi, l'earl, l'évêque sont les protecteurs nés de l'étranger, et comme contre-partie, ils héritent de l'étranger mort intestat, et de son vivant, ils reçoivent de lui une redevance pécuniaire, pour la protection qu'ils lui accordent. En 835, Ecgberht abandonne les héritages de Gaulois et de Bretons, au monastère d'Abingdon. Les Juifs étaient protégés de la même manière que les autres étrangers, et dans ses lois Eádweard le Confesseur, se déclare protecteur de tous les Juifs du royaume, titre et droit qu'il transmit à ses successeurs normands (2).

1. *Cod. Dipl.*, n° 56. « Excepto eo, ut si quando in insula eidem ruri pertinente proventus copiosior glandis acciderit, uni solummodo gregi porcorum saginæ pastus regi concederetur : et præter hoc nulli, neque principi, neque præfecto, neque tiranno alicui, pascua constituantur ».

Ibid., n° 236. « Silva quoque omnis quæ illi æcclesiæ et suburbanis eius suppetit, in omnibus causis sit libera, et non secetur ibi ad regis vel principis ædificia aliqua pars materiæ grossi vel gracilis... ».

2. *Ibid.*, n° 236. « Similiter de hæreditate peregrinorum, id est Gallorum et Brittonum et horum similium, æcclesiæ reddatur. Prætium

XV. — Les Ponts. Il est probable qu'aucun homme libre ne pouvait entreprendre l'édification d'un pont, sans l'autorisation royale. Le péage que devait percevoir le constructeur, justifiait la licence royale.

XVI. — Les Châteaux. Avec la centralisation du pouvoir royal, le monarque parvint à réserver à la Couronne, le droit exclusif d'élever des châteaux-forts, droit qu'il concédait à ceux qu'il voulait favoriser Dans le premier établissement de la cité, les habitants de celles-ci fortifient eux-mêmes leurs demeures, mais quand le comte, le roi ou l'évêque entrent en vainqueurs, dans la cité, ils s'empressent de détruire ces ouvrages.

Un exemple de licence royale, se rencontre dans la concession faite par Æthelflaed et Æthelraed, en 880, à l'évêque de Worcester, pour lui permettre d'élever une forteresse dans la ville, autour de sa cathédrale, pour la défendre des invasions danoises (1). Au début de l'histoire anglo-saxonne, il a pu y avoir des forteresses, appartenant à des particuliers, comme Sulmonnes burh, ou *château de Sulman* ; et par la suite (2), plusieurs grands de la cour du roi, reçurent le privilège de fortifier leurs propres résidences, comme il advint des châteaux de Pentecost et de Rodberth, sous Eádweard le Confesseur.

quoque sanguinis peregrinorum, id est *wergyld*, dimidiam partem rex teneat, dimidiam æcclesiæ antedictæ reddant ».

Eádw. Conf, § 25. « Sciendum est quod omnes Judæi, ubicunque regno sint, sub tutela et defensione regis ligie debent esse. Neque aliquis eorum potest subdere se alicui diviti sine licentia regis ; quia ipsi Judæi et omnia sua regis sunt. Quod si aliquis detinuerit illos vel pecuniam eorum, rex requirat tanquam suum proprium, si vult et potest ».

Cnut, II, § 40 : Thorpe, I, 400 ; Eádw. Gud., § 12 ; Thorpe, I, 174 ; Æthelr., IX, § 33 ; Cnut, II, § 40 ; Hen , I, X, § 3 ; LXXV, § 7.

1. *Cod. Dipl.*, n° 1075.

2. *Chron. sax.*, 1053.

XVII. — Les Routes. Les grandes routes étaient seules regardées comme routes royales. Les voies qui y aboutissaient directement, appartenaient aux comtés. Chaque propriétaire dut avoir le privilège de tracer, dans ses terres, des routes et sentiers, à sa volonté, et les noms des routes sont souvent dérivés de ceux des possesseurs du sol (1).

XVIII. — Les Ports. Les ports et havres pouvaient être affermés à des individus, ou à des collectivités, par un acte du pouvoir royal. Les ports, en raison des besoins naissants du commerce, étaient généralement ouverts : le roi avait le pouvoir de désigner ceux d'entre eux qui devaient être fermés, et de lever cet interdit, quand il le jugeait opportun. En 994, Ædelraed et son conseil décident (2), que tout navire marchand qui entrera volontairement dans un port libre y sera reçu en amitié ; et qu'au cas où il serait poussé, par la tempête, dans le port, il y trouverait asile, avec un refuge (*fridburh*), pour les hommes et pour la cargaison.

XIX. — La tutelle et le mariage. Les droits du roi, en matière de tutelle et de mariage, dérivaient de l'institution du comitatus ; ils étaient limités aux enfants et aux veuves des thanes, ou comites.

La loi de Cnut (II, § 74, 75) contient à ce sujet, les dispositions suivantes :

« Que la femme demeure douze mois sans époux ; puis, qu'elle agisse selon sa volonté. Si elle choisit un époux dans l'année, qu'elle perde et sa dot, et tous les biens qu'elle possède, du fait de son premier mari, et que son plus proche parent soit mis en possession desdits biens .. Si la veuve a

1. Böhm, *Reg. Karol.*, nos 248, 316 ; *Rect. Sing. Pers.*, Thorpe, I, 432.

2. Ædelr., II, § 2 ; Thorpe, I, 284.

été enlevée, par violence, qu'elle perde également ses biens, à moins qu'elle ne quitte son ravisseur... »

XX. — Le Heregeatve, ou droit successoral. Ce droit prit naissance dans la coutume anciennement pratiquée, que les armes du *comes*, fissent retour à sa mort, au roi. Ce droit se précisa et s'élargit avec les besoins de la royauté, et la loi de Cnut en fixa définitivement les détails, par les dispositions suivantes (Cnut, II, § 72, Thorpe, I, 414) :

« Le droit d'heregeatwe sera, pour un earl, de huit chevaux, dont quatre sellés ; de quatre casques, de quatre cuirasses ; de huit lances ; de neuf boucliers ; de quatre épées, et de deux cents solides, d'or. Pour un thane du roi, le droit consistera en quatre chevaux, dont deux sellés ; en deux épées, quatre boucliers, un casque, une cuirasse, et cinquante solides d'or. Pour un thane ordinaire, le droit sera d'un cheval équipé ; des armes du défunt, ou de deux livres... »

La succession de Deódráed, évêque de Londres et d'Elmham, en 940, paya à la couronne un droit de quatre chevaux ; deux épées ; quatre boucliers ; quatre lances ; deux cents livres d'or rouge, et deux coupes d'argent (Cod. Dipl. N° 957).

En 946-956, la succession de l'ealdorman Ædelwald, paya au roi quatre chevaux, quatre lances, quatre épées, deux anneaux d'or, et de la vaisselle d'argent (Cod. Dipl. N° 1173).

Vers 962, les héritiers de Beohtríc payent à la Couronne, quatre palefrois, deux épées, un anneau d'une valeur de huit solides, deux faucons, et les meutes (Cod. Dipl. N° 492) (1).

Aux termes de la loi de Cnut, le temps suffisant était laissé à la veuve pour acquitter le droit successoral, dont il lui

1. Cf. *Cod. Dipl.*, nos 6999, 716, 967, 979, 782, 410, 685.

était fait, par le roi, entière remise, quand son époux était mort au combat, sous les yeux mêmes de son seigneur (1).

Il ressort des explications précédentes, que le roi avait, par l'exercice des droits de la Couronne, les moyens suffisants de tenir son rang. Mais la plupart de ces droits furent perdus, pour la royauté, par suite d'aliénations successives. Le roi, en affermant, en concédant, ou en vendant la plupart de ces droits, s'enrichissait en fait, mais en diminuant le patrimoine de ses successeurs.

1. *Cod. Dipl.*, n° 721,

Domesd. Berks : « Tanius vel miles regis dominicus moriens pro relevamento dimittebat regi omnia arma sua, et equum unum cum sella, unum sine sella Quod si essent ei canes vel accipitres, præsentabantur regi, ut si vellet, acciperet ».

Fleta, II, cap. LVII, § 1, 2. « Imprimis autem debet quilibet qui testaverit dominum suum de meliori re quam habuerit recognoscere, et postea æcclesiam de alia meliori, et in quibusdam locis habet æcclesia melius animal de consuetudine, in quibusdam secundum vel tertium melius, et in quibusdam nihil : et ideo observanda est consuetudo loci », § 2 : « Item de morte uxoris alicuius viri, dum vir superstes fuerit, de toto grege communi secundum melius averium, quasi de parte sua : sed hoc non nisi de permissione et gratia viri ».

CHAPITRE II

La Cour et la Maison du roi

La cour anglo saxonne paraît être semblable à celle des empereurs francs : lors du premier établissement du comitatus, les offices de la maison du roi, d'origine purement domestique, furent recherchés en raison de l'accès qu'ils pouvaient donner auprès du roi. Les ducs et les barons se disputaient l'honneur de porter, au couronnement, la coupe du roi, de même que les électeurs impériaux d'Allemagne, servaient à table, celui d'entre eux qu'ils avaient élevé à l'empire.

Les quatre grands-officiers de cour, sont dans les royaumes germaniques, le Chambellan, le Grand-Maréchal, le Sénéchal, et le Grand-Echanson.

Les noms sous lesquels le Chambellan est désigné, sont hraegel, pegn, littéralement : thane, ou intendant de la garde-robe, cubicularius, camerarius, búrgpegn, et quelquefois, dispensator, thesaurarius ou hordere. Il est difficile de préciser les fonctions exactes du chambellan, à la cour anglo-saxonne, mais elles différaient par de celles du cubicularius de la monarchie franque, et des *comites largitionum et rerum privatarum*, des empereurs romains de la décadence. On peut avancer que le chambellan eut la gérance des propriétés royales, et la direction même de la

maison du roi (1). En cette qualité, il devait être le chef reconnu des cyninges túngeréfan, ou baillis du roi, sur les divers comtés. Et il est à présumer que plus d'un officier eut le rang, le titre et les fonctions de chambellan (2). Parmi les nobles qui furent chargés de ces fonctions, on relève les noms suivants (3) :

Ælfríc thesaurarius, sous Ælfred, 892.
Ædelsige camerarius, sous Eádgar, 936.
Leófríc hraegtpegn, sous Ædelren, 1006.
Eádríc dispensator regis, sous Hardacnut, 1040.
Hugelinus camerarius, sous Eádweard, 1044.

Le maréchal (marescalcus et comes stabuli, chez les Francs), était, à proprement parler, le maître des écuries royales. Mais comme ses fonctions s'exerçaient, en fait, en temps de guerre, il devint bientôt, le chef des troupes de la maison du roi. Cet office était tenu par des nobles du plus haut rang, et quelquefois, par plusieurs d'entre eux. Les appellations anglo-saxonnes du maréchal, sont steallere, horspegn, stabulator, et strator regis. Il n'y a pas d'apparence que cet office ait existé avant la fin du IXe siècle, et l'on peut supposer qu'il fut introduit en Angleterre, par la famille d'Ecgberht, avec les coutumes de la monarchie franque, qu'elle apportait. Parmi les noms des maréchaux anglo-saxons, on relève ceux de (4) :

1. Hincmar de Rheims, § 22. « De honestate vero palatii, seu specialiter ornamento regali, necnon et de donis annuis militum, absque cibo et potu, vel equis, ad Reginam præcipue, et sub ipsa ad Camerarium pertinebat : et sollicitudo erat, ut tempore congruo semper futura prospicerent, ne quid, dum opus esset, defuisset. De donis vero diversarum legationum ad Camerarium aspiciebat ».

2. « Cubicularios regis duos », Will. Malm., II, § 180.

3. *Cod. Dipl.*, nos 320, 1245, 715, 771, 810, 809, 904 ; Flor. Wig., an. 1040.

4. *Flor. Wig.*, an. 897 ; *Chron. sax.*, an. 1047 ; *Cod. Dipl.*, nos 1328.

« Ecgwulf strator regis : cyninges horspegn, an. 897.
Dored steallere, 1020.
E'sgár steallere, 1044-1066.
Robert filius Wimarc steallere.
Ælfstán steallere.
Eádgár steallere, 1060-1066.
Raulf steallere, 1053-1066.
Bondig steallere, 1060-1066.
— stabulator.
Eádnód steallere.
Lyfing steallere.
Ælfred regis strator, 1052.
Osgod Clapa steallere, 1047. »

Le sénéchal est ordinairement appelé dapifer, ou discifer regis : il veillait à tout ce qui regardait le service de la table royale. Son nom anglo-saxon était discpegn, ou thane de la table, et les nobles dont les noms suivent, ont rempli cette charge (1) :

« Eata dux et regis discifer, sous Offa, 785.
Wúlfgár discifer, sous Eádwig, 959.
Ædelmáer discpegn, sous Ædelred, 1006.
Raulf dapifer, } sous Eádweard, 1060.
Esgar dapifer, }
Atsur regis dapifer, } sous Eádweard, 1062.
Yfing regis dapifer, }

La reine et les princes du sang avaient un officier semblable, dans leur maison : en 1060, il est fait mention de Godwine, reginae dapifer, et Ædelstán, fils d'Ædelred, avait un discpegn, nommé Ælfmáer. Le sénéchal est aussi quali-

771, 828, 855, 864, 822, 859, 956, 1338, 773, 809, 9455, 84, 956, 1338.
1. *Cod. Dipl.*, nos 149, 1224, 715, 808, 813, 722.

fié de (Cod. Dipl. N° 813) « regiæ procurator aulæ », titre que porta le grand Esgár.

Le dernier des officiers de la Couronne, est le grand-échanson, en Allemagne scherk ou buticularius. Ses uniques fonctions semblent avoir consisté dans la garde et dans l'approvisionnement des celliers royaux. Un tel office donnait un rang éminent à la cour saxonne, et les titulaires de cette charge, étaient les représentants des plus illustres maisons. O'slác, descendant direct du sang royal jute, de Stuff et de Wihtgár, fut l'échanson du roi Edelwulf (1). Le nom anglo-saxon de cet officier, peut avoir été byrele, ou scenca. Les noms suivants (2) sont mentionnés parmi les Echansons :

Dudda, pincernus	. .	780
Sigwulf,	— . .	892
Edelsige,	— . .	959
Wúlfgar,	— . .	1000
Wigod,	— . .	1062

Ces offices, à leur création, furent purement domestiques, et ne se rattachèrent point à l'administration générale du royaume. Leur importance ne s'accrut qu'avec celle des comitatus, jusqu'à l'établissement de la féodalité : alors, ces offices devinrent héréditaires, et leurs titulaires assez puissants pour tenir en échec l'autorité royale elle-même.

A côté de ces officiers, et sous leurs ordres, on trouvait de nombreux fonctionnaires. C'étaient d'abord les prêtres, qui servaient de clercs et de notaires, dans la chancellerie impériale. Parmi ces prêtres était choisi un officier du plus haut rang, successivement appelé apocrisarius, archicapellanus, capellanus, referendarius. Il était le chef de ceux qui étaient préposés à la rédaction de tous actes publics, et

1. Asser., an. 849.
2. *Cod. Dipl.*, nos 148, 320, 1224, 1294, 813.

qu'on désignait par les noms de notarii ou de tabelliones (1).

Dans un état où le statut personnel était admis ; quand les parties ou l'une d'elles, n'étaient pas jugées selon la loi du pays, mais d'après celle de leur nation même, qu'elle fût franque, burgonde, ou romaine, la création de pareils légistes devint bientôt indispensable. La justice régie par la loi coutumière des tribus, pouvait être rendue par des officiers teutones, mais leur compétence était nécessairement en défaut, quand quelque homme libre venait invoquer devant eux, les maximes de la jurisprudence romaine, ou que surgissait un conflit de lois.

Le clergé, par la connaissance des lettres et des lois latines, prend place dans le parlement carolingien (Hincmar, § 16, 19, 21). (Döninges, Deut. Staatsr. p. 24 et s.). Mais le rôle du clergé n'eut pas la même importance en Angleterre, où l'on ignorait et les conflits de lois, et les notaires professionnels (2). Ce n'est que sous le règne d'Eádweard le Confesseur, que l'on rencontre la création de ces officiers. Ils sont désignés par les titres de cancellarius, sigillarius, notarius, et si le roi chargeait des scribes de la rédaction des actes publics, peut-être confiait-il aussi le soin de garder le

1. Hincmar, § 32.

« Qui referendarius ideo est dictus, quod ad eum universæ publicæ deferentur conscriptiones, ipseque eas annulo regis, sive sigillo ab eo sibi commisso muniret seu primaret », Aimo, *Gest. Franc.*, IV, 41 ; Eichnorn, I, 194.

« Apocrisario sociebatur summus cancellarius, qui a secretis olim appellabatur, erantque illi subiecti prudentes et intelligentes ac fideles viri, qui præcepta regia absque immoderata cupiditatis venalitate scriberent, et secreta illius fideliter custodirent », Hincmar, § 16 ; Eichnorn, *loc. cit.*

2. « Quoniam tabellionum usus in regno Angliæ non habetur », Mat., Paris, *Hen.*, III.

sceau, et de l'apposer sur les chartes, à quelque fidèle chapelain de sa cour, qui devenait ainsi, un officier d'état. Et l'on relève, dans le Codex Diplomaticus, les noms de (1) :

« Eádsige capellanus, 1038.
Stigandus — 1044.
Heremannus, — 1045.
Wulfwig cancellarius, Eádweard, 1045.
Reginboldus sigillarius, — —
Reginboldus cancellarius, Eádweard, 1045.
Ælfgeat notarius, — —
Petrus capellanus, — —
Baldwinus capellanus, — —
Osbernus capellanus, — —
Rodbertus capellanus, — —
Heca capellanus, 1047.
Ulf capellanus, 1049.
Cynesige capellanus, 1051.
Wilhelmus capellanus, 1051.
Godmanus capellanus, 1053.
Gisa capellanus, 1060. »

La femme d'Eádweard, Eádgyfu et son frère Harald, avaient aussi leurs chapelains, Walther, devenu évêque d'Hereford, et Leófgár qui l'avait précédé sur le même siège (2). L'institution des chapelains dans la maison du roi, remonte à une très haute antiquité ; avant ces derniers, des prêtres païens avaient dû prendre place dans le comitatus (3).

1. Flor. Wig., an. 1028, 1044, 1045, 1047, 1049, 1051 ; *Cod. Dipl.*, nos 779, 810, 813, 824, 825, 891.

2. Flor. W., an. 1060, 1056.

3. « Desiderante rege [Alchfrid] ut vir tantæ eruditionis ac religionis sibi specialiter individuo comitatu sacerdos esset et doctor », Bède, *Hist. Eccl.*, II, 19.

Parmi les officiers secondaires de la couronne, on peut citer encore le pedissequus, ou podessessor, dont les fonctions étaient celles de messager du roi. On relève comme titulaires de cette charge : le duc Ædelheáh, pedessessor ; Bola, pedisecus ; Ælfred, pedisecus ; Éastmund pedisecus (1). Dans Beówulf, Hunferd, l'orateur, est *assis aux pieds* du roi, « de aet fótum saet freán scyldinga » (l. 994).

En l'année 1040, le carnifex ou bourreau d'Hardacnut, est désigné comme un officier de haute dignité (2). D'autres titres et fonctions sont encore énumérés, tels que : Radulfus, aulicus ; Bundiuus, palatinus ; Deórmód, cellarius ; Wiferd, claviger ; Leófsige, signifer ; Ælfwine, sticcere ; Ædelric, bigenga (3). Il est difficile de savoir si les fonctions qui suivent (4), eurent à la cour, un caractère permanent, ou temporaire : Bríhtríc et Ælfgár, consilarii ; Ælfwig et Cyneweard, præpositi ; Godricus, tribunus ; Alred theloniarius. La parenté du roi faisait naturellement partie de la cour, où sont nommés : Ælfhere, ex parentela regis ; Leófwine, propinquus regis ; Hesburnus, regis consanguineus ; Rodbertus, regis consanguineus (5).

La maison du roi comprenait une garde du corps, ou húscarlas, qui fut maintenue même après la conquête normande : c'était là comme une association militaire, dont le roi était le grand-maître. Cette institution apparaît à l'avènement de Cnut, et se développe sous le règne de ce prince, et de ses successeurs danois. Cnut désirant assurer la con-

1. *Cod Dipl.*, nos 196, 199, 207, 220, 227, 281.

2. « Ælfricum Eboracensem archiepiscopum, Godwinum comitem, Stir majorem domus, Throud suum carnificem, et alios magnæ dignitatis Lundoniam misit », Flor. Wig., an. 1040.

3. *Cod. Dipl.*, nos 813, 320, 346, 799, 745.

4. *Ibid.*, nos 811, 792, 793, 800, 945, 218.

5. *Ibid.*, nos 436, 813.

quête encore précaire de son nouveau royaume ; entouré de nobles au loyalisme suspect, voulut créer autour de lui une force assez imposante, pour prévenir les séditions, ou pour les étouffer. Les privilèges et les devoirs des húscarlas, furent arrêtés dans le Witherlags Ret, que Lappenberg a savamment commenté (Thorpe's Lappenberg, II, 202) : les soldats de cette troupe d'élite, étaient armés de haches, de hauberts, et de glaives dorés ; provenant de toutes nations, ils étaient au nombre de cinq à six mille, et soumis à une discipline rigoureuse.

Un de leurs chefs, Gottschalk, fils d'Udo, demeura longtemps avec Cnut, en Angleterre, où il épousa une princesse de sang royal (1). Cnut, lui-même, ayant tué dans sa colère, un hus-carl, se soumit au jugement de l'assemblée des troupes (stefn), et fut condamné à payer une compensation neuf fois plus forte que l'ordinaire.

La punition des huscárlas, était l'expulsion de l'armée, ce qui équivalait, pour le soldat condamné, à un arrêt de mort, au milieu d'une population hostile, à laquelle ces troupes royales faisaient plus lourdement sentir le joug de la servitude.

Le soldat banni était qualifié de l'épithète dégradante, *nithing* (rien, personne), et il avait le choix de quitter le royaume par terre, ou par mer. Il était conduit au rivage par ses anciens compagnons d'armes qui, après l'avoir embarqué, l'abandonnaient à sa fortune : dès lors, il était regardé comme un étranger, un ennemi, un outlaw, et si les flots le ramenaient sur la grève, il y était massacré sans merci. S'il préférait s'éloigner par terre, il était conduit à la forêt prochaine, et là, ses frères le suivaient du regard jusqu'à ce que

1. Adam Bremen, II, 48, 50 ; III, 21.
2. Suen Aggon, I, cap. X.

sa forme eût disparu dans l'épaisseur des bois : ils poussaient, alors, trois cris, pour l'avertir de leur présence, et si, perdu dans la forêt, il se retrouvait devant eux, il était mis à mort. Si trois húscarlas accusaient simultanément l'un des leurs, ils étaient crus sur parole, et la peine frappait aussitôt le coupable qu'ils avaient désigné. Des mesures aussi sévères, édictées pendant le règne de Cnut, restèrent toujours inexécutées, tant étaient parfaits le loyalisme et la discipline de ces troupes royales.

D'après un texte du Codex Diplomaticus (n° 956), les stealberas ou maréchaux, semblent avoir été les chefs des húscarlas. Bientôt, à l'imitation du roi, les grands du royaume s'entourèrent d'une garde de Húscarlas (1). Cette institution présentait une différence essentielle avec le comitatus ; les droits des comites n'étaient pas expressément stipulés, alors que la loi coutumière et la tradition assuraient aux húscarlas, véritables mercenaires, des privilèges et une solde déterminés.

1. « Eodem die primitus illius Danicos húscarlas Anundum et Ravensuecartum, de fuga retractos, extra civitatis muros, ac die sequente plus quam cc. viros ex curialibus illius in boreali parte Humbræ fluminis peremerunt », an. 1065, Flor. de Worcester.

CHAPITRE III

L'Ealdorman ou Duc

La dignité la plus proche du trône était celle d'ealdorman, ou duc.

Le nom anglo-saxon de cet officier, en tant que chef d'armée, est heretoga ; en vieil allemand, herizzohho ; et en allemand moderne herzog ; mot composé de *here*, armée, et de *toga*, chef. C'est en ce sens que Tacite parle du *dux*, chez les Germains : celui-ci est élu pour sa valeur, alors que le roi est choisi pour l'illustration de sa naissance. Mais comme les fonctions militaires du duc, chez les Anglo-Saxons, sont rares et temporaires, le titre d'heretoga, se rencontre peu fréquemment, étant remplacé par celui d'ealdorman, ou aldorman qui implique des fonctions, à la fois civiles et militaires.

Les auteurs classiques anglo-saxons, Siméon de Durham, Florent de Worcester, Henry de Huntingdon, et Bède lui-même, nomment indifféremment le duc, consul, princeps, dux, et comes, alors que la Chronique et les chartes saxonnes, l'appellent invariablement, ealdorman. Le mot *ealdor*, ou *aldor*, en anglo-saxon, marque la dignité princière, sans attribution d'autres fonctions. Dans Beówulf, ce mot est employé comme synonyme de cyning, peóden, et autres mots s'appliquant à des personnages royaux. Comme nombre de

qualificatifs indiquant la dignité, dans les langues teutones, ealdorman est dérivé d'un adjectif marquant la dignité de l'âge et du rang (1).

1	Beorht ealdorman	*Chron.*, an.	684. Dux Beda IV, 26 Flor., 684.
	. . . . .	—	699.
	Æthelhun . . .	—	750. Dux. Æthelw., H. Flor., 750. Consul. H. Hunt, IV.
	Beorhtfrid . . .	—	710. Præfectus, Flor., 710.
	Cumbra	—	755. Dux. Æthelw., H. 17. Flor., 755. Consul. H. Hunt, IV.
	O'sric	—	755 Dux. Æthelw., H. 17. Flor., 784.
	Beorn	—	780. Patricius. Sim D., 780. Consul et justiciarius, H. Hunt, IV.
	Æthelheard . .	—	794.
	Wor	—	800.
	Æthelmund . . .	—	800. Dux. Flor , 800. Consul. H. Hunt, IV.
	Weohstân . . .	—	800. Dux Flor., 800. Consul. H Hunt, IV.
	Heâbyrht . . .	—	805. Comes. Flor., 805.
	Eâdbyrht . . .	—	819.
	Burghard . . .	—	822. Dux. Flor., 822.
	Muca	—	822. Dux. Flor., 822.
	Wulfheard . . .	—	823. Dux Flor , 823. Consul. H. Hunt, IV.
	Ealdormen . . .	—	825. Duces. Flor . 825.
	Dudda	—	833.
	O'smôd	—	833.
	Wulfheard . . .	—	837. Dux. Flor., 837.
	Æthelhelm . . .	—	837. Dux Flor., 837.
	Herebyrht . . .	—	838. Dux. Flor., 838.
	Eânwulf. . . .	—	845. Dux. Flor., 845.
	O'sric	—	845. Dux. Flor., 845
	Ceorl	—	851. Comes Flor., 851.
	Ealhhere . . .	—	851, 853. Comes. Flor., 851, 853.
	Æthelheard . . .	—	852.
	Hunberht . . .	—	852. Comes. Flor., 852.
	Huda	—	853. Comes Flor., 853.
	O'sric	—	860. Comes. Flor., 860.
	Æthelwulf . . .	—	860, 871. Comes. Flor., 860, 871.

Les pouvoirs de l'ealdorman différaient sensiblement de ceux du duc, sur le continent. Dans la constitution impériale des états germaniques, établie par Charlemagne, le duc était un officier, supérieur au comes, comte ou graf, et un duché comprenait, au point de vue administratif, plusieurs comtés sur lesquels le duc avait juridiction immédiate (1). Il y eut,

Æthelred. . . .	*Chron.*, an. 886.	Comes. Flor., 886. Dux. Flor., 894.
Æthelhelm . . .	—	886, 894, 898. Dux. Flor., 894.
Beocca	—	888. Dux. Flor., 889.
Æthelwold . . .	—	888. Dux. Flor., 889.
Æthelred. . . .	—	894. Dux. Flor., 894.
Æthelnóth. . . .	—	894. Dux. Flor., 894.
Ceólwulf. . . .	—	897. Dux. Flor., 897.
Beorhtwulf. . .	—	897. Dux. Flor., 897.
Wulfred. . . .	—	897.
Æthelred. . . .	—	901.
Æthelwulf . . .	—	903. Dux. Flor., 903.
Sigewulf. . . .	—	905. Dux. Flor., 905.
Sigehelm . . .	—	905. Comes. Flor., 905
Æthelred. . . .	—	912. Dominus et subregulus. Flor., 912.
Ælfgár	—	946.
Ordgár	—	965. Dux. Flor., 964.
Ælfhere	—	980, 983. Dux. Flor., 979.
Æthelmær . . .	—	982. Dux. Flor., 982.
Eádwine. . . .	—	982. Dux. Flor., 982.
Ælfric	—	983, 985, 992, 993. Dux. Flor., 983.
Birhtnóth. . . .	—	991. Dux. Flor., 991.
Æthelwine . . .	—	992. Dux. Flor., 992.
Æthelweard . . .	—	994. Dux. Flor., 994.
Leófsige. . . .	—	1002. Dux. Flor., 1002.
Ælfhelm. . . .	—	1006. Dux. Flor., 1006.
Eádric	—	1007, 1009, 1012, 1015, 1016. Dux. Flor. in an.
Æthelmær ealdorman.	—	1013. Comes. Flor., 1013.
Ælfric	—	1016. Dux. Flor., 1016.
Godwine. . . .	—	1016. Dux. Flor., 1016.
Æthelwine . . .	—	1016. Dux. Flor., 1016.

1. Eichhorn, *Staats-und Rechtsgesch.*, I, 460.

sans doute, des comtés sans duchés et des duchés sans comtés, c'est-à-dire que parfois, les titres et les fonctions de duc et de comte, se trouvaient réunis sur la même tête. Les ducs représentaient, aussi, des familles souveraines qui avaient été soumises à l'empire des Francs, et ils gouvernaient comme officiers impériaux, leurs anciens royaumes : tels étaient les ducs, en Bavière et en Souabe. Les ducs étaient encore des chefs militaires, exerçant un commandement suprême, temporaire, dans les margraviats, créés pour la sécurité des frontières.

Mais cet état de choses, de réalisation possible sur de vastes étendues territoriales, ne pouvait se rencontrer en Angleterre : le roi y conservait la plénitude de la souveraineté, par tout son royaume, et les ducs n'étaient que ses officiers, revêtus sans doute de dignités, mais exerçant des pouvoirs définis et peu étendus. La rébellion d'un duc en Angleterre, à cette période de l'histoire, était aussi rare qu'elle était fréquente en Allemagne. Et l'ealdorman anglo-saxon, avait plutôt la charge de graf ou comte des Germains, véritable fonctionnaire, représentant de l'autorité royale, à laquelle il demeure lui-même soumis.

Dans les lois anglo-saxonnes, on trouve nombre de documents, ayant trait aux pouvoirs et à la dignité de l'ealdorman. Mais les lois de tous les royaumes, ne font pas mention de cet officier. Les lois des rois du Kent, le passent sous silence, et s'il y avait des ealdormen dans le royaume, ils devaient être compris dans la catégorie des eorls ou nobles de naissance, de ceux que la loi d'Æthelberht qualifie d'*eorlcund*, synonyme de betst, c'est-à-dire, le meilleur, l'homme du plus haut rang (1). Il n'est point question de l'ealdorman dans les lois d'Eádríc et d'Hlódhere : les procès se pour-

1. Æthelb., § 75 ; Thorpe, I, 20.

suivent dans le palais du roi, devant le stermelda ou le wíc-geréfa, mais aucun autre officier n'y est mentionné (1). Et jusqu'au début du IXe siècle, la loi de Wihtraed, ne renferme pas de dispositions concernant l'ealdorman (2).

Bède rapporte qu'à la mort de Peada, en 661, les ducs des Merciens, Immin, Eaba et Eádberht, se révoltèrent contre Osuuiu de Northumberland, et firent monter Wulfhere sur le trône de son père (3) ; le même auteur ajoute que ceux-ci, ayant banni les princes, *principibus eiectis*, imposés par le roi étranger, retrouvèrent, et leurs franchises, et les territoires qu'ils administraient. Il demeure probable que ces ducs de Mercie et du Northumberland n'étaient pas seulement des officiers militaires, mais qu'ils avaient encore des fonctions fiscales et administratives (4). A une date peu éloignée de la précédente, on rencontre des ducs dans le Wessex et le Sussex (5) ; et l'on peut, dès lors, suivre l'institution des ducs, jusqu'à la fin de la période anglo-saxonne proprement dite, qui se termine avec Eádmund Irensída.

Depuis le règne d'Ini de Wessex, on peut retracer, avec quelque certitude, l'histoire des ducs, à partir des premières années du VIIIe siècle, cent ans avant que Charlemagne eût modifié et refondu l'empire germanique. Au début, les ealdormen sont peu nombreux et sont augmentés, avec l'extension du royaume, jusqu'au jour où l'on vient à compter trois ducs dans le Kent, et seize en Mercie, en 814, sous Coenwulf.

L'ealdorman était inséparable de la constitution du shire

1. Eád. Hlod., § 5, 7, 16 : Thorpe, I, 28, 16, 30, 34.
2. *Leg. Wiht.*, Thorpe, I, 36.
3. Bède, *Hist. Eccl.*, III, 24.
4. *Cod. Dipl.*, nº 986.
5. *Ibid.*, nos 31, 54, 987, 994 ; Bède, *Hist. Eccl.*, IV, 13.

ou gá, les divisions territoriales et administratives étant liées. Le nombre des ducs se trouvait donc affecté par le jeu de la guerre ; par l'adjonction ou la disparition de shires, au cours des conquêtes et des revers de l'histoire. Ælfred décide que si un homme désire changer de seigneur (hláford-soén, droit possédé par tout homme libre), il doit accomplir cet acte, en présence, et du consentement de l'ealdorman qu'il a d'abord suivi dans son shire et auquel il doit par serment, aide civile et militaire (1). Ini, d'autre part, décrète que l'ealdorman qui aura favorisé la fuite d'un voleur, devra se démettre de ses fonctions dans le shire, à moins qu'il n'obtienne son pardon du roi (2). L'ealdorman est considéré, dans ce dernier cas, comme l'officier judiciaire supérieur, dans le comté, comme le graf parmi les Francs.

Deux fois l'an, le duc devait tenir un shiremoot, ou assises générales du comté, assisté de l'évêque. Cette assemblée contrôlait l'application des lois civiles, criminelles et ecclésiastiques : « Que deux fois dans l'année, un shiremoot soit tenu, décrète Eádgár : l'évêque du shire et l'ealdorman devront y être présents, pour veiller et aux lois de Dieu, et à celles du siècle » (3).

La même disposition se trouve dans les lois de Cnut (4), et celles d'Ælfred (5) punissent d'une lourde amende, ceux qui auront rompu la paix publique, en combattant dans le folcmoot, devant l'ealdorman du roi. En l'an 780, la Chronique saxonne rapporte que les nobles du Northumberland brûlèrent, à Seletun, un caldorman pour ses exactions : ce

1. *Leg. Alf.*, § 37 : Thorpe, I. 86.
2. *Leg. Ini*, § 36 ; *Ibid.*, I, 124.
3. Eádgár, II, § 5 ; *Ibid.*, I, 268.
4. Cnut. Sec § 18 ; *Ibid.*, I, 386.
5. Ælfr., § 38 ; *Ibid.*, I, 86.

châtiment fut approuvé par le roi. Henry de Hungtingdon (1) commente ainsi ce fait : « L'année suivante, les princes et les principaux officiers du Northumberland, brûlèrent leur *consul*, parce qu'il avait été plus sévère que juste ».

Les chartes anglo-saxonnes fournissent de nombreux exemples de la présidence du shiremoot judiciaire, par l'ealdorman du shire. En 824 (2), au sujet d'un droit de pâture appartenant à la cathédrale de Worcester, un shiremoot fut tenu à Clofeshoo, sous la présidence de l'ealdorman du comté, au cours duquel l'évêque donna caution, et prêta serment. En 1038, dans le Herefordshire, une assemblée analogue fut tenue à Ægelnodesstán, en présence de l'évêque Ædelstán, et de l'ealdorman Ranig, les thanes du comté étant convoqués (3).

Il ressort des faits précédents, que l'ealdorman était véritablement à la tête de la justice du comté, et qu'il pouvait connaître tant des matières civiles que des criminelles. Les scírmen, scírgeréfan ou sheriffs étaient ses officiers, agissant sous son autorité, et partageant avec lui les pouvoirs exécutifs et judiciaires. Dans le shire, l'ealdorman, comme le graf franc, était le chef militaire du *hereban*, *posse comitatus*, ou levée en masse des hommes libres. Il se mettait à la tête de la force armée, pour réprimer les séditions ou repousser les invasions, aux frontières du shire qui avait été commis à sa garde. En 800, un ealdorman des Merciens, Ædelmund, livre bataille aux Hwiccas, qu'il repousse ; l'ealdorman Weóxstan (4), se rencontre victorieusement avec les hommes du Wiltshire. En 837, Ædelhem conduit les hommes de Dorset contre les Danois ; en 860, Osríc, avec les hommes du

1. Hen. Hunt, lib. IV.
2. *Cod. Dipl.*, n° 219.
3. *Ibid.*, nos 219, 275.
4. *Chron. sax.*, an. 800.

Hampshire, et l'aide de l'ealdorman, Æthelwulf, repousse victorieusement les Danois, dans les environs de Winchester (1). L'ealdorman est donc bien à la tête de la force militaire du comté, comme il est le chef de la justice du shire.

C'était l'État qui donnait au duc les moyens de tenir son rang. L'ealdorman jouissait d'abord du revenu de certaines terres inaliénables, dépendant du domaine de la Couronne, et il prélevait un tiers des impôts qu'il avait perçus pour le trésor royal (2). Le duc, appartenant d'ordinaire à la première noblesse, possédait des terres nombreuses par héritage, ou par une concession du roi (3). De plus, dans un état social primitif, le duc touchait des redevances particulières de ceux dont il protégeait expressément la vie et les libertés. Ainsi, en 855, Ealhhun, évêque de Worcester et son chapitre, font donation viagère de onze hides de terres au duc Æthelwulf et à la duchesse Wulfdryd, à la condition que l'ealdorman protégera le monastère et ses franchises (4). En 904, Werfrid et le même chapitre accordent au duc Æthelred, à la duchesse et à leur fille, un domaine dans le Worcester, de 132 acres de terre arable, pour trois générations, à charge de retour au donateur, et avec obligation de protection pour les bénéficiaires (5). Il est probable que le duc prélevait encore une part du pillage ; qu'il touchait la rançon des prisonniers de distinction, et qu'il pouvait, enfin, réquisitionner les services des hommes libres, pour la culture de ses terres et la garde de ses troupeaux. Il devait

1. Cf. *Chron. sax.* an. 837, 845, 853, 860, 905, 1016.

2. « Dovere reddebat 18 libras, de quibus denariis habebat rex Edwardus duas partes et comes Goduinus tertiam », Domesd. Chenth.

3. *Cod. Dipl.*, n° 237.

4. *Ibid.*, n° 279.

5. *Ibid.*, n° 339.

jouir en fait, sinon en droit, de tous les *regalia*, et il apparaît même qu'à l'exemple des évêques, il ait parfois battu monnaie. Comme chef de la force publique, la protection du duc était sollicitée de toutes parts : elle s'obtenait par des redevances sur le produit des terres ; par un impôt fixe, ou par un louage de services.

Le royaume anglo-saxon paraît donc constitué par une grande association aristocratique, dont les ealdormen étaient les membres, et le roi, le président-né. Les ducs étaient presque les égaux roi, et ils pouvaient contracter eux-mêmes, et pour les leurs, des alliances avec les membres de la famille royale. Ce n'était que du consentement des ealdormen que le roi montait sur le trône ; ce n'était que par leur soutien et leur alliance, qu'il s'y maintenait. Il ne pouvait, sans les consulter et sans être approuvé d'eux, modifier, abroger, ou promulguer les lois : ils étaient en un mot, les conseillers du roi, et les modérateurs de son pouvoir. Le wergyld de l'ealdorman était distinct de celui d'un noble ordinaire, et sa maison était regardée comme un lieu d'asile : le criminel qui s'y réfugiait, pouvait y demeurer trois jours, sans être inquiété (1). La violation de sa demeure était punie d'une amende de quatre-vingts shillings, qu'Ælfred réduisit à soixante. La position seule de l'archevêque, était supérieure à celle de l'ealdorman, par une réminiscence du rang prépondérant du grand-prêtre païen.

Le duc ne paraît pas avoir eu d'insignes particuliers de sa dignité : il devait avoir au front, un beáh, sorte de couronne ; il devait revêtir une toge brodée, pour rendre la justice, et la cuirasse d'or, réservée à la noblesse, quand il allait combattre. Le glaive et la main, devaient être portés

1. *Leg. Edelst.*, III, § 6.

devant lui, comme symboles de sa juridiction civile et criminelle.

Les questions suivantes ont été posées sur les fonctions des ducs : celles-ci étaient-elles héréditaires, viagères, *durante beneplacito*, ou *benemerito* ?

Il y a peu d'exemples de l'hérédité, dans la charge de l'ealdorman : citons seulement le cas d'Elfric, succédant en Mercie, à son père Elfhere, l'an 933. Ce n'était là qu'une exception au principe, que la dignité de duc était viagère ; que même, les titulaires n'en étaient revêtus pour un certain nombre d'années, et qu'ils la pouvaient perdre pour trahison et pour fautes graves, dans leur administration (1). Il demeure constant que les ducs étaient choisis dans les familles de la plus haute noblesse, descendant, parfois, des antiques maisons royales. Avant l'extension des pouvoirs du roi, les ducs adoptèrent souvent les formules de la royauté elle-même : au IXe siècle, Oswulf, ealdorman du Kent du Sud, s'intitule : « Dei gratia dux » ; et Sigewulf et Sigehelm qui figurent au Xe siècle, parmi les ducs de Kent, appartenaient à la famille de Sigeraed, roi de cette province. A la promulgation de la constitution de Cnut, le rôle politique des ducs alla en s'effaçant, jusqu'à ce qu'ils devinssent réduits, comme les ducs francs, à la condition de fonctionnaires royaux, en mission dans les provinces, sous la dépendance immédiate du roi et inférieurs, en rang, aux grands-officiers de la Couronne.

1. *Leg Elf*, § 40.

« Ista vero prænominata tellus primitus fuit præpeditus a quodam duce, nomine Wulfhere, et eius uxore, quando ille utrumque et suum dominum regem Elfredum et patriam ultra iusiurandum quam regi et suis omnibus optimatibus iuraverat sine licentia dereliquit. Tunc etiam, cum omnium iudicio sapientium Gewissorum et Mercensium, potestatem et hæreditatem dereliquit agrorum », *Cod. Dipl.*, n° 1078.

CHAPITRE IV

Le Geréfa

Le nom généralement employé chez les Anglo-Saxons, pour désigner l'officier fiscal, représentant de l'administration royale, était celui de geroéfa (Cod. Dipl., n° 235). Mais un préfixe entrant en composition avec lui, précisait le caractère et l'importance des fonctions, dont le geréfa était investi : ainsi le scír-geréfa est-il l'officier du shire, ou sheriff ; le túngeréfa, l'officier des fermes, ou bailli (1). L'opinion généralement admise sur l'étymologie de ce nom est qu'il dérive de róf *clamor*, róf, *celeber*, *famosus*, et du verbe rófan ou réfan, *appeler à haute voix*. Le nom de geréfa serait, de la sorte, synonyme de *bannitor*, officier qui proclame les actes du roi ; héraut qui donne lecture des réquisi-

1. On lit dans les lois d'Eádweard le Confesseur :

« Greve autem nomen est potestatis : apud nos autem nichil melius videtur esse quam præfectura. Est enim multiplex nomen : greve enim dicitur de scira, de wæpentagiis, de hundredo, de burgis, de villis : et videtur nobis compositum esse e grid anglice, quod est *pax* latine, et *ve* latine, videlicet quod debet facere grid, i. e. pacem, ex illis qui inferunt in terram ve, i. e. miseriam vel dolorem... Frisones et Flandrenses comites suos meregrave vocant, quasi majores vel bonos pacificos : et sicut modo vocantur greves, qui habent præfecturas super alios, ita tunc temporis vocabantur eldereman, non propter senectutem, sed propter sapientiam », cap. XXXII.

tions appelant les hommes libres sous la bannière du roi ; et la circonscription de cet officier, portait encore le nom de mánung ou *bannum* (1). Par ce seul terme, nombre de degrés divers d'autorité sont désignés, et quelqu'ait été, à l'origine, la signification de ce mot, on ne peut mettre en doute la très haute antiquité de l'institution qu'il sert à désigner.

Selon toute probabilité, les geréfan furent les chefs primitivement élus, qui présidaient les assemblées des hommes libres du Gá, et qui promulguaient les lois dans les districts (2). Dans les constitutions germaniques et dans les documents anglo-saxons, le geréfa apparait toujours revêtu de fonctions judiciaires : c'est lui qui tient la cour de justice, disposition prévue dans les lois d'Eádweard :

« Eádweard, le roi, ordonne à tous les officiers (geréfan), de tenir un gemót, une fois les quatre semaines ; de veiller à ce que chaque homme y ait ses droits consacrés, selon la loi, et que les procès y reçoivent une solution rapide » (3).

Il est certain que les divers geréfan devaient être investis de pouvoirs très différents, et qu'il ne pouvait y avoir d'analogie entre le geréfa qui promulguait la loi dans le shire, et celui qui délimitait, par son arbitrage, les champs de deux voisins.

1° Le Heáhgeréfa. En général, le mot qui entre en composition avec geréfa, précise les fonctions particulières de cet officier ; mais tel n'est pas le cas pour le heáhgeréfa, ou haut-geréfa dont le caractère demeure incertain. Il est difficile de savoir si le rang éminent de cet officier, était attaché

1. Æthelst., V, 8, § 2, 3, 4.

2. « Eliguntur in iisdem conciliis et principes, qui iura per pagos vicosque reddunt », Tacit., *Germ.*, XII.

3. *Leg. Eadw.*, I, § 1, 2, 11 ; Thorpe, I, 158, 160, 164.

à sa personne ou à sa fonction, et si cette dernière était exceptionnelle ou permanente.

On lit dans la Chronique saxonne, de l'an 778, qu'Ædelbald et Heardberht de Northumberland massacrèrent trois heáhgeréfan, Ealhwulf, fils de Bosa, Cynewulf et Ecga : et la conséquence immédiate de ces actes, paraît avoir été la déposition d'Ædelred, auquel Ælfwold succède, sur le trône de Northumberland. Ces heáhgeréfan, étaient probablement des chefs de l'armée d'Ædelred, et Siméon de Durham, en rapportant le même fait, les qualifie de ducs, *duces*. En 780, Siméon mentionne encore comme ducs, Osbald et Ædelheard, mais la Chronique saxonne les appelle heáhgeréfan.

Cependant le heáhgeréfa avait un wergyld distinct, inférieur à celui de l'ealdorman.

2° Le Scírgeréfa, ou Sheriff. Le scírgeréfa est, comme son nom l'indique, le fonctionnaire placé à la tête du shire, *pagus*, ou comté ; il est aussi appelé scírman ou scírígman (1). C'est lui qui tient la cour du comté, scírgemót ou folcmót, et il paraît avoir été d'abord élu par le peuple, puis rangé sous l'autorité royale, et contrôlé dans ses actes de juridiction, par l'ealdorman, et par l'évêque. Car, dans la législation anglo-saxonne, même du VIIIe siècle, l'ealdorman est en droit et en fait, le chef du shire (2) ; mais il n'y a pas d'apparence qu'il ait jamais siégé judiciairement, dans le fólcmot, sans l'assistance du shériff, alors que ce dernier pouvait y siéger, parfois, sans le duc.

D'habitude, la cour tenait ses assisses, sous la présidence

1. *Leg. Ini*, § 8 ; Ædelst. v. c., 8, § 2, 3, 4 ; Ædelwine scírman. *Cod. Dipl.*, n° 761, Ædelwine scírgeréfa ; *Ibid.*, n° 732, Wulfsige preóst scírigman ; and Wulfsige se scírigman ; *Ibid.*, n° 1288, Ufegeát scíreman ; *Ibid.*, n° 902, Leófríc scíresman ; *Ibid.*, n° 929.

2 *Leg. Ini*, § 36.

de l'ealdorman, de l'évêque et du scírgeréfa, qui y portait le titre de *vicecomes*, *vicedominus*. Sous le règne de Cnut, le shiremoot tenu à Ægelnodesstán, était composé d'Edelstán, évêque d'Hereford, du duc Ranig, de son fils Eádwine, de Leófwine et de Durcytel, le blanc, de Tofig, *missus* du roi, et de Bryming, sheriff (Cod. Dipl., n° 755), Mais, dans un procès retentissant, sur des biens-fonds à Wouldham, dans le Kent, où l'archevêque Dunstán lui-même, était partie, le litige fut tranché, par le seul sheriff ou shireman, Wulfsige (Cod. Dipl., n° 1288) : au demeurant, l'évêque étant partie au procès, ne pouvait siéger à la cour. Dans un différend de même nature, à Snodland, dans le Kent, il n'est pas fait mention de l'ealdorman, et l'on peut conclure de cette absence, que la présence du sheriff à la cour de justice était toujours nécessaire, alors que celle de l'ealdorman n'était pas indispensable (1).

Par les dispositions des derniers rois de la période anglo-saxonne, l'on voit que le scírgemót ou cour du sheriff, tenait ses assises, devant lesquelles étaient soumises les causes les plus importantes (2).

Mais les fonctions judiciaires du scírgeréfa, n'étaient pas les seules qu'il exerçât. Il était encore chargé de l'exécution des lois, de la police suprême dans le comté, de la promulgation des lois, décrétées par le roi et son witena-gemót (3).

Mais le scírgeréfa était surtout le principal officier fiscal du comté. Il percevait les amendes et les taxes foncières, établies pour assurer les services publics (4). Le sheriff était

1. Edelst., IV, § 1 ; Thorpe, I, 220.

2. *Leg Eadg.*, II, 5 ; Cnut, II, 18 ; Thorpe, I, 268, 386.

3. Edelst., I, § 26 ; III, § 7 ; IV, § 2 ; IX, § 8 ; Thorpe, I, 212, 219, 222, 262, 342, 366 ; Eadm , III. § 5 ; Thorpe, I, 253, Leg. Edelr., I, § 4 ; Thorpe, I, 282.

4. *Cod. Dipl.*, nos 1323, 328, 1258.

le chef de la milice ou levée des hommes libres, qu'il préparait et convoquait à la guerre.

Si les fonctions du scírgeréfa ont pu être électives, au début de la monarchie, elles furent données, par la suite, au seul choix du roi. Le sheriff recevait du monarque, une part des impôts qu'il avait perçus, et il était souvent possesseur de propriétés étendues, dans le district. Des terres déterminées et inaliénables, dans le comté, pouvaient être attribuées au sheriff, car on rencontre dans les textes les mots geréf-land, geréf-máed, qui indiquent que les biens dont il s'agit, étaient affectés non au sheriff lui-même, mais à sa fonction.

On retrouve dans les chartes, les noms de quelques-uns de ces officiers, dans les divers comtés :

Berks.	Cyneweard (1).
	Gódric (2).
Devonshire	Hugh the Norman (3).
Dorsetshire	Ælfred (4).
Essex.	Leófcild (5).
	Rodbeard steallere (6).
Hampshire	Eádsige (7).
	Eádnód steallere (8).
Herefordshire . . .	Ælfnód (9).
	Bryning (10).

1. *Cod. Dipl.*, n° 948.
2. *Ibid.*, n° 840.
3. Flor. Wig., an. 1008.
4. *Cod. Dipl.*, n° 871.
5. *Ibid.*, nos 788, 869, 870.
6. *Ibid.*, n° 859.
7. *Ibid.*, n° 1337.
8. *Ibid.*, n° 845.
9. *Chron. sax.*, 1056.
10. *Cod. Dipl.*, n° 755.

	Osbearn (1).
	Ulfcytel (2).
Hertfordshire . . .	Ælfstán (3).
	Esgár steallere (4).
Huntingdonshire . .	Ælfríc (5).
	Cyneríc (6).
Kent	Edelríc (7).
	Edelwine (8).
	Esgár steallere (9).
	Leófríc (10).
	Osweard (11).
	Wulfsige preóst (12).
	Wulfstán (13).
Lincolnshire . . .	Osgód (14).
Middlesex	Ælfgeát (15).
	Esgár steallere (16).
	Ulf (17).
Norfolk	Eádríc (18).

1. *Cod* , n° 833.
2. *Ibid.*, n° 802.
3. *Ibid* , n° 945.
4. *Ibid.*, n° 864
5. *Ibid.*, n° 903.
6. *Ibid* . n° 906.
7. *Ibid.*, n°s 1323, 1325.
8. *Ibid.*, n°s 731, 732.
9. *Ibid.*, n° 827.
10. *Ibid.*, n° 929.
11. *Ibid.*, n°s 847, 854.
12. *Cod. Dipl.*, n° 1288.
13 *Ibid.*, n° 1258.
14. *Ibid.*, n° 1319.
15. *Ibid.*, n° 885.
16. *Ibid* , n° 855.
17. *Ibid.*, n° 843.
18. *Ibid.*, n° 785.

Norfolk and Suffolk .	Tolig (1).
Northampton . . .	Marleswegen (2).
	Nordman (3).
Somersetshire . . .	Godwine (4).
	Tolig (5).
	Tauid or Touid (6).
Suffolk	Ælfric (7).
	Tolig (8).
Warwickshire . . .	Uua (9).
Wiltshire	Eánwulf Penhearding (10).
Worcestershire . .	Leófric (11).

Il n'existe point de documents, permettant d'affirmer que les fonctions du sheriff aient été annuelles, ou de quelque autre durée limitée. Le clergé, comme on le peut voir, parmi les noms ci-dessus, n'était pas exclu de cet office, de même qu'au temps du paganisme, chez les nations du Nord, le prêtre était souvent choisi pour juge, en dépit de son caractère sacerdotal (12).

3° Le Cyninges Geréfa, ou officier royal. Dans bien des cas, ce nom est employé comme synonyme de scírgeréfa. Ainsi, Ælfred rappelle par deux fois, que le cyninges-

1. *Ibid.*, nos 853, 875, 880, 881, 883, 908, 911.
2. *Ibid.*, nos 806, 808.
3. *Ibid.*, nos 863, 904.
4. *Ibid.*, nos 834, 835, 836, 838.
5. *Ibid.*, n° 821.
6. *Ibid.*, nos 837, 839, 917, 926, 976.
7. *Ibid.*, nos 832, 842.
8. *Ibid.*, nos 874, 905.
9. *Ibid.*, n° 493.
10. *Ibid.*, n° 328.
11. *Ibid.*, nos 757, 898, 923.
12. « Si index vel sacerdos reperti fuerint nequiter iudicasse », *Leg. Visigoth.* c. I, § 33.

geréfa siège dans le folcmót et y administre la justice, ce qui ne peut guère s'entendre que du sheriff (1). Cet officier dut avoir, et l'on ne peut ici que hasarder des conjectures, la connaissance des causes, où le roi était mêlé, tant comme propriétaire privé, que comme personne publique. En 897, on rapporte la mort de Lucemon, dans un engagement contre les Danois : la Chronique le nomme, daes cyninges geréfa ; mais Henri de Hungtingdon (Lib. V), le qualifie de « præpositus regalis exercitus », donnant à entendre qu'il s'agissait là, d'un chef militaire. Il y a donc une confusion entre les fonctions de cet officier et celles du sheriff, et bien que présentant de grandes analogies, elles durent être distinctes, et le cyninges-geréfa seul, connaissait, sans doute, des causes royales, proprement dites. Les autres officiers royaux nommés dans les chartes, sont Ælfweard (Chron. sax., an. 1011) et Ælfgár (Cod. Dipl., n° 693).

4° Le Burghgeréfa. Dans une ville fortifiée, généralement désignée par le mot *burh*, il y avait un officier qui portait le titre de burghgeréfa. La critique manque de détails sur ses pouvoirs particuliers, mais il y a lieu de penser qu'ils étaient semblables à ceux des autres geréfan. Le burghgeréfa paraît avoir été, principalement, un officier royal, commis à la garde et à la défense de la forteresse. Les chartes renferment les noms : de Godwine, præpositus civitatis Oxnafordi ; d'Ædelwig, præpositus in Bucingaham ; d'Osulf et Ylcaerdon, præpositi in Padstow (2). Un des devoirs de la charge de cet officier, consistait à présider le burghemót, qui se tenait trois fois l'an (Leg. Eádg., II, § 5), et il devait représenter la cité, dans les juridictions supérieures. Le burghgeréfa

1. Ælfr., § 22 ; Ædelred, III, § 13 ; Cnut, II, § 8, 33 ; Thorpe, I, 76, 82, 380, 396 ; *Cod. Dipl.*, n° 789.

2. *Cod. Dipl*, nos 950, 1289, 981 ; *Chron sax.*, an. 906.

semble avoir été sous la surveillance de l'ealdorman : on l'a parfois comparé, et non sans raison, au *prætor urbanus* de Rome et au burgrave germanique, sans qu'on ait jamais pu déterminer la nature et l'importance exactes de ses fonctions.

5° Le Portgeréfa. Cet officier présidait aux transactions commerciales, était électif, et connaissait de toutes causes ayant trait au négoce : à Londres, il avait le rang de sheriff. On relève dans les chartes, les noms de Swétman et Ælfsige, portgeréfan pour Londres et Canterbury : Ælfsige, pour Bodmin, et Leófcild, pour Bath (1). La meilleure partie des revenus de cet officier, devait provenir des frais de justice, dans les affaires dont il connaissait.

6° Le Wícgeréfa. Cet officier exerçait les mêmes fonctions que les précédents, dans les villages, et dans les villes, formées, à l'origine, d'un village.

Mais ce titre était parfois étendu à des officiers, qui se trouvaient à la tête des villes royales. Ainsi la Chronique saxonne (an. 897), mentionne Beornwulf comme ayant été wícgeréfa, dans Winchester. Et dans les lois d'Ilodere et d'Eádric, (§ 16, Thorpe, I, 34) ce nom est donné à l'officier du roi, à Londres : Cyninges wícgeréfa. Mais, en général, on peut supposer que le wícgeréfa était un officier subalterne, et qu'il exerçait surtout ses fonctions, dans les villages réputés propriétés ducales ou épiscopales ; les autres, qui dépendaient de la Couronne, étant directement administrés par le sheriff.

7° Le Túngeréfa. Le túngeréfa est le *villicus*, ou bailli du domaine sur lequel il a juridiction. Quand il était placé à la

1. *Cod. Dipl.*, nos 857, 861, 872, 799, 981, 929, 789, 993. Cf. *Leg. Eadw.*, § 1 ; Thorpe, I, 158 ; Eádm , III, § 5 ; Thorpe, I, 253 ; Ædelst., I, § 12 ; Thorpe, I, 206.

tête des fermes royales, il devait, en veillant aux détails de la culture, maintenir la paix entre les travailleurs des champs. A Londres, il paraît avoir été sous les ordres du portgeréfa, et l'assistant de celui-ci (Æthelr., IV, 3).

D'après les lois d'Ælfred (Alf., § 1, Thorpe, I, 61), il était encore chargé de la nourriture et de l'entretien des prisonniers, et c'était lui, qui dans le domaine royal, était l'aumônier du roi : Æthelstan prescrit à son túngeréfa, de donner à un pauvre, un quartier de lard, une tonne de bière, des vêtements pour douze mois, et ce, pour la rémission de ses péchés (Æthelst., I, § 1, Thorpe, I, 196).

8° Le Swángeréfa. Cet officier avait la juridiction des forêts, et présidait la cour du *Swainmoot*, qui connaissait des différends entre bergers et gardes des forêts ; des questions litigieuses sur les pâtures, les porcs et les usages des biens communs (Cod Dipl. n° 219). L'organisation du swána gemót fut définitivement établie par la constitution de Cnut, *de Foresta* (Thorpe, I, 246).

Le geréfa n'était pas nécessairement un officier royal : des évêques, des ealdormen, et même de simples nobles, avaient pour veiller sur leurs domaines un geréfa, qui rendait la justice entre les serfs, comme le *scírgeréfa*, l'administrait, dans le shire, entre les hommes libres. La fonction essentielle du geréfa est donc essentiellement judiciaire, quelque soit l'importance de son rang, depuis l'officier royal, jusqu'au simple intendant des domaines d'un seigneur (1).

1. Cf. Ini, § 63 : *Cod. Dipl.*, nos 931, 841.

CHAPITRE V

Le Witena Gemot

Les barbares germains qui avaient contribué à la conquête romaine de l'Angleterre, s'étaient établis dans ce pays, en y apportant leurs mœurs propres, et les institutions de leur ancienne patrie. Dans l'association volontaire qu'ils formaient entre eux, chacun conservait, avec un reste de liberté et d'initiative individuelles, le droit de parler et de délibérer, sur les intérêts généraux de la communauté. Celle-ci n'était pas trop nombreuse pour être consultée, et le souci de leur sécurité garantissait la fidélité de ses membres : car le Germain captif ou déserteur, ne pouvait attendre de ses ennemis, que la mort ou une longue servitude. Le danger commun, créait entre tous, une solidarité de fait.

Ces associations étaient bien constituées, en vue de bénéfices communs, et pour assurer à leurs membres la garantie de leurs possessions. L'intérêt général et l'intérêt individuel se trouvaient ainsi liés. Mais le principe d'égalité chez tous les membres de la communauté, entraînait celui de la loi de la majorité. Si la minorité était faible, elle devait se soumettre ou s'insurger contre la volonté générale : si elle se trouvait, par le nombre et par les ressources, capable d'action efficace, elle pouvait renoncer à l'alliance, et aller vers de nouveaux établissements.

Quand le nombre des citoyens n'est pas excessif, le suffrage de la majorité s'exprime dans une assemblée publique, où sont présents tous les membres de l'État. L'existence de semblables conseils ou assemblées, chez les Germains, apparaît aux premiers temps de leur histoire. Tacite les a longuement décrites (Germ., XI, XII, XIII) :

« ... Dans les affaires de moindre importance, les chefs se consultent entre eux ; dans les affaires plus conséquentes, ils consultent tout le corps de la nation... Ils se réunissent, à moins d'événement inattendu, à des jours fixes, à la nouvelle, ou à la pleine lune... Ils siègent en armés... Alors le roi, le prince, ou tout autre homme autorise à parler quelqu'un de renommé pour son âge, sa noblesse, ou ses vertus guerrières... Si son opinion n'est point partagée par l'assemblée, celle-ci l'accueille par des murmures ; si elle est agréée, les hommes choquent leurs lances, en signe d'assentiment... Dans les mêmes conseils on élit les princes qui feront exécuter les lois dans les provinces... »

Tel fut le parlement teuton à son début, et toutes les autres assemblées, dénommées shiremoots, markmoots, placita, ou fólcmots, lui furent analogues chez les Francs, sous les Mérovingiens, et même sous les Carolingiens.

Charlemagne tenait des parlements deux fois l'an, en mai et à l'automne, pour l'administration générale des affaires publiques. La première de ces assemblées était composée des principaux officiers de l'état, qu'on qualifie successivement de Maiores, Seniores, Optimates. Elle préparait les travaux d'une seconde assemblée où n'étaient admis que les seniores, et les conseillers intimes du roi. On examinait, dans ces assises, les questions de droit et de politique générale qui seraient soumises à l'assemblée publique. Puis les membres de ce conseil, après leurs délibérations secrètes, se constituaient en cour de justice et d'appel, pour connaître

des causes qui excédaient la compétence des juridictions ordinaires (1).

Les assemblées générales se tenaient en plein air, ou dans des édifices propres à ce dessein Les ecclésiastiques et les magnats y siégeaient, en dehors de la foule. Chaque ordre avait à sa disposition des locaux spéciaux, pour y délibérer sur ses intérêts particuliers : le clergé se consultait sur les matières purement ecclésiastiques ; les magnats, sur leurs intérêts civils, et les deux ordres se réunissaient, quand les matières sur lesquelles ils devaient délibérer, présentaient un caractère mixte. De ces conseils sortaient des projets de loi, que le roi approuvait ou infirmait, selon les cas.

Pendant ces délibérations, au dire d'Hincmar (2), le roi se mêlait à la foule, recevant les vœux de son peuple ; interro-

1. « Sed nec illud prætermittendum, quomodo, si tempus serenum erat, extra, sin autem intra, diversa loca distincta erant ; ubi et hi abundanter segregati semotim, et cætera multitudo separatim residere potuissent, prius tamen cæteræ inferiores personæ interesse minime potuissent. Quæ utraque senorium susceptacula sic in duobus divisa erant, ut primo omnes episcopi, abbates, vel huiusmodi honorificentiores clerici, absque ulla laicorum commixtione congregarentur ; similiter comites vel huiusmodi principes sibimet honorificabiliter a cætera multitudine primo mane segregarentur, quousque tempus, sive præsente sive absente rege occurrerent. Et tunc prædicti Seniores more solito, clerici ad suam, laici vero ad suam constitutam curiam, subselliis similiter honorificabiliter præparatis, convocarentur. Qui cum separati a cæteris essent, in eorum manebat potestate, quando simul, vel quando separati residerent, prout eos tractandæ causæ qualitas docebat, sive de spiritalibus, sive de sæcularibus, seu etiam commixtis. Similiter, si propter aliquam vescendi [? noscendi] vel investigandi causam quemcunque vocare voluissent, et [? an] re comperta discederet, in eorum voluntate manebat .» Hincmar, c. 35.

2. « Interim vero, quo hæc in regis absentia agebantur, ipse princeps reliquæ multitudini in suscipiendis muneribus, salutandis proceribus, confabulando rarius visis, compatiendo senioribus, congaudendo iunioribus, et cætera his similia tam in spiritalibus, quamque et in sæcularibus occupatus erat. Ita tamen, quotiuscunque segregatorum voluntas esset ad eos veniret » Hincmar, c. 35.

geant les uns, répondant aux autres. Après la promulgation des lois, le roi entendait un compte rendu de la situation générale et particulière du royaume et des districts, puis, l'assemblée était dissoute. Quand des additions, ou *capitula*, étaient faites aux anciennes lois, des *missi dominici* allaient, par les provinces, recueillir l'adhésion des hommes libres, qui transformait en lois du pays, ces propositions.

Tandis que le district reste peu étendu, ce mode de procéder, demeure sans inconvénient. Mais on ne le conçoit plus pratiquement, du jour où le comté devient royaume, et quand le royaume s'est transformé en empire. Ainsi l'assistance aux assemblées du Campus Maduis, sous Charlemagne, devait être pour ceux qui y étaient convoqués, une lourde charge. Le cultivateur pour se rendre à ces assises, devait traverser des solitudes et des forêts sans voies de communication, et abandonner ses travaux. En Angleterre, les mêmes difficultés surgissent, quand l'homme libre doit franchir les limites de son shire. D'autre part, il ne peut prendre d'intérêt, dans la rédaction s'appliquant à de nombreux districts en dehors du sien, et son concours n'offre point d'utilité, dès lors qu'il s'agit de prendre des mesures administratives, s'appliquant à des régions dont il ignore les caractères et les besoins. L'homme dut donc toujours s'efforcer de faire peser sur autrui une pareille charge, et c'est de lui-même qu'il chercha à se faire représenter à l'assemblée. Il trouvait, en effet, près de lui, le riche propriétaire foncier, qui pouvait quitter ses domaines, en les laissant, pendant son absence, aux soins de ses intendants ; le scírgeréfa, l'ealdorman, accoutumés aux détails de l'administration publique ; l'évêque ou l'abbé, renommés pour leur science ; tous ceux qui, en un mot, avaient la faculté de s'absenter momentanément du district.

Encore le roi devait-il accueillir avec empressement, ces

hommes qui formaient avec lui la classe dirigeante, dont il était le chef. Les liens d'alliance ou de consanguinité, l'unissaient à la plupart des membres de ce conseil. Ceux-ci se trouvaient être encore les conseillers de la nation, connaissant ses besoins divers, et représentant ses droits auprès de la Couronne. Car l'État anglo-saxon est une aristocratie, à la tête de laquelle se trouve placé le roi, qui ne peut régner qu'avec le concours constant de la noblesse et des hommes libres, dont celle-ci fait partie. Dans les nombreux documents sur ces assemblées, on relève sur les actes, les signatures du roi, des aedelings ou princes de sang, des archevêques, des évêques et des abbés, puis d'une longue suite de milites, ministri, ou thanes, officiers royaux et gerefán, dans les shires (1).

Quoiqu'en général, les membres du gemót soient nommés en saxon, witan, ils sont encore désignés dans les chartes, par des titres latins (2) : ils sont nommés maiores natu, sapientes, principes, senatores, primates, optimates, magnates, procuratores patriæ. Mais quels qu'aient été leurs titres, ils sont regardés comme représentant toute la nation, et la volonté nationale : en effet, dans une charte d'Æthelstan (an. 931), il est dit qu'un acte a été promulgué, *tota plebis generalitate ovante*, avec l'approbation de tout le peuple (3), et un acte de l'an 934, passé à Winchester, porte encore, dans ses dispositions, la mention : *tota populi generalitate* (4). Le plus grand nombre de signatures sur les chartes ne dépasse pas 106, et n'est pas inférieur à 90 (5), après l'établissement définitif de la monarchie. En des temps plus

1. *Leg. Æthelst.*, V. § 10.
2. *Cod. dipl.*, nos 361, 1102, 1105, 1107, 1108.
3. *Ibid.*, no 1103.
4. *Ibid.*, no 364.
5. *Ibid.*, nos 353, 364, 1107

reculés, ce nombre dut être moindre, puisque Bède rapporte (Hist. Eccl., II, 13) que le gemót réuni pour décider de l'adoption du christianisme dans le Northumberland, fut tenu dans une chambre, et que Dunstan se rencontra dans un local identique, avec les wítan d'Angleterre (Chron. sax., an. 978).

Les membres du wítena gemót n'étaient pas élus, et si au début, leur représentation fut élective, elle cessa de l'être du jour où les scírgeréfan et les ealdormen ne furent plus élus par le peuple (1).

Le nom particulier, en saxon, de ces assemblées est witena gemót ; littéralement, la réunion des witan. Mais on rencontre encore : micel gemót, la grande assemblée ; sinodlíc gemót, l'assemblée synodale ; seonod, le synode. Les noms latins appliqués au witena gemót sont concilium, conventus, synodus, synodale conciliabulum. Quoique synodus et seonod semblent se rapporter plutôt à des réunions ecclésiastiques qu'à des assemblées laïques, il n'apparaît pas que les Saxons aient fait, ici, de distinction, attendu que

1. « In Saxonum gente priscis temporibus neque summi cœlestisque regis inerat notitia, ut digna cultui eius exhiberetur reverentia, neque terreni alicuius regis dignitas et honorificentia, cuius regeretur providentia, corrigeretur censura, defenderetur industria : sed erat gens ipsa, sicuti nunc usque consistit, ordine tripartito divisa. Sunt denique ibi, qui illorum lingua *eðilingi*, sunt qui *frilingi*, sunt qui *lassi* dicuntur, quod in latina sonat lingua, nobiles, ingenuiles atque serviles. Pro suo vero libitu, consilio quoque, ut videbatur, prudenti, singulis pagis principes præerant singuli. Statuto quoque tempore anni semel ex singulis pagis, atque ab eisdem ordinibus tripartitis, singillatim viri duodecim electi, et in unum collecti, in media Saxonia secus flumen Wiseram et locum Marklo nuncupatum, exercebant generale concilium, tractantes, sanctientes et propalantes communis commoda utilitatis, iuxta placitum a se statutæ legis. Sed etsi forte belli terreret exitium, si pacis arrideret gaudium, consulebant ad hæc quid sibi foret agendum. » Pertz, monum. II, 361, 362.

les affaires tant ecclésiastiques que séculières, étaient soumises à la même assemblée. Mais il demeure probable, comme dans le système de la monarchie franque, que le clergé délibérait seul avec le roi sur les matières purement ecclésiastiques. Il y a des actes sur lesquels ne sont apposées que les signatures du clergé, alors que dans d'autres documents, ces dernières sont suivies et confirmées par celles des laïcs (1).

Les pouvoirs du witena gemot

1° *En premier lieu et d'une manière générale, les witan avaient voix délibérative, et jouissaient du droit d'examen de tout acte public qui devait être promulgué par le roi.*

1. « Regnante Ini, Westsaxonum rege, subitanea quædam incubuerat, nova quadam seditione exorta, necessitas, et statim synodale a primatibus æcclesiarum cum consilio prædicti regis servorum Dei factum est concilium : moxque omnibus in unum convenientibus, saluberrima de hac recenti dissentione consilii quæstio inter sacerdotales æcclesiastici ordinis gradus sapienter exoritur, et prudentiori inito consultu, fideles in Domino legatos ad archiepiscopum Cantuariæ civitatis, nomine Berchtwaldum, destinandos deputarunt, ne eorum præsumptione aut temeritate adscriberetur, si quid sine tanti pontificis agerent consilio. Cumque omnis senatus et universus clericorum ordo tam providenti peracta conlatione consentirent..... » Pertz., II, 338.

« Theodoricus rex Francorum, cum esset Cathalaunis, elegit viros sapientes, qui in regno suo legibus antiquis eruditi erant : ipso autem dictante, iussit conscribere legem Francorum, Alemannorum et Baiuvariorum », etc. Eichhorn, I, 273. « Incipit Lex Alamannorum, quæ temporibus Hlodharii regis (an. 613-628) una cum principibus suis, id sunt XXXIII episcopis, et XXIV ducibus, et LXII comitibus, vel cætero populo constitua est. » Eichhorn, I, 274, note a. « In Christi nomine, incipit Lex Alamannorum, qui temporibus Lanfrido filio Godofrido renovata est. Convenit enim maioribus natu populo allamannorum una cum duci eorum lanfrido vel citerorun populo adunato ut si quilibet », etc. Eichhorn, I, 274, note c. « Ut omnis legum Romanarum, et antiqui iuris

2° *Les witan délibéraient sur la rédaction des lois nouvelles qui devaient être ajoutées au folcriht existant, et qui étaient alors promulguées de leur propre autorité et de celle du roi.* Bède, dans son Histoire, s'exprime ainsi, à propos d'Edelberht (1) :

« Parmi les bienfaits qu'il prodigua à son peuple, il convient de citer les lois qu'il lui donna, sur l'avis de ses witan, selon l'usage des Romains, et qui ont été écrites en langue anglaise... »

La promulgation de ces lois était un acte de la double autorité du roi et des witan. Les préliminaires des lois de Wihtræd sont ainsi conçus :

« ... Sous le règne du plus clément des rois des hommes du Kent, Wihtræd,... dans l'assemblée des hommes illustres du royaume,... lui-même et ces derniers ont décrété, d'une voix unanime, ces lois qu'ils ajoutent aux coutumes déjà existantes... » (2).

Le début des lois d'Ini est formulé en des termes identiques :

« Ini, par la grâce de Dieu, roi des Saxons de l'Ouest, a promulgué les lois suivantes, avec l'assistance et l'avis de Cénred, son père, des évêques Hedde et Ercenwold, de tous ses caldormen, et des plus sages de ses witan... » (3).

Les préambules des lois d'Elfred sont conçus en termes identiques :

obscuritas, adhibitis sacerdotibus ac nobilibus viris, in lucem intelligentiæ melioris deducta resplendeat. Quibus omnibus enucleatis atque in unum librum prudentium electione collectis, hæc quæ excerpta sunt, vel clariori interpretatione composita, venerabilium Episcoporum, vel electorum provincialium nostrorum roboravit adsensus. » Eichhorn. I, 280, note bb.

1. *Hist. Eccl.*, II, 5.
2. Thorpe, I, 36.
3. *Ibid.*, I, 102.

« J'ai, Alfred, roi des Saxons de l'Ouest, soumis ces textes à tous mes witan qui ont déclaré les tenir pour bons, et les regarder comme lois » (1).

Les lois d'Eádweard, comme celles d'Hlodhere, ne renferment pas de préliminaires. Eádmund, au conseil de Culinton, débute ainsi (2) :

« Ceci est le décret qu'Eádmund, le roi, ses évêques et ses witan ont rendu à Culinton, sur le maintien de la paix, et sur la réception des serments de fidélité. »

En 1008, Æthelred promulgue la disposition suivante (3) :

« Voici l'ordonnance que le roi des Anglais a rendue, sur l'avis de ses witan, tant clercs que lais... »

Il résulte de l'examen de ces textes, que les witan exercèrent, conjointement avec le roi, les pouvoirs législatifs, et même qu'ils pouvaient l'exercer sans le roi, alors que celui-ci ne pouvait se passer de leur concours. Car en eux était représentée la nation, dont ils exprimaient la volonté, en la dirigeant.

3° *Les witan avaient le pouvoir de contracter des alliances et des traités de paix, et d'en arrêter les termes.* Après la défaite des Danois par Ælfred, en 878, intervint un traité de paix entre ce roi et le vaincu, Gudorm Æthelstan. Le premier article de cet acte essentiel, est ainsi formulé (4) :

« Telle est la paix qu'Ælfred, le roi, et tous les witan de la nation anglaise, et tout le peuple de l'Eastanglia, ont arrêtée et confirmée par serment, pour eux-mêmes, et pour leurs descendants, nés ou à naître... »

4° *Les witan avaient le pouvoir d'élire le roi.* La dignité

1. Thorpe, I, 59.
2. *Ibid.*, I, 244, 246.
3. *Ibid.*, I, 304, 314, 316, 318, 340, 342, 350, 358, 376, Cf Æthelr., VII, § 24, *Ibid.*, I, 334, Æthelr IX, § 36, *Ibid.*, I, 348.
4. *Ibid.*, I, 152.

royale était, chez les Anglo-Saxons, mi-héréditaire et mi-élective. Les rois étaient généralement choisis dans des maisons illustres, mais les witan se réservaient le droit d'élire la personne qu'ils voulaient voir régner. Les exemples sont nombreux de cas où les fils, ou descendants directs du roi, sont écartés du trône, en faveur d'un frère ou d'un autre prince, que la nation jugeait plus digne de régner. L'avènement au trône d'Ælfred eut lieu dans de telles conditions, et au détriment des enfants de son frère aîné : car la nation voulait sur le trône un prince énergique et guerrier, de sorte qu'Ælfred, fort de la volonté de tous, eût pu en cas d'opposition, détrôner son frère Ældelred, et régner à sa place (1).

Florent de Worcester rapporte, pour l'année 959, qu'Eádgar fut élu par tout le peuple d'Angleterre :

« Ab omni Anglorum populo electus... regnum suscepit ».

En 979, la Chronique saxonne poursuit :

« Cette année Ædelred prit les rênes du royaume... et il fut sacré roi à Kingston, parmi la joie de ses witan anglais... »

On lit dans la même Chronique, qu'à la mort de Swegen, en 1014, l'armée avait élu roi, Cnut :

« Mais tous les witan qui étaient en Angleterre, clercs et lais, décidèrent d'aller quérir le roi Ædelred, et ils déclarèrent qu'aucun autre roi ne leur pouvait être plus agréable que leur seigneur naturel... »

Cependant Cnut l'emporta, et après l'extinction de sa dynastie, tout le peuple élut Eádweard le Confesseur, en 1042 :

1. « Ælfredus a ducibus et a præsulibus totius gentis eligitur, et non solum ab ipsis, verumetiam ab omni populo adoratur, ut eis præesset, ad faciendam vindictam in nationibus, increpationes in populis. » An. 871. Siméon de Durham.

« Et, ajoute la Chronique, cette année-là, mourut Hardacnut, tandis qu'il buvait à sa table... Tout le peuple acclama roi Eádweard, comme c'était là son droit naturel... »

5° *Les witan avaient le droit de déposer le roi, si son gouvernement ne répondait pas au bien du peuple.* En fait, l'exercice d'un pareil droit fut rare : l'histoire anglo-saxonne n'en fournit qu'un exemple : en 755, les witan de Wessex, indignés des exactions du roi Sigeberht, le déposèrent, et nommèrent à sa place, son parent, Cynewulf. Ce fait historique est rapporté par plusieurs auteurs. La Chronique saxonne de l'an 755, le mentionne brièvement :

« Cette année-là, Cynewulf et ses witan privèrent Sigeberht de son royaume, excepté du Hampshire, pour ses démérites. »

Florent de Worcester (Flor. Wig., an. 755) donne une histoire aussi peu détaillée de cet événement, qu'Henri de Huntingdon rapporte assez longuement, et Siméon de Durham cite un roi du Northumberland, Alcred, comme ayant été déposé et exilé, du consentement de tout son peuple (1).

6° *Le roi et ses witan avaient le pouvoir de nommer les prélats aux sièges épiscopaux vacants.* On trouve de nom-

1. « Sigebertus rex, in principio secundi anni regni sui, cum incorrigibilis superbiæ et nequitiæ esset, congregati sunt proceres et populus totius regni, et provida deliberatione, et unanimi consensu omnium expulsus est a regno. Kinewulf vero, iuvenis egregius, de regia stirpe oriundus, electus est in regem. » Hen. Hunt., *Hist. Ang.* lib. IV.

« Eodem tempore, Alcredus rex, consilio et consensu omnium suorum, regiæ familiæ principum destitutus societate, exilio imperii mutavit maiestatem. » Sim. Dun. an. 774. « Sed cum Aldoaldus eversa mente insaniret, de regno eiectus est. » Paul. Diac. Langob., IV, 43. « Generali nomine rex appellatur Hendinos, et *ritu veteri*, potestate deposita removetur, si sub eo fortuna titubaverit belli, vel segetum copiam negaverit terra. » Amm. Marc., XXXIII, 5.

breux exemples de pareilles nominations, dans la Chronique saxonne, pour les années 971, 995, 1050. Ainsi, en 959, Dúnstán fut élu archevêque de Canterbury, dans les conditions suivantes :

« Dehinc beatus Dunstanus, Æthelmi archiepiscopi ex fratre nepos, Glaestaniæ abbas, post Huicciorum et Londoniensium episcopus, ex respectu divino et sapientum consilio, primæ metropolis Anglorum primas et patriarcha. » (Flor. Wig., an. 959).

7° *Ils avaient également le pouvoir de statuer sur les matières ecclésiastiques ; d'ordonner des jeûnes, des aumônes, d'arrêter le jour des fêtes religieuses, et de fixer le montant des contributions dues au clergé.*

Les fêtes de saint Eádweard et de saint Dúnstán furent fixées par les witan, au quinzième jour des calendes d'avril, et au quatorzième de celles de juin (1).

Les lois renferment encore des dispositions touchant aux aumônes volontaires et forcées, à l'observation des jeûnes, à la célébration dominicale, aux règles monastiques, et aux dispenses et prohibitions de mariage (2).

8° *Le roi et les witan avaient le pouvoir de lever des impôts pour assurer les services publics.*

Au début, les contributions des hommes libres durent être volontaires, mais elles perdirent bientôt ce caractère, et furent comprises sous la dénomination de cyninges gafol, ayant pour assiette, la mesure territoriale du hide. Au temps d'Ini, les witan fixent le montant de cette contribution, en orge, à six livres, par hide de terrain (3). Des impôts nouveaux sont votés, pour les indemnités de la guerre danoise,

1. Ædelr., V, § 16, Cnut, I, § 17, Thorpe, I, 310, 370.

2. Cnut, I, § 14, 15, 16, *Ibid.*, I, 368 ; Ædelr., IX, § 6, VI, § 41 ; *Ibid.*, I, 342, 328.

3. Ini, § 59, *Ibid.*, I, 140.

sous Æthelred, et pour l'entretien de la flotte : en 1018, ces taxes s'élevaient, quand elles furent supprimées après trente-neuf ans, par Eádweard, à 82.500 livres (1).

9° *Le roi et ses witan avaient le pouvoir de mobiliser les forces de terre et de mer, quand les circonstances l'exigeaient.*

Le roi avait le droit propre d'appeler le ban des hommes libres et de requérir, en tout état de cause, les services des comites et de leurs vassaux. Mais quand les circonstances exigeaient la levée et l'équipement de troupes plus considérables, le roi devait réunir les witan, pour convoquer l'arrière-ban ou *hereban*. On lit dans la Chronique, qu'en 999, le roi et les witan ordonnèrent des armements contre les Danois, et des prières publiques. Après la volonté exprimée du roi et des witan, ces levées extraordinaires dépendaient encore, en fait, du consentement national, et Svein, roi des Danois, ayant fait appel à Eádweard le Confesseur, contre Magnus de Norvège, le peuple s'opposa, à l'unanimité, à ce qu'une flotte fût envoyée à son secours (2).

10° *Les witan avaient le pouvoir de conférer et de ratifier des concessions de terres, et d'autoriser la conversion de fólcland en bócland, et réciproquement.*

Toute concession de terre, du fait royal, à titre onéreux ou gratuit, est toujours accompagnée, dans le Codex Diplomaticus, de la mention « cum consilio, consensu, et licentia procerum ». Et la nécessité de ce double consentement s'explique, en ce que de pareils actes entraînaient la conversion de biens publics, ou fólcland, en domaines privés, ou bócland. Du même coup, les revenus publics dont le roi et les witan étaient les administrateurs fiduciaires, se trouvaient atteints, sauf dans le cas où il s'agissait d'un simple échange :

1. Cf. *Chron. saxon.*, an. 1006, 1008, 1018, 1052.
2. Flor., 1047, 1048.

en 858 (1), le roi et son thane Wulfláf, échangèrent des domaines dans le Kent, Ædelberht recevant cinq hides de terres à Mersham, contre cinq qu'il donnait à Wassingwell.

Le consentement des witan, comme représentants de la nation, est encore nécessaire quand des terres sont attribuées au roi lui-même, comme personne privée.

En 847, Ædelwulf de Wessex obtint de ses witan, vingt hides de terres à Ham. La concession en est rédigée en ces termes :

« Moi Ædelwulf, par la grâce de Dieu, roi des Saxons de l'Ouest, avec le consentement et la licence de mes évêques et de mes princes, je me suis attribué une terre de vingt hides d'étendue, en héritage... » (2). Offa, roi de Mercie, se fait concéder cent dix hides de terres conquises dans le Kent, de l'assentiment de ses conseillers (3). En 964, le roi Eádgar dota son épouse, Ælfdryd, de dix hides de terres à Aston, dans le Berkshire, « consilio satellitum, pontificum, comitum, militum » (4).

11° *Les witan avaient le pouvoir d'attribuer à la Couronne les biens de ceux qui étaient morts intestats et de confisquer au profit du roi, les domaines des condamnés de droit commun.*

Ælfred, condamné pour trahison et rébellion contre Ædelstán, perdit ses biens par jugement des witan, qui les confisquèrent au profit du roi (5). Encore voit-on les domaines d'hommes libres, condamnés pour vol, attribués à la Couronne, avec la mention (6) :

1. *Cod. Dipl.*, n° 281.
2. *Ibid.*, n° 260.
3. *Ibid.*, n° 1019.
4. *Ibid.*, n° 1253.
5. *Ibid*, n° 1112.
6. *Ibid.*, n° 374.

« Iusto valde iudicio totius populi, seniorum et primatum ».

Cinquante hides de terres constitués en majorat, par Egberht, en 825, au profit d'Aulton, à Winchester, lui firent retour à la mort du bénéficiaire intestat (1).

12° *Les witan agissaient comme juridiction suprême, tant au civil qu'au criminel.*

Ces pouvoirs sont confirmés par de nombreux documents qui se retrouvent à toutes les pages du Codex Diplomaticus, avec les noms des parties, l'objet de la cause, les phases du procès... Mais la justice du gemót semble avoir été mise en doute par les contemporains eux-mèmes. Un corps politique aussi nombreux ne pouvait faire preuve d'équité bien grande : les violences de la majorité emportaient maintes fois les suffrages, et des sentences rigoureuses telles que la mort, la perte des yeux, la mise hors la loi, étaient prononcées par la haute cour des witan, pour des crimes, et dans des desseins, le plus souvent, politiques.

Tels sont les divers pouvoirs, très étendus, du gemót. D'ordinaire, le roi convoquait celui-ci, à quelque domaine royal, aux fêtes de Pâques, ou à la Noël : les witan pouvaient être réunis d'urgence, quand les circonstances l'exigeaient. L'assemblée s'ouvrait par un service religieux, et par l'affirmation, chez ses membres, de leur adhésion à la foi catholique (2). Le roi leur soumettait alors les propositions sur lesquelles ils devaient délibérer, et celles-ci étaient acceptées, modifiées, ou rejetées. Puis, des messagers royaux allaient recueillir par les shires, l'adhésion et le serment de fidélité des hommes libres, aux lois nouvelles. Le peuple est donc associé aux votes des witan, et saisi de leurs résultats, étant

1. *Cod. Dipl.*, n° 1035.
2. *Ibid.*, n° 1019.

donné ce principe de la législation teutone, que la loi naît des volontés jointes, du roi et de son peuple. C'est ce qui explique que les *capitula* étaient signifiés aux hommes libres du shire, qui leur donnaient une adhésion *personnelle*. Sur chaque loi, préparée et votée par les witan, il y avait une sorte de plébiscite qui la ratifiait, ou qui la rejetait définitivement.

Bien que les personnages essentiels fussent seuls nommés dans la composition du gemót, il est probable qu'en fait, l'homme libre du voisinage y devait venir, en armes, sinon pour y délibérer, du moins pour ajouter son acclamation à celle qui accueillait toute mesure favorable à la majorité du peuple (1), dont la présence réelle ou fictive ne fut jamais obligatoire. Car ce sont les membres mêmes du gemót qui représentent le peuple, dans cette assemblée.

Des dispositions ordonnées par Sigeberht, sont rapportées comme ayant été prises, dans une assemblée *procerum et populi* (2). Une charte d'Ini, en 725, est consentie, *cum præsentia populationis* (3). Le 28 mai 924, un gemót se réunit à Winchester, *tota populi generalitate*, et une autre assemblée s'ouvre à Wordig, en 931, *tota plebis generalitate* (4), Æthelstan, en 938, déclare que certaines terres ont été confisquées au profit de la Couronne, du consentement du peuple, des seniores et des primates, et que les chartes, à leur origine, étaient octroyées par un acte solennel du peuple entier.

Que le mot peuple ait été employé dans un sens restrictif ou plus général, et quelque vague qu'ait été, en ces

1. « Et dixit omnis populis qui ibi aderat, Fiat, Fiat. Amen. » *Cod. Dipl.*, nº 1129.
2. Hen. Hunt., lib. IV.
3. *Cod. Dipl.*, nº 73.
4. *Ibid.*, nos 1103, 364, 186.

temps, l'idée de représentation, elle n'en existe pas moins à l'état virtuel, et d'aucuns ont pu voir, dans ces premières assemblées délibérantes, formellement respectueuses de la volonté nationale, le premier germe des institutions parlementaires en Angleterre.

CHAPITRE VI

Les Villes

La ville bretonne, au temps de César, ne présentait qu'une sorte de citadelle, entourée d'un rempart ou d'un fossé creusé, pour arrêter momentanément, les incursions de l'ennemi. C'est ainsi que s'étaient formées les *oppida* de Cassivelaunus, Caratac ou Galgacus, qui résistèrent souvent au génie du général romain. Mais de telles villes n'avaient qu'une importance politique ou stratégique, et ne comportaient point d'unité administrative, ou de centre économique.

Ce furent des colonies, avec ces derniers caractères qui constituent intégralement une ville, que les Romains laissèrent sur tous les points de la Bretagne, où les *municipia* apparurent de tous côtés. Leur tâche fut facilitée par l'accroissement de la population, car César rapporte que les demeures des Bretons étaient nombreuses, comme dans les cités des Gaules (1). Moins de quatre-vingts ans après le retour des Romains en Bretagne, et quarante ans après la soumission complète de l'île, par Agricola, Ptolémée, au commencement du IIe siècle, vers l'an 120, énumère cinquante-

1. « Creberrima ædificia, fere Gallicis consimilia ». *Bell. Gall.*, V, 12.

six villes en Bretagne, dont l'existence n'était pas toujours due aux efforts de la civilisation romaine (1).

César, en effet, ne fait pas mention de Londres, quoiqu'il est difficile de supposer qu'à l'époque de la conquête, romaine, cette ville n'ait pas été un centre important. Londres fut longtemps la ville principale des Cantii, que César a dépeints, comme le peuple le plus poli de la Bretagne, et les marchands qui faisaient le trafic aux rives

1.

Districts	Villes	Districts	Villes
Novantae. .	Loucopibia.	Parisi . . .	Petuaria.
	Rhetigonium.	Ordovices . .	Mediolianium.
Selgovae . .	Carbantorigum.		Brannogenium.
	Uxelum.	Cornabii . .	Deuana.
	Corda.		Viroconium.
	Trimontium.	Coritavi . .	Lindum.
Damnii . .	Colania.		Rhage.
	Vanduara.	Catyeuchlani .	Salenae.
	Coria.		Urolanium.
	Alauna.	Simeni . . .	Venla.
	Lindum.	Trinoantes. .	Camudolanum.
	Victoria.	Demetæ . .	Luentinium.
Otadeni . .	Curia.		Maridunum.
	Bremenium.	Silures . . .	Bullaeum.
Vacomagi .	Banatia.	Dobuni . . .	Corinium.
	Tameia.	Atrebatii . .	Nalkua.
	Tuesis.	Cantii . . .	Londinium.
Venicontes .	Orrhea.		Darvenum.
Texali. . .	Devana.		Rhutupiae.
Brigantes. .	Epeiacum.	Rhegni . . .	Naeomagus
	Vinnovium.	Belgae . . .	Ischalis.
	Caturhactonium.		The Hot Springs.
	Calatum.		Venta.
	Isurium.	Durotriges. .	Dunium.
	Rhigodunum.	Dumnonii . .	Voliba.
	Olicana.		Uxela.
	Eboracum.		Tamare.
	Camunlodunum.		Isca.

anglaises, ne devaient pas ignorer cette ville, située sur les bords d'un grand fleuve, et à une distance peu éloignée de la mer. A cent soixante ans de distance, Londres est renommé comme centre commercial (1), qui avait pu se développer, sous l'égide romaine, pendant un siècle de paix. Mais Londres ne fut pas une *colonia* romaine : la première ville qui reçut ce titre, avec les avantages qui s'y rattachaient, fut Camelodunum, probablement le breton, Cair Colun, et aujourd'hui, Colchester, dans l'Essex.

Après la victoire des légions, les vaincus, à l'imitation des vainqueurs, multiplièrent les municipes et les colonies. Henry de Huntingdon, Asser et la Chronique saxonne citent parmi les villes romaines en Angleterre :

Londinium, Verulamium, Colonia, Glevum (Gloucester), Venta Belgarum (Winchester), Venta Icenorum (Norwich), Venta Silurum (Cair Gwint), Durocornovium ou Corinium (Cirencester), Calleva Atrebatum (Silchester), Eboracum (York), Uxella (Exeter), Aquæ Solis (Bath), Durnovaria (Dorchester), Regnum (Chichester), Durocovernum (Canterbury), Uriconium (Wroxeter), et Lindum (Lincoln). Ces villes comprenaient une population romaine importante : les ruines de leurs théâtres, de leurs villas, de leurs bains et de leurs fortifications, l'attestent.

Dans la constitution de la cité romaine, sous la République, le corps entier des citoyens prend part aux délibérations, touchant les affaires municipales. Les fonctions administratives, cependant, sont dévolues à une classe privilégiée de citoyens : aux *Curiales*, *Decuriones*, *Ordo Decurionum*, *Senatus*. Ceux-ci étaient au corps des citoyens, ce que fut

1. « At Suetonius mira constantia medios inter hostes Londinium perrexit, cognomento quidem coloniæ non insigne, sed copia negotiatorum et commeatum maxime celebre. » Tacite, *Ann.*, XIV, 33.

le Sénat, sous les Empereurs, vis-à-vis des citoyens de Rome. Leurs fonctions étaient héréditaires, et quand la nécessité exigeait de nouvelles nominations, ces corps privilégiés, s'adjoignaient d'eux-mêmes, et *proprio jure*, de nouveaux membres. Dans ce collège de Décurions étaient choisis les *magistratus*, qui constituaient le pouvoir exécutif suprême de la province : ces derniers devaient être élus pour un an, et portaient différents noms dans les diverses cités, d'après leur nombre : Duumviri, Quatuorviri, et rarement, Consules.

Une pareille organisation se retrouvait, avec ses caractères essentiels, dans l'administrations des provinces, soumises à la domination romaine. Mais tous les actes de la vie administrative des cités, étaient soumis au pouvoir régulateur et au contrôle du Consularis, Legatus ou Procurator, et aux autres officiers militaires et fiscaux. Les fonctionnaires de la province étaient bien élus par l'Ordo ou Curia, mais sur la présentation du gouverneur romain. En fait, leur juridiction était très limitée et subissait sans cesse les empiètements des fonctionnaires de l'empire.

Les décurions provinciaux formaient donc une sorte de noblesse, distinguée par le rang, les privilèges et par ses propres richesses. Ils demeuraient responsables de la perception entière des impôts, et subissaient, souvent, les exactions des officiers impériaux (1), ce qui explique qu'à la

1. « Ceterum animorum provinciæ prudens, simulque doctus per aliena experimenta, parum profici armis, si iniuriæ sequerentur, causas bellorum statuit excidere. Frumenti et tributorum exactionem æqualitate munerum mollire, circumcisis, quæ in quæstum reperta, ipso tributo gravius tolerabantur : namque per ludibrium adsidere clausis horreis, et emere ultro frumenta, ac vendere pretio cogebantur : devortia itinerum et longinquitas regionum indicebatur, ut civitates a proximis hybernis in remota et avia deferrent, donec, quod omnibus in promtu erat, paucis lucrosum fieret. » Tac., *Agric.*, XIX. « Britanni agitare inter se mala servitutis, conferre iniuras et interpretando accendere : nihil profici patientia,

décadence romaine, on dut forcer des citoyens à accepter ces charges sans profit, signe de la misérable condition des provinces sous les derniers empereurs.

D'autres cités moins favorisées étaient gouvernées comme des préfectures, par un envoyé direct de Rome, qui centralisait en lui, toute la vie administrative. Dans ces villes, les fonctions des Décurions étaient encore diminuées : ils n'avaient plus que la police de la voirie et des marchés, la garde des poids et mesures. D'autre part, peu de cités jouissaient du *jus italicum* ou droit de former une association municipale, identique à celle des villes d'Italie. Vers la fin du IVe siècle, dans toutes les cités qui ne jouissaient pas de pareils privilèges, on trouve un officier particulier, le *Defensor civitatis*, qui devait être élu par tout le corps des citoyens et qui représentait l'élément populaire contre les empiètements de l'aristocratie, contre les Duumviri et le Senatus. Dans la plupart des villes de la Gaule, ce furent les évêques qui remplirent cette charge, ce qui les mit souvent en rapport avec les envahisseurs barbares (1).

Comment ces principes de gouvernement et d'administration publique étaient-ils appliqués à la Grande-Bretagne ? Celle-ci fut toujours regardée par le vainqueur, comme la province lointaine sur laquelle il pouvait faire peser le plus lourdement son joug, et le poids de ses impôts arbitraires. Quelques phrases de Tacite, demeurent les seules sources historiques sur la domination romaine en Angleterre. Cette

nisi ut graviora, tanquam ex facili tolerantibus, imperentur : singulos sibi olim reges fuisse, nunc binos imponi : e quibus Legatus in sanguinem, Procurator in bona sæviret. Aeque discordiam Præpositorum, æque concordiam subiectis exitiosam, alterius manus, centuriones alterius, vim et contumelias miscere. Nihil iam cupiditati, nihil libidini exceptum. Tac., *Agric.*, XV.

1. Savigny, *Rom. Recht.*, I, 53.

domination paraît avoir été violente, jusqu'au gouvernement d'Agricola qui s'efforça de détruire le sentiment national chez les Bretons, par l'introduction des arts et du luxe, parmi le peuple. Ce n'était pas la civilisation seule qu'il répandait par toute l'île, mais l'esclavage des besoins nouveaux auquel il asservissait ces rudes barbares (1). Des temples s'élevèrent, des forums, des bains, des portiques : le Breton vint s'asseoir aux festins de Rome, et ressentit bientôt l'influence dissolvante du vainqueur. Mais jamais les Bretons ne furent admis à jouir des bienfaits proprement dits de la civilisation, ou à tenir un rang dans le gouvernement de leur pays. Telle paraît avoir été, sous la domination romaine, la condition générale des peuples bretons. Durant les invasions d'Attila, les Bretons, abandonnés des Romains, sans conscience nationale du danger, furent livrés bientôt aux envahisseurs, et se mêlèrent à lui, sans souci de reconquérir leur indépendance, jusqu'au jour où s'effacèrent les derniers vestiges de l'établissement des Romains.

Même avant le retrait des légions d'Angleterre, l'appauvrissement du sol avait contraint la population à se presser en foule dans les cités, et pendant les invasions des Pictes, les campagnes furent entièrement désertées au profit des

1. « Sequens hyems saluberrimis consiliis absumpta : namque, ut homines dispersi ac rudes, eoque in bella faciles, quieti et otio per voluptates adsuescerent, hortari privatim, adiuvare publice, ut templa, fora, domus exstruerent, laudando promptos et castigando segnes : ita honoris æmulatio pro necessitate erat. Iam vero principum filios liberalibus artibus erudire, et ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre, ut qui modo linguam Romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent Inde etiam habitus nostri honor et frequens toga : paullatimque discessum ad delinimenta vitiorum, porticus et balnea et conviviorum elegantiam : idque apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset » Tac., *Agric.*, XXI. « Quædam civitates Cogidumno regi donatæ... vetere ac iam pridem recepta populi Romani consuetudine, ut haberet instrumenta servitutis et reges », *Agric.*, XIV.

villes qui devenaient, ainsi, un asile temporaire et un refuge durant les guerres intestines. Les Saxons, peuple agricole, s'établirent avec leurs troupeaux, près des forêts et des marais qui avoisinaient les villes, et ils devinrent bientôt les maîtres de toutes les communications du pays (1). Mais le triomphe définitif des Saxons ne fut pas obtenu sans lutte, car, çà et là, se manifestèrent néanmoins, des velléités de résistance, bientôt vaincues par les envahisseurs.

La constitution urbaine, chez les Saxons, paraît avoir été la suivante : les hommes libres s'unissent en associations appelées *gylds*, qui formaient un corps entier ou *Burhwaru*, gyld des bourgeois. Ces associations jouissaient d'une sorte de personnalité civile et avaient la capacité juridique entière : leurs membres se juraient une amitié fraternelle, et promettaient de toujours s'entr'aider. On peut retrouver là, l'origine des communes-jurées, *communæ* ou *communiæ*, qui résisteront à l'oppression de l'évêque ou du baron. De telles organisations plaçaient une ville sur le pied d'égalité, vis-à-vis d'autres pouvoirs constitués. Encore peut-on suivre le développement de diverses villes anglaises, à la fin des guerres danoises, et après les victoires successives des

1. « Sic enim et hic agente impio victore, immo disponente iusto iudice, proximas quasque civitates agrosque depopulans, ab orientali mari usque ad occidentale, nullo prohibente, suum continuavit incendium, totamque propre insulæ pereuntis superficiem obtexit Ruebant ædificia publica simul et privata, passim sacerdotes inter altaria trucidabantur, præsules cum populis, sine ullo respectu honoris, ferro pariter et flammis absumebantur ; nec erat qui crudeliter interemptos sepulturæ traderet. Itaque nonnulli de miserandis reliquiis, in montibus comprehensi acervatim iugulabantur ; alii fame confecti procedentes manus hostibus dabant, pro accipiendis alimentorum subsidiis æternum subituri servitium, si tamen non continuo trucidarentur : ali transmarinas regiones dolentes petebant ; alii perstantes in patria pauperem vitam in montibus, silvis vel rupibus arduis, suspecta semper mente, agebant », Beda, *Hist. Eccl.*, I, 15.

enfants d'Ælfred, Eádweard roi de Wessex, Ædelfláed, duchesse de Mercie.

Par le traité de paix entre Ælfred et Gudorm, de vastes territoires au nord et au sud de l'Angleterre, furent abandonnés à ce dernier, et à ses alliés scandinaves. Ces contrées avaient, à des dates reculées, compris d'importantes cités et des forteresses, dont la plupart avaient été détruites pendant les guerres, qui avaient abouti à l'expulsion des rois de Northumberland et de Mercie. Les efforts d'Ælfred avaient réussi à sauver les royaumes de ses ancêtres, le Wessex et le Kent, et par les articles de Wedmor, il était entré en possession d'une notable partie de la Mercie. Au sud et au nord de ces lignes, les Scandinaves s'étaient établis sur les terres abandonnées par la population saxonne, alors que dans le nord, une confédération puissante s'était maintenue, comprenant sept burghs ou cités, York, Lincoln, Leicester, Derby, Nottingham, Stamford et Chester. Mais peu à peu, les Scandinaves furent affaiblis par leurs querelles intestines, et une ère de revanches fécondes s'ouvrit pour les vaincus. Les Scandinaves successivement refoulés, durent bientôt se soumettre aux armes saxonnes, et le pays fut protégé par une ligne imposante de forteresses.

La reine Ædelfláed, notamment, fait fortifier les places suivantes : en 910, le burgh de Bremesbyrig ; en 913, ceux de Tamworth et Stafford ; en 915, Cherbury, Warborough et Runcorn. En 917, elle s'empare de la place forte de Derby ; en 918, de Leicester, et après la soumission de York, la même année, elle dissout la confédération des « sept burghs ».

L'activité d'Eádweard ne fut pas moins grande : il élève des places fortes, en 913, à Hertford, à Witham et à Buckingham. En 921, il entoure Towchester de fortifications, et la même année, il relève celles d'Huntingdon, de Col-

chester et de Cledemouth. Enfin, en 923, il fortifie Thelwall, Manchester et Nottingham.

Parmi ces villes, la cité de Londres, dans ses constitutions, présenta surtout les caractères d'association municipale libre, bien qu'au VIIe siècle, dans la loi d'Hlodaere, il est question d'un gouverneur royal dans cette ville (1). En 886, Ælfred, victorieux sur tous les points de l'Angleterre, s'attache à la cité de Londres dont il exhausse l'enceinte fortifiée, et annexe la ville elle-même à la Mercie, érigée en duché au profit d'Ædelred (2). A la mort de ce prince, Eádweard s'empara d'Oxford et de Londres, et il demeure probable qu'il fit gouverner ces deux cités, par des burhgeréfan royaux, qu'il y déléguait (3). C'est alors qu'apparaît l'important document, « Judicia Civitatis », qui constitue pour la cité de Londres, le titre originaire de ses franchises municipales. Les citoyens élisent, dans leur sein, des portgeréfan ou portreeves (4), à qui les ordres royaux sont transmis, comme aux sheriffs, dans les comtés. Mais il paraît probable que l'élection de ces officiers par leurs concitoyens, devait être ratifiée par l'autorité royale.

L'origine des corps municipaux, dans toutes les cités anglo-saxonnes, paraît remonter à l'élection populaire des

1. *Leg.* Hlod., § 16 ; Thorpe, I, 34.

2. « Gesette Ælfred cyning Lundenburg.. and he da befæste da burg Æderede aldormen tó healdanne », *Chron. sax.*, an. 886 « Eodem anno Ælfred, Angulsaxonum rex. post incendia urbium, stragesque populorum, Londoniam civitatem honorifice restauravit, et habitabilem fecit : quam generi suo Æderedo, Merciorum comiti, commendavit servandam ». Asser, Vit., Ælf., ann. 886.

3. *Chron. sax.*, an. 912.

4. Swétman, portgeréfa, *Cod. Dipl.*, n° 857 ; Ælfsige, *ibid.*, n°s 858, 861; Ulf, *ibid.*, n° 872, Cf Thorpe, « de Institutis Londoniæ », § 4. I, 301, *Cod. Dipl.*, n° 293, *Leg* , Ædelr., III, § 8, 16 ; IV, § 5, 9 ; Thorpe. I, 296, 298, 301, 303, *Leg.*, Eádw., § 1, Ædelst., I, § 12, 13 ; III, § 2 ; V. § 10 ; Thorpe, I, 158, 206, 218, 240.

jurés qui, dans les marchés et les foires, témoignaient des ventes et des achats, et qui connaissaient des différends qui s'y rapportaient. Leur décision ou *veredictum*, était obligatoire pour les parties. Les lois d'Eádgar portent dans les grands burghs, (summus portus), le nombre de ces officiers à trente-trois : ils prêtaient serment d'accomplir loyalement leur tâche (1).

Ces fonctions durent être permanentes, et les « geaédedan men » ou jurati, constituèrent, par la suite, une juridiction urbaine déterminée. On voit en eux, le germe d'une institution municipale, d'une corporation qui assiste le geréfa. Ce sont là, les « boni et legales homines », les « testes credibiles », « da gódan men », les « Scabini » ou « Eschevins », dont parlent les textes. Ils furent, en fait, et durant tout le moyen âge, les représentants et les défenseurs de tous les droits, franchises et privilèges municipaux.

Les détails historiques sur la vie et l'évolution de ces corps municipaux, font entièrement défaut Parfois seulement, trouve-t-on mentionné un officier particulier, le « præpositus civitatis » ; le túngerefa, qui veillait au recouvrement des tailles, et le caccepol, véritable collecteur d'impôts (2).

Ce n'est que par conjecture, et sans base critique, que l'histoire peut se former l'idée et l'image d'une ville anglo-saxonne. Au centre des rues commerçantes, la cathédrale devait s'élever, avec la maison commune et son beffroi : çà et là, un marché, la masse des maisons, les demeures de l'évêque, du souverain et des officiers de la cour ; puis tout à l'entour, une forteresse imposante, symbole des franchises communales qu'elle défendait, dans la paix armée.

1. *Leg.*, Eadg., § 3, 4, 5 ; Thorpe, I, 274.
2. Inst. Lond., § 3 : Thorpe, I, 301.

CHAPITRE VII

L'Evêque

Dès les origines, il existait chez les Anglo-Saxons païens, une classe sacerdotale hiérarchisée, avec des prêtres et des grands-prêtres. De même, après l'instauration du christianisme, rencontre-t-on les degrés de la prêtrise, de l'épiscopat, de l'archidiocèse, et enfin, du patriarcat. En Angleterre, comme par ailleurs, l'introduction du christianisme fut suivi de l'établissement des évêques.

En 596, quand Rome semblait prête à céder sous l'effort des barbares, le pape Grégoire envoyait aux îles lointaines d'Angleterre, Augustin et ses quarante missionnaires. Ils passèrent par les Gaules, où l'apôtre devait recevoir la consécration épiscopale, et ils pénétrèrent dans le Kent, où Ædelberht leur permit de prêcher à ses sujets, la doctrine chrétienne. En peu de temps, les efforts des missionnaires furent couronnés de succès : Canterbury, Rochester, Londres reçurent la foi, et les Scots eux-mêmes se convertirent au christianisme (1), avec toutes les provinces du centre de l'Angleterre.

1. « Scottos vero per Daganum episcopum in hanc, quam superius memoravimus, insulam (sc. Britanniam) et Columbanum abbatem in Gallis venientem, nihil discrepare a Brittonibus in eorum conversatione didicimus. Nam Daganus episcopus ad nos veniens, non solum cibum

C'est alors que furent fondés des évêchés dans les divers royaumes. L'intention de Grégoire était de créer deux archevêques, avec douze évêques suffragants : l'un ayant sa cathédrale à Londres ; l'autre, à York. Mais des événements politiques s'opposèrent à l'exécution de ce plan : l'archevêque de Canterbury devint primat de la plupart des diocèses d'Angleterre, alors que le siège d'York, après avoir été tenu par Paulinus, eut pour titulaire, pendant près d'un siècle, un simple évêque. Mais les premiers prélats ne furent, en fait, que des missionnaires qui commençaient leurs conversions par celle du roi et de sa maison, alors que la doctrine du christianisme, à son origine, s'était répandue des petits aux grands.

D'ordinaire, la conversion d'un roi était suivie de l'établissement, dans sa capitale, d'un siège épiscopal. Jusqu'au IXe siècle, et jusqu'à l'invasion des Normands, les sièges épiscopaux d'Angleterre pouvaient être rangés dans l'ordre suivant :

Province de Canterbury : 1. Lichfield ; 2. Leicester ; 3. Lincoln ; 4. Worcester ; 5. Hereford ; 6. Sherborne ; 7. Winchester ; 8. Elmham ; 9. Dummoc ; 10. Londres ; 11. Rochester ; 12 Sesley.

Ainsi, en comptant Canterbury et York, il y avait dix-sept sièges épiscopaux en Angleterre, à cette époque. Plus tard, quelques-uns de ces évêchés disparurent, tels Lindisfarn, Hexham, Whiterne et Dummoc ; d'autres furent créés, comme

nobiscum, sed nec in eodem hospitio quo vescebamur, sumere voluit », Beda, *Hist. Eccl.*, II. 4. « Qui ordinati sunt Scottorum vel Brittonum episcopi, qui in Pascha vel tonsura catholicæ non sunt adunati æcclesiæ, iterum a catholico episcopo manus impositione confirmentur. Licentiam quoque non habemus *eis poscentibus* chrisma vel eucharistiam dare, nisi ante confessi fuerint velle nobiscum esse in unitate æcclesiæ. Et qui ex eorum similiter gente, vel quicumque de baptismo suo dubitaverit, baptizetur », Cap. *Theod.*, Thorpe, II, 64.

ceux de Durham, pour le Northumberland ; de Dorchester, pour Lincoln, et dans le Wessex, de Ramsbury.

Les premiers évêques des Saxons furent nécessairement des étrangers. Et c'étaient des Romains, parmi les prêtres indigènes, qui s'asseyaient sur les trônes des cathédrales de Canterbury, de Rochester et de Londres, cependant que Félix évangélisait l'Eastanglia, et qu'Irinus faisait, dans le Wessex, ses prédications. Mais ce ne fut qu'à la fin du VIIe siècle, et sous l'archevêque Théodore de Tarse, que l'église d'Angleterre, composée d'éléments si disparates, réalisa son unité définitive.

L'autorité de ce prélat fut admise par toute l'église des Angles, lorsqu'il eut été solennellement consacré à Canterbury, en 668. Et depuis cette date, les prélats s'assemblaient souvent en des synodes provinciaux, sous la direction du métropolite, pour y délibérer sur le dogme et sur les articles de la foi.

L'archevêque et ses suffragants étaient sous la dépendance immédiate de Rome : c'était d'elle qu'ils recevaient le pallium, et l'investiture canonique (1) ; c'est à elle qu'en appe-

1. « Denuo Romam nuntii eius venerunt, sanctumque sedis Apostolicæ pontificem adlocuti sunt, eique prioris amicitiæ, fœdera, quæ misericorditer ab antecessore suo, Sancto Bonifatio eiusque familiæ conlata sunt, manifestaverunt : sed et devotam eius in futurum humilitatis apostolicæ sedi subiectionem narraverunt, et ut familiaritati ac communioni sancti pontificis atque totius sedis apostolicæ ex hoc devote subiectus communicaret, quemadmodum edocti erant, præcabantur. Statim ergo sedis apostolicæ Papa pacificum profert responsum, et suam sedisque apostolicæ familiaritis et amicitiæ communionem tam sancto Bonifatio quam etiam sibi subiectis condonavit, sumptoque archiepiscopatus pallio, cum muneribus diversisque sanctorum reliquiis legatos honorifice remisit ad patriam », Pertz. II, 345. « In Galliarum episcopis nullam tibi auctoritatem tribuimus ; quia ab antiquis prædecessorum meorum temporibus pallium Arelatensis episcopus accepit, quem nos privare auctoritate percepta minime debemus »... « Et quia nova Anglorum æcclesia ad omni-

laient les prélats et au VIIIe siècle, c'est le pape qui sanctionne la formation d'un troisième siège épiscopal, suffragant de

potentis Dei gratiam, eodem Domino largiente et te laborante, perducta est, usum tibi pallii in ea ad sola missarum solemnia agenda concedimus : *ita ut* per loca singula duodecim episcopos ordines, qui tuæ subiaceant ditioni, quatenus Lundoniensis civitatis episcopus semper in posterum a synodo propria debeat consecrari, atque honoris pallium ab hac sancta et apostolica, cui Deo auctore deservio, sede precipiat. Ad Eburacam vero civitatem te volumus episcopum mittere, quem ipse indicaveris ordinare : ita duntaxat, ut si eadem civitas cum finitimis locis verbum Dei receperit, ipse quoque duodecim episcopos ordinet, et metropolitani honore perfruatur ; *quia* ei quoque, si vita comes fuerit, pallium tribuere Domino favente disponimus », Beda, *Hist. Eccl.*, I, 27, 29.

« Duo pallia utrorumque metropolitanorum, id est Honorio et Paulino direximus, ut dum quis eorum de hoc sæculo ad Auctorem suum fuerit arcessitus, in loco ipsius alter episcopum ex hac auctoritate debeat subrogare », *ibid.*, II, 17.

« Ne sit necesse ad Romanam usque civitatem per tam prolixa terrarum et maris spatia, pro ordinando archiepiscopo semper fatigari », *ibid.*, II, 18.

Les archevêques dont les noms suivent, sont cités par les divers auteurs, comme ayant reçu de Rome, le pallium :

Canterbury. — Tátwine, Sim. Dun., an 733
Nódhelm, *Chron. sax.*, an. 736 ; Flor. Wig., an 736.
Cúdberht. Rog. Wend., I, 227, an. 740.
Eánberht, *Chron. sax.*, an. 764 ; Flor. Wig., an. 764.
Wulfred, *Chron. sax.*, an. 804 ; Flor. Wig., an 804 ; Rog. Wend., an. 806
Ceólnód, *Chron. sax.*, an. 831, Flor. Wig., an. 831.

York. — Ecgberht, an. 745 ; Rog. Wend., I, 228.
Alberht, Sim. Dun., an. 773.
Eánbald, I, *Chron. sax.*, an. 780 ; Flor. Wig., an. 781 ; Sim. Dun., an 780.
Eánbald II, *Chron. sax.*, an. 797 ; Sim. Dun., an. 797.
Oswald, Flor. Wig., an. 973.

Mais la coutume s'établit pour les prélats, d'aller recevoir, en personne, le pallium à Rome :

Canterbury. — Ælfsige, Flor. Wig., an. 950.
Dúnstán, Flor. Wig., an. 960.
Sigeric. *Chron. sax.*, an. 990.

l'archevêque de Canterbury, et la même autorité papale, dans les premières années du IXe siècle, annule ces dispositions.

Après la mort des premiers missionnaires envoyés par la papauté, en Angleterre, ce furent les représentants des familles saxonnes, les plus nobles et les plus puissantes, qui furent pourvus des hautes charges et dignités ecclésiastiques. Berhtwald, le huitième archevêque de Canterbury, était allié au roi de Mercie, Æthelred ; l'évêque Aldhelm était apparenté à la famille royale de Wessex, et jusqu'à la Conquête, cette union de la haute église et de l'aristocratie, se poursuit dans l'État, où le prélat siège à côté de l'ealdorman, aux assises du witena gemót, et le clergé avait tous les suffrages publics, pour le pouvoir modérateur qu'il y exerçait, pour sa médiation entre le riche et le pauvre, le fort et le faible et pour la conscience et l'abnégation avec lequel il s'acquittait de ces devoirs. Et c'est pourquoi la royauté anglo-saxonne, forte des vœux et du consentement populaires, reconnaissait les évêques, pour officiers d'état.

Les circonstances politiques qui entouraient l'établissement du christianisme en Angleterre, mirent en matière ecclésiastique, des pouvoirs très étendus de contrôle et d'autorité, aux mains du roi. Dès le début, on voit celui-ci jouer un rôle

Ælfric, *Chron. sax.*, an. 965.
Ælfheáh, *Chron. sax.*, an 1007.
Ædelnód, *Chron. sax*, an. 1022; Flor. Wig. an. 1022.
Rodbyrht, *Chron. sax.*, an 1048.

York. — Ælfric, *Chron. sax*, an. 1026, Flor. Wig., an 1026.
Aldred, Rog. Wend., I, 502, an. 1061.

« Conquestus sum iterum coram domino papa et mihi valde displicere causabar, quod mei archiepiscopi in tantum angariabantur immensitate pecuniarum quæ ab eis expetebatur, dum pro pallio accipiendo, secundum morem, apostolicam sedem peterent ; decretumque est ne ita deinceps fieret », Epist. Cnut. apud Flor. Wig., 1031.

prépondérant dans la création des sièges épiscopaux, dans la nomination des titulaires, et dans tous les rapports de l'église nouvelle avec l'État. Les privilèges et les droits accordés au clergé, l'étaient par un acte du roi et de ses witan qui approuvaient, en général, toutes nominations ou élections dans le corps de l'église. C'était plutôt, en fait, un acte de la volonté royale qu'une élection populaire, qui nommait l'évêque à son siège. Cette proposition est illustrée par un exemple du VIIe siècle. Un Franc, Ægilberht, avait succédé, dans le Wessex, à Dirinus, premier évêque-missionnaire, mais ayant perdu la faveur du roi (1), son diocèse fut divisé en deux parties, et un autre prélat, Wini, fut nommé à ce second évêché. Ægilberht se retira d'Angleterre, et son siège fut conféré par le roi à Wini, et ce dernier ayant perdu son diocèse, pendant les guerres, *sollicita* de Wulfhari, roi des Merciens, l'évêché de Londres.

1. « Cum vero restitutus esset in regnum Coinwalch, venit in provinciam de Hibernia pontifex quidam nomine Agilberctus, natione quidem Gallus, sed tunc legendarum gratia Scripturarum in Hibernia non parvo tempore demoratus, coniunxitque se regi, sponte ministerium prædicandi adsumens : cuius eruditionem atque industriam videns rex rogavit eum, accepta ibi sede episcopali, suæ genti manere pontificem. Qui precibus eius adnuens, multis annis eidem genti sacerdotali iure præfuit. Tandem rex, qui Saxonum tantum linguam noverat, pertæsus barbaræ loquelæ, subintroduxit in provinciam alium suæ linguæ episcopum vocabulo Uini, et ipsum in Gallia ordinatum dividensque in duas parochias provinciam, huic in civitate Venta, quæ a gente Saxonum Uintancestir appellatur, sedem episcopalem tribuit ; unde offensus graviter Agilberctus, quod hoc ipso inconsulto ageret rex, rediit Galliam, et accepto episcopatu Parisiacæ civitatis, ibidem senex et plenus dierum obiit. Non multis autem annis post abcessum eius a Britannia transactis, pulsus est Uini ab eodem rege de episcopatu ; qui secedens ad regem Merciorum, vocabulo Uulfheri, emit pretio ab eodem sedem Lundoniæ civitatis, eiusque episcopus usque ad vitæ suæ terminum mansit »... « Quo honorifice a populo et a rege suscepto, rogaverunt Theodorum, tunc archiepiscopum Doruvernensis ecclesiæ, ipsum sibi antistitem consecrari », *Hist. Eccl.*, III, 27. Cf. Will. Malm. de Gest Pontif. lib., II.

Quand la nomination ou l'élection de l'évêque avait été faite ou approuvée, il était d'usage que ce dernier fît sa profession de foi devant son archevêque, dont il recevait ensuite la consécration épiscopale, avec l'assistance des autres suffragants. Après cette cérémonie, il était investi de la saisine temporelle des biens de son diocèse, et ce, par charte royale. En 1060, on trouve un document de cette sorte, pour les biens temporels de l'évêque Walther, dans le diocèse d'Hereford (Cod. Dipl., n° 833) :

« Eadwardus rex saluto Haroldum comitem et Osbearnum, et omnes meos ministros in Herefordensi comitatu amicabiliter. Et ego notifico vobis quod ego concessi Waltero episcopo istum episcopatum hic vobiscum, et omnia universa illa quæ ad ipsum cum iusticia pertinent infra portum et extra, cum saca et cum socna, tam plene et tam plane sicut ipsum aliquis episcopus ante ipsum prius habuit in omnibus rebus. Et si illic sit aliqua terra extra dimissa quæ illuc intus cum iustitia pertinet, ego volo quod ipsa reveniat in ipsum episcopatum, vel ille homo ipsam dimittat eidem in suoprætio, si quis ipsam cum eo invenire possit. Et ego nolo ullum hominem licentiare quod ei de manibus rapiat aliquam suam rem quam ipse iuste habere debet, et ego ei sic concessi. »

Les évêques (1) paraissent avoir reçu, les uns des autres,

1. « ✠ Eadwardus rex Haroldo comiti, Ailnodo abbati, Godwino vicecomiti, et omnibus ballivis suis Somersetæ, salutem ! Sciatis nos dedisse Gisoni presbytero nostro episcopatum hunc apud vos cum omnibus pertinentiis, in bosco et plano, et saca et socna, in villis et extra, ita plene et libere in omnibus sicut episcopus Dudocus aut aliqui prædecessorum suorum habuerunt : et si quid inde contra iustitiam fuerit sublatum, volumus quod revocetur, vel quod aliter ei satisfaciat. Rogamus etiam vos ut auxiliari eidem veli'is ad Christianitatem sustinandam si necesse habuerit, nolumus autem ut ullus hominum ei auferat aliquid eorum quæ ei contulimus », *Cod. Dipl.*, n° 835.

« ✠ Eadwardus rex Haroldo comiti, Ailnodo abbati, Godwino, et omni-

la consécration épiscopale, pour éviter les longueurs et les dépenses du voyage à Rome. En 731, Tátwine fut sacré à Canterbury, par Daniel, Ingwald, Aldwine et Aldwulf, respectivement évêques de Winchester, Londres, Worcester et Rochester (1), et le pape Grégoire III reconnut la validité de cette consécration, en envoyant le pallium à Tátwine, l'an 733. Le roi recevait une notification du sacre, par le prélat consécrateur lui-même, et Wúlfstan, archevêque d'York, annonce en ces termes à Cnut, la consécration de l'archevêque Ædelnod (2) ;

« Wúlfstan l'archevêque salue Cnut, et Ælgyfu, sa dame, très humblement : il leur notifie à tous deux qu'il aime, qu'il a consacré, avec leur plaisir, Ædelwold, l'évêque. »

Puis il va, demandant au roi d'accorder au nouveau prélat, les droits et les privilèges dont jouissaient ses prédécesseurs.

Les évêques étaient donc des officiers de l'état, et leur caractère civil et administratif équivalait bien à l'importance de leurs fonctions, purement ecclésiastiques. Leur science leur ouvrait tous les conseils ; leur habileté leur faisait confier les missions diplomatiques les plus importantes, et leur caractère épiscopal les faisait recevoir, comme ambassadeurs, dans tous les pays de la chrétienté.

bus ballivis suis Sumersetac, salutem ! Significamus vobis nos velle quod episcopus Giso episcopatum apud vos possideat cum omnibus dictum episcopatum in villis et extra de iure contingentibus, cum saca et socna, adeo plene et libere per omnia sicut ullus episcoporum prædecessorum suorum unquam habebat. Rogamus etiam vos ut coadiutores ipsius esse velitis ad fidem prædicandam et Christianitatem sustinendam pro loco et tempore, sicut de vobis fideliter confidimus vos velle id ipsum. Et si quid de dicto episcopatu sive in terris sive in aliis rebus contra iustitiam fuerit sublatum, adiuvetis eum pro amore nostro ad restitutionem, prout iustum fuerit habendam. Conservet vos Dominus », *Cod. Dipl.*, n° 838.

1. Flor. Wig., an 731.

2. *Cod. Dipl.*, n° 1314.

Comme officier de l'État, les devoirs de l'évêque consistaient dans l'administration de la justice, et dans l'assistance aux épreuves judiciaires. Toutefois, les canons de l'église interdisaient la présence de l'évêque, dans certaines causes criminelles, pouvant entraîner, pour les coupables, la peine de mort (1).

Le clergé fut toujours exempté du service militaire personnel, mais l'évêque devait avoir, à ses frais, une troupe commandée par des officiers, qu'on désignait indifféremment des noms d'*advocati*, *vicedomini*, *vidames*.

La haute situation de l'évêque est encore prouvée par le montant de son wergyld. Dans les lois des peuples du Nord, le wergyld d'un archevêque est égal à celui d'un aedeling, ou prince du sang, et vaut cinquante mille thrymsas : celui d'un évêque, répond au wergyld d'un ealdorman, et représente huit cents thrymsas (2).

En dehors de l'administration ecclésiastique et des ordinations, toutes questions touchant au mariage, étaient de la compétence de l'évêque. Les prohibitions matrimoniales étaient absentes de la loi teutone primitive, et d'après Tacite, des princes germains furent polygames, afin d'augmenter le nombre des alliances politiques de la tribu (3).

1. « Archiepiscopi episcopi et universæ personæ regni, qui de rege tenent in capite, habeant possessiones suas de rege sicut baroniam, et inde respondeant iusticiaris et ministris regis, et sequantur et faciunt omnes consuetudines regias ; et sicut cæteri barones, debent interesse indiciis curiæ regis quousque perveniatur ad diminutionem membrorum vel ad mortem », Rog. Wend. anno 1164, Coxe, II. 301.

2. Cf. .Elf., 83, Cnut, II, 59, Thorpe, I, 62, 408.

3. « Nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine, sed ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur », Tac., *Germ.*, XVIII. « Quod autem scripsi Augustino, Anglorum gentis episcopo, alumno videlicet, ut recordaris, tuo, de consanguinitatis coniunctione, ipsi et Anglorum genti, quæ nuper ad fidem venerat, ne a bono quod cœperat metuendo austeriora recederet, specia-

Le mariage y était souffert entre belle-mère et beau-fils, et Bède parlant d'une telle union, qualifie Eádbald, en ces termes :

« Fornicatione pollutus tali qualem nec inter gentes auditam Apostolus testatur, ita ut uxorem haberet » (1).

L'Eglise maintint devant de pareils états de fait, toutes ses prohibitions, avec les progrès successifs du christianisme, en Angleterre. Les prohibitions s'appliquaient aux mariages entre cousins germains ; l'épouse qui a transgressé ces règles des canons, est appelée par les chroniqueurs ecclésiastiques, *pellex*, *scortum*, *concubina*, et l'Eglise prononçait la séparation des époux, dans ces unions contractées au mépris de ses défenses « contra Dei interdictum, et christianorum dignitatem, nec non et contra omnium paganorum consuetudinem ».

liter et non generaliter cæteris me scripsisse cognoscas ». « Quinta interrogatio Augustini. Usque ad quotam generationem fideles debeant cum propinquis sibi coniugio copulari ? et novercis et cognatis si liceat copulari coniugio ? Respondit Gregorius. Quædam terrena lex in Romana republica permittit ut, sive frater et soror, seu duorum fratrum germanorum, vel duarum sororum filius et filia misceantur ; sed experimento didicimus ex tali coniugio sobolem non posse succrescere, et Sacra Lex prohibet cognationis turpitudinem revelare. Unde necesse est ut iam tertia vel quarta generatio fidelium licenter sibi iungi debeat ; nam secunda, quam prædiximus, a se omni modo debet abstinere. Cum noverca autem miscere grave est facinus, quia et in Lege scriptum est, « Turpitudinem patris tui non revelabis ». Quia vero sunt multi in Anglorum gente qui, dum adhuc in infidelitate essent, huic nefando coniugio dicuntur admixti, ad fidem venientes admonendi sunt ut se abstineant et grave hoc esse peccatum cognoscant », Felicis Litteræ, Bed., *Op. Min.*, II, 242.

1. *Hist. Eccl.*, II, 5.

CHAPITRE VIII

Le Clergé et les Moines

Il est difficile, faute de documents certains, de donner de l'Eglise d'Angleterre un aperçu exact, avant son organisation par Théodore. Les premiers missionnaires furent, pour la plupart, des moines ; mais des clercs accompagnaient aussi Augustin (1), et la conversion d'un district au christianisme, était immédiatement suivie de l'établissement d'une cathédrale et d'un clergé séculier. C'était là, le centre de la vie ecclésiastique du nouveau diocèse, d'où rayonnaient tous les prêtres qui visitaient les villages et les bourgs, où ils remplissaient leur ministère. Le clergé se trouvait ainsi protégé de périls constants, par la proximité des sièges royaux, et réalisait entre ses membres, les bienfaits de la vie commune. Et dans l'Histoire de Bède, il est fait mention de prélats quittant leurs diocèses, pour aller évangéliser des villages lointains et pour y administrer le baptême (2). Mais ce mode de

1. « Clerici extra sacros ordines constituti », *Ibid.*, I, 27, III, 3.

2. Quadam autem die dum parochiam sum circuiens, monita salutis omnibus ruribus, casis et viculis largiretur, nec non etiam nuper baptizatis ad accipiendam Spiritus sancti gratiam manum imponeret », etc., Beda, Vit Cuthb , c. 29. « Erat in villa regia non longe ab urbe de qua præfati sumus [i. e. Bamborough]. In hac enim habens æcclesiam et cubiculum, sæpius ibidem diverti ac manere, atque inde ad prædicandum cir-

vie n'était pas sans présenter de graves inconvénients, avec les dangers et l'éloignement de ces voyages pastoraux, à travers des étendues sauvages et peu sûres. Et le clergé par suite de la propagation de la foi, put fonder, avec l'aide des fidèles, dans chaque district, une église, sous l'autorité de l'évêque, ou plusieurs églises, quand les nécessités du culte l'exigeaient, sous la direction d'un archiprêtre, responsable vis-à-vis de l'évêque. Au cours du VIIe siècle, ces pratiques étaient courantes dans l'empire franc, et Théodore (1), pri-

cumquaque exire consueverat : quod ipsum et in aliis villis regis facere solebat, utpote nil propriæ possessionis, excepta æcclesia sua et adiacentibus agellulis, habens », Beda, *H. E.*, III, 17. « Quantæ autem parsimoniæ fuerit ipse [i. e. Colman] cum prædecessoribus suis, testabatur etiam locus ille quem regebant, ubi abeuntibus eis, excepta æcclesia, paucissimæ domus repertæ sunt ; hoc est, illæ solummodo, sine quibus conversatio civilis esse nullatenus poterat. Nil pecuniarum absque pecoribus habebant. Si quid enim pecuniæ a divitibus accipiebant, mox pauperibus dabant Nam neque ad susceptionem potentium sæculi, vel pecunias colligi vel domus prævideri necesse fuit, qui nunquam ad æcclesiam nisi orationis tantum, et audiendi verbi Dei causa veniebant .. Tota enim fuit tunc solicitudo doctoribus illis Deo serviendi, non sæculo ; tota cura cordis excolendi non ventris Unde et in magna erat veneratione tempore illo religionis habitus : ita ut ubicunque clericus aliquis aut monachus adveniret, gaudentur ab omnibus tanquam Dei famulus exciperetur : etiam si in itinere pergens inveniretur, adcurrebant, et flexa cervice vel manu signari, vel ore illius se benedici gaudebant ; verbis quoque horum exhortatoriis diligenter auditum præbant. Set et diebus Dominicis ac æcclesiam, sive ad monasteria certatim, non reficiendi corporis, sed audiendi sermonis Dei gratia confluebant : et si quis sacerdotum in vicum forte deveniret, mox congregati in unum vicani, verbum vitæ ab illo expetere curabant. Nam neque allia ipsis sacerdotibus aut clericis vicos adeundi, quam prædicandi, baptizandi, infirmos visitandi, et, ut breviter dicam, animas curandi causa fuit : qui in tantum erant ab omni avaritiæ peste castigati, ut nemo territoria ac possessiones ad construenda monasteria, nisi a potentibus sæculi coactus acciperet. Quæ consuetudo per omnia aliquanto post hæc tempora in æcclesiis Nordanhymbrorum servata est », Bed., *Hist. Eccl.*, III, 26.

1. Elham dit de Théodore : « Hic excitavit fidelium voluntatem, ut in

mat d'Angleterre, les y introduisit, pendant son épiscopat. Les églises étaient souvent dévolues aux abbés et aux évêques eux-mêmes : et dans ce dernier cas, elles étaient desservies par des prêtres de la cathédrale, spécialement désignés par l'évêque à cet effet. Les revenus proprement dits de l'église, le casuel, les dons des fidèles, devaient être également partagés entre les prêtres paroissiaux, ainsi qu'il ressort d'une ordonnance de l'archevêque Ecgberht, reçue en Engleterre par la coutume, et qui eut force de loi dans l'empire franc, par une constitution d'Hludwich, de l'an 816 (1) :

« Ut unicuique æcclesiæ vel una mansa integra absque alio servitio attribuatur,... et si aliquod amplius habuerint, inde senioribus suis, secundum patriæ morem, debitum servitium impendant. »

Mais la plupart des églises paroissiales s'élevèrent, après

civitatibus et villis æcclesias fabricarentur, parochias distinguerent, et assensus regios his procuravit, ut si qui sufficientes essent, super proprium fundum construere æcclesias, eorundem perpetuo patronatu gauderent; si inter limites alterius alicuius dominii æcclesias facerent, eiusdem fundi domini notarentur pro patronis». « Si quis etiam extra parochias, in quibus est legitimus ordinariusque conventus, oratorium in agro habere voluerit, reliquis festivitatibus, ut ibi missas teneat propter fatigationem familiæ, iusta ordinatione permittimus. Pascha vero, Natale Domini, Epiphania, Ascensionem Domini, Pentecosten, et Natalem sancti Johannis Baptistæ, vel si qui maximi dies in festivitatibus habentur, non nisi in civitatibus, aut in parochiis teneant. Clerici vero, si qui in festivitatibus, quas supradiximus, in oratoriis, nisi iubente aut permittente episcopo, missas facere aut tenere voluerint, a communione pellantur », Concil Agathense, A. D. 506, cap. XXI, « Diacones vel presbyteri in parochia constituti de rebus æcclesia sibi creditis nihil audeant commutare, vendere vel donare, quia res sacratæ Deo esse noscuntur... Quicquid parochiarum presbyter de æcclesiastici iuris proprietate distraxerit, inane habeatur. Presbyter, dum diocesim tenet, de his quæ emerit ad æcclesiæ nomen scripturam faciat, aut ab eius quam tenuit æcclesiæ ordinatione discedat », Concil.. Epaonense , A. D , 517.

1. Excerpt., Ecgberht., § 25, Thorpe, II. 100.

la conversion des districts au christianisme, sur les ruines des temples païens (*fanum*, *delubrum*, *sacellum*). Ces paroisses s'appelaient *plebes*, *æcclesiæ baptismales*, *tituli maiores*. Ainsi, au VIIe siècle, l'Eglise d'Angleterre se composait de clercs et de moines, vivant sous la même règle et sous la même autorité diocésaine, et desservant, depuis la cathédrale jusqu'à l'humble église, élevée à la frontière d'une Marche, sur les ruines d'un temple antique (1).

Dès l'année 451, le quatrième concile général de Chalcédoine, avait posé ce principe, que les établissements ecclésiastiques devaient être assimilés, comme hiérarchie et comme

1. « Exin coepere plures per dies de Scottorum regione venire Brittaniam, atque illis Anglorum provinciis quibus regnavit rex Osuuald, magna devotione verbum fidei prædicare, et credentibus gratiam baptismi, quicumque sacerdotali erant gradu præditi, ministrare. Construebantur ergo æcclesiæ per loca, confluebant ad audiendum verbum populi gaudentes, donabantur munere regis possessiones et territoria ad instituenda monasteria », *Hist. Eccl.*, III, 3. « Qui, accepto gradu episcopàtus, rediit ad provinciam, et maiori auctoritate cæptum opus explens, fecit, per loca æcclesias, presbyteros et diaconos ordinavit, qui se in verbo fidei et ministerio baptizandi adiuvarent, maxime in civitate quæ lingua Saxonum Ythancæstir appellatur : sed et in illa quæ Tilaburh cognominatur : quorum prior locus est in ripa Pentæ amnis, secundus in ripa Tamensis ; in quibus collecto examine famulorum Christi, disciplinam vitæ regularis, in quantum rudes adhuc capere poterant, custodire docuit », *Hist. Eccl.*, III, 22. « Plures per regiones illas æcclesias, sed et monasteria nonnulla construxit », *H. E.*, IV, 28. « Qui multa agens solertia... longe lateque omnia pervagatus, et populum et regem præfatum ad viam iustitiæ reduxit : adeo ut relictis, sive destructis fanis arisque quas fecerant, aperirent æcclesias, ac nomen Christi, cui contradixerant, confiteri gauderent, magis cum fide resurrectionis in illo mori, quam in perfidiæ sordibus inter idola vivere cupientes », *Hist. Eccl*, III, 30. « Cumque æcclesiarum esset non minima in Hassis et Thyringea multitudo extructa, et singulis singuli providerentur custodes », etc. Vit. Bonif. Pertz, II, 346. « Præfato itaque regni eius tempore, servus Dei Willehadus per Wigmodiam æcclesias cœpit construere, ac presbyteros super eas ordinare, qui libere populis monita salutis, ac baptismi conferrent gratiam », Vit. Willehad. Pertz, II, 381.

discipline, aux établissements politiques : « Si qua civitas potestate imperiali novata est aut innovatur, civiles dispositiones et publicas ecclesiasticarum quoque parochiarum ordines subsequantur ». Le pouvoir central de l'Eglise était donc représenté par les archevêques et les évêques, et le pouvoir délégué, par les prêtres des paroisses et des églises collégiales. Au cours des premières années du IXe siècle, dans son ouvrage « De exordiis rerum æcclesiasticarum » (chapitre XXXI), Walafrid Strabo fait ainsi la comparaison entre les institutions laïques et ecclésiastiques :

« Porro sicut comites quidam Missos suos præponunt popularibus, qui minores causas determinent, ipsis maiora reservent, ita quidam episcopi chorepiscopos habent. Centenarii qui et centuriones et Vicarii, qui per pagos statuti sunt, Presbyteris Plebei, qui baptismales æcclesias tenent, et minoribus præsunt Presbyteris, conferri queunt. Decuriones et Decani, qui sub ipsis vicariis quædam minora exercent, Presbyteris titulorum possunt comparari. Sub ipsis ministris centenariorum sunt adhuc minores qui Collectarii, Quaterniones, et Duumviri possunt appellari, qui colligunt populum, et ipso numero ostendunt se decanis esse minores. Sunt autem ista vocabula ab antiquitate mutuata, etc. » (1).

Dans les matières spirituelles, les prêtres dispersés par

1. On peut établir le tableau comparatif suivant des fonctions séculières et ecclésiastiques :

Séculier	*Ecclésiastique*
1. Comes.	1. Episcopus.
α. Missus.	α. Chorepiscopus.
2. Centenarius. Centurio, ou Vicarius : qui per pagos constitutus est.	2. Presbyter Plebei qui baptismalem æcclesiam habet.
3. Decurio et Decanus.	3. Minor Presbyter tituli.
4. Collectarius. Quaternio. Duumvir.	

tout le pays, étaient responsables de tous les actes de leur ministère envers l'évêque, dont ils étaient regardés comme *les vicaires*, c'est-à-dire au lieu et place desquels (« quorum vice ») ils remplissaient leurs fonctions. Les « presbyteri plebei », ou prêtres des paroisses administraient tous les sacrements, à l'exception de ceux qui relevaient de l'épiscopat, c'est-à-dire la confirmation, l'ordre, la consécration des églises, et le sacre des rois; ils pouvaient donc baptiser, marier et administrer la communion. Par la suite, ils furent investis de la « iurisdictio fori interni », de la confession, et des pouvoirs qui en découlent, d'imposer des pénitences, et de donner l'absolution : mais ils n'agissaient ainsi que comme représentants, et comme vicaires de l'évêque (1)

D'importants privilèges étaient donnés aux clercs, dans la société. Leur rang séculier était éminent, et leur wergyld, très élevé. La vie du weofodpegn, ou simple servant d'autel, était évaluée au même prix que celle du thane séculier (woroldpegn). Les serments d'un prêtre ou d'un diacre, avaient plus de valeur que ceux de tout homme libre. Mais le prêtre, en retour devait respecter toutes les obligations du

1. « De pœnitentibus, ut a presbyteris non reconcilientur, nisi præcipiente episcopo. Ex concilio Africano. Ut pœnitentibus, secundum differentiam peccatorum, episcopi arbitrio pœnitentiæ tempora decernantur, et ut presbyter, inconsulto episcopo, non reconciliet pœnitentem, nisi absentia episcopi, necessitate cogente... Item, Ex concilio Cartaginensi de eadem re. Aurelius episcopus dixit : Si quisquam in periculo fuerit constitutus, et se reconciliari divinis altaribus petierit, si episcopus absens fuerit, debet utique presbyter consulere episcopum, et sic periclitantem eius præcepto reconciliare : quam rem debemus salubri concilio roborare. Ab universis episcopis dictum est : Placet quod sanctitas vestra necessaria nos instruere dignata est. Romani reconciliant hominem intra absidem : Græci nolunt. Reconciliatio penitentium in cœna Domini tantum est ab episcopo, et consummata penitentia : si vero episcopo difficile sit, presbytero, potest, necessitatis causa, præbere potestatem, ut impleat », Poen. Theodori, Thorpe. II, 6.

sacerdoce, et bien qu'on admît que tout clerc, en justice, devait être jugé selon la loi romaine, Ælfred prescrit qu'en cas de meurtre, le prêtre sera sécularisé, avant d'être livré à la justice criminelle ordinaire (1). Les lois d'Æthelred (2) et de Cnut (3) contiennent des dispositions analogues. Eádweard (4) ordonne, enfin, que le clerc qui vole, se parjure, ou vit dans l'incontinence sera sujet aux mêmes pénalités que le laïque, sans préjudice des pénitences canoniques (5).

En dehors du clergé séculier et des églises paroissiales, l'Angleterre chrétienne comprenait encore de nombreux établissements conventuels. La règle de saint Benoît avait été établie dans le sud de l'île, bien avant l'arrivée d'Augustin en Angleterre. Comme le clergé, les moines étaient soumis au contrôle de l'évêque, et les abbés mitrés recevaient la consécration épiscopale de l'évêque diocésain (6).

1. Ælf., § 21.
2. *Leg.*, Æthelr., IX, § 26 : Thorpe, I, 346.
3. *Leg.*, Cnut, II, § 41 : Thorpe, I, 400.
4. Eád , Gud., § 3 ; Thorpe, I, 168.
5. *Leg.*, Wihtr, § 18. 19; Æthelr., IX, § 19-24, 27: Cnut, I, § 5 ; II, § 41.
6. « Ideo multum cavetote, fratres, semper, ne secundum genus unquam, ne deforis aliunde vobis Patrem quæratis; sed iuxta quod Regula magni quondam abbatis Benedicti, iuxta quod privilegii nostri continent decreta, in conventu vestræ congregationis communi consilio perquiratis, qui secundum vitæ meritum et sapientiæ doctrinam aptior ad tale ministerium perficiendum digniorque probetur ; et quemcumque omnes unanimæ charitatis inquisitione optimum cognoscentes eligeretis, hunc vobis, accito episcopo, rogetis abbatem consueta benedictione formari », Beda, Vit. Benet., § 12. (Opera Minora, II, 151). « Multa diu secum mente versans, utilius decrevit, dato Fratribus præcepto, ut iuxta sui statuta privilegii, iuxtaque Regulam sancti abbatis Benedicti, de suis sibi ipsi Patrem, qui aptior esset, eligerent, etc., Vit. Bened. § 16 (Op. Min., II, 156). « Vivens ibi quoque secundum sanctam Scripturam, contemplativam vitam in actuali agens, et nobis regularem vitam primus componens constituit, quam usque hodie cum Regula Benedicti observamus », Anon. Cúdb., § 25 (Bed. Op. Min., II, 271). « Maxime suo sub

Quand l'archevêque Dúnstán entreprit, en Angleterre, la réforme des ordres monastiques, la plupart de ceux-ci, n'ayant point de règles fixes, et ne connaissaient que celles qui avaient été imposées par le fondateur ou donateur (*iure dominii*) (1).

regulari videlicet disciplina abbati monachica subditus obedientia præbebat, ut labore manuum cottidiano et disciplinali officiorum amministratione incessanter secundum præfinitam beati Patris Benedicti rectæ constitutionis formam insisteret », etc.. Vit. Bonif Pertz, II, 336. « Et hoc prædicto modo saluberrimam sancti Benedicti sequens institutionem, primus abbas Anglicæ nationis enituit », (Bridferd., MS. Cott. Cleop., B XII, fol. 72).

1. « Sunt loca innumera, ut novimus omnes, in monasteriorum ascripto vocabulum, sed nihil prorsus monasticæ conversationis habentia », Ep. Ecgb., § 10. « Quod enim turpe est dicere, tot sub nomine monasterium loca hi, qui monachicæ vitæ prorsus sunt expertes, in suam ditionem acceperunt, sicut ipse melius nosti », etc., *ibid.*, § 11. » At alii graviore adhuc flagitio, quum sint ipsi laici et nullius vitæ regularis vel usu exerciti, vel amore præditi, data regibus pecunia, emunt sibi sub prætextu monasteriorum construendorum territoria, in quibus suæ liberius vacent libidini, et hæc insuper in ius sibi hæreditarium edictis, regalibus faciunt ascribi, ipsas quoque litteras privilegiorum suorum, quasi veraciter Deo dignas, pontificum, abbatum et potestatum seculi, obtinent subscriptione confirmari. Sicque usurpatis sibi agellulis sive vicis, liberi exinde a divino simul et humano servitio, suis tantum inibi desideriis laici monachis imperantes deserviunt ; immo non monachos ibi congregant, sed quoscunque ob culpam inobedientiæ veris expulsos monasteriis alicubi forte oberrantes invenerent, aut evocare monasteriis ipsi valuerint ; vel certe quos ipsi de suis satellitibus ad suscipiendam tonsuram, promissa sibi obedientia monachica, invitare quiverint. Horum distortis cohortibus suas, quas instruxere, cellas implent, multumque informi atque inaudito spectaculo, idem ipsi viri modo coniugis ac liberorum procreandorum curam gerunt, modo exsurgentes de cubilibus, quid intra septa onasterium geri debeat sedula intentione pertractant... Sic per annos circiter triginta, hoc est ex quo Aldfrid rex humanis rebus ablatus est, provincia nostra vesano illo errore dementata est, ut nullus pene exinde præfectorum extiterit, qui non huiusmodi sibi monasterium in diebus suæ præfecturæ comparaverit, suamque simul coniugem pari reatu nocivi mercatus astrinxerit : ac prævalente pessima consuetudine, ministri quoque regis ac famuli idem facere sategerint », *ibid.*, 12, 13.

Ce ne fut que vers la fin du VIIIe siècle, que Chrodogang introduisit dans la cathédrale de son archidiocèse, la règle de vie monastique. Bien avant cette époque, la grande majorité des églises avait été fondée, et les prêtres ne s'y réunissaient que pour l'exercice de leur sacerdoce, et vivaient séparément de leurs prébendes. Mais souvent, en fait, la cathédrale se trouvait dépendre d'une abbaye, et ceux qui la desservaient, menaient nécessairement la vie régulière, sans que celle-ci ait toujours été rigoureusement observée (1). Et malgré l'effort réformateur de Dúnstán, ce n'est qu'après sa mort, et sous l'archevêque Ælfríc, que la règle est définitivement introduite à la cathédrale de Canterbury.

1 « Dráfút da clerca of da biscoprice, fordan dæt hi noldon nán Regul healdan », *Chron. sax.*, an 963.

« Clerici illi, nominetenus Canonici, frequentationem chori labores vigiliarum, et ministerium altaris vicariis suis utcumque sustentatis relinquentes, et ab æcclesiæ conspectu plerumque absentes septennio, quidquid de præbendis percipiebant, locis et modis sibi placitis absumebant. Nuda fuit æcclesia intus et extra », An. Wint., p. 289.

« Erant Canonici nefandis scelerum moribus implicati, elatione et insolentia atque luxuria præventi, adeo ut nonnulli eorum dedignarentur missas suo ordine celebrare, repudientes uxores quas illicite duxerant, et alias aucipientes gulæ et ebrietati ingiter dediti », Vit. Ædelw, p. 614.

« Erat de sæcularibus clericis, gladioque quem semispatium vocant semper accinctus, sagoque pro cappa utebatur, parumque æcclesiasticæ disciplinæ imperiis parebat. Nam copiam canum multiplicem semper habebat, cum qua venationi quotidie insistebat, sagittatorque præcipuus in arcubus ligneis ad aves feriendas erat, hisque operibus magis quam æcclesiasticæ disciplinæ studiis se exercebat ». Gesta Abbatum Fontanellensium, Pertz, I, 284, 285 ; *Cod. Dipl.*, nos 675, 678, 553, 586, 615.

CHAPITRE IX

Les Revenus du Clergé

Les revenus proprement dits du clergé, aux différentes périodes de son histoire, consistèrent en contributions volontaires de la part du peuple ; en concessions de domaines et de terres ; finalement, en impôts grevant les personnes et les propriétés, autorisés par l'État, et perçus sous son contrôle. Et il est probable que ces sources diverses de revenus, se confondaient pour le clergé, avec les progrès du christianisme.

Déjà les contributions en nature avaient été exigées des fidèles, par le synode de Tours, en 567 (1), et dix-huit

1. « Agraria, pascuaria, vel decimas porcorum, æcclesiæ, pro fidei nostræ devotione, concedimus, ita ut actor aut decimator in rebus æcclesiæ nullus accedat : æçclesiæ vel clericis nullam requirant agentes publici functionem qui avi vel genitoris aut germani nostri immunitatem meruerent », Pertz, III, 3. Conc. Matiscon, 585, can. 5. « Omnes igitur reliquas fidei causas, quas temporis longitudine cognovimus deterioratas fuisse, oportet nos ad statum pristinum revocare, ne nobis simus adversarii, dum ea quæ cognoscimus ad nostri ordinis qualitatem pertinere, aut non corrigimus, aut, quod nefas est, silentio prætermus. Leges itaque divinæ, consulentes sacerdotibus ac ministris æcclesiarum, pro hæreditatis portione omni populo præceperunt decimas fructuum suorum locis sacris præstare, ut nullo labore impediti, horis legitimis spiritualibus possent vacare ministeriis. Quas leges Christianorum congeries longis temporibus custodivit intemeratas : nunc autem prulatim prævaricatores legum poene

années plus tard au concile de Mâcon, cet appel fut renouvelé, comme un retour aux lois lévitiques. Ce ne fut que dans les Capitulaires de 779, que ces contributions furent rendues obligatoires par l'État, et réparties entre les membres du clergé, par les soins de l'évêque (1). Dix ans après le concile de Mâcon, s'ouvrait l'apostolat d'Augustin, en Angleterre.

La dîme y fut reconnue successivement, par les lois d'Edelstan, d'Eádweard, de Gudorm (2), et Théodore dit expressément dans une instruction à son clergé :

« Tributum æcclesiæ sit, sicut est consuetudo provinciæ, id est, ne tantum pauperes in decimis, aut in aliquibus rebus vim patiantur. Decimas non est legitimum dare, nisi pauperibus et peregrinis » (3).

L'archevêque Ecgberht fait défense d'appliquer les dîmes perçues par d'anciennes paroisses, à de nouvelles fondations (Excerpt. Ecghberhti, nos 24, 101, 102, 4, 5; Thorpe, II, 100, 111, 112, 98) :

« In lege Domini scriptum est : « Decimas et primitias non tardabis offerre ». Et in Levitico : « Omnes decimæ terræ, sive de frugibus, sive de pomis arborum, Domini sunt; boves, et oves, et capræ, quæ sub pastoris virga transeunt, quicquid decimum venerit, sanctificabitur Domino ». Non

Christiani omnes ostendentur, dum ea quæ divinitus, sancita sunt, adimplere negligunt. Unde statuimus et decernimus ut mos antiquus a fidelibus reparetur, et decimas æcclesiasticis famulantibus cæremoniis populus omnis inferat, quas sacerdotes aut in pauperum usum, aut in captivorum redemptionem prærogantes, suis orationibus pacem populo et salutem impetrent. Si quis autem contumax nostris statutis saluberrimis fuerit, a membris æcclesiæ omni tempore separetur ».

1. « De decimis, ut unusquisque decimam donet, atque per iussionem pontificis dispensatur », Capit., 769, cap. 7; Pertz, III.

2. Ead. Gúd, § 6; Thorpe, I. 170.

3. Capitul. et Fragment, Theod. Thorpe, II, 65.

eligetur nec bonum nec malum, nec alterum commutabitur. Augustinus dicit : Decimæ igitur tributæ sunt æcclesiarum et egentium animarum. O homo, inde Dominus decimas expetit, unde vivis. De militia, de negotio, de artificio redde decimas; non enim eget Dominus noster, non prœmia postulat, sed honorem »..... « Ut unusquisque sacerdos cunctos sibi pertinentes erudiat, ut sciant qualiter decimas totius facultatis æcclesiis divinis debite offerant. Ut ipsi sacerdotes a populis suscipiant decimas, et nomina eorum quicumque dederint scripta habeant, et secundum auctoritatem canonicam coram [Deum] timentibus dividant; et ad ornamentum æcclesiæ primam eligant partem; secundam autem, ad usum pauperum atque peregrinorum, per eorum manus misericorditer cum omni humilitate dispensent, tertiam vero sibimet ipsis sacerdotes reservent » (1).

1. « Quando quidem iuxta sanctorum canonum decreta decimas in quatuor portiones dividentes, unam, sibi, alteram clericis, tertiam pauperibus, quartam restaurandis æcclesiis tradiderunt ? Numquid avaritiæ suæ tantummodo consulentes, in distributione decimarum obliti sunt pauperum, restaurationisque æcclesiarum, sicut modo, pro dolor ! cernimus agi ? Canones enim sancti, ex quorum auctoritate exiguntur decimæ, non solum decimas dari, sed etiam inter varios æcclesiæ usus distribui : ut in urbibus quibuslibet et vicis Xenodochia habeantur, ubi pauperes et peregreni alantur Sed tam sanctum et tam necessarium præceptum in pluribus locis non solum minime curatur, sed etiam pœne ignoratur. Nam solummodo illud legitur, quod epicopis decimæ sint tribuendæ ; quid vero exinde agendum sit, vel si quidquam aliud curandum sit circa monasteria, tam a clericis — miserabile dictu — quam a laicis destructa, citraque iudicia religionis Christianæ subversa, oblivioni seu ignorantiæ commendatur », Pertz, II, 358. « Mos autem sedis apostolicæ est ordinatis episcopis præcepta tradere, ut in omni stipendio, quod accedit, quatuor debeant fieri portiones : una videlicet episcopo et familiæ propter hospitalitatem atque susceptionem, alia clero, tertia pauperibus, quarta æcclesiis reparandis. Sed quia tua fraternitas monasterii regulis erudita, seorsùm fieri non debet a clericis suis in æcclesia-Anglorum quæ, auctore Deo, nuper adhuc ad fidem adducta est, hanc debet conversationem instituere, quæ initio nascensis æcclesiæ fuit patribus nostris; in

L'an 855, la dîme fut établie par Æthelwulf qui abandonna, au profit de l'Eglise la dixième partie de ses droits particuliers, ou *regalia* (1). Et le clergé jouissait encore des revenus proprement dits de l'église, des deniers du culte, du casuel, des fondations, et de droits tels que ceux de pêche, de chasse et de pâture, que lui concédaient les fidèles sur leurs propres domaines.

quibus nullus eorum ex his, quæ possidebant, aliquid suum esse dicebat, sed erant eis omnia communia », Beda, *H. E.*, I, 27.

1. « Eodem anno Æthelwulfus præfatus venerabilis rex decimam totius regni sui partem ab omni regali servitio et tributo liberavit, in sempiternoque graphio in cruce Christi, pro redemptione animæ suæ et antecessorum suorum, uni et trino Deo immolavit », *Chron. sax.*, 855. « Eodem anno rex magnificus Athelwulfus decimam regni sui partem Deo et Beatæ Mariæ et omnibus sanctis contulit, liberam ab omnibus servitiis sæcularibus exactionibus et tributis ». « Pro utilitate animæ suæ et salute, per omne regnum suum semper in decem hidis vel mansionibus pauperem unum indigenam, vel peregrinum cibo, potu et operimento, successoribus suis usque in finem sæculi post se pascere præcepit, ita tamen ut si terra illa pecoribus abundaret et ab hominibus coleretur ». Quamobrem ego Æthelwulfus rex Occidentalium Saxonum cum consilio episcoporum et principum meorum, consilium salubre atque uniforme remedium affirmavi ; ut aliquam portionem terrarum hæreditariam, antea possidentibus gradibus omnibus, — sive famulis et famulabus Dei Deo servientibus, sive laicis, — semper decimam mansionem, ubi minimum sit, tum decimam partem, — in libertatem perpetuam perdonare diiudicavi ; ut sit tuta et munita ab omnibus sæcularibus servitutibus, fiscis regalibus, tributis maioribus et minoribus, sive taxationibus quæ nos dicimus Witeræden ; sitque libera omnium rerum, pro remissione animarum et peccatorum nostrorum, Deo soli ad serviendum, sine expeditione, et pontis instructione et arcis munitione, ut eo diligentius pro nobis ad Deum preces sine cessatione fundant, quo eorun seruitutem sæcularem in aliqua parte levigamus », *Cod. Dipl.*, nos 270, 271, 275, 276, 1048, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1057, 270.

CHAPITRE X

Les Pauvres

La possession de l'homme libre étant limitée par le hyd, ce dernier devient insuffisant pour assurer la subsistance de la famille, dans l'état primitif, chez les Anglo-Saxons. L'émigration, le service dans le comitatus, la servitude de la terre, le célibat étaient les conditions qui s'imposaient au paupérisme naissant, dans une société où l'État ne reconnaît pour membres, que ceux qui doivent leur indépendance à la seule possession du sol. Le christianisme apporta à la condition des pauvres, quelques tempéraments.

Dans les dernières années du vi[e] siècle, le pape Grégoire le Grand rappela à Augustin, que s'était la coutume romaine d'attribuer aux pauvres le quart des offrandes volontaires des fidèles à l'autel. Cette recommandation fut suivie par l'Eglise d'Angleterre, et sanctionnée en 1014, par un acte d'Ædelred, conçu dans les termes suivants :

« ... Le roi et ses witan déclarent que les offrandes et revenus de l'église, iront pour une part, à l'entretien du culte ; pour une autre part, au clergé ; pour une dernière part, aux nécessiteux » (1).

Les ordonnances des évêques anglo-saxons, sont remplies

1. Edelr., IX, § 6.

de dispositions analogues. Dans les *Capitula et Fragmenta*, Théodore défend de prélever sur les offrandes, d'autres parts, pour les laïques, que celles qui sont destinées aux indigents et aux pèlerins (1).

On trouve dans un mandement de l'archevêque Ecgberht, la disposition suivante (2) :

« ... Les prêtres feront trois parts des dons des fidèles : la première sera consacrée à la décoration de l'église ; la seconde sera distribuée en toute merci et charité, aux pauvres et aux étrangers ; la troisième sera gardée par les prêtres eux-mêmes. »

Et le même prélat adresse aux confesseurs cette recommandation (3) :

« Soyez doux et charitables envers les pauvres ; zélés dans vos aumônes, et donnez à l'église de Dieu et aux indigents. »

Dans les canons d'Eádgár et d'Elfric, on lit cette ordonnance :

« Nous enjoignons aux prêtres de distribuer les aumônes du peuple, pour l'accoutumer à la charité, et pour donner satisfaction à Dieu ; une part des aumônes sera délivrée aux prêtres ; l'autre sera attribuée à l'église, et la dernière sera partagée entre les pauvres » (4).

Les mêmes canons disposent, que tout homme qui jeûnera, devra donner aux pauvres de Dieu, les mets qu'il aurait mangés (5).

Dans la confession, certaines pénitences étaient rachetées par des aumônes. Théodore prescrit « que celui qui ne peut

1. Cap. et Fragm., Theod. Thorpe, II, 65, II, 80.
2. Excerpt. Ecgb., *Ibid.*, II, 98.
3. Confess. Ecgb., *Ibid.*, II, 132.
4. *Ibid.*, II, 256, 352.
5. *Ibid.*, II, 286.

jeûner, par débilité, doit faire aumône aux pauvres, selon ses moyens... » (1). Ecghbertht réclame encore pour les pauvres, le tiers du butin de guerre (2), et Æthelred, prélève à leur intention, une part des amendes infligées en justice (3). L'archevêque Ecghberht recommande encore aux fidèles opulents, de donner sur leur superflu, une large part d'aumônes.

Les évêques et leur clergé devaient exercer la charité active. Les évêques devaient nourrir et vêtir les pauvres (4), et le clerc était excommunié qui, possédant le superflu, ne le distribuait point aux pauvres.

Les hôpitaux furent encore, à cette époque, le refuge du pauvre. Le *xenodochium* ou *hospitium*, fut fondé par la générosité du clergé ou des fidèles, en dehors des murs des églises ou des monastères.

L'initiative privée faisait encore de louables efforts, pour soulager la misère publique. En 832, l'archevêque Wulfred fait nourrir, par jour, vingt-six pauvres sur ses domaines, et le jour anniversaire de sa naissance, il fait remettre à douze cents pauvres, un pain, un fromage, du lard et un penny (5).

Oswulf, duc du Ouest-Kent, au début du IXe siècle, ordonne qu'à son anniversaire, on partage aux pauvres, douze cents pains, un bœuf gras, quatre moutons, cinq oies, dix poules, dix livres de fromage, trente mesures de bière galloise, et un tonneau de miel, ou deux de vin (6).

1. Pœnit., Thorpe, II, 61. 67, 69, 70, 134, 222.
2. Pœnit., Ecgb., *Ibid.*, II, 232.
3. Æthelr., VI, § 51 ; *Ibid.*, I, 328.
4. « Episcopus pauperibus et infirmis, qui debilitate faciente non possunt suis manibus laborare, victum et vestimentum, in quantum possibilitas fuerit, largiatur », *Ibid.*, II, 105.
5. *Cod. Dipl.*, n° 230.
6. *Ibid.*, n° 226.

Vers la fin du xe siècle, Wulfwaru partage ses biens entre sa parenté, et impose à ses héritiers l'entretien de vingt pauvres (1).

On voit par ces documents, que la part des pauvres, distribuée sous la surveillance de l'évêque, était assez considérable, pour soulager sensiblement la misère publique.

1. *Cod. Dipl.*, n° 694.

APPENDICE DU LIVRE II

I

THE DOOMS OF THE CITY OF LONDON

(Æthelstán V. Thorpe, I, 228, sq.)

« This is the ordinance which the bishops and the reeves belonging to London have ordained, and with weds confirmed, among our « frith gegildas », as well eorlish as ceorlish, in addition to the dooms which were fixed at Greatanlea and at Exeter and at Thunresfeld.

« *This then is first.*

« 1. That no thief be spared over XII pence, and no person over XII years, whom we learn according to folkright that he is guilty, and can mak no denial ; that we slay him, and take all that he has ; and first take the « ceapgild » from the property ; and after that let the surplus be divided into II : one part to the wife, if she be innocent, and were not privy to the crime ; and the other into II ; let the king take half, half the fellowship. If it be bócland or bishop's land, then has tho landlord the half part in common with the fellowship.

« 2. And he who secretly harbours a thief, and is privy to the crime and to the guilt, to him let the like be done.

« 3. And he who stands with a thief, and fights with him, let him be slain with the thief.

4. And he who oft before has been convicted openly of theft, and shall go to the ordeal, and is there found guilty; that he be slain, unless the kindred or the lord be willing to release him by his « wer », and by the full « ceap-gild », and also have him in « borh », that he thenceforth desist from every kind of evil. If after that he again steal, then let his kinsmen give him up to the reeve to whom it may appertain, in such custody as they before took him out of from the ordeal, and let him be slain in retribution of the theft. But if any one defend him, and will take him, although he was convicted at the ordeal, so that he might not be slain; that he should be liable in his life, unless he should flee to the king, and he should give him his life; all as it was before ordained at Greatanlea, and at Exeter, and ad Thunresfeld.

« 5. And whoever will avenge a thief, and commits an assault, or makes an attack on the highway; let him be liable in CXX shillings to the king. But if he slay any one in his revenge, let him be liable in his life, and in all that he has, unless the king is willing to be merciful to him.

« *Second.*

« That we have ordained: that each of us should contribute IV pence for our common use within XII months, and pay for the property which should be taken after we had contributed the money: and that all should have the search in common; and that every man should contribute his shilling who had property to the value of XXX pence, except the poor widow who has no « forwyrhta » nor any land.

« *Third.*

« That we count always ten men together, and the chief should direct the nine in each of those duties which we have all ordained ; and [count] afterwards their « hyndens » together, and one « hynden-man » who shall admonish the X for our common benefit ; and let these XI hold the money of the « hynden », and decide what they shall disburse when aught is to pay, and what they shall receive, if money should arise to us, at our common suit ; and let them also know that every contribution be forthcoming which we have all ordained for our common benefit, after the rate of XXX pence or one ox ; so that all be fulfilled which we have ordained in our ordinances, and which stands in our agreement.

« *Fourth.*

« That every man of them who has heard the orders should be aidful to others, as well in tracing as in pursuit, so long as the track is known ; and after the track has failed him, that one man be found where there is a large population, as well as from one tithing vhere a less population is, either tho ride or to go (unless there be need of more) thither where most need is, and as they all have ordained.

« *Fifth*

« That no search be abandoned, either to the north of the march or to the south, before every man who has a horse has ridden one riding ; and that he who has not a horse, work for the lord who rides or goes for him, until he come home ; unless right shall have been previously obtained.

« *Sixth*

« 1. Respecting our « ceapgild » : a horse at half a pound, if it be so good ; and if it be inferior, let it be paid for by the worth of its appearance, and by that which the man values it at who owns it, unless he have evidence that it be as good as he says, and then let [us] have the surplus which we there require.

» 2. An ox at a mancus, and a cow at XX, and a swine at X, and a sheep at a shilling.

« 3. And we have ordained respecting our « theowmen » whom men might have ; if anyone should steal him, that he should be paid for with half a pound ; but if we should raise the « gild », that it should be increased above that, by the worh of his appearance, and that we should have for ourselves the surplus that we then should require. But if he should have stolen himself away, that he should be led to the stoning, as it was formerly ordained ; and that every man who had a man should contribute either a penny or a halfpenny, according to the number of the fellowship, so that we might be able to raise the worth. But if he should make his escape, that he should be paid for by the worth of his appearance, and we all should make search for him. If we then should be able to come at him, that the same should be done to him that would be done to a Wylisc thief, or that he be hanged.

« 4. And let the « ceapgild » always advance from XXX pence to half a pound, after we make search ; further, if we raise the « ceapgild » tho the full « angilde » ; and let the search still continue, as was before ordained, though it be less.

« *Seventh.*

« That we have ordained : let do the deed whoever may that shall avenge the injuries of us all, that we should be all so in one friendship as in one foeship, whichever it then may be ; and that he who should kill a thief before other men, that he be XII pence the better for the deed, and for the enterprize, from our common money. And he who should own the property for which we pay let him not forsake the search, on peril of our « oferhyrnes », and the notice therewith, until we come to payment ; and then also we would reward him for his labour, out of our common money, according to the worth of the journey, lest the giving notice should be neglected.

« *Eighth.*

« 1. That we gather to us once in every month, if we can and have leisure, the « hynden men » and those wo direct the tithings, as well with « bytt-fylling », as else it may concern us, and know what of our agreement has been executed ; and let these XII men have their refection together, and feed themselves according as they may deem themselves worthy, and deal the remains of the meat for the love of God.

« 2. And if it then should happen that any kin be so strong and so great, within land or without, whether « XII hynde », or « twy hynde », that they refuse us right, and stand up in defence of a thief ; that we all of us ride thereto with the reeve within whose « manung » it may be.

« 3. And also send on both sides to the reeves, and desire from them aid of so many men as may seem to us adequate

for so great a suit, that there may be the more fear in those culpable men for our assemblage, and that we all ride thereto, and avenge our wrong, and slay the thief, and those who fight and stand with him, unless they be willing to depart from him.

« 4. And if any one trace a track from on shire to another, let the men who there are next take to it, and pursue the track till it be made known to the reeve ; let him then with his « manung », take to it, and pursue the track out of his shire, if he can ; but if he cannot, let him pay the « angylde » of the property, and let both reeveships have the full suit in common, be it wherever it may, as well to the north of the march as to the south, always from one shire to another ; so that every reeve may assist another, for the common « frith » of us all, by the king's « oferhyrnes ».

« 5. And also that everyone shall help another, as it is ordained and by « weds » confirmed ; and such man as shall neglect this beyond the march, let him be liable in XXX pence, or an ox, if he aught of this neglect which stands in our writings, and we with our « weds » have confirmed.

« 6. And we have also ordained respecting every man who has given his « wed » in our gitdships, if he should die, that each gildbrother shall give a « gesufel » loaf for his soul, and sing a fifty, or get it sung within XXX days.

« 7. And we also command our « hiremen » that each man shall know when he has his cattle, or when he has not, on his neighbour's witness, and that he point out to us the track, if he cannot find it within three days ; for we believe that many heedless men reck not how their cattle go, for over-confidence in the « frith ».

« 8. Then we command that within III days he make it known to his neighbours, if he will ask for the « ceap-gild »;

and let the search nevertheless go on as it was before ordained, for we will not pay for any unguarded property, unless it be stolen. Many men speak fraudulent speech. If he cannot point out to us the track, let him show on oath with III of his neighbours that it has been stolen within III days, and after that let him ask for his « ceapgild ».

« 9. And let it not be denied nor concealed, if our lord or any of our reeves should suggest to us any addition to our « frith-gilds » that we will joyfully accept the same, as it becomes us all, and may be advantageous to us. But let us trust in God, and our kingly lord, if we fulfil all things thus, that the affairs of all folk will be better with respect to theft than they before were. If, however, we slacken in the « frith » and the « wed » which we have given, and the king has commanded of us, then may we expect, or well know, that these thieves will prevail yet more than they did before. But let us keep our « weds » and the « frith » as is pleasing to our lord ; it greatly behoves us that we devise that which he wills ; and if he order and instruct us more, we shall be humbly ready.

« *Ninth.*

« That we have ordained : respecting those thieves whom one cannot immediatley discover to be guilty, and one afterwards learns that they are guilty and liable ; that the lord or the kinsmen should release him in the same manner as those men are released who are found guilty at the ordeal.

« *Tenth.*

« That all the « witan » gave their « weds » altogether to the archbishop at Thunresfeld, when Ælfeah Stybb and

Brihtnoth Odda's son came to meet the « gemot » by the king's command; that each reeve should take the « wed » in his own shire : that they would all hold the « frith » as king Æthelstan and his « witan » had counselled it, first at Greatanlea, and again at Exeter, and afterwards at Feversham, and a fourth time at Thunresfeld, before the archbishop and all the bishops, and his « witan » whom the king himself named, who were thereat : that those dooms should be observed which were fixed at this « gemot », except those which were there before done away with ; which was, Sunday marketing, and that with full and true witness any one might buy out of port.

« *Eleventh.*

« That Æthelstan commands his bishops and his « ealdormen » and all his reeves over all my realm, that ye so hold the « frith » as I and my « witan » have ordained ; and if any of you neglect it, and will not obey me, and will not take the « wed » of his « hiremen », and he allow of secret compositions, and will not attend to these regulations as I have commanded, and it stands in our writs ; then be the reeve without his « folgoth », and without my friendship, and pay me CXX shilling ; and each of my thanes who has land, and will not keep the regulations as I have commanded, [let him pay] half that.

« *Twelfth.*

« 1. That the king now again has ordained to his « witan » at Witlanburh, and has commanded it to be made known to the archbishop by bishop Theodred, that it seemed to him too cruel that so young a man should be killed, and besides for so little, as he has learned has somewhere been

done. He then said, that it seemed to him, and to those who counselled with him, that no younger person should be slain than XV years, except he should make resistance or flee, and would not surrender himself; that then he should be slain, as well for more as for less, whichever it might be. But if he be willing to surrender himself, let him be put into prison, as it was ordained at Gratanlea, and by the same let him be redeemed.

« 2. Or if he come not into prison, and they have none, that they take him in « borh » by his full « wer », thar he will evermore desist from every kind of evil. If the kindred will not take him out, nor enter into « borh » for him, then let him swear as the bishop may instruct him, that he will desist from every kind of evil, and stand in servitude by his « wer ». But if he after that again steal, let him be slain or hanged, as was before done to the elder ones.

« 3. And the king has also ordained, that no one should be slain for less property than XII pence worth, unless he will flee or defend himself; and that then no one should hesitate, though it were for less. If we it thus hold, then trust I in God that our « frith » will be better than it has before been ».

Les pièces suivantes qui peuvent paraître intéressantes au point de vue documentaire, sont extraites de Warkönigs' History of Flanders, vol. II.

I. *Première Charte ou* Keure *de la ville de St. Omer, accordée par Guillaume de Normandie, comte de Flandre, et confirmée par Louis-le-Gros, roi de France. 11 avril 1127.*

« Ego Guillelmus Dei gratia Flandrensium Comes petitioni Burgensium Sancti Audomari contraïre nolens, pro eo

maxime quia meam de Consulatu Flandriæ petitionem libenti animo receperunt, et quia honestius et fidelius cæteris Flandrensibus erga me semper se habuerunt, lagas seu consuetudines subscriptas perpetuo eis iure concedo, et ratas manere præcipio.

« § 1. Primo quidem ut erga unumquemque hominem, pacem eis faciam et eos sicut homines meos sine malo ingenio manuteneam et defendam ; rectumque iudicium scabinorum erga unumquemque hominem, et erga me ipsum eis fieri concedam ; ipsisque scabinis libertatem, qualem melius habent scabini terræ meæ constituam.

« § 2. Si quis Burgensium Sancti Audomari alicui pecuniam suam crediderit, et ille cui credita est, coram legitimis hominibus et in villa sua hereditariis sponte concesserit, quod si die constituta pecuniam non persolverit, ipse vel bona eius, donec omnia reddat, retineantur : si persolvere noluerit, aut si negaverit hanc conventionem, et testimonio duorum Scabinorum, vel duorum iuratorum inde convictus fuerit, donec debitum solvat, retineatur.

« § 3. Si quis de iure christianitatis ab aliquo interpellatus fuerit, de villa Sancti Audomari alias pro iustitia exequenda, non exeat : sed in eadem villa coram episcopo vel eius Archidiacono, vel suo presbytero, quod iustum est clericorum, scabinorumque iudicio exequatur : nec respondeat alicui, nisi tribus de causis ; videlicet de infractura ecclesiæ, vel atrii, de lesione clerici, de oppressione et violatione feminæ : quod si de aliis causis, querimonia facta fuerit coram iudicibus et præposito meo hoc finiatur. Si enim coram K. Comite et episcopo Johanne statutum fuit.

« 4. Libertatem vero, quam antecessorum meorum temporibus habuerunt eis concedo. Scilicet quod numquam de terra sua in expeditionem proficiscentur, excepto si hostilis

exercitus terram Flandriæ invaserit; tunc me et terram meam defendere debunt.

« § 5. Omnes qui Gildam eorum habent, et ad illam pertinent, et infra cingulam villæ suæ manent, liberos omnes a teloneo facio, ad portum Dichesmudæ et Graveningis ; et per totam terram Flandriæ, eos liberos a Sewerp facio. Apud Batpalmas teloneum, quale donant Atrebatenses, eis constituto.

« § 6. Quisquis eorum ad terram imperatoris pro negotiatione sua perexerit, a nemine meorum hansam persolvere cogatur.

« § 7. Si contigerit mihi aliquo tempore præter terram Flandriæ aliam conquirere, aut si concordia pacis inter me et avunculum meum H. regem Angliæ facta fuerit, in conquisita terra illa aut in toto regno Anglorum eos liberos ab omni teloneo et ab omni consuetudine in concordia illa recipi faciam.

« § 8. In omni mercato Flandriæ si quis clamorem adversus eos suscitaverit iudicium scabinorum de omni clamore sine duello subeant; ab duello vero ulterius liberi sint.

« § 9. Omnes qui infra murum sancti Audomari habitant et deinceps sunt habitaturi, liberos a Cavagio hoc est a capitali censu, et de advocationibus constituo.

« § 10. Pecuniam eorum quæ post mortem Comitis K. eis ablata est, et quæ propter fidelitatem quam erga me habent adhuc eis detinetur, aut infra annum reddi faciam, aut iudicio scabinorum institiam eis fieri concedam.

« § 11. Præterea rogaverunt regem Franciæ et Raulphum de Parona, ut ubicumque in terram illorum venerint, liberi sint ab omni teloneo, et traverso et passagio ; quod et concedi volo.

« § 12. Communionem autem suam sicut eam iuraverunt permanere præcipio, et a nemine dissolvi permitto, et omne

rectum rectamque iustitiam sicut melius stat in terra mea, scilicet in Flandria, eis concedo.

« § 13. Et sicut meliores et liberiores Burgenses Flandriæ ab omni consuetudine liberos deinceps esse volo ; nullum scoth, nullam taliam, nullam pecuniæ suæ petitionem ab eis requiro.

« § 14. Monetam meam in Sancto Audomaro unde per annum XXX libras habebam et quidquid in ea habere debeo, ad restaurationem damnorum suorum et gildæ suæ sustentamentum constituto. Ipsi vero Burgenses monetam per totam vitam meam stabilem et bonam, unde villa sua melioretur, stabiliant.

« § 15. Custodes qui singulis noctibus per annum vigilantes castellum Sancti Audomari custodiunt, et qui præter feodum suum et præbendam sibi antiquitus constitutam in avena et caseis et in pellibus arietum, iniuste et violenter ab unaquaque domo in eadem villa, scilicet ad Sanctum Audomarum sanctumque Bertinum in natali domini panem unum et denarium unum aut duos denarios exigere solent, aut pro hiis pauperum vadimonia tollebant, nihil omnino deinceps præter feodum suum et præbendam suam exigere audeant.

« § 16. Quisquis ad Niuverledam venerit, undecumque venerit, licentiam habeat veniendi ad Sanctum Audomarum cum rebus suis in quacunque navi voluerit.

« § 17. Si cum Boloniensum comite S. concordiam habuero, in illa reconciliatione eos a Teleneo et Scuwerp apud Witsant et per totam terram eius liberos esse faciam.

« § 18. Pasturam adiacentem villæ Sancti Audomari in nemori, quod dicitur Lo, et in paludibus et in pratis et in bruera et in Hongrecoltra, usibus eorum, exceptâ terrâ Lazarorum, concedo, sicut fuit tempore Roberti Comitis Barbati.

« § 19. Mansiones quoque, quæ sunt in ministerio Advo-

cati Sancti Bertini, illas videlicet quæ inhabitantur, ab omni consuetudine liberas esse volo : dabuntque singulæ denarios XII in festo Sancti Michælis, et de brotban denarios XII et de byrban denarios XII. Vacuæ autem nihil dabunt.

« § 20. Si quis extraneus aliquem Burgensium Sancti Audomari agressus fuerit, et ei contumeliam vel iniuriam irrogaverit vel violenter ei sua abstulerit, et cum hac iniura manus eius evaserit, postmodum vocatus a castellano vel uxore eius seu ab eius dapifero infra. triduum ad satisfactionem venire contempserit aut neglexerit ; ipsi communiter iniuriam fratris sui in eo vindicabunt, in qua vindicta si domus diruta vel combusta fuerit, aut si quispiam vulneratus vel occisus fuerit, nullum corporis aut rerum suarum periculum, qui vindictam perpetravit, incurrat, nec offensam meam super hoc sentiat vel pertimescat ; si vero, qui iniuriam intulit presentialiter tentus fuerit, secundum leges et consuetudines villæ presentialiter iudicabitur et secundum quantitatem facti punietur; scilicet oculum pro oculo, dentem pro dente, caput pro capite reddet.

« § 21. De morte Eustachii de Stenford quicunque aliquem Burgensium Sancti Audomari perturbaverit et molestaverit, reus proditionis et mortis K. Comitis habeatur ; quoniam pro fidelitate mea factum est, quidquid de eo factum est ; et sicut iuravi et fidem dedi, sic eos, erga parentes eius reconciliare et pacificare volo.

« § 25. Hanc igitur Communionem tenendam, has supradictas consuetudines et conventiones esse observandas fide promiserunt et sacramento confirmaverunt ; Ludovicus rex Francorum, Guillelmus comes Flandriæ, Raulphus de Parona, Hugo Candevana, Hosto Castellanus, et Guillelmus frater eius, Robertus de Bethuna, et Guillelmus filius eius, Anselmus de Hesdinio, Stephanus Comes Boloniensis, Manasses Comes Gisnensis, Galterus de Lillers, Balduinus

Gandavensis, Hiuvannus frater eius, Rogerus Castellanus Insulensis, et Robertus filius eius, Castellanus Gandavensis, Gervasius Petrus dapifer, Stephanus de Seningaham. Confirmatum est hoc privilegium et a Comite Guillelmo et prædictis Baronibus istis fide et sacramento sancitum, et collaudatum anno dominicæ Incarnationis MCXXVII, XVIII KI. Maii, feria V^a^ die festo Sancti Tiburtii et Valeriani. »

II. *Additions et changemens faits à la* Keure *précédente par le Comte Thierri d'Alsace. 22 août 1128.*

« § 1. Monetam quam Burgenses Sancti Audomari habuerant, Comiti liberam reddiderunt eo quod eos benignius tractaret, et lagas suas eis libentius ratas teneret : et insuper ut ceteri Flandrenses eidem sua incrementa celerius redderent.

« § 2. Teloneum vero suum ab eodem in perpetuo censu receperunt, quotannis C solidos dando.

« § 8. Si quis etiam eorum mortuo aliquo consanguineo suo, portionem aliquam possessioni illius sibi obvenire credens et in comitatu Flandriæ manens, cum eo, qui possessionem illam tenebit, vel partiri infra annum neglexerit, vel eum super hoc per iudices et scabinos minime convenerit ; qui per annum integrum sine legitima calumnia tenuerit, quiete deinceps teneat, et nulli super hoc respondeat. Si autem heres in comitatu Flandriæ non fuerit, infra annum, quo redierit, cum possessore agat supradicto modo : alioquin qui tenebit sine ulla inquietatione teneat. Si autem herede aliquandiu peregre commorante, et cum redierit suam requirente, possidens se cum eo partitum esse dixerit, si ille per quinque Scabinos probare falsum esse poterit, hereditas quæ eum attingit ei reddetur : alioquin possidens per quatuor legitimos viros se ei portionem suam dedisse

probabit : et ita quietus erit. Quod si heres infra annos discretionis fuerit, pater vel mater, si supervixerint, vel qui eum manutenebit, portionem quæ illum attinget scabinis et aliis legitimis viris infra annum obitus illius ostendat, et si eis visum fuerit quod ille fideliter servare debeat, ei comittatur. Sin autem iudicio et providentia illorum ita disponatur, ne heres dammum alioquod patiatur ; et cum ad annos discretionis venerit, et opportunum fuerit, hereditate sua integre et sine aliqua diminutione investiatur.

« § 4. Item si quis alicui filium suum, vel filiam in matrimonio coniunxerit, et filius ille, vel filia sine prole obierint, ad patrem et matrem eorum si supervixerint, si autem mortui fuerint ad alios filios eorum, vel filios filiorum redeat hereditas quæ pertinebat ad filium vel filiam, quos aliis matrimonio copulaverant; et viventibus patre vel matre eorum hereditas illa cum supradictis personis tantum dividatur : mortuis autem illis propinquiores consanguinei illam, prout iustum est, sortiantur.

« Hanc igitur communionem tenendam, et supradictas institutiones et conventiones esse observandas fide promiserunt et sacramento confirmaverunt Theodoricus, Comes Flandriæ, Willelmus Castellanus Sancti Audomari, Willelmus de Lo, Iwamus de Gandavo, Danihel de Tenramunda, Raso de Gavera, Gislebertus de Bergis, Henricus de Broburc, Castellanus de Gandavo, Gervasius de Brugis. — Præfati Barones insuper iuraverunt, quod si Comes Burgenses Sancti Audomari extra consuetudines suas eiicere et sine iudicio Scabinorum tractare vellet, se a comite discessuros et cum eis remansuros, donec comes eis suas consuetudines integre restitueret et iudicium Scabinorum eos subire permitteret. Actum anno dominicæ Incarnationis MCXXVIII in octavis assumptionis Beatæ Mariæ ».

III. *Charte de donation du fonds de la Gild-halle de St. Omer aux Bourgeois de cette ville, 1151.*

« Ego Theodoricus Dei patientia Flanòrensium Comes, consensu uxoris meæ Sibillæ, concedente ita quoque Philippo filio meo, terram in qua Ghildhalla apud sanctum Audomarum in foro sita est, cum scopis et adpenditiis suis tam ligneis quam lapideis, burgensibus eiusdem villæ hereditario iure possidendam, et ad omnem mercaturam tam in appenditiis, quam in Ghildhalla exercendam tradidi : hanc quoque libertatem eis concessi, ut si quis in eam venerit, undecunque reus fuerit, in ipsa domo iudici in eum manum non mittere licebit ; ille autem sub cuius custodia Ghildhalla tenetur, admonitus a iudice reum extra limen Ghildhallæ conducens nisi fideiussione se defenderit, in præsentia duorum scabinorum vel plurium eum iudici tradet : iudex vero eum in potestate sua habens secundum quantitatem facti cum eo aget. Illud quoque addidimus, quod alienus negotiator nusquam, nisi in prædicta domo aut in appendiciis eius, vel in pleno foro merces suas suas vendendas exponat aut vendat. Solis autem burgensibus in foro, in Ghildhalla, seu magis velint, is propria domo sua, vendere liceat.

« Quoniam autem humana omnia ex rerum et temporum varietate senescunt, sigilli mei auctoritate et subscriptorum testimonio hoc corroboravi. Walterus Castellanus sancti Audomari, Arnoldus Comes de Gisnes, Gerardus Præpositus, Arnulphus de Arde, Henricus Castellanus de Brübborg, Elenardus de Sinningehem, Hugo de Ravensberghe, Baldevinus de Bailgul, Michæl Iunior, Christianus de Aria, Guido Castellanus de Bergis, Rogerus de Wavrin, Helinus filius eius. »

IV. *Keure de Bruges*. Vers 1190.

« Hæc est lex et consuetudo quam Brugenses tenere debent a comite Philippo instituta. Si quis alicui vulnus fecerit infra pontem sanctæ Mariæ, infra Botrebeika, infra usque ad domum Galteri Calvi, infra usque ad domum Lanikini carpentarii, supra terram Balduini de Prat infra fossatum veteris molendini, et illud veritate scabinorum cognoscatur de quacunque re factum sit, ad domum in qua ille manet, qui vulnus imposuit, per scabinos et per iustitiam comitis submoneatur. Qui submonitus, si scabinis se præsentet, veritate inquisita de illo qui vulnus fecerit per sexaginta libras forefactum emendet, et si scabini sciunt quod vulnus non fecerit, liber et in pace remanebit. Si die quâ submonebitur se non præsentaverit, remanebat in forefacto sexaginta librarum, et si scabini voluerint domum eius prosternere, poterunt et in respectum ponere, sed ex toto condonare non possunt nisi voluntate Comitis.

« 2. Si veró quis aliquem in domo suâ assiluerit, undè clamor factus sit, scabini et iustitia domum ibunt inspicere : et si scabini poterunt videre, assultum esse apparentem, ille de quo clamor factus est submoneri debet ; qui si scabinis se præsentaverit et illum intellexerint assultum fecisse, LX libras amittet. Si vero cognoverint illum assultum non fecisse, liber et in pace recedat. Si autem ad diem submonitionis venire noluerit, domo ejus prostrata LX librarum reus erit. Quod si alii assul ui interfuerint, de quibus clamor factus non sit, si comes super hoc veritatem scabinorum requisierit scabini veritatem inquirere debent, et quotquot veritate scabinorum de assultu tenebuntur, unusquisque eorum LX librarum reus erit, ac si de eo clamor factus sit. Si vero scabini nullum assultum agnoscere potuerunt ab ipsis super hoc veritas est inquirenda.

« 3. Qui cum armis molutis infra præfinitos terminos aliquem fugaverit, si veritate scabinorum convincatur forisfacto librarum LX tenebitur : si aliquis assiliatur, quidquid ipse faciat in defendendo corpus suum nullo tenebitur forisfacto.

« 4. Qui aliquem bannitum occiderit in hoc nullum facit forisfactum.

« 5. Quicumque testimonio scabinorum convictus fuerit de rapina, LX lib de forisfacto dabit et dampnum rapinæ restituet.

« 6. Qualemcunque concordiam bannitus faciat comiti, remanebit tamen bannitus, donec viris Brugensibus ad opus castri IX Solidos dederit.

« 7. Qui bannitum de forefacto LX libr. hospitio susceperit, veritate scabinorum convictus LX libras amittet.

« 8. Qui aliquem fuste vel baculo percusserit, convictus a scabinis in forisfacto X lib. incidit de quibus comes habebit V lib. Castellanus XX sol. ille qui percussus est LX sol. et ad opus castri XX sol.

« 9. Qui pugno vel palma aliquem percusserit seu per capillos acceperit inde per scabinos convictus LX sol. dabit unde XXX solidi comitis erunt, percussi XV sol. castellani X sol. ad opus castri V sol. Qui aliquem per capillos ad terram traxerit sive per lutum trahendo pedibus conculcaverit, X lib. comiti dabit, maletractato XV solidos, Castellano X sol. et ad castrum V solidos.

« 10. Qui vero alicui convitia dixerit, si testimonio duorum scabinorum convincatur, illi cui convicia dixerit V solidos dabit, Iusticiæ XII denarios.

» 11. Qui duobus scabinis aut pluribus inducias pacis, quæ treuiæ dicuntur, de quàlibet discordià dare nuolerit, illud emendabit per LX lib.

« 12. Si dissensiones aut discordiæ aut guerræ aut aliquod

aliud malum inter probos viros oppidi exoriatur, unde ad aures scabinorum clamor perveniat, salvo iure comitis, scabini illud componere et pacificare poterunt. Qui veró compositionem vel pacem quam super hoc scabini consolidaverint, sequi noluerit, forisfactum LX lib. incurret.

« 13. Qui ea dedixerit quæ scabini in iudicio vel testimonio affirmaverint, LX lib. amittet, et unicuique scabinorum qui ab eo dedictus erit X libras dabit.

« 14. Quicumque per vim fœminam violaverit, si de eo veritate scabinorum convincatur, eâdem pœnâ dampnabitur, quantâ a prædecessoribus comitibus, tales malefactores dampnari solent in Flandriâ.

« 15. Quicumque per malum in scabinos manum suam immiserit, si scabini illud testificentur, LX libras dabit.

« 16. Præterea sciant omnes, quod vir de oppido Brugensi, cuiuscumque forisfacti se reum fecerit, non amplius quam LX libr. amittere poterit, nisi legitime per scabinos convictus fuerit de raptu, ut dictum est, vel de latrocinio, vel de falsitate, vel nisi hominem occiderit. Qui veró occiderit hominem, caput pro capite dabit, et omnia sua in potestate comitis erunt absque omni contradictione, si de homicidio veritate scabinorum teneatur.

« 17. Nemo infra præfinitos terminos manens infra muros castri gladium ferat, nisi sit mercator vel alius qui gratiâ negocii sui per castrum transeat. Si veró castrum intraverit causâ inibi morandi, gladium extra in suburbio dimittat. Quod si non fecerit, LX solidos et gladiadum amittet. Iusticiis vero comitis et ministris earum, quia pacem castri observare debent, nocte et die infra castrum arma ferre licebit. Viris etiam Brugensibus gladium portare et reportare licebit, dummodo castro exeant festinanter. Si quis autem eorum moras faciendo, vel per castrum vagando, gladium portaverit, LX solid. et gladium amittet.

« 18. Si scabini gratiâ emendationis villæ assensu iustitiæ comitis bannum in pane et vino et cæteris mercibus constituerint, medietas eorum quæ ex banno provenient, comitis erit, et altera medietas castellani et oppidi.

« 19. Si mercator sive alius homo extraneus ante scabinos iustitiæ causâ venerit, si illi, de quibus conqueritur presentes sint vel inveniri possint infra turtium diem vel saltem infra octavum, plenariam ei scabini iustitiam faciant iuxta legem castri.

« 20. Nemini in foro comitis stallos locare licebit, quod si locaverit et veritate scabinorum super hoc convictus fuerit, LX solidos comiti dabit.

21. Si aliquis de infracturis castri coram scabinis falsum testimonium portaverit si scabini illud cognoverint LX libras amittet.

« 22. Quando aliquis scabinus decedet, alius ei substituetur electione Comitis non aliter.

« 23. Si scabinus testimonio scabinorum parium suorum de falsitate convictus fuerit, ipse et omnia sua in potestate Comitis erunt.

« 24 Si Scabini a Comite vel a ministro Comitis submoniti, falsum super aliqua re iudicium fecerint, veritate scabinorum Atrebatensium, sive aliorum qui eandem legem tenent, comes eos convincere poterit; et si convicti fuerint, ipsi et omnia sua in potestate comitis erunt. Quoties veró super huiusmodi falsitate submoniti fuerint, nullatenus contradicere poterunt, quin diem sibi a Comite præfixum teneant, ubicumque Comes voluerit in Flandriâ.

« 25. De omnibus veró aliis causis ad Comitem pertinentibus, Brugis in castello vel ante castellum placita tenebunt in præsentia Comitis vel illius quem loco suo ad iustitiam tenendam instituerit. Instituto autem ad eius submonitionem

de omnibus tanquam Comiti respondebunt, quamdiù in hoc servitio comitis erit.

Ad hoc nec scabini nec Burgenses aliquid addere, mutare, vel corrigere poterunt, nisi per consilium Comitis vel illius quem loco suo ad iustitiam tenendam instituerit.

V. *Ordonnance du comte Philippe d'Alsace, sur les attributs des Baillis en Flandre.* Vers 1178

« Hæc sunt puncta, quæ per universam terram suam Comes observari præcepit.

« § 1. Primo qui hominem occiderit, caput pro capite dabit.

» § 2. Item baillivus Comitis poterit arrestare hominem qui forefecit sine Scabinis donec ante Scabinos veniat, et per consilium eorum plegium accipiat de forisfacto.

« § 3. Item si baillivus volens hominem arrestare, non potuerit et auxilium vocaverit, qui primus fuerit, et ballivum non adiuverit in forisfacto erit, sicut Scabini considerabunt ; nisi forte ostendere quis potuerit per Scabinos quod ille qui arrestandus erat, inimicus eius sit de mortali faidâ ; et tunc sine forisfacto erit licet baillivum non adiuverit ad capiendum suum inimicum.

« § 4. Item baillivus Comitis erit cum Scabinis, qui eligent probos viros villæ ad faciendas tallias et Assisas, sed cum talliabunt Scabini vel Iudicia facient, vel inquisitiones veritatis, vel protractiones, non intererit baillivus : aliis autem consiliis quæ ad utilitatem villæ pertinebunt, baillivus intererit cum Scabinis, scriptum autem talliæ et assisæ reddent Scabini baillivo, si postulaverit.

« § 5. Item baillivus accipiet forisfactum adiudicatum Comiti per Scabinos, ubicumque illud invenerit extra ecclesiam et ubicumque accipi debet per Scabinos.

« 6. Item qui bannitum de pecunia receptaverit eâdem lege de pecuniâ tenebitur quâ bannitus ; et si fuerit capite bannitus qui receptatus est, tunc receptans tenebitur de forisfacto LX lib. Quod si vir domi non fuerit, et ejus uxor bannitum receptaverit, rediensque vir, tertiâ manu proborum virorum iurare potuerit : quod bannitum in domum suam receptum esse nescierit ; sine forisfacto remanebit : si autem absentiâ mariti, uxori prohibitum fuerit per Scabinos, ne bannitum receptet, de cætero non poterit eum sine forisfacto receptare.

« § 7. Item de quindenâ in quindenam, habet comes, vel baillivus ex eius parte, veritatem si voluerit.

« § 8. Item domus diruenda Judicio Scabinorum, post quindenam a scabinis indultam, quandocumque Comes præceperit, aut baillivus eius, diruetur a Communia villæ, campana pulsata per Scabinos : et qui ad diruendam domum illam non venerit, in forisfacto erit, sicut Scabini considerabunt, nisi talem excusationem habuerit, quæ Scabinis sufficiens videatur.

« § 9. Item pater non poterit forisfacere domum vel rem filiorum, quæ eis ex parte matris contingit ; nec filii poterunt forisfacere rem vel domum patris, quæ ex parte patris venit.

« § 10. Item si homo per Scabinos domum suam sine scampo invadiaverit, eam forisfacere non poterit, nisi salvo catallo eius, qui domum illam vadet in vadio.

« § 11. Item fugivitus de aliquâ villâ pro debito, si in aliâ villâ inventus fuerit, arrestabitur, et ad villam de quâ fugerat, reducetur, et iudicium Scabinorum illius villæ subire cogetur.

« § 12. Item si quis vulneratus fuerit, et videatur Scabinis, quod non sit vulneratus ad mortem, et postea de illo vulnere mortuus fuerit, Scabini non erunt in forisfacto contra Comi-

tem, qui minorem plegiaturam acceperunt de eo qui eum vulneravit, quam si mortaliter fuisset vulneratus. »

1. *Charte de Beauvais.* — « Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte du mur de ville et dans les faubourgs, de quelque seigneur que relève le terrain où ils habitent, prêteront serment à la commune. Dans toute l'étendue de la ville, chacun prêtera secours aux autres, loyalement et selon son pouvoir.

« Treize pairs seront élus par la commune, entre lesquels, d'après le vote des autres pairs et de tous ceux qui auront juré la commune, un ou deux seront créés majeurs.

« Le majeur et les pairs jureront de ne favoriser personne de la commune pour cause d'amitié, de ne léser personne pour cause d'inimitié, et de donner en toute chose, selon leur pouvoir, une décision équitable. Tous les autres jureront d'obéir et de prêter main forte aux décisions du majeur et des pairs (1).

« Quiconque aura forfait envers un homme qui aura juré cette commune, le majeur et les pairs, si plainte leur en est faite, feront justice du corps et des biens du coupable.

« Si le coupable se réfugie dans quelque château-fort, le majeur et les pairs de la commune parleront sur cela au seigneur du château ou à celui qui sera en son lieu ; et si, à leur avis, satisfaction leur est faite de l'ennemi de la commune, ne sera assez ; mais si le seigneur refuse satisfaction, ils se feront justice à eux-mêmes sur ses hommes.

1. *Ann., de Noyon*, t. II, p. 805.

« Turbulenta conjuratio facta communionis » (epistolæ Ivonis Carnotensisepiscopi, apud script. rer. franc.,) t. XV, p. 105.

« Cum primùm communia acquisita fuit, omnes Viromandiæ pares, et omnes clerici, salvo ordine suo, omnesque milites, salvâ fidelitate comitis, firmiter tenendam juraverunt ». (*Recueil des ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 270).

« Si quelque marchand étranger vient à Beauvais pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort ou injure dans les limites de la banlieue ; si plainte en est faite au majeur et aux pairs, et que le marchand puisse trouver son malfaiteur dans la ville, le majeur et les pairs en feront justice, à moins que le marchand ne soit un des ennemis de la commune.

« Nul homme de la commune ne devra prêter ni créancer son argent aux ennemis de la commune tant qu'il y aura guerre avec eux, car s'il le fait il sera parjure ; et si quelqu'un est convaincu de leur avoir prêté ou créancé quoique ce soit, justice sera faite de lui, selon que le majeur et les pairs en décideront.

« S'il arrive que le corps des bourgeois marche hors de la ville contre ses ennemis, nul ne parlamentera avec eux si ce n'est avec licence du majeur et des pairs.

« Si quelqu'un de la commune a confié son argent à quelqu'un de la ville, et que celui auquel l'argent aura été confié se réfugie dans quelque château-fort, le seigneur du château, en ayant reçu plainte, ou rendra l'argent ou chassera le débiteur de son château ; et s'il ne fait ni l'une ni l'autre de ces choses, justice sera faite sur les hommes de ce château.

« Si quelqu'un enlève de l'argent à un homme de la commune et se réfugie dans quelque château-fort, justice sera faite sur lui si on peut le rencontrer, ou sur les hommes et les biens du seigneur du château, à moins que l'argent ne soit rendu.

« S'il arrive que quelqu'un de la commune ait acheté quelque héritage et l'ait tenu pendant l'an et jour, et si quelqu'un vient ensuite réclamer et demander le rachat, il ne lui sera point fait de réponse, mais l'acheteur demeurera en paix.

« Pour aucune cause la présente charte ne sera portée hors de la ville. »

II. *Charte de la Commune de Laon.* — « Nul ne pourra se saisir d'aucun homme, soit libre, soit serf, sans le ministère de la justice.

« Si quelqu'un a, de quelque manière que ce soit, fait tort à un autre, soit clerc, soit chevalier, soit marchand indigène ou étranger, et que celui qui a fait le tort soit de la ville, il sera sommé de se présenter en justice par-devant le majeur et les jurés, pour se justifier ou faire amende ; mais s'il se refuse à faire réparation, il sera exclu de la ville avec tous ceux de sa famille. Si les propriétés du délinquant en terres ou en vignes sont situées hors du territoire de la ville, le majeur et les jurés réclameront justice contre lui, de la part du seigneur dans le ressort duquel ses biens seront situés ; mais si l'on n'obtient pas justice de ce seigneur, les jurés pourront faire dévaster les propriétés du coupable. Si le coupable n'est pas de la ville, l'affaire sera portée devant la cour de l'évêque, et si, dans le délai de cinq jours, la forfaiture n'est pas réparée, le majeur et les jurés en tireront selon leur pouvoir.

« En matière capitale, la plainte doit d'abord être portée devant le seigneur justicier dans le ressort duquel aura été pris le coupable, ou devant son bailli s'il est absent ; et si le plaignant ne peut obtenir justice ni de l'un ni de l'autre, il s'adressera aux jurés.

« Les censitaires ne paieront à leur seigneur d'autre cens que celui qu'ils lui doivent par tête. S'ils ne le paient pas au temps marqué, ils seront punis selon la loi qui les régit, mais n'accorderont rien en sus à leur seigneur que de leur propre volonté.

« Les hommes de la commune pourront prendre pour

femmes les filles des vassaux ou des serfs de quelque seigneur que ce soit, à l'exception des seigneuries et des églises qui font partie de cette commune. Dans les familles de ces dernières ils ne pourront prendre des épouses sans le consentement du seigneur.

« Aucun étranger censitaire des églises ou des chevaliers de la ville ne sera compris dans la commune que du consentement de son seigneur.

« Quiconque sera reçu dans cette commune, bâtira une maison dans le délai d'un an, ou achètera des vignes, ou apportera dans la ville assez d'effets mobiliers pour que justice puisse être faite, s'il y a quelque plainte contre lui. Les main-mortes sont entièrement abolies. Les tailles seront réparties de manière que tout homme devant taille paie seulement quatre deniers à chaque terme et rien de plus, à moins qu'il n'ait une terre devant taille, à laquelle il tienne assez pour consentir à payer la taille. »

III. *Charte de la Commune de Amiens.* — « Chacun gardera fidélité à son juré et lui prêtera secours et conseil en tout ce qui est juste.

« Si quelqu'un viole sciemment les constitutions de la commune et qu'il en soit convaincu, la commune, si elle le peut, démolira sa maison et ne lui permettra point d'habiter dans ses limites jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

« Quiconque aura sciemment reçu dans sa maison un ennemi de la commune et aura communiqué avec lui, soit en vendant et achetant, soit en buvant et mangeant, soit en lui prêtant un secours quelconque, ou lui aura donné aide et conseil contre la commune, sera coupable de lèse-commune, et, à moins qu'il ne donne promptement satisfaction en justice, la commune, si elle le peut, démolira sa maison.

« Quiconque aura tenu devant témoins des propos inju-

pour la commune, si la commune en est informée, et que l'inculpé refuse de répondre en justice, la commune, si elle le peut, démolira sa maison et ne lui permettra pas d'habiter dans ses limites jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

« Si quelqu'un attaque de paroles injurieuses le majeur dans l'exercice de sa juridiction, sa maison sera démolie, ou il paiera rançon pour sa maison en la miséricorde des juges.

« Que nul n'ait la hardiesse de vexer au passage, dans la banlieue de la cité, les personnes domiciliées dans la commune, ou les marchands qui viennent à la ville pour y vendre leurs denrées. Si quelqu'un ose le faire, il sera réputé violateur de la commune et justice sera faite sur sa personne ou sur ses biens.

« Si un membre de la commune enlève quelque chose à l'un de ses jurés, il sera sommé par le maire et les échevins de comparaître en présence de la commune, et fera réparation suivant l'arrêt des échevins.

« Si le vol a été commis par quelqu'un qui ne soit pas de la commune, et que cet homme ait refusé de comparaître en justice dans les limites de la banlieue, la commune, après l'avoir notifié aux gens du château où le coupable a son domicile, le saisira, si elle le peut, lui ou quelque chose qui lui appartienne, et le retiendra jusqu'à ce qu'il ait fait réparation.

« Quiconque aura blessé avec armes un de ses jurés, à moins qu'il ne se justifie par témoins et par le serment, perdra le poing ou paiera neuf livres, six pour les fortifications de la ville et de la commune, et trois pour la rançon de son poing ; mais s'il est incapable de payer, il abandonnera son poing à la miséricorde de la commune.

« Si un homme, qui n'est pas de la commune, frappe ou blesse quelqu'un de la commune, et refuse de comparaître

en jugement, la commune, si elle le peut, démolira sa maison ; et si elle parvient à le saisir, justice sera faite de lui par-devant le majeur et les échevins.

« Quiconque aura donné à l'un de ses jurés les noms de serf, mécréant, traître ou fripon, paiera vingt sous d'amende.

« Si quelque membre de la commune a sciemment acheté ou vendu quelque article provenant de pillage, il le perdra et sera tenu de le restituer aux dépouillés, à moins qu'eux-mêmes ou leurs seigneurs n'aient forfait en quelque chose contre la commune.

« Dans les limites de la commune, on n'admettra aucun champion gagé au combat contre l'un de ses membres.

« En toute espèce de cause, l'accusateur, l'accusé et les témoins s'expliqueront, s'ils le veulent, par avocat.

« Tous ces articles, ainsi que les ordonnances du majeur et de la commune, n'ont force de loi que de juré à juré : il n'y a pas égalité en justice entre le juré et le non-juré ».

IV. *Charte de la Commune de Soissons.* — « Tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville de Soissons et en dehors dans le faubourg, sur quelque seigneurie qu'ils demeurent, jureront la commune : si quelqu'un s'y refuse, ceux qui l'auront jurée feront justice de sa maison et de son argent.

« Dans les limites de la commune, tous les hommes s'aideront mutuellement, selon leur pouvoir, et ne souffriront en nulle manière que qui que ce soit enlève quelque chose ou fasse payer des tailles à l'un d'entre eux.

« Quand la cloche sonnera pour assembler la commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assemblée, il payera douze deniers d'amende.

« Si quelqu'un de la commune a forfait en quelque chose,

et refuse de donner satisfaction devant les jurés, les hommes de la commune en feront justice.

« Les membres de cette commune prendront pour épouses les femmes qu'ils voudront, après en avoir demandé la permission aux seigneurs dont ils relèvent ; mais, si les seigneurs s'y refusaient, et que, sans l'aveu du sien, quelqu'un prît une femme relevant d'une autre seigneurie, l'amende qu'il paierait dans ce cas, sur la plainte de son seigneur, serait de cinq sols seulement.

« Si un étranger apporte son pain ou son vin dans la ville pour les y mettre en sûreté, et qu'ensuite un différend survienne entre son seigneur et les hommes de cette commune, il aura quinze jours pour vendre son pain et son vin dans la ville et emporter l'argent, à moins qu'il n'ait forfait ou ne soit complice de quelque forfaiture.

« Si l'évêque de Soissons amène par mégarde dans la ville un homme qui ait forfait envers un membre de cette commune, après qu'on lui aura remontré que c'est l'un des ennemis de la commune, il pourra l'emmener cette fois ; mais ne le ramènera en aucune manière, si ce n'est avec l'aveu de ceux qui ont charge de maintenir la commune.

« Toute forfaiture, hormis l'infraction de commune et la vieille haine, sera punie d'une amende de cinq sous ».

II

LA DIME

1.

« Et ut detur de omni caruca, denarius vel denarium valens, et omnis qui familiam habet, efficiat ut omnis hirmannus suus det unum denarium ; quod si non habeat, det dominus eius pro eo. Et omnino Thaynus decimet totum quicquid habet », Ædelr., VIII, § 1 ; Thorpe, I, 336.

« Et præcipimus, ut omnis homo, super dilecti nem Dei et omnium sanctorum, det Cyricsceattum et rectam decimam suam, sicut in diebus antecessorum nostrorum stetit, quando melius stetit ; hoc est, sicut aratrum peragrabit decimam acram. Et omnis consuetudo reddatur super amicitiam Dei ad matrem nostram æcclesiam cui adiacet. Et nemo auferat Deo quod ad Deum pertinet, et prædecessores nostri concesserunt », Ædelr., VIII, § 4 ; Thorpe, I, 338.

« And with respect to tithe, the king and his witan have chosen and decreed, as right it is, that one third part of the tithe which belongs to the church, go to the reparation of the church, and a second part to God's servants there ; the third part to God's poor and needy men in thraldom », Ædelr., IX, § 6 ; Thorpe, I, 342.

« And be it known to every Christian man that he pay to

the Lord his tithe justly, ever as the plough traverses the tenth field, on peril of God's mercy, and of the full penalty. which king Eádgár decreed; that is; If any one will not justly pay the tithe, then let the king's reeve go, and the mass-priest of the minster or the landlord, and the bishop's reeve, and take by force the tenth part for the minster to which it is due, and assign to him ninth part; and let the remaining eight parts be divided into two; and let the landlord seize half, and the bishop half; be it a king's man or a thane's », Ædelr., IX, § 7, 8; Thorpe, I, 342; Cnut, I, § 8; Thorpe, I, 366 : Leg. Hen. I, XI, § 2; Thorpe, I, 529.

« De omni annona decima garba sanctæ æcclesiæ reddenda est. Si quis gregem equarum habuerit, pullum decimum reddat : qui unam solam vel duas, de singulis pullis singulos denarios. Qui vaccas plures habuerit, vitulum decimum ; qui unam vel duas, de singulis obolos singulos. Et si de eis caseum fecerit, caseum decimum, vel lac decima die. Agnum decimum, vellus decimum, caseum decimum, butirum decimum, porcellum decimum. De apibus, secundum quod sibi per annum inde profecerit. Quinetiam de boscis et pratis, aquis, molendinis, parcis, vivariis, piscariis, virgultis, ortis, negotiationibus, et de omnibus similiter rebus quas dederit Dominus, decima reddenda est; et qui eam detinuerit, per iusticiam sanctæ æcclesiæ et regis, si necesse fuerit, ad redditionem cogatur. Hæc prædicavit sanctus Augustinus, et hæc concessa sunt a rege, et confirmata a baronibus et populis ; sed postea, instigante diabolo, ea plures detinuerunt, et sacerdotes qui divites erant non multum curiosi erant ad perquirendas eas, quia in multis locis sunt modo IV vel III æcclesiæ, ubi tunc temporis non erat nisi una ; et sic inceperunt minui », Eádw. Conf., § 7, 8.

2.

« Et præcipimus, ut omnis homo super dilectionem Dei et omnium sanctorum det cyricsceattum et rectam decimam suam, sicut in diebus antecessorum nostrorum stetit, quando melius stetit : hoc est, sicut aratrum peragrabit decimam acram », Ædelr., VIII, § 4 ; Thorpe, I, 338.

« De ciricsceatto dicit vicecomitatus quod episcopus, de omni terra quæ ad ecclesiam suam pertinet, debet habere, in die festivitatis sancti Martini, unam summam annonæ, qualis melior crescit in ipsa terra, de unaquaque hida libera et villana ; et si dies ille fractus fuerit, ille qui retinuerit reddet ipsam summam, et undecies persolvat ; et ipse episcopus accipiat inde forisfacturam qualem ipse debet habere de terra sua. De ciricsceatto de Perscora dicit vicecomitatus quod illa ecclesia de Perscora debet habere ipsum ciricsceattum de omnibus CCC hidis, scilicet de unaquaque hida ubi francus homo manet, unam summam annonæ, et si plures habet hidas, sint liberæ ; et si dies fractus fuerit, in festivitate sancti Martini, ipse qui retinuerit det ipsam summam et undecies persolvat, abbati de Perscora ; et reddat forisfacturam abbati de Westminstre quia sua terra est », Cart. Heming, I, 49, 50. « De ciricsceate. Dicit vicecomitatus quod de unaquaque hida terræ, libera vel villana, quæ ad ecclesiam de Wirecestre pertinet, debet episcopus habere, in die festo sancti Martini unam summam annonæ, de meliori quæ ibidem crescit ; quod si dies ille non reddita annona transierit, qui retinuit annonam reddat, undecies persolvet, et insuper forisfacturam episcopus accipiet, qualem et sua terra habere debet », Ibid., I, 308.

« Nunc igitur præcipio et obtestor omnes meos episcopos et regni præpositos, per fidem quam Deo et mihi debetis,

quatenus faciatis, ut antequam ego Angliam veniam, omnia debita, quæ Deo secundum legem antiquam debemus, sint soluta, scilicet eleemosynæ pro aratris, et decimæ animalium ipsius anni procreatorum, et denarii quos Romæ ad sanctum Petrum debemus, sive ex urbibus sive ex villis, et mediante Augusto decimæ frugum, et in festivitate sancti Martini *primitiæ seminum* ad ecclesiam sub cuius parochia quisque est, quæ Anglice *Circesceat* nominantur », Epist. Cnut. Flor. Wig., an. 1031.

« Et semper possessor terræ illius reddat tributum æcclesiasticum, quod ciriesceat dicitur, tó Pirigtúne ; et omni anno unus ager inde aretur tó Pirigtúne, et iterum metatur », Cod. Dipl., n° 661. « Sit autem hoc prædictum rus liberum ab omni *mundiali* servitio,... excepta sanctæ Dei basilicæ suppeditatione ac ministratione », Ibid., n° 666.

III

LES VILLES

Ægeles byrig, Aylesbury dans Bucks. Chron. sax., 157, 921.

Ambresbyrig, Amesbury, Wilts. Chron., 995.

Andredesceaster. Chron., 495.

Baddanbyrig, Badbury, Dorset. Chron., 901.

Badecanwyl, Bakewell, Derby, Chron., 923.

Banesingtún, Bensington, Oxf. Chron., 571, 777.

Bebbanburh, Bamborough. Chron., 642, 926, 993.

Bedanford, Bedford. Chron., 919.

Beranbyrig. Chron., 556.

Bremesbyrig. Chron., 910.

Brunanburh, Brunanbyrig, Brunanfeld. Chron., 937.

Brycgnord, Bridgenorth, Salop. Chron., 912.

Bucingahám, Buckingham. Chron., 918.

Cantwarabyrig, Canterbury. Dorobernia, ciuitas : Beda, H. E., lib. I, c. 25 ; Flor. Wig., an. 1011 ; Chron., 633, 655, 995, 1009, 1011.

Cirenceaster. Chron., 577, 628.

Colneeaser, Colchester. Chron., 921 : « murum illius redintegravit, virosque in ea bellicosos cum stipendio posuit » ; Flor., 918.

Coludesburh, Coldingham. Chron., 679.

Cyppanham, Chippenham, Wilts. Chron., 878.

Deóraby, Derby. Chron., 917, 941.

Dofera, Dover dans le Kent. Chron., 1048, 1052; Flor. Wig., 1051.

Dorceceaster, Dorchester, Oxon. Chron., 954, 971.

Dorceceaster, Dornwaraceaster, Dorchester, Dorset. Chron., 635, 636, 639.

Eligbyrig, Ely. Chron., 1036.

Egonesham, Eynesham, Oxon. Chron., 571.

Eoforwíc, Eoforwíc ceaster, York ; Kair Ebraue, Eboracum.

Exanceaster, Exeter, Isca Damnoniorum, Uxella. Chron., 876, 894, 1003.

Exanmúda, Exmouth. Chron., 1001.

Genisburuh, Gainsborough. Chron., 1013, 1014.

Glæstingaburh, Glæstingabyrig, Glastonbury, Som. Urbs Glastoniae. Chron., 688, 943.

Gleawanceaster, Gloucester ; Kair glou, Glevum. Urbs Gloverniae, Glocestriae. Chron., 577, 918.

Hæstingas, Hastings. Chron., 1066.

Hagustaldes hám, Hagstealdeshám, Hexham. Chron., 685.

Hamtún, Southampton. Chron., 837.

Heanbyrig, Hanbury. Chron., 674.

Heortford, Hertford. Chron., 913; Flor., 913.

Hereford, Hereford. Chron., 918, 1055, 1066.

Hrolesceaster, Durocobrevis, Hrofesbreta, Rochester. Chron., 604, 616, 633, 644; Asser., 884.

Huntena tún, Huntingdon. Chron., 921; Flor., 918.

Judanbyrig, Jedburgh. Chron., 952.

Legaceaster, Kairlegeon, Chester. Chron., 607; Flor., 908.

Legraceaster, Leicester. Chron., 918, 941, 943; Flor., 942.

Lindicoln, Lindum, Lincoln. Flor., 942.

Lundenbyrig, Lundenwíc, Londinium, London. Chron., 457, 604, 872, 886, 896, 910, 994, 1009, 1013, 1016, 1052.

Lygeanbyrig, Leighton buzzard. Chron., 571.

Maidulfi urbs, Meldumesbyrig, Malmesbury. Flor., 940.

Mameceaster, Manchester : « urbem restaurarent, et in ea fortes milites collocarent ». Flor., 920.

Mealdun, Maldon. Chron., 920, 921 ; Flor., 917.

Medeshámstede, Peterborough. Chron., 913.

Merantún, Merton dans l'Oxfordshire. Chron., 755.

Middeltún, Middleton. Chron., 893.

Nordhamtún, Hámtún. Chron., 1010.

Nordwíc, Norwich. Chron., 1004.

Oxnaford, Oxford. Chron., 1009.

Rædingas. Asser., 871.

Runcofa. Flor. Wig., 916.

Sandwíc, Sandwich. Chron., 851.

Searoburh, Salisbury. Chron., 552.

Scærgeat, Scargate. Chron., 912 ; *arx munita*, Flor. Wig., 913.

Sceaftesbyrig, Shaftsbury. Chron., 980, 982.

Scecobyrig, Shoebury. Chron., 894.

Seletún, Silton dans le Yorkshire. Chron., 780.

Snotingahám, Nottingham. Asser., 868 ; Chron., 868, 922, 923, 941 ; Flor. Wig., 919, 921.

Soccabyrig, Sockburn. Chron., 780.

Stæfford, Stafford. Chron., 913 ; *arx*, Flor. Wig., 914.

Sumertún, Somerton. Chron., 733.

Súdbyrig, Sudbury. Chron., 797.

Swanawíc, Swanwick, Hants. Chron., 877.

Temesford, Tempsford. Chron., 921.

Tofeceaster, Towchester. Chron., 921 ; *civitas*, Flor. Wig., 918.

Tomawordig, Tamworth. Chron., 913, 922.

Wæringawíc, Warwick. Chron., 914 ; Flor. Wig., 915.

Weardbyrig, Warborough, Oxford. Flor. Wig., 916.

Wigornaceoster, Worcester. Chron., 922, 1041.
Withtgarabyrig, Carisbrook. Chron., 530, 544.
Wiltún, Wilton. Chron., 1008.
Wintanceaster, Winchester. Chron., 643, 648.
Withám, Witham. Chron., 913; Flor. Wig., 914.
Delweal, Thelwall. Chron., 923; Flor. Wig., 920.
Detford, Thetford. Chron., 952, 1004.

LE POÈME DE BEOWULF

II

TEXTE ET TRADUCTION

NOTES — INDEX — BIBLIOGRAPHIE
RYTHMIQUE — GRAMMAIRE — LEXIQUE

TEXTE ET TRADUCTION

Hwaet ! We Gár-Dena
[fol. 129 a.]
in gēar dagum.
thēod-cininga
thrym ge-frūnon ;
hú thā aethelingas
ellen fremedon.
Oft Scyld Scéfing
sceathen [a] threātum,
monegūm maegthum,
meodo-setla of-teáh,
egsode eorl
sythan áerest-wearth
feá-sceaft funden :
hē thaes frófre ge-bá [d] ;
wēox under wolcnum,
weorth-myndum tháh,
oth thaet him áeg-hwylc
thāra ymb-sittendra
ofer hron-ráde
hyran scolde,

Voilà que nous avons su par les récits la majesté des Gar-Danes, de ces rois puissants dans les jours passés ; et comment ces nobles hommes furent parfaits en valeur ! Souvent Scyld, le fils de Scéf avait-il ravi l'hydromel aux hôtes de ses ennemis, en les privant de leurs trônes sur bien des tribus ; ainsi le comte les terrifiait-il, quand ils l'avaient, une première fois, rejeté. Donc il vivait dans l'opulence, florissant sous le firmament et plein de dignités, jusqu'au jour où chacun des *peuples* qui l'entouraient sur les rives que sillonne la baleine, durent lui obéir et *durent lui* payer tribut. O quel bon roi ce fut là !

Les lettres, mots, finales, membres de phrase ajoutés au texte, complétés, séparés, ou ponctués différemment, pour les nécessités de l'interprétation, sont imprimés entre parenthèses. Tous changements, modifications, additions, ou séparations que commande l'intelligence du texte que nous avons tenté de rétablir ici intégralement, sont indiqués de la même manière. Dans la traduction française, les mots en italiques, sont ceux qui ont été ajoutés, pour rendre intelligible le sens général de phrases souvent obscures, incertaines ou incomplètes, dans la traduction littérale à laquelle nous nous sommes attaché.

gomban gyldan :
thaet waes gód cining.
Tháem eafera waes
aefter cenned
geóng in geardum,
thone God sende
folce tó frófre ;
fyren thearfe on-geat
thaet híe áer drugon
aldor — [le] áse,
lange hwíle :
him thaes líf-freá,
wuldres wealdend,
worold-áre for-geaf
Beó-wulf waes brēme
blāed wíde sprang
Scyldes eafera
Scede-landum in :
swā sceal [guth-fru] ma
góde ge-wircean,
fromum feoh-giftum,
on faeder [feo] rme,
[fol. 129 b.]

Par la suite, il lui naquit une jeune postérité dans les lieux *qu'il* habitait, et que Dieu avait envoyée à ses peuples pour *leur* bien ; ne connaissait-il pas la nécessité malheureuse dont ils avaient souffert pendant un long temps, *alors qu'ils étaient* sans prince ? à ces causes, le maître de la vie, dispensateur de gloire, lui donna la prospérité en ce monde. Beowulf fut fameux : il étendit au loin la gloire de la souche de Scyld, dans les terres divisées. Ainsi un prince guerrier devra-t-il travailler pour sa propre cause par des bienfaits et d'habiles dons d'argent, *pendant qu'il* est *encore* à la charge de son père, ...

29. Le manuscrit porte « *thaet* », comme de coutume. Suivant l'opinion de Zupitza, « thaet » est généralement mis pour *thaet* ou pour *thā*, conjonction (de telle sorte que, ainsi que), qui dans le cas présent, régirait *fyren-t hearfe*. A cette ligne même, les caractères du manuscrit sont défectueux.

35. Dans l'édition de Heyne et Socin, on lit cette transcription des vers qui suivent :

Beówulf was brēme,
blāed wīde sprang
Scyldes eafera [n]
Scede-landum in.

39. Nous avons admis la version de Kemble : [*guth-fru*] *ma*. Il y a un manque, dans le manuscrit, à l'endroit des parenthèses. Les éditeurs successifs ont donc procédé par addition, et Grein sans plus de raison que Kemble, propose : [*geong g*] *uma*.

42. Il y a une lacune au coin du manuscrit. Zupitza, après Kemble et

thaet hine on ylde
eft ge-wunigen
wi[l]-ge-síthas,
thonne wíg cume.
Leóde ge-láesten
lóf-dáedu sceal
in maegtha ge-hwáere
man ge-theón.
Him thá Scyld ge wát
tó ge-scaep-hwíle,
fela-hrór feran
on freán wáere :
hí hyne thá aet-báeron
tó brimes farothe
swáese ge-síthas
swá he selfa baed,
thenden wordum weóld
wine Scyldinga,
leóf land-fruma ;
lange áhte.
Thaer aet hythe stód
hringed-stefna.
ísig and út-fús,
aethelinges faer :
á-ledon thá
leófne theóden
beága bryttan,
on bearm scipes,
máerne be maeste ;
thaer waes mádma fela,
of feor-wegum,
fraetwa ge-láeded.
Ne hyrde ic cymlícor
ceól ge-gyrwan
hilde-waepnum,
and heatho-wáedum,

. . afin qu'à son tour, dans la vieillesse, de loyaux compagnons puissent alors avoir recours à lui, quand la guerre viendra à fondre *sur lui-même :* . . . . . , soutenu par son peuple, un homme prospérera dans toute tribu, ét il accomplira des prouesses dignes de louauges. Au jour venu de *son* destin, Scyld s'en fut tout caduc, dans la paix du Seigneur : alors eux, ses chers compagnons le portèrent hors de sa demeure, sur le rivage de la mer, comme il l'avait lui même demandé du temps que *lui*, l'ami des Scyldings, le chef bien-aimé avait du pouvoir par *ses* paroles ; pouvoir qu'il retint longtemps ! Là, sur la rive, se tenait le *vaisseau* à la proue sonore, l'équipage des nobles, brillant comme la glace, et prêt à prendre la mer. Alors ils déposèrent le cher prince, le dispensateur des anneaux au cœur du vaisseau ; — ce vaillant, auprès du mât ; et il y avait nombre de trésors et d'ornements venus des lointaines contrées. De plus beau navire on n'entendit jamais parler : on l'avait orné d'armes de bataille et de harnais de guerre, . . .

Conybeare propose « ... rme » ou « rne » ; Wülcker et Heyne, « wine » ; Grein, « aern » (maison) ; Thorpe, « bearme » (sein).

billum and byrnum ;
him on bearme laeg
mádma menigo,
tha him mid scoldon
on flódes aeht
feor ge-witan.
Nalaes hí hine laessan
lácum teódan,
theód-ge-streónum,
thon [ne] thá dydon,
the hine aet frum-sceafte
forth on-sendon,
áenne ofer ythe,
umbor-wesende :
[fol. 130 a.]
thá gyt híe him á-setton
Segen g[yl]denne
heáh ofer heáfod,
léton holm ber [an].
geáfon on gár-secg :
him waes geómor sefa,
murnende mód ;
Men ne cunnon
Secgan tó sothe,
séle-raedenne,
haeleth under heofenu,
hwá thaem hlaeste on-feng.

. . . . . de haches
et de cottes de mailles. Sur le sein du héros, l'on avait déposé une foule de trésors qui devaient partir au loin avec lui, et devenir la proie du flot. Ils le chargèrent de présents, avec le même bon vouloir que d'autres avaient mis à l'envoyer, jadis, à l'aventure, dans la misère, et à l'abandonner, seul, sur les vagues . . . . .

Encore élevèrent-ils pour lui, bien haut, sur sa tête, une enseigne d'or; ils laissèrent la mer profonde *l'*emporter ; ils *le* commirent à la garde de l'océan. Tristes étaient leurs esprits, et *leurs* cœurs étaient dans l'affliction. En vérité nul homme — ni d'entre ceux de bon conseil, *ni* parmi les autres qui vivent sous les cieux, — ne sait qui a reçu le vaisseau et sa charge.

I

Thá waes on burgum
Beó-wulf Scyldinga,
leóf leód-cyning,
longe thrage,
folcum ge-fraege,
(faeder ellor hwearf,

I

Alors Beowulf devint le roi des Scyldings sur les cités, pendant un long temps ; il fut fameux parmi ses peuples [son père étant parti à jamais, lui, le prince, de son palais] ; jusqu'au jour où sortant de sa race, s'éveilla à la lumière, ...

102. On lit dans le M. S. séle-raeden[d]e. La correction est de Kemble.

aldor of earde)
oth thaet him eft on-wóc
heáh Healf-dene;
heóld thenden lífde
gamol and gúth-rēouw,
glaede Scyldingas.
Thǽm fēower bearn
forth-ge-rímed
in worold wócun,
weoroda rǽswa,
Heoro-gár and Hróth-gár
and Hālga til,
hyrde, ic thaet Elan cwén
. . . . . .
Heatho-Scilfingas,
heals-ge-bedda.
thá waes Hroth-gáre
here-spéd gyfen
wíges weorth-mynd,
thaet him his wine-māgas
georne hyrdon,
oth thaet seó geógoth ge-
mago-driht micel. [weóx
Hī on mód be-arn
thaet heal reced
hátan wolde,
[medo]-aern micel,
[fol. 130 b.]
men he-wyrcean
thone yldo-[b]earne

. . . . le superbe Healfdene : féroce à la guerre, il y vieillit au cours de sa destinée, et régna avec bonheur sur les Scyldings.

De lui quatre enfants naquirent au monde par la suite, le chef des armées Héorogar, et Hrothgar, et le bon Halga; nous avons appris qu'Elan, la reine, qui avait été jointe au trône, alla poursuivre jusqu'au delà des mers, les guerriers Scylfings. Alors le succès des armes fut donné à Hrothgar, le digne chef de guerre, de telle sorte que sa chère parente lui obéit avec joie, jusqu'au jour où son jeune peuple devint une nation forte et unie. Il lui vint à l'esprit de faire élever un édifice, avec une vaste salle à boire l'hydromel, que les fils des hommes célébreraient à jamais; et là, de distribuer aussi bien aux jeunes gens qu'aux vieillards, tout ce que Dieu lui avait accordé de *richesses*, hormis la terre et les vies des hommes . . . . . .

123. Le MS. porte : « hyrde ic thaet elan cwen », sans lacune. Grundtwig présume que *elan* forme les deux dernières syllabes d'*Onlan*, Onela étant fils d'Ongentheow, et que le nom de la princesse est perdu. Sur cette conjecture, Ettmüller a ajouté au texte : [Ongentheōwes waes].

126. Pour la forme *gebedda* (compagne de lit) appliquée à une femme, Heyne la compare à *foregenga* (même sens), dont est qualifiée dans « Judith », la servante de celle-ci.

135. Kemble ajoute « thaet[hē] heal-reced ».

æfre ge-frunon ;
and thaer on-innan
eall ge-dáelan,
geóngum and ealdum,
swylc him God sealde,
būton folc-scare
and fēorum gumena.
Thá ic wíde ge-fraegn
weorc ge-bannan
manigre mǣg the,
geond thisme middan-geard,
folc-stede fraetwan.
Him on fyrste gelomp,
ædre mid yldum,
thaet hit wearth eal gearo,
heal-aerna mǣst ;
scóp him Heort naman
sē the his wordes ge-weald
wíde haefde.
He beót ne ā-léh ;
beágas dáelde,
sinc aet symle ;
sele hlīfade ;
heáh and horn-geáp
heatho-wylma bád
láthan līges :
ne waes hit lenge thá gen
thaet se secg héte
a thum swerian ;
aefter wael-nithe
waecnan scolde ;

. . . . Puis, nous apprenons que cette œuvre fut dénoncée à plus d'une tribu lointaine, au delà du continent, à travers le monde, et l'on sut qu'une reine des cités allait être parée. Entre temps, il advint au héros — et le bruit s'en répandit aussitôt parmi les hommes — que ce palais, le plus grand de tous, fut entièrement achevé, et lui, dont la parole avait tant de pouvoir, forgea pour cette demeure, le nom d'Heort. Il ne fut pas infidèle à ses promesses ; au festin, il distribua anneaux et trésors : les voûtes de la salle s'élevaient bien haut, ainsi que les murailles de la forteresse sur lesquelles s'arrondissaient des tours, prêtes à braver les flots ennemis d'un feu plein d'horreur : et il ne s'écoula point un long temps avant que le héros ne leur commandât de jurer par les serments de *féauté ;* . . . .

167. Le M. S. porte *secg héte* ; Grein le modifie en *ecg-hete*.

168. *Athum swerian* : *athum* : *beau-fils*. A ce propos, Bugge fait remarquer que *athum sweriam*, est un composé appartenant à la même catégorie que *suhtergefæderan*, et signifiant à la fois *beau-fils* et *beau-père*. Ce sens éclaire singulièrement le passage, où Ingeld épouse la fille d'Hrothgar, Freawaru (vers 4.044 et suiv.).

thá se ellen-gǽst
earfoth-líce
thrāge getholode,
sē the in thystru bād
thaet he dogora he-hwám
dreám ge-hyrde,
hlúdne in healle ;
thaer waes hearpan swég
swútol sang scópes :
saegde sē the cúpe
frum-sceaft fira
feorran reccan,
cwaeth thaet se al-mihtiga
eorthan w[orhte]
[fol. 132 a.]
wlíte-beorhtne wang
swā waeter be búgeth ;
ge-sette síge-hrēthig
sunn [an] and mōnan,
leóman to leóhte
land-bú [en] dum ;
and ge-fraetwade
foldan sceátas
leomum and leáfum :
líf eác ge-sceóp
cy [n] na ge-hwylcum
thára the cwice hwyrfath.
Swá tha driht-guman
dreámum lifd [on]
cádig-líce,
oththaet ân on-gan
fyrene fre[m]man
feónd on helle :

. . . . . après quoi, le destin le condamna à s'affaiblir par suite d'embûches meurtrières ; et cela, depuis que l'esprit jaloux, lui qui vit dans les ténèbres, ne pouvait souffrir pendant une saison, d'entendre chaque jour, la joie éclater sous les voûtes du palais : n'y entendait-on pas les harpes vibrer, et s'élever la claire chanson des poètes? L'un disait qu'il savait bien narrer depuis les jours perdus, l'origine des hommes, et il parlait ainsi : « la main du Tout-Puissant a forgé la terre, la *longue* plaine à la face brillante, que l'eau entoure d'une ceinture : joyeux dans sa victoire, Il fit monter *aux cieux* le soleil et la lune, flambeaux qui éclairent les habitants de l'univers ; et il orna les régions de la terre, de rameaux et de feuilles. Et il créa aussi la vie, pour toutes les espèces d'êtres qui vont, vivant par le monde. Ainsi les vassaux vivaient heureusement dans la joie, ...

171. Rieger propose *ellor-gāest*, qu'Earle adopte également.

183. En ce passage, le manuscrit a une lacune dans un coin du feuillet.

202. Earle adopte la correction de Bugge, *healle* au lieu de *helle*. D'autre part, il accepte au vers 284, la forme *hel-thegnes* au lieu de *heal-thegnes*, que propose Ettmüller.

waes se grimma gaest
Grendel háten,
máere mearc-stapa
sē the móras heóld,
fen and faesten :
fífel-cynnes eard
won-sáeli wer
weardode hwíle,
sithan him scyppend
for scrifen haefde.
In Caines cynne
thone cwealm ge-wraec
écc drihten.
thes the hē Abel slóg.
Ne ge-feáh he tháere fáehthe,
ac hē hine feor for-wraec,
metod for thy máne,
man-cynne fram :
thanon un-tydras
ealle on-wócon,
Eótenas and Ylfe
and Orcnēas :
swylce gi[gantas]
[132 b.]
thá with Gode wunnon,
lange thrāge ;
[he] him thaes leán for-geald.

II

[Ge]-wát thá neósian,
sythan niht becōm,
heán húses,
hú hit Hring-Dene

. . . . jusqu'au jour où lui, le démon d'enfer, se prit à perpétrer ses crimes ; l'horrible monstre étrange, s'appelait Grendel, qui hantait dans sa puissance, les marches des états, et qui tenait les marais sous sa domination ; l'être maudit gardait étroitement ces retraites de la race des monstres, depuis que le Créateur les lui avait assignées, pour son châtiment. Sur la race de Caïn, le Seigneur éternel a vengé le meurtre qui fit périr Abel. Lui, le Créateur, ne se complut pas à l'acte de haine, mais il bannit Caïn pour son crime, loin de l'humanité. De là naquirent *à la vie*, les races du mal, les lémures, les elfes, les mauvais esprits ; des géants aussi entrèrent en guerre contre Dieu, pour un long temps : et il leur donna la récompense de leurs forfaits.

II

Grendel se mit en marche, quand la nuit fut venue, pour aller visiter la haute maison, et *voir* comment les Ring-Danes,

209. Tous les commentateurs adoptent ici la forme usuelle : *won-saélig*.

213-16. Sievers transcrit : In Caines cynne (thon[n]e cwealm ge-wraec ecce drihten).

aefter [b] eór-thege
ge-búin haefdon.
Fand thá thaer-inne
aethelinga ge-driht
swefan aefter symble ;
sorge ne cúthon,
won-sceaft wera,
wiht un háelo.
Grim and gráedig
gearo sona waes,
reóc and rēpe,
and on raeste ge-nam.
thrītig tegna :
thanon eft ge-wât
húthe hrémig
tó hám faran,
míd tháere wael-fylle
wíca neósan.
Thá waes on ūhtan,
mid áer-daege,
grendles gúth-craeft
gumum un dyrne :
thá waes aefter wiste
wòp ūp-á-hafen,
micel morgen-swég :
máere theóden
aetheling āer-gód,
unblīthe saet,
tholode thrȳth-swȳth ;
thegn sorge treáh ;
sythan hie thaes láthan
lāst sceáwedon,
wergan gāstes ;
waes thaet ge-win tó strang
láth and long-sum.

l'avaient adornée, après que la bière eut été servie. Il trouva dans la place une troupe de nobles, dormant après le festin ; ils ne connaissaient pas le souci, ce malheur des hommes, et jamais ils n'avaient *fait l'épreuve* de l'infortune ; l'horrible et avide *ogre* fut bientôt prêt, et sauvage et féroce, il saisit dans leur sommeil, trente des chefs. Alors il repartit chez soi, joyeux de sa proie, avec les ossements de ceux qu'il avait massacrés, pour visiter ses *propres* demeures. Puis à l'aube du matin, au commencement du jour, la ruse cruelle de Grendel fut révélée aux hommes : puis, les lamentations s'élevèrent après le festin, et de grandes clameurs éclatèrent au matin. Le vaillant prince, un noble d'antique vertu, demeura consterné ; le fort aux armées souffrait que les chefs éprouvassent de la douleur ; après avoir vu l'acte de l'être haïssable, de l'esprit maudit : la lutte *contre lui*, était trop dure, décourageante et vaine.

239. Sievers transcrit « *wera*[*s*] ».

Naes hit lengra [fyr]st, [133 a.]
eft ge-fre[mede],
morth-beala máre,
and nó mearn fore ...,
fáehthe and fyrene;
waes tó fáest on thám,
th[á] waes eáth-fynde
the him elles-hwaer
ge-rúmlicor raeste [sōthe]
bed aefter búrum,
thá him ge-beácnod waes.
Ge-saegd sóth-líce
sweó [to] lan tácne
heal-thegnes hete;
heóld hyne syththan
fyr and faestor
se thám feónde aet-wand.
Swá ríxode
and with rihte wan,
ána with eallum,
oth thaet ídel stód
húsa sélest;
wáes seó hwíl micel.
XII. wintra tíd
torn ge-tholode
wine scyld[i]n[g]a,
weána ge-hwelcne,
sídra sorga;
for tham [syththan] wearth
ylda-bearnum
un-dyrne cúth,

Il ne s'écoula pas un long temps avant que le monstre n'accomplît plus de meurtres encore, sans souci de la haine et du crime; il était trop acharné contre eux, *depuis qu'*il s'emparait aisément en ces lieux (de ce qu'il ne pouvait trouver librement ailleurs), de lits de repos sous les ombrages, où il était tenté d'aller. Et l'ennemi de la salle des chefs donnait de ses prouesses une preuve évidente: quiconque lui avait échappé se cachait ensuite, le plus vite et le plus loin qu'il pouvait.

Ainsi régnait-il souverainement, et l'emportait-il en dépit du bon droit, seul contre tous, jusqu'au jour où le meilleur des maisons fut vide; le temps s'écoulait avec lenteur; pendant douze années, les féaux des Scyldings endurèrent la rage *du monstre*, ...

277. Kemble ne comble pas la lacune du manuscrit. Grein ajoute [*sohte*]; Wülcker, [*rymde*].

290. Sievers écrit : *husa sélest* [waes sēohwil micel].

294. Dans le M. S., *Scyldenda*. Thorpe écrit *Scyldinga*; Kemble, *Scyldenda*.

297. *Syththan*. ajouté par Kemble, pour l'allitération.

gyddū geomore,
thaette Grendel wan ;
hwíle with Hróth-gár
hete-níthas waeg,
fyrene and fáehthe,
fela missera,
singale saece :
sibbe ne wolde
with manna hwone
maegenes Deniga,
feorh-bealo feorran
fēa thingian :
ne pǣr náenig witena
wénan thorfte
beorhtre bóte
to banū folmū ;
[Atol]... ǣge láeca
[133 b.]
ēhtende waes,
deorc deáth-sc[ūa],
[dú] guthe and geógethe ;
seómade and syrede,
[s] in-nihte heóld
mistige móras :
men ne[c]unnon
hwyder hel rúnan
hwyrftum scrīthath.
swā fela fyrena
feónd man cynnes,
átol ân-gengea,
oft ge-fremede
heardra hȳntha :
Heorot eardode,

. . . . . toute misère,
et *toute* peine profonde. Et voilà que par la suite, on apprit ouvertement aux fils des hommes, voilà qu'on leur *chanta* tristement, que Grendel gagnait, tandis qu'il luttait à l'envi contre Hrothgár de haine malicieuse, de crimes et de forfaits, des batailles continuelles durant bien des années.

Le tueur des vies ne voulait pas, même au prix d'une rançon, établir la paix pour une longue période, avec aucun homme sous la domination danoise, et aucun ambassadeur ne pouvait arracher de meilleures conditions des mains du meurtrier ; l'impur maudit, ombre ténébreuse de la mort, allait, persécutant *à la fois*, et ceux que leur âge dignifiait, et les jeunes hommes : il les opprimait et les faisait tomber en des pièges ; dans la nuit éternelle, ...

311. M. S., *fēa*. Kemble, *feo*.

315. M. S., *banū*. Kemble, *banan*.

316. Lacune à l'extrémité du feuillet. Thorpe la comble avec *Atol*, (horrible), Rieger avec *ac se*, (mais lui).

sinc-[f]ágc sel,
swearlum nihtum ;
nó hē thone gif-stól
grétan mōste,
máthum, for metode,
ne his myne wisse :
thaet waes wráec micel.
Wine Scyldinga
módes brectha
monig oft ge-saet,
ríce tó rúne ;
ráed eahtedon,
hwaet swíth-ferhthum
sélest wáere
wíth fāer-gryrū
tó ge-fremmanne.
Hwílum híe ge-héton
aet hraerg-trafum
wíg-weorthunga ;
wordum báedon
thaet himgāst-bona
gēóce ge-fremede,
with theód-threáum.
Swylc waes peàw hyra,
háethenra hyht ;
helle ge-mundon
in mód-sefan,
metod híe ne cuthon
dáeda démend,
ne wiston híe drihten God :
. . . . . .

. . . . . il gardait les marais recouverts de brouillard : et les hommes ne savent pas où vont errant, les sorciers d'enfer ! Tant de crimes et *tant de* cruelles injures, voilà ce que commettait souvent l'ennemi de l'homme, le détestable solitaire.

Dans les nuits sombres il habitait Heort, l'antre empli de trésors variés : [*encore* ne pouvait-il, par la *protection* divine, toucher au trône, *ce* trésor, et il ne connaissait pas les intentions de *Dieu*]. Ce fut là une grande misère ; l'ami des Scyldings s'asseyait au conseil, l'esprit abattu, lui, le guerrier puissant ; l'on y délibérait sur ce que les hommes au cœur fort, pouvaient entreprendre de meilleur contre ces horreurs secrètes. Parfois, ils promettaient des prières aux tabernacles de *leurs* idoles ; ils priaient avec des formules, pour que le destructeur des mauvais esprits leur vînt en aide contre l'accablant fléau.

Telle était leur coutume ; l'espoir des païens ; c'était de l'enfer qu'ils se rappelaient, en leurs esprits ; . . . . . .

[134 a.]

huru heofena helm

333. Heyne transcrit cette phrase de la manière suivante :
Sweartum nihtum (nō hē thone gif-stōl grētan mōste, māththum for metode, ne his myne wisse).

359. Grundtvig écrit : « *haerg* ».

herian [ne] cuthon,
wuldres waldend.
Wá bith tháem the sceal
thurh slíthne níth
sawle be-scúfa n,
in fyres faethm ;
frófre ne wénan
wihte ge-vendan :
wel-bith tháem the mót
aefter deáth-dage
drihten sécean,
and tó faeder faethmum
freotho wilnian.

. . . le créateur et le juge de nos actions, ils ne le connaissaient pas, et ils ignoraient encore le Seigneur Dieu... tout au moins, ne savaient-ils pas comment honorer le protecteur des cieux, le dispensateur de la gloire Malheur à qui, par le mal où il glisse, livre son âme en proie au feu ; il ne peut espérer aucun soulagement à venir. Bonheur à qui peut, après le jour de la mort, aller trouver Dieu, et élire la paix dans le sein de *son* Père !

III

Swá thā máel-ceare
maga Healf-denes
singala seáth :
ne mihte snotor haeleth
weán on wendan
waes thaet ge-win tó swyth,
láth and longsum,
the on thā leóde becōm,
nyd-wracu níth-grim
nith-bealwa maést.
Thaet fram hám ge-fraegn
Híge-lāces thegn,
gód mid eátum,
grendles dáeda ;
sē waes mon-cynnes
maegenes strengest
on tháem daege
thysses lífes,
aethele and eácen.
Hét him yth-lidan
gódne ge-gyrwan ;
cwáeth he gúth-cyning

III

Ainsi le fils d'Healfdene sans trêve, coulait des jours pleins de chagrin ; le prudent héros ne pouvait détourner la ruine ; la lutte était trop dure, décourageante et vaine pour le peuple auquel elle s'imposait, avec l'inévitable fléau de malice infernale, le plus grand des maux de la nuit. De son pays, le féal d'Hygelac l'apprit ; vaillant parmi les Geats, il *sut* les forfaits de Grendel : pendant les jours de sa vie, il était le premier en force, de la race des hommes ; . . . . .

ofer swan-ráde
sécean wolde,
máerne theóden,
tha him waes manna thearf.
Thone síth-faet him
snotere ceorlas
lyt-hwōn lōgon,
[theà]h hē him leóf wáere :
[134 b.]
hwetton hige-[r]ôfne...
háel sceàwedon,
haefde se góda
geáta leòda
cempan gecorone,
thara the hē cénoste
findan mihte :
XV^na^ sum
sund-wudu sóhte ;
secg wísade,
lagu-craeftig mon.
land-ge-myrcu.
Fyrst forth ge-wât,
flóta waes on ythum,
bât under beorge ;
beornas gearwe
on stefn stigon ;
streámas wundon,
sund wíth sande ;
secgas báeron
in bearm nacan
beorhte fraetwe,
gúth-searo geato-líc ;
guman út-scufon,
weras on wil-síth,
wudu bundenne.

. . . . . noble et bien développé. Il ordonna qu'on lui équipât un bon vaisseau : et il disait qu'il allait chercher le roi de guerre, sur le sillage du cygne ; puisque ce prince renommé avait besoin d'hommes. Les sages conseillers blâmaient quelque peu cette entreprise, quoique le héros leur fût cher : ils donnaient de pénétrants avis..., et ils consultaient les présages. Le bon *chef* avait choisi parmi les guerriers du peuples des Geats, les plus vaillants de ceux qu'il avait pu trouver. Avec quinze de ces hommes, il alla prendre les rames de mer ; un guerrier, homme expert à naviguer sur les lacs, leur indiquait les limites des terres.

Le temps passa, et le vaisseau flottait sur les vagues, et sous une montagne ; les hardis guerriers s'avançaient sur la proue. Ils tourbillonnaient dans les courants, luttaient en mer contre les sables : les hommes portaient au cœur de la barque, les brillants ornements, leurs fières armures de guerre. Ils ramaient à l'envi, ...

406. Le manuscrit manque en cet endroit, et Zupitza propose : *hige-*[*r*]*ōfne*, la lettre manquant à la place des parenthèses aurait pu être r, th, f, s, ou w.

ge-wát thâe ofer wáeg-holm,
winde ge-fysed,
flóta fámi-heals,
fugle ge-licost,
oth thaet ymb án-tíd
óthres dōgores,
wunden stefna
ge-waden haefde.
Thaet tha lithende
land ge-sāwon,
brim-clīfu blican,
beorgas steápe,
síde sáe-naessas :
thá waes sund liden
eóletes aet ende :
thanon úp hrathe
Wedera leóde
on wang stigon ;
sáe-wudu sáeldon,
syrcan hrysedon,
gúth-ge-wáedo ;
gode thancedon
thaes the him yth-láde
eáthe wurdon.
[Thá] of wealle ge-seah
[135]
weard Scildinga,
sē the [holm]-clifu
healdan scolde,
beran ofer bolcan
beorhte randas,
fyrd-searu fús-lícu :

. . . . . pour achever le voyage dont ils souhaitaient le terme. Puis semblable à un oiseau, le navire cerclé d'écume, poussé par le vent, bondissait sur les vagues profondes de la mer, jusqu'à la première heure environ du second jour, où fut accomplie la traversée par le vaisseau à la proue couronnée : alors les voyageurs purent voir la terre, les falaises et les montagnes abruptes qui brillaient, et les promontoires indéfinis. Donc la mer avait été franchie, et ils étaient au bout de leurs peines. De là, rapidement, ces hommes de l'ouest s'avancèrent sur les plaines; ils rangèrent leurs rames, laissèrent leurs cottes de *mailles*, et leurs armures de guerre ; ils remercièrent Dieu, de ce que les voies des vagues leur avaient été faciles. Du haut de la muraille, le guetteur des Scyldings, dont le devoir était de veiller sur les falaises, les vit suspendre aux mâts *leurs* boucliers brillants, *leurs* harnais de guerre tout préparés.

434. Presque tous les éditeurs ont adopté, sauf Kemble qui a suivi le manuscrit, la forme « *fāmig-heals* ».

436. Le M. S., porte « *an tid* ». Grein est pour le trait d'union « *an-tīd* ». Cosijn, pour *and-tid*, ou *on-tid*, signifiant « *le même temps* », « *le temps correspondant* », de telle sorte que la phrase signifierait : « *à la même heure environ, du second jour* ». Cette opinion est celle de Heyne et Socin.

hine fyr-wyt braec
mód-ge-hygdum
hwaet thā men wáeron.
Gewát him thá tó warothe
wicgeríd [an] ;
thegn Hróth-gáres
thrymmum cwehte.
Maegen-wudu mundum,
methel-wordum fraegn :
hwaet syndon gē
searo-haebbendra
byrnum wer [e] de,
the thus brontne ceól
ofer lagu-straéte
láedan cwōmon,
hider ofer holmas ?...
le waes ende-sāēta
āeg-wearde heóld,
the on land Dena
láthra náenig
midscip-herge
scethan ne meahte.
Nō hēr cúth-lícor
cuman on-gunnon
lind-haeblende,
né gēleáfnes-word
gúth-fremmendra
gearwe ne wisson,
māga ge-médu :
naēfre ic máran ge-seah

La curiosité de savoir quels pouvaient être ces hommes, l'emporta sur les autres pensées de son esprit. Il se mit donc à galoper sur son coursier vers la grève ; le féal d'Hrothgar brandit une forte lance dans sa droite vaillante : il parla en ces termes qu'il avait préparés : « — Qui êtes vous, hommes armés que protègent des cottes de mailles — pour être venu conduire ainsi la quille du vaisseau pleine d'écume, sur les sillons des lacs, jusqu'ici, à travers les profondeurs de la mer ? A ces desseins, placé en ces lieux à l'extrémité *du territoire*, j'ai veillé sur l'océan, afin que sur la terre des Danois, aucun ennemi ne puisse faire de dommage, avec une flotte de guerre.

« Jamais porteurs de boucliers ne sont venus ici plus ouvertement qui n'aient connu, déjà, le mot de passe de *nos* guerriers, et les coutumes qu'on doit observer entre alliés. . . . . .

488-489. Le M. S., porte « *hīder ofer holmas le waes* », sans lacune. Thorkelin et Wulcker lisent « *Ic* » au lieu de « *le* », et Zupitza adopte cette version. Heyne adopte avec Ettmüller, pour remplacer le membre de phrase manquant, « *helmas bāeron* », et Bugge propose l'addition suivante :

« hider ofer holmas ?
[Hwile ic on weal] le
waes ende-sāēta ».

488. Kemble transcrit, « *naefne* ».

eorla ofer corthan
thonne is eówer sum
secg on searwum ;
nis thaet seld guma
waepnum ge weorthad
naefre him his wlíte leóge,
áen-líc an-syn.
Nú ic eówer sceal
frum-cyn witan,
áer gē fyr [heó] nan,
[135 b.]
leás scaáweras,
on land Den [a]
furthur fēran.
Nù gē feor-búend,
mere-lithende,
míne ge-hyrath
án-fealdne ge-thōht ;
ófost is sélest
tó ge-cythanne
hwanan cówre cyme syndon.

. . . . . Jamais à travers le monde, je ne vis de champion plus puissant que n'est l'un de vous, ce guerrier, paré de ses armes. Cet homme n'est pas de ceux qui rarement, ont brillé dans *les faits d'armes*, à moins que son visage et son noble maintien ne mentent en sa faveur. Maintenant, faut-il que je sache votre origine, avant que vous ne procédiez sur la terre des Danois, car de faux espion, *vous pouvez être.*

« Maintenant, ô vous qui habitez la terre lointaine, vous qui naviguez sur la mer, oyez ma simple pensée : il vous conviendrait mieux de révéler sur-le-champ de quelle région vous êtes venus » !

IV

Him se yldesta
and-swarode ;
werodes wísa
word-hord on-leác ;
We synt gum-cynnes
Geáta leóde,
and Hige-láces
heorth-geneátas :
waes mín faeder.
folcum ge-cythed,
aethele ord-fruma

IV

Le plus hautain lui fit cette réponse ; lui, le chef de la troupe, ouvrit les trésors du verbe : « Nous sommes *par la* race, du peuple des Geát, parents et vassaux d'Hígelac. Mon père fut bien connu des nations ; c'était un noble prince, ...

503. Ettmüller adopte, « *base* ».

508. Kemble écrit, « *mīnne* ».

Ecg-theów háten :
ge-bád wintra worn
áer hē on weg hwurfe
gamol of geardum ;
hine gearwe ge-mán
wítena wel-hwylc
wíde geond eorpan.
Wē thurh holdne hige
hláford thinne,
sunu Healf-denes,
sécean cwōmon,
leód ge-byrgean.
Waes thú ús lárena gód ;
habbath wē tó tháem máeran
micel ærende
Deniga freán :
ne sceal pær dyrne-sum
wesan thaes ic wéne :
thú wást gif hit is swá,
wē soth-líce
secgan hȳrdon,
[136 a.]
thaet mid Scyldingum
scea [thena] ic nát hwylc,
dēogol dáed-hata,
deorcum nihtum
eáweth thurh egsan,
un-cúthne nith,
hȳnthu and hrāfyl.
Ic thaes Hróth-gár maeg
thur[h] rúmne sefan
ráed ge-láeran,
hú hē fród [and] gód

. . . . du nom d'Ecgtheów. Il habita sur la terre pendant bien des années, avant que vieillard, il ne poursuivît son destin hors de ses demeures.

« Presque tous les conseillers sages sur la terre, gardent bien sa mémoire. Mus par nos sentiments d'amitié, nous sommes venus trouver le fils d'Healfdene, ton seigneur, et le chef des *tiens*. Nous apportons au roi renommé des Danois une grande nouvelle qui, je l'espère, ne restera pas une chose cachée. Tu sais à quoi t'en tenir à ce sujet, *mais* on nous a, en effet, rapporté que parmi les Scyldings, je ne sais quel ennemi, contempteur secret de toute bravoure, met en œuvre de façon terrifiante, dans les nuits sombres, sa malice étrange, et pratique le mal et le meurtre.

« Je puis d'un esprit avisé, donner à Hrothgar quelque avis sûr au sujet de savoir comment lui, ...

546. Zupitza fait remarquer que la terminaison « *thena* », est effacée dans le manuscrit.

547. Grein dans son Glossaire, commente ainsi « *daéd-hata* » : facinora spondens vel moliens. Cette interprétation est celle de Earle, qui traduit « *daéd-hata* » par, « *l'auteur des actes* ».

feónd ofer-swytheth,
gyf him ed-wenda [n]
aefre scolde ;
bealuwa bisigu
bót eft cuman,
and thā cear-wylmas
cólran wurthath :
oththe á syththan
earfoth-thrāge,
threá-nyd thólath,
thenden thaer wunath
on heáh-stede
húsa sélest.
Weard mathelode,
thaer on wicge saet
om-beht un-forht ;
Æg-hwaethres sceal
scearp scyld-wíga
ge-scád wítan,
worda and worca,
se the wel thenceth.
Ic thaet ge-hyre
thaet this is hold weorod
freán Scyldinga :
ge-wítath forth beran
waepen and ge wáedu,
ic eów wísige :
swylce ic magu-thegnas
míne háte
with feónda gehwone
flótan eówerne,
niw-tyrwydne
nacan on sande,
árum healdan,
othaet eft byreth
ofer lagu-streá [mas]
leófne mannan
[136 b.]
wudu wunden-hals

. . prudent et bon, pourra l'emporter sur son ennemi, si encore le destin permet qu'il lui échappe ; un prompt et favorable retour des choses lui adviendrait, et le brûlant souci pour lui, se calmerait : autrement, par la suite, il doit sans relâche, vivre des jours troublés, de misère croissante, aussi longtemps que survivra l'élite des nobles maisons, là-haut dans le palais ». Le guetteur parla, de l'endroit où il se trouvait sur *son* cheval, en serviteur sans crainte, de son roi : « Le subtil porteur de bouclier qui pense bien, doit faire le départ entre les paroles et les actes : « j'entends que cette troupe est amie du roi des Scyldings : allez donc, et retournez vous parer de *vos* armes et de *vos* ornements *de guerre*, et je vous conduirai : je recommanderai aussi à mes frères-féaux de garder fidèlement, contre tout ennemi, votre *vaisseau* flottant, votre barque fraîchement enduite de poix sur le sable, jusqu'au jour où le bois du navire au col festonné, ...

[t]ó weder-mearce,
gós-fremmendra
swylcum gifethe bith,
thaet thone hilde-rāes
hál ge-dígeth.
Ge-witon him thá fēran,
flóta [s]tille bád,
seómode on sōle,
síd-faethmed scip,
on ancre faest :
eofor-líc sciónon
ofer-hlēor beran ;
ge-hroden golde
fáh and fyr-heard
ferh-wearde heóld :
gúth-mód grummon,
guman ōn-etton,
sigon aet-somne,
oth thaet hy ael-timbred,
geatolic and gold-fáh,
on-gyton mihton,
thaet waes fore-máerost
fold-búendum,
receda under roderum,
on thaem se ríca bád.

. . . . . ramènera à la marche de l'ouest, l'homme bien-aimé : et qu'alors, à chacun des *guerriers* de bon vouloir, il soit donné d'accomplir en toute sûreté, la course furieuse à la guerre ! »

Alors ils se mirent en chemin ; le vaisseau demeurait au repos, encerclé de courroies ; il était solidement ancré, le vaisseau au large cœur : sur la tête des guerriers se dessinait un casque à tête de sanglier ; tressé d'or, aux nuances variées, et durci au feu, il était le signe de préservation de la vie : l'instinct guerrier de ces hommes était féroce, et ils pressaient leur marche, descendant par groupes, jusqu'à ce qu'ils eussent aperçu, merveilleusement bâti, bien fourni et orné d'or, ce qui pour les habitants de la terre, était de beaucoup le plus fameux des palais. . . . . .

595. La correction de Grundtvig « *gūth-fremmendra* », au lieu de « *god-fremmendra* », est suivie par quelques éditeurs.

600. Heyne propose « *flota... faest* ».

601. Quelques auteurs transcrivent « *sol* ».

604. A propos de « *līc-scīonon* », le Glossaire de Grein donne « *scionon* », prétérit de « *scīnan* », briller, de même qu'au vers 1.585, on trouve un prétérit de « *riodan* », ridon.

605. Gering écrit : « *hlēor-ber*[*g*]*an* », accusatif pluriel, et signifiant, couvre-joues.

609. Kemble écrit : « *gūth-mōd*[*e*] ».

612. Grein : « *sael-timbred* ».

Lixte se leóma.
ofer landa fela :
hím thā hilde-deór
[h]of módigra
torht ge-tæhte,
thaet híe him tó mihton
gegnum gangan.
Gúth-beorna sum
wicg ge-wende,
word aefter cwaed :
máel is mē tó feran,
faeder al-walda
mid ár-stafum
eówic ge-healde,
sitha ge-sunde :
ic tó sæ wille
with [w]ráth-werod
wearde healdan.

. . . . .sous les cieux, la demeure du *prince* puissant. La lumière brillait sur l'étendue des terres : puis le *guetteur* au cheval de guerre, leur montra la cour brillante des fiers nobles, afin qu'ils s'y pussent diriger eux-mêmes en droite ligne.

Alors, l'un des guerriers fit retourner sa monture, *et* ensuite, il dit ces mots : « il est temps pour moi de partir ; puisse le Tout-Puissant Père vous avoir sous *sa* protection, et vous garder saufs en votre entreprise, je retourne à la mer, pour y prendre ma garde, en cas de surprise de [137] quelque troupe ennemie ».

V

Stráet waes stán-fáh,
stíg-wísode
gumum aet-gaedere ;
gúth-byrne scán,
heard hond-locen ;
hring-īren scír
song in searvum
thá híe tó sele furthum,
in hyra gryre-geatwum,
gangam cwōmon.
Setton sáe-méthe.
síde scyldas,
rondas regn-hearde,
with thaes recedes weal.
Bugon thā tó bence,
byrnan hringdon,

V

La rue était pavée de pierres, et la voie guidait les guerriers par groupes ; les cottes de mailles étincelaient, serrées *et* fermées à la main, et les brillants anneaux d'airain sonnaient à leurs armures, tandis qu'ils se disposaient à franchir le seuil du palais, dans leur terrible équipage. Ces *hommes* battus par les flots, placèrent leurs larges boucliers aux très dures extrémités, contre les murs de la demeure.

Ils se tournèrent alors vers des montants de bois ; . . . . .

gúth-scaro gumena
gáras stódon
sáe-manna scaro
samod aet-gaedere.
aesc-holt ufan graeg ;
waes se iren-threát
waepnum ge-wurthad
Thá thaer wlonc haeleth
óret-mecgas
aefter-haelethum fraegn :
hwanon ferigeath gé
faette scyldas,
graege syrcan,
and grim-helmas,
here-sceafta heáp ?
Ic cóm Hróth-gáres
ár and om-bith :
ne seah ic el-theódige
thus manige men
módig-lícran :
wén'ic thaet ge for wlenco,
nalles for wraec-síthum,
ac for hige-[thr]ymmum,
[137 b.]
Hróth-gár sóhton.
Him thá e[llen]-róf
and-swarode
wlanc Wedera leód,
word aefter spraec,
heard under helme;
wé synt Hige-láces
beód-ge-neátas
Beówulf is mín nama ;

. . . . . ils y fixèrent à des anneaux leurs cottes de mailles et les armures des guerriers : *leurs* javelots, les armes des hommes de la mer, étaient réunis au-dessus, et luisaient aussi gris que la cendre du bois ; et ce faisceau hérissé d'airain formait sur les armes, un glorieux trophée. En ces lieux, et à ce moment, un fier guerrier demanda aux fils des batailles qui ils étaient : « D'où apportez-vous vos boucliers épais, vos cottes grises, vos casques fermés, ces traits de guerre en monceaux ? Je suis d'Hrothgar le messager et le serviteur : jamais ainsi je ne vis en nombre, de plus fiers étrangers : je gage que c'est par bravoure, et non par suite d'un exil, mais mus par quelque grand dessein, que vous êtes venu trouver Hrothgar ».

Le fier prince des peuples de l'Ouest, renommé pour sa valeur, lui dit ensuite *ces* mots, les traits hardis sous *son* casque : « Nous tenons fief d'Higelac, et mon nom est Beówulf ; . . . . . .

663. Le Ms. porte « *haelethum* » ; c'est là, une erreur de copiste due au mot « *haeleth* », qui se trouve une ligne plus haut. Grein a corrigé « *haethelum* », en « *aethelum* ».

673. L'e de « *wen'* » est élidé pour l'allitération.

wille ic á-secgan
sunu-Healf-denes,
máerum theódne,
mín áerende,
aldre thínum,
gif hē ūs ge unnan wile
thaet wē hine swá gódne
grétan móton.
Wulf-gár mathelode
thaet waes Wendla leód,
waes his mód-sefa
manegum ge-cythed,
wíg and wís-dóm :
ic thaes wine Deniga
freán scildinga
frinan wille,
beága bryttan
swá pú béna eart,
theóden, máerne
ymb thínne síth ;
and thē thā and-sware
āedre ge-cythan
the mē se góda
á-gifan tenceth.
Hwearf thá hraed-líce
thāer Hroth-gár saet,
eald and un-hâr,
mid his eorla ge driht.
Eóde ellen-róf
thaet hē for eaxlum ge-stód
Deniga freán,
cúthe hē dúguthe theáw.
Wulf-gár mathelode
tó his wine-drihtne ;

[138 a.]

hēr syndon ge[fere]de,

. . . . . je dirai au fils d'Healfdene, l'illustre prince et ton roi, pourquoi je suis venu, s'il veut bien nous accorder de le saluer, lui, l'*homme* excellent *qu'il est* ». Wulfgar parla, qui était prince des Wendels ; sa personne, sa sagesse à la guerre et au conseil, étaient bien connues de beaucoup : « Ainsi donc, comme tu le requiers, à l'ami des Danois, au seigneur des Scyldings, au dispensateur des bagues, au prince fameux je demanderai des ordres au sujet de ta venue ; et je t'annoncerai sans tarder, la réponse que le *chef* excellent jugera *bon* de *me* donner ». Il se rendit alors en hâte *à la place* où Hrothgar se tenait assis, vieux et chauve, dans la compagnie de ses nobles. L'homme renommé pour sa valeur marcha *de telle sorte*, qu'il se tint derrière les épaules du roi des Danois ; il connaissait les règles du cérémonial. Wulfgar parla à son seigneur et ami : « Voici que sont arrivés en ces lieux, des guerriers des Geats, venus de bien loin dans leur course à travers l'océan : ces fils des batailles nomment Beówulf, celui qui les commande ; ils te supplient, ...

686. « *ȝuna* » est la forme adoptée par les éditeurs, depuis Kemble.

ofer geofenes be-gang,
geáta leode :
thone yldestan
ōret-mecgas
Beó-wulf nemnath ;
hy bénan synt
thaet híe theóden mín
with the móton
wordum wrixlan ;
nó thu him wearme. Ge-téoh
thínra gegn-cwida
glaedman, Hroth-gár :
hy on wīg-getāwum
wirthe thínceaht :
eorla ge-aehtlan
hūru se aldor deáh,
sē tháem heatho-rincum
hider wísade.

. . . . ô mon prince, de leur laisser échanger avec toi des paroles : ne leur donne pas un refus, mais au contraire, ô Hrothgar, le bon vouloir de tes réponses : ceux-ci dans leur équipage guerrier, paraissent dignes des honneurs dus aux comtes eux-mêmes : tout au moins, ce prince est puissant qui a conduit ici de pareils guerriers ».

VI

Hróth-gár mathelode,
helm Scyldinga ;
ic hine cúthe
cniht-wesende ;
waes his eald-faeder
Ecg-theó háten.
tháem tó hām for-geaf
Hrethel Geáta
ángan dohtor :

VI

Hrothgar, le protecteur des Scyldings, parla : « Je l'ai connu, quand *il était* enfant ; son père avait nom Ecgtheow, et Hrethel, le Geat, lui donna en mariage son unique fille : . . . . . .

732. Thorkelin et Rieger écrivent « *glaednian* » ; Grein et Wülcker, « *glaedman* » ; Kemble et Thorpe prennent « *glaedman* » pour une forme déclinée d'un substantif « *glaedma* », gladness, joie. Bugge s'en tient au manuscrit.

743. Le Ms. porte « *ealdfaeder* ». Ce composé signifiant *aïeul, ancêtre*, se présente aussi sous la forme « *ealdfaeder* », « *ealdefaeder* ». Il y a dans le texte une faute de copie, le composé étant transcrit en un seul mot.

is his eaforan nú
heard her cumen,
sóhte holdne wine.
Thonne sáegdon thaet
sáe-líthende
thā the gif-sceattas
geáta fyredon,
thyder tó thance,
thaet he XXX[ge]s
[138 b.]
manna maegen-craeft,
on his mund-grípe,
heatho-róf haebbe.
Hine hálig God
for ár-stafum
ús on-sende,
tó West-Denū,
thaes ic wén haebbe,
with Grendles gryre :
ic tháem gódan sceal
for his mód-thraece
madmas beódan.
Beó thú on ófeste,
hat ingán,
seón sibbe-ge-driht
samod aet-gaedere :
ge-saga him eác wordum
thaet híe sint wil-cuman
Deniga leódum .

. . . . maintenant, voici que sa vaillante postérité est venue en ces lieux, et j'ai trouvé-là, un gracieux allié.

« Aux mariniers qui m'ont en ces lieux apporté les présents des Geats, je dirai ceci en remercîment, que leur chef renommé à la guerre, a la force de trente guerriers, en serrant la main. C'est lui, comme je le crois, que le Dieu saint nous envoie, à nous les Danois de l'Ouest, comme une protection contre les horreurs de Grendel : je vais offrir au bon *guerrier* des présents pour son courage Vas en hâte, et ordonne aux siens d'entrer, *et* qu'ils voient ici assemblée, notre troupe amie ! Dis-leur aussi par des paroles, qu'ils sont les bienvenus chez le peuple des Danois ».

748. Kemble adopte l'écriture : « *eafora* », au lieu d' « *eaforan* », du manuscrit.

754. Thorpe adopte « *Gēatum* », ainsi que Bugge et Earle. Il est vrai de dire que ce changement n'est pas indipsensable, car ici, le génétif garde le même sens.

771. « *sibbe-gedriht* », se rapporte à la troupe de Beowulf, et est régi comme accusatif par, *in gān sēon*.

775. A cet endroit du texte, il manque deux vers, dont le second, peut-

Word inne á-beád ;
eów hét secgan
síge-drihten mín,
aldor Ást-Dena,
thaet hē eówer aethelu can
and gē him syndon
ofer sáe-wylmas,
heard-hicgende,
hider wil-cuman.
Nú gē móton gangan
in eówrum gúth-geatawum,
under here-grīman
Hróth-gar ge-seón.
Láetath hilde-bord
hēr on-bídan
wudu wael-sceaftas,
worda ge-thinges.
A'-rás thá se ríca,
ymb hine rinc manig
thryth-líc thegna heáp ;
sume thaēr bidon
heatho-reáf heóldon,
swá him se[hea]rda be-beád.
[139 a.]
Snyredon aet-somne,
[thaēr] secg wísode
under Heorotes hróf,
hea[rd] under helme,
thaet he on hēōthe ge-stód.
Beó-wulf mathelode,

Wulfgar parla ; il leur offrit ces paroles : « Mon victorieux seigneur, le prince des Danois de l'Ouest m'ordonne de vous dire qu'il connaît votre noblesse, et que vous, *hommes* aux âmes courageuses, lui êtes bienvenus à travers les vagues de la mer. Maintenant vous pouvez aller en armures, *et* gardant vos casques, voir Hrothgar. Laissez là *vos* engins de guerre, *vos* lances, *vos* flèches mortelles, jusqu'à ce que le conseil ait décidé de leur usage ». Alors le héros puissant se leva, et autour de lui plus d'un guerrier, toute une troupe hardie de féaux ; d'aucuns restèrent à la même place, pour y garder les vêtements de guerre, comme le brave *chef* le leur avait ordonné.

Ils se hâtèrent en foule vers l'endroit où, brave sous le casque, cet homme les guidait ; sur le seuil d'Heorot, ...

être, devait annoncer que Wulfgar allait parler. Cette hypothèse peut se formuler, en s'inspirant du sens général de la phrase suivante. Grein intercale ces lignes :

[Thā with duru healle
Wulfgar eode].

786. Ettmüller écrit : « *gūth-getāwum* ».

803. Thorpe et Kemble écrivent : « *heo*[*r*]*the* ».

on him byrne scán,
sca[r]o[h]-net seówed
smithes or-thancum :
waes thú, Hró[th]-gár hál !
Ic eóm Hige-láces
máeg and mago-thegn :
haebbe ic máertha fela
on-gunnen on geógothe;
mē wearth Grendles thing
on mínre éthel-tyrf
un-dyrne cúth :
secgath sáe-līthend
thaet thaes sele stande,
reced sélesta,
rinca ge hwylcum
ídel and un-nyt,
sithan āefen-leóht
under heofones hádor
beholen weortheth :
thá me thaet ge-láerdon
leóde míne,
tha sélestan,
snotere ceorlas,
theóden Hroth-gár,
thaet ic thē sóthe ;
for than híe maegenes craeft
míne cúthon ;
selfe ofer-sāwon,
thá ic of searwum cwom,
fáh from feóndum,

. . . . . le héros s'arrêta sous un dais. Beówulf parla ; sur lui brillait la cotte de mailles, ce filet de guerre tissé par les mains habiles de l'armurier : « Salut à toi, Hrothgar ! D'Higelac, je suis le parent et le compagnon : dans mon adolescence, en vérité, j'ai accompli plus d'un fait glorieux ; dans mon propre pays, le fléau de Grendel m'a été entièrement révélé : les mariniers disent que ce palais, des maisons la meilleure, demeure vide et inutile à chacun, sitôt que la lumière du crépuscule va s'assombrir dans la sérénité des cieux : c'est alors, ô roi Hrothgar, que des hommes prudents, l'élite *de mon peuple*, me conseillèrent de t'aller trouver, parce qu'ils connaissaient bien toute la puissance de ma force ; eux-mêmes guettaient mon arrivée, quand je revenais triomphant des embûches qu'on m'avait dressées, et souillé de sang ennemi, avec cinq prisonniers dans les fers ; . . . . . .

808. Des éditeurs substituent la forme « *Waes* » (Saxon du Nord) à la forme « *Wes* » (Saxon de l'Ouest).

817. Grein écrit « *thes* ».

821. Heyne et Socin écrivent « *hathor* ». L'accentuation de l'*a* est incertaine, « *hathor* » signifie : *éclat, sérénité*. Dans son Glossaire, Grein donne d'« *hathor* » les formes suivantes : « *heathor* », « *heador* », « *hador* ».

831. Grein écrit « *mīn*[*n*]*e* ».

thaer ic fife ge-band,
ythde eótena cyn,
and on ythum slóg
niceras nithes;
nearo-thearfe dreáh,
wraec Wedera nith,
[139 b.]
wean áhsodon,
for grand grá mum :
and nú with Grendel sceal
with thā ag-laecan,
ána ge-hegan
thing with thyrse.
Ic the nú thá
brego Beorht-Dena,
biddan wille,
eó dor Scyldinga,
ánre béne ;
thaet thú me ne for-wyrne,
wígendra hleó,
freo-wine folca,
nú ic thus feorran com,
thaet ic móte ána
and mínra eorla gedryht,
and thes hearda heáp,
Heorot fáelsian.
Haebbe ic eác ge-áhsod
thaet se aeg-laeca
for his won-hydum
waepna ne recceth ;
ic thaet thonne for-hicge,
swā me Hige-lác sie
mín mon-drihten
módes blíthe,
thaet ic sweord bere
othe sídne scyld,

. . j'ai soumis la race des Elfes, et sur les vagues, j'ai massacré des monstres dans la nuit : j'ai subi de pressantes épreuves. Par la guerre, je me suis vengé des Westerns ; ils allaient au-devant de leur propre malheur, et je les ai réduits à néant : et aujourd'hui, ainsi en userai-je envers Grendel, la bête scélérate, et seul j'entreprendrai *cette* tâche contre le monstre. Donc, ô prince des brillants Danois, souverain des Scyldings, je ne te demanderai qu'une grâce : ne me refuse pas, ô protecteur des guerriers, libre seigneur des nations, maintenant que je suis venu de si loin, de pouvoir seul (*en compagnie* de mes comtes et de cette troupe guerrière), purifier le seuil d'Heorot. J'ai su encore que la misérable bête, grâce à sa peau maudite, émousse les traits des armes : aussi renoncerai-je (et cela pour gagner le bon plaisir d'Higelac, mon féal seigneur) à porter *ou* glaive, ou ample bouclier à pointe d'or, ...

857. Grein transpose la conjonction « *and* », « *et* », de « *thes* », devant « *minra* ».

geolo-rand tó gúthe;
ac ic mid gráþe sceal
fón with feónde,
and ymb feorh sacan.
láth with láthum,
thaer ge-lyfan sceal
dryhtnes dóme
se the hine deáth nimeth.
Wén ic thaet he wille,
gif he wealdan mót,
in thaem guth-sele
Geótena leóde
etan un-forhte,
swa he oft dyde
[140 a.
maegen Hreth-manne.
Ná [thú] mínne thearft
hafalan hydan;
ac he me habban wile
d[re]ore fáhne:
gif mec death nimeth,
byreth blódig wael,
byrgean thenceth;
eteth án genga
un-murn-líce;
mearcath fen-hópu;
nó thú ymb mines ne thearft
líces feorme
leng sorgian.
On send Hige-láce,
gif mec hild nime,
beadu-scrúda betst
thaet míne breóst wereth,
hraegla sélest,
thaet is Hraedlan láf,

. . à la bataille; mais saisissant le maudit corps à corps, avec lui je lutterai pour la vie; c'est là, au lieu du combat, que dormira *celui des deux* que par décret du Seigneur, la mort doit prendre. Je gage que *Grendel* s'il peut l'emporter, dévorera sans crainte dans le palais de la guerre, tout le peuple des Geats, ainsi qu'il l'a fait de ceux des Hreth. Dédaigne de cacher ma cotte de mailles; car la bête ne m'aura, que taché de son propre sang: si la mort me prend, rapportez *ici* mon rouge cadavre, et gardez en mémoire de lui donner la sépulture; sinon, sans vous lamenter, laissez le monstre qui passe solitaire, achever sa pâture, et trouvez ensuite, où je repose dans les marais; *après quoi*, ne vous inquiétez plus longtemps du festin qu'on aura fait de mon corps. *Renvoyez* à Higelac, si je succombe dans la lutte, les plus beaux bijoux de guerre de la cuirasse qui garde ma poitrine: ils sont un legs d'Hraedla, et Weland les a forgés . . . . . .

881. Les éditeurs a loptent généralement: « *geatena* ».

903. Grein écrit: « *Hrēdlan* ».

Welandes ge weorc :
gáe tha wyrd swá hió scel.

. . . . Et toujours va le destin,
où il doit aller ! »

VII

VII

Hróth-gár mathelode,
helm Scyldinga ;
fere fyhtum thú
wine min Beó-wulf,
and for ár-stafum
úsic sōhtest.
Ge-slóh thín faeder
fáehthe máeste :
wearth he Heatho-láfe
tó hand-bonan
mid Wilfingū,
thá hine gára cyn
for here-brógan
habban ne mihte :
thanon hē ge-sóhte
Suth-dena folc
ofer ytha ge-wealc,
ár [Scil]dinga,
[140 b.]
thá ic furthum weóld
folce Deninga,
and on geógothe heóld
gimme-ríce,
hord-burh haeletha ;
thá waes Here-gár deád,
mȳn yldra máeg
un-lífigende,
bearn Healf-denes,
se waes betera thōn ic :
siththan [th]a fáehthe

Hrothgar, le protecteur des Scyldings, parla : « C'est pour porter la défense, ô Beówulf, ô très cher ; c'est pour porter le secours, que tu nous es venu trouver. Ton père se vengeait des plus redoutables ennemis, en frappant de grands coups : il mit à mort Heatholaf, parmi les Wylfings, lui qui, par la terreur guerrière qu'il inspirait, avait échappé à la race qui lance les javelots ; puis, il alla chercher le peuple des Danois du Sud, en messager des Scyldings, sur les monts des vagues, alors que je régnais pour la première fois, sur le peuple des Danois, et que dans ma jeunesse, mon sceptre couvrait l'étendue du trésor des cités héroïques ; Heregar, mon frère aîné, était parti en ces jours : il ne *vivait* plus ; . . . . . .

908. Grundtvig propose : « *F*[*or w*]*ere-fyhtum*] ».

925. Les éditeurs écrivent généralement « *Deniga* ».

fēo thingode ;
sende ic Wylfingū
ofer waeteres hrycg
ealde mádmas :
hē mē áthas swór.
Sorh is mē tó secganne,
on sefan mīnum,
gumena áengum,
hwaet mē Grendel hafath,
hȳntho on Heorote,
mid his hete-thancum,
fāer-nítha ge-fremed :
is mín flet-werod,
wíg-heáp, ge-wanod ;
híe wyrd for-sweóp
on Grendles gryre.
God eáthe maeg
thone dol-scathan
dáeda ge-twáefan.
Ful oft ge-beótedon
beóre druncne,
ofer ealo-wáege
oret-mecgas,
thaet híe in bēor-sele
bídan woldon
Grendles gúthe
mid gryrum ecga.
Thon waes theós medo-heal
on morgen-tíd,
driht-sele dreór-fáh
thon daeg līxte ;
eal benc thelu
[141 a.]
blóde be-stymed,
heall heor[ō]-dreóre :

. . . il était meilleur que moi ; ensuite, j'apaisai l'ennemi par un tribut ; sur le dos des vagues, j'envoyai aux Wylfings des trésors très anciens : et ils me jurèrent une trêve. Aujourd'hui, j'ai l'âme en grande tristesse, de dire à un homme, de quelle honte, de quelles calamités soudaines Grendel et sa haine m'ont accablé : ma garde du palais, ma troupe de guerre sont diminuées : le destin les a emportées, dans l'horreur de Grendel (Dieu seul peut aisément détourner de ses forfaits le malicieux *ennemi*). Bien souvent, ivres de bière, les fils des batailles ont promis sur la coupe pleine, de défier Grendel au combat dans la grande salle, avec la renommée terrible de leurs glaives. Puis, cette salle de la bière, au retour du matin, était teinte de sang, quand blanchissait l'aube ; tout le pavé de bois fumait du sang répandu par les glaives, sur la salle entière : . . . . . .

952. Dans le manuscrit, il y a une surcharge d'écriture postérieure, et un *e* recouvre le *ca*.

áhte ic holdra thy lāes,
dēorre dúguthe,
thē thá deáth for-nam.
Site nú t[ó] symle
and on sael-meoto,
sige-hreth secgū
swá thín sefa hwette.
Thā waes Geát-maecgum
geador aet-somne
on bēor-sele,
bene ge-rymed ;
thaēr swíth-ferhthe
sittan eódon
thrȳthum dealle :
thegn nytte be-heóld
sē the on handa baer
hroden ealo-wáege,
scencte scír-wered ;
scóp hwílum sang
hádor on Heorote,
thaēr waes hacletha dreám
dúguth un-lytel
Dena and Wedéra.

. . . . . et je ne faisais *que* compter des membres en moins, parmi *mes* loyaux *compagnons*, *mes* chers jeunes hommes qu'en ces lieux la mort m'a ravis.

Maintenant, prends place au festin, et mange avec joie, et exulte dans ta victoire parmi *mes* guerriers, autant que pourra t'y inciter ton esprit héroïque ». Alors pour tous les fils des Geats, un bancs fut dégagé dans la salle de la bière ; là, l'homme à l'âme courageuse, libre d'envie, vint s'asseoir : le féal faisait son office, lui qui tient en *sa* main le vase de bière à l'anse contournée ; il versa la douce et brillante *liqueur* ; cependant que le poète élevait sa voix mélodieuse sous les voûtes d'Heorot, et il y avait de la joie parmi ces héros, et une pompe illustre chez les Danois et les Westerns.

VIII

Hunferth mathelode
Ecg-láfes bearn,
the aet fótum saet
freán Scyldinga ;
on-band beado-rúne
waes him Beó-wulfes síth,

VIII

Hunferth, le fils d'Eglaf, parla, *lui* qui était étendu aux pieds du roi des Scyldings ; il suscita un propos querelleur : . . . . .

973. Nous adoptons ici l'interprétation de Müllenhof : « *meoto* » serait pour « *meotu* » ou « *metu* », pluriel de « *met* », « *pensée* », d'où est dérivé le verbe « *metian* », « *méditer* ».

992. La plupart des éditeurs transcrivent : « *Unferd* ».

módges mere-faran,
micel aef-thunca.
for thon the hē ne úthe
thaet áenig other man
æfre máerthe thon má
[141 b.]
middan-geardes,
ge-hēdde under heofenum,
thon hē sylfa :
eart thú se Beó-wulf
sē the with Brecan wunne
on sídne sâe,
ymb sund-flíte,
thær git for wlence
wada cunnedon,
and for dol-gilpe
on deóp waeter
aldru néthdon ;
ne inc áenig mon,
ne leóf nē lāth,
be-leán mihte
sorh-fullne síth :
thá git on sund reón.
thær git eágor-streám
earmum théhton,
máeton mere-straeta,
mundum brugdon,
glidon ófer gár-secg ;
geofon-ythù
weól wintrys wylm :
git on waeteres æht
seofon-niht swuncon ;
hē thē aet sunde ofer-flát,
haefde máre maegen :
thá hime on morgen-tíd

. . . . . le voyage de Beówulf, l'orgueilleux marin, lui était à grand dépit, parce qu'il n'accordait pas qu'aucun homme sous les cieux, eût eu jamais par le monde plus de renommée que lui-même : « Es-tu ce Beówulf qui sur la mer étendue, lutta de vitesse à la nage avec Brecca, quand par orgueil, vous exploriez tous deux les fiords, et que par vaine gloire, vous aventuriez vos vies sur l'eau profonde ?

Et tout homme, hostile ou ami, ne pourrait que blâmer votre déplorable entreprise : là, vous remontiez la mer, couvrant tous deux de vos bras, les courants de l'océan ; vous mesuriez les défilés de l'onde, et vous glissiez sur elle; la fureur de l'hiver bouillonnait dans les vagues profondes, et tous deux pendant une semaine, vous explorâtes avec effort les royaumes de la mer : il te surpassa à la nage, car il avait plus de force que toi : . . . . . .

1023. Grein et Wülcker écrivent : *geofon-ydum weol wintrys wilm*. D'autres éditions portent « *wylm* » ou « *wylme* » ou « *wylmum* ».

on Heatho-ráemes
holm ūp-aet-baer ;
thonon hē ge-sóhte
swáesne ·8·
leóf his leódum,
land Brondinga
freótho burh faegere,
thāer hē folc áhte
burh and beágas.
Beót eal with thē
sunu Bēan-stánes
so[the] ge-láeste.
Thōn wéne ic tó thē
wyrsan thingea,
theáh thú heatho-rāesa
ge-hwáer dóhte,
grimre gúthe,
gif thú Grendl[es] dearst,
nith-longne fyrst,
neán bí[dan].
Beó-wulf mathelode
bearn Ecg-theówes ;
Hwaet thú worn fela
wine mín Hunter[th],
beóre druncen,
ymb Brecan sprāece,
saegdest from his síthe ;
soth ic talige
thaet ic mere-strengo
máran áhte,
earfetho on ythum,

. . . et puis au lever du jour, la mer profonde le porta jusqu'à Heathoraemes, d'où il gagna le sol paternel cher à son peuple, la terre des Brondings où il conquit une nation, une cité et des anneaux.

Le fils de Beaustan accomplit loyalement, toutes les promesses qu'il t'avait faites. Aujourd'hui, j'attends pour toi un pire échec, quoique tu te montres si excellent dans les assauts de guerre *et* les terribles batailles, si durant l'espace d'une nuit, tu oses demeurer auprès de Grendel »... Beówulf, le fils d'Ecgtheow, parla : « Ecoute, pendant un long temps, ami Hunferth, ivre de bière, tu as parlé de Brecca, et raconté son entreprise. Je te dis la vérité, et j'ai une force plus grande sur la mer, une plus grande endurance contre les vagues qu'aucun autre homme !

1032. Grein : « *Heatho-Rāemas* ».

1035. Ces caractères runiques en vieil anglais, sont mis à la place du mot « *ethel* ».

1055. Dans le manuscrit, « *hunferd* » est toujours écrit avec l'*h*, bien que le mot soit toujours en allitération avec des voyelles.

1062. « *eafetho* » est proposé par quelques auteurs, comme se rapportant mieux à « *mere-strengo* ».

thonne áenig óther man.
Wit thaet ge-cwáedon
cniht-wesende
and ge-beótedon,
[wáeron begen thá git
on geógoth-feore],
thaet wit, on gar-secg út
aldrum néthdon,
and thaet ge-aefndon swá.
Haefdon swurd nacod,
thá wit on sund reón,
heard on handa;
wit unc with hron-fixas
wérian thohton.
Ne he wiht fram me
flód-ythu feor
fleótan mealte,
hrathor on holme,
no ic fram him wolde;
thá wit aet-[s]omne
[142 b.]
on sáe wáeron
fíf nihta fyrst,
oth thaet unc flód tó-draf,
wado weallende,
wedera cealdost,
nipende niht;
and northan [w]ind
heatho-grim and hwearf:
hreo wáeron [y]tha.
Waes mere-fixa
mód on-hréred:
thaer me with láthum
líc-syrce mín,
heard hond-locen,

Tous deux, quand nous étions enfants, nous nous étions dit et promis (étant, dis-je, dans la première adolescence) que nous nous risquerions avec nos vies, sur l'océan ; et ainsi fîmes-nous. Nous avions, fortement serré dans nos mains, *nos* glaives nus, quand nous remontions la mer ; car nous pensions à nous défendre contre les baleines. Sur l'océan profond, il ne pouvait nager plus rapidement que moi, ni s'éloigner de moi sur les vagues du courant, et je ne voulais pas me séparer de lui ; ainsi fûmes-nous ensemble pendant cinq nuits sur la mer, jusqu'à ce que le flot nous séparât ; par la plus froide des tempêtes, et par la nuit obscure, le vent du nord furieux comme la guerre, sévissait et tourbillonnait dans les fiords bouillonnants ; les vagues étaient déchaînées.

L'audace des monstres marins fut excitée : alors, contre ces ennemis mon vêtement de corps, dur et fermé à la main, me donna quelque assistance ; . . . . .

1090. Grein regarde « *hwearf* » comme un adjectif qu'il traduit dans son Glossaire, par « versatilis », « *volubilis* ».

helpe ge-fremede:
beado hraegl brōden
on breóstum laeg,
golde ge-gyrwed.
Mē tó grunde teáh
fáh feónd-scatha;
faeste haefde
grim on grápe:
hwaethre mē gyfethe wearth,
thaet ic āg-láccan
orde ge-rāehte,
hilde-bille;
heatho-rāes for-nam
mihtig mere-deór
thurh míne hand.

. . . . . *ma* cotte de mailles ornée d'or recouvrait ma poitrine, comme à la guerre. L'ennemi aux mille couleurs, m'entraînait au fond *de l'abime*; il me tenait serré, terrible en son étreinte : cependant, il me fut accordé d'atteindre le maudit avec la pointe de mon glaive et le tranchant de ma hache de bataille : et le puissant monstre marin reçut de cette main, le coup de guerre.

IX

IX

Swá mec ge-lóme
lāth-ge-teónan
threātedon thearle;
ic him thénode
deóran sweorde,
swá hit ge-défe waes :
náes híe tháere fylle
ge-feán haefdon,
mán-for-dáedlan,
thaet híe mē thēgon,
symbel ymb-sáeton
sāe-grunde neáh.
Ac on mergenne
mecū wunde,

[143 a.]

be yth-láfe
uppe láegon,
swe [ordū] á-swefede;

Ainsi souvent, *mes* ennemis pleins de haine me menaçaient-ils dans leur violence; je les servais bien en retour de *mon* cher glaive, ainsi qu'il convenait : eux, ces artisans du mal, n'avaient pas la joie du massacre en m'attaquant, *en* se jettant sur moi tous ensemble, en m'entraînant au fond de l'océan. Mais au matin, blessés de mes coups tranchants, ils demeuraient haut derrière les vagues qui se retiraient : mon glaive les avait endormis; de telle sorte que de ce jour, autour du fiord bouillonnant, ...

1128. Le manuscrit ne porte que « *swe* » et une partie de l' « *o* ». Thorke-

thaet sythan ná
ymb bront [ne] ford,
brim lithende
láde ne letton.
[Leóht] eástan cōm,
beorht beácen Godes,
brimu swathredon,
thaet ic sáe náessas
ge-séon mihte,
windige weallas.
Wyrd oft nereth
un-fáegne eorl
thonne his ellen deáh.
Hwaethere me ge-sáelde
thaet ic mid sweorde of slóh
niceras nigene :
nó ic on niht ge-fraegn
under heófones hwealf
heardran feohtan,
ne on ég-streámum
earmran mannon :
hwathere ic fāra feng,
fēore ge dígde
síthes wérig,
thá mec sāe oth-baer,
flód aefter farothe,
on Finna land,
wudu weallendu.
Nō ic wiht frā the
swylcra searo-nítha
secgan hȳrde,
billa brógan :
Breca nāefre gīt

. . . ils n'ont jamais détourné les mariniers de leur course. De l'orient vint la lumière, le brillant fanal de Dieu ; les flots furieux s'apaisèrent, et je pus voir *ainsi*, les promontoires de l'Océan et les falaises battues par les vents.

Le destin souvent conserve le guerrier qui n'est pas *encore* condamné à mourir, quand celui-ci s'aide de sa propre valeur. J'eus encore la fortune de massacrer avec mon glaive neuf nicors (1) : jamais je n'entendis parler de bataille nocturne plus dure sous la voûte des cieux, ni d'homme plus accablé sur les courants de l'océan : toutefois, je poursuivis ma route, et je sauvais ma vie, harassé de ma tâche : alors, la mer me porta en Finlande, et au bord des fiords bouillonnants, le flot me déposa sur la grève. Jamais je n'ai entendu quelqu'un d'entre vous parler de semblables embûches, ni inspirer *de la sorte*, la terreur des glaives :

in a transcrit « *sweodum* », et nous donnons dans le texte, l'addition de Kemble.

1151. On transcrit généralement « *hwaethere* », et (1156) « *wudu* ».

1. Nicor, monstre marin.

æt heatho-láce,
ne ge-hwaether incer,
swa deór-líce
dáed ge-fremede,
† fágum sweordum.
Nō ic thaes gylpe
theáh thú thinum brōthrum
tó banan wurde,
heáfod-mǣgum,
thaes thú in [helle] scealt
[143 b.]
werhtho dreógan,
theáh thín [wit] dúge.
Secge ic thē tó sóthe,
sunu Ecg-[lāf]es,
thaet naefre Gredel swá fela
gryra ge-fremede,
atol āeg-láeca
ealdre thinum,
hȳntho on Heorote,
gif thín hige wáere,
sefa swá searo-grim
swá thú self talast.
Ac hē hafath on-funden
thaet hē thā fǣhthe ne thearf
átole ecg-thraece
eówer leóde
swíthe on-sittan,
síge-Scyldinga ;
nymeth nyd-bāde,
náenegū árath
leóde Deninga,
ac hē lust-wígeth

Ni Breca, ni aucun de vous, au jeu de guerre, n'a jamais accompli d'actes *de valeur* si chèrement gagnés à la pointe des glaives souillés de sang. De tout cela je n'ai point d'orgueil, quoique tu aies été le meurtrier de tes frères, de ta plus proche parenté, ce pourquoi tu dois souffrir de la damnation aux enfers, bien que ton esprit soit subtil. Je te le dis en vérité, fils d'Ecglaf, que Grendel, le monstre détestable, n'eût jamais accompli tant d'horreurs contre ton prince, et n'eût jamais causé *tant de* honte dans Heorot, si ton esprit et ton cœur avaient été aussi courageux à la guerre que tu le dis toi-même.

Mais il a découvert qu'il peut ne pas prendre grand souci du belliqueux *et* fier courage de votre peuple, des Scyldings victorieux ; son audace grandit; . . . . .

1165. Après « *sweordum* », Heyne, Harrison et Sharp prétendent que deux lignes ont été perdues, ce qui n'est qu'une simple hypothèse d'ailleurs mal étayée et que nous ne reproduirons pas ici, le texte en cet endroit suffisant à l'interprétation.

1175. Lire « *Grendel* ».

swefeth, ond sendeth ;
secce ne wéneth
tó Gár-Denum :
ac ic him Geáta sceal
eafoth and ellen,
ungēara nú
gúthe ge-beódan,
Gáeth eft sē the mōt.
tō medo módig,
sithan morgen-leóht
ofer ylda-bearn,
óthres dógores
sunne swegl-wered
súthan scéneth.
Thá waes on sálum
sinces brytta,
gamol-feax and gúth-ról
geóce ge-lyfde
[b]rego Beorht-Dena ;
[144 a.]
ge-hȳrde on [Beó]-wulfe
folces hyrde
faest-rǣdne ge-thóht.
Thaer waes haeletha
hlym swynsode, [hlealitor.
word wáeron wynsume ;
eóde Wealh-theów forth
cwēn Hróth-gáres ;
cynna ge-myndig
grétte gold-hroden
guman on healle ;
and thā freó-lic wíf

. . . . . il n'épargne
nul d'entre le peuple des Danois,
mais *il attaque selon son* plaisir,
et il *vous* massacre, et vous endort
à jamais ; il dédaigne d'en venir
aux mains avec les Gar-Danes, en
bataille ! Mais moi, un Geat, je
vais à présent, et sans qu'il s'y
attende, lui offrir en défi mon
instinct guerrier, mon effort per-
sévérant, et ma hardiesse ! En-
suite, celui qui le pourra, vien-
dra orgueilleusement dans la salle
de bière, après qu'au second jour,
la lumière du matin et le soleil,
gardien du ciel, brilleront de
l'Orient sur les fils des hommes. »

Alors le dispensateur des tré-
sors, aux cheveux âgés, lui le
prince des brillants Danois,
fameux à la guerre, eut la foi et
l'apaisement ; le pasteur de *son*
peuple entendit bien les inten-
tions arrêtées de Beówulf. Il y eut
parmi les héros, des rires de joie ;
des chants étaient modulés, et les
propos étaient riants ; Wealtheow,
la reine d'Hrothgar, s'avança ; se
souvenant de leurs races, elle, sur
qui toute, pendait l'or, salua les
hommes dans le palais ; . . .

1194. « *secce* » est une forme de dialecte ; Thorpe lui substitue « *saecce* », et est suivi en cela par la plupart des auteurs.

1196. Thorpe et Heyne suppriment « *ic* ». Thorpe fait de « *Geāta* », forme faible, le sujet, et de « *eafoth and ellen* », le complément. Il est suivi par Earle. Heyne prend « *eafoth and ellen Geāta* » comme sujet, et « *gūthe* » comme complément.

ful ge-sealde
áerest East-Dena
éthel-wearde ;
baed hine blíthne
aet thaer e[beór-thege
leódum leófne.
He on lust [e] ge-theáh
symbel and sele-ful,
sige-róf Kyning.
Ymb-eóde thá
ides Helminga
dúguthe and geógothe,
dáel aeg-hwylcne ;
sinc-fats sealde,
oth thaet sáel á-lamp
thaet hió Beó-wulfe,
beág-hroden cwen,
móde ge-thungen,
medo-ful aet-baer.
Grétte Geáta leód.
Gode thancode
wís-faest wordum,
thaes the hire se willa ge-
[lamp,
thaet heó on áenigne
eorl ge-lyfde
fyrena frófre.
He thaet ful ge-theáh
wael-reow wíga
aet W[ealh-theón.
[144 b.]
and thá gyddode

. . . . . et la dame de libre naissance, tendit d'abord la coupe au prince des Danois du Sud, et lui recommanda de se *servir* joyeusement de bière qu'aimait son peuple. Lui, le roi fier de ses victoires, accepta avec contentement, le festin et la coupe du palais.

A ce moment, la souveraine des Helmings fit le tour de la table, en s'arrêtant partout, auprès des jeunes et des vieux ; elle distribua tout le trésor des vaisseaux, jusqu'à ce que l'occasion lui fut offerte, à elle, la reine recouverte de ceintures d'anneaux, de tendre. l'air digne de respect, la coupe de bière à Beówulf. Prudente en paroles, elle remercia le Geat, et rendit grâces au Seigneur de ce que ses vœux étaient remplis, maintenant qu'elle pouvait avoir foi en ce comte, quel qu'il fût, et le recevoir *comme* une consolation de tant de crimes. Lui, le guerrier farouche, reçut la coupe de Wealtheow, et s'apprêtant au combat, il parla ; . . . . .

1230 Ici, et au vers 1250, il convient de lire « *gethah* ». Cette dernière forme est le prétérit de « *thicgan* », alors que « *ge-theah* » viendrait de « *theon* ».

1242 Il semble qu'on soit ici en présence d'une formule invariable, dans l'épopée, pour la présentation des coupes (Banning, Die Epischen Formeln in Beowulf, p. 5).

gúthe ge-fysed :
Beó-wulf mathelode,
bearn Ecg-theówes ;
Ic thaet hogode
thâ ic on holm ge-stáh,
sáe-bát ge-saet
mid mínra secga ge-driht,
thaet ic ánunga
eówra leóda
willan ge-worhte,
othe on wael crunge,
feónd-grápum faest :
ic ge-fremman sceal
eorlíc ellen,
othe ende-daeg
on thisse meodu-healle
mínne ge-bídan.
Thām wífe thā word
wel lícodon
gilp-cwide Geátes ;
eóde gold-hroden,
freó-lícu folc-cwēn.
tó hire freán sittan.
Thá waes eft swá, áer
inne on healle
thrȳth-word sprecen,
theód on sáelum,
síge-folca swég,

. . . . . Beówulf, le fils d'Ecgtheow, dit : « J'ai voulu, quand je suis parti sur l'océan profond, quand j'ai tenu *la* barque de la mer, avec ma troupe de guerriers, ou répondre seul au vœu de votre peuple, et le réaliser, ou descendre parmi les morts, dans la dure étreinte de l'ennemi : j'accomplirai l'acte valeureux qui sied à un comte, ou bien j'attendrai mon jour de mort dans cette salle de la bière ». Les paroles, l'orgueil du Geat furent bien aimés de la femme ; ceinturée d'or, la reine librement née de ce peuple vint s'asseoir auprès de son seigneur. Alors il y eut encore, comme auparavant, à travers la salle, de superbes propos échangés : les hommes *étaient* heureux ; *il y avait* un bruit de nations victorieuses, quand soudain, le fils d'Healfdene voulut aller prendre son repos de la nuit ; . . .

1276-1277. Quelques auteurs, et surtout Kemble, ont prétendu que le poème de « *Beowulf* » était anglais plutôt que saxon. Et ils ont tiré un argument, à l'appui de leur thèse, de ces deux vers. Ce n'était pas l'usage, chez les Saxons du Sud, que la reine fût assise, auprès de son seigneur, sur le trône, et les autres tribus saxonnes ont dû partager ce sentiment. Au xie siècle, même, Ædewulf fut longtemps blâmé d'avoir accordé cet honneur à son épouse, Judith, princesse franque, et fille de Charles le Chauve. « *Ita quamvis omnis controversia pro alienigena uxore fuerit, magna illam dignatione habitam, throno etiam contra morem Westsaxonum, juxta se locabat* », Gul. Meld. de Gest. Reg., II, 2, pp. 38, 40.

oth thaet semninga
sunu Healf-denes
sécean wolde
aefen-raeste :
wiste thám ah-láecan
tó thám heáh-sele
hilde ge-thinged,
sithan híe sunnan leóht
ge-seón mealton,
othe nipende
niht ofer ealle,
scadu-helma ge-sceapu
scríthan cwoman,
wan under wolcnu.
Werod eall á-rás.
grétte thá
guma ótherne,
Hróth-gar Beó-wulf,
and him háel á-beád
wín-aernes ge-weald,
[145 a.]
and thaet word à-cwaeth ;
Naefre ic áenegu men
áer á-lyfde,
siththan ic hond and rond
hebban mihte,
thrythaem Dena,

. . . . . il savait
que la lutte aller se préparer dans
la haute salle pour les *vassaux*
infortunés, après qu'ils *ne* pou-
vaient *plus longtemps*, contempler
la lumière du soleil, ni la nuit
s'épaisissant sur toutes choses, et
toute la création des ombres qui
s'étendent, descendaient pâles,
sous le firmament. Tous les com-
pagnons se levèrent ; là des hom-
mes s'encourageaient ; Hrothgar
salua Beówulf ; il lui souhaita le
succès ; *il lui commit* son pouvoir
sur la salle où l'on buvait, et il
dit ces mots : « Jamais en d'autres
jours (alors que je pouvais lever
main et bouclier), je n'ai confié à
d'autre homme qu'à toi-même
aujourd'hui, *cette* salle où s'as-
semblent les Danois. . . . .

1290. Thorpe propose : « *geseon* [*ne*] *mealton* ». Et cette addition est généralement acceptée. Bugge, veut regarder « *othe* » comme équivalent à « *and* ». Et contre celui-ci et Heyne, Earle défend le sens habituel d' « *or* » ou « *bien* ».

1293. « *gesceap*[*n*], création. La forme la plus usuelle est le féminin, « *gesceaft* ». Cf. Caedm. 32. Ainsi en est-il encore du neutre, « *uurdigiskap* », « *metodigiscap* », dans le vieux saxon, alors que dans l'anglo-saxon proprement dit, on rencontre : « *metodsceaft* ».

1297. Grein et Wülcker complètent ce vers par l'addition de [« *glaedé mod* »] ; Heyne, par celle de « *giddum* ».

buton the nú thá.
Hafa nú and ge-heald
húsa sélest ;
ge-myne máerthо,
maegen-ellen cyth,
waca with wráthum :
ne bith thē wilna gâd
gif thú thaet ellen-weorc
aldre ge-digest.

. . . . . Maintiens, à présent, et garde l'élite des maisons ; souviens-toi de *ta* renommée ; montre *ton* puissant courage ; sois en éveil de l'ennemi : tu ne seras animé d'aucun désir qui ne soit satisfait, si tu accomplis, en vivant, cet acte de courage ».

X

X

Thá him Hróth-gar ge-wát
mid his haeletha ge-dryht,
eódur Scydinga
út of healle ;
wolde wíg-fruma
Wealh-theó sécan,
cwēn tó ge-beddan :
haefde Kyning wuldor
Grendle tó-gēanes,

Alors Hrothgar, le chef des Scyldings, sortit de la salle avec sa cohorte de héros ; le prince de la guerre voulait chercher Wealtheow, la reine, la compagne de son lit : . . . . . .

1308. « *nu tha* ». Cf. Anal., 133, 55 ; Psalt., 151, 329, 333, 335, 345, 368, 377, 378, 387.

1309. « *Hafa* ». Les verbes de la deuxième conjugaison faible, faisant « *ōde* » au prétérit, et « *ōd* » au participe passé, ont leur impératif en « *a* », comme « *sealfa* », « *unge* » : c'est pourquoi Grimm a quelque doute qu' « *hafa* » provienne de « *habban* » (D. G., II, 908). Les exemples d' « *Hafa* » sont très nombreux. Cf. vers 2790 de « *Beowulf* » : « *gethyld hafa* ». Caedm. 147 : « *hafa arna thanc* ». Bed., p. 492 : « *hafa thū mid the thone ylcan bisceo, to spraece* ». Cott. Mss. Vitel. C. 3, fol. 18 : « *hafa thonne swithe lange on thinum muthe* ». Cod. Verc., 1, 450 : « *hafa bletsunge* » On trouve encore des exemples d' « *hafu* » première personne du passé indéfini, en « *o* » ou « *u* », au vers 5043 de Beowulf : « *Ic hafu* », et Cod. Ex., 48 : « *ne ic thaes dea thaes hafu sorge on mode* ».

1314. Sur « *Gād* ». Cf. Caedm. 15 222. Cod. Verc,, VI, 1986 : « *Naes tha fricgendra under goldhoman gād in burgum, feorran geferede* ».

2324. « *Cyning wuldres* ». La gloire des rois, c'est-à-dire, Dieu. Il est

swā guman ge-frungon,
sele-weard á-seted :
sundor-nytte be-heóld
ymb aldor Dena
eoton-weard á-beád :
burū Geáta leód
georne trúwode
módgan maegnes,
metodes hyldo.
thá hē hī of-dyde
ísern-byrnan,
helm of hafelan,
sealde his hyrsted sweord,
īrena cyst.
ombiht-thegne,
and ge-healdan hét
hilde-geátwe :
ge-spraec thá se góda
gylp-worda sum,
Beó-wulf Geáta,
[145 b.]
áer hē on bed stige.
Nó ic mē an here-waesmun
hnágran talige
gúth-ge-weorca,
thonne Grendel hine,

. . . *Dieu*, la gloire des rois, comme plusieurs l'ont entendu, avait placé un veilleur pour garder la salle contre Grendel : il remplissait sa charge insigne auprès du prince des Danois ; ce gardien attendait le monstre.

Tout au moins le chef des Geats avait-il entière confiance dans sa force audacieuse *et* dans la protection du Créateur, quand il se dévêtit de sa cotte de mailles d'airain, qu'il ôta son casque de son chef, et *quand* il donna à un serviteur son glaive ciselé, du plus coûteux acier, en lui ordonnant de tenir son harnais de bataille : alors parla le bon guerrier en quelques mots superbes, lui, Beówulf, le Geat, avant de monter sur son lit : « Je ne m'avoue pas plus faible en belliqueuse ardeur, ni en faits d'armes, que Grendel lui-même *ne se reconnaît*, ...

douteux que l'épithète s'applique à Hrothgar. Cf. Judith. (Anal. 135, 66) ; Cod. Vere., I, 346, 1114, 1711, 1800, 2821 ; Elene, 5.

1324. « *Kyning* » se trouve à la fin d'une ligne du manuscrit : il y a place pour un « *a* », mais on n'en peut découvrir la trace.

1330. Thorpe donne « *eoton* » pour accusatif ; « *weard* » pour nominatif ; Heyne donne « *eoton* » pour datif, et « *weard* » pour accusatif.

1347. « *here-waestmum* » adopté par Thorpe et Kemble : Grein écrit : « *wǣsmum* ».

« *Waestmum* ». « *Waestm* » dénote toute croissance, tout développement. Il a généralement le sens de taille, stature, et le mot « *waist* », tour de taille, en anglais moderne, doit sans doute, en dériver.

for than ic hine sweorde
swebban nelle,
aldre be-neótan,
theáh ic eal maege.
Nát hē thára góda
thaet hē mē on-gēan sleá,
rand ge-heáwe,
theáh the hē róf síe
nith-ge-weorca,
ac wit on niht sculon,
secge ofer-sittan,
gif het ge-sécean dear
wīg ofer wǣpen ;
and siththan wítig God,
on swá hwaethere hond,
hálig dryhten
mǣrtho déme,
swá him ge-met thince.
Hylde hine thā heatho-deór
hlēor bolster on fēng,
eorles and-wlítan ;
and hine ymb monig
snellic sǣ-rinc
sele-reste ge-beáh.
Náenig heora thóhte
thaet hē thanon scolde
eft eard-lufan
ǣfre ge-sécean,
folc oththe freó-burh
thǣr hē á-féded waes :
ac híe haefdon ge-frūnen
[thaet híe
áer tó fela micles,
in thaem wín-sele

. . car quoi qu'avec mon glaive je puisse l'endormir, lui arracher la vie, je ne le ferai pas ainsi (avec mes armes) (1)... Il pourrait me frapper ; *il pourrait* fausser mon bouclier, tout orgueilleux qu'il est de ses forfaits insidieux, mais tous deux par la nuit, nous nous prêterons attentivement à la bataille, s'il ose me chercher sans armes; après quoi, Dieu sage, Dieu saint, dispensera la gloire de l'un ou de l'autre côté, selon *même* qu'il lui paraîtra convenable ». Il se coucha sur la peau des bêtes féroces ; sa joue s'appuya sur les coussins, et il gardait le maintien d'un comte : et autour de lui, plus d'un actif marinier se dirigea vers la salle de repos. Chacun d'eux pensait que jamais, de ce jour, il ne pourrait retrouver sa terre bien-aimée, ni les peuples de la libre cité où il avait grandi : mais ils avaient entendu dire qu'une mort sanglante avait emporté de trop nombreux d'entre eux,. . . .

1. Ce passage incomplet, est dans le texte d'une entière obscurité, et la traduction n'en peut être qu'incertaine et approximative.

1362. « *he* » adopté par Kemble.

wael-death for-nam,
Denigea leóde :
ac him dryhten for-geaf
wíg-spéda ge-wiófu,
[146 a.]
frófor and ful[tum],
thaet híe feónd heora
thurh ānes craeft
ealle ofer-cōmon,
selfes mihtum :
sóth is ge-cythed
thaet mihtig God
manna cynnes weóld.
[.....] ferhth cōm
on wanre niht,
scrīthan s[ca] du-genga ;
sceótend swáefon
tha thaet horn-reced
healdan scoldon,
ealle būton án[um] ;
thaet waes yldum cuth,
thaet híe ne mōste

. . . . . .du peuple danois, dans la salle des libations : cependant, Dieu leur donnait le secret du succès à la guerre, et au peuple des Westerns, la confiance et l'art de la défense, *de telle sorte que* par la force d'un seul homme et par sa vertu, ils allaient vaincre leur ennemi : en vérité, il est démontré que Dieu puissant gouverne la race des hommes. La hardiesse d'âme leur vint, tandis que le fantôme d'ombre s'avançait dans la nuit pâle ; les guerriers, *eux* qui devaient garder la salle élevée, s'endormirent tous, sauf un ; les hommes apprirent que le maudit ne pourrait, *cette nuit*, les massacrer dans *l'*ombre (puisqu'ainsi, ...

1386. Quoique « *dryhten* » se soit glissé dans ce passage, la pensée en est païenne, et on peut supposer qu'il a dû autrefois y avoir « *Norn* » ou « *Wyrd* », à la place de « *dryhten* ». La croyance est commune, en anglo-saxon, au *destins tissant* les trames de la vie humaine. Cf. Deutsche Mythologie, de Grimm, p. 229-234.

1397. [« *wide* »] est proposé par Kemble, et [« *ride* »] par Thorkelin. Il n'y a dans le manuscrit au début du vers qu'un trait droit dépendant de la première lettre. Le reste des caractères est effacé.

1400. Les noms à forme de participes, sont généralement sans inflexions, au nominatif et à l'accusatif pluriel. Cf. Beowulf, vers 816, 2248, 2301, 3650, etc. De pareils noms gardent au génitif pluriel, l' « *r* » de la déclinaison des adjectifs : avec une exception pour « *freond* » et « *feond* », qui, dès l'abord, ont été regardés comme substantifs, et ont généralement eu le nominatif et l'accusatif pluriel en « *as* ». Une exception à cette remarque se rencontre dans (Gesetze der Angel-Sachsen, par Schmit, p. 167) : « *tha nehstan freond* » (nom. plur.).

[thá met[od] nolde]
se syn-scatha
under sceadu bregdan ;
ac hē waeccende
wráthum on andan,
bád bolgen-mód
beadwa ge-thinges.

. . . . . Dieu l'avait défendu), mais lui (Beówulf), entrait en rage contre l'ennemi, et attendait, le cœur plein de colère, que la bataille se décidât.

XI

XI

Thá cōm of móre
under mist-hléothm,
Grendel gongan ;
gódes yrre baer,
mynte se mán-scatha
manna cynnes
sumne b[e]-syrwan
in sele thám heán.
Wód under [wolc]num
tó thaes the hē wín-reced,
gold-sele gum[e]na,
gearwost wisse,
fāettum fáhne :
ne waes thaet forma síth
thaet hē Hróth-gares
hā ge-sóhte.
Nāefre he on aldor-dagum
áer [ne] siththan
heardran háele
heal-thegnas fand.
Cōm thá tō recede
rinc síthian
dreámum be-dáeled,

Alors sous les voiles du brouillard, Grendel vint des marais ; il apportait avec soi la colère de Dieu : le criminel avait le dessein de surprendre quelques-uns de la race des hommes, dans la haute demeure. Il marchait sous les cieux, quand il aperçut en toute clarté la salle des libations, la maison renfermant les trésors des hommes, et riche en vaisseaux : encore n'était-ce pas la première fois qu'il avait cherché la demeure d'Hrothgar. Jamais de toute sa vie, ni avant, ni depuis, il n'avait trouvé d'hommes plus braves, gardant la salle. Le monstre vint alors vers le palais d'où la joie était bannie ; bientôt, il se rua sur la porte, l'ébranlant avec des barres durcies au feu : puis il la toucha de ses mains ; . . . .

[146 b.]

1412. La plupart des auteurs lisent : « *beadwe* », au génitif singulier : « *belli decretum* ». Cf. Caedm 250.

1414. Cf. Cod. Ex. 93 : « *mist-hleothu* » ; 72 b : « *mist-helm* ».

duru sóna on-arn,
fyr-[ben]dum faest,
syththan hē hire folmum
[hr]ān;
On-braed thā bealo-hȳdig,
thá [hē ge] bolgen waes,
recedes múthan;
rathe aefter thon
on fágne flór
feónd treddode.
Eódde yrre-mód,
him of eágum stód,
ligge gé-líkost,
leóht un-faeger.
Ge-seah hē in recede
rinca manige
swefan sibbe-ge-driht
samod aet-gadere,
mago-rinca heáp :
thá his mód á-hlóg :
mynte thaet hē ge-dáelde
áer thon daeg cwōme,

. . . . . .il voulait le mal, et arracha, en l'ouvrant, animé de sa rage, la porte de la salle; bientôt après, l'ennemi marchait sur les dalles variées d'ornements. Il allait, plein de fureur, et de ses yeux, semblable à la flamme, s'échappait une lueur hideuse. Il vit dans la maison maint guerrier endormi, une troupe entière et tranquille, une troupe d'hommes alliés : alors il rit de toute sa face : . . . . .

1438. La correction « *aet-hran* » de Rask est généralement admise. Elle s'appuie sur les passages suivants du Cod. Verc. : I, 2001, 2002.

Le manuscrit est incomplet au coin. Zupitza, dans sa copie, écrit : « [*gehr*]*an* ». Il y a place pour deux lettres avant « *hrān* ». Mais rien ne recommande l'hypothèse de Zupitza, plutôt que toute autre. Kemble propose, et les éditeurs le suivent d'ordinaire, l'addition « [*āet-hr*]*ān* ».

1440. Lacune au coin du manuscrit. Kemble, Grein, Wülcker, Heyne la complètent avec « [*he*][*a*] *bolgen* ». Mais Zupitza après un examen plus attentif du manuscrit, que nous avons également fait, prétend à juste titre, que devant « *bolgen* », on aperçoit les traces de deux lettres, dont la première semble avoir été un *g*. Sa correction est reproduite dans le texte.

1442. « *aefter thon* », ensuite Cf. Bed. II, 20 ; III, 2 : III, 18.

1446. Pour « *stod* », Cf en ancien normand, « *Enn af geirom, geislar stodo* », des rayons partaient des lances. « *Tha quamo leiptrar yfir tha oc stotho geislar i scipin* » (Helg. q. Hund. I, 15 : II, 16 b.

átol āg-láeca,
ánra ge-hwylces
líf with líce;
thá him á-lumpen waes
wist-fylle wén;
ne waes [w]yrd thá gēn,
thaet hē má móste
manna cynnes
thigean ofer thā niht.
Thrȳth-swȳth be heóld
máeg Hige-láces,
hú se mán-scatha
under fáer-gripum,
ge-faran wolde.
Ne thaet se āg-láeca
yldan thóhte,
ac hē ge-fēng hrathe

[131]

forman síthe
sláependne rinc:
slát un-wearnum,
bât bán-locan,
bl[ód]edrum dranc,
syn-snáedum swealh;
sóna haefde
un-lyfigendes,
eal ge-feormod,
fét and folma:
forth neár aet-stóp,
nam thá mid h[an]da
hige-thihtigne
rinc on raeste.
[Hand] rāehte on-gēan,
feónd mid folme

. . . . . le maudit,
l'infâme voulait avant la venue
du jour, séparer la vie du corps
de chacun, depuis qu'il nourrissait l'espoir d'un abondant festin;
cependant, ce n'était pas son destin de toucher à plus de membres
de la race humaine, de ce soir-là.
Le féal d'Hygelac, à l'âme courageuse, considérait comment le
malin allait procéder dans sa soudaine attaque. Le misérable n'avait
point d'intention de la *diff*érer,
mais aussitôt, il saisit rapidement
un guerrier endormi; brusquement, il le déchira, il lui mordit *le*
corps, il but le sang de ses veines,
et dévora sa chair en la lacérant
sans cesse; bientôt avait-il entièrement dévoré les pieds et les mains
du cadavre : il se rapprocha, et
saisit de sa main le guerrier à
l'âme puissante, dans son repos.
Lui (*Beowulf*), tendit la main, et
subitement, agrippa l'ennemi,
nourrissant des idées de combat,
et se dressa sur le coude : . . .

1465. « *ofer thā niht* ». Après cette nuit-là. Cf. « *gif he ofer thaet stalige* ». Ll. Ædelst, II, 1, § 4 (Schm. I, 71). « *sede hine ofer that feormige* », id. id. II, 2, § 1. « *butan hi ofer this geswican willon* », id. id. III, Prol. (p. 79). Cf. encore id. id. III, 9 (p. 81); VI, 1, § 5 (p. 85).

hē ón-fēng hrathe,
in wit thancū,
and with earm-ge-saet :
sóna thaet on-funde
fyrena hyrde
thaet hē ne métte
middan-geardes,
eorthan sceatta,
on ebran men
mund-grípe máran :
hē od móde wearth
forht on ferhthe ;
nō thy áer from meahte :
hyge waes him hin-fús.
wolde on heolster flēón,
sécan deófla ge-draeg ;
ne waes his drohtoth thāer
swylce hē on ealder-dagum
áer ge-métte.
Ge-munde thá se góda
máeg Hige láces
āefen spraece,
úp-lang á-stód
and him faeste with-feng ;
fingras burston,
eóten waes út'weard ;
eorl furthur stóp ;
mynte se máera,

. . . . . .bientôt, le berger des crimes vint à découvrir qu'il n'avait jamais rencontré par toute la terre, ni parmi les quartiers de l'univers, ni parmi les étrangers, d'homme plus fort au serrement des mains. Rentrant en lui-même, le monstre se sentit le cœur épouvanté ; il ne pouvait se sauver plus tôt pour cela ; ses desseins étaient dans une fuite prochaine ; il voulait voler vers ses cavernes, pour y retrouver les démons en tumulte ; l'accueil qui lui était fait en ces lieux était tel qu'il n'en avait jamais rencontré de sa vie, auparavant. Alors, le bon féal d'Higelac se rappela ses paroles du soir ; il se tint haut dressé, et serra fortement *la main* de Grendel ; ses doigts cédèrent : l'ogre était sorti ; le comte s'élança à sa suite : . . . . . .

1492. Cf. Caedm. 291.

1497. Plusieurs éditeurs s'arrêtent à la forme « *sceata* ».

1499. Au lieu de « *mund-gripe* », Trautmann (Anglistik II, 161) propose assez inutilement, du reste, « *herewaepnum* ».

1505. Pour « *gedraeg* », Cf. Cod. Verc. I, 82 : « *thaer waes cirm micel geond Mermedonia mānfulra hloth, fordēnera gedraeg* ». Id. I, 3106 : « *thaer waes wop wera wide gehyred, earmlic ylda gedraeg* ». En ces deux passages, la notion de « *bruit* », est contenue dans le mot « *gedraeg* ».

[hwæ]r he mealte swá,
[131 b.]
wīdre ge-windan
and [o]n-weg thanon
fleón on fen-hópu :
wiste [h]is fingra ge-weald
on grámes grápum
thaet hē waes geócor :
sith thaet se hearm-sca[th]a
tó Heorute á-teáh,
dryht-sele dynede,
Denū eallum wearth
ceaster-búendum.
cénra ge-hwylcum,
eorlum ealu scerwen :
yrre wáeron bēgen,
rēthe rēn-weardas ;
reced hlynsode;
thá, waes wundor micel
thaet se wín-sele
with-haefde heatho-deórum,
thaet hē on hrúsan ne féól,
faeger fold-bold ;
ac hē thaes faeste waes,
innan and útan,
īren-bendum,
searo-thoncum be-smithod :
thaēr fram sylle á-beag
medu-benc monig,
míne ge-fráege,

. . . . . le monstre fameux voulait, s'il l'eût pu ainsi, s'échapper plus au large, et puis gagner dans sa fuite, ses demeures des marais ; il savait, à présent, quelle résistance avaient ses doigts dans le serrement de main du *héros* plein de colère, et que *Beowulf* était le plus fort : avant que le maudit ne s'en fût d'Heorot, la salle seigneuriale tonna ; la bière fut répandue pour les comtes, pour tous les Danois, pour ceux qui vivaient dans la cité, pour chacun des vaillants : les deux champions forts et féroces, étaient en rage ; la demeure résonnait ; alors ce fut un grand étonnement que la salle des libations *pût* résister à *ces* géants de la guerre, et qu'il ne s'écroulât point sur le sol, le magnifique palais ! Mais il était ainsi armé, *tant* au dehors qu'au dedans, de barres de fer, ingénieusement forgées : là (comme je l'ai entendu narrer), plus d'un banc orné d'or, *et* où l'on buvait l'hydromel, fut emporté sous l'effort des combattants furieux ; .

1518. Le M. S., fait défaut au coin du feuillet. Ettmüller, Wülcker, Heyne proposent « *thaer* ». Zupitza, fort d'un examen minutieux du texte, qu'après lui nous avons vérifié, prétend pouvoir lire « *h* » et « *w* », en encre presque transparente, et il adopte la forme « *hwaer* ». Il faut convenir que ces caractères se devinent, plus qu'on ne peut les lire.

1524. Grein opine pour l'omission de « *hē* », qui figure dans le texte.

1533. « *ren* » est ici une contraction de « *regen* » (Kemble).

golde ge-regnad,
thǣr thā̄ grámman wunnon ;
thaes ne wéndon áer
wítan Scyldinga,
thaet hit á mid ge-méte
manna áenig,
het-líc and bā̄n-fág,
tó-brecan meahte,
listum tó-lúcan,
nymthe lī̄ges faethm
swulge on swathule.
swég úp á-stág,
[147 a.]
nī̄we ge-neáhhe :
North-Denū̄ st[ód]
áte-lic egesa
ánra ge-hwylcum
thára [the] of wealle
wóp ge-hȳrdon,
gryre-leód [ga] lan
godes and-sacan,
síge-leásne sang.
[sár] wanigean ;
helle-haeft on-heóld
hine [tó] faeste,

. . . . . et
jamais, autrefois, les conseillers des Scyldings n'avaient supposé ceci qu'aucun homme dans la rage et dans le sang du massacre, fût un jour capable d'arriver par les force à les faire céder, ou à les desceller par ruse, alors que la flamme seule dans ses embrassements. eût *pu* les consumer à leur place même.

Des clameurs *qu'on pouvait dire* nouvelles s'élevèrent ; une terreur sans nom s'empara des Danois du Nord, de chacun de ceux qui, des murs, ouïrent le cri de détresse, *entendirent* le renégat de Dieu chanter son terrible chant, son chant de défaite, et se lamenter de sa blessure. . . . . .

1547. Cf. « *gerenode readum golde* », Anal. 141, 31. « *gerenod swurd* », Anal. 125, 61. « *heahsetla mid golde and mid gimmum gerenedra* », Boet. p. 6. « *Ne thaet ne beothon thy faegerre thaet mid elleshwám gerenod bith, theáh tha gerenu faegru sien, the hit mid gerenod bith* », Boet. p. 29.

1553. Grundtvig propose « *betlic* ».

1553. Quoique la voyelle de « *bān* » soit longue dans le MS., il n'y a point de doute qu'elle ne soit brève. Il s'agit, ici, de « *bana* », la mort, et non de « *bān* », visage.

1569 Nous avons suivi Zupitza et quelques auteurs qui font de « *helle-haefton* » un composé.

1570. La plupart des auteurs placent « *to* » devant « *faeste* », Kemble, par exemple.

se the manna waes
maegene strengest
on thâem daege
thysses lífes.

. . . . . .Celui qui des hommes était le plus redoutable en force dans les jours de sa vie.

XII

Nolde eorla hleó.
áenige thinga,
thone cwealm-cuman
cwícne for-lætan :
ne his líf-dagas
leóda áenigum
nytte tealde.
Thær ge-nehost braegd
eorl Beó-wulfes
ealde-láfe,
wolde freáh-drihtnes
feorh ealgian
máeres theódnes,
thær híe meahton swá.
Híe thaet ne wiston
thá híe ge-win drugon,
heard-hicgende

le tenait trop étroitement rivé aux chaînes de la mort.

XII

Le protecteur des comtes ne voulait, en aucune façon, laisser partir vivant son hôte meurtrier : car il ne jugeait point les jours d'une telle vie, utiles à qui que ce fût.

Alors, soudain, l'écuyer de Beówulf vint à brandir *le glaive* antique que lui avaient légué ses pères ; il voulait défendre la vie de son seigneur, du prince fameux, puisqu'en ces lieux, et à ce moment, il était possible de le faire ainsi. . . . . .

1572. « *maegenes strengest* » est plus en harmonie avec l'idiome anglo-saxon. Et il n'est pas d'exemple d'un datif dans une semblable construction.

1576. « *aenige thinga* », en aucune façon. Cf. « *Beowulf* », vers 5806. Cod. Ex. 27, Bed. II, 2, 5. « *naenige thinga* », Bed. III, 24; IV, 9; V, 6. « *and aenig thinga* », Bed. IV, 22. « *rathost thinga* », LI. Cnut. B. 22, § 3.

1589. Selon la croyance mythologique des peuples du Nord, qui paraît avoir été partagée par les Saxons, les géants ne pouvaient être blessés avec le glaive, quoique leur tête seule, fût vulnérable. D. M. Grimm, 307. Grendel ne peut être blessé (v. 860 et suiv.), et sa mère ne peut être atteinte par le glaive, Hruntig (v. 3044). Elle tombe donc sous les coups d'un glaive forgé par sa propre race, et qui, comme Grimm l'observe, est probablement de pierre et non d'airain.

hilde-meegas,
and on healfa ge-hwone
heáwan thohton,
sáwle sécan
thone syn-scathan,
áenig ofer eorthan,
írenna cyst,
guth-billa nán,
grétan nolde.
Ac hē síge-waepnū
for-sworen haefde,
[147 b.]
ecga ge-hwylcre :
scolde[h]is aldor-ge-dál
on dāem daege
thysses [lif]es
earm-líc wurthan,
and se ellor-gast
[on] feónda ge-weald
feor síthian.
Thá thaet [o]nfunde,
[sē the fela áeror,
módes myrthe,
manna cynne
fyrene ge-fremede,
he [waes f]ág with gód]
thaet him se lic-homa
láestan [n]olde ;
ac hine se módega
máeg Hyge-láces
haefde be honda ;
waes ge-hwaether othrum

. . Eux, les fils des batailles, aux courageuses pensées, ne savaient point, en consommant *cet* effort, et tandis qu'ils cherchaient à frapper (*Grendel*) de tous côtés, et à lui arracher la vie, que même l'acier le plus coûteux par la terre, ou que toute autre arme de guerre, n'eût produit d'effet sur le monstre puissant. Mais lui (*Beowulf*), avait juré de renoncer à ses armes de victoire, et à tous ses glaives ; le destin de (*Grendel*) était que, misérablement, il quittât la lumière, au jour *extrême* de *sa* vie, et que *son* esprit maudit s'en fût au loin, chercher les puissances du mal.

Alors lui, qui avait auparavant commis dans la joie, tant de crimes contre la race des hommes (n'était-il pas l'ennemi de Dieu ?) découvrit que les *forces de* son corps allaient le trahir ; mais l'orgueilleux féal d'Hygelac le retenait dans sa main, et chacun des combattants se haïssait, puisqu'encore ils étaient tous deux en vie : . . . . . .

1616. Kemble et Heyne placent « *waes* » après « *hē* ». Zupitza les combat, assez à tort, semble-t-il, en examinant le manuscrit, lorsqu'il prétend qu'il n'y pas dans celui-ci de place pour « *waes* » devant « *fag* ».

« *he waes fag with god* ». Cf. Caedm. 276 : « *Ic eom fah with god* ». Cod. Verc. I, 2376 : « *eart thu fah with god* ». Ll. Æthelst. II, 23, § 7 (p. 76) : « *Sy he fah with thone cyng, and with ealle his freond* ».

liligende lath,
líc-sár ge-bád
átol æg-láeca :
him on eaxle wearth
syn-dolh swéotol,
seonowe on sprungon,
burston bán-locan ;
Beó-wulfe wearth
gúth-hreth gyfethe.
Scolde Grendel thonan
feorh-seóc fleón
under fen-hléothu,
sécean wyn-leás wīc.
Wiste the geornor
thaet his aldres waes
ende ge-gongen,
dógera daeg-rim :
Denum eallum wearth,
aefter thām wael-rāese,
willa ge-lumpen.
Haefde thā ge-fáelsod
sē the áer feorran cōm
snotor and swyth-ferhth,
sele Hróth gáres
ge-nered with nithe.
[fol. 148 a.]
Niht-weorce ge-féh,
ellen-máer [thum] ;
haefde Eást-denum
Gēat-mecga leód
gilp ge-láested ;
swylce on cyththe
calle ge[béted]
ín-wid-sorge
the híe áer drugon,
and for [threá]-nydum

. . le monstre maudit attendait le coup mortel ; une large blessure était béante sur son épaule ; ses muscles séparés, se rompirent ; les jointures de ses os éclatèrent, et le succès au combat fut donné à Beówulf. De là, Grendel doit s'enfuir, frappé, et triste jusqu'à la mort, dans le refuge des démons, pour y retrouver *sa* demeure sans joie.

Il savait pleinement que la fin de sa vie était *prochaine* ; que le nombre de ses jours était passé : *et voici que* les vœux de tous les Danois étaient accomplis, après les fureurs du combat. Lui qui, d'abord, était venu des pays lointains, l'âme prudente et courageuse, avait ainsi purifié la salle d'Hrothgar, et l'*avait* fortifiée contre les embûches. Il se réjouissait dans ses exploits de la nuit, dans le renom de sa valeur ; le chef des Geats avait accompli ce dont il s'était vanté aux Danois de l'Ouest ; . . . . . .

1628. « *Seonow* » est du féminin. Il faut donc lire ici « *seonowa* », au nominatif pluriel.

tholian scoldon,
torn un-lȳt[el] :
thaet waes tácen sweótol,
syththan hilde-deór
hond á-legde,
earm and eaxle ;
thāer waes eal geador
Grendles grápe,
under geapne h[róf].

XIII

Thá waes on morgen,
míne ge-fráege,
ymb thā gif-healle
gúth-rinc monig ;
fērdon folc-togan
feorran and neán
geond wíd-wegas,
wundor scēawian,
lāthes lāstas.
Nō his lif-ge-dál
sárlic thúhte
secga áenegum
thára the tīr-leáses
tróde scēawode
hú hē wérig-mód,
on-weg thanon,
nítha ofer-cumen,
on, nicera mere
fáege and ge-flymed
feorh lāstas baer.
Thāer waes on blóde
brim-weallende

. . . il avait encore apaisé dans leur pays toute inquiétude du malin qu'ils avaient supportée, et dont ils avaient dû subir, par une dure nécessité, la rage grandissante ; ce fut l'évidence même, quand le guerrier valeureux déposa sous la voûte étendue, *la* main, *le* bras et l'épaule ; il y avait là tout *ce qu'il avait arraché* à Grendel.

XIII

Alors *au* matin, comme je l'ai entendu rapporter, plus d'un guerrier vint aux alentours de la salle des présents : les chefs de loin et de près, arrivèrent par des chemins détournés, pour voir le prodige et les traces du monstre : jamais *son* départ de la vie ne parut être une cause de douleur pour aucun *des* hommes qui recherchaient *les* vestiges de *l'*être sans gloire, *et* (nul ne s'inquiétait de la manière dont Grendel), au courage abattu, vaincu au combat, condamné par le destin et *par les armes* à fuir, eût pu sauver les restes de sa vie dans *les flots* du lac des Nicors ; . . . . .

1665. Lacune au coin du M. S.

1666. « *under geapne h[rof]* ». Sous la voûte étendue. Cf. Miller (Anglia XII, 397) qui change, sans utilité, « *hrof* » en « *horn* ».

átol ytha ge-spring,
eal ge-menged,
hát on heolfre:
heoro-dréore weól
148 b.
deáth-fáege dēog,
siththan dreáma-leás
in fen-freótho
feorh á-legde,
háethene sáwle,
thaer him hel on-fēng.
Thanon eft ge-witon
eald-ge-síthas,
swylce geóng manig
of gomen-wathe,
fram mere módge
mearum rídan,
beornas on blancum.
Thaer waes Beó-wulfes
máertho máened;
monig oft ge-cwaeth
thaette, suth ne north,
be sáem tweonum
ofer eormen-grund,

. . . . . là, écumaient de sang la rude vague, les torrents des flots en fureur, tout mêlés et chauds de poison : le monstre mourant teignit encore les eaux qui bouillonnaient du sang répandu au combat, après que *lui*, privé de joies, eût rendu *sa* vie, son âme païenne en l'asile des démons où la mort l'étreignit! De là, encore, les vieux compagnons s'éloignèrent, et plusieurs sur leurs chevaux, quittaient les sentiers qu'ils aimaient, et le lac, tels des guerriers chevauchant leurs coursiers : la renommée de Beówulf fut proclamée ; plus d'un disait souvent:. .

1691. « *hat on heolfre* » adopté par Kemble et Wülcker. Grein propose « *hāt* » « *an* » au lieu de « *hat* » « *on* » du texte.

1693 .Kemble propose « *deag* » au lieu de « *dēog* ».

1693. « *death-faege* » n'a pas de sens ici. Kemble propose, avec raison, la correction ; « *death-deoge fah* », souillé de taches, c'est-à-dire de sang. « *Death-deog* » se rattacherait au vieux normand, « *val-daugg* », « *ros stragis* », Helg. q. Hund. II. 42.

1698. « Et l'enfer l'étreignit... » Le mot « *Hel* », dans ce poème chrétien, semble une réminiscence des croyances païennes, et de « *Hela* », déesse de la mort (Stopford, Brook, op. cit. I, 54). Earle traduit : « *Hela l'étreignit...* ». Mais en maint passage, « *hel* » n'a que le sens de mort ou d'enfer. Cf. Beowulf, v. 204, 1176, 1596, 2548, 6144.

1702. Grimm écrit « *gomenthath* » au lieu de « *gomen-wathe* ».

áther náenig
under swegles be-gong
sélra náere,
rond-haebbendra,
ríces wyrthra.
Ne híe huru wine-drihten
wiht ne logon
glaedne Hróth-gár,
ac thaet waes gód cyning.
Hwílum heatho-rófe
hleápan leton
on ge-flít faran
fealwe mearas,
thaer him fold-wegas
faegere thúhton,
cystum cúthe :
hwílum cyninges thegn,
guma gilp-hlaeden,
gidda ge-myndig,
[se the eal fela
eald-ge-segena
worn ge-munde,
word óther fand
sóthe ge-bunden],
secg eft on-gan
síth Beó-wulfes
snyttrum styrian,
[fol. 149 a.]
and on spéd wrecan
spel ge-ráde
wordum wriselan
wel hwylc ge--cwaeth

. . « qu'au Sud ou au Nord, entre les deux mers et par toute la terre, sous les rayons du soleil, il n'était point d'autre *guerrier* portant l'écu, meilleur *que lui-même*, et plus digne de l'empire ! » Du moins ne blâmaient-ils en rien, leur cher seigneur, Hrothgar plein de joie ; mais c'était là un bon roi ! Tantôt, les fameux à la guerre, renommés pour *leur* munificence, laissaient courir entre eux leurs coursiers fauves, aux endroits des routes où le sol leur paraissait propice : tantôt, un thane du roi, à *l'esprit* orné de hauts faits, lui qui se souvenait des chansons (d'un grand nombre de traditions antiques, *mais* sur lesquelles il trouvait d'autres mots, harmonieusement unis ensemble), cet homme, à l'instant, commença avec sagesse à mettre en ordre l'expédition de Beówulf, puis à en narrer l'histoire dans sa succession ;. . . . . .

1731. Kemble, Rieger et Bugge mettent entre parenthèses, à partir de « *se* » jusqu'à « *ge-bunden* ».

1734-1735. « *word... ge-bunden* ». Cf. Simons, Beowulf vertaald in stafrijm, pp. 184, 320. Earle, Deeds of Beowulf, p. 136. Trautmann, Bonner Anglistik, II, 173.

thaet hē fram sige-munde[s]
secgan hȳrde,
ellen-dǽ[d]dum,
un-cúthes fela,
Waelsinges ge-win,
wí[de] sithas
tháera the gumena bearn
gearwe ne wiston ;
fǽhde and fyrena
būton Fitela mi[d]. Hine
thonne hē swulces hwaet
secgan wol[de]
eám his nefan
swá híe á wǽron
aet nith ge-hwám
nyd-ge-steallan.
Haefdon eal-fela
eótena cynnes
sweordum ge-sǽged.
Sige-munde ge-sprong
aefter deáth-daege
dóm un-lȳtel ;
syththan wíges heard
wyrm á-cwealde,
hordes hyrde ;
hē under hárne stán
aethelinges bearn
ána ge-nēthde
frecne dǽda,
ne waes him Fitela mid.
Hwaethre him ge-sǽlde
thaet thaet swurd thurh-wód

. . . à en alterner les termes : il racontait tout ce qu'il avait entendu dire de Sigemund, et de *ses* hauts faits ; plus d'une étrange aventure, et les batailles du fils de Waels, *et* ses longues courses errantes qu'ignoraient encore les fils des hommes, hormis Fitela *qui était* avec lui ; et *leur* alliance et *leurs* crimes : alors rapportait-il volontiers quelque fait de ce genre, « comment l'oncle et son neveu partageaient la difficulté dans toute lutte : eux avec *leurs* glaives, avaient sacrifié une multitude d'hommes de la race des Jutes : de Sigemund, après son jour de mort, ne sortit point une faible gloire, depuis que dur à la guerre, il avait massacré le dragon, le gardien du trésor : lui, le fils d'un prince, sous des roches blanches, il se hasarda seul contre l'auteur d'exécrables forfait, et Fitela n'était point avec lui. .

1743. Le M.S., porte « *Sigemunde* ». Grein écrit « *Sigemundes* », car avec le sens qui est rendu meilleur par cette correction, le mot suivant dans le texte commence encore par une « *s* ».

1745. Kemble propose : « ellen-[dǽd]da ».

1753. Heyne adopte la forme normale : « *swylces* ».

wraet-líene wyrm,
thaet hit on wealle aet-stód,
driht-líc íren ;
draca morthre swealt.
Haefde ā̄g-láeca
elne ge-gongen,
thaet hē̄ beáh-hordes
brúcan móste
selfes dóme :
sáe-bát ge-hleód,
[149 b.]
baer on beā̄r scipes
beorhte fraetwa
Waelses eafera,
wyrm hā̄t[ge]-mealt.
Se waes wreccena
wíde máerost
ofer wer-theóde,
wígendra hleó
ellen-dáedū̄ ;
hē̄ thaes áer on-tháh.
Siththan here-módes
hild [s]wethrode,
earfoth and ellen ;
hē̄ mid eótenum [w]earth
on feónda ge-weald

. . . . . Cependant, son heureuse fortune voulut que son glaive transperçât le dragon aux couleurs variées, de telle sorte que le noble airain se ficha au *cœur* du roc ; le dragon périt dans la mort : le guerrier en proie aux vicissitudes du sort, avait gagné par sa valeur de pouvoir jouir à sa seule volonté, du trésor des anneaux : le rejeton de Waels équipa un navire de la mer, et porta dans la nef du vaisseau les trésors brillants ; le dragon se consuma dans *ses propres* flammes. Il était parmi les voyageurs, de beaucoup le plus fameux par toute la terre, et le soutien des guerriers par la renommée de sa bravoure : donc, il fut d'abord florissant ; après quoi, les combats, les travaux et la valeur du guerrier allèrent en déclinant :

1776. « *hā̄te* », adopté par Scherer et Holder.

1784. Sievers, avec plusieurs éditeurs, propose la contraction : « *gehlōd* ».

1788. Earle, après Scherer, adopte la forme hā̄t[e].

1794. La correction de Cosijn « *āron thāh* », assez indifférente en elle-même, est adoptée par Heyne et par Earle.

1797. La forme « *earfoth* » du M S., est acceptée par Wülcker et Kemble

1798. « *Eotenas* » est mis ici pour Frisons. Mais si le « *Sigmund* » de ce passage est pris pour « *Sigurdr* » (Sifrît), il y a certainement confusion dans la légende Sigmundr et son neveu (par sa sœur Signy), Sinfiotli (Fitela), sont des Volsungers (« *Waelses eaferan* », au vers 1787) et la

forth for-lácen
smíde for-sended.
hime sorh-wylmas
lemede tó lange ;
hē his leódum wearth
eallū aethellingum,
tō aldor-ceare.
swylce olt be-mearn
áerran máelum
swíth-ferhthes síth
snotor ceorl monig,
sē the him bealwa
tó bóte ge-lyfde,
thaet thaet theódnes bearn

parmi les *Jutes*, il fut livré par trahison aux mains de *ses* ennemis, et *fut* bientôt prisonnier : les atteintes de la douleur l'accablèrent trop longtemps : il devint un fatal souci pour son peuple, et pour tous les nobles ».

Ainsi, en des temps plus reculés, maint homme prudent avait-il chanté les aventures du *héros* au cœur vaillant, et *cet homme* avait foi en lui, ...

Volsunga Saga, donne une relation de leurs aventures. En ce cas, « *Eotenas* » pourrait indiquer les Frisons, fils d'Hundig contre lesquels Sigmundr succomba. La Nornagest Saga dit (Fornald. Sog I, 323) : « *Hundings synir hofthu tekit undir sik that riki er att hafthi Sigurdr i Frakklandi...* » I, 327 : « ok eptir that sigldum vēr suthr fyrir Holsetuland, or svā fyrir austan Frisland, ok thar at landi,... ». Mais ce détail, que Sigmunder, le Volsunger, tua un dragon pour lui voler ses trésors, sans l'aide de Sinfiotli, ne se trouve que dans ce poème. Sigurdr, fils de Sigmund, massacra le dragon Fafnir, et cet exploit est traditionnel dans la mythologie du Nord : mais la version allemande du xiie siècle n'en tient que faiblement compte, et l'aventure n'est rapportée qu'en trois lignes, dans le Nibelungen Lied, de Hagene. Mais si, dans « *Beowulf* », *Eotenas* désigne les êtres redoutables et cachés, d'une race mystérieuse appartenant à un autre monde, Sigurdr Fafnisbani, a été confondu en ces lignes du poème, avec son père, Sigmundr. Les êtres obscurs du monde souterrain, « *Niflungar* », opposés souvent à la race de splendeur et de lumière, « *Volsungar* », peuvent être vraisemblablement désignés ici par « *Eotenas* ».

Aucune explication de la brusque transition, dans ce passage, de Sigemund à Heremod, n'a pu être encore donnée. Les deux noms se trouvent, l'un près de l'autre, dans l'ancienne Edda, ainsi que Dederich et Heinzel l'on fait remarquer. Et l'on ne peut que les regarder comme héros des mêmes aventures (Sievers, Saxo, 180).

1803. Kemble propose « *lemedon* ».

1804. Avec le nominatif pluriel : « *sorh-wylmas* », il convient de lire : « *lemedon* ».

ge-theón scolde,
faeder aethelum on-fōn,
fole ge healdan
hord and hleó-burh,
haeletha ríce,
·8· [éthel] Scyldinga.
Hē thaēr eallum wearth
máeg Hige-láces
manna cynne,
freóndum ge-faegra ;
hine fȳren on-wod.
Hwílum flitende
fealwe straēte
mēarum máeton,
thá waes morgen-leóht
scofen and scynded ;
eóde scealc monig
[150 a.]
swíth-hicgende,
tó sele thám heán
searo-wundor séon.
Swylce self-cyning
of bryd-búre,
beáh-horda wea[rd]
tryddode tīr-faest,

. . . . comme en une protection contre le mal, *et il croyait* que le fils du roi serait florissant ; que la noblesse de son père lui serait léguée ; qu'il défendrait le peuple, les trésors et la métropole, le royaume des héros, l'héritage des Scyldings. Lui, *Beowulf*, le féal d'Hygelac, était à présent, aux yeux de *toute* la race des hommes, *ses* alliés, plus fameux encore ; lui, *Sigemund*, avait été abattu par le crime. Parfois, en courant, *les guerriers* se mesuraient sur les voies fauves : quand la lumière du matin vint à briller, et s'épandit, plus d'un soldat à l'âme courageuse se rendit à la haute salle, pour *y* voir la merveille de l'art.

1815. Il paraît inutile de faire de « *faeder-aethelum* » un composé, bien que ce soit là l'avis de plusieurs éditeurs, de Kemble, notamment.

1823. « *Gefaegra* » est probablement une erreur du copiste. Kemble lit « *gefraegra* ». « *Fyren* » (v. 1825) semble se rapporter à « *faehthe and fyrena* », du vers 1751, que Grimm considère comme une allusion aux exploits de Sigmundr et de Sinfiotli. Même allusion dans Helg-q. Hund I, 38 : « Gorthir thic fraegian af firinwercom ». « Tu t'es rendu fameux par d'horribles crimes ».

1825. Quelques éditeurs marquent la fin de cet épisode en laissant dans le texte une ligne d'intervalle. Encore n'y a-t-il dans le M. S. qu'un point.

1826. « *fealwe straēte* ». Cosijn : « *fealwum* », de sorte que « *fauve* » s'appliquerait aux chevaux, et non aux avenues.

ge trume micle,
cystum ge-cythed :
and his cwēn mid him
med[u]-stīg ge-maet
mǽegtha hōse.

Le roi lui-même, également, le gardien du trésor des anneaux, sortit glorieux de *sa* chambre nuptiale, avec une troupe nombreuse, renommé *qu'il était* pour sa munificence, et avec lui, sa reine monta les degrés *conduisant à la salle de la* bière, escortée de *sa* compagnie de suivantes.

XIV.

Hróth-gár mathelode ;
[hē tó healle geông,
stód on stapole,
ge-seáh steápne hróf
golde fáhne,
and Grendles hond] ;
Thisse an-syne,
al wealdan thanc
lungue ge-limpe.
Fela ic láthes ge bád
grynna aet Grendle ;
[á maeg God wyrcan
wunder aefter wundre,
wuldres hyrde],
thaet waes un-gēara
thaet ic áenigra mē
weána ne wende,
tó wídan fēore,
bóte ge-bídan ;
thonne blóde fáh
húsa sēlest
heoro-dreórig stód,
weá wīd-scofen
witena ge-hwylcne,
thára the ne wéndon
thaet híe wíde ferhth,
leóda land-ge-weorc

XIV

Hrothgar parla ; il se rendit à la salle ; il s'arrêta sur le seuil ; il vit la voûte élevée, variée d'or, et la main de Grendel : « Pour cette vue, que grâces soient aussitôt rendues au Tout-Puissant ! J'ai souffert tant d'ennui *et* de chagrin par cette *main* de Grendel (puisse à jamais Dieu, le gardien de la gloire, nous prodiguer miracle sur miracle !), qu'en vérité, je ne pouvais penser à attendre, durant toute ma vie, de compensation à mes pertes : alors que maculées, les meilleures des maisons dégouttaient d'un sang sauvage ; *quand* le malheur s'était largement répandu sur chacun de mes conseillers, qui n'espéraient point qu'eux-*mêmes*, vaillants d'esprit, pussent défendre l'œuvre puissante des nations contre *nos* ennemis, *contre* les démons et les larves . . . .

1846. Miller (Anglia, XII, 399) montre que l'anglo-saxon, « *stapol* », correspond au français « *perron* », et il commente ainsi, ce passage : « Hrothgar parle du haut des degrés qui conduisent à la salle de bière .. ».

lāthum be-weredon,
scuccum and scinnum.
[150 b.]
Nú sceal hafath.
thurh drihtnes miht.
dáed ge-fremede,
the wē ealle
[áer] ne meahton
snyttrum be-syrwan.
Hwaet... secgan maeg,
efne swá hwylc maegtha
swá thone magan cende
aefter gum-cynnū,
gyf heó gȳ lyfath
thaet hyre eald-metod
éste wáere
bearn-ge-byrdo.
Nú ic Beó-wulf
thec secg betsta
mē for sunu wylle
freógan on ferhthe :
heald forth tela
nīwe sibbe,
né bith the áenigre gád
worolde wilna
the ic ge-weald haebbe :
ful oft ic for lāessan
leán teóhhode,
hord-weorthunge,
hnáhran rince,
sáemran aet saecce.
Thú thē self hafast

. . . Voici que maintenant, un guerrier avec la puissance du Seigneur, a accompli l'acte que nous tous auparavant, dans *notre* prudence, nous ne pouvons réaliser.

Oyez ! Quelle que soit la femme qui ait porté ce fils dans la race des homme — si elle vit encore — elle peut dire que le Créateur lui fut favorable dans *son* enfantement. Et maintenant, Beówulf, le meilleur des guerriers, je vais t'aimer en *mon* âme, comme un fils : garde bien *notre* nouvelle alliance, et tu pourras former tout souhait au monde, sans l'attendre, *dans la mesure où* j'aurai pouvoir *de le réaliser :* bien souvent, ai-je pour de moindres faits, donné des récompenses et l'honneur des trésors à un guerrier plus faible, à quelqu'un de moins ardent à la bataille.

1878. Lacune au M. S., que Kemble comble par « *ic* », et d'autres auteurs par « *thaet* ».

1892. Quelques auteurs complètent la forme « *aénigre* » du manuscrit, en « [*n*]*aenigra* ».
Il convient de lire « *aenigra* », se rapportant à « *wilna* ».

dáedum ge-fremed
thaet thín [dōm]lyfath
áwa tó aldre :
al-walda thec
góde for-gylde,
swá hé nú gyt dyde.
Beó-wulf mathelode
bearn Ec[g]-theówes ;
wē thaet ellen-weorc
éstum miclum
feohtan fremedon,
frēcne ge-néthdon,
eafoth un-cúthes :
úthe ic cwīthor
thaet thú hine selfne
ge-seón moste,
feónd on fraetewum.
fil-wérigne :
ic him hraedlíce
heardan clammū
[fol. 151 a.]
on wael-bedde
wríthan thóhte,
thaet hē for hand-grípe
mīnum scolde
licgean līf-bysig,
būtan his líc swíce ;
ic hine ne mihte,
[thá metod nolde]
grange [s] ge-twáenan ;

Toi-même par tes hauts faits, tu as mérité que l'honneur de ton nom vive à jamais : puisse l'Omnipotent te récompenser par ses bénédictions, ainsi qu'il l'a fait, jusqu'à cette heure *même !* » Beówulf, le fils d'Ecgtheow, parla : « C'est avec joie que nous avons accompli cet acte audacieux, *et livré cette* bataille ; c'est avec hardiesse que nous avons osé faire la guerre à l'étranger ! *Encore* aurais-je préféré que tu eusses pu voir toi-même, l'ennemi parmi les trésors, et accablé de *son* déclin ; je pensais en hâte à l'attacher sur un lit de mort, avec de durs liens, de sorte qu'agrippé par moi, il fût demeuré dans l'inquiétude de sa vie, si son corps n'avait pas échappé *à mon étreinte ;* je ne pouvais, puisque Dieu ne le voulait point, empêcher sa fuite ; je ne l'approchais plus avec autant d'espoir, l'homicide ; il était trop fort, l'ennemi, en son activité :

1902. Il n'y a, à cette ligne, ni sens, ni allitération. Kemble propose, ici, « *dom* » qui signifie non seulement, jugement, mais autorité, pouvoir, gloire.

L'addition « [*dōm*] » est de Kemble.

1919. Quelques auteurs substituent « *hine* » à « *him* ».

1923. Kemble remplace « *hand-gripe* » du M. S, par « *mund-gripe* » pour les besoins de l'allitération.

nó ic him thaes georne
aet.... fealh
feorh-ge nīthlan,
waes tó fore mihtig
feónd on fēthe,
hwaethere he his folme[for-]
tó līf-wrathe [lēt
lāst weardian,
earm and eaxle;
nó thaēr áenige swá theáh
feá-sceaft guma
frófe ge-bóhte :
nó thy leng leof[ath]
láth ge-teóna,
synnum ge-swenced,
ac hyne sār hafath
in mid-gripe
nearve be-fongen,
balw on bendum :
thaēr á-bīdan sceal
maga máne fáh
miclan dómes,
hù him scír-metod
scrífan wille.
Thá waes swīgra secg
sunu Ec[g]láfes
on gylp-spraece,
gúth-ge-weorca,
siththan aethelingas
eorles craefte,
ofer heánne hróf
hand sceáwedon,

pourtant, il a laissé sa main, son bras, et son épaule, qui lui servaient à défendre *sa* vie, à assurer sa fuite ; toutefois, le maudit n'a gagné ici nul bonheur ; *et pour cela*, l'odieux fléau ne vivra plus longtemps sa misérable vie, accablé d'iniquités ; mais déjà, la blessure a mis sur lui *sa* fatale empreinte, *le tient* en des liens douloureux ; là, l'être souillé de crimes attendra le sort tout-puissant, *et* le châtiment que lui infligera le Créateur de la lumière ».

Alors le fils d'Ecglaf (Hunferth) fut plus silencieux en son orgueilleux discours d'exploits guerriers, depuis que par la force du héros, les nobles pouvaient contempler au haut de la voûte élevée, la main, les doigts de l'ennemi ; . .

1939. Thorpe propose « *feasceaft guma* », en le rapportant à Grendel.

1946. Thorpe : « *nith-gripe* » ; Bugge : « *nyd-gripe* ».

1960. Pour les besoins du rythme, Sievers propose la correction suivante :

feōndes fingras ;
foran āeghwylc waes
stīthra naegla...

feóndes fingras;
foran æg-hwylc waes
steda naegla ge-hwylc
stȳle ge-líkost,
háethenes hond-sporu,
hylde-rinces
[fol. 151 b.]
egl un hēoru:
æg-hwylc ge-cwaeth,
thaet him heardra nán
hrínan wolde
íren áer-gód,
thaet thaes áh-láecan
blódge beadu-folme
on-beran-wolde.

XV

Thá waes háten hrethe,
Heort innan-weard
folmum ge-fraetwod;
fela tháera waes
wera and wífa
the thaet wín-reced
gest-sele gyredon;
gold-fág scínon
web aefter wagum,
wundor-sióna fela
secga ge-hwylcum

. . . . . pour tous, chacun des durs ongles paraissait semblable à l'acier : c'était là le gantelet des païens, l'épouvante des guerriers ! Et chacun de dire qu'aucun fer de la plus rude trempe, éprouvé de longue date, n'eût pu les toucher, ni résister à la main sanglante, à la main de guerre du monstre.

XV

Alors, les ordres furent aussitôt donnés, et les mains adornèrent l'intérieur d'Heorot ; il y avait foule d'hommes et de femmes qui préparaient la salle du vin, la salle des hôtes : variées d'or, les tentures brillaient aux murailles, grand sujet d'étonnement pour ceux qui les contemplaient. Il avait beaucoup souffert, le brillant palais, *bien qu'armé* de charpentes de fer, à l'intérieur ; les gonds *avaient* cédé ; . . . . .

1966. Le M. S., porte « *hilde hilde rinces* » : le premier « *hilde* » étant au bas d'une page, et le suivant, au commencement de l'autre.

1967. Kemble propose : « *egle unheoru* ». « *Unheoru* », est le féminin singulier de l'adjectif, « *unheore* », néfaste, dangereux. En allemand du temps de Luther : « *ungeheuer* ». On ne rencontre pas la forme forte « *egl* », injure, *dommage*, mais une forme féminime faible, « *egle* » (Gothique : « *agilô* ») se trouve dans les psaulmes : « *Ne maeg the aenig yfel, egle weordan* ».

thára the on swycle stárath.
waes thaet beorhte bold
tó-brocen swithe
eal inne weard
íren-bendū faest,
heorras tó-hlitene,
hróf ána ge-naes
ealles an-sund,
the se aeg-láeca,
fyren-dáedum fág,
on flem áge-wand,
aldres or-wéna;
nó, thaet ythe byth
tó be fleónne
fremme sē the wille;
ac gesecan sceal
sáwl-berendra
nyde ge-nydde,
niththa bearna,
grund-búendra,
gearwe stówe
thaer his líc-homa
leger-bedde faest
swefeth aefter symle.
Thá waes sáel and máel
thaet tó healle gang
[fol. 152 a.]
Healf-denes sunu,
wolde self cyning

. . . . . la voûte seule demeurait sans dommage, intacte sous ses aspects, par ce que le maudit souillé de crimes, désespérant de *sa* vie, avait résolu de s'enfuir. Echapper au *destin* est malaisé : qui veuille, le tente ! Mais tout être qui a la vie, chacun des fils des hommes, habitants de la terre, soumis à la nécessité, ira chercher la place même où son corps, cloué sur le lit de la mort, devra dormir après le festin ! Alors, ce fut le temps et la saison où le fils d'Healfdene s'en vint à la salle ; le roi lui même voulut prendre part au festin. . . . .

1998 à 2000. Ces lignes sont retranscrites dans l'édition de Holder, avec les principales corrections qui ont été faites :

Nó thaet ythe byth
tó be-fleónne
[fremme sē the wille !]
ac gesēcan sceal
sáwl-berendra [gehwā],
nyde genȳded
niththa bearna.

symbel thicgan.
Ne ge-fraegn ic thá mǣgth[a]
máran weorode
ymb hyra sinc-gyfan
s[ēle] ge-bǣran.
Bugon thá tó bence
bláed-[ágen]de,
fylle ge-fáegon,
faegere ge-thǽgon
me[eo]do-ful manig,
mǣgas thára
swíth-hicgende
on sele thám heán,
Hróth-gār and Hróth-ulf.
[Heo]rot innan waes
freóndū á-fylled
nalles f[ácen]-stafas
Theód-Scyldingas
thenden fremed[on] :
for-geaf thá Beó-wulfe
brand Healf-denes
segen gyldenne
sígores tó leáne,
hr[oden]-hilte cumbor,
helm and byrnan
máere má[th]thū-sweord
manige ge-sāwon
be-foran be[orn] beran,
Beó-wulf ge-thǽh

. . . . . Jamais je n'entendis parler de tribus en plus grand nombre, et se groupant mieux autour de leurs chefs : là, les glorieux *guerriers* se dirigèrent vers *les* bancs ; ils se réjouirent de l'abondance *du festin ;* vaillamment, ils se servirent plus d'une coupe de bière, *eux*, les féaux aux cœur hardi, dans la haute salle, *eux*, Hrothgar et Hrothwulf. L'intérieur d'Heorot était rempli d'amis ; là, point ne faisaient de trahisons, les braves Scyldings !

Alors le fils d'Healfdene donna à Beówulf une enseigne d'or, comme récompense de la victoire ; un trésor à poignée forgée, un casque et une cuirasse, et un glaive de grand prix que plus d'un vit porter devant le héros : Beówulf reçut la coupe à l'intérieur du palais ; il pouvait ne pas rougir de *ses* présents, devant les guerriers :

2018. Il faut lire, ici, « *sel* » l'abverbe, et non « *sele* » l'adjectif. Cf. B. F. 76. « *Gebǣran* » : « *manode geneahhe bencsittende thaet hi gebaerdon wel* », Anal. 182. «*Beorgas waeron blithe gebaerdon swa rammas* », Psalt. 328. « *Gebǣran* » signifie encore, se comporter : « *Kipārēn* », dans l'ancien allemand des « *Gloses de Kero* », 251. En moyen allemand « *gebaren* » (Eschenbach's Parzival, par Lachman, 32 c.).

2023. Bugge, suivi par Earle et Heyne, propose d'ouvrir une parenthèse de « *faegere* » à « *magas* » « *thara* », à cause de la difficulté qu'il y a à trouver un antécédent à « *thara* ».

ful on flette;
nó [hē] thǽre feoh-gyfte
for scótenum
scami[gan] thorfte,
ne ge-fraegn ic freónd-lícor
feów[er] mádmas
golde ge-gyrede
gum-manna fela,
in ealo-bence,
æthrum ge-sellan.
Ym[b] thaes helmes hróf
heáfod-beorge.
wīrum be-wunden
walan útan hēold,
thaet him fēla..... af
[fol. 152 b.]
frecne ne meahton
scúr-heard sceth[th]an,
thon scyld-freca
on-gēan grámum
[g]angan scolde.
Héht thá eorla hleó
eah[ta] mēaras,
fāeted hlēore,
on flet teón,
[i]n under eoderas,

. . et jamais, je n'ai entendu rapporter qu'autant d'hommes aient donné plus amicalement à l'un d'eux, *assis* au banc de bière, quatre présents ornés d'or. Sur le cimier du casque, la défense du chef, était fixée avec des fils une amulette, afin que le glaive durci au frottement, ne pût frapper avec violence le héros, quand celui-ci portant le bouclier, serait parti contre les ennemis.

Alors le protecteur des guerriers ordonna que huit coursiers, parés aux œillères fussent amenés dans l'enceinte, au bas du palais; . .

2045. Grein : « *scoterum* » : Wülcker : « *scēotendum* ».

2054-2056. Ettmüller propose « *wata* », déjà adopté par Grein. Si on laisse cet endroit du manuscrit sans correction, ou l'on doit prendre « *walan* » pour sujet et « *heafod-beorge* » pour complément, contrairement aux règles grammaticales pour le verbe « *hēold* », ou bien, avec Heyne et Socin, doit-on prendre « *hēafod-beorge* » pour un substantif féminin, faible au nominatif, et « *walan* » comme complément, avec plus d'obscurité dans le sens de la phrase.

2058. Thorkelin : « *fēla lāfe* ».

2059. « *scurheard* ». Earle le traduit par « *war-scoured* ».

2067. Cf. Caedm. 150, et le vieux saxon (Helj. 151) : « *leddun under ederos* ».

thára ánum stód
sadol searwum fāh,
since ge-wurthad;
thaet waes hilde setl
heáh-cyninges
thon̄ sweorda ge-lác
sunu Healf-denes
efnan wolde;
nāefre on ōre laeg
wíd-cūthes wíg
thonne walu fēollon;]
and thá Beó-wulfe
béga ge-hwaethres
eodor Ing-wina
on-weald ge teáh,
wicga and wāepna;
hét hine wel brúcan.
swā man-líce
máere theóden
hord-weard haeletha,
heatho rāesas geald
mēarum and mádmum.
Swá hý nāefre man lyhth
sē the secgan wile
sóth aefter rihte.

. . . . . sur
chacun était attachée une selle
d'un travail varié, rendue précieuse comme un trésor ; c'était là,
le trône de guerre d'un chef hautain, au temps où le fils d'Healfdene s'exerçait au jeu des épées ;
(et jamais dans la bataille, la *fureur* guerrière du *prince* fameux
ne se relâchait, quand morts, tombaient des hommes !) —, et alors
à Beówulf, le prince de Ingwinas,
donna pouvoir et sur les chevaux,
et sur les armes ; il lui souhaita
d'en bien jouir : ainsi, virilement,
le roi puissant, le gardien des
trésors des héros, récompensait-il
les assauts de guerre, avec des
trésors et des chevaux : ainsi, personne jamais ne blâmera quiconque en *toute* droiture, dira la
parole de vérité !

XVI

Thā gȳt āeg-hwylcum,
eorla drihten,
thára the mid Bēo-wulfe
brim-leáde teáh,

XVI

Bien plus, le chef des comtes
donna à chacun de ceux qui, avec
Beówulf, avaient traversé la mer,
un trésor, au banc de bière, . .

2073. « Jeu des épées ». En vieux normand : « *leik Hiorleiks hvatir* ». Joyeux au jeu des épées Sigurd-q. II, 23. Autre emploi du verbe « *leika* » : « *en thar avll skylo geirom leika god* » (Sigurd-q. II, B. 15). Et l'on rencontre, souvent, avec le même sens : « *gar plega, guth-plega, hild-plega, lind-plega, scyld-plega* ».

2096. Kemble : « *brim-lade* ».

on thǽre medu-bence
máththum ge-sealde,
yrfe-láfe,
[fol. 153 a.]
and thone áenne héht
golde for-gy[l]dan
thone the Grendel áer
máne á-cwealde,
swá hē hyra má wolde
nefne him witi[g] gód,
wyrd for-stóde,
and thaes mannes mód :
[me]tod eallum wēold
gumena cynnes
swá hē nú gȳt déth,
forthan bith and-git
ǣg-hwǣer sélest,
ferhthes fore-thanc;
fela sceal g[e]-bídan
leófes and láthes
sē the longe hēr
on thyssū win-dagum
worolde brúceth.
Thǣer waes sang and swég
samod aet-gaedere,
fore Healf-denes
hilde-wísan,
gomen-wudu gréted,
gid oft wrecen :
thon heal-gamen
Hróth-gáres scóp
aefter medo-bence
máennan scolde,
Finnes eaferum

. . . . . et il commanda de racheter avec de l'or celui que Grendel avait traîtreusement occis, comme il l'eût fait pour bien d'autres : mais Dieu sage, et la Destinée lui résistèrent victorieusement, ainsi que le courage du héros : le Créateur, *en ces temps-là*, régnait sur toute la race des hommes, ainsi qu'il le fait encore aujourd'hui *même*, et donc, y a-t-il pour le plus grand bonheur de tous, et partout, la providence de son esprit; ainsi, doit-il s'attendre à beaucoup de joie et à bien des peines, celui qui longtemps sur la terre, en ces jours de lutte, consume sa vie dans le siècle !

Il y avait des chants et des musiques tout ensemble, devant les chefs d'Healfdene ; le bois de joie (la harpe) *était* touché, et la chanson, souvent, *était* chantée : . .

2121. Cf. Cosijn, Aanteekeningen, p. 18. Trautmann, Anglistik, II, 183.

2129-2132. Heyne avec Earle ne fait commencer l'épisode qu'au vers 2131. Mais Wülcker et Bugge le font remonter aux vers 2129-2130, parce que cette interprétation supprime la difficulté du régime d' « *eaferum* ». Kemble

2130 thá híe se fáer be-geat,
haeleth Healf-dena
Hnaef Scyldinga
in Frēs-waele
feallan scolde.
Ne hūru Hilde-burh
herian thorfte
Eótena treówe :
un-synnum wearth
be loren leofū

. . . . . alors
le poète d'Hrothgar, au bout du
banc de bière, dut exciter la joie
dans la salle, au sujet des descen-
dants de Finn, quand une expédi-
tion de guerre vint fondre sur
eux : le destin était que le héros
d'Healfdene, Hnaef le Scylding,
tombât au pays des Frisons. . .

propose : « [*be*] *Finnes eaferum* », Heyne et Socin « *Finnes eaferum* [*fram*] ». Bugge démontre que la correction « *Healfdenes* », au lieu de « *Healf-Dena* » du texte, est fausse, « *Healfdenes* » étant un nom de tribu. Avec Heyne et Earle, on peut regarder « *haeleth* » comme un nominatif singulier, « *Hnaef Scyldinga* » étant une expression semblable à « *haeleth Healf-Dena* ».

2129 et suivants. L'épisode du roi Finn est une partie très obscure du poème, et constitue plutôt une série d'allusions détachées, qu'un récit continu. Il peut se résumer ainsi :

Finn, roi des Frisons du Nord (Eotens), et fils de Folcwalda, enlève Hildeburh, sœur d'Hnaef et d'Hengest et fille d'Hoc, chef Danois ou Scylding. Hoc se met à la poursuite des fugitifs, et est tué.

Hnaef et son frère Hengest semblent avoir tenté de venger la mort de leur frère, par une incursion au pays des Frisons, et une bataille désespérée est livrée, au cours de laquelle Hnaef et un fils de Finn trouvent la mort.

Après quoi, intervient un traité de paix, où il est dit que comme l'hiver approche, Hengest et ses soldats danois seront autorisés à demeurer au pays des Frisons, et seront traités par le roi [Finn], à l'égal de ses propres sujets. Hengest, cependant, se souvenant du passé, est soupçonné de préparer une revanche, pour la fin de l'hiver. Et c'est alors que les Frisons le devancent, et le surprennent avec ses hommes pendant qu'ils dorment la nuit, au palais. (C'est à cette surprise que se rapporterait le fragment poétique connu sous le titre : « *La bataille de Finnsburg* » ; mais il y à ce sujet une autre opinion qui rapporte le morceau à l'attaque dans laquelle périt Hnaef : l'hypothèse est celle de Grein et de Bugge). Hengest est massacré par un descendant d'Hunlaf, mais Guthlaf et Oslaf, deux de ses partisans, s'enfuient pour revenir plus tard en ces lieux, y tuer Finn en son palais, et ramener dans sa patrie la reine Hildeburh.

2139. « *Beleosan* », prend le datif de l'objet. Cf. Caedm. 6 : « *leohte belorene* ». Cod. Vere. I, 2157 : « *lustum belorene* ».

aet thā hild-plegan,
bearnum and bróthrum :
híe on ge-byrd hruron
gáre [w]unde ;
[fol. 153 b.]
thaet waes gēomuru ides.
Nalles hólinga
[H]ōces dohtor
meotod-sceaft be-mearn,
[si] ththan morgen cōm,
thá hēo under swegle
[ge]-seón meahte
morthor-bealo māga,
[th]ǣr hē[o]áer máeste hēold
worolde wynne :
wíg calle for-nam
Finnes thegnas
nemne feáū ánum,
thaet hē ne mehte
on thǣem méthel-stede,
wíg Hengeste
wiht ge-feohtan,
né thā weá-láfe
wíge for-thringan
theódnes thegne ;
ac hig him ge-thingo budon,
thaet hīē him ōther flet
eal ge-rýmdon,
healle and heáh-setl,
thaet híe healfre ge-weald
with Eótena bearn

. . . . . Encore Hildeburh n'avait-elle point de raison de louer la fidélité des Jutes ; elle fut méchamment privée au jeu de la guerre de *ses* fils bien-aimés, et de ses frères : l'un après l'autre, ils tombèrent, blessés par les javelines ; ce fut là une triste héroïne !

La fille de Hoc ne pleura pas en vain *leur* mort, après que le matin fût venu, et que sous le ciel, elle pût contempler le meurtrier de son fils, dans les lieux où auparavant, il avait possédé la plupart des joies de la terre : la guerre enleva tous les compagnons de Finn, hormis quelques-uns, *de sorte que* celui-ci ne pouvait sur les lieux de la rencontre, avoir d'avantage en combattant contre Hengest, ni défendre à la guerre ses misérables restes, contre le thane du roi ; mais on lui fit des propositions : . . . . . .

2140. Quelques auteurs substituent « *lind-plegan* » à « *hild-plegan* » du manuscrit, pour l'allitération.

2142. « *On-gebyrd* » a la même racine que « *ge-byrdnes* », « *ende-byrdnes* », et marque la succession : « *ils tombèrent l'un après l'autre* ». « *Ac sceal on gebyrd faran, an aefter anum* », Sal. Sat.

2152. Le manuscrit porte « *he* ».

ágan móston,
and æt feoh-gyftu
Folc-waldan sunu,
dōgra ge-hwylce,
Dene weorthode,
Hengestes hēap
hringū wénede
efne swá swíthe
sinc-ge-streónum
fǣttan goldes,
swá hē Frēsena cyn
on bēor-sele
byldan wolde.
Thá híe ge-trúwedon
on twā healfa
faeste friothu-wáere,
Fin Hengeste,
elne un-flitme,
áthū be-nemde
[fol. 154 a.]
thaet hē thā weá-láfe
weotena dóme
árum hēolde,
thaet thǣr áenig mon
wordū né worcum
wáere né brǣece,
né thurh in-wit-searo
ǣfre ge-máenden,
theáh híe hira beág-gyfan
banan folgedon
theóden-leáse,
thá him swá ge-thearfod
[waes :
gyf thonne Frȳsna hwylc

. . . . . il lui serait donné tout un second palais, une salle, un trône; le pouvoir serait partagé avec les fils des Jutes, et à la distribution des trésors, chaque jour, le fils de Folcwalda ferait honneur aux Danois, aux troupes d'Hengest; il leur distribuerait encore des anneaux, avec de nombreux trésors d'or massif, dans la mesure même où il les aurait dispensés aux *hommes* de la race des Frisons, dans la salle de bière. Là, des deux côtés, on confirma un traité de paix très étroit : Finn, avec force et sans équivoque, s'engagea par serment envers Hengest à protéger gracieusement les pauvres survivants, d'après le jugement de son conseil, (et *Hengest*), à ce qu'en ce pays, aucun homme par ses actes ou par ses paroles, ne romprait la paix, et ne rappellerait jamais, en intentions hostiles, le conflit de guerre, quoique *tous* privés de leur prince qui leur avait donné des anneaux, dussent suivre celui qui l'avait massacré, puisqu'ils y étaient ainsi contraints par la nécessité : . . .

2174. « *Weorthian* » est souvent employé dans la même acception que dans ce passage. Cf. « *Beowulf* », vers 3988 ; Cod. Verc. I, 113 : « *wordum weorthian* ». Id. I, 1080,

2176. Thorkelin : « *thenede* ».

frēcnen spraece
thaes morthor-hetes
myndgiend wǣre,
thonne hit sweordes ecg
syththan scolde.
Āth waes ge-aefned,
and ícge gold
á-haefen of horde
here-Scyldinga :
betst beado-rinca
waes on bǣl gearu ;
aet thǣm āte waes
eth-ge-sýne
swát-fáh syrce,
swýn eal-gylden,
eofer íren-heard ;
aetheling manig
wundum á-wyrded,
sume on waele crungon.
Hét thá Hilde-burh
at Hnaefes áde
hire selfre sunu
sweolothe be-faestan,
bān-fatu baernan,
and on báel dōn,
earme on eaxle ;
ides gnornode
gēomrode giddum,
gúth-rinc á-stáh,
wand [tō] wolcnum
[fol. 154 b.]
wael-fȳra máest,

. . . . . et au cas où quelqu'un des Frisons, en insolents discours, ferait allusion à la guerre mortelle, alors le tranchant du glaive *en tirerait vengeance*. Le serment fut échangé, et de l'or amoncelé fut apporté du trésor des guerriers Scyldings : les meilleurs des héros se tenaient prêts, autour du bûcher où il était aisé de voir des cottes de *mailles* teintes de sang, les enseignes d'or à têtes de sanglier, les lances au fer dur, — et bien des nobles criblés de blessures, — car plus d'un était entré dans la mort. Alors, au faîte du bûcher de Hnaef, Hildeburh ordonna qu'on livrât aux flammes son propre fils ; qu'on brûlât son corps, et qu'on le plaçât sur le monceau des cadavres ; la dame pleurait, penchée sur l'épaule *de son fils*, et se lamentait en chants de deuil ; . . . . . .

2202. Zupitza transcrit avec Kemble : « *frecnen spraece* » ; Wülcker : « *frecnenspraece* ».

2216. « *eal-gylden* » est un composé très commun en anglo-saxon. Cf. For Skirn. XIX, 1 (Ed. Saem. I, 77) : « *Epli ellifo, her hefi ec al-gvllin* ».

2230. Grundtvig : « *gūth-rēc* ».

hlynode for hláwe,
hafelan multon,
ben-geato burston
thonne blōd aet-sprang,
láth-bíte líces
līg ealle for-swealg,
gáesta gīfrost,
thára the thǣr gúth for-
béga folces waes nam :
hira bláed scacen.

. . . . le guerrier fut porté *au bûcher*, et le plus grand des feux de mort tourbillonna vers le ciel, en grondant dans ses remparts *de bois ;* les casques fondaient ; les cicatrices des blessures éclataient, dans le crépitement des chairs, quand le sang en jaillissait ; la flamme, des éléments le plus avide, dévorait tous ceux là qu'en ces lieux, la mort avait emportés : des deux peuples, la gloire, ainsi, s'en était allée.

XVII

Ge-witon him tha wígend
wíca neósian,
freóndū be-feallen,
Frys-land ge-seón,
hámas and heá-burh ;
Hengest thá gȳt
wael-fágne winter
wunode mid Finne,
un-hlitme,
eard ge-munde,
theáh the hē meahte
on mere drífan
hringed-stefnan,
holm storme wēol
won with winde,
winter ýthe be-lāc
īs-ge-binde,
oth thaet óther cōm

XVII

De là, les guerriers partirent, privés d'amis, pour visiter *leurs* demeures, pour voir le pays des Frisons, les maisons de ceux-ci, et leur cité altière. Hengest encore, pendant l'hiver aux couleurs de mort, demeura avec Finn, sans contrainte ; sans qu'on lui fît d'attribution de domaines, il cultivait la terre, quoiqu'il eût pu conduire sur la mer, le vaisseau à la proue annelée ; . . . . . .

2239. Cf. Cod. Ex. 19 . « *Fyr gaésta gifrost* » ; id. 22 : « *se gifr gast* ».

2251. Heyne : « *mid* » «*Finne* » « [*ealles*] » « *unhlitme* » : Rieger, Grein et Wülcker : « *el* [*ne*] » « *un*[*f*]*litme* ».

2253. Grein et quelques auteurs avaient lu « *ne* », au lieu de « *hē* », dans le manuscrit.

gēar in geardas :
swá nú gȳt déth,
thā the syngales
séle be-witiath,
wuldor-torhtan weder.
Thá waes winter scacen,
faeger foldan bearm.
fundode wrecca
gist of geardum ;
hē tó gyrn-wraece
swíthor thóhte
thon̄ tó sáe-láde,
[fol. 155 a.]
gif hē torn-[ge]mót
thurh-teón mihte,
thaet hē Eóten[a] bearn
inne ge-munde.
Swá hē ne fo[r]-wyrnde
worold-ráedenne
thonne him Hūn láfing,
hilde-leóman,
billa séle[st],
on bearn dyde ;
thaes wáeron mid Eótenum
ecge cúthe ;
swylce ferht-frecan
Fin eft be-geat,

. . . . . les profondeurs de l'océan bouillonnaient sous les tempêtes, et luttaient contre les vents; l'hiver retenait la vague dans des chaînes de glace, jusqu'à ce qu'une seconde année s'écoulât pour les habitants *de ce continent :* ainsi encore, la saison éternelle dispense-t-elle avec bonheur des jours de gloire et de lumière. Quand l'hiver passa, et que le sein de la terre *devint* riant, l'étranger, l'exilé sortit de ses demeures, pour explorer le pays. Il pensait plus à sa vengeance qu'à s'en aller par mer ; il eût voulu provoquer des deux côtés, une rencontre hostile car il se souvenait en lui-même, des fils des Jutes.

2278. Il est difficile l'accepter, malgré l'opinion de Moller, Bugge, Heyne, Socin et Earle, la correction « *worod-rāedenne* », car on ne rencontre jamais la forme « *worod* » dans la poésie de l'ancien anglais.

2279. En ce passage, nous avons gardé l'écriture du manuscrit : « *Hūn lafing* », que Zupitza et Kemble transcrivent, comme « hun-lafing ». On trouve constamment dans le texte des noms propres, séparés en deux, et par conséquent « *Hun lafing* », pourrait également s'écrire : « *Hunlafing* » ou « *Hun Lafing* ». Bugge, dans une hypothèse ingénieuse, prétend que « *Hūn* » est en conjonction avec « *Lāfing* », qui serait le nom du glaive dont Finn essaye la pointe sur la poitrine d'Hengest, quand celui-ci, pour mieux assurer sa vengeance, ne refuse pas de se reconnaître pour l'homme lige de Finn.

sweord-bealo slīthen.
æt [his] selfes hām,
siththan grimme grípe
Gúth-láf and Os-láf
æfter sǣ-sithe.
sorge máendon;
æt-witon weána dáel;
ne mealte wǣfre-mód
fór-habban in hrethre;
thá waes heal broden
feónda fēorum,
swilce Fin slaegen
cyning on corthre,
and sēo cwēn numen
sceótend Scyldinga
tó scypon feredon,
eal in-ge-steald
eorth-cyninges,
swylce hīe æt Finnes-hám
findan mealton,
sigla searo-gimma;
híe on sáe-láde
driht-líce wíf
tó Denum feredon,
lǣddon tó leódum.
[fol. 155 b.]
Lēoth waes á-sungen
gleó-mannes gyd,
gamen eft á-stáh,
beorhtode benc-swég
byrelas sealdon
wīn of [w]under-fatum:
thá cwōm Wealh-theó forth
gán under gyldnum beáge.
thǣr thā gódan
twēgen sǣton
suhter-ge-faede[r]an;

Ainsi n'échappa-t-il pas à la mort, quand le descendant d'Hunlaf lui plongea dans le sein l'éclair de guerre, le meilleur des glaives : et l'on sut parmi les Jutes, et à la pointe *du glaive*, quels *guerriers* à l'âme hardie Finn, le sanguinaire, devait rencontrer par la suite, dans ses propres demeures : quand Gudlaf et Oslaf, après leur voyage de mer, déplorèrent le meurtre, et accusèrent Finn de leur douleur. Il vengèrent *leurs* pertes en partie : et *le roi* aux desseins pervers, ne put contenir *sa peur*, quand *son* palais fut investi par les hommes de ses ennemis ; Finn, lui-même, *fut* massacré, lui, le roi, parmi ses guerriers, et la reine fut enlevée. Les héros des Scyldings emportèrent sur leurs vaisseaux, tout ce qu'ils avaient pu trouver de *richesses* domestiques dans le palais du roi puissant, les joyaux et les pierres taillées : par la mer, ils ramenèrent la dame royale chez les Danois, et ils la rendirent à *son* peuple.

Le lai fut chanté, ainsi que la chanson du bouffon, et la joie à nouveau s'éleva ; des rumeurs allaient en croîssant, de tous les bancs, et les porteurs de coupes versaient le vin hors de vases précieux : alors Wealtheów s'avança sous une couronne d'or, . . .

2296. Bugge : « *roden* ».

thá gȳt waes hiera
sib aet-gaedere,
áeg-hwylc óthrum trȳwe.
Swylce thāer Hunferth thyle
aet fótum saet
freán Scyldinga ;
ge-hwylc hiora
his ferhthe treówde
thaet hē haefde mōd micel,
theáh hē his māgum
náere āer-faest
aet ecga ge-lácum.
spraec thá.....
ides Scyldinga :
on fóh thissum fulle
freó-drihten mín,
synces brytta,
thú on sāelum wes
gold-wine gumena,
and tó Geátum spraec
mildum wordum
swá sceal man dón ;
beó with Geátas glaed,
geofena ge-myndig
neán and feorran ;
thú nú [freotho] hafast,
mē man saegde,
thaet thú thē for sunu wolde
[fol. 156 a.]
here-ríc habban ;
Heorot is ge-fáelsod
beáh-sele beo[rna] ;
brūc thenden thú móte

. . . . . vers l'endroit où les deux bons cousins étaient assis : encore chacun, *en ces temps*, était-il fidèle à l'autre, en toute paix. Là aussi, le disert Hunferth s'était étendu aux pieds du roi des Scyldings ; tous avaient confiance en son esprit, et savaient que grand était son courage, bien qu'auparavant, et pour ses vassaux, il ne se fût point montré ferme au jeu des glaives.

Alors parla la reine des Scyldings : « Reçois cette coupe, ô mon Seigneur, toi qui distribues les anneaux ! Sois heureux, prince des héros, et parle aux Geats, avec de la douceur en tes discours, ainsi qu'il convient à un roi : vis avec *eux* en bonne amitié, te souvenant des bienfaits, et de près, et de loin ! Tu as promis aujourd'hui, m'a-t-on rapporté, de regarder leur chef comme ton fils ; Heorot est purifié, *Heorot*, la salle d'anneaux des guerriers ; . . .

2327. Le M. S., porte « *hun ferth* ».

2341. « *on salum* » est plus usuel.

2352. Quelques auteurs écrivent [« *here-ri*[*n*]*c* »].

manigra mé[da],
and thínum māgum lǣf
fole and ríce
thonne thú forth scyle
metod-sceaft seón :
ic... mínne can
glaedne Hróth-ulf
thaet hē thā g[eó]gothe wile
árum healdan,
gyf thú áer thon hē,
wēne Scyldinga,
worold of-lǣtest :
wéne ic thaet hē mid góde
gyldan wille
uncran eaferan,
gyf hē thaet eal ge-mon
hwaet wit tó willan
and tó worth-myndum
umbor-wesendum āer
árna ge-fremedon.
Hwearf thá bī bence
thǣr hyre byre wáeron
Hrēth-ríc and Hrōth-mund
and haeletha bearn,
giógoth aet-gaedere;
thǣr se góda saet

. . . . . jouis,
pendant que tu le peux, de tout
ton bonheur, et laisse à tes enfants,
et ton peuple et ton royaume,
quand il te faudra partir, pour
voir la mort : je sais à présent,
mon aimable Hróthwulf, que gra-
cieusement, il protégera tes *fils*,
si avant lui, ô ami des Scyldings,
tu quittes le monde : je gage qu'il
paiera en bienfaits notre postérité,
s'il se souvient de tout ce qu'en
faveurs, pour sa joie et son hon-
neur, nous avons dispensé sur
lui, en d'autres temps, quand il
était dans le malheur. Alors, elle
se tourna vers le banc où se trou-
vaient ses fils, Hrethric et Hroth-
mund, — et les enfants des guer-
riers — toute la jeunesse réunie;
là, le bon guerrier était assis,
Beówulf le Geat, près des deux
frères.

2356. Le manuscrit manque à la finale : « *me* » [...].

2360. « *metod-sceaft* ». « *Dieselbe heidnische vorstellung bricht nun noch in dem Alts. regangiscapu, reganogiscapu durch, welches.* » (Hélj. 79, 103) ; id. : « *wurdgis-capu* » ; id., 56 : « *metodogiscapu* » ; Grimm, D. M. p. 18 : « *wir sahen vorhin das Metod ebenfals eine benennung des hochsten wesens war, die der christliche dichter aus der heidnischen poesie beizubehalten sich getraute* ».

2361. Probablement : « *Ic nu* ».

2375. Les mots de la quatrième déclinaison féminine forte, ont souvent un génitif pluriel faible. Ainsi « *arna* », árena. Caedm. 130, 136, 147, 148, 234; Cod. Ex. 53; Cod. Ver. I, 536.

Beó-wulf Geáta
be thǣ̄ge-bróthrum twǣ̄me.

XVIII

Him waes ful boren,
and freónd-lathu
wordum be-waegned,
and wunden gold
éstum ge-cáwed,
earn reáde twá,
hraegl and hringa[s],
heals-beága máest
[fol. 156 b.]
thára the ic on foldan
[ge]-fraegen haebbe :
náenigne ic under sweg[le]
sélran hýrde
hord-mádmum haeletha,

XVIII

La coupe lui fut portée, et on le convia en mots d'amitié : en joie, on lui présenta de l'or ouvragé, des anneaux et une robe, *teinte en* rouge sur les bras, et le plus éclatant des colliers dont j'aie jamais entendu parler : je n'ai connu sous le soleil de plus coûteux trésor des héros, depuis qu'Hama emporta au monastère d'Herebyrhte, le collier des Brosings, les perles et la vaisselle précieuse : . . .

2389. Grein : « *earm-[h]rēade* ».

2396. « *hord maththum* ». Grimm (D. H. S., p. 17) fait remarquer que ce passage a trait à un épisode traditionnel, dans les cycles gothiques et normands. L' « *Hama* » de « *Beowulf* » est l' « *Heime* » des poèmes germaniques du XIIe siècle, où on le trouve toujours lié à « *Wittich* » (« *Wudga* » et « *Hama* » dans la « *Chanson du Voyageur* »). L'épisode avait été connu, déjà, de Jornandès qui écrit : «*Ermanaricus, rex Gothorum, licet multarum gentium extiterit triumphator, Roxonalorum gens infida, quae tunc inter alias illi famulatum exhibebat, tali eum nanciscitur occasione decipere. Dum enim quandam mulierem Sanielh nomine ex gente memorata, pro mariti fraudulento discessu, rex furore commotus, equis ferocibus illigatam, incitatisque cursibus, per diversa divelli praecepisset, fratres ejus Sarus et Ammius germanae obitum vindicantes, Ermanarici latus ferro petierunt...* » (Muratori, I, ch. XXIV). D'autres versions donnent les formes « *Roxolanorum* », « *Rasomonorum* », « *Rosomorum* », et au lieu de « *Sanielh* », *Sonilda* », « *Suanibildam* », « *Sunihil* ». La Wilkina Saga qui contient peut-être la tradition la plus pure, cite les noms suivants : « *Swanhild* », « *Sorli* », « *Hamdir* », et fait de ces personnages, selon l'histoire normande, des enfants de « *Gudrun* », veuve de « *Sigurdr* ». Le récit se trouve avec plus de détails encore, dans l'Edda et dans Saxo Gramma-

	syththan Hama aet-waeg	. . . . . il avait
	tō Here-byrtan b[yrig	fait l'épreuve des maléfices d'Her-
	Brósinga mene,	manaric, et il avait choisi les
2400	sigle and sinc-faet :	biens éternels. L'anneau avait été
	[s]earo-nithas fealh	possédé par Hygelac, le Geat,
	Eormen-ríces ;	neveu de Swerting, la dernière
	ge-ceás écne rāed.	fois où, sous *la* bannière, . . .

tieus, et l'allusion qui y est faite dans « *Beowulf* », prouve que ces vieilles légendes teutones étaient alors répandues parmi les Angles païens. L'histoire d'Hama emportant les trésors d'Hermanaric, est seule rapportée dans ce passage de « *Beowulf* » ; et il est difficile de savoir si « *Brosinga mén* », nom bien connu sous lequel on désigne le collier de Freya, est ici pour désigner un bijou précieux quelconque, ou si le *Brosinga mén*, lui-même, appartient à « *Beowulf* ». Quoiqu'il en soit, il est souvent fait allusion, dans de nombreux poèmes du moyen âge, au trésor d'Hermanaric. Ainsi dans « *Reinaert* », I, 2245 :

« *Reinaert spraec wilen tēr stonden*
hadde mine hére mīn vader vonden
des coninx « Hérmelinx » *scat*
in ere verholnen stat. »

Et encore : I, 2566 :

« *Reinaert nam ēn stro vōr hem*
ende sprac here coninc, nem,
hier gheve ic di up den scat
di wilen « Ermeline » *besat.* »

et I, 2614 :

« *daer suldi vinden menich ghesmide*
van goude, rikelīc ende scone,
daer suldi vinden die crone
die « Ermeline » *die coninc droech,*
ende ander chierheit ghenoech,
edele stene, huldin waerc. »

Quelques-unes des copies de « *Reinaert* » portent « *Nazorkwi* », ou « *Nastorqui* », au lieu d'Hermanaric.

2398. Ettmüller : « *thaēre* ».

2401. Leo, Grundtvig, Cosijn, Bugge : « *flēah* ». Bugge fait justement remarquer que « *fēolan* » ne régit jamais un accusatif, tandis que « *flēon* », le fait.

2403. Toute la ligne n'est qu'une périphrase, pour dire : « *il mourut* ». Cet emploi de « *ceosan* » est commun dans l'anglo-saxon, et contraste singu-

Thone hring hæfde
Híge-lác Geáta,
nefa Swertinges,
nÿhstan síthe,
siththan hē under segne
sinc ealgode,
wael-reáf wérede;
hyne wyrd for-nam
syththan hē for wlenco
weán āhsode,
fæhthe tó Frysū;
hē thā fraetwe waeg,
eorclan-stánas
ofer ýtha ful,
rícg theóden,
hē under rande ge-cranc:
ge-hwearf thá in francna
feorh cyninges, [faethm
breóst ge-wáedu
and se beáh somod

. . . . . il défendit *son* trésor, *et* garda les dépouilles de ceux qui avaient été massacrés : le destin l'avait emporté, quand par orgueil, il s'en fut au-devant de *son propre* malheur, en guerroyant contre les Frisons ; lui, le chef puissant, ravit les ornements, les pierres précieuses, sur la coupe des vagues (la mer , et périt sous le bouclier : la vie du roi fut prise alors par les Francs, ainsi que *ses* colliers de poitrine, et ses bagues, tout ensemble ; . . . . . .

lièrement avec « *niman* », dans des phrases telles que « *gif mec Hild nime* » au vers 899 (« *Beowulf* ») ; « *gif mec Death nimeth* » (id., vers 889) ; « *hinc wyrd fornam* » (id., vers 2411) et « *Beorhtn* », dans Anal. 128 : « *ac me sceal waepn niman* ». C'est sans doute le dogme chrétien (« *godes leoht geceas* », au vers 4934 de « *Beowulf* » qui est opposé à la vieille croyance païenne en l'action de la Mort, de l'Enfer, des « *Wael-cyrian* », démons qui choisissent parmi les morts. Cf Caedm, 99. « *aérthon forthcure wintrum waelreste* », « *Beorhtn* » Anal. 124 : « *wael-reste geceas* ». De même dans l'allemand du XIIe siècle : « *ioh todes ouh zi Koronne* », Otf, IV, 13, 23. Et dans l'allemand du temps de Luther : « *den p̄teren tôt chiesen* » ; « *den enten chiesen* ». Diutiska. par Graff, III, 89, 93. Cf. Benecke, Beyträge, I, 94 : « *he sal den doit han irkoren* » ; Reinckronik der Stadt Cöln, par Van Groot, p. 9 : « *den doit wil ich vil lieuer Keisen* » : Nib. N. 170 : « *darumbe muosen degene sider Kiesen den t̄ot* » ; Grave Ruodolf, par Grimm, C. b. 15 : « *an deme galgen suln sie Kiesen den vil bitteren t̄ot* ».

2411. Wülcker écrit : « *Wyrd* » avec le w majuscule, tandis que généralement aucun éditeur, ni Kemble, ne se servent de majuscule pour les noms religieux, chrétiens.

wyrsan wīg-frecan
wael reáfeden
aefter gúth-sceare
Geáta leóde
hreá-wíc heoldon.
Heal swége on = fēng;
Wealh-theó mathelode
héò fore thaém werede
[spraec :
bruc thisses beáges,
Beó-wulf leófa,
hyse mid háele,
and thisses hraegles neót,
[fol. 157 a.]
theóge-streóna,
and g..., tela,
cen thec mid craefte
and thyssum cnihtu[m]wes
lára líthe,
ic thē thaes leán ge-man :
hafa[st] thú ge-fēred
thaet thē feor and neáh,
ealne wíde-fer[hth]
weras ehtigath,
efne swá siide
swá sáe be-bu[geth]
wind geard-weallas.
Wes thenden thú lifige
aeth[eling] eádig;
ic thē an tela

. . par le destin de la guerre, le peuple des Geats occupait la place des cadavres. La salle fit écho au son des mots ; Wealtheów, parlant, dit devant l'hôte : « Jouis de cette bague, cher Beówulf, ô guerrier, avec la santé encore, et sers-toi de ces vêtements, de ces nombreux trésors, et sois bien florissant : fortifie ton pouvoir, et sois à ces enfants de doux conseil ; à présent, toute ma pensée est à te récompenser : ce qu'aujourd'hui tu as accompli mérite que tous hommes au cœur généreux te fassent honneur, sur une étendue même aussi vaste que la ceinture de la mer autour des remparts battus des vents, de la terre. . . . . .

2425. Quelques auteurs écrivent : « *reafedon* ».

2436. Bugge, Heine : « *thēo[d]-gestreona* ».

2437. La plupart des auteurs : « *gethēoh tela* ».

2448. Kemble, Ettmüller : « *windige weallas* ».

2450. Wülcker met une virgule après « *aetheling* », en en faisant un vocatif Nous n'avons pas reproduit cette modification au texte qui a l'inconvénient, comme d'autres analogues, de rompre fâcheusement le rythme.

sinc-ge-streóna :
beó thú suna mínū
dáedum ge-défe,
dreám-haldende.
Hēr is áeg-hwylc eorl
óthrum ge-tryówe,
módes milde,
man-dribtne heol ;
thegnas syndon ge-thwáere,
theód eal gearo,
druncne dryht-guman
doth swá ic bidde.
Eóde thá tó setle
thāer waes symbla cyst.
druncon wīn weras,
wyrd ne cuthon
geó-sceaft grimne
swá hit à-gangen wearth
eorla manegū
syththan āefen cwōm,
and him Hróth-gár ge-wát
tó hófe-sínum
ríce tó raeste.
Reced weardode
un-rím eorla,
swá híc oft áer dydon,
benc-thelu béredon ;
hit geond bráeded wearth
beddum and bolstrum,
bēor-scealca sum,
fús and fáege,
flet-raeste ge-[beáh] :
[folio 157 b.]
saeton him tó heáfdon
hilde-randas,

. . Sois, tant que tu vivras, un noble fortuné ; je l'accorde avec satisfaction ces trésors ; sois celui qui maintiendra mon fils en joie, comme il te sied par tes hauts faits. Ici, chaque homme est fidèle à l'autre, et de bon vouloir, et loyal à son seigneur ; gentils sont les féaux ; tout le peuple (*prêt à l'obéissance*) ; et *même*, les guerriers pris d'ivresse, agissent ainsi que je le *leur* ordonne ».

Elle vint alors s'asseoir à *son* trône ; là, se trouvait *servi* le plus coûteux des festins ; *les* hommes buvaient le vin ; ils ignoraient la destinée, *la* puissance du mal, et comme celle-ci devait l'emporter sur plus d'un guerrier, après que *la* nuit fût venue, et qu'Hrothgar fût parti, lui *le prince* puissant, pour aller prendre à la cour, son repos. Une multitude de guerriers veillaient sur la salle, comme ils l'avaient fait maintes fois, auparavant ; ils portaient les planches des bancs ; on les recouvrait entièrement de lits et de couvertures ; quelques-uns des servants de bière, prêts et destinés à mourir, allaient se reposer à leur place, dans le palais : au-dessus de leurs têtes, ils avaient suspendu l'équipement de guerre, et le bois brillant du bouclier ; . . . .

2459. La plupart des auteurs : « *hol*[*d*] ».

2468. Ettmüller : « *grimme* ».

b ord-wudu beorhtan ;
thaēr on bence waes,
ofer aethelinge
ýth-ge-séne.
heatho-steápa helm,
hringed byrne,
threc-wudu thrym-líc ;
waes th[eáw hyra
thaet hīe oft wǽron
an wíg gearwe,
ge aet hám ge on herge,
ge ge-hwaether thára
efne swylce máela
swylce hira man-dryht[ne]
thearf ge-sǽlde
waes seó theód tilu.

. . . . . là, sur le banc, on pouvait aisément voir au-dessus du guerrier, *son* casque qu'il portait superbement à la guerre, la cotte de mailles annelée, et le bouclier massif. C'était leur coutume d'être prêts au combat, et sous les toits, et dans les champs, ou dans tout autre lieu, quand la nécessité contraignait leur seigneur à la guerre : et ce peuple était brave.

XIX

Sigon thá tó sláepe ;
sum sáre an-geald
aefen-raeste,
swá him ful oft ge-lamp
siththan gold-sele
Grendel warode,
un-riht aefnde,
oth thaet ende be-cwom,
swylt aefter synnum :
thaet ge-sýne wearth,
wíd-cúth werum,

Là, ils s'endormirent profondément ; quelques-uns devaient payer chèrement ce repos du soir qu'ils avaient pris pleinement et si souvent, depuis que Grendel visitant la salle de l'or, avait perpétré ses forfaits, jusqu'au jour où sa fin fût venue : la mort, après les crimes.

2490-2500. Cf. Tacite, Germania, XIII : « *Ils ne traitent d'affaire publique ou particulière, qu'étant armés* ». Id., XIV : « *Le chef combat pour la victoire ; les vassaux combattent pour leur chef* ». Id., XXII : « *Ils sont... en armes à leurs fêtes...* ».

Ettmüller et Grein : « *ānwīg-gearwe* ».

2507. Il y a sur le parchemin, une tache d'encre recouvrant « *wa* » de « *warode* ». Quelques auteurs ont cru, sans raison, pouvoir lire : « *farode* ».

thaet te wrecend thá gyt
lifde aefter láthu,
lange thrāge
aefter gūth-ceare ;
Grendles módor
ides āg-láec wíf
yrmthe ge-munde,
sē the waeter-egesan
wunian scolde,
cealde streámas
siththan camp wearth
tó ecg-banan
ángan bréther,
faederen mæge :
hē thá fág ge-wát

Il fut manifestement révélé aux hommes qu'un vengeur survivait *au* maudit, de longtemps déjà, depuis *le* combat : la mère de Grendel, femme et monstre femelle, se rappelait sa douleur : elle, dont le destin *même* était d'habiter et la terreur des eaux, et les courants glacés, après que Caïn fût devenu le meurtrier de son frère unique : de là, il partit souillé de *sang*, marqué par le meurtre, pour fuir la joie des hommes : . . . .

2523. Au lieu de « *camp* » du manuscrit, la critique, en général, écrit : « *Cain* ».

Le mélange des mythes judaïques et païens, a fait croire dans la tradition anglo-saxonne, que Caïn était le père de toutes les races de monstres. Cette erreur est née probablement d'une confusion entre les « *Anakim* » et les « *Eotenas* » du Nord Le passage suivant d'un poème du XIIe siècle, contient une relation de l'origine des monstres nés des filles de Caïn : « *Deo ne wolt er in niht fliessen . er hiez in gen puozen . sin zeichen er in gab . daz ime niemen tate deheinen slach . dvo muos er sin fluhtiger unt wadalere . ze uile manegeme iare . sin puoze ne was porguot . ubel was sin herze ioch sin muot . er lerte siniu chint . dei zober dei hiute sint . duo wurten die scuzlinge . glich deme stamme . ubel wuocher si parem . dem tiuele nageten.*

« *Adam hiez si miden wurze . daz sinen ne wurren an ir geburten . sin gebot si uerchurn . ir geburt si ferlurn . dei chint si gebaren . dei unglich waren . sumeliche heten hobet sam hunt . sumeliche heten an deo brusten den munt . an den ahselun dei ougen . dei muosen sich des hobtes geloben . sumeliche heten so michel oren . daz si sich damite dachten. Etlicher hat einen fuoz . unt was der uile grōz . da mit liuf er so balde. sam daz tīer daze walde. Etlichui par drz chint . daz mit allen uieren gie sam daz rint. Someliche flurn pe garewe . ir sconen uarwe . si wurten swarz unt egelich . den ist nehein liut gelich . dei ogen in scinent . die zēni glīzent . suenne si si lazent plecchen . so mahten si och den tiufel screchen . die afterchomen un in zeigtun . waz ir uorderen garnet heten. alsolich si waren innen solich wurten dise uzzen* », Diut. III, 58, 59.

morthre ge-mearcod,
[m]an-dreám flcón ;
[fol. 158 a.]
wēsten warode ;
th[anon wóc] fela
geó-sceaft gásta,
waes thāera Grend[el]sum
heoro-wearh hete-lic,
sē aet Heorote fand
waeccendne wer
wíges bidan ;
thaer him [se] āg-láeca
aet grāepe wearth ;
hwaethre hē ge-munde
maegenes strenge,
gim-faeste gife
the him god sealde,
and him tō an-waldan
áre ge-lȳfde,
frófre and fultum,
thý hē thone feónd ofer-
[cwōn,
ge-hnáegde helle-gást ;
thā hē heán ge-wāt,
dreáme be-dáeled,
deáth-wīc[ge]-seón,
man-cynnes feónd ;
and his módor thá gyt
gīfre and galg-mód
ge-gán wolde
sorh-fulne sith,
sunu theód-wrecan.
Cōm thá tó Heorote
thaer Hring-Dene

. . . . . il habita le désert ; de sa souche naquirent de grandes puissances d'esprits *du mal*, dont Grendel fut l'un : lui, le loup affreux et sanguinaire qui trouva dans Heorot un héros qui veillait, attendant le combat : en ces lieux, avec lui, le maudit lutta ; mais *le héros* se souvint de toute la puissance de sa force, et l'étendue de la grâce dont Dieu l'avait doué, *Dieu, son* réconfort et son soutien. Donc, il défit l'ennemi, et *il* humilia l'esprit *venu* de l'enfer ; l'ennemi de l'homme s'éloigna *du palais* dans la honte, privé de joie, pour aller prendre place parmi les cadavres : et sa mère encore, avide et imaginant des tortures, coulait des jours douloureux, et voulait venger terriblement son fils. Alors, elle vint à Heorot, où les Danois aux anneaux, dormaient dans l'étendue de la salle. . . . . .

2542. Thorpe, Gein, Sweet : « *gin-faeste* », par le changement de *n* en *m*, devant les labiales.

« *Gin-faest* », Cf. « *Beowulf* », v. 4359 ; *Caedm.* 176.

2557. Correction d'Ettmüller : *suma dēath wrecan* ».

geond thaet saeld swáefun.
Thá thaer sóna wearht.
ed-hwyrft eorlum,
siththan inne fealh
Grendles módor;
waes se grýre laessa
efne swá micle
swá bith maegtha craeft,
wíg-grýre wífes,
be waepned-men,
thon heoru-bunden
hamere ge-thuren,
sweord swáte fáh,
swín ofer helme,
ecgum dyhtig.....[fol.158b.]
and-weard scireth.
Thá waes on healle
heard ecg togen,
sweord ofer setlum,
síd-rand manig
hafen handa faest,
helm ne ge-munde,
byrnan síde,
tha hine se bróga an-geat.
Heó waes on ofste.
wolde út thanon
fēore beorgan,
thá heó on-funden waes;
hrathe heó aethelinga
ánne haefde
faeste be-fangen,
thá heó tó fenne gang,
sē waes Hróth-gáre
haeletha leófost
on ge-síthes hád

. . . . . Là, en cet instant, il y eut bientôt un tumulte parmi les comtes, quand la mère de Grendel approcha du palais.

La terreur *qui régnait* était telle qu'elle se pouvait comparer à la faiblesse des vierges, à l'horreur des femmes pour la guerre, auprès *du courage* des hommes, quand le fer forgé, et battu du marteau, coloré de sang, à la pointe hardie, fend, en frappant, le cimier du casque. Alors, dans la salle, les durs glaives furent brandis; l'épée fut saisie au-dessus des lits, et plus d'un large bouclier fut levé serré dans les mains : *le guerrier* oubliait, et son casque, *et* son ample cotte de mailles, au moment où la terreur vint fondre sur lui. La mère de Grendel se hâtait : elle voulait sortir du palais, pour sauver sa vie, depuis qu'elle avait été découverte.

Bientôt avait-elle étroitement étouffé l'un des nobles, quand elle regagna les marais : . . .

2583. Heyne et Sweet : « *the hine* » : whom, lequel.

2594. Cf. « *Beowulf* », v. 4382 : « *on sweordes hād* »; Cod. Verc. II, 53 : « *on weres hāde* »; Id., I, 1827 : « *thurh cnihtes hād* ».

be sáem tweonū,
rīce rand-wīga
thone the heó on raeste
[á-breat]
bláed-faestne beorn;
naes Beó-wulf thāer,
ac waes other in
áer ge-teohhod
aefter máththum-gife
máerum Geáte.
Hreám wearth on Heorote.
heó under heolfre ge-nam
cúthe folme;
cearu waes ge-nīwod
ge-worden in wícun,
ne waes thaet ge-wrixle til,
thaet híe on bá healfa
bicgan scaldon
freónda feorū.
Thá waes fród cyning,
hār hilde-rinc,
on hreón móde,
syththan he aldor-thegn
un-lyfi[gendne],
thone deórhtan
deádne wisse,
Hra[the waes] tó búre
Beó-wulf fetod,
sigor-eádig secg
samod áer-daege;
eóde eorla sum
aethele cempa.
self mid ge-sithum,
thaer se snottra bād
hwaethre him alf-walda
aefre wille
aefter weá-spelle

. . . . . celui-là était à Hrothgar le plus cher de ses héros, et comme un compagnon, et un guerrier puissant *parmi tous*, entre les deux mers, et elle l'avait détruit durant son sommeil; Beówulf n'était point là : car une autre demeure avait été assignée au Geat fameux, après le don du trésor. Il y eut un cri dans Heorot; elle prit sous son bras la main bien connue; le souci, à nouveau, planait sur le palais, et c'était une triste nécessité que chacun dût payer des deux côtés, de la vie de *ses* compagnons.

Alors le roi prudent, le guerrier chenu fut triste dans l'âme, quand il apprit que le féal princier qui *lui* était le plus cher, ne vivait plus. En hâte Beówulf fut mandé à *la* salle, — lui, l'homme heureux dans la victoire —, à la pointe du jour : accompagné de ses comtes, il vint, *le* noble champion, lui-même, avec ses compagnons, vers l'endroit où le *roi* sage *allait*, ne sachant si la faveur du Tout-Puissant lui accorderait jamais un changement *de fortune*, après ces mauvaises nouvelles. L'homme excellent à la guerre, passa donc sur le plancher avec sa troupe; . . . . . .

2628. La plupart des auteurs écrivent : « *Al-walda* ».

wyrpe ge-fremman.
Gáng thá aefter flóre
fyrd-wyrthe man
mid his hand-scale,
heal-wudu dynede,
thaet he thone wisan
wordum hnáeg[de]
freán Ing-wina ;
fraegn gif him wáere
aefter neód-lathu
niht ge táese.

XX

Hróth-gár mathelode
helm Scyldinga :
ne frīn thù aefter sáelū,
sorh is ge nīwod
Denigea leodum,
deád is Æsc-here
Yrmen-láfes
Yldra brothor,
mín rūn-wita,
and mín ráed-hora,

. . . . . la salle de bois en résonna, jusqu'au moment où il fit en paroles, hommage au chef des alliés d'Ing : appelé en hâte, il demandait au *roi*, si la nuit lui avait été douce ?

XX

Hrothgar, le protecteur des Scyldings, parla : « Ne t'enquiers pas de mon bonheur ! La douleur est renouvelée pour le peuple des Danois : Æschere, le frère aîné d'Yrmenlāf, n'est plus ! Lui, le confident de mes secrets, mon conseiller, mon plus proche compagnon, quand dans la bataille, nous défendions *nos têtes* bardées de fer, quand les troupes s'écrasaient l'une contre l'autre, *et* que les casques éclataient : . . .

2634. Bugge, Grein : « *hand scole* ».

2637. On peut supprimer dans « *hnaegde* », l' « *h* » qui est prothétique, et le « *g* » qui s'élide.

Cf. Cod. Verc. VI, 573 : « *ongan tha leoflic wif . weras Ebrea . wordum negan* ». Id. VI, 770 : « *hio sio cwen ongan . wordum genegan* ». Id. VI, 1116 : « *tha seo cwen ongan . weras Ebresce . wordum negan* ». Dans tous ces cas, il convient de lire « *hnaegan* ». C'est là, le verbe transitif et faible formé sur le prétérit « *hnah* », du verbe neutre et fort, « *hnigan* », et pour ces verbes, l'action qu'ils expriment, est transportée à l'objet, alors que dans le verbe fort, elle se rapporte au sujet seul. Ainsi, « *licgan* », reposer, se coucher, et « *lecgan* », étendre, ou faire coucher ; « *birnan* », brûler, et « *baernan* », faire brûler, ou mettre le feu à. Cf. Camb. Philolog. Museum, n° 5 : « *Les prétérits anglais* ».

2640. Sweet : « *neod-lathe* ».

eaxl ge-stealla
thonne wē on or-lege
hafelan wéredon,
thon hniton fēthan
eoferas cnysedan ;
Swy[lc] scolde eorl
[fol. 159 b.]
wesan áer-god
swylc Esc-here [waes].
Wearth him on Heorote
to hand-banan
wael-gaest wāefre ;
ic ne wāt hwaether
átol aesc-wlanc
eft-sithas teáh,
fylle ge-frāegnod ;
heó thā fáehthe wraec
the thú gystran niht
Grendel cwealdest,
thurh hāestne hád
heardū clammum ;
for-than hē tó lange
leóde míne,
wanode and wyrde ;
hē aet wíge ge-crang
ealdres scyldig
and nú óther cwōm
mihtig mán-scatha.
wolde hyre maeg wrecan
ge-feor hafath.
fáehthe ge-stáeled :
thaes the thincean maeg
thegne monegum
sē the aefter sinc-gyfa
on sefan greóteth,

. . . . toujours, un guerrier devrait être vaillant, comme fut Æschere ! Un hôte fatal et malicieux est devenu son meurtrier dans Heorot ! Je ne sais si la misérable est repartie sur son chemin, gorgée de chair, et se réjouissant d'être assouvie : avec *ses* dures griffes, elle a vengé l'ennemi, Grendel que violemment tu massacras, la nuit dernière : parce que trop longtemps il détruisit et dévasta mon peuple, l'infâme a péri au combat, voué à la mort, et voici que maintenant, un autre monstre puissant est apparu, *et* a voulu venger sa progéniture : vous avez donc retrouvé *votre* ennemi venu de loin, ainsi que le reconnaît plus d'un féal qui *maintenant*, pleure amèrement en *son* âme blessée, sur son chef ; . .

2656. Le Ms , est incomplet au coin du feuillet : « *swy... scolde* ».

2662. Toller : « *hwaeder* » ou « *hwider* ».

2684. Cf. Sal. Sat. 751. La forme « *greoteth* « de « *Beowulf* » présuppose

hrether healo-hearde ;
nú seó hand lig eth
sē the ców wel hwylcra.
wilna dóhte.
Ic thaet lond-búend
leóde míne
sele-ráedende
secgan hȳrde,
thaet híe ge-sāwon
swylce twēgen
micle mearc-stapan
móras healdan,
ellor-gaestas,
tháera óther waes,
thaes the híe ge-wís-lícost
ge-wítan meahton,
idese on-lícnaes,
óther earm-sceapen
on weres waestmum
wraec-lāstas traed,
[fol. 160 a.]
naefne hē waes mára thon
áenig [man] other
thone on geār-dagū
Grendel nem[don]
fold-búende :
nó híe faeder cunnon
hwae [ther] him aenig waes
áer á-cenned,
dyrnra gaesta ;

. . . . . aujourd'hui, la main pend, *inerte*, qui s'ouvrait, généreuse, à tous vos désirs.

J'ai entendu les habitants de ce pays, mon peuple, de sage conseil, rapporter qu'ils ont vu un pareil couple, chevauchant sur les marches à pas de géant, gardant les marais : hôtes étranges, dont le premier, autant qu'ils l'ont pu reconnaître, en toute certitude, avait la forme d'une femme. Le second, avec la stature d'un homme, hormis qu'il était plus grand que tout autre, portait là ses pas errants, lui, qu'en des jours passés, les habitants de la terre avaient appelé Grendel. On ne leur connaît point de père, et de ces mystérieux étrangers, l'on ne sait si l'un d'eux fut jamais engendré,

le gothique « *griutan* », qui est rarement rencontré, la forme usuelle étant « *grētan* » ou « *greitan* ». Ainsi, en anglo-saxon, la forme la plus commune est « *graétan* ». Le très vieux saxon présente aussi la forme « *griotan* ». Cf. Helj. 144, 170, 174.

2687. Sweet : « *sēo the* ».

2701. Zupitza : « *onlic-waes* » ; Sweet : « *onlic, waes* ».

2708. Le manuscrit est défectueux à son extrémité : Kemble : « *nem*[*don*] ; Zupitza : « *nemdo*[*n*] ».

híe dȳgel lond
warigeath wulf-hleóthu,
wind ige naessas,
frēcne fen-ge-lād,
thaer firgen-streám
under naessa ge-nipu
nither ge-witeth
flód under foldan ;
nis thaet feor heonon
mīl ge-mearces
thaet se mere standeth,
ofer thaem hongiath
hrīnde-bearwas ;
wudu wyrtū faest
waeter ofer-helmath :
thaer maeg nihta gehwáem
níth-wundor seón
fȳr on flóde;
nò thaes fród leofath
gumena bearna
thaet thone grund wite;
theáh the háeth-stapa

Ils fréquentent la région cachée, le refuge du loup, les promontoires battus des vents, le rude sentier des marais où un torrent de la montagne se précipite dans la vallée, sous l'ombre opaque des collines, et se perd en un cours souterrain : il n'y a pas plus d'un mille de ces lieux, jusqu'au lac, sur lequel sont suspendues des grottes rocailleuses : des arbres aux racines profondément enfouies dans le sol, ombragent ces eaux. Là, quelqu'un peut voir à la nuit, un spectacle merveilleux : du feu sur le courant ! . . . . . .

2720 et suiv. Cette sorte de lac appartient aux superstitions teutones. Un exemple analogue se rencontre dans Wigalois. Gervasius Tilb. le dépeint : il s'agit d'une montagne en Catalogne : « *in cujus summitate, lacus est, aquam continens subnigram, et in fundo imperscrutabilem : illic mansio fertur esse dæmonum, ad modum palatii dilatata, et janua clausa ; facies tamen ipsuis mansionis sicut ipsorum dæmonum vulgaribus est incognita et invisibilis. In lacum si quis aliquam lapideam, aut alias solidam projecerit materiam, statim tanquam offensis dæmonibus tempestas erumpit* ». Leibniz. Scriptores rerum germanarum, I, 982.

Cette superstition s'est maintenue au Mont Pilate. Cf. Macgregor. Note Book, III, 15, 16, 20.

2726. Morris : « *hrīmige bearwas* ».

2729. « *ge-hwaém* » est le plus souvent construit avec des génitifs féminin, pluriel. Cf. Cod Verc. I, 246 : « *in stōwa gehwam* ».

2730. « *nith* », homme, est ici employé de façon abstraite comme « *man* », dans l'allemand du XIIe siècle.

hundū ge swenced
heorot hornū trum,
holt-wudu séce
feorran ge-flȳmed,
áer hē feorh seleth
aldor on ōfre,
aer he in wille
hafelan [hȳdan].
Nis thaet hēoru-stów ;
thonon, ýth-ge-blond
ūp-á-stígeth
won tó wolcnum,
thon wind styreth
láth ge-widru,
oth thaet lyft, drysmath,
roderas reótath.
Nú is se ráed ge-lang
eft aet [the] ánū ;
eard git ne const,
frēcne stówe,
[thaer] thú findan miht
fela-sýnnigne secg :
[séc] gif thú dyrre,
ic thē thā fáehthe
fēo leánige
eald-ge-streónū,
swá ic áer dyde,
wundum golde,
gyf thú on weg cymest.

. . . . . Des fils des hommes, le plus sage, il n'existe point qui connaisse le fond de l'abîme. Bien que cherchant les bois, bondissant sur les bruyères, le cerf aux ramures puissantes, harcelé par les meutes, et forcé de fuir au loin, aimera mieux rendre aussitôt, et *son* souffle, et sa vie sur ces bords, que de *plonger* dans l'abîme, pour s'y cacher le chef !

Ce n'est point là un doux lieu ! Et les vagues s'y mêlant, s'élèvent furieusement contre le ciel, quand le vent soulève d'effroyables tempêtes ; que l'air s'épuise, et que le tonnerre gronde. Maintenant, à toi seul, il appartient à nouveau, de décider ce qu'il convient de faire, encore que tu ne connaisses point la terre, et les lieux sauvages, où tu peux découvrir *le* monstre coupable de bien des crimes : cherche-*le*, si tu l'oses, et je récompenserai ton exploit avec des métaux précieux, et des trésors anciens, comme je l'ai fait auparavant, avec de l'or travaillé, si tu reviens, sauf, de la tentative.

XXI

Beó-wulf mathelode
bearn Ecg-theo-[w]es :

XXI

Beówulf, le fils d'Ecgtheów, parla : . . . . . .

2743. « *hydan* » : correction de Thorpe.

2750 « *drysnian* » provient de « *drosn* », turpitude ; d'où l'adjectif, « *on-drysne* », au vers 3861 de « *Beowulf* ».

ne sorga snotor guma,
sélre bith áeg-hwæm
thaet hē his freónd wrece
thonne hē fela murne :
úre áeg-hwylc sceal
ende ge-bídan
worolde lífes,
wyrce sē the móte
dómes ær deáthe ;
thaet bith driht-guman
un-lífgendum
aefter sélest :
á-ris ríces weard,
uton hraethe fēran
Grendles māgan
gan sceáwigan.
Ic hit thē ge-háte,
nō hē on helm losath,
né on foldan faethm,
né on fyrgen-holt,
né on gyfenes grund,
gā thær hē wille.
Thȳs dōgor thú
ge-thyld hafa
weána ge-hwylces
swá ic thē wéne tó.
Á-hleóp thá se gomela,
gode thancode
mihtigan drihtne
thaes se man ge-s[praec].
Thá waes Hróth-gáre
hors ge-[báeted],
wicg wunden-feax.
Wísa fengel

. . . « — Ne te laisse point aller à la douleur, ô homme prudent : il est préférable pour tout homme de venger son ami, plutôt que de se lamenter longtemps ! Chacun de nous doit connaître la fin de cette vie terrestre ; que celui qui le peut, accomplisse l'œuvre de la justice, avant *sa* mort : après quoi, ce sera pour le guerrier, *son* plus grand mérite, quand il aura cessé de vivre !

Debout, gardien du royaume ! Laisse-nous partir en hâte pour suivre la trace de la mère de Grendel. En vérité, je te le promets, elle n'échappera point : ni dans la profondeur *des eaux*, ni dans le sein de la terre, ni dans les forêts de la montagne, ni dans les abîmes de l'océan : *qu'elle* aille, où elle le voudra ! . . . . .

2782. Dans le manuscrit, en surcharge sur l' « *n* », de « *sceawigan* », on découvre un « *g* », qui paraît être d'une écriture aussi ancienne que le reste du mot.

2789. Heyne regarde « *thȳs dōgor* », comme un accusatif de durée.

geato līc gen g de
gum-fētha stóp
lind-haebbendra,
lāst as wáeron
aefter wald-swathū
wíde ge-sýne;
gang ofer grundas
gegnū fór:
ofer myrcan mór
mago-thegna baer
thone sélestan
sáwol-leásne
thára the mid Hroth-gáre
hām eahtode.
Ofer-eóde thá
aethelinga bearn
steáp stán-hlitho,
stíge nearwe,
enge án-pathas,
un-cúth ge-lád,
neowle náessas,
nícor-húsa fela.
Hē fēara sum
be-foran gengde,
wísra monna
wong sceáwian,
oth thaet hē fáeringa
fyrgen-beámas,
ofer hárne stán
hleónian funde,
wyn-leasne wudu,
waeter under stód,
dreórig and ge-dréfed.
Denum eallum waes,
winum Scyldinga,

. . . . . Pendant ce jour, prends chacune de tes pertes en patience, comme je l'attends de toi. Alors, le vieillard se leva, en tressaillant de joie : il remercia Dieu, le seigneur puissant, pour ce que le héros avait dit. Un cheval fut donc sellé pour Hrothgar : un coursier, à la crinière bouclée. Le roi prudent partit sur-le-champ. Une troupe d'hommes s'avançait, de porteurs de boucliers, qui découvraient les larges traces *du monstre*, le long des andains de la forêt. Ils allaient plus avant sur le sol aride, côtoyant les sombres mares, où avaient été portés sans vie, les meilleurs des féaux et des alliés, de ceux qui, avec Hrothgar, avaient défendu le palais.

Alors le fils des nobles franchit *les* pics de pierre abrupts, *la* route resserrée, *les* sentiers perdus et solitaires, *les* voies inconnues, *les* promontoires à précipices, et *la* multitude des demeures des monstres. Accompagné de quelques hommes sages, il alla de l'avant pour explorer la plaine, jusqu'à ce que, tout à coup, il se trouvât en présence d'arbres des montagnes, abritant les pierres nues, — une forêt sans joie ; . .

2808. Heyne adopte la correction de Sievers qui considère ce vers comme insuffisant de rythme : « [*thaer hēo*] *gegnum fōr* ».

weorce on móde
tó ge-tholianne,
thegne monegū,
ón-cýth eorla ge-hwáem,
syththan Æsc-heres
on thā holm-clife
hafelan métton.
Flód blóde wēol,
folc tó-saegon
[hátan] heolfre :
[fol. 161 b.]
horn stundum song
fús-[líc gryre]-leóth ;
fetha eal ge-scaet ;
ge-sawon thá aefter [w]
wyrm-cynnes fela [aetere
sel-líce sáe-drácan
sund cunnian,
swylce on máes-hleóthum
nicras licgean,
thá on undern-máel
oft be-witigath
sorh-fulne síth
on segl-ráde,
wyrmas and wildeór ;
híe on weg hruron
bitere and ge-bolgne,
bearhtm on-gēaton,
gúth-horn galan ;
sumne Geáta leód
of flán-bogan
fēores ge-twáefde,
ýth-ge-winnes,
thaet him on aldre stód

. . . . . des eaux coulaient sous elle, tristes et troublées. A tous les Danois, aux amis des Scyldings, à plus d'un féal, il fut douloureux dans l'âme, de retrouver, *quand* chacun l'eut bien reconnu, le casque à mailles d'Æschere, sur la falaise de l'océan. Le flot bouillonnait de sang, de poison brûlant, et la troupe regardait au loin : parfois le cor jetait un son menaçant, chant terrible ; toute la troupe s'assit ; là, *les hommes* virent nager parmi les eaux comme un serpent, *et* d'étranges dragons de mer, *et* aussi, sur les promontoires, des monstres étendus (qui dans les courants du matin, préparent aux vaisseaux qui sillonnent *les flots*, un passage tourmenté), et des reptiles, et des bêtes sauvages : ceux-ci s'éloignaient en rage furieuse : *ils* percevaient le son, le chant du cor de guerre. Le prince des Geats sépara l'un d'eux, de la vie, avec *son* arc ; il l'affranchit de *sa* lutte avec les flots, et son trait de guerre restait fixé dans sa *chair* vivante : . . . . . .

2845. Cf. « *Beowulf* », v. 1691 et Cod. Vere. I, 2480.

2847. Lacune à l'extrémité du manuscrit.
Kemble : « *fus-[lic gryre]* » ; Bouterwerk et Zupitza : « *fūslīc f[yrd]* ».

here-strǣl hearda ;
hē on holme wæs
sundes thē sǣnra
thē hyne swylt for-nam.
Hrathe wearth on ýthum
mid eofer-spréótum.
heoro-hóc ythum,
hearde ge-nearwod,
nítha ge-nǣged,
and on náes tógen,
wundorlíc wáeg-bora ;
weras scáwedon
grȳre-lícne gist.
Gyrede hine Beó-wulf
eorl ge-wáedum,
nalles for ealdre mearn :
scolde here-byrne
hondum ge brōden,
síd and searo-fáh,
sund cunnian,
sēo the bān-cofan
beorgan cúthe.
thaet him hilde-gráp
hrethre ne mihte,
eorres in-wit-feng
aldre ge-sceththan :
ac se hwíta helm
hafelan wérede,
sē the mere-grundas
men[gan] scolde,
sécan sund-ge-bland,
since ge-weorthad ;
be-fongen freá-wrásnum,
swá híne fyrn-dagum
worhte wǣpna smith,
wundrum teóde,

. . . . et sur les flots, il allait nageant avec *plus* de lenteur, quand la mort l'emporta. Bientôt, le *monstre* prodigieux qui voguait sur les vagues, vaincu dans ses maléfices, fut durement percé de lances, bravement harponné, et traîné sur le promontoire : les hommes regardaient cet hôte redoutable. Beówulf, se préparant, revêtait son armure, sans souci de sa vie : la cotte de mailles travaillée à la main, large et variée de couleurs, devait, *à présent*, éprouver les profondeurs *des eaux*, *elle* qui savait protéger le corps, afin que l'étreinte de la guerre ne pût blesser la poitrine, et que l'effort hostile du monstre en fureur, *ne pût* atteindre la vie. Mais le casque blanc, précieusement adorné, recouvrait la cotte de tête, qui devait braver les profondeurs du lac, et fendre les vagues confondues ; il était entouré de chaînettes d'or, tout comme aux jours passés, quand le batteur d'armes l'*avait* forgé, l'*avait* merveilleusement paré, ...

2878. Sweet : « *ge[h]naeged* ».

be-sette swín-lícum,
thaet hine syththan nō
brond né beado-mēcas
bítan ne mealhton :
naes thaet thonne máetost
maegen-fultuma,
thaet him on thearfe láh
thyle Hroth-gáres ;
waes thām haeft-mēce
Hruntig nama,
thaet waes ānforan
eald-ge-strēona ;
ecg waes iren
áter-tánum fáh,
á-hyrded heatho-swáte,
nāefre hit aet hilde ne swác
manna áengum
thára the hit mid mundum
[bewand,
sē thegrýre-síthas
ge-gán dorste,
folc-stede fāra :
naes thaet forma sith
thaet hit ellen-weorc
aefnan scolde.
Hūru ne ge-munde
mago Ecg-lāfes.
eafothes craeftig,
thaet hē áer ge-spraec
wíne druncen,
thá hē thaes wāepnes on-láh
sélran sweord-frecan :
selfa ne dorste
under ýtha ge-win
aldre ge-néthan
driht-scype dreógan,
thaer hē dóme for-leás

. . . . . en lui donnant en ses contours, les formes du cygne, afin que jamais par la suite, ni torche, ni glaive de guerre n'eût pouvoir de l'entamer. Puis, dans ce que lui avait prêté Hrothgar, pour l'assister, ce n'était pas la moindre arme, que le glaive à poignée qu'on nommait Hruntig, et qui était auparavant, l'un des antiques trésors : la pointe en était d'airain, teinte de gouttes de poison, et trempée dans le sang. Jamais, au combat, il n'avait trompé aucun homme, parmi ceux qui l'avaient balancé dans leurs mains ; qui tentaient d'accomplir la terrible tâche, et de s'emparer des cités des hommes : ce n'était pas la première fois qu'il devait se rendre digne d'un acte de valeur. Encore le fils d'Ecglaf, dont l'âme était profondément troublée, ne se souvenait-il plus de ce qu'autrefois il avait dit, pris de vin, alors qu'il *voulait* décerner l'arme à un meilleur guerrier. Lui-même n'osa point risquer sa vie sous les tempêtes des vagues, et souffrir pour ce haut fait. . . . . .

2918 Cosijn, Heyne, Socin : « *āter-tearum* ».

ellen-| maer thum ;
[fol. 162 b.]
ne waes thæm óthrum swá
syththan hē hine tó gúthe
ge-gyred haefde.

. . . . . Là, il démentit, à bon droit, la réputation de son courage : il n'en était pas ainsi de l'autre *guerrier*, après qu'il se fût préparé à combattre.

XXII

Beó-wulf mathelode
bearn Ecg-theowes :
ge-thenc nú se máera
maga Healf-denes,
snottra fengel,
nú ic eóm sithes fús,
gold-wine gumena,
hwaet wit geó spræcon ;
gif ic aet thearfe
thínre scolde
aldre linnan,
thaet thu mē á wǽre
forth-ge-wítenum
on faeder stǣle ;
waes thú mund-bora
mínum mago-thegnum,
hond-ge-sellum,
gif mec hild nime :
swylce thú thā mádmas
the thú mē sealdest,
Hróth-gár leófa,
Hige-láce on on-send :
maeg thonne on thæm golde

XXII

Beówulf, le fils d'Ecgtheow, parla : « – Que maintenant, le fils fameux d'Healfdene, le prince prudent, le seigneur du peuple, se souvienne, *dès lors que* je suis prêt au *suprême* voyage, de ce que nous avons dit tous deux, auparavant : si je venais à te manquer, à cesser de vivre, tu serais toujours pour moi, comme un père, *même si je devais* partir pour jamais ! Sois donc le protecteur des féaux de mon sang, de mes proches compagnons, si la guerre m'emporte ! . . . . . .

2941. Kemble : « *weorthum* » ; Thorpe : « *maerthum* » ; Zupitza : « *maerthum* ».

2955. « *linnan* » est le plus souvent suivi d'un génitif. Cf. « *Beowulf* », v. 4482. Cod. Vere. I, 2274 (avec le datif).

2960. Heyne se trompe sur le rythme en plaçant « *minum* », à la fin de la ligne précédente.

Geáta dryhten on gitan
ge-seón sunu Hraedles
thon hē on thaet sine
stárath,
thaet ic gū-cystum
gódne funde
beága bryttan ;
breác thon móste :
and thú Hun-ferth laet
ealde-láfe,
wraet-līc wáeg sweord,
wíd-cúthne man,
heard ecg habban ;
ic mē mid Hruntinge
dōm ge-wyrce,
oththe mec deáth nimeth.
[fol. 163 a.]
Efter thácm wordum
Weder-Geáta leód
éfste mid elne,
nalas and-sware
bídan wolde:
brim-wylm on-fēng
hilde-rince.
Thá waes hwíl daeges
áer hē thone grund-wong
on-gytan méhte.
Sōna thaet on funde
sē tha flóda be-gong
heoro-gīfre be-hēold
hund missera,
grim and gráedig
thaet thaer gumena sum
ael-wihta eard

. . . . . En outre, cher Hrothgar, renvoie à Hygelac les trésors que tu m'as donnés, en d'autres jours : ainsi le chef des Geats comprendra-t-il par tout cet or, ainsi le fils d'Hrethel verra-t-il, devant ce trésor, que j'ai trouvé un dispensateur d'anneaux, royal dans sa munificence ; *que j'en* ai joui, pendant le temps qui m'était dévolu ! Et souffre qu'Hunferth, héros à la lointaine renommée, reçoive l'antique héritage, le glaive travaillé, à la lame ondulée, *à la* dure pointe : avec Hruntig, je me forgerai la gloire, ou *bien* la mort me ravira ! Après ces mots, le prince des Weder-Geats se hâta bravement : il ne voulait point attendre de réponse, et déjà, la vague de l'abîme étreignait le guerrier.

Alors, il s'écoula une partie du jour, avant qu'il pût apercevoir le fond *des eaux*. Bientôt *le monstre*, assoiffé de sang, féroce et avide, qui pendant cent années, avait régné sur l'étendue couverte par les vagues, découvrit-il qu'en ces lieux, l'un des fils des hommes, de ces êtres étranges (pour lui), essayait de toucher à l'abîme, venant de la terre élevée. . . .

2984 et suiv. Le combat de Beówulf et de la mère de Grendel pourrait être comparé à l'histoire de la femme de Troll, dans l' « *Old Norsk Grettio-Saga* » (S. B., I, 122-1317), et à celle qui est rapportée dans la Saga d' « *Ormr Storolfsson* ».

ufan cunno[de] :
gráp tha tó-geanes,
gúth-rinc ge-fēng
át[olan] clommum ;
nō thý áer in ge-scód
hālan lice.
hring útan ymb-beárh,
thaet hēo thone fyrd-hóm
thurh-fón ne mihte,
locene leód-syrcan
láthan fingrum ;
baer thá seó brim-wyl[f]
thá heó tó botme cōm,
hringa thengel
tó hófe sínum,
swá hē ne mihte,
nó hē tháem módig waes,
wǣpna ge-wealdan ;
ac hine wundra thaes fela
swe[n]cte on sunde,
sáe-deor monig
hilde-tuxum
here-syrcan braec,
ēhton āeg lāecan :
thá se eorl on-geat

. . . . . *La mère de Grendel* s'avança vers lui pour *l'*étreindre ; elle le saisit en *ses* griffes maudites : mais elle ne put pour cela, les enfoncer plus avant dans tout son corps, *car* la cotte bien tressée le recouvrait, tant au dehors qu'au dedans, *de sorte que* les doigts *de la maudite* ne pouvaient déchirer l'habit de guerre, l'armure de combat bien fermée. En cet instant, la louve de mer (quand elle eut touché le fond du lac), emporta le prince des anneaux en ses demeures, et il ne pouvait, furieux comme il était, se servir de ses armes. Tandis qu'il nageait, plus d'un *être* affrayant lui faisait obstacle ; . .

3003. « *atolum* » au datif pluriel, et non « *atolan* ».

3007. La forme la plus usuelle est faible : « *fyrd-homa* » ; « *flaesc-homa* » ; « *fether-homa* ». Mais, dans Anal. 137, 9 : « *byrn-homas* ».

3017. Ms., : « *thaem* »; Grundtvig et Heyne : « *thaes* »; Grein : « *thēah* ».

3024 et suiv. Stopford Brooke a trouvé une explication ingénieuse du repaire du monstre (Hist. of early english, lit. 63, 64) : « La cave sous la mer, écrit-il, semble être l'un des phénomènes naturels que connaissait personnellement l'auteur, et qu'il introduisait dans son récit, comme surnaturel, pour donner au poème, plus de couleur. Il existe plusieurs cavernes, semblables à celle qui est dépeinte dans « *Beowulf* ». Leur entrée est au niveau le plus bas du flot. Le plongeur se trouve, aussitôt, dans une haute caverne à arcs, s'étendant sous les rochers d'une falaise voisine, et aérée par les crevasses du roc. D'après le texte, Beówulf et la mère de Grendel, se trouvent

thaet hē níth-sele
nát hwylcum waes,
thǽer him náenig waeter
wihte ne scethede,
né him for hróf-sele
hrínan ne méhte
fáer-grípe flódes,
[fýr-leó]ht ge seah,
[fol. 163 b.]
blácne leóman,
beorhte scīnan.
on-geat thá se góda
grund-wyrgenne,
mere-wíf mihtig
maegen-rāes for-geaf
hilde bille,
hord-swenge ne of-teáh
thaet hire on, hafelan
hring-máel á-gól
gráedig gúth leóth :
[thá] se gist on fand
thaet se beado-leóma
bítan nolde,
aldre sceththan,
ac seó ecg ge-swác
[th]eódne aet thearfe,
[tholode áer fela
hond-[ge]-móta,

. . . . . plus d'un monstre marin rompait la cotte de mailles avec *ses* cornes, et harcelait le héros infortuné, quand celui-ci s'aperçut qu'il était arrivé en je ne sais quelle caverne ennemie, où les eaux ne l'étouffaient plus, et la pression soudaine du flot ne pouvait plus longtemps peser sur lui, à cause des voûtes qui surplombaient cet antre. Il vit une lumière, une flamme pâle qui brillait, aveuglante.

En cet instant, le brave *champion* reconnut la louve de l'abîme, la forte géante de la mer. Il lui donna l'attaque avec ses armes de guerre ; il ne retint point l'élan du glaive, de sorte que sur sa tête, l'airain fit retentir son chant sonore. Alors l'hôte découvrit que l'arme de bataille *ne pouvait* entamer, ni détruire *sa* vie ; . . .

« *dans l'antre de la mer, où les eaux ne sont point* ». Aux murs de la caverne sont appendues des armes,... et le combat se poursuit sur le sable sec, sous une voûte élevée. Un feu est allumé dans l'antre... ».

Contre la thèse ingénieuse de Stopford Brooke, on ne peut que faire remarquer qu'il n'y a point de lieux au sud du Roskilde Fjord ou d'Issefjord, présentant, ou ayant pu présenter les dispositions qu'il décrit.

3025. Thorpe : « *in nith sele* ». Grein et Heyne : « *nith-sele* », et ils traduisent par : cave souterraine. Sweet adopte la même écriture, et traduit par : cave de l'ennemi.

3040. Sweet : « *sweng hond* ».

helm oft ge-scaer
fáeges fyrd- hr[ae]gl,
thá wáes forma síth
deórum mádme
thaet his dōm á-laeg
eft waes ān ráed,
nalas elnes [l]aet :
máertha ge-myndig,
máeg Hy[ge] lāces
wearp tha wundel-máel,
wraettum ge-bunden,
yrre ōretta,
thaet hit on eordan laeg
stíth and stȳl-ecg,
strenge ge-trúwode,
mund-grípe maegenes,
swá sceal man dón
thon hē aet gúthe
ge-gán thenceth
long-sumne lóf,
ná ymb his líf cearath.
Ge-fēng thá be eaxle,
nalas for fáehthe mearn.
Gúth-Geáta leód
Grendles módor :
braegd tha beadwe-heard
thá hē ge-bolgen waes
feorh-ge-nīthlan
thaet héo on flet ge-beáh ;
hēo him eft hrathe
hand-leán for-geald
grimmam grápum
[fol. 164 a.]

. . . . . mais la pointe du glaive faisait défaut au prince qui recourait à elle : [et cette lame avait autrefois triomphé, en plus d'une rencontre hostile : souvent avait-elle fendu le casque qui protège *le guerrier* prédestiné, et c'était pour le cher trésor, la première fois que sa vertu venait à manquer]. *Le héros* pris d'une fureur nouvelle, ne perdit point courage : se souvenant de sa gloire, le féal d'Hygelac, le champion plein de rage, rejeta la lame ondulée, à la poignée serrée, *de sorte qu'*elle gisait à terre, vaine et émoussée. Il se fiait à sa force, à la puissance de son étreinte, comme doit faire au combat, toute homme qui veut conquérir une gloire durable, sans souci de sa vie. Donc, le prince des guerriers Geats, saisit à l'épaule la mère de Grendel, sans crainte de sa risposte : âpre au combat (depuis qu'il était en fureur), il enlaça l'homicide, *de sorte qu'*il la fit pencher vers le sol.

3070. Pour les besoins de l'allitération, Sweet et Rieger adoptent la forme « *feaxe* », au lieu de « *eaxle* ».

3082. Heyne et Sweet adoptent la correction de Rieger : « *and-lēan* », allitérant avec « *eft* ».

and him tó-gēanes fēng;
ofer-wearp thá wérig-mód
wígena strengest,
fethe cempa,
thaet he on fylle wearth;
of-saet thá thone sele gyst
and hyre seaxe ge-teáh,
brād brūn ecg,
wolde hire bearn wrecan,
ángan eaferan;
him on eaxle laeg
breóst-net brōden,
thaet ge-beárh fēore
with ord and with ecge,
in-gang for-stóde:
haefde thá for-síthod
sunu Ecg-thēowes
und[er] gynne-grund.
Geáta cempa,
nemne him, heatho-byrne
helpe ge-fremede,
here-net hearde,
and hálig Gód
ge-wēold wíg-sígor,
wítig drihten,
rodera ráedend,
hit on ryht ge-scēd
ȳthe-líce;
syththan hē eft á-stód.

Bientôt, elle voulut lui rendre son attaque, et vint à lui, féroce, pour l'embrasser étroitement. Mais las d'efforts, *le* plus puissant des guerriers, *l'*ardent champion tombant, roula sur lui-même ; alors, *elle* assaillit l'étranger qui avait pénétré dans l'antre, et brandit son glaive large, à la pointe brunie : *elle* voulait venger son fils, *son* propre rejeton : sur lui, sur l'épaule *du guerrier*, était agrafée la cotte de poitrine qui protégeait *sa* vie contre la pointe et contre le tranchant, *et qui* empêchait *la lame* de pénétrer. A ce moment, le fils d'Ecgtheow, le champion des Geats, eût péri sous l'abîme, si sa cuirasse de guerre, sa dure cotte de mailles ne l'avait défendu, et si Dieu saint, victorieux dans les batailles, le Seigneur de toute sagesse, ne l'avait emporté. Le roi du firmament faisait aisément triompher la justice : après quoi, *le héros*, encore, était debout !

3084. Cosijn fait observer que, par exception, « *oferweorpan* », n'est pas, ici, intransitif.

3090. Ettmüller, Sweet : « *seax* », également adopté par Kemble.

3091. Par raison prosodique, Heyne : « *brād* [*ond*] *brūn-ecg* ».

3096. « *Beorgan* » est construit avec le datif. Cf. « *Beowulf* », v. 5194 ; Anal. 126, 56 ; Cod. Vere. I, 3075.

3110. Wülcker met deux points après « *ge-scēd* », et pas de ponctuation après « *ȳthe-líce* ».

XXIII

Ge-seah thá on searwum
síge-eádig bil,
eald sweord eótenisc,
ecgum thyhtig,
wígena weorth-mynd,
thaet wǣpna cyst.
[būton hit waes máere
áenig mon other [thonne
tó beadú-láce
aet-beran meahte,]
gōd and geató-líc,
giganta ge-weorc :
hē ge-fēng thā fetel-hilt,
freca Scyldinga,
hrēoh and heoro-grim
hring-máel, ge-braegd,
aldres or-wéna
yrringá [s]lóh,
[fol. 164 b.]
thaet hire with halse
heard grapóde ;
bán-hringas braec,
bil eal thurh-wód
fáegne flaesc-homan ;
heó on flet ge-crong :
sweord waes swátig,
secg weorce ge-féh,
līxte se leóma,
leóht inne stód,
efne swá of hefene
hádre scíneth
rodores candel,

XXIII

Alors, il vit parmi les armes, une lame fortunée dans la victoire, un glaive antique et démesuré, à la pointe vaillante, — dignité des guerriers C'était la plus coûteuse des armes, (encore qu'elle fût trop grande, pour qu'aucun autre homme pût la brandir au sein de la guerre). *Elle était là*, bonne, prête *à servir*, forgée par les géants. Il saisit la poignée tressée — le guerrier des Scyldings — et fier et sauvage, vola l'airain ! Désespérant de la vie, il frappait furieusement, *de sorte que* la lame *lui* sciait durement le cou : elle *lui* brisa les anneaux des os, *et* l'arme transperçait tout le corps maudit. *La mère de Grendel* chancela à terre : le glaive était sanglant ; le héros se réjouissait de son exploit : un rayon brilla : une clarté illuminait l'intérieur de l'antre, avec la même douceur qu'au firmament, luit la lampe céleste. Son regard parcourut ces lieux : alors, le féal d'Hygelac vint au mur, bouillant de rage, et saisit âprement le glaive à la poignée.

3118. Correction de Kemble : « *thaet* [*waes*] *wǣpna cyst* ».

3138. Généralement au génitif. Cod. Verc. VI, 1701 : « *cwen weorces gefeah* ». Cf. Psalt, 8.

hē aefter recede wlát :
Hwearf thá be vealle,
wǣpen hafena[de]
heard be hiltum,
Híge-láces thegn,
yrre [and] ūn-raēd ;
naes seó ecg fracod
hilde-rince,
ac hē hrathe wolde
Grendle for gyldan
gúth-rāesa fela
thára the hē ge-worhte
tō West-denum
oftor micle
thonne on áenne síth,
thon hē Hroth-gáres
heorth-ge-neátas
slóh on sweofote,
sláepende fraet
folces Denigea
fýf-tȳne men,
and other swylc
út of ferede
lath-lícu lác ;
hē him thaes leán for-geald,
rēthe cempa
tó thaes the hē on raeste
gúth-wérigne [ge-seah
Grendel licgan,
aldor-leásne,
swá him aer ge-scód
hild aet Heorote ;
hrá wíde sprong,
syththan hē aefter deáthe
drepe thrōwade
heoro-sweng héordne,
and hine tha heafde be-cearf
Sōna thaet ge sāwon
snottre ceorlas

La pointe obéissait au guerrier, et celui-ci voulait payer Grendel des nombreuses attaques qu'il *avait* jadis, entreprises contre les Danois du Sud, bien plus souvent qu'une fois : quand il massacrait dans leur sommeil, ceux de la maison d'Hrothgar ; qu'il dévorait quinze Danois endormis, et qu'il en emportait autant : holocauste terrible ! Il lui donna donc sa récompense, le fier champion, d'autant plus qu'il voyait Grendel abattu par la lutte, gisant sans vie, ainsi que le sort des armes l'avait décidé pour lui, dans Heorot. Son corps était déchiré de toutes parts : *Beowulf* lui porta, bien qu'il fût mort, un dur coup de glaive, et lui trancha la tête. Les hommes prudents qui, avec Hrothgar, regardaient le lac profond, virent bientôt un mélange flotter sur les eaux, et le flot furieux était souillé de sang.

thā the mid Hróth-gáre
on holm w[liton],
thaet waes ýth-geblond
eal ge-menged,
brim blóde fáh :
blonden-feaxe
gomele ymb gódne
on-geador spráecon,
thaet hig thaes aethelinges
eft ne wēndon
thaet hē síge-hrethig
sécean cōme
máerne theóden ;
thá thaes monige ge-wearth
thaet hine seó brim-wylf
á-breóten hae[f]de :
thá cōm nón daeges
náes of-gēafon
hwáte Scyldingas ;
ge-wát him hám thonon
gold-[wine] gumena
gistas sécan.
mōdes seócc,
and o[n] mere stáredon
wiston and ne wéndon thaet
heora wine-drihten [híe
selfne ge-sāwon.
Thá thaet sweord on-gan
aefter heatho-swāte,
hilde-gicelum,
wíg-bil wanian;
thaet waes wundra sum,
thaet hit eal ge-mealt

Les *hommes* chenus, les vieillards s'entretenaient du bon *champion* : aucun ne s'attendait plus à ce que le noble héros vînt retrouver le prince fameux : depuis qu'il y avait apparence que la louve de mer l'avait détruit... Puis vint l'heure de midi, et les braves Scyldings quittèrent le promontoire : alors, le prince du peuple s'en revint vers ses hôtes, l'âme triste, et *ceux-ci* regardaient fixement le lac : ils désiraient, mais ils ne croyaient pas qu'il leur fût donné de revoir leur bon seigneur, lui-même. Mais le glaive de bataille, teint de sang, entrait en fusion et diminuait : . . . .

3198. La plupart des auteurs : « *abroten* ».
Il faut lire « *abroten* », participe passé de « *abréotan* ».

3204. La plupart des auteurs : *seceān* ».

3207. Kemble : « *wiscton* » ; Sweet : « *wȳscton* » ; Cosijn : « *wiston* » = « *wished* ».

íse ge-lícost,
thōn forstes bend
faeder on-lāeteth
on-wintheth wáe[g]-rápas,
sē the ge-weald hafath
sáela and máela,
thaet is sōth metod.
Ne nōm hē in thám wícū
Weder-Geáta, leód,
máthm-āhta má,
théh hē thāer monige
[ge-scah,
būton thone hafelan
and thā hilt somod,
since fáge;
sweord áer ge-mealt,
for-barn brōden-mácl,
waes thaet blód [t]ó thaes
áettren ellor-gāest [hát
sē thāer inne swealt.
Sōna waes on sunde
sē thē áer aet saecce ge-bád
wíg-brýre wráthra,
waeter úp-turh-deáf,
wáeron ýth-geblond
eal ge-fáelsod,
eácne eardas,
thá se ellor-gāest
of-lēt líf-dagas
and thās láenan ge-sceaft.
Cōm thá tó lande
líd-manna helm
swíth mód swymman,
sáe-láce ge-feah,

. . . . . .ce fut une merveille qu'il fondît comme la glace, quand le Père (qui a pouvoir sur le temps, et sur les saisons) — le vrai Dieu, en un mot — rompt les chaînes de glace, *et* rend à la vague captive, sa liberté. Lui, le prince des Weder-Geats, ne prit d'autre richesse dans l'antre aux trésors amoncelés — et quoiqu'il en vît là d'innombrables, — que le casque à cotte de mailles, et avec lui, la poignée du glaive, précieusement ouvragée.

Auparavant, le glaive *lui-même* s'était dissout; la lame ondulée avait fondu, tant était chaud le sang empoisonné de l'étranger qui avait péri en ces lieux! Bientôt il allait nageant, celui qui renversait *ses* ennemis à la bataille; . .

3219. Sweet adopte la correction de Kemble : « *wāeg-rapas* ». Heyne : « *wāel-rapas* ».

3325. Cf. v. 1694. « *Leas* » n'est pas souvent construit avec un génitif.

maegen- by[r]thenne
thára the hē him mid haefde.
Eódon him thá tó geánes,
gode thancodon
thrȳth líc thegna heáp,
theódnes ge-fōgon
thaes the hí hyne ge-sundne
ge-seón mōston :
thá waes of thām hróran
helm mand byrne
lungre á lýsed,
lagu drúsade
waeter under wolcnum,
wael-dréore fág.
Ferdon forth thonon
fōthe lāstum
ferhthum faegne
fold-weg māeton
cúthe stráete,
cyning-balde men
from tháem holm-clife
hafelan bāeron
earforth-líce,
heora áeg-hwaethrū
fela módigra :
fōower scoldon
on thām wael-stenge
weorcum ge-ferian
tō thām gold-sele
Grendles heáfod ;
oth thaet semninga
[fol. 166 a.]
tō sele cōmon
frome, fyrd-hwáte,
fōower-tȳne
geáta gongan
gu[m]-drihten mid ;
modig on ge-monge
meod[o]-wongas traed.

. . . . . il se frayait un chemin à la surface des eaux dont tous les flots étaient purifiés, et il apercevait les champs fertiles, où fièrement, il avait fait le sacrifice de *ses* jours de vie, et toute la création. Alors parvint à terre le chef des mariniers, nageant avec vigueur : il se réjouissait *du* don de la mer, *du* puissant fardeau qu'il portait avec soi. Donc, ils vinrent à sa rencontre ; la vaillante troupe des féaux rendit grâces à Dieu ; ils se réjouissaient de leur chef, de pouvoir le contempler sain et sauf. Alors, on enleva vivement au *guerrier* encore dispos, son casque et sa cotte de mailles : le lac coulait toujours sous le ciel, taché du sang *du monstre* égorgé. Ils partirent de ces lieux à grands pas, joyeux dans l'âme. Les héros de royale bravoure, parcouraient le chemin du pays, la voie qu'ils connaissaient bien ; du haut des falaises de la mer, ils portaient le casque à cotte des *hommes* au grand cœur, *et cette vue* affligeait chacun d'eux : quatre des leurs devaient soutenir avec peine, jusqu'à la salle de l'or, la tête de Grendel au bout du pieu fatal.

Thá cōm in-gán
ealdor thegna,
dáed-céne mon
dóme ge-wurth[ad],
haele hilde-deór,
Hróth-gár grétan ;
thá waes be feaxe
on flet boren
Grendles heáfod,
thaēr human druncon,
eges-líc f[or] eorlum,
and thaēre idese míd
wlíte seón wr[aet] líc
weras on sāwon.

Quand soudain, quatorze d'entre les Geats, bons *héros*, braves à la guerre, vinrent au palais avec leur seigneur : superbe parmi eux, celui ci marchait à travers les salles de bière. Alors entra le prince des féaux, l'homme aux valeureux exploits, plein d'honneur et de dignité, l'homme ardent comme le fauve, à la bataille, pour saluer Hrothgar : puis on apporta, tenue par les cheveux, la tête de Grendel, dans le palais où buvaient les hommes : *elle était là*, horrible et merveilleux spectacle à contempler, pour les guerriers et pour les femmes qui étaient là, en leur compagnie.

XXIV

Beó-wulf mathelode
bearn Ecg-thēowe[s] :
hwaet, wē thē thas saē-lác,
sunu Healf-denes,
leód Scyldinga,
lustrū brōhton
tíres tó tácne,
the thú hēr tó-locast.
Ic thaet un-sófte
ealdre ge-dígde
wígge under waetere,
weorc ge-néthde
eafoth-líce;
aet rihte waes
gúth ge-twáefed
nymthe mec God scylde.
Ne meahte ic aet hilde
mid Hruntinge
wiht ge-wyrcan,
theah thaēt waepen dúge ;
ac mē ge-úthe

Beówulf, le fils d'Ecgtheów, parla : « — Voilà, fils d'Healfdene, prince des Scyldings, que nous t'avons en joie, apporté ce présent de la mer que tu considères, comme un trophée de *notre* gloire ! J'ai accompli avec peine cette prouesse, et au péril de ma vie, dans cette lutte sous les eaux. L'effort accompagnait ma tâche : mais la Providence, en a décidé en toute justice, et Dieu m'a protégé ! Je n'ai pu à la bataille, me servir d'Hruntig, quoique cette arme fût vaillante : . . . . . .

XXIV

ylda waldend
thaet ic on wāge ge-seah
wlítig [han]gian
[fol. 166 b.]
eald sweord eácen,
oftost wísode,
wénigea-leásum
thaet ic thý wǣpne ge-
[brǣd
[O]f-slów thá aet tháere
[saecce,
thá mē sáel á-geald,
húses hyrdas;
thá thaet hilde-bil
for-[born] brogden-mácl,
swá thaet blód ge-sprang
[h]átost heatho-swáta,
ic thaet hílt thanon
feóndum aet-ferede;
fyren-dáeda wraec,
dēath-cwealm Denigea,
swá hit ge-défe waes,
Ic hit thē thōn ge-háte
thaet thú on Heorote móst
[s]orh-leás swefan
mid thíura secga ge-dryht,
and thegna ge-hwylc[um]
thínra leóda
duguthe and iógothe.
thaet thú him on-drǣda ne
on thá healfe, [thearft
theoden Scyldinga
aldor-bealu eorlum,
swá thú áer dydest.
Thá waes gylden hilt
gamelum rince,
hárum hild-fruman,
on hand gyfen,
enta áer-geweorc;

. . . . mais le roi des hommes m'accorda de voir appendu au mur, un antique et puissant glaive — qui devait le plus souvent me soutenir, quand je perdais l'espérance — *de sorte qu'*avec cette arme, je me battis. Dans la lutte, je massacrai-là, puisque l'occasion d'une revanche m'était offerte en retour, les gardiens de ces demeures ; et alors l'arme de guerre, la lame ondulée se consuma, au moment où jaillissait le sang le plus chaud, répandu au combat : j'arrachai de ces lieux, à mes ennemis, la dépouille (*d'Eschere*) ; je punis *leurs* crimes, le fléau mortel des Danois, comme il convenait *que je le fisse*. Je te promets donc que tu peux dans Heorot, dormir en sûreté, avec la compagnie de tes guerriers, et avec chacun des féaux de ton peuple, jeunes et vieux, et que tu peux ne pas craindre pour eux, dans ce palais, ô prince des Scyldings, de massacre de tes comtes, ainsi qu'autrefois tu le redoutais. Donc le casque d'or, première œuvre des géants, fut remis au vieux guerrier, au chef vénérable : . . . . . .

hit on āeht ge-hwearf
aefter deófla hrýre,
Denigea freán,
wundor-smitha ge-weorc;
and thá thās worold of-geaf
grom-heort guma,
godes and-saca,
morthres scyldig,
and his módor eác,
on ge-weald ge-hwearf
worold-cyninga
thám sáelestan
be sām tweónū,
[fol. 167 a.]
thára the on Sceden-igge
[sceat]tas dáelde.
Hroth-gár mathelode,
hilt sceáwode
ealde láfe,
on thám waes ōr-wri[ten]
fyrn ge-winnes,
sypthan flód of-s[lóh],
gifen geótende,
giganta cyn;
frēcne[ge]-fērdon,
thaet waes fremde theód
écean driht[ne],
him thaes ende-leán
thúrh waeteres wylm
waldend sealde:
swá waes on thām scen[ne]
scíran goldes
thúrh rím-stafas
rihte [ge]-mearcod,
ge-seted and ge-sáed,

. . . ce travail de merveilleux forgerons, après la chute *des* démons, passait entre les mains du seigneur des Danois; quand le monstre au cœur sauvage, ennemi de Dieu et souillé de crimes, eût quitté la terre, et sa mère également, il appartenait au meilleur des puissants rois entre les deux océans, de ceux qui dans Scenedig, distribuaient les trésors. Hrothgar parla; il regardait le casque, *cet* ancien héritage, où étaient gravées *les* origines *des* plus antiques luttes : après le déluge, l'océan débordant détruisit le peuple des géants : ceux-ci se défendirent avec audace : c'était une race ennemie du Dieu éternel, et le Maître, en revanche, les engloutissait une dernière fois, sous des trombes d'eau. . . . . .

3361. Müllenhof et Bugge rejettent « *and* », comme inutile, au commencement d'une phrase qui n'est que le développement de celle qui la précède.

hwám thaet swe[ord] ge-
frenna cyst, [worht,
áerest wǣre,
wr[eothen] hylt and wyrm-
Thá se wísa spraec [fáh.
su[nu] Healf-denes,
swígedon ealle;
thaet lá maeg secgan
sē the sóth and riht
frameth on folce,
feor eal ge-mon
eald ·8· wear[d],
thaet tes eorl wǣre
ge-boren betera.
Blǣd[is] á-ráered
geond wíd-wegas,
wine nún Beó-[wulf].
thín ofer theóda ge-hwylce
Eal thú hit ge-thyldum
[healdest
maegen mid módes snyt-
[trum;
ic thē sceal, míne ge-láestan
freothe swá wít furthum
[spráecon;
thú scealt tó frófre weor-
[than,
eal-lang twidig,
lēodū thínū,
[hael] ethum tō helpe :
[fol. 167 b.]
ne wearth Here-mód [swá]
eaferum Ecg-welan
ár Scyldingum ;

. . . . . Egalement à la surface de l'or, brillant en caractères runiques, avait-on bien marqué et dit pour qui avait été forgé le glaive, *du* plus coûteux airain, *avec* le casque travaillé et au métal ondulé, comme les anneaux d'un serpent. Alors, le fils prudent d'Healfdene parla, et tous furent silencieux : « — Que tout prince âgé, ayant vécu dans la vérité, ayant rendu la justice au peuple, et se souvenant des antiques exploits, reconnaisse sur toutes *choses*, que ce comte est né très excellent! Tu t'es élevé en gloire, ô mon cher Beówulf, et par delà les voies lointaines, *et* au-dessus des peuples A ta persévérance est due ta gloire, et tu jouis de *ta* force avec la modération de l'esprit; je remplirai ma promesse envers toi, comme nous l'avons dit auparavant; tu seras longtemps agréable à tes peuples; *tu seras* leur soutien, et *l'*appui des héros ! . . . . . .

3402. La plupart des auteurs : « *eald ethel-weard* ».

3403. Bugge : « *thaet thē eorl nǣre* ».

3412. Wülcker et Heyne : « *frēode* ».

ne ge-weox hē him tó
[willan
ac tō wael-feal[le],
and tó dēath-cwalum,
Deniga leódū;
breát [bol]gen-mód
beód-gē-nēátas,
eaxl-ge-[ste]allan,
oth thaet hē ána hwearf,
máere thē[ód]en,
mon-dreámū from:
theáh the hine [mi]htig God
maegenes wynnū,
eafethum [st]épte
ofer ealle men,
forth ge-freme[d]e,
hwaethere him on ferhthe
[greów
breóst-[h]ord blód-reów,
nallas beágas geaf
Denum aéfter dóme;
dreám-leás ge-bād
thaet hē thaes ge-vinnes
weorc thrówade,
leód-bealo long-sum;
thá thē láer be thon,
gú-cyste on-git:
ic this gid be thē
á-wraec wíntrum fród,
wundor is tó secganne
hú mihtig god
manna cynne
thúr sídne selfan
snyttru bryttath,
eard and eorl-scipe,
heáh ealra ge-weald;
hwilū hē on lufan
lāeteth hworfan
monnes mód-ge-thonc

. . . . Ainsi Heremod ne fut-il pas un protecteur pour les Scyldings, pour les fils d'Ecgwela : il ne s'éleva pas, comme ils l'eussent voulu, mais il grandit, cause de destruction, et fléau mortel pour le peuple des Danois. Plein de colère, il massacra ceux qui vivaient en son palais, ses proches compagnons, jusqu'à ce qu'il s'éloignât, le prince fameux de la joie des hommes. Bien que Dieu puissant l'élevât sur tous les siens en pouvoir et en œuvres, et qu'il *le* poussât vers une gloire nouvelle, son cœur nourrissait, cependant, un sentiment sauvage, et *ce prince* ne distribuait point aux Danois d'anneaux, selon l'équité. Il vécut sans joie, endurant les travaux de la guerre, odieux fléau pour *son* peuple. Eclaire-toi de son exemple, et comprends les bienfaits ! Moi-même que les années ont rendu prudent, j'ai rapporté pour toi cette histoire : *il* est merveilleux de dire comment Dieu puissant, dans sa vaste pensée, dispense entre la race des hommes, la sagesse, la terre, le courage, et sur tous, la domination souveraine. . . . . .

máeran cynnes,
seleth him on éthle
eorthan wynne
tó healdanne,
hléo-burh wera,
ge-déth him swá ge-weal-[dene
worolde [dáel]as
thaet hē his selfa ne maeg
his un-snyttrum
ende ge-thencean :
wunath hē on wiste,
nē hine wiht dweleth
ád[l] né yldo,
ne him in-wit-sorh
on sefa[n] sweorceth,
né ge-sacu ó-h-wǣer
ecg-he[te] eówerth,
ac him eal worold
wendeth on w[il]lan :
hē thaet wyrse ne con.

. . . . . Parfois, selon *son* plaisir, il souffre que la pensée de l'homme d'une race d'élite, se réalise ; *il* met en sa possession les joies de la terre, *et il lui permet* de régner sur les cités où se réfugient les hommes. Ainsi, *il* met sous sa dépendance des parties de l'univers, afin que dans sa folie, il ne puisse plus même se souvenir de sa fin ; il continue à festoyer ; ni l'âge, ni la maladie ne l'éclairent, et la peine soudaine n'obscurcit pas *son* âme ; nulle part il ne rencontre la haine meurtrière de l'ennemi, mais le monde évolue à sa volonté : il ne connaît point le malheur.

XXV

XXV

Oth thaet him on innan
ofer-hygda dáel
weax [eth] and wrídath,
thon̄ se weard swefeth,
sáwele h[yrde] ;
bíth se sláep tó faest

jusqu'au jour où une semence d'orgueil croît, et se lève *en lui*, quand dort l'ange gardien, le pasteur de l'âme ; . . . . .

3471. Le coin du manuscrit est défectueux. Kemble, Zupitza : « *sefa*[*n*] ».

3472. Grein : « *gesaca* ».

3476. Le manuscrit porte un point après « *con* ». Et puis au § 25, un O majuscule. Mais il paraît impossible de commencer une phrase nouvelle avec « oth thaet » = jusqu'à ce que, ainsi qu'Earle le fait. Grein coupe la phrase au vers 3475, ainsi que Kemble : Heyne, au vers 3486.

bisgum ge-bunde [n],
bona swíthe neáh
sẽ the of flán-bogan
fyrenum scéoteth ;
thon̄ bith on hrethre
under helm drepen
biteran stráele,
him be-beorgan ne con
wõm wundor-be-bodum
wergan gástes ;
thinceth him tó lỹtel
thaet hẽ tó lange hẽold ;
gỹtsath grom-hỹdig,
nallas on gylp seleth
fǣdde beágas,
and hẽ thã forth-ge-sceaft
for-gyteth and for-gýmeth
thaes the him áer God saelde,
wuldres [wal]dend,
[fol. 168 b.]
weorth-mynda dæl.
Hít on ende-staef
oft ge-limpeth
thaet se líc-homa
láene ge-dreósceth,
fáege ge-fealleth,
féhth õther[tõ],
sẽ the un-murnlíce
mádmas dáeleth,
[eor]les áer-ge-streón,
egesan ne gýmeth.

. . . . . le sommeil est trop profond, engendré par le mal ; le meurtrier *s'approche*, qui lance son trait de feu. Alors *l'homme* est frappé au cœur, sous la cuirasse, par une flèche empoisonnée ; il ne peut répudier le mal, ni lutter contre les étonnantes embûches de l'esprit maudit ! Ce qu'il a trop longtemps possédé, lui paraît trop peu étendu.

Son humeur devient cruelle ; il se fait avide : il ne distribue point superbement d'anneaux massifs, et il oublie *sa* mort, et la méprise, parce que Dieu, *le* roi de gloire, lui a donné une part d'honneurs ! A la fin, il arrive souvent que son corps décline misérablement, et tombe, voué à la mort ; un autre lui succède *qui*, sans deuil, recueille les trésors amassés de longue date par le guerrier, sans crainte de vaines terreurs . . .

3491. Heyne n'accentue pas « *wom* ». Sievers le fait, pour que le vers soit ainsi mieux scandé.

3494. Selon Zupitza, bien que reproduit dans presque toutes les éditions, « *to* » est à tort, intercalé entre « *he* » et « *lange* ».

3512. Grein : « ẽgesan », possesseur.

[Be]-beorh thē thone bealo-
[nith,
Beó-wulf leófa,
secg betsta,
and thē thaet sélre ge-ceós,
éce ráedas;
[of]er-hȳda ne gým
máere cempa;
nú is thínes [m]aegnes bláed
áne hwile.
eft sōna bíth
thaet [th]ec ādl, oththe ecg,
eafothes ge-twáefeth,
oththe [fȳ]res feng,
oththe flódes wylm,
oththe gúpe [m]ēces,
oththe gáres fliht,
oththe átol yldo,
[o]ththe eágena bearhtm,
for-siteth and for-swor[c]eh:
semninga bith
thaet hec, dryht-guma,
death [o]fer-swȳtheth.
Swá íc Hring-Dena
hund missera
wēold under wolcnum,
and híg wígge be-leác
manegum maegtha
geond thisne middan-geard,
aescū and ecgum;
thaet ic mē áenígne
under swegles be-gong
ge-sacan ne tealde:
hwaet, mē thaes on éthle

. . . . . Tiens éloigné de toi ce penchant fatal, cher Beówulf, le plus excellent des hommes, et choisis pour toi le meilleur sort : les récompenses éternelles ! Ne t'attache pas à l'orgueil, ô champion renommé ! Aujourd'hui, pour quelque temps seulement, la fleur de ta force s'est épanouie : bientôt, la maladie ou le glaive te sépareront de ta valeur, ou encore l'étreinte des flammes, ou le flot de l'océan, ou la morsure du fer, ou le trait volant, ou tes yeux *mêmes,* se fermant, lourds et obscurcis ; ce sera sourdement, que la mort, ô guerrier, triomphera de toi ! Ainsi moi-même, pendant bien des années, j'ai gouverné sous le ciel, les Danois aux anneaux, et je les ai défendus par la guerre, de bien des tribus du continent, par les lances, et par les glaives !

3513. « *bebeorgan* », se défendre contre, éviter. Cf. l'allemand du XIIe siècle « *pipirc* », éviter. Diut. I, 145.

3527. Cf. Cod. Verc. I, 376 : « *gares gripe* ».

3545. La plupart des éditeurs : « *edwenden* ».

ed-wendan cwōm
gyrn aefter gomene,
seoththan Grendel wearth,
eald-ge-winna,
in-genga mín :
ic thǽere sócne
[fol, 169 a.]
singales waeg
mód-cear[e] micle.
thaes síg metode thanc,
écean [driht]ne,
thaes the ic on aldre ge-bád
thaet ic on thone hafelan
hegro-dreórigne,
ofer eald[ge]-win,
eágum stárige.
Gá nú tó setle,
symbel-wynne dreóh,
wíg-ge-weorthad :
unc [sceal] worn fela
máthma gē-máenra
siththan [mor]gen bith.
Geát waes glaed-mód
gēong sōna [tó]
settes neósan,
swá se snottra héht.
Th[á waes] eft swá áer
ellen-rófum,
faegere-ge-reorded
niówan stefne.
Ni[ht]-helm ge-swearc
deorc ofer dryht-gum [an] ;
duguth eal á-rás ;
wolde blonden-feax

Et j'allais, ne me reconnaissant point d'adversaire à travers l'étendue que couvre le soleil. Hélas ! pour cette présomption, dans ma destinée, l'épreuve vint fondre sur moi, — la peine après la joie — quand Grendel, *l'*ancien ennemi, vint hanter mon royaume : toujours, j'éprouvai en mon âme, une grande douleur de *sa* venue. Donc, remercie Dieu, le Seigneur éternel de ce qu'il m'ait permis de vivre pour voir de mes yeux, dégouttante de sang, la tête *du monstre*, qui causait mon souci. Va, maintenant à *ton* siège ; jouis du festin, toi que les combats ont ennobli : une multitude de trésors nous *appartiendront en* commun, à l'aube ! » Le Geat en fut satisfait, et bientôt, il vint reconnaître son siège, ainsi que le *prince* prudent l'avait ordonné. Alors, celui-ci parla encore, en de nouveaux accents, à ceux qui, renommés, étaient assis dans le palais. La voûte du *ciel* nocturne s'épaississait, ténébreuse, sur les vassaux : la cour *entière* se leva. . . .

3549. La plupart des éditeurs : « *eald-gewinna* ».

3563. Wülcker : « *wīg-geweorthad* ». Heyne et Cosijn : « *wigge-[ge]weorthad* ».

bed[d]es neósan,
gamela Scylding ;
Geát unig-metes wel
rófne rand-wígan
restan lys[te] ;
sōna him sele thegn
síthes wergū,
feorran-cundum
forth wísade,
sē for and-rysnum
ealle be-weotene
thegnes thearfe,
swyce thý dōgore
hēatho-líthende
habban scoldon.
Reste hine thā rúm-heort,
reced hlīnade
geáp and gold-fáh ;
gaest inne swaef
oth thaet hrae[fn] bláca
heofones wynne
blíth-heort bódode ;
.....] beorht scacan.

[fol. 169 b.]

. . . . . Les vieux Scyldings aux chevelures touffues, voulaient contempler le lit *du héros ; les* Geats souhaitaient au guerrier fameux, un repos indéfini et doux ; bientôt le thane commis à la salle, vint guider *l'*étranger, fatigué de sa tâche, — et de manière congrue, il réunit tout ce dont le héros avait besoin, et tout ce que désiraient ces mariniers, venus sur l'océan profond. Le *guerrier* magnanime se reposa ; la demeure s'élevait en une voûte arrondie, et variée d'or ; là, l'étranger dormit, jusqu'à ce que le pâle oiseau au cœur joyeux, eût annoncé la fête du ciel : la venue du *soleil* éclatant. Les guerriers se hâtèrent ; les nobles étaient prêts à retourner vers *leurs* vassaux : . . . . .

3582. La plupart des éditeurs : « *ungemetes* ».

3590. Plusieurs éditeurs : « *beweotene* ».
« *Bewitian* » est un verbe faible, il faut donc lire : « *beweotede* ».

3596 « *hlifade* » répond bien au sens de la phrase, mais, à l'examen, il est douteux que le Ms., ne porte pas « *hlinade* ».
Plusieurs éditeurs et Heyne : « *hlīvade* » et « *hlīfade* ».

3602. Lacune au manuscrit. Wülcker propose :

« thá cōm beorht[lēoma] »
« scacan [ofer scadu] ».

Heyne :

« thá cōm beorht[sunne] »
« scacan [ofer grundas] ».

Mais ces additions au texte n'ont qu'une valeur relative, celle de l'autorité des auteurs qui les proposent.

Scathan on-etton.
[wáeron] aethelingas
eft tó leódum
fúse tó farenne ;
wolde feor thanon
cuma col[len]-ferhth
ceóles neósan.
Héht thá se hearda
[H]runtig beran
sunu Ecg-láfes,
heht sweord niman,
leóf-lic íren :
sáegde him [th]aes leánes
[thanc,
cwaeth hē thone gúth-wine
[gód]ne tealde.
wíg craeftigne ;
nales [wor]dum lóg
mēces ecge :
thaet waes módig secg.
[Thá] sith-frome
searwū gearwe
wígend wáeron,
[e]óde weorth Thenum
aetheling tō yppan,
[thaer] se óther waes,
helle hilde-deór
Hróth-gár grétte.

. . . . . *le vaillant* à l'esprit bien trempé, voulait loin de ces lieux, visiter son navire. Alors le brave, pria le fils d'Ecglaf de porter Hruntig : il lui fit jurer de recevoir *le* glaive, *le* fer chéri ; *il* lui rendit grâces de ses dons ; il reconnaissait, disait-il, *l'*ami de guerre pour un prud'homme, puissant aux combats, et il ne blâma pas en ses paroles, la pointe du glaive (qui lui avait fait défaut) ; quel héros magnanime ! Quand les braves combattants furent prêts, et revêtus de leur armure, le prince vint vers les valeureux Danois, en *leur* présence, aux lieux où l'autre *prince* se trouvait : le héros, — lion de guerre — salua Hrothgar.

XXVI

[B]eó-wulf mathelode
bearn Ecg-theówes :

Beówulf, le fils d'Ecgtheow, parla : . . . . . .

3615. Heyne, Grein, Socin et Müllenhoff : « *laenes* ».

3628. La plupart des éditeurs : « *haele* ».
Plus correctement, « *haele hilde-deor* ». Cf. Cod. Vere. I, 2006 ; VI, 1874 : « *and haeleth hilde-deor* ».

nu[w]ē sáe-líthend
secgan willath
feorran cumene,
thaet wē fundiath
Hige-lác sécan,
wáeron hēr tela
wíllū be-wenede,
thú ūs wel dóhtest.
Gif ic thonne on eorthan.
ó-withe maeg
thínre mód-lufan
máran tilian,
gumena dryhten,
thonne ic gyt dyde,
gúth-ge-ƿeorca,
ic beó gearo sōna,
gif ic thaet ge-fricge
[fol. 170 a.]
ofer flóda be-gang
thaet thec ymb-sittend
egesan thȳwath,
[swá thec hetende
hwílum dydon.]
Ic thē thusenda
thegna bri-[n]ge,
hæletha tō helpe :
ic on Hige-láce wāt,
Geáta dryhten,
theáh the hē geóng sý
folces hyrde,
thaet hē mec fremman wile
weordum and worcum
thaet ic thē wel her[ige],
and thē tō geóce

. . . « — Maintenant, nous, mariniers venus de loin, nous dirons que notre dessein est d'aller retrouver Hygelac ; ici, nous fûmes excellemment traités, et tu t'es montré envers nous, magnifique ! Si je puis sur la terre et en toute chose, te donner une plus grande satisfaction que je ne l'ai fait, par mes exploits, je serai prêt aussitôt, si j'apprends que *tes* voisins cherchent à t'en imposer par la terreur (comme l'ont fait tes anciens ennemis), je t'amènerai mille féaux qui, guerriers, *te* viendront en aide. Je sais d'Hygelac, seigneur des Geats, jeune, quoique pasteur du peuple, qu'il me remplacerait en paroles et en œuvres, *de sorte* que je *puis* te bien défendre, et t'apporter le secours de mon javelot, le soutien de mon pouvoir, quand tu auras besoin d'hommes ! Si donc Hrethrine, le fils du roi, se rend à la cour des Geats, il y pourra trouver des amis en grand nombre : .

3638. L'allitération est sur « *thu* », et Thorpe propose donc « *bethenede* ».

3662. Correction des éditeurs :

« *wordum and weorcum* ».

gár-holt bere.
maegenes fultum
thaer thē bith manna thearf,
g[if] him thonne Hrēth-rinc
tó hofum geáta
ge-thinged theódnes bearn,
hē maeg thaer fela
freónda findan;
feor-cýpthe beóth
sélran ge-sóhte
tháem the him selfa deáh.
Hróth-gár mathelode
him on and-sware:
thē thā word-cwydas
wigtig dryhten
on sefan sende;
ne hýrde ic snotorlīcor,
on swá geóngum fēore,
guman thingian.
Thú eart maegenes strang
and on móde fród,
wís word-cwida;
wen ic tálige
gif thaet ge-gangeth
thaet the gár nymeth,
hild heoru-grimme,
Hrethles eaferan,
ádl oththe íren,
ealdor thinne,
folces hyrde,
and thú thín feorh hafast,
thaet thē [S]áe-Geátas
sélran naebben
tó ge-céosen[ne]
cynig áenigne,

. . . . . les guerriers qui vivent sur les terres lointaines, sont ceux que doit rechercher de préférence, celui qui lui-même est vaillant ! » Hrothgar lui parla en réponse : « - C'est Dieu sage qui m'inspire *les* mots que je prononce ! Jamais je n'entendis d'homme parler avec plus de prudence, à un âge aussi jeune. Ta force est grande, ton esprit avisé, et sages sont tes paroles : je crois que l'on peut dire — si la chose *arrivait* — que le javelot ou la guerre, enlevât brutalement le descendant d'Hrethrel ; — *que* la maladie ou le fer *emportât* ton prince, le pasteur de son peuple — et que tu fusses *encore* en vie : — *je crois, dis-je*, que les Geats de la mer ne sauraient avoir de meilleur roi à élire que *toi-même*, *le* gardien du trésor des héros, si ceux-ci voulaient tenir le royaume de *tes* alliés. Ton œuvre m'est agréable, cher Beówulf : puisse-t-elle durer le plus longtemps possible, et ce sera le mieux ! . . . . . .

3670. Kemble : « *ge-thingath* ».

3679. La plupart des éditeurs : « *wittig* ».

hord-weard haeletha,
[g]if thú healdan wylt
māga rice.
Mē thín mód-sefa
lícath leng swá wel
leófa Beó[w]ulf :
hafast thú ge-fered
thaet thám folcum[s]ceal,
Geáta leódum
and-Gár-denum,
sib[ge]-máenum
and sacu restan,
in-wit-níthas
[th]e híe áer drugon ;
wesan thenden ic weal[de]
wídan rices
máthmas ge-máene ;
manig ótherne
gódum ge-gréttan
ofer ganotes baeth ;
sceal hring-naca
ofer heáthu bringan
lāc and lúf-tácen.
Ic thā leóde wát
ge with feónd ge wíth freónd
faeste ge-worhte,
áeg-hwaes un-táele
ealde wísan.
Thá gīt him eorlahleó
inne ge-sealde,
mago Healf-denes,
mathmas XII.
hét ínne mid tháem lácum

. . . . . Tu as accompli ceci. — qu'entre *nos* peuples en commun ; qu'*entre* les tribus des Geats et des Danois aux lances, il y aura paix, et que les conflits s'apaiseront, *et que cesseront* les menées hostiles dont ils souffraient autrefois ; — que *nos* trésors *seront* confondus, tandis que mon sceptre couvrira le royaume étendu ! Chacun *échangera* des bienfaits, sur les eaux où se baigne la mouette : le vaisseau à la proue annelée apportera sur les profondeurs, des offrandes et des gages d'amour. Je sais que les peuples sont fermes en leurs desseins, envers amis et ennemis, sans reprocher *à ceux-ci* leur conduite passée, selon les mœurs antiques.

Encore le protecteur des comtes, le fils d'Healfdene, leur distribua-t-il douze trésors ; avec des présents, il donna congé *au héros*, d'aller retrouver son peuple en toute sûreté, et de revenir, bientôt encore. . . . . .

3704. Bugge et Heyne : « *leng swā sel* ».

3710. La plupart des éditeurs : « *gemāene* ».

3721. Kluge : « *heafu* ».

3732. La plupart des éditeurs : « [*h*]*ine* ».

leóde swáese
séceau on ge-syntum,
snúde eft cuman.
Ge-cyste thā
cyning aethelum gōd,
theoden Scyldinga
thegn betstan,
and be healse ge-nam ;
hrúron him tēaras
blonden-feaxum ;
him waes béga wén
ealdum ín-fródum
óthres swíthor
thaet he seoththan[.....]
ge-seón móston,
módige on methle :
waes him se man tó thon leóf
thaet hē thone b[reóst]-wylm
for-beran ne méhte,
ac him [on] hrethre
hyge-bendum faest,
aefter d[eór]um men
dyrne langath
beorn with bl[ó]de.
Him Beó-wulf thanan,
gúth-rinc gold-wlanc,
graes-moldan traed,
since h[ré]mig :
sāe genga bád
aged freán,
se [the] on ancre rād.

. . . . Alors le roi de bonne noblesse, le prince des Scyldings, embrassa le meilleur des thanes, et *le* prit par le cou ; des larmes tombaient des yeux du roi, *aux* cheveux épars ; vieux et débile, *comme il était*, des deux choses *qu'il pouvait attendre*, la plus certaine était que par la suite, il ne pourrait voir encore le héros, et que tous deux, *les hommes* au cœur élevé, ne se rencontreraient plus. Le *héros* lui était si cher, qu'il ne put retenir les larmes qui tombaient sur son sein, et au fond de l'âme, secrètement, il aspirait à revoir le *guerrier* chéri, craignant des retours sanglants (de l'ennemi). De là *partit*, Beówulf le héros, dans l'orgueil de l'or, foulant les herbes de la plaine, et se réjouissant de ses trésors ; le pilote au gouvernail, attendait son seigneur lui-même ! . . . . . .

3746. La plupart des éditeurs : « *h*[*ī*]*e* ».

3756. Grein : « *bearn* ». Heyne regarde « *dyrne langath beorn* » comme signifiant : « le héros secrètement regrette... ». Il fait de « *beorn* », un nominatif, alors que « *langian* » est un verbe impersonnel, et commande l'accusatif de la personne. Ce cas reste sans solution, « *beorn* » étant une forme dont on ne rencontre pas d'autre exemple, du prétérit de « *beornan* ».

La plupart des éditeurs : « *āge*[*n*]*d-frēan* ».

Thá waes on gange
gifu-Hróth-gáres
oft ge-aehted,
thaet waes án cyning
áeg-hwaes or-leahtre,
oth thaet him yldo be-nam
maegenes wynnum,
se the oft manegum scód.

. . . . . Alors, et tandis qu'ils allaient, la munificence d'Hrothgar fut souvent louée : c'était un roi sans reproche, sur toutes choses, jusqu'à ce que l'âge avancé, qui souvent décide du sort de bien des *hommes*, l'eût empêché de jouir de sa force.

XXVII

Cwom thá tó flóde
fela módigra
haeg-stealdra,
hring net báeron,
locene leótho-syrcan.
hand weord on-fand
eft-síth eorla,
swá he áer dyde ;
nó hē mid hearme
of hlíthes nosan
gaes[tas] grétte,
ac him tó-geanes rád ;
[cwaeth] thaet wil cuman
wedera leódum,
sca[wan] scīr-háme

XXVII

Là, vinrent alors vers le flot une multitude de fiers hommes d'armes qui portaient *les* cottes de mailles annelées, et *les* armures fermées. Le guetteur *de la mer* vit le retour des guerriers, et les reconnut, comme il l'avait fait auparavant.

Ce ne fut pas avec l'injure qu'il accueillit les étrangers à l'extrémité du promontoire, mais il vint à leur rencontre : . . . . . .

3766. Deux points sont ordinairement placés par les éditeurs, après « *geaehted* » : les paroles des Geats sont, en effet, rapportées au style indirect.

3770. Thorpe propose « *wynna* », à l'accusatif pluriel.

3771. Wülcher et Heyne :

« *fela-mōdigra* »
« *haeg-stealdra* [*hēap*] ».

3782. Le manuscrit a un manque, au coin du feuillet : « *gaes* » est suivi d'un espace en blanc. Grundtvig : « *gaes*[*tas*] » ; Kemble : « *gaes*[*tne*] ».

3786. Le manuscrit fait également défaut au coin du feuillet. Kemble, Heyne : « *sca*[*wan*] » ; Zupitza et Wülcker : « *scathan* ». La première syl-

tó scipe fóron.
Thá waes [on] sande
sǣ-geáp-naca
hladen here-[wáed]um,
hringed stefna
mǣrum and máth[m]um,
maest hlifade,
ofer Hróth-gáres
hord-ge-streónum :
he thæm bát-wearde
[bun]den golde
swurd ge-sealde,
thaet hē syth [than] waes
on meodu-bence
máthma thý weo[rth]re,
yrfe-láfe
Ge-wát him on nacan
drēfan deóp waeter,
Dena land of-geaf :
thá waes be maeste
mere-hraegla sum,
segl sále-faest ;
sund-wudu thenede ;
nō thǣr wēg-flotan
wind ofer ýthum
síthes ge-twáefde ;
sáe-genga fór,
fleát fámig-heals
forth ofer ýthe,
bunden-stefna,
ofer brim-streámas,

. . . . . il dit que, bienvenus chez les peuples des Danois de l'Ouest, les guerriers dans leurs cottes brillantes, *pouvaient* aller à *leur* vaisseau. Là, sur le sable était ancré le vaisseau qui s'incurvait au-dessus de la mer, — à la pro· e annelée, chargé de harnais de guerre, de chevaux, et de présents. Le mât se dressait à une grande hauteur, sur les trésors accumulés d'Hrothgar : au gardien du navire, *celui-ci* avait donné un glaive encerclé d'or, de sorte que par la suite, au banc de bière, il fut plus respecté pour ce don qui lui avait été fait. *Beowulf* monta sur le vaisseau, pour fendre les eaux profondes : il quitta le continent des Danois. Il y avait, appendu au mât, l'étendard de la mer, solidement attaché avec des cordes ; le bois du navire grondait sourdement. Et alors, le vent n'éloigna pas la nef flottant sur les vagues, de sa destination.

labe « *sca* » est très visible, mais la seconde syllabe manque, au commencement de la ligne suivante. Le mot « *scawa* » n'est rencontré dans aucune autre partie du poème : on trouve la forme « *scathan* », au vers 3603.

3801. Thorpe :

« mǣthme thȳ weorthra ».

3803. Grein : « [*ythe-*] *nacan* » pour l'allitération. Rieger : « *naca* ».

thaet híe Geáta clifu
on-gitan meahton,
cúthe naessas.
Cēol ūp ge-sprang.
lyft-ge-swenced
on lande stód.
Hrathe waes aet holme
hȳth-weard geara,
sē the áer lange tíd
leófra manna
fús aet farothe
[faer] wlátode :
sáelde tó sande
síd-faethme scip,
on cear-bendum faest,
thý lāes him ýth-thrym,
wudu wyn-suman,
for-wrecan [meah]te.
Hét thá ūp-beran
aethelinga ge-stre[ón],
fractwe and fāet gold ;
naes him feor than[on]
tó ge-sécanne
sinces bryttan :
Higē-lác Hrethling
thaer aet hám wunath,
s[elf]mid ge-sithum
sāe-wealle neáh ;
bold waes bét-líc,
Brego róf cyning
heá healle
hygd-swíthe geóng,
wís wel-thungen

. .Le vaisseau qui passait sur la mer, *le navire* au collier d'écume, avec sa ferme proue, allait, s'avançant sur les vagues, franchissait les courants de l'océan de sorte, que les guerriers aperçurent les falaises des Geats, et *ces* promontoires qu'ils connaissaient bien ! Le vaisseau s'élançait, porté par les vents, et bientôt, il abordait au rivage.

Aussitôt, sur *le bord* de la mer, fut prêt le gardien des côtes, *celui* qui longtemps auparavant, de la plage, avait surveillé le départ de ses chers compagnons : il ancra au rivage le vaisseau à la large carène, de crainte que les vagues ne fissent dommage au bois victorieux. Alors, il ordonna de transporter le trésor des nobles, les ornements d'or massif : de là, *la troupe* n'eut pas longtemps à marcher pour retrouver le dispensateur des trésors, Hygelac, le fils d'Hrethel, à l'endroit où lui-même vivait, avec ses compagnons, près des remparts de la mer. . . .

3825. La plupart des éditeurs : « *gearu* ».

3832. La plupart des éditeurs : « *oncer-bendum* ».

3843. Wülcker : « *wunade* ».

3847. Heyne et Grundtvig : « *brego-rōf* ».

theáh the wintra lȳt
under burh-locan
ge-biden haebbe
Háerethes dohtor;
naes hío hnáh swá theáh,
né tó gneáth gifa
Geáta leódum,
máthm-ge-streóna :
mód-thrȳtho waeg
fremu folces cwēn,
firen on-drysne ;
náenig thaet dorste
deór ge-néthan,
swáesra ge-sitha.
[ne-fne sīnfreá,
thaet hire án daeges
eágum stárede,]
ac him wael-bende,
[fol. 172 b.]
weotode tealde,
hand-ge-wríthene;
hrathe [sy]ththan waes
aefter mund-grípe
mēce ge-thinged,
thaet hit sceaden-maēl
scȳran móste,
cwealm-bealu cýthan :
ne bith swylc [cwēn-]líc
[theáw

. . . . . *Dans le passé*, le palais était déjà excellent, quand le roi — un chef fameux — gardait *la* haute salle — le très jeune Hygd, sage et très digne, quoiqu'il n'eût vécu que quelques hivers dans l'enceinte de la cité, avec... (Thrytho), la fille d'Haeredh : — cependant, celle-ci n'était nullement débonnaire, ni libérale en dons de trésors accumulés, pour le peuple des Geats. La reine sauvage de cette nation perpétrait de terribles crimes dans sa violence : aucun *des* chers féaux n'osait s'aventurer près d'elle, — hormis son seigneur à qui elle était unie, et qui *la* regardait, seul, avec *ses* yeux, en face — sans quoi, le compagnon était marqué des mains de la reine, pour la mort.

Bientôt après qu'on l'eût saisi, le *jugement* était rendu par le glaive qui tranchait, sans surseoir, le *conflit*, et qui faisait apparaître l'œuvre d'iniquité : . .

3861. Suchier : « *firen-ondrysne* ».

3865. Heyne et Zupitza : « *Sin-frea* ». Ce mot semble être composé dans le manuscrit même, car il y a un espace distinct entre l'*n* et l'*f*.

« *Sin-frea* » est un composé comme « *sine-hiwe* », « *sin-gal* » et « *sinniht* ».

3866. Kemble, Zupitza, Leo : « *and-dāeges* » ; Suchier : « *andēges* ».

3874. Bugge, Suchier, Zupitza : « *scēaden māel* » ; Heyne : « *sceathen-māel scyran* ».

idese tō efnanne,
theáh the h[eó] áen-lícu sý,
thaet te freothu-webbe
fēores on-saece
aefter lige torne
leófne mannan :
[h]ūru thaet on-hōhsnod[e]
Hemminges máeg ;
[eal]o drincende
óder sáedon,
thaet hió leód bealewa
lāes ge-fremede,
in-wít-nitha,
syththan áerest wearth
gyfen gold-hroden
geongū cempan,
aethelum dióre,
syththan heó Offan flet
ofer fealone flód,
be faeder-láre,
síthe ge-sóhte ;
thāer hīo syththan well
in gum-stóle
góde máere,
líf-ge-sceafta,
lífigende breac,
hióld heáh-lufan
with haeletha brego,
ealles mon-cynnes,
míne ge fráege,
bī sáem tweónū,
tha sélestane
eormen-cynnes ;

. . . . . tels méfaits qu'il ne convient pas à une femme d'accomplir, *parce qu'*elle contraint l'arbitre de la paix, à poursuivre de sa colère homicide, un compagnon chéri : *et cette conduite*, en effet, répugnait au féal d'Hemning. D'autres rapportaient, en buvant *la* bière, qu'elle avait commis moins de crimes et de maléfices, du jour où, entourée d'or, elle fut d'abord donnée (en mariage), au jeune guerrier de noble souche, et *depuis que*, sur les conseils de *son* père, elle vint trouver, en une traversée sur le flot sauvage, le palais d'Offa où par la suite, heureuse sur le trône, et vivant en bon renom, elle goûta les joies de la vie, et porta grand amour au prince des guerriers, le meilleur de tous entre les deux mers, de la race entière des hommes, autant que j'ai pu l'entendre dire. . .

3881. Suchier et Rieger : « *onsēce* ».

3894. « *aethelum* », n'a presque que la valeur d'un qualificatif, *bête sauvage*. Les noms de bêtes féroces s'appliquent communément aux héros. Exemple : « *Wulf* », « *Beorn* », « *Eofor* », etc.

3908. La plupart des éditeurs : « *thone sélestan* ».

forthan Offa waes
geofū and gúthū
gár-céne man
wíd[e ge]-weórthod ;
wís-dóme heóld
[geard-]éthel sínne,
thonon geomor wóc
haelethum to helpe
Heminges maeg,
nefa Gār-mundes
nítha craeftig.

. . . . . Car Offa, guerrier portant hardiment la lance, était fameux au loin pour *ses* largesses, et pour les guerres qu'il *entreprenait* : il possédait la sagesse innée de ses pères, et de cette souche, naquit le *guerrier* au triste destin, *lui*, le féal d'Hemming, le neveu de Garmond, formidable à la guerre.

XXVIII

Ge-wát him thá se hearda
mid his hond scóle,
sylf aefter sonde,
sáe-wong tredan,
wíde warothas ;
woruld-candel scan,
sigel súthan fūs.
Hí síth drugon,
elne ge eódon,
tó thae[s the] eorla hleó,
bonan Ongen-theóes,
burg[um] in innan,
geongne gúth-cyning
gódne ge-frunon
hringas dáelan.
Hige-láce waes
síth Béo-wulfes
snúthe ge-cýthed,
thaet dāer on worthig
wígendra hleó,

XXVIII

Alors *l'homme* brave partit lui-même avec la troupe de ses compagnons, le long des sables pour fouler *les* plaines de la mer, *les* rivages étendus. La lampe qui éclaire le monde, brillait : l'astre se hâtait vers l'orient. Ils supportèrent le voyage : ils allaient hardiment, jusqu'à ce qu'ils apprirent que le bon *chef*, *le* protecteur des hommes, *le* triomphateur d'Ongentheów, *le* roi bon à la guerre, *était* en train de distribuer des anneaux, dans *ses* demeures. .

3916. Bachlechner : « *Eōmāer* » ; Grein : « *Eōmor* ».

3930. Kemble lit ici : « *to thaes the hy* ». Cf. v. 1422, 4815.

lind-ge-stealla,
lifigende cwōm,
heathó-láces hál
tō hófe gongan.
Hhrathe waes ge-rýmed
swá se ríca be-beád
fēthe-gestū
flet innan-weard ;
ge-saet thá with sylfne
sē thā saecce ge-naes,
máeg with máege,
sytthan man-dryhten
turh hléothor-cwyde
[fol. 173 b.]
holdne ge-grétte,
meaglum wordū :
meodu-scencū hwearf
geond thaet side reced
Háerethes dohtor,
lafode thā leóde,
lith-wáege bear
haenū tó handa.
Hige-lác on-gan
sínne ge-seldan
in sele thā heán
faegre fricgean ;

. . . . . A
Hygelac on annonça bientôt l'arrivée de Beówulf, et que là-bas, à travers les voies, *le* protecteur des guerriers, *son* compagnon à la bataille, venait vivant, et sauf du jeu de la guerre, pour s'approcher de sa cour. Aussitôt, — ainsi l'ordonna le *roi* puissant. — *la* salle fut préparée pour *ses* hôtes valeureux. L'allié (Beówulf) qui, en sûreté, était de retour, loin de la lutte, était assis devant son allié, après que *le* seigneur des hommes l'eût salué à haute voix, et par des paroles guerrières, lui (Beówulf), *son cher* vassal. A travers la salle bien édifiée, la fille d'Haereth allait, versant le vin à la ronde : elle affectionnait le peuple, et elle élevait jusqu'à la main *des guerriers* hautains, les coupes pleines. Hygelac, avec complaisance, se prit à interroger son compagnon, dans la haute salle : . . . . . .

3957. Zupitza fait remarquer que « *side* » ajouté sur la ligne, à la même main, paraît être d'une autre encre. Kemble : « *heal-reced* ».

3961. Zupitza observe qu'entre l' « *ae* » et l' « *n* », une lettre qui pourrait être « *th* », s'est effacée. Grein : « *haelum* » ; Bugge, Heyne et Socin : « *hāenum* ».

« *handa* » est une forme archaïque, gardant les traces d'une déclinaison féminine qui s'est perdue. La troisième déclinaison féminine forte, était formée avec « *u* », et en gothique « *handus* », en faisait partie. Comme en anglo-saxon, les masculins « *sunu* », « *wudu* » de la troisième déclinaison, font « *suna* », « *wuda* » ; — de même « *handu* », vrai nominatif, comme « *duru* », « *dura* », fait « *handa* ». Cf. « *Beowulf* », v. 1485, 1621.

hyne fyrwet bræc
hwylce sáe-Geáta
síthas wǽron.
Hú lomp eówon láde
leófa Beó-wulf,
thá thú fǽr inga
feorr ge-hógodest
saecce sécean
ofer sealt waeter,
hilde to Hiorote;
ac thú Hróth-gár
wíth cúthne weán
wihte ge béttest,
mácrū theódne :
ic thaes mód-ceare
sorh-wylmum seáth,
síthe ne truwode
leófes mannes,
ic the lange baed
thaet thú thone wael-gaest
wihte ne grétte,
lēt Súth-Dene
sylfe ge-weordan
gúthe with Grendel.
God ic thanc secge
thaes the ic thē ge-sundne
ge-seón móste.
Bió-wulf mathelode
bearn Ecg-thióes :
thaet is un-dyrne,
[fol. 174 a.]
dryhten Hige-lác,
[mǣre] gemēting.

. . . la curiosité le pressait de *savoir* quelles avaient été les aventures des Geats de la mer.

« — Que t'est-il arrivé en *ton* voyage, cher Beówulf, quand soudain, tu résolus d'aller chercher la guerre au loin, par delà *la* mer salée, pour lutter dans Heorot ? As-tu donc, vraiment, délivré Hrothgar, le prince fameux, du fléau que nous connaissons bien ? A ce sujet, mon âme était soucieuse, et accablée de chagrin : *je* n'avais point confiance dans *l'*entreprise *du* roi chéri ! Pendant longtemps, je te suppliai *de* ne point te hasarder contre *le* fatal étranger, et *de* laisser aux Danois du Sud, le soin de leur propre gloire, en luttant eux-mêmes contre Grendel. . . . . .

3966. [« *Hyne fyrwet braec* »]. Wülcker croit que ces mots comportent en eux-mêmes une interrogation, et servent de parallèle à ce qui précède.

3977. Thorpe : « *wīd* ».

3997. « *maere* », correction de Grein.

monegu fīra,
hwylc [orleg-] hwīl
uncer Grendles
wearth on than wange,
thāer hē worna fela
síge-[Scyl]dingum
sorge ge-fremede,
yrmth[o] tó aldre;
ic thaet eall ge-wraec,
swá [be] gylpan[ne] dearf
Grendeles māga
[áenig] ofer eorthan
ūht-hlem thone,
[sē the] lengest leofath
láthan cynnes,
[fáer]-bi-fongen.
Ic thaer furthum cwōm
tō thā hring-sele
Hróth-gār grétan;
sōna mē se máera
mago Healf-denes,
syththan hē mód-sefan
mínne cúthe
with his sylfes sunu
setl ge-taehte:
weorod waes on wynne,
ne seah ic wídan feorh

. . . . . A Dieu, je rends grâces de ce qu'il m'a permis de te revoir en sûreté! » Beówulf, le fils d'Ecgtheow, parla : « — Hygelac, mon seigneur, elle n'est un secret que pour peu d'hommes, la manière dont Grendel et moi, avons passé le temps de la nuit ensemble, à l'endroit même ou bien des fois, *le monstre* avait désolé les Scyldings victorieux, et accablé *leur* prince! J'ai vengé tout cela, de sorte qu'aucun des parents de Grendel sur la terre, ne peut s'enorgueillir d'avoir vaincu dans cette lutte au crépuscule, ni même celui qui, depuis tant d'années, issu de cette race maudite, vivait dans les marais.

« Là-bas, d'abord, je vins à *la* salle des anneaux pour saluer Hrothgar, et bientôt, le noble fils d'Healfdene, quand il connut mon dessein, me donna un siège auprès de son propre fils : . . . . .

3999. « *orleg* », correction de Thorpe et de Kemble.

4000. « *uncer Grendles* ». Cette construction est assez fréquente dans les dialectes du Nord. Cf. Rask, Anvisning till Isländskan eller Nordiska fornsproket..., Stockholm, 1818, p. 228.

4007. Lacune au manuscrit, et additions de Grein Mais on ne rencontre aucun autre exemple de la forme : « *begielpan* ».

4009. Correction de Kemble : « *aénig* ».

4012. « [*faér*]-*bi-fongen* », correction de Kemble et Wülcker. Grundtvig et Heyne : « *fenne bifongen* ».

4024. « *wīdan feorh* », accusatif singulier, qui équivaut à *durant toute*

under heofones hwealf
heal-sittendra
medu-dreám már[an] ;
hwílum mæru cwēn,
fríthu-sibb folca,
flet eall geond hwearf;
bāedde byre geónge ;
oft hīo beáh writhan
secge [sealde,]
ær híe tō setle geóng ;
[fol. 174 b.]
hwílū fo[r dúgu]the
dohtor Hróth-gáres,
eorlum [on] ende,
ealu-wæge bær,
thā ic Freá-ware
[flet]-sittende
nemnan hýrde,
thāer hīo [g]led-sinc
hælethum sealde :
sió ge-háten [wæs]
geóng, gold-hroden
gladū suna Fródan,
[ha]fath thæs ge-worden
wine Scyldinga
ríces hyrde,

. . . . . les compagnons étaient joyeux, et jamais de toute ma vie, je n'ai vu sous la voûte des cieux, plus d'hommes assis dans un palais, et s'abandonnant aux joies de la bière. De temps à autre, la noble reine, le lien *de* paix entre les nations alliées, faisait le tour de la salle entière ; elle parlait à *ses* jeunes fils ; souvent, avant de se rendre à *son* siège, elle distribuait *au* guerrier, *l'*anneau forgé ; parfois, devant la cour majestueuse, la fille d'Hrothgar, portait aux héros, successivement, la coupe de bière, *elle* que j'entendis dans le palais, appelée par *les* servants, Freaware, quand elle allait, donnant aux guerriers des trésors, étincelant comme l'œil du milan.

ma vie : les mêmes mots sont employés, de façon identique, au datif, avec la préposition *to*, v. 1860 : « *to widan feore* ». Cod. Verc. I, 2756 ; VI, 1522, 1623 ; I, 215 : « *widan ferorh* » ; « *widan fyrhth* » ; « *widan ferhth* » ; *to widan feore* ». Dans le « *Psalter* », on trouve des termes semblables : « *a to feore* » ; « *syththan to feore* » ; « *awa to aldre* ». Et l'expression « *in aeternum* », se rencontre encore, presque sous la même forme, dans le « *Psalter* » : « *thurh eal wīde ferhth* ». Il est à remarquer que, dans cette construction, l'adjectif est toujours dans la forme faible ou définie, « *wīdan* », et non « *wīndne* ».

4032. « *beah writhenne* ». Accusatif masculin singulier.
« *wriden* » : Kemble.

4042. « [*g*]*led* » : correction de Kemble ; « [*nae*]*gled* » : correction de Grein.

and thaet raed talath
thaet hē mid thý wí fe
wæl-fæhtha dæl,
sæcca, ge-sette.
Oft [s]eldan, hwǣr.
æfter leód-hrýre,
lȳtle hwíle,
bon-gár búgeth,
theáh seó brýd dúge.
[m]æg thæs thon̄ of-thyncan
theóden Heatho-[b]eardna
and thegna ge-hwám
thára leóde,
thonne hē mid fǣmnan
on flett gǣth,
dryht-bearn Dena
dugutha bi-wénede,
on him gladiath
gomelra láfe,
heard and hring-mæl,
Heatha-bearna ge-streón,
thenden híe tha wæpnū
wealdan móston.
Oththæt híe for-lǣddan

Jeune, *et* toute parée d'or, elle fut promise au fils joyeux de Froda ; ainsi l'ami des Scyldings devint-il le pasteur du royaume, et la renommée *nous* apprend qu'avec sa femme, il apaisa des haines mortelles, *et* des conflits.

« Rarement, en quelque lieu que ce soit, après *la* défaite du peuple, le javelot fatal reste-t-il au repos, *même* pour un court moment, quelque excellente que soit l'épousée ! Ainsi, le chef des Heathobards, et chacun des peuples se courrouçaient-ils bien de ce que lui, *le* royal enfant des Danois, allât par *le* palais avec *la* reine, servi par les grands, se réjouissant en propre de *l'*antique héritage, du dur glaive à la poignée tressée, du trésor des Heathobards, tout le temps que ceux-ci furent condamnés par le destin, à abandonner leurs armes,. . . .

4054. Correction de Heyne : « *Oft*, [*nō*]*seldan* ». Mais Zupitza, Kölbing et Wülcker font remarquer que, malgré une lacune évidente du manuscrit, il n'y a pas de place suffisante devant « *seldan* », pour « *nō* ».

4060. Kemble propose « *theodne* », et il soutient que « *ofthincan* » régit toujours le datif, et « *theoden* » ne représente pas ce cas.

4066. Grein : « *bi-werede* ». Mais d'autres auteurs proposent d'éliminer la conjonction « *thaes* » au vers 4059 ; de prendre « *dugutha* » comme nominatif, par rapport à « *biwenede* », et de considérer ce cas, comme l'un de ceux que l'on rencontre fréquemment dans l'ancien anglais : un sujet au pluriel, avec un verbe au singulier.

4070. La plupart des éditeurs : « *Heathobear*[*d*]*na* ».

4073. Le manuscrit porte un O majuscule, au commencement de la ligne, et ces majuscules ne se rencontrent guère qu'au début d'un nouveau chant.

tó thām lind-plegan
swæse ge-síthas,
ond hyra sylfra feorh :
thonne cwith æt bēore
sē the beáh ge-syhth
[fol. 175 a.]
eald æse-wíga
sē the eall ge-[món]
gār-cwealm gumena,
[him beóth grim-sefa],
on-ginneth gēomor-mód
geón [um] cempan,
thurh hrethra ge-hygd,
[higes] cunnian,
wīg-bealu weccean,
and thaet wo[rd] ā-cwyth :
meaht thú mīn wine
mēce ge-cnáwan
thone thín fæder
tó ge[feohte] bær
under here-gríman,
hindeman síthe,
dýre íren,
thāer hyne Dene slógon,
weóldon wæl-stówe
syththan Wither-gyld læg,
æfter hæletha hrý[re]
hwáte Scyldungas :
nú hēr thára ban[ena]
byre nát hwylces
frætwū hrémig
on flet gāeth,
morthres gylp[eth],
and thone máththū byreth

. . . . . , . et à conduire à la destruction, par le jeu des boucliers, et *leurs* chers compagnons, et eux-mêmes.

« Alors, à la bière, *quelque* vieux guerrier rapportera, en voyant *un* anneau, et en se souvenant de toutes choses, le massacre des hommes, au combat ; son âme s'en irritera, et enclin à la tristesse, il tentera d'influer sur l'esprit du jeune guerrier, sur *les* pensées qu'il nourrit en *son* sein, afin de réveiller le désir de la guerre, et il dira ces paroles : « Compagnon, tu peux reconnaître *le* glaive, le cher acier que ton père portait à la bataille, sous le casque bien fermé, pour la dernière fois, quand *les* Danois le massacrèrent, et que les hardis Scyldings triomphèrent sur le champ fatal, au moment où Withergyld tomba, après le massacre des héros : maintenant, ici, le fils de je ne sais lequel de ces meurtriers, va par *le* palais, s'enorgueillissant de *ses* trophées, se vantant *des* massacres, et possède ce trésor dont, à bon droit, tu devrais être possesseur.

qui serait le chant XIX. Heyne, sans raisons très plausibles, le fait commencer au vers 4059.

4080. Le manuscrit est défectueux au coin du feuillet, ainsi qu'aux vers 4086 et 4105.

thone the thú m[id] rihte
ráedan sceoldest :
manath sw[á] and myndgath
mæla ge-hwylce
sárum wordum,
oththæet sæl cymeth
thaet se fæmnan thegn,
fore fæder dædum,
æftbiles bíte
blód-fág swefeth,
ealdres scyldig;
him se óther thonan
losath[li]figende
[fol. 175 b.]
con him land geare ;
thonne bīoth [á]-brocene
on bá healfe
áth-sweord eorla ;
[syth]than Ingelde
weallath wæl-níthas,
and hī [wíf]-lufan
æfter cear-waelmum
cólran [weor]thath.
Thý ic Heatho-bear[d]na
hyldo ne [tel]ge,
dryht-sibbe dæl,
Denū un-fæcne,
[fr]eónd-scipe fæstne.
Ic sceal forth-sprecan
gēn ymbe Grendel,
thaet thú geare [cun]ne,
sinces brytta
tó hwan syththan [w]earth
hond-rāes hæletha :

« Ainsi, il va *l'*excitant, et l'āccable en toute occasion, de paroles de remords, jusqu'à ce que la fatalité ordonne que pour les crimes de *son* père, le *jeune* époux dorme, baigné dans le sang, après *la* morsure *du* glaive, et privé de *la* vie. De ces lieux, alors, un autre guerrier s'enfuit, connaissant bien *le* pays où il est déjà venu : donc, des deux côtés, sera rompu le serment juré par les comtes ; après quoi, d'insidieux complots seront fomentés dans Ingeld, et l'amour *du roi* pour *la reine,* s'émoussera sous les vagues du souci ! Ainsi, je ne compte point sur les bons sentiments *des* Heathobards, *et je ne crois point que* leur paix généreuse avec les Danois, *soit* sans trahison *dans l'avenir*, *et que* durable soit *leur* amitié. Maintenant je vais continuer à parler de Grendel, afin que toi, ô dispensateur des trésors, tu puisses apprendre comment les héros menèrent à bien leur effort guerrier !

4119. Lacune au coin du manuscrit. Thorkelin : « *wigende* » ; Heyne et Zupitza : « *lifigende* ».

4121. Kemble et Zupitza : « [*ā*]*brocene* ».

4123. Kemble et Zupitza : « *ath-sweord* ».

sylfhan heofones [g]im
glád ofer grundas,
gæst yrre cwōm,
[æ]tol æfen-grom,
user neósan,
thāer wē ge-sunde
sæl weardodon
thāer wæs Hond-sció
hilde og sæge,
feorh-bealu fægum;
[se the] fyrmest læg
gyrded cempa,
him Grendel wearth,
mærū magū,
thegne tó múth-bonan;
leófes mannes
līc eall for-swealg:
nó thý ær út thá gēn
ídel-hende
bona blódig-tóth,
bealewa ge-myndig,
of thā gold-sele
gongan wolde,
ac hē maēgnes nōf
mín costode
grápode geareo folm;
[fol. 176 a.]
glóf [hangode]
síd and syl-líc
searo bendū fæst,
[sió] wæs or-thoncū
eall ge-gyrwed
dē[ófles] cræftum
and dracan fellū,

« Après que *la* perle des nuits eût glissé dans les profondeurs du firmament, *l'*étranger vint, en rage, *lui*, *le* fléau maudit des ténèbres, pour nous visiter, à l'endroit où, en sûreté, nous veillions sur *la* salle. Là, était tendue la main *du monstre*, prompte à la guerre, et qui détruisait la vie de *ceux* qui étaient voués à la mort. Et, *mon* noble seigneur et allié, Grendel avec sa gueule, fut le meurtrier du héros aux reins forts, qui vivait en d'autres jours : il dévora tout *le* corps *du* cher homme ! *Malgré ce forfait,* le meurtrier à la dent sanguinaire, prêt aux crimes, ne voulut point s'éloigner encore, de la salle de l'or, les mains vides : mais orgueilleux de *sa* force, il m'éprouva, et les mains prêtes, *il m'*étreignit. *Sa* main pendait, large et étrange, recouverte de bandes adroitement serrées, et de la peau d'un dragon : elle possédait la force de l'enfer. . . . . .

4140. Cf. Cod. Ex. 17 : « *halge gimmas* ».

4148 La plupart des éditeurs : « *hild* ».

4153. La plupart des éditeurs ; « *geareo-folm* ».

hē mec [thær on] innan
un-synnigne
dēór d[æd] fruma
ge-dōn wolde,
manigra sumne.
hyt ne mihte swá] ;
syththan ic on yrre
upp-ri[ht] á-stód.
Tó lang is tó recenne
hú [ic thām] leód-sceathan
yfla ge-hwylces
hon[d-leán] for-geald,
thāer ic, theóden mín,
thíne leóde
weorthode weorcū ;
hē on-[weg] losade,
lȳtle hwíle
líf-wynna [breác],
hwæthre him sīo swíthre
swathe [wear]dade
hand on Hiorte,
and hē heán thonan
módes gēomor
mere-g[rund] ge-feóll :
mē thone wæel-rāes
wine Scyldunga
fāettan golde
fela leánode,
manegū máthmū,
sytthan mergen cōm,
and wē tó symble
ge-seten hæfdon ;
thāer wæs gidd and gleó,
gomela [Scylding],
[fol. 176 b.]

. . . Lui, le monstre criminel, voulait me saisir parmi tant d'autres, moi qui ne l'avait point attaqué ! Il ne put le *faire* ainsi, quand je me dressai *devant lui*, dans ma rage ! Il serait trop long de narrer, et la manière dont je payai de chacun de ses crimes sans nombre, ce génie du mal, et où j'ai, mon prince, soutenu l'honneur de *ton* peuple, par mes exploits. *Grendel* prit la fuite ! Pendant un court moment, *il* goûta *les* plaisirs de la vie. Néanmoins, *sa* main gauche le guidait, tandis qu'il portait ses pas hors d'Heorot, et qu'il se pressait, humilié, loin de ces lieux ; et que, triste dans l'âme, il disparaissait dans les abîmes du lac.

« L'ami des Scyldings me paya magnifiquement, en or massif et par maint trésor, le prix de la guerre, quand le matin fut venu, et que nous nous étions assis au festin. Il y avait là, des chants et des réjouissances : les vieux Scyldings m'interrogeaient souvent, et ils rapportaient des histoires passées. . . . . .

4182. La plupart des éditeurs, comblant la lacune du manuscrit : « *huie-dam* ».

4192. Cf. v. 1934.

fela fricgende,
feorran rehte;
[hwílum] hilde-deór
hearpan wynne,
g[omen]-wudu grētte,
hwílū gyd á-wræc
sóth and [sár]-līc,
hwílum syl-líc spell
rehte æfter [rih]te
rúm-heort cynning,
hwílū eft [on-g]an,
eldo-ge-bunden,
gomel gúth-wiga,
[geó]guthe cwithan
hilde-strengo,
hrether [inne] weóll,
thon̄ he wintrū fród
worn [ge-mu]nde.
Swá wē thǣr-inne
and-langne[dæg]
nióde nāman,
oththæt niht be-cwōm.
óther thō yldum;
thá wæes eft hrathe
gearo [gyr]n-wræce,
Grendeles módor
síthode [sorh]-full,
sunu deáth for-nam
wíg-hete [Wed]ra;
wíf un-hýre
hyre bearn ge-wraec,
[beo]rn á-cwealde
ellen-líce;
thǣr wæs Æsc[-he]re
fródan fyrn-witan
feorh ūth-genge:

. . . Tantôt, le vieux *roi* touchait *la* harpe sonore, *le* bois joyeux ; tantôt, *il* narrait *une* légende triste et douce. Parfois, le souverain magnanime, en justes termes, poursuivait *quelque* étrange récit ; parfois encore, le vieux héros courbé par l'âge, parlait aux jeunes hommes de la puissance de la guerre. *Son* cœur bondissait, quand dans la prudence de ses années, il évoquait à sa *propre* mémoire, la multitude de ses exploits.

« Ainsi, pendant le jour entier, nous passâmes le temps en longs *propos* animés, jusqu'à ce que vint la nuit, pour les hommes, la seconde *nuit !* Bientôt alors, à son tour, la mère de Grendel fut prête à *venir* venger *sa* perte : *elle* partit pleine de douleur : la mort avait emporté *son* fils, *et l'*objet de la haine guerrière des Danois du Sud : *la* femelle hideuse vengea sa progéniture, et massacra un héros, dans sa fureur ! Donc, *la* vie abandonna Æschere, le conseiller vieux et prudent. . . . .

4227. Kemble : « *namon* ».

4242. « *read-frodum* », datif de l'adjectif « *frod* ».

nó [ther hý] hine ne móston
syththan mergen cwōm,
deáth-wérigne,
Denia leóde
bronde for bærnan;
né on bāel hladan
leófne mannan;
hió thaet líc æt bær,
[fol. 177 a]
feóndes fæth[runga],
[un]der firgen-streám;
thaet wæes Hróth-gáre
hreówa tornost
thára the leód fruman
lange be-gēate;
thá se theóden [mec]
[be] thíne lífe
healsode hreóh-mód,
[thaet ic] on holma ge-thring
eorl-scipe efn[de],
ealdre ge-néthde;
māertho fremed[e],
hē mē méde ge-hét;
ic thá thaes wælm[es]
[the is wīde cúth]
grimme grýre-líc-[ne]
grund-hyrde fond;
thaēr unc hwíle wæs
hand-ge-mæne,
holm heolfre weóll,
and ic hēafde be-cearf
in thām [grund-]sele

. . . . . Et *le* peuple *des* Danois ne put même, au matin, brûler dans les flammes *son* cadavre vaincu par la mort, ni élever haut sur le bûcher, l'homme chéri : elle, la mère de *l'*ennemi, avait emporté son corps sous les profondeurs *du* torrent de la montagne.

« C'était depuis longtemps, et entre toutes *les* autres, la peine la plus sensible qui affligeât *le* prince *du* peuple. Puis le roi, l'âme triste, me conjura par ta vie, d'accomplir un *exploit*, parmi *le* choc des vagues; de hasarder *mes* jours, et *de* gagner la gloire : il me promit des récompenses. Alors, comme je *le* savais bien, je trouvai au fond des abîmes, un féroce et ténébreux gardien de la vague. Là, pendant un moment, nous eûmes, tous deux, à lutter main à main : l'eau profonde bouillonnait de poison, et je diminuai de *la* tête, la mère de Grendel, avec une lame puissante, dans les retraites de l'océan : . . . .

4251. Kemble et Zupitza : « *faeth*[*runga*], [*un*]*der* » Dans le manuscrit, après « *faeth* », on ne distingue que le jambage d'une lettre qui peut être indifféremment *r*, *m* ou *n*. Grein : « *faeth*[*mum*], [*un*]*der* ».

4267 La plupart des éditeurs : « *grimme* ».

4270. Wülcker et Heyne : « *hand gemāene* ».

4273. « *grundel-sele* », correction de Grundtvig.

Grendeles módor,
eácnum ecgu[m] :
un-sófte thonan
feorh oth-ferede.
næs ic fæge thá gȳt;
ac mē eorla hl[eó]
eft ge-sealde
máthma menigeo,
mago Healf denes.

. . . . . de son corps, la vie s'échappa dans la douleur. Mon destin n'était point encore de mourir. Mais le fils d'Healfdene, le protecteur des héros, me donna en retour, une multitude de trésors.

XXXI

Swá se theód-kyning
theáwū lyfde,
nealles ic thā leánū
for-loren hæfde,
mægenes méde,
ac hē mē [máthmas] geaf,
[fol. 177 b.]
sunu Healf-denes
on [mínne] sylfes dōm,
thā ic thē beorn-[cy]ning
bringan wylle,
éstum geȳwan.
gēn is eall æt thē
lissa gelong :
[ic] lȳt hafo
heáfod-māga
nefne [Hy]ge-lác thec.
Hét tha ín-beran
eafor heáfod-segn,

XXXI

« Ainsi, le roi puissant avait-il coutume d'en user, et loin de rien perdre de la récompense de *mon* courage, le fils d'Healfdene me donna, selon mon plaisir, des trésors que je t'apporterai, ô roi des hommes, *et que* joyeusement, je préparerai *à ton intention*, puisque tout ce qui m'advient d'avantageux, se reporte sur toi ! J'ai peu de parents de mon sang, hormis toi-même, ô Hygelac ! » Alors *il* ordonna qu'on apportât en ces lieux, *la* tête de sanglier, ornement pour le chef, *le* casque superbe à la guerre, *la* cotte de mailles grise, *le* glaive prêt à la bataille.. . . . . .

4290. Grundtvig : « [*sīn*]*ne* ».

4300. Kemble écrit : « *eafor heafod-segn* », comme un composé de deux mots seulement, alors que Zupitza et la plupart des éditeurs l'écrivent ainsi : « *eafor-heafod-segn* ». Mais les composés de trois mots sont rares, dans l'ancienne poésie anglaise, et comme les composés de deux mots sont assez fréquents, l'écriture de Kemble semble la meilleure.

heatho-steápne helm,
[h]āre-byrnan,
gúth-sweord geáto-líc:
[gy]d æfter wræc:
mē this hilde-sceorp
Hróth-gár sealde,
snotra fengel,
sume [w]orde hēt
thaet ic is ærest thē
est ge-sægde;
[c]wæth thaet hyt hæfde
Hioro-gār cyning,
[l]eód Scyldunga
lange Hwíle:
nó thý ær suna sínū
syllan wolde,
hwatū [He]oro wearde,
theáh hē him hold wære,
breóst-ge-wædu;
brúc ealles well.
Hýrde ic thaet thám fræt-
[wum
feówer mēaras,
lungre ge-líce
lāst weardode,
æppel-fealuwe,
hē hī ést ge-teáh
mēara and máthma,
swá sceal mæg dón;
[fol. 178 a.]
nealles in-wít-net
ōthrū bregdon

. . . Après quoi, il (Beówulf) prononça ces paroles : « — C'est à moi qu'Hrothgar fit présent de ce vêtement de guerre ; le prince avisé me l'offrit avec ses paroles : il me recommanda, à mon tour, de te parler d'abord, de cette armure !

« Il ajouta qu'Heorogar, *le* roi, prince des Scyldings, l'avait longtemps possédée, sans vouloir jamais remettre *cette* parure de guerre à son fils, le brave Heoroweard, quoique celui-ci lui fût cher. Jouis donc bien de tout cela ! » Nous avons entendu rapporter que quatre chevaux gris pommelés, suivirent également les trésors, aussitôt : il (Beówulf) donna au roi la jouissance *et des* chevaux, et des trésors. . . .

4302. Rask : « *hare* ».

4310. La plupart des éditeurs ont lu « *eft* » dans le manuscrit, au lieu de « *est* », Kemble, Heyne et Wülcker, par exemple.

4324. Kemble : « *weardodon* ».

4330. Kemble : « *bregdan* ».

dyrnū cræfte,
deáth rēn[ian]
hond-ge-steallan ;
Hyge-láce wæs
n[íthes] heardū
nefa swȳthe hold,
and ge-hw[æther] óthrum
hrōthra ge-myndig.
Hýrde ic, thaet hē thone [heals-beáh
hygde..... ge-sealde
wræt-līcne wundur-m[áthm]
thone the him Wealh-theó [geaf,
theód[nes] dohtor;
thrīo wicg somod
swancor and sadol-beorht,
hyre syththan wæs
[æfter] beáh-thege
br[e]ost ge-weorthod.
Swá b[e-al]dode
bearn Ecg-theówes,
guma gú[thum] cúth,
gódū dædū ;
dreáh æfter dóme,
nealles druncne slóg.
heorth-ge-neátas ;
næs him hreóh sefa,
ac hē ma[n]-cynnes
maeste cræfte,
gin-fæsta[n] gife
the im god sealde,
heóld hilde-deór ;
heán wæs lange
swá hyne Geáta bearn
gódne ne tealdon,
ne hyne on medo-bence,
micles wyrthne,
[dri]hten wereda [fol. 178 b.]

. . . . . Ainsi devrait agir tout féal, sans ourdir secrètement de complots insidieux pour un autre maître, *et sans* préparer la mort, pour un allié. Aux yeux d'Hygelac, *le* hardi champion était un neveu aux sentiments loyaux, et tous deux *se comblaient*, à l'envi, de bienfaits.

Nous avons su qu'il donna à Hygd le collier, le trésor étonnant et varié, dont Wealtheow, *une* fille du roi, lui fit don ; avec cela, trois chevaux élancés, aux selles brillantes, tout parés de richesses, depuis qu'ils avaient servi *aux guerriers*, *portant* l'anneau. Ainsi, le fils d'Ecgtheow, *l'*homme renommé pour *ses* combats, vieillit en hauts faits, se conduisant selon la justice, et sans frapper dans l'ivresse, ceux qui partageaient *son* foyer. Son âme n'était point cruelle, mai lui, *vrai* fauve à la guerre, gardait entre toute la race humaine, la plus grande force, — don puissant que Dieu lui avait accordé. *Ce* fut longtemps une honte, que les fils des Geats se refusassent à le reconnaître pour *un guerrier* excellent, et ne voulussent point faire de lui, le chef de *leurs* armées, *lui qui était digne* de bien des honneurs, au banc de bière.

ge-dón wolde ;
swýthe [wēn]don
thaet hē sleác wære
ætheling [un-fr]om,
ed-wendan cwōm
tyr-eádigū [me]nn
torna ge-hwylces.
Hét thá eorla [h]leó
in-ge-fetian,
heatho-rof cyning,
[Hrē]thles láfe
golde ge-gyrede ;
næs mid Geatū thá
sinc-máththū sēlra
[on] sweordes hád ;
thaet hē on Bió-wulfes
[be]arm á-legde,
and hī ge-sealde
[sc]ofon thūsendo,
bold and brego stōl :
hī wæs [b]ám samod
on thām leód-scipe
[l]ónd ge-cynde,
eard-éthel riht
óthrum [s]wíthor,
síde ríce
thā thǣr sēlra waes.
[Æ]ft thaet ge-ióde
ufaran dogrū
hilde hlemmū,
syththan Hyge-lác laeg,
and Hear[drēde
hilde-mēceas,
under bord-hreóthan,
tó bonan wurdon ;
thá hyne ge-sóhtan
on síge-theóde
hearde hilde-frecan,
heatho Scylfingas,

Souvent, ils disaient qu'il était lâche, et prince de peu de vertu : il vint *cependant*, pour *le* glorieux héros, *un* revers de tant d'ennuis. Donc, le roi fameux à la guerre, ordonna qu'on apportât dans le palais, le legs d'Hrethel, adorné d'or : il n'y avait pas en glaive, parmi les Geats, de meilleur trésor ! Il l'imposa sur le sein de Beówulf, et il donna à celui-ci sept mille (trésors), *un* palais, et un siège royal : à chacun d'eux étaient également attribués le sol natal, *le* territoire (acquis), les tribus ; *et le* droit d'héritage au trône *était* plus fortement consacré dans *le* royaume lointain et vaste, *demeuré au roi*, que dans celui où régnait le meilleur héros.

Le premier royaume, encore, fut disputé par la suite, dans *les* tumultes de la guerre, après qu'Hygelac fût tombé et que les glaives, au combat, eussent couché Heared, sous *le* monceau des boucliers ; quand les guerriers Scylfings à l'âme dure et trempée à la bataille, cherchèrent parmi *le* peuple victorieux, *le* neveu d'Hereric, *et* le firent déchoir du rang où ses guerres l'avaient placé. . . . .

nítha ge-nægdan,
nefan Here-rīces :
syththan Beó-wulfe
[fol. 179 a.]
brǽde ríce
on hand [ge-hwearf] ;
hē ge-heóld tela,
fiftif wintra
wæs fród cyning,
eald éthel-weard ;
oth thæt ān on-gan
deorcū nihtū
draca [ricsian],
sē thē on heá[pe]
hord be-wéot[ode],
stán-beorh steapne
stíg under læg,
eldum un-cūth :
thǣr on innan geóng
nith[a] nāt hwylc,

. . . . . Après quoi, le royaume étendu tomba entre les mains de Beówulf : il le tint bien pendant cinquante années, — (c'était un prince prudent, et le gardien âgé de *son* héritage) — jusqu'à ce que *ce* monstre, — un dragon, — se prit à régner dans les nuits obscures, *couché* sur l'amoncellement de ses trésors, et gardant la forte montagne de pierre : une voie souterraine, inconnue aux humains, y conduisait : je ne sais quel homme la suivit, et y pénétra...

4409. Avec le dernier folio (198 b.) du manuscrit, le folio 179 a. est le plus défectueux et le plus illisible de tout le poème. Zupitza seul est parvenu à en donner une écriture presque intelligible, mais son interprétation n'a souvent que la valeur d'une conjecture.

4416. D'une écriture plus récente, on peut lire sur le manuscrit : « *on* ».

4418. Les caractères qui peuvent constituer [« *ricsian* »], sont presque entièrement effacés.

Les dragons teutons sont les gardiens des trésors (Menologium Saxonicum, par Fox, 512). Le début du deuxième livre de Saxo, contient la description entière d'un dragon. Cf. Saxo, liv. VI, p. 101. La « *Saga Ragnars Lodbrokar* » dit encore : « *ok gvllit ox undir honum jafnt sem ormrinn sjalfr* ». Fornald. Sög. I, 237.

4419. A la place d' « *hea*[*pe*] », le manuscrit est très indistinct ; on ne peut rien découvrir entre « *hea* », et « *hord* ». Zupitza propose « *hea*[*tho*]-*hleawe* » ; Grein et Heyne : « *hēare heathe* ». Nous avons adopté la forme « *hea*[*pe*] » donnée par Kemble, comme la plus simple.

4421. D'une écriture plus récente on lit : « *stearme* ».

4425-4458. Ici, nous avons reproduit exactement les transcriptions de

. . . . . ge-fōng
hæthnum horde
hond. . . . . .
. . . . . since fāh
ne he thæt syththan. . . .
thaet [ēah] th e hē
sláepende. . . . .
be syre. . . . de
thēofes cræfte
thæt sīe thīod. . . .
. . . . folc beorna
thaet hē gebolge[n] waes.

[Il apparaît d'après le sens général des quelques mots composant ces lignes, qu'elles se réfèrent au vol d'un vase d'or, fait au dragon, par un prisonnier qui s'était évadé].

Zupitza, toutes relatives qu'elles sont, nécessairement, tant il y a eu de divisions en vers, différentes, et de ponctuations. Zupitza dans les passages illisibles, met autant de *points* qu'il lui semble avoir été perdu de lettres.

4429. Zupitza : « *fah* » a été à l'origine « *fac* », dans le manuscrit : l' « *h* » a été ajoutée sur le « *c* ». Heyne : « *fācne* » ; Wülcker : « *fāhne* ».

4431-4432. L'espace entre « *th* » et « *slaëthende* ». est rempli par l'écriture de Zupitza.

4433. Le même auteur hésite entre « *f* » ou « *s* », devant « *yre* ».

4435-4436. Zupitza met assez arbitrairement cinq points au vers 4435, et quatre seulement, sur 4436. Il n'en donne, d'ailleurs, pas la raison.

4437. L' « *n* » de « *gebolgen* » est presque entièrement effacée. Depuis « *thaer on innan* » (vers 4424) jusqu'au vers 4437, Grein reconstruit le passage entier, sans points, ni parenthèses, comme suit :

« thaer on innan giong
nithà nat-hwylc.
se neodu gefeng
haethnum horde :
hond-bollan hwylene
since falme
he thaer syththan genam
readan goldes,
thaet-bereafod wearth
slaepende be fyre
sinces hyrde
theofes craefte :

XXXII

Nealles mid ge-weoldum
wyrm-horda.... cræft
[sōhte], sylfes willum,
sē the him sāre[ge]-sceód;
ac for threá-nedlan,
th[ēow] nát-hwylces
hæletha bearna
hete-swengeas flēah,
. . . . [ærnes] thearfa,
and thaer-inne fealh,
secg syn-bysig.

XXXII

Ce n'était assurément pas qu'il eût véritablement recherché, de son propre dessein, tous les trésors du dragon, — auquel il fit un cruel dommage —, mais sous l'empire de la nécessité, quelqu'un de la race des hommes, avait fui loin des coups vengeurs, et sans abri, il tombait au fond de la caverne, l'âme inquiète et coupable. . .

thaet siththan theoden onfand,
bealu-leas folc-biorn,
thaet he gebolgen waes. »

La construction de Bugge est encore plus incertaine :

« thaer on innan̄ giong
niththa nat-hwylc,
nēode tō gefēng
hāethnum horde;
hond aetgenam
sele-ful since fāh :
ne hē thaet syththan ā̄geaf,
thēah thē he slāepende
besyrede hyrde
thēofes craefte ;
thaet se thīoden onfand,
by-folc beorna,
thaet hē gebolgen waes. »

4439. Zupitza : il n y a pas de caractère distinct entre « *horda* », et « *craeft* ».

4443. La forme « *th*[*ēow*] », est donnée par Wülcker et Heyne. Zupitza et Kemble : « *th*[*egn*] », parce qu'il y avait place pour trois lettres entre « *th* », et « *nat* ». Thorpe, dans son édition de 1830, laisse l'espace en blanc.

4445. D'une écriture plus récente : « *fleoh* ».

4446. Zupitza écrit qu'à en juger, par les traces du manuscrit, le second mot de cette ligne, devait être : « [*aernes*] ».

Sōna in-watide.
thaet ..... thām gyst[e
gryre-] bróga stód
hwæ[thre] [earm-]sceapen
. . . . . .
. . . . . .
[fol. 179 b.]
. . . . sceapen. . . . .
[thā hyne] se fāer be-geat
sinc faet [geseah].
thāer wæs swylcra fela
in thām eorth [thū]sc
ær-gestreóna,
swá hý on geār-dag[um]
gumena nát-hwylc
eormen-láfe
[æ]thelan cynnes,
thanc hycgende,
thāer ge-[hȳ]dde,
deóre máthmas;
ealle híe death[f]or-nam
ærran mælū,
and siþán thá gēn

. . . . . Bientôt, il arriva qu'un monstre sans nom apparut devant l'étranger. . (Lacune de plusieurs lignes). Tandis que la terreur s'emparait de lui,... il aperçut l'antre des trésors.

Il y avait dans la caverne, une multitude de trésors antiques, tels que même dans les jours passés, je ne sache pas qu'aucun homme dans sa bonté, en ait caché là de semblables, — legs magnifique *d'une* noble race, — et trésors chéris. . . . . .

4449. Kemble : « *in-watide* »; Grein : « [*Waes*] *sōna in thā tīde* »; Thorpe : « *inwlātode* ».

4451. Les traces du mot, d'après Zupitza et nos propres observations, permettent d'écrire « *gryre* ».

4452. Zupitza prétend assez témérairement, car on ne distingue aucun caractère dans le manuscrit, que le mot précédant « *sceapen* », aurait pu être « [*earm*] ».

4457. Zupitza place « *tha hine* », devant « *se* » : Wülcker : « *faes* ». Zupitza prétend que l' « *s* », a été ajouté sur l' « *r* » original.

4458. Après la première ligne du nouveau folio, le manuscrit, à la fin des trois premières ligne seulement, est illisible. L'addition « *geseah* », est de Heyne. Wülcker opine pour « *scir* », ou « *seah* », prétendant qu'il n'y a point de place pour « *geseah* ». L'examen attentif du manuscrit permet de se rallier à l'opinion de Heyne.

4470. L' « *i* » de « *si* », paraît recouvrir un « *e* », dans le manuscrit.

[lēo]-da dúguthe
sē thaer lengest hwearf,
weard-wine gēomor
rihde thæs yldan
[thæt] hē lȳtel fæc
long ge-streóna
brúcan móste ;
beorh eal-gearo
wunode on wonge.
[wæt]er-ýthū neáh,
nīwe be næsse,
nearo-cræftū fæst ;
thāer on innon bær
eorl-ge-streóna
hringa hyrde,
hard-fyrdne [d]āel,
fāettan goldes :
fec worda cwæth
hald thú nú hrúse
nú hæleth māestun
eorla āehte ;
hwæt hit ær on thē
góde be-gēaton,
gúth-deáth for-nam
feorh-bealo frēcne,
fȳrena ge-hwylcne,
leóda mínra,
tha ná the this [líf]of geaf ;
ge-sāwon sele-dreám,

. . . Leurs possesseurs étaient tous morts en des temps reculés, et l'unique survivant, la fleur du peuple, *un* prince attristé qui était venu le plus souvent *en ces lieux*, ne voulait point tarder, puisqu'il ne pouvait jouir que peu de temps, *de la vue* de ces richesses anciennement acquises... *La* montagne s'élevait sur *la* grève, près des vagues de l'océan, au bas *du* promontoire : rempart massif et puissant.

En ces lieux, le gardien des anneaux porta le trésor des guerriers, une part d'or solide, durci au feu. . . . . .

4473. Wülcker et Heyne : « *weard* » ; Zupitza : « *wearth* » ; Kemble : « *eard* » : le « *w* » lui paraît ajouté.

4473. Sur « *rihde* », on distingue dans le manuscrit, une correction : « *wende* ».

4476. Kemble : « *leng* ».

4486. Zupitza : « *hard-wyrthne* »; Kemble : « *fyr-hardne* ».

4488. « *fec* » ajouté sur « *fea* » (Zupitza).

4499. « *ge-sawon sele-dream* », peut encore signifier ici les joies éternelles des « *einherjar* », ou héros morts, dans le Valhalla.

Nāh hwá sweord-wege
[fol. 180 a.]
oththe fe[o]r[mie] fāeted
wāege,
dryne-fæt deóre,
dúguthe ellor-seóc,
sceal se hearda helm
[hyr]sted golde,
fætu be-feallan ;
feorm [end] swefath.
thá the beado-griman
bỹwan sceoldon ;
ge-swylce sēo here-pād,
[sīo] æt hilde ge-bād
ofer borda ge-bræc
[láth]-híte írena,
brósnath æfter beorne ;
ne mæg byrnan hring
æfter w[īg-fruman]
[wíde feran,
hælethum be healfe ;
næes hearpan wyn,
gomen gléo-beámes,
ne gōd hafoc
geond sæl swingeth,
ne se swifta mearh
burh-stede beáteth,
be[alo]-cwealm hafath
fela feorh-cynna
[feorth] on-sended.
Swā gīomor-mōd
giolitho mænde,
án æfter eallū

. . . *Il* dit ces quelques paroles : « — Retiens bien, aujourd'hui, ô terre, maintenant *que les* héros ne le pourraient plus, les richesses acquises par les hommes : car voici qu'autrefois, des braves les avaient arrachées de ton sein ! La mort guerrière et la ruine de la vie *ont emporté* sans merci, tous les hommes de mon peuple, de ceux qui ont perdu le jour, après avoir connu la joie *des festins*, au fond des palais. Il n'en est plus qui puisse porter *le* glaive, ou recevoir *la* coupe massive, *ou la* vaisselle de prix, dans laquelle on boit : les vaillants sont morts de tristesse ! Le casque résistant, orné d'or, aux ciselures en relief, sera enfoui sous la terre : ceux qui le fourbissaient, dorment *dans la mort !*

« Ainsi en *sera*-t-il encore de la cotte de mailles qui dans la bataille, sous *le* choc des boucliers, résistait à *l'*âpre morsure du fer : ainsi reposera-t-elle, après le guerrier qui *la portā*. Et *l'*armure annelée n'ira plus au large, ni au loin, avec le héros, aux côtés du combattant ! . . . . . .

4501. Au lieu de « *feormie* », Grein propose « *fetige* ».

4503. La plupart des éditeurs : « *scōc* ».

4519. Heyne conserve à « *naes* », la forme du manuscrit.

4527. Zupitza : « *forth* ».

un-blíthe hwe[op],
dæges and nihtes
oththæt deáthes wylm
hr[án] aet heortan.
Hord-wynne fond
eald ūht-sceatha
opene standan,
sē the byrnende
biorgas sēceth,
nacod níth-draca
nith[es] flēogeth
fȳre befangen;
hyne fold-búende
[swythe ondrǣda[th].
[fol. 180 b.]
Hē gesēcean sceall
[ho]r[don] hrúsan,
thaer hē hǣthen gold
warath wintrum fród,
né bith him wihte thȳ [sél]:
[thaet] á se theód--sceatha
thrēo hund wintra
[h]eóld on hrúsam
hord-ærna sū,
eácen [cr]æftig,
oththæt hyne ān á-bealch
mon on mōde:
man-dryhtne bær
fǣted wáege,
friotho-wǣre bæd
hláford sínne.
Dā [w]æs hord rāsod

. . . . . *Il n'y* a plus de joie, éveillée par *la* harpe; *plus de* plaisir naissant *du* bois harmonieux. Et le bon faucon, en se balançant, ne vole plus hors *du* palais; et l'intrépide cavale ne s'arrête plus devant *les* remparts de la cité! *Le* fléau fatal exigea le tribut d'une multitude de vies! » Ainsi, l'âme triste d'anciennes douleurs, *il* se lamentait: seul survivant de tous *les autres*, amèrement *il* pleurait et le jour, et la nuit, jusqu'à ce que les vagues de la mort recouvrissent *son* cœur. *L'*antique fléau du crépuscule trouvait *le* trésor enviable, sans gardien: lui qui, brûlant, cherche les montagnes: *le* dragon, nu et furieux, qui vole par la nuit, dans un tourbillon de flammes.

Les habitants de *la* terre le redoutaient bien, alors que rendu prudent par les années, il gardait *l'*or païen, et n'en avait point, pour cela, plus de joie. Là, *pendant* trois siècles, ce fléau puissant veilla sur l'antre souterrain des trésors, jusqu'à ce qu'un homme vînt *l'*irriter. . . . .

4544-4546. Les corrections entre parenthèses, sont de Zupitza. Le manuscrit a un manque de deux lignes et quart.

4552. Kemble: « *hrusan* ».

4555. La plupart des éditeurs: « *abealh* ».

4561. Kemble: « *reafod* ».

on-boren beága hord,
béne ge-tithad
fea-sceaftū men.
Freá scēawode
fīra fyrn-ge-weorc
[f]orman síthe;
thá se wyrm on-wōc
wrōht wæs ge-nīwad,
stonc thā æfter stáne,
stearc-beort on-fand
feóndes fót-[l]āst;
hē tó forth ge-stóp
dyrnan cræfte
dracan heáfde neáh;
swá mæg un-fæge
eáthe ge-dígan
wēan and wræc-síth,
sē the waldendes
hyldo ge-healdeth.
Hord-weard sóhte
georne æfter grunde,
wolde guman findan
thone the hī on sweofote
sáre ge-teóde;
hát and hreóh-mód
hlæwū eft ymbe-hwearf
[fol. 181 a.]
ealne [útan]-weardne
ne thaēr ænig mon
on thaēm wēstenne,
hwætre hilde ge-féh,
be[adu]-weorces hwílū

. . . . . *Celui-ci* porta à son seigneur, la coupe massive; *il* supplia son suzerain de lui faire remise *de* sa peine : le trésor fut découvert; *le* trésor des anneaux, *fut* ravi : *sa* prière *fut* accordée à l'homme hors la loi, *et son* seigneur contempla le travail antique des hommes.

Sitôt que le dragon s'éveilla, il redoubla de fureur : il flaira *les* rochers à l'entour; la rage au cœur, *il* découvrit *la* trace des pas de *son* ennemi : celui-ci s'échappa, par un pouvoir secret, *en passant près de la* tête *même* du dragon, et *l'homme* prédestiné, que préservait la grâce du Dieu Tout-Puissant, put aisément fuir, loin de la douleur et du danger de l'aventure. *Le* gardien du trésor cherchait avec acharnement, sur *le* sol : il voulait trouver l'homme, celui qui durant *son* sommeil, *lui* avait fait *cette* injure. Brûlant et féroce, *il* allait et venait autour de *ses* monceaux (d'or), parcourant *toute* la montagne, sans trouver d'homme dans *la* solitude. Mais *il* aimait le combat, et se plaisait aux efforts de la lutte : . . . .

4562. Kemble : « *oth-broden* »; Thorpe : « *oth-boren* ». Bugge propose : « *bēaga dāel* », en alléguant que la répétition de « *hord* », est une faute du copiste.

4588. Kemble, Grundtvig, Thorpe, Wülcker et Heyne : « *hlāew nū* ».

4590. Kemble : « *thaem* » ou « *thaere* »; Grein : « *haethe* », pour l'allitération. Heyne : « [*waes*] *on thāere wēstenne* ».

on beorh æt-hw[earf]
sinc-fæt sōhte ;
hē thaet sōna on-f[and],
thæt hæfde gumena sū
goldes ge-fandod,
heáh-ge-streóna.
Hord-weard on-bād
earforth-líce
oththæt ǣfen [cwōm] ;
wæs thá ge-bolgen
beorges hyrde,
wolde fela thá
līge for-gyldan,
drinc-fæt dȳre.
Thá waes dæg sceacen
wy[r]me on-willan,
nó on wealle læg
[ne bí]dan wolde,
ac mid bæle fōr,
fýre ge-fýsed ;
was se fruma eges-līc
leódū on lande,
swá hyt lungre wearth
on hyra sinc-gifan
sáre ge-endod.

. . . . . *il* revint à *la* montagne, et *il* chercha parmi *la* vaisselle précieuse.

Il découvrit bientôt que quelqu'un, que certain homme avait touché à *son* or, et à *ses* trésors magnifiques. *Le* gardien *des* richesses attendit impatiemment que la nuit fût venue : à cette heure, *le* berger de *la* montagne entra en fureur : *il* voulait, en soufflant la flamme dans l'étendue de la contrée, se payer *de la perte* de la chère coupe, où *il* buvait. Alors, pour *la* joie *du* serpent, le jour s'en fut : il ne voulait demeurer plus longtemps sur *son* éminence, mais *il* s'avança, vomissant des flammes, et tout brûlant. Le commencement du fléau dans *le* pays, fut terrible *au* peuple, et bientôt il devait, en se précipitant, s'achever pour lui en douleur, dans *la personne* de son prince bien-aimé.

XXXIII

Thá se gæst on-gan
glédū spíwan,
beorht hofu baernan ;
bryne-leóma stód
eldum on andan ;
nó th[ǣr] áht cwíces.

XXXIII

Alors l'étranger se prit à vomir des flammes, *et* à brûler *les* claires demeures.

4604. Bugge : « *se latha* ».

4609. Kemble et Thorpe : « *leng* ».

láth lyft floga
lǽfan [wol]de :
[fol. 181 b.]
wæs thæs wyrmes wīg
wíde ge-sý[ne],
[ne] aro-fáges nith
neán and feorran,
hú[s]e gúth-sceatha
Geáta leóde
hatode and hýn[de] :
hord eft ge-scēat,
dryht-sele dyrn[ne],
ær dæges hwíle.
Hæfde land-wara
[lī]ge be-fangen,
bæle and bronde ;
beorges ge-trúwode
wíges and wealles,
hī seó wén ge-leáh.
Thá wæs Bió-wulfe
bróga ge-cý[th]ed
snúde tó sóthe,
thaet his sylfes him,
bolda sélest,
bryne-wylmū mealt,
gif-stól Geáta ;
thaet thā gódan wæs
hreów [o]n hrethre,
hyge-sorga mæst ;
wénde [s]e wísa
thaet hē wealdende,
ofer ealde [riht],
écean dryhtne
bitre ge-bulge ;
[b]reóst innan weóll
theóstrū ge-thoncum,
swá hī ge-thȳwe ne wæs.

Les flammes terrifiaient les hommes, et *le serpent* maudit, en volant à travers les airs, n'en laissait point de vivant. *Les* hostilités du dragon étaient très manifestes, ainsi que *la* perfidie du *monstre* aux couleurs variées, et *l'on savait* combien ce fléau de guerre haïssait et persécutait *le* peuple *des* Geats. A *son* trésor *il* retourna, à *son* antre secret; avant l'aube. Il avait investi *les* habitants du pays, de feu, de flammes ; il les avait frappés de foudres. *Il* avait foi en *sa* montagne, en *sa* fureur guerrière, en *sa* citadelle : mais l'espoir lui mentait. Puis *cette* terrible nouvelle, à la vérité, fut annoncée en hâte à Béowulf : que son propre palais, *le* meilleur des édifices, avait été détruit sous des vagues de feu, — *le* trône et les trésors des Geats !

Ce fut pour le bon *prince* à *l'*âme ardente, *la* plus sensible des peines : *le roi* pensa qu'il avait gravement offensé *le* Tout-Puissant, *le* Seigneur éternel, en violant l'ancienne loi : son cœur était empli de sombres pensées, *comme* jamais il ne lui était ainsi advenu. *Le* gardien de flammes, qui veillait sur *l'*antre, avait entièrement détruit par le feu, ...

4645. Wülcker : « *him* » ; Conybeare, Kemble : « *ham* ».

Hæfde līg draca
leóda fæsten,
ēalond ūtan,
eorth-weard thone,
glédū for-grunden :
hī thæs gúth-kyning,
Wedera thióden,
wræce leornode.
Héht hī thá ge wrcean
wígendra hleó
eall írenne,
eorla dryhten,
wíg-bord wræt-líc :
wisse hē gearwe
[fol. 182 a.]
thaet hī holt-wudu
he[lpan] ne meahte,
lind with līge ;
sceólde thend daga
ætheling ær-gōd
ende [ge]-bídan
worulde lífes,
and se wyrm somod,
theáh the hord-welan
heóldelan[ge].
Ofer-hogode thá
hringa fengel
thaet hē thone wīd-flogan
weorode ge-sóhte,
sīdan herge,
nó hē hī thā sæcce on-dred ;
né him thæs wyrmes wíg
for wiht dyde,

. . . . . *la* consistance et du peuple, et de l'île dans son étendue. De cela, le roi de la guerre, le prince des Westerns, lui fit éprouver le châtiment. Alors l'espoir des comtes, ordonna qu'on lui forgeât un bouclier ciselé, tout *de* fer : il savait bien, en effet, qu'un bouclier de bois n'eût pu le protéger : le bois de tilleul étant opposé à la flamme.

Lui, le prince à la bonté éprouvée, était condamné à vivre la fin des vains jours de la vie du monde : et avec lui, le dragon, quoiqu'*il* eût longtemps possédé les trésors amoncelés. Le prince des anneaux fut trop orgueilleux pour aller trouver le monstre qui vole au loin, avec une troupe et une suite nombreuse. . . . .

4675. Le manuscrit manque au coin du feuillet.

4677. Kemble : « *laen-daga* ».

4684. Quand Frotho, fils d'Hadding, va combattre le dragon, il est sans compagnons. Saxo, livre II : « Solitarius in insulam trajicit, ne comitatior belluam adoriretur, quam Athletas aggredi moris fuerat ».

eafoth and ellen ;
for thon hē ær fela
nearo-néthende
nítha ge-díg[de],
hilde-hlemma,
syththan hē Hróth-gár[es],
sigor-eádig secg,
sele fælsode,
and æt g[úthe] for-gráp
Grendeles mægū
láthan cynnes :
nó thæt læsest wæs
hond-ge [móta]
thāer mon Hyge-lác slóh ;
syththan Geáta cyning,
gúthe-rāesum
freá-wine folces,
Frēs-londum on,
Hrēthles eafora
hioro-dryncum swealt,
bille ge-beát[en] ;
thonan Bio-wulf cōm
sylfes cræfte,
sund-nytte dreáh ;
hæfde hī on earme
[fol. 182 b.]
.....XXX.
hilde-geátwa
thá hē thō holme [stá]g ;
nealles het-ware
hrém ge-thorft[on]
fēthe wíges,
the hī foran on-gēan
linde bæron :
lȳt eft be-cwōm

. . . . . Il ne craignait pas pour lui-même, *ce* combat, et ne faisait aucun cas des victoires du dragon, de *sa* force, ni de *sa* valeur, car lui-même, auparavant, en présence d'invincibles obstacles, avait vaincu en *plus d'une* entreprise, dans le tumulte *de bien* des batailles, depuis que, guerrier familier du succès, il avait purifié *le* palais d'Hrothgar, et s'était mesuré avec la parenté de Grendel, de la race maudite qu'il avait détruite. Ce ne fut pas le moins terrible des combats, que celui où l'on massacra Hygelac ; après que *le* roi *des* Geats, *le* Seigneur et l'ami des peuples, *le* rejeton d'Hrethel eût péri dans les attaques, percé des glaives, abattu *d'un* coup, chez les Frisons. De là, Beówulf revint, par le *secours* de *sa* seule force, par l'avantage qu'il avait de nager : *il* portait sur les bras, *le poids de* trente armures, quand il se prit à voguer sur la mer profonde. En aucune manière, *ses* ennemis n'eurent raison, dans leur ardeur guerrière, de se vanter de *l'*avoir attaqué, à l'abri de *leurs* boucliers : un petit nombre d'entre eux échappèrent *au* loup de guerre, et rentrèrent à leur foyer. . . . . .

4717. Le manuscrit a une lacune à ce vers, et Grein la comble ainsi (?) : « [*āna*] *thrittig* ».

4723. Kemble : « *foron* ».

frā thā hild fræcan,
hámes niósan :
ofer-swam thá
sióletha bi-gong
sunu Ecg-theówes,
[ea]rm án-haga,
eft tó leódū,
thǣr him hygd ge-beád
hord on rīce
bēagas ond brego-stōl ;
bearne ne trúwode,
thaet hē with æl-fylcū
éthel-stólas
healdan cúthe,
thá wæs Hyge-lác deád.
Nó thý ær feá-sceafte
findan meahton
æt thā æthelinge
[æ]nige thinga,
thaet hē Heardrēde
hláf-ord [w]ære,
oththe thone cyne-dōm
ciósan wol[d]e ;
hwæthre hē hī on folce
freónd-lárū heóld,
éstū mid áre
oththæt hē yldra wearth,
Weder-Geátū weóld.
Hyne wræc-mæcgas
ofer sáe sóhtan,
suna Ōht-eres ;
hæfdon hý for-healden
helm Scylfinga,
thone sélestan

. . . Alors *le* fils d'Ecgtheow, misérable et solitaire, nagea sur *la* trace de la baleine, *jusqu'aux rives de son* peuple, où Hygd lui offrit des anneaux, et *un* trône :

Il n'avait pas foi en *son* fils, pour tenir dignement le trône de *son* père, *et pour le défendre* contre les nations étrangères. Hygelac était mort : le *peuple* infortuné ne put obtenir plus tôt du noble *héros*, qu'il devînt le maître d'Heardred, ou qu'*il* prît, *pour lui-même*, le royaume sans partage. Mais il aida *le fils du roi* de ses conseils affectueux, parmi *le* peuple, *et il* gouverna *les* Weder-Geats, jusqu'à ce que *le jeune homme* avançât en âge, vivant en joie et en honneur. Les fils de la vengeance, *la* postérité d'Ohthere vinrent le trouver, par delà *les* mers. Ils avaient fendu *le* casque *du chef* des Scylfings, du meilleur des rois de la mer, de ceux qui dans Swío-ríce, distribuaient les trésors : — *un* prince fameux, *en vérité* !

4726. Kemble : « *h-frecan* ».
4749. Thorpe : « *hine* ».
4755. Kemble : « *sohton* ».

sæ-cyninga
thára the in Swío-ríce
since brytnade,
máerne theóden ;
[fol. 183 a.]
hī thaet tó mearce wearth :
hē [thāer] or-feorme
feorh-wunde hleát,
[sweor]des swengum,
sunu Hyge-láces,
and [him] eft ge-wát
Ongen-thióes bearn
há[mes] niósan,
syththan Heardrēd læg ;
lēt thone brego-stól
Bió-wulf healdan,
Geátū wealdan ;
thaet wæs gód cyning.

C'était, *déjà, pour Heardred, un* présage ! En ces lieux, *le* fils d'Hygelac, privé de la vie, reçut par la destinée, *une* blessure mortelle *parmi le* balancement *des* glaives, et le fils d'Ongentheow revint visiter *ses* demeures, puisque Heardred avait été massacré. *Il* laissa Beówulf monter sur le trône, *et* régner sur *les* Geats : ce fut *là*, *un* bon roi !

XXXIV

Sē thæs leód-hrýres
leán ge-munde
uferan dógrū,
Ēad gilse wearth
feá-sceaftū freónd ;

XXXIV

(Beówulf) songeait à venger *la* ruine *du* peuple : en des jours plus lointain, *il* devint *l'*ami d'Eadgils *qui était* dans la détresse : il donna au fils d'Othere, de quoi traverser la mer étendue, avec des Guerriers et des armes ; . . .

4762. En saxon, le verbe faisant suite à « *thara the* », est mis au singulier, s'il se rencontre, déjà, un nominatif singulier. Le sens reste attaché à la personne, et n'est pas transporté à ceux, avec qui la personne est comparée. « *thara* », se comporte comme une sorte de génitif indéterminé : « *gehwylc thara* », *tout homme au monde.* Son sens devient plus limitatif, quand la personne à laquelle il s'applique, est plus déterminée : « *thone sélestan* », *le meilleur* : il est souvent renforcé d'un pronom, tel que « *gehwylc* »... Exemple de ce cas, avec « *aénig* » : « *Beowulf* », v. 1679, 2922, 3465 ; Cod. Verc. I, 761 ; — avec « *aéghwylc* » : « *Beowulf* », v. 2095 : Cod. Verc. I, 48 ; — avec « *gehwylc* » : « *Beowulf* », v. 196, 1986, 4498. Cf. Psalt. p. 4 : « *Hwi synd swa maenige minra feonda, thara the me swencath* ».

4765. Grein : *on feorme* » ; Heyne et Moller : « *for feorme* ».

folce ge-stépte
ofe[r] sæ síde
sunu Ōht-eres
wígū and wǣpnū :
hē ge-wræc syththan
cealdū cear-síthum,
eyning ealdre bi-neát.
Swá hē nítha ge-hwane
ge-nesen-hæfde,
slíthra ge-slyh[ta],
sunu Ecg-thiówes.
ellen-weorca,
oth thone ánne dæg
the hē vith thā wyrme
ge-wegan sceolde.
Ge-wát thā .XII.a sū
torne ge-bolgen,
dryhten-Geáta,
dracan sceawia[n] ;
hæfde thá ge-frūnen
hwanan sió fæhth á-rás,
bealo-nith biorna :
hī tō bearm [cwōm]
[fol. 183 b.]
máththū-fæt mære
thurh thæs m[elda]n hond,
sē wæes on thā dreáte
threottēo[tha] secg,
sē thæs or-leges
ōr on-stealde,
hæft [hy]ge-giómor,
sceólde heán thonon
wong [w]īsian ;

. . . . . et lui
Eadgils, dans une triste et mortelle rencontre, priva *le* roi de la vie.

Ainsi le fils d'Ecgtheow avait-il triomphé en *toute* prouesse de valeur, de toutes embûches, en *tout* âpre combat, jusqu'à ce que le jour vint où il dut se mesurer avec le ver (de feu). En compagnie de treize comtes parmi les Geats, il se mit en route, la rage au cœur, pour contempler le dragon. Il avait pu découvrir l'endroit d'où sortait le maudit, *le* monstre fatal aux guerriers : la fameuse coupe du trésor était venue en sa possession, par *la* main du traître qui était le treizième homme de la troupe, — et la cause de *l'*origine du conflit. Contraint, *et* l'esprit soucieux, il dut, effrayé, *les* guider *à travers* la plaine : . . . . .

4782. Heyne : « *fēond,... folce gestepte* ». Dans cette interprétation, et dans les vers suivants, « *sunu* » est au nominatif, et « *cyning* » se réfère à Eadgils. En s'en tenant à la lecture du manuscrit, « *sunu* », est à l'accusatif, et « *cyning* » se rapporte à Onela. Et le sens est alors le suivant : « En aidant Eadgiles contre Onela, Beówulf tire vengeance des Frisons. »

hē ofer willan gióng
tó thaes the hē eorth-sele
ánne wisse,
hláew under [h]rúsan,
holm-wylme néh,
ýth-ge-vinne;
sē wæs innan full
wrætta and wīra :
weard un-hióre,
gearo gúth-freca,
gold-máthmas heóld,
eald under eorthan :
næs thaet ýthe ceáp
tó ge-gangenne
gumena ænigū.
Ge-sæt thá on næsse
níth-heard cyning,
thenden hælo á-beád
heorth-ge-neátū,
gold-[w]ine Geáta,
him wæs geómor sefa,
wāefre and wæl-fús,
wyrd un-ge-mete neáh,
sē thone gomelan
grétan sceolde,
sécean sáwle-hord,
sundur ge-dælan
lif with líce ;
nō thon lange wæes
feorh æthelinges
flæsce be-wunden.
Bió-wulf matheláde
bearn Ecg-theówes :
fela ic on-giógothe
guth-rāesa ge-næs,
ór-leg-hwíla ;
ic thaet eall ge-mon :

. . . . . il allait ainsi contre *son* gré, quand il aperçut une caverne, creusée sous *la* terre, près *du* flot de l'océan, — et contre laquelle se brisaient les vagues.

L'antre, à l'intérieur, était plein d'ornements en relief et de fils (d'or). Un gardien sauvage, prêt à la guerre, *et* féroce, (vivant) depuis longtemps sous la terre, veillait sur *l'or* fabuleux, qu'il n'était aisé pour aucun homme, d'obtenir. Donc, le roi dur à la guerre, s'assit sur le promontoire, cependant qu'il faisait, lui, *le* prince *des* Geats, — ses adieux aux compagnons de *son* palais. Triste était son âme indécise, *mais* prête à la la mort : le Destin le touchait presque, prompt à accueillir le vieux *guerrier* ; à ravir *le* trésor de *son* âme ; à séparer sans retour, la vie de son corps. Et *la* vie *du* noble *héros* ne devait plus être longtemps emprisonnée dans *sa* chair. Beówulf, *le* fils d'Ecgtheow, parla : « J'ai dans *ma* jeunesse, traversé bien des assauts de guerre, et vécu *plus d'une* heure de bataille !

« Je me souviens de tout cela ! J'avais sept ans, quand *le* prince des trésors, *le* seigneur ami des peuples me prit à mon père. . .

4837. Wülcker : « *sēo* ».

ic wæs syfan-wintre
[fol. 184 a.]
thá mec sin[ca bal]dor,
freá-wine folca,
æt mínū fæd[ere] ge-nam;
heóld mēc and hæfde
Hrethel cyn[ing],
geaf mē sinc and symbel,
sibbe ge-mund[e];
næs ic hī tó lífe
láthra ó-wihte,
beorn [in] burgū,
thon̄ his bearna hwylc,
Here-be[ald], and Hæth-cyn,
oththe Hyge-lác mine.
Wæs thám yldestan
un-ge-défe-líce,
mæges dædū,
morthor-bed strēd,
syththan hyne Hæth-cyn
of horn-bogan,
his freá-wine,
fláne ge-swencte,
miste mercelses,
and his mæg o[f]-scét,
bróthór ótherne,
blódigan gáre;
thaet w[æs] feoh-leás ge-
[feoht,
fyrenū ge-syngath:
Hreth[el] hyge-méthe.
Sceólde hwæthre swá theáh
ætheling un-wrecen
ealdres linnan,
swá bith geómor-líc
gomelū ceorle

. . . . . *Le* roi Hrethrel me nourrit et m'éleva, me donnant le trésor et *le* festin, *et* se souvenant de notre parenté. Dans la vie du palais, je n'étais pas moins cher au guerrier que l'un de ses enfants : Herebeald et Haethcyn, et mon cher Hygelac. Pour l'aîné, par la faute de *son* frère, il fut prématurément étendu sur *la* couche de la mort, quand Haethcyn, son allié et ami, l'eût tué *d'une* flèche, tirée à *l'*arc de corne ! Il manqua son but, et il atteignit son parent, — car ils étaient frères entre eux, — *d'un* trait sanglant, décoché de loin. C'était là un crime odieusement perpétré, et que l'argent ne pouvait racheter.

Hrethrel *fut* abattu par la douleur. Néanmoins le noble *enfant*, sans vengeance, dut quitter la vie : car il est si triste pour un vieillard, d'endurer que son jeune fils se balance à *un* gibet ! . . . .

4868. » *morthor-bed stred* ». Cf. Cod. Verc. I, 2184 : « *hild-bedd styred* ».

tó ge-bídanne
thaet his byre ríde
gióng on galgan :
thon hē gyd wrece,
sárigne sang,
thon hís sunu hangath
hrefne to hróre,
and hē hī helpan ne mæg,
eald and in-fród
áenige ge-fremman :
symble bith ge-myndgad
morna ge-hwylce
[eafor]an ellor-síth :
[fol. 184 b.]
óthres ne gýmeth
tó ge-bídanne
burgū in innan
yrfe-weardas,
thon se án hafath
thurh deáthes nýd
dæda ge-fondad :
ge-syhth sorh-cearig
on his suna búre
win-sele wēstne.
wind-ge-reste.
reóte be-rófene :
rídend swefath

. . . . . Donc *il lui faut seulement* chanter *un* triste chant, pendant que son fils est livré en pâture *aux* corbeaux, et que lui-même, vieux et infirme, ne peut lui venir en aide ! Sans cesse, chaque matin *lui* rappelle *la* mort de *sa* postérité. *Il* se soucie peu de l'espoir d'attendre, du haut de *ses* tours, un autre héritier, quand le premier, déjà, a subi l'épreuve de la vie, et l'étreinte subite de la mort !

Soucieux et se lamentant, il voit dans les demeures de son fils, la salle du vin déserte : le vent seul *l'*habite ; seuls, ses bruits y retentissent : . . . . . .

4891. A « *hrore* », dans le manuscrit, un « *th* » a été ajouté, de sorte que ce mot y est ainsi écrit : « *hrothre* ».

On doit lire ici, « *hrothre* ». Il n'y a pas en anglo-saxon de substantif « *hror* ». Le sens général commande « *hrother* », bienfait. Cf. v. 4338 de « *Beowulf* ». Caedm. 62 : « *to hleo and to hrother* ». Cod. Ex. 25. Cod. Verc. I, 225, 1137.

4892. Kemble : « *helpe* ».

4901. Thorpe : « *yrfe-weardes* ».

4908. Thorpe : « *ge-raeste* ».

4910. « *ridend* », est ici l'équivalent de l'allemand du xiie siècle, « *ritter* »

hæleth in hothman ;
nis thǣr hearpan vwég,
gomen in geardū,
swylce thǣr iú wæron.

. . . les guerriers et les comtes *y* dorment *à jamais*, dans les ténèbres. En ces demeures, comme autrefois, ne résonnent plus ni les échos de joie, ni le son de la harpe.

XXXV

Ge wíteth thon̄ on sealman,
sorh-leóth gæleth
án æfter ánū :
thúhte him eall tó rú
wongas and wíc-stede,
Swá Wedra helm
æfter Here-bealde
heortan sorge
weallende wæg,
wihte ne mealhte
on thám feorh-bonan
fáeghthe ge-bétan ;
nó thý ær hē thone heathorinc
hatian ne mealhte,
láthum dædū,
theáh hī leóf ne wæs.
Hē thá mid thære sorhge
the hī sió sár be-lamp,
gȳ-dreám of-geaf,
Godes leóht ge-ceás ;
eaferū læfde,
(swá déth eádig mon)
lond and leód-byrig,

XXXV

En ces temps, *il* se prit à chanter, à chanter *des* lais de tristesse, l'un après l'autre. Toute chose lui semblait trop vaste : et *les* plaines *désertes*, et *le* palais *abandonné !* Ainsi le chef des Westerns portait en *son* cœur, des larmes de douleur pour Herebeald : et toujours, il ne pouvait *se* venger *du* crime, sur *le* meurtrier : et quoiqu'il *s'en* fît un reproche, il était également incapable de *se déterminer à* haïr le guerrier chargé de *ce* forfait.

Donc, dans la tristesse, depuis que *cette* douleur l'avait accablé, il renonça à la joie du monde, et choisit la lumière de Dieu. *Il* laissa à *ses* descendants, ainsi que le fait *un* homme riche, *ses* terres et sa métropole, quand *il* quitta la vie. . . . . .

(eques, caballero, ιππευς). Et le mot usuel, pour désigner un chevalier, était, sous les premiers rois normands, « *ridere* ».

4926. Kemble : « *faéhthe* ».

4931. Kemble : « *sorge* ».

4932. Thorpe : « *tha* ».

thá hē of lífe ge-wát.
Thá [wæs] synn and sacu
[fol. 185 a.]
Sweóna and Geáta,
ofer]wíd]væter
wroht ge-mæne,
here-níth heard[ra],
syththan Hrēthel swealt;
oththe hī Ongen-theówes
eaferan wáeran
frome fyrd-hwate
freóde ne woldon
ofer heafo healdan,
ac ymb Hreosna-beorh
eato[lne] in-wít-scear
oft ge-fremedon :
thaet m[æg] wine
míne ge wræcan
fæhthe and firene,
swá hit ge-fræge wæs,
theáh the óther
his ealdre ge-bóhte,
heardan ceápe ;
Hæth-cynne wearth,
Geáta dryhtne
gúth on sæg[e] :
thá ic on morgne ge-frægn
mæg ótherne
billes ecgū
on bonan stælan :
thær Ongen-theów
Eofores niósath ;

. . . Il y avait alors un conflit *entre* les Suédois et les Geats, sur *le* vaste océan, des dissensions communes, et *des* dispositions hostiles chez les guerriers, après qu'Hrethel fût mort ; jusque-là, *déjà, les* fils d'Ongentheow, braves et fiers à la guerre, n'avaient pas voulu maintenir la paix sur *la* mer, mais souvent autour d'Hreosnabeorh, *ils* préparaient *de* terribles embûches. Un mien compagnon pourrait raconter *les* crimes *et les* offenses, tels qu'ils ont été connus de tous, et de quelle manière ils ont été vengés chèrement, au prix de la vie *des coupables !*

Encore pour Haethcyn, *le* chef *des* Geats, la guerre fut-elle fatale. Là, au matin, comme je l'appris, l'un des frères vengea *l'*autre sur le meurtrier, à *la* pointe du glaive, quand Ongentheów se rencontra avec Eofor ; son casque de combat céda, *et* le vieux Scylfing tomba évanoui : *il* se rappelait bien et la force de *sa* main, et ses exploits, *mais il* ne para pas *le* fatal élan *du glaive*... . . . .

4946. Kemble : « *waeron* ».

4951. Kemble : « *atolne* ».

4951. Le manuscrit porte deux fois « *ge* » par incorrection : « *ge gefremedon* ».

4968. Grein : « *niosade* ».

gúth-helm tó-glád ;
gomela Scylfing
hreás blác,
hond ge-munde
fæhtho ge-nōge,
feorh-sweng ne of-teáh :
ic hī tha máthmas
the hē mē sealde
geald æt gúthe,
swá mē gifethe wæs,
leóhtan sweorde ;
hē mē lond for-geaf,
eard éthel-wy[n] :
næs him ænig thearf
thaet hē tó Gifthȳ,
oththe tó Gár-denu,
oththe in Swio-ríce,
sécean thurfe
[wyrs]an wīg-frecan,
[fol. 185 b.]
weorthe ge-cýpa[n].
[Swylce] ic hī on fethan
be-foran wolde,
ána on orde,
and swá tó aldre sceall
sæcce fremman,
thenden this sweord tólath
thaet mec a͞er and sith
oft ge-læste,
syththan ic for dúgethū
dæg-hrefne wearth
tó hand-bonan
Hūga [ce]mpan :
nalles hē thā frætwe
Frēs-cyning[e],

. . . . . .J'ai payé avec *mes* armes promptes *à la* guerre, comme *il* me fut donné (de le faire), les trésors dont il me fit présent. Il (Hrethel) me donna, en effet, des champs, *un* territoire, *et la* joie de *posséder un* patrimoine : point n'était besoin pour lui de recherche à prix d'or, de moindres guerriers, parmi les Gifthas, ou les Gardenes, ou dans Swiorice.

Ainsi, à la bataille, je le devançais, toujours seul, dans la mêlée, et ainsi le ferai-*je*, de *toute ma* vie, aussi longtemps que durera ce glaive qui, récemment, et en des temps lointains, m'a souvent servi : quand par *ma* bravoure, je tuai de mes mains *le* corbeau du jour, Hugh, *le* guerrier : il ne put nullement apporter le trésor, *l'*ornement pectoral *au* roi *des* Frisons, mais *lui*, gardien de *l'*étendard, fut renversé dans *la* lutte : . . . .

4969. Cf. Cod. Verc. I, 250 : « *niht-helm to-glad* ».
4971. Grein ajoute au manuscrit : « [*heoro-*]*bla͞c* »,
4998. Kemble ; « *daeg-hraefne* »,

breóst-worthunge
bringan mōste,
ac in cempan ge-crong
cumbles hyrde,
æthelingon elne.
Né wæs ecg bona,
àc hī hilde grāp
heortan wylmas,
bán-hús ge-bræc.
Nú sceall billes ecg,
hond and heard sweord,
ymb hord wígan.
Beó-wulf mathelode
bēot-wordū spræc
nīehstan síthe :
ic ge-néthde fela
gútha on geógothe,
gȳt ic wylle,
fród folces weard,
fǣhthe sécan
mærthū fremman,
gif mec se mān-sceatha
of eorth-sele
út ge-séceth.
Ge-grētte thá
gumena ge-hwylcne,
hwate helm-berend,
hindeman síthe,
swæse-ge-síthas
Nolde ic sweord beran,
wǣpen tó wyrme,
gif ic wiste hú
[fol. 186 a.]
with thám ág-hæcean
elles mealte

. . . . . *mon*
glaive ne le fit point périr, mais
mon étreinte *lui* brisa le cœur, et
la carcasse. Maintenant *aussi, la*
pointe *du* glaive, *la* main et le
dur acier vont guerroyer pour le
trésor ! »

Beówulf s'adressant à *eux*, leur
parla pour *la* dernière fois, en
termes menaçants : « — J'ai risqué
ma vie en bien des batailles, dans
ma jeunesse, *et* encore le ferai-je :
pasteur âgé de *mon* peuple, je
perpétrerai le massacre ; j'accom-
plirai *l'œuvre de* gloire, si l'inique
fléau me vient chercher hors de
sa caverne ! » Alors, *il* fit ses
adieux à chacun *des* hommes, lui
(Beówulf) *qui* portait hardiment
le casque ; il *salua ses chers* com-
pagnons, *pour la* dernière fois :
« — Je ne prendrai (dit-il) ni
glaive, *ni* toute autre arme contre
le dragon, si je savais que je
pusse serrer étroitement le mau-
dit, comme je le fis autrefois, de
Grendel ; mais je gage que ce
combattant de feu est brûlant,
féroce, et empoisonné : . . . .

5005. Kemble : « *in compe* ».

5009. Thorpe : « *Ic him* ».

5023. Kemble et Bugge : « *maertho* ».

gylpe with-grípan
swá ic gió with
Grendle dyde ;
ac ic thǣr heathu-fyres
háte[s] wéne,
[o]rethes and hāttres ;
for-thon ic mē on hafu
bord and byrnan :
nelle ic beorges weard
ofer-fleón
fōtes trem
ac unc sce[all] woorthan æt
[wealle
swá unc wyrd ge-teóth,
metod manna ge-hwæs :
ic eom on móde from
thaet ic with thone gúth-
[flogan
gylp[of[er]-sitte ;
ge-bíde gē on beorge
byrnū werede,
secgas on searwū,
hwæther sél mæge
æft væl-ræse
wunde ge-dýgan,
uncer twéga.
Nis thæt eówer sith,
né ge-met-mannes,
ne[fne] mīn ánes,
wat hē with ág-læcean

. . . . . c'est pourquoi je porte sur moi le bouclier, et la cotte de mailles !

« Je ne reculerai point d'un seul pas, *devant le* gardien de *la* montagne ; mais en présence de l'obstacle, Dieu, la Providence de tout homme, nous sera en aide ! J'ai l'orgueilleux dessein d'atteindre à la gloire, *en combattant* contre *le monstre*, brave et ailé. Tenez-vous sur *la* montagne, guerriers, couverts de vos cottes et de vos armures, *et voyez* lequel des deux *combattants*, doit se relever de *sa* blessure, après la mêlée. . . . . .

5042. Heyne : « *rethes and-hāttres* ».

Il convient de lire : « *attres* ». L'allitération est sur « *Ic* », non sur « *hafu* ».

5046. Ce vers est incomplet au point de vue rythmique. Ettmüller et Grein proposent : « [*fēond*] *oferfleōn* » ; Heyne : « *feōnd unhȳre* ».

5047. Kemble : « *tremmum* ».

5060. Kemble : « *twegra* ».

5064. La plupart des éditeurs et Kemble : « *thaet* », au lieu de « *wat* ».

eofotho dæle,
eorl-scype efne :
ic mid elne sceall
goldge-gangan,
oththe gúth nimeth,
feorh-bealu frēcne,
freán eówerne.
A'-rás thá bī ronde
róf ōretta,
heard under helme,
hioro-sercean bær
under stán-cleofu ;
strengo ge-trúwode
ánes mannes ;
ne bith swylc earges síth.
Ge-seah thá be wealle
(sē the worna fela,
[fol. 186 b.]
gū-cystū gōd,
gútha ge-dīgde,
hilde-hlemma
thon̄ hnitan fēthan),
stódan stán-bógan,
streā út thonan
brecan of beorge ;
wæs thære burnan wælm
heatho-fýrū hat,
ne meahte hordc neáh
un-byrnende,
áenige hwíle
deóp ge-dýgan,
for dracan lēge.

. . .Ce n'est point là une entreprise pour vous, ni pour tout autre homme, excepté moi seul, — d'aller faire effort contre *le* maudit, et *d'*accomplir la prouesse héroïque. Par *mon* courage, j'obtiendrai *l'*or, ou la guerre qui ravage la vie, *vous* ravira sans merci, votre seigneur ! »

Alors *le* guerrier fameux, *au* bouclier redoutable, se leva, le casque bien fixé *et* vêtu de la cotte de mailles, *il* s'avançait sous *les* cavités de la falaise : il avait foi en *sa* seule force : et une telle entreprise ne sied point au lâche ! Lui, brave et magnifique, qui dans plus d'une guerre avait eu le succès, — dans le tumulte des batailles, quand se heurtaient les troupes, — *Beowulf*, aperçut du haut des pierres sur lesquelles il était monté, un torrent qui se précipitait des flancs de la montagne : *les* flots *en* étaient brûlants, comme la flamme de guerre ! *Le héros* ne put réussir à descendre près *du* trésor, même un instant, sans être arrêté par la cuisson du feu *du* dragon. . . . . .

5065. Kemble : « *earfothe* ».
5085. Kemble : « *hniton* ».
5086. Kemble : « *stodon* ». La plupart des éditeurs : « *sto*[*n*]*dan* ».
5092. Kemble : « *un-birnende* ».
5094. Kemble : « *gedigan* ».

Lēt thá of breóstū,
thá hē ge-bolgen wæs,
Weder-Geáta leód
word út faran :
stearc-heort styrmde,
stefn in be-cōm
heatho-torht hlynnan
under hārne stān :
hete wæs on-hrēred,
hord-weard on-cnīow
mannes reorde ;
næs thǣr mára fyrst
freóde tō friclan,
frō ærest cwōm
orath ág-læcean
út of stáne,
hát hilde-swāt :
hrúse dynede,
biorn under beorge
bord-rand on swāf
with thám grýre-gieste
Geáta dryhten.
Thá wæs hring-bogan
heorte ge-fýsed
sæcce tó séceanne :
sweord ær ge-brǣd
gód gúth-cyning,
gomele láfe,
ecgū un-gleáw :
æg-hwæthrū wæs
bealo-hycgendra
[bró]ga frā óthru :
[fol. 187 a.]
stīth-mód ge-stód
with steápne rond
winia bealdor ;
thā se wyrm ge-beáh

. . . A ce moment, *le* chef des Weder-Geats, dans sa colère, laissa déborder ses paroles : un violent orage grondait en *son* cœur vaillant. *Sa* voix sortit en accents guerriers, et résonna sous *l'*âpre rocher : la haine fut excitée. *Le* gardien du trésor reconnut *la* voix de l'homme : il n'y avait plus longtemps de paix, pour le guerrier ! D'abord s'éleva des pierres, *l'*haleine *du* monstre, chaude et sanglante ; *la* terre gronda ; *le* héros, le seigneur des Geats, se mit en garde, *à l'*abri du bouclier, contre *le* féroce étranger. En cet instant, le cœur *du dragon* à la croupe annelée, fut prêt à combattre, *et le* brave roi de guerre avait déjà brandi *son* glaive, l'antique legs, au dur tranchant. Dans *leur* pensée sauvage, ils éprouvaient de la terreur, l'un de *l'*autre. *Le* prince des féaux se tenait inébranlable, couvert par *son* large bouclier.

5124. Bugge : « *unsl*ǣ*w* ».

snúde tó somne
hē on searwum bād :
ge-wát thá byrnende
ge-bogen scrítha[n]
tō ḡ-scipe scyndan;
scyld welge-bearg
[líf] and líce
lāessan hwíle
mærū theódne
thonn[e] his myne sóhte,
thāer hē thý fyrste,
forman dógore,
wealdan móste,
swá him wyrd ne ge-scráf
hreth æt hilde.
Hond ú[p] á-bræd
Geáta dryhten,
grýre-fáhne sló[h]
incge láfe,
thaet sió ecg ge-wāc
brún on báne,
bát un-swíthor,
thon̄ his thiód-cyning
thear[fe] hæfde,
bysigū ge-bæded.
Thá wæs beorges weard
æfter heathu-swenge
on hreóum móde,
wearp wáel-fýre
wíde sprungon
hilde-leóman :
hrēth sígora ne gealp
gold-wine Geáta,
gúth-bill ge-swāc
nacod æt níthe

Mais *le* serpent se replia rapidement sur lui-même, *et* il attendit, en embuscade : alors il s'avança, brûlant, et déroulant *ses anneaux*, pour chercher la bataille. Certes, *le* bouclier protégeait bien et la vie, et le corps du prince fameux, pendant la durée du combat qu'il espérait court, en ce premier jour où il devait forcer la victoire : mais le destin, pour lui, n'en ordonna pas ainsi. Le seigneur des Geats leva *la* main, et frappa le *monstre* aux effroyables couleurs, avec *le glaive*, *le* legs d'Ing, *de sorte qu'*il en faussa la pointe, qui se brunit à *la brûlure de l'*os. *L'acier* pénétra avec moins de force que le puissant roi, las de fatigues, ne l'avait espéré. Donc *le* gardien de *la* montagne fut plein de fureur de *ce* coup guerrier : *il* vomit de funestes flammes : *il* fit rayonner au loin, les feux de la guerre.

5136. Heyne adopte ici la correction de Müllenhoff : « *scrīthan tō gescīfe scyndan* », « *se montrant, avançant* ».

5150. Thorpe : « *Incges* ». Cf. Ing, roi des Danois du Sud.

swá hyte nó sceolde
íren ær-gòd,
(ne wæs thaet éthe síth.)
thaet se mæra
maga Ecg-theówes
grund-wong thone
of-gyfan wolde,
sceólde willan
wíc eardian
elles-hwergen ;
swá sceal æg-hwylc mon
[fol. 187 b.]
á-lāetan læen-dag[as].
Næs thá long tó thon
thaet tha ág læcean
hý eft ge-métton ;
hyrte hýne hord-weard,
hrether āethme weóll
níwan stefne ;
nearo [thr]ówode
fýre be-fongen
se the ær folce weóld :
nealles him on hēape
heand-ge-steallan,
æthelinga bearn,
ymbe-ge-stódon,
hilde-cystū ;
ac hý on holt bugon
ealdre burgan :
hiora in ánū weóll
sefa with sorgū ;
sibb āefre ne mæg
wiht on-wendan
thā the wel tenceth.

Le prince des Geats ne s'enorgueillit pas d'une victoire glorieuse : *l'*arme trompa son attente — impuissante *au* combat — comme n'eût pas *dû* être un acier d'aussi vieille trempe. Ce n'était point là une entreprise facile, *de sorte que* le fils illustre d'Ecgtheow, devait perdre le terrain, et aller habiter en un autre monde, de même que chacun doit quitter les tristes jours *de cette vie ! Les combattants* acharnés furent encore et bientôt, près l'un de l'autre : *le* gardien *du* trésor résistait. la poitrine brûlant des feux de *son* haleine, *et il* redoubla de clameurs. *Beowulf* qui, auparavant, avait régné sur *le* peuple, souffrit cruellement, enveloppé de flammes.

Ses compagnons prochains, *les* fils des nobles, ne vinrent nullement, braves et magnifiques, se serrer en phalange, autour de lui : mais ils s'enfuirent vers *la* forêt, pour sauver *leurs* vies ! *Cependant*, le cœur de l'un d'eux était rempli de douleur : pour l'homme aux loyales pensées, rien ne peut jamais l'affranchir des devoirs de l'amitié !

5167. Kemble : « *hit* ».
5173. Kemble : « *ofgifan* ».
5174. Rieger : *ofer willan* » ; Grein : « *wyrmes willan* ».
5189. La plupart des éditeurs : « *hand* ».

XXXVI.

Wīg-láf wæs háten
Weox-stánes sunu,
leóf-líc lind-wíga,
leód Scylfinga,
mæg Ælf-heres :
ge-seah his mon-dryhten
under here-grímán
hát thrówian :
ge-múnde thá thā áre
the hē him ær for-geaf,
wīc-stede weligne
Wáeg-mundinga,
folc-rihta ge-hwylc
swá his fæder áhte.
Ne mihte thá for-habban,
hond-rond ge-fēng,
geolwe linde,
gomel-swyrd ge-teáh,
thæt wæs mid eldum
Ēan-mundes láf
suna Ōht-ere[s]
[fol. 188 a.]
thā aet sæcce wearth
(wr[æc] wine-leásū)
Weoh-stánes bana
mēces ecg-[um],
and his magū æt-bær
brún-fágne helm,
hringde byrnan,
eald sweord etonisc
thaet hī Onela for-geaf,
his gædelinges
gúth-ge-wædu,
fyrd-searo fús-líc ;
nó ymbe thā fæhthe spræc,

XXXVI

Wiglaf était son nom : il était fils de Weohstan, rare héros du bouclier, chef *des* Scyldings, *et* féal d'Ælfhere. *Or*, *il* vit son seigneur bien-aimé souffrir des flammes, sous *son* casque. Alors il se rappella les faveurs que *Beowulf lui* avait autrefois accordées, et *le* riche palais des Waegmundings, *et* toutes les charges publiques dont son père avait été investi.

En cet instant, il ne put se contenir. *Il* saisit *son* bouclier au bois teint en fauve ; *il* tira *son* glaive antique qui, parmi les hommes, était *regardé* comme l'héritage d'Eánmund, fils d'Ohthere, dont Weohstan fut le meurtrier, dans une bataille, à *la* pointe *du* glaive : (*il le* châtia sans merci), et à son compagnon il enleva *le* casque aux bruns reflets, la cotte annelée, *le* vieux glaive géant qu'Onela lui avait donné ; *l'*équipement de guerre, et tout ce qui sert au combat. Jamais il ne parlait de *ce* meurtre, bien qu'il eût conduit en exil *le* fils de son frère. . . .

5225. Kemble ; « *Weoh-stan bana* »,

theáh the hē his bróthor
[bearn
à-bredwade :
hē frætwe ge-heóld
fela missera,
bill and byrnan.
oththæt his byre mihte
eorl-scipe efnan
swá his áer-fæder.
Geaf hī thá mid Geátū
gúth-ge-wæda
æg-hwaes un-rím,
thá hē of ealdre ge-wát
fród on forth weg :
th[ǣt] væs forma síth
geóngan cempan
th[ǣt] hē gúthe-rǣs
mid his freó-thryhtne
fremman sceólde :
ne ge-mealt hī se mód-sefa,
né his mǣgenes láf
ge-wác æt wíge,
tha se wyrm on-fand
syththan híe tó-gædre
ge-gán hæfdon.
Wīg-lāf mathelode
word-rihta fela,
sægde ge-síthū,
hī wæs sefa geómor :
ic thaet [eall] ge-man
[fol. 188 b.]

. . . . . Lui (Weohstan), conserva pendant mainte année, le trésor, *les* armes, et la cotte, jusqu'à ce que son fils pût accomplir des exploits, comme son père *l'avait fait* avant lui. Donc, en présence *des* Geats, il lui donna une variété grande d'armes de guerre, sans compter, — quand il quitta la vie, âgé, pour entrer dans les voies de la mort.

C'était la première fois que *le* jeune guerrier allait livrer assaut, avec son libre seigneur, son courage ne l'abandonna pas, et le legs de son parent ne s'affaiblit point entre ses mains, comme le serpent en fit l'épreuve, quand tous deux vinrent à se mesurer. Wiglaf parla : *il* dit à *ses* compagnons de justes paroles, *et* son âme était pleine de douleur : « — J'ai souvenir de toutes choses : . . . . . .

5253. Ettmüller : « *maeges* ».

5255. Thorpe : « *thaet* ».

5262. Il faut lire, en ce passage, « *eal* », au lieu de « *mael* ». Hialto chante dans le même sentiment :

« *dulce est nos domino percepta rependere dona,*
acceptare enses, famæque impendere ferrum,

thaer wē medu thēgun,
thon[ne] wē ge-héton
ússū hláf-orde
in biór-sele,
the ús thās beágas geaf,
thaet wē hī thā gúth-getāwa
gyldan woldon,
gif hī thys-lícu
thearf ḡ-lūpe,
helmas and heard sweord;
thē hē úsic on herge ge-[ceás
tó thyssū síth-fate
sylfes willū,
on-múnde úsic mærtha,
and mē thas máthmas geaf,
thē hē úsic gār-wígend
góde tealde,
hwate helm-berend:
theáh the hláf-ord ús
this ellen-weorc
ána á-thohte
tó ge-fremmanne,
folces hyrde,
for-thā hā manna mæst
máertha ge-fremede,

. . . . quand nous versions *la* bière; quand nous promettions dans *la* salle des libations, à notre seigneur qui nous distribuait les anneaux, que nous *le* paierions *en retour*, *de* nos armes, *de nos* casques et *de nos* durs glaives, s'il se trouvait, comme à présent, réduit à *quelque* extrémité !

« Quand, de son propre mouvement, il nous choisit de *sa* suite, pour cette expédition, *il* nous rappela *notre* bon renom, et me donna ces trésors; il *ajouta* qu'il nous tenait pour de bons guerriers, portant hardiment le casque; et cependant, notre seigneur, *le* pasteur *du* peuple, a pensé à achever cette prouesse, seul, loin de nous, parce que de tous les hommes, il a conquis le plus de gloire, et accompli les exploits les plus follement héroïques ! . . .

enses theutonici, galeæ. armillæquê nitentes,
loricæ talo immisæ, quas contulit olim
Rolvo suis, memores acuant in prælia mentes.
Res petit, et par est, quæcumque per otia summa
nacti pace sumus, belli ditione mereri. ».

(Saxo, lib. II, p. 83).

5263. Kemble : « *thegon* ».

5268 et suiv. Cf. Tacite, Germania, XIV : « Les guerriers viennent solliciter les libéralités de leur prince,... quand leur lance est victorieuse, et tachée de sang... ».

5274. Kemble : « *sith-faete* ».

5286. Zupitza : « *forthan* ».

dæda dol-líera :
nú is se dæg cumen
thaet úre man-dryhten
mægenes be-hófath
gódra gúth rinca :
wutun gangan tó
helpan hild-fruman,
thenden hit sý
gled-egesa grim.
God wát on mec
thaet mē is micle leófre
thaet mínne líc-haman
mid mínne gold-gyfan
glēd fæthmie :
ne thynceth mē ge-rýsne
thaet wē rondas beren
eft tō earde,
nemme wē áer mægen
fāne ge-fyllan,
feorh ealgian [fol. 197 a.]
Wedra theódnes.
Ic wát gear [e]
thaet næron eald ge-wyrht,
thaet hē ána scyle
Gē[áta] dúguthe
gnorn thrówian,
ge-sígan æt sæcce :
úrū sceal sweord and helm,
byrne and byrdu scrúd,
[beón] ge-mæne.

. . . . . Maïntenant, le jour est venu, où notre cher seigneur réclame *nos* forces, *et* de bons guerriers : Allons ! Allons vers *lui* : aidons notre chef, toute cuisante et terrible que soit *la* morsure du feu ! Pour moi, Dieu sait que je serais *même* heureux, que *la* flamme enveloppât mon corps, avec celui *du héros* qui m'a donné l'or !

« Il me paraît honteux que nous ramenions au pays, *nos* boucliers, sans avoir d'abord terrassé *l'*ennemi, *et* défendu *les* jours *du* prince *des* Westerns. Je sais assez que ce n'était pas *l'*usage autrefois, que lui seul, *sans le* secours des Geats, dût souffrir en détresse, et tomber dans la lutte ! *Aussi*, à nous deux *seront* communs glaive, casque, cotte, et lourde armure ! » Alors, *il* traversa les tourbillons de la fumée fatale, *et* porta *son* casque de guerre à *l'*aide de *son* seigneur. . . . . .

5300. Kemble : « *minum* ».

5301. Zupitza : « *faethmie* » ; Wülcker : « *faethmiae* ».

5302. Kemble : « *gerisene* ».

5310. Kemble : « *ge-rith* ».

5315. Zupitza et Kemble : « *urum-sceal* ».

5317. Cf. v. 3564. Anal. 20, 130. Cod. Ex. 26 (Fornal. Sög. I, 221) : « *bana skal ykkr bathum* ».

Wód thá thurh thone wæl-
[rāec,
vig-h[ea] folan bær
freán on fultū ;
feá worda c[wæth] :
leófa Bió-wulf
læst eall tela
swá thú on g[eó]guth-fēore
geara ge-twāede,
thaet thú ne á-lāete
be thē lífigendū
dóm ge-dreósan :
scealt nú dáedū rōf,
ætheling án-hȳdig,
ealle mægene
feorh ealgian,
ic thē ful-læstú.
Æfter thám wordū
wyrm yrre cwōm,
átol in-wít-g[æst],
óthre síthe,
fýr-wylmū fáh,
fiónda nió[san],
láthra manna :
lig-ýthū for-born
bord w[ith] rond,
byrne ne meahte
geóngū gár-wígan
geóce ge-fremman ;
ac se maga geónga
und[er] his māeges scyld
elne ge-eóde,
thá his ágen [wæs]

. . . . *Il* dit *quelques* paroles : « — Cher Beówulf, accomplis bien tout ce qu'en tes jeunes années tu promettais, déjà : que tu ne souffrirais point, tant que durerait ta vie, que la justice fût vaincue !

« Aujourd'hui, *toi* qu'ont rendu fameux tes hauts faits, tu vas, noble à l'âme droite, défendre *ta* vie de toutes *tes* forces : je t'assisterai ! » Après ces paroles, le serpent vint furieux, plein de cruelles embûches, tout enveloppé de vagues ignées, pour se rencontrer une seconde fois avec *ses* ennemis, *les* hommes qu'il haïssait. Sous un flot de feu, *il* consuma *le* bouclier par *les* bords. *La* cotte ne fut d'*aucun* secours *au* jeune guerrier, mais hardiment, il vint s'abriter sous le bouclier de son seigneur, puisque le sien avait été réduit en cendres par *les* flammes. . . . . .

5318. Kemble : « *réc* ».
5325. Kemble : « *ge-cwaede* ».
5341. Kemble : « *for-barn* ».
5342. Kemble : « *ronde* ».

gledū for-grunden.
Thá-gēn gúth-cyning
[mærtha] ge-múnde,
mægen-strengo,
slóh hilde-bille
[thaet] hyt on heafolan stōd
níthe ge-nýded,
Nægling for-bærst,
ge-swāc æt sæcce
sweord Bío-wulfes
Comol and gráeg-máel.
hī thaet gifethe ne wæs
[fol. 197 b.]
[thaet] hī írenna
ecge mihton
helpan æt hilde;
wæs sió hond tó strong
sē the mēca ge-hwane,
míne ge-fráege,
swenge ofer-sóhte
thon hē tó sāecce bær
wāepen wundū heard;
næs him wihte thē sél.
Thá wæs theód-sceatha
thriddan síthe,
frēcne fȳr-draca,
fáehtha ge-mýndig;
rāesde on thone rófan
thá hī rū á-geald,
hát and heatho-grim

. . . . . A son tour, *le* roi de guerre se souvint de *sa* renommée, de *sa* force puissante : *il* frappa de *son* glaive qui, balancé avec fureur, se tint, menaçant, sur *la* tête *du dragon*. *L'acier de* Nagling s'ébrécha : *elle* fit défaut à Beówulf, dans le combat, la vieille lame, aux taches de rouille !

Il ne lui fut pas accordé de se servir efficacement du tranchant du glaive, à *la* bataille : comme je l'ai entendu rapporter, la main était trop forte, qui brandissait l'arme trempée dans les blessures : elle en faussait à *chaque* coup, *la portée ;* c'était, pour *le héros*, un désavantage. Encore *le* fléau redoutable, *le* serpent furieux vomissant la flamme, fut-il prêt à *l'*attaque, une troisième fois : *il* s'élança sur *le* prince renommé : en cette rencontre, *il* lui rendit chèrement son coup. . . . .

5357. Le nom du glaive de Beòwulf, rappelle celui de Theodoric, « *Naglhringur* », Wilk. Sag. XVI.

5362. Kemble : « *irenne* ».

5363. Kemble : « *ecga* ».

5367. Kemble : « *ge-fraegn* ».

5370. Wülcker : « *wundum* »; Thorpe : « *wundrum* », — forme qui se retrouve, au vers 98 du « *Wanderer* » : « *wundrum hēah* ».

heals ealne ymbe-fēng
biteran banū,
hē ge-blōdegod wearth
sáwul-drióre,
swát ýthū weóll.

. . . . . Brûlant et féroce, *il lui* saisit *le* col entier entre ses griffes cruelles : il fut couvert du sang de vie, *qui* bouillonna comme le flot.

XXXVII

thá ic aet thearfe [gefraegn]
theód-cyninges
and-longne eorl
ellen cýthan,
cræft and cénthu,
swá him ge-cynde wæs :
ne hédde hē thæs heafolan,
ac sió hand ge-barn
módiges mannes,
thær hē his mægenes
[healpé:
thaet hē thone níth-gæst
niothor-hwéne-slóh,
secg on searwū,
thaet thæt sweord ge-deáf
fáh and fæted ;
thaet thaet fȳr on-gon
swethrian syththan ;
thá-gēn sylf cyning
ge-weóld his ge-witte,
wæl-seaxe ge-bræd,
biter and beadu-scearp
thaet hē on byrnan wæg :
for-wrát Wedra helm
[fol. 189 a.]
wyrm on middan
feónd ge-fyldan

XXXVII

On raconte que le comte dans la lutte, fit preuve d'audace, de force, et de courage, en assistant *son* grand roi, comme c'était son devoir *de le faire*. Il n'avait point souci de se couvrir de son armure, et la main *du* hardi guerrier brûla, tandis qu'il secourait son allié, et qu'il frappait bas, l'étranger ennemi. *Le jeune* guerrier armé, *frappa de telle sorte* qu'il plongea le glaive à la poignée ciselée et massive ; après quoi, les flammes commencèrent à diminuer. A son tour, le roi retrouva ses esprits : *il* brandit *son* glaive fatal, cruel et tranchant à la guerre, et qu'*il* portait sur *son* armure. . . . . .

5393. Wülcker : « *maegenes* » ; Kemble : « *ma eges* »

5394. Kemble : « *tha* ».

ferh-ellen wræc,
and hī hyne tha bégen
á-broten hæfdon
sib ǣthelingas,
(swylc sceólde secg wesan
thegn æt thearfe.)
thaet thā theódne wæs
sithas síge-hwíle
sylfes dædū
woru[lde]-ge-weorces,
thá sió wund on-gon
the hī se e[orth]-draca
ær ge-worhte
swelan and swellan :
[hē] thaet sōna on-fand
thaet hī on breóstū
beal[o-níth] weóll,
āttor on innan :
thá se ætheling gíong
thaet hē bī wealle
wīs-hycgende
ge sæt on sesse;
seah on enta ge-weorc,
hú thā stán-bogan,
stapulū fæste,
ece eorth-reced
innan healde.
Hyne thá mid handa
heoro-drēórigne
th[eó]den mærne,
thegn un-ge-mete tîll,
wine-dryht [en] his
wætere ge-lafede,
hílde-sædne,

. . . . . *Le* fer des Westerns pénétra dans le dragon par le milieu (de son corps) : *il* punit le serpent de *son* mortel courage ; il terrassa l'ennemi : et tous deux, les féaux alliés avaient détruit *le* monstre ! Ainsi devrait agir tout guerrier, dans une pareille extrémité !

Ainsi, pour le prince, il y eut un moment de victoire *dans son* expédition, dans *son* entreprise humaine, conduite par ses propres moyens. Alors la blessure creusée auparavant dans sa chair, par le feu du serpent de terre, commença à le brûler, et à s'envenimer. Il découvrit bientôt qu'un mal inexorable, le poison, brûlait au fond de sa poitrine. Et le noble *héros*, l'esprit encore vivant, alla s'asseoir sur *une* pierre, auprès des remparts : *il* contempla *le* travail des géants, *admirant* que *la* caverne séculaire pût reposer sur des arches de pierre, comme *sur* des piliers. Puis, le féal si bon, de sa main, baigna avec de l'eau, *la plaie* de son cher seigneur, de l'illustre prince, souillé de sang, las de la bataille, — *et* il *lui* ôta son casque.

5416. Kemble : « *sīthes sige-hwīl* » ; Grein : « *sithast sige-hwīla* ».

5428. Kemble : « *be* ».

5435. Heyne : « *hēoldon* ».

and his hé[lm]on-speón.
Bió-wulf mathelode,
hē ofer b[enne] spræc,
wunde wæl-bleáte ;
wisse hē gearwe
thaet hē dæg-hwíla
gedrogen hæfde,
eorthan wyn[ne] ;
thá wæs eall sceacen
dógor-ge-rímes,
deáth un-ge-mete neáh :
nú ic suna mínū
syllan wolde
gúth-ge-wædu,
thāer mē gifethe swā
áenig yrfe-weard
[fol. 189 b.]
æfter wurde,
líce ge-lenge.
Ic thās leóde heóld
fīftig wintra ;
næs se folc-cyning
ymbe-sitendra
ænig thára
the mec gúth-winú
[g]rétan dorste,
egesan theón :
ic on earde bād
[m]æl-ge-sceafta,
heóld mín tela,
ne sóhte searo-níthas,
ne mē swór fela
áda on unriht.
Ic thæs ealles mæg
feorh-bennū seóc,
ge-feán habban,
forthā mē wítan ne thearf

Beówulf parla. *Il* dit ce qu'il savait de *sa* blessure, fatale et mortelle. Il n'ignorait pas, déjà, qu'il avait rempli *l'*espace de *sa* vie, *et qu'il avait vécu les* joies de la terre : que tous ses jours étaient comblés, *et* que la mort était toute prochaine. « — C'est maintenant qu'à mon fils je remettrais *ces* armes de guerre, si quelque descendant, sorti de *mon* sang, m'avait été donné ! J'ai régné sur ce peuple, pendant cinquante années. Il n'y eut point de roi voisin qui ait osé me menacer de guerriers, ou qui m'ait fait trembler. Je me suis soumis dans mon royaume, à la destinée : j'ai bien gardé ce qu'elle me donna ; je n'ai point cherché d'injustes querelles, et jamais, je ne me suis parjuré !

« Pour tous ces mérites, mourant de mes blessures, je puis avoir de la joie, puisque le Roi des hommes n'aura point à me reprocher *le* meurtre de *mes* féaux, quand la vie se sera échappée de *mon* corps. . . . . .

5443. Le manuscrit au coin, est défectueux.

waldend fīra
morthor-bealo māga,
thonne mīn sceaceth
līf of líce.
Nú thú lungre geong
hord sceáwian
under hárne stán,
Wig-láf leófa,
nū se wyrm ligeth
swefeth sáre wund,
since be-reáfod :
bió nú on ófoste
thaet ic ær-welan,
gold-ācht on-gite,
gearo sceáwige
swegle searo-gīmas,
thaet ic thý séft mæge
æfter máththū-welan
[mí]n á-lætan
līf and leód-scipe
thone ic longe heóld.

. . . . A présent, va-t-en sans tarder, et contemple *les* trésors amoncelés sous *la* pierre sauvage, ô mon cher Wíglaf, maintenant que le dragon gît, endormi par sa blessure, et que nous lui avons ravi le trésor ! Hâte-toi donc, afin que je puisse contempler les richesses infinies, *l'*or conquis, *et que* je voie, enfin, *les* joyaux, *les* pierres variées. *Ayant attaché mon regard sur* ces beautés, je pourrai quitter la vie avec plus de douceur, — et *le* peuple que j'ai longtemps guidé ! »

XXXVIII

Thá ic snúde ge-frægn
sunu Wih-stánes,
æft word-cwydū,
wundū dryhtne
hýran heatho-siócū,
hring-net beran,
brogdne beadu-sercean,
under beorges hróf.
Ge-seah thá sige-hrēthig
thá hē bī sesse geóng.
mago-thegn módig,
[fol. 190 a.]

XXXVIII

Alors ai-je entendu dire que le fils de Wihstán, après *ces* paroles, obéit aussitôt à *son* seigneur mourant : lui-même blessé, il gagna, portant *encore* sa cotte, et son armure de guerre, la voûte de la montagne . . . . . .

5483. Kemble : « *gang* ».
5509. Kemble : « *be* ».

máththū-sigla fealo
gold glitmian
grunde ge-tenge,
wundur on wealle,
and thaes wyrmes denn,
ealdes ūht-flogan,
orcas stondan
fyrn-manna fatu,
feormend-leáse,
hyrstū be-hrórene:
thaer waes helm monig
eald and ōmig,
earm-beága fela
searwū ge-sáeled :
(sinc cáthe mæg,
gold on gr[unde],
gū-cynnes ge-hwone
ofer-hīgian,
hỹde sē the wylle :)
swylce hē síomian ge-seah
segn eall-gylden
heáh ofer horde,
hond-wundra mæst,
ge-locen leótho-cræftū,
of thā leóman stōd
thaet hē thone grund-wong
on-gitan meah[te],
wræce giond wlítan.
Næs thæs wyrmes th[aer]
on-sýn ænig,
ac hyne ecg for-nā.
Thá ic [on] hlæwe ge-frægn
hord reáfian,

. . . .Glorieux de la victoire, à l'endroit où il se rendit près *des* rochers, *le* brave féal aperçut une multitude de pierres serties, *et* l'or massif étincelant sur *le* sol ; des richesses pendantes *aux* murailles, et l'antre de *l'*antique dragon, qui volait au crépuscule. *Il découvrit* rangés, des plats et *des* vaisselles des hommes d'autrefois, abandonnés de leurs possesseurs, *et* aux inscriptions effacées. Il y avait là, maint casque vieux et rouillé; *une* multitude de bracelets adroitement liés les uns aux autres... [Les trésors et l'or, sur la terre, peuvent aisément rendre insensé tout être de la race des hommes : que celui qui le peut, *les* cache !]

Il vit également, plus bas, *sur ces richesses*, une enseigne toute d'or, s'élevant, magnifique, sur *le* trésor : *la* plus étrange merveille que des hommes eussent forgée de leurs mains, *et* à l'aide d'incantations : de ce trésor partaient des rayons *de lumière*, *de sorte qu'*il put voir, et l'insondable profondeur de *l'*antre, *et* l'étendue de cette *place* isolée. . . . . .

5511. Kemble : « *fela* » ; quelques éditeurs : « *feola* »

5528. Grein : « [*hord*] *oferhigian* ».

5535. Kemble : « *leoma* ».

5538. Thorpe : « *wraete* ».

cald enta ge-weorc,
ánne mannan ;
hī on bearm hlod[an]
būnan and discas,
sylfes dóme ;
segn eác ge-no[m],
beácna beorhtost,
bill ær-ge-scod,
ecg wæs íren
eald-hláf-ordes
thā thára máthma
mund-bora wæs
longe hwíle,
līg-egesan wæg
hátne for horde,
hioro-weallende
middel-nihtum,
oththe hē northre swealt.
[fol. 190 b.]
A'r wæs on ófoste,
eft-síthes georn,
frætwū ge-fyrthred ;
hyne fyrwet bræc,
hwæther collen-ferth
cwicne ge-métte
in thā wong-stede,
Wedra theódén
ellen-siócne,
thær hē hine áer for-let.
Hē thá mid thā máthmū
máerne thióden,
dryhten sínne,
driórigne fand,
ealdres æt ende :
hē hine eft on-gon
wæteres weorpan,

. . . . . Il n'y avait là, plus de trace *du* dragon, que *la* pointe du glaive avait emporté. Puis, j'ai su que dans *la* caverne, un seul *homme* se chargea (de porter) *le* trésor, *l'*œuvre antique des géants, suspendant à sa poitrine, selon sa fantaisie, les coupes et les plats. *Il* prit *l'*enseigne, aussi, — le plus brillant des étendards ; *des* armes au cuivre étincelant, à *la* pointe de fer, *ayant appartenu à* l'ancien roi qui avait longtemps défendu par elles, les trésors. Dans le flamboiement des torches, *il* avait coutume, à minuit, de *contempler les* richesses, *et ainsi fit-il*, jusqu'à ce qu'il connut la mort.

*L'*homme se hâtait, anxieux de *son* retour, avec les trésors *dont il était chargé*. La curiosité le pressait *de savoir* s'il trouverait le héros au cœur hardi, encore vivant sur *la* plaine, ou *le* prince des Westerns agonisant, à l'endroit où il l'avait auparavant laissé. *S'avançant* avec les trésors, il découvrit *le* prince fameux, son seigneur, souillé de sang, — *au* terme de *sa* vie. . . . . .

553. Rieger : « *eald-hlāforde* ».

5578. « *weorpan* », commande après lui, le datif, « *waetere* ».

oth thaet wordes ord
breóst-hord thurh-bræc ;
gomel on giógothe
gold sceáwode :
Ic thára frætwa,
freán elles thanc
wuldur-cyninge
wordū [se]cge,
écū dryhtne,
the ic hēr on starie ;
thæs the [ic] móste
mínū leódū
áer swylt-dæge
swylc ge-[str]ýnan;
nú ic on máthma hord
mínne be-bóhte
fróde feorh-lege :
fremmath ge-ná
leóda thearfe :
ne mæg ic hēr leng-wesan ;
hátath heatho-mære
háelw ge-wýrcean,
beorhtne æfter báele,
æt brimes nosan;
sē scel tó ge-myndū
mínū leódū
heáh hlīfian
on Hrones næsse;
thaet hit sáe-líthend
syththan hátan
Bió-wulfes biorh,
thā the Brentingas

. . . . . Il se prit de nouveau, à le baigner d'eau, jusqu'à ce que *le* sens des paroles pénétrât *au* tréfonds son sein. (Beówulf parla), les membres fatigués, *et il* regarda *l'*or : « — Je rends grâces en paroles *au* Dieu universel, au Roi de gloire, au Seigneur éternel, pour les trésors que je puis contempler ici, *longuement*.

« *Je le remerice de ce qu'*avant *ma* mort, j'aie obtenu de tels *avantages* pour mes peuples. Aujourd'hui, par prévoyance, j'ai conquis par ma mort, un monceau de trésors qui serviront encore *aux besoins du* royaume. Je puis ne pas demeurer plus longtemps, ici-bas ! Ordonne *aux* vétérans de la guerre de m'élever une tombe éclatante au sommet du bûcher funéraire, à *la* pointe *du* promontoire, qui s'élèvera bien au-dessus d'Hronesnaes, comme un souvenir pour mon peuple, — et pour que *les* mariniers, par la suite, *l'*appellent le mausolée de Beówulf, quand les Brentings voguent au loin, sur *les* flots obscurs ! . . . . . .

5581. Thorpe : « *giohthe* ».
Cf. Cod. Verc. I, 136.
5594. La plupart des éditeurs : « *mine* » ; Kemble : « *minum* ».
5596. Thorpe, Grein, Heyne : « *gē mi* ».
5603. Kemble : « *sceal* ».

ofer flóda ge-nipu
[fol. 191 a.]
feorran drífath.
Dyde hī of healse
hring gyldenne,
thióden thrist-hȳdig
thegne ge-sealde,
geóndu gár-wigan,
gold-fáhne helm,
beáh and byrnan,
hét hyne brúcan well.
Thú eart ende-láf
ússes cynnes,
Wæg mundinga ;
ealle wyrd for-speóf
míne māgas
tó metod-sceafte,
eorlas on elne ;
ic hī æfter sceal.
Thæt wæs thā gomelan
gingæste word,
breóst-ge-hygdū,
áer hē báel cure,
háte heatho-wylmas :
hī of hwæthre ge-wát
sáwol sécean
sóth-fæstra dōm.

. . . . *Le* prince au cœur hardi, détacha de son cou, *son* collier d'or. (*Il* le donna à *son* féal, *au* jeune guerrier), *avec son* casque à la couleur d'or, *son* anneau, et *sa* cotte : *il* lui ordonna de s'*en* bien servir : « — Tu es le dernier descendant de notre race, *des* Waégmundings ! La Fatalité a pris dans la mort, tous mes fils, guerriers en pleine bravoure : je dois les suivre ! » — Ce fut *la* dernière parole du vieux *prince ; la dernière* pensée de *son* âme, avant qu'on le portât sur *le* feu funéraire, sur les vagues *du* feu dévastateur. De son sein s'échappa *son* âme, pour s'élever à la gloire des justes.

XXXIX

Thá wæs ge-gongen
gumū un-fródū
earfoth-lice,
thaet hē on eórthan ge-seah

Le jeune guerrier eut alors la douleur de voir sur *le* sol, le plus cher des hommes, gisant sans force, à la fin de sa vie.

5624. Grein, Kemble, Heyne : « *forsweof* ».

5630. Kemble : « *gingeste* ».

5634. Kemble : « *hrethre* ».

thone leófestan
lífes æt ende
bleáte ge-báeran;
bona swylce laeg,
eges-líce eorth-draca,
eald[re] be-reáfod,
bealwe ge-bæded;
beáh-hordū leng
wyrm wóh-bogen
wealdan ne móste,
ac him írenna
ecga for-nāmon,
hearde heatho-scearde,
homera láfe,
thaet se wíd-floga
wundū stille
hreás on hrúsan
hord ærne neáh;
nalles æfter lyfte
[fol. 191 b.]
lácende hwearf
middel-nihtū,
máthm-āehta wlonc
an-sýn ýwde,
ac hē eorthan ge-feóll
for thæs hild-fruman
hond-ge-weorce:
hūru thaet on lande
lȳt manna tháh
mægen-ágendra,
míne he-frāege,
theáh the hē dáeda ge-hwæs
dyrstig wáere,
thaet hē with áttor-sceathan
orethe ge-ræsde,
oththe hring-sele
hon dū styrede,
gif he wæccende
weard on-funde

Son meurtrier, *l'*effroyable dragon de la terre, était également étendu, privé de vie, atteint par le mal. *Le* serpent aux *longs* replis, ne pouvait plus longtemps régner sur *le* trésor des anneaux, mais les pointes des glaives l'avaient arrêté, — dures armes de guerre, forgées par le marteau des géants, — *de sorte que l'*être volant au loin, immobilisé par les blessures, tomba sur *le* sol, près du repaire aux trésors. *Il* n'allait plus, volant à travers les airs, à minuit, plein d'orgueil, exultant dans la possession des trésors, et projetant *au loin,* son corps, mais il était tombé *sur la* terre, frappé par la main du prince de la guerre : peu d'hommes, *d'hommes* forts, comme je l'ai entendu dire, ont réussi (quelque fût leur audace en toute aventure), à s'exposer au souffle empoisonné des monstres, ou à troubler de *leurs* mains, la possession des antres aux trésors, s'ils en trouvaient *le* gardien vivant et éveillé, sur la montagne.

búon on beorge.
Bió-wulfe wearth
dryht-máthma dæl
deáthe for-golden :
hæfde áeg-hwæthre
ende ge-fēred
láenan lífes.
Næs thá lang tó thon,
thaet thā hild-latan
holt of-gēfan,
tydre treów-logan
tȳne æt somne,
thā ne thorston aēr
darethu lácan
on hyra man-dryhtnes
miclan thearfe ;
ac hý scamiende
scyldas báeran,
gúth-ge-wáedu,
thaēr se gomela læg,
wlítan on Wī-láf :
hē ge-wērgad sæt
fēthe cempa
freán eaxlū neáh,
wehte hyne wætre ;
hī wiht ne-speóp,
ne meahte hē on eorthan
theáh hē úthe wel,
on thā frū-gáre
feorh ge-healdan,

Beówulf avait acheté de la mort, *sa* part des trésors princiers : chacun *des combattants* avait touché à *la* fin de *cette* misérable vie ! Il ne s'écoula point un long temps avant que les lâches ne sortissent *du bois*, — race d'hommes sans foi, — dix tous ensemble : ceux-là qui, auparavant, n'avaient point joué de leurs javelots, dans *la* grande détresse de leur seigneur et roi. *Maintenant*, avec honte, ils *s'avançaient avec leurs* boucliers, leurs armes de guerre, vers l'endroit où reposait le vieux *prince*, pour contempler Wiglaf. Lui, *le* hardi champion se tenait, accablé de douleur, près de *la* poitrine de *son* seigneur, *et* il le baignait d'eau.

Il ne réussit en rien, comme il l'eût désiré, à rappeler *son* prince à *la* vie terrestre, et *la* volonté de Dieu, le roi souverain, l'ordonnait ainsi, ...

5679. Kemble : « *buan* ».

5683. Kemble : « *aeghwaether* » ; Grein : « *aeghwaethre* ».

5688. Kemble : « *of geafon* ».

5691. Kemble : « *dorston* ».

5696. Kemble : « *baéron* ».

5699. Kemble : « *Wiglaf* ».

5703. Kemble et la plupart des éditeurs : « *speow* »

né thaes wealdendes [willan]
wiht on-cirran ;
wolde dōm Godes
[fol. 192 a.]
dædū rædan
gumena ge-hwylcū
swá hē nú gēn déth.
Thá wæs æt thā geóngū
grī and-swar[u]
éth-be-gēte
thā the áer his elne for-leás.
Wig-láf mathelode
Weoh-stánes sunu,
sec[g] sárig-ferth
seah on un-leófe :
thaet lá mæg secgan
sē the wyle sóth sprecan,
thaet se món-dryhten
sē eów thá máthmas geaf,
ēored-geatwe
the gē thāer on-standath,
thon̄ he on ealu-bence
oft ge-sealde
heal-sittendū
helm and byrnan,
theóden his thegnū
swylce hē thrȳd-lícost
ó-wēr feor oththe neáh
findan neahte,
thaet hē gēnunga
gúth-ge-wáedu
wrāthe for-wurpe,
thá hyne wíg be-get :
nealles folc-cyning

. . . . comme elle commande encore *au destin de* tout homme, aujourd'hui même. Puis, le jeune *héros* eut bientôt apostrophé ceux qui, naguère, avaient manqué de courage. Wiglaf, fils de Wihstan, parla : *le* guerrier à l'âme triste, paraissait en proie à la colère : « — Ecoutez ! Celui qui dira *la* vérité, pourra rapporter que le seigneur qui vous distribua des trésors et *l'*équipement de guerre qu'à présent vous portez : quand *à la* table de bière, il donnait *aux* convives des casques et des cottes, se comportait en prince pour ses féaux, alors qu'il eût pu en trouver au loin, ou près de lui, qui fussent aussi excellents ; *celui-là*, *dis-je*, *pourra rapporter* qu'il a rejeté ses armes *et ses moyens* de défense, au moment où la guerre assaillit *son roi !*

5709. « [*willan*] » : addition de Thorpe

5735. Kemble : « *o-hwaer* ».

5740. Kemble : « *begeat* ».

fyrd-ge-steal[lan]
gylpan thorfe,
hwæthre hī God úthe,
sigor[a] waldend,
thaet hē hynesylfe ge-wræc
āna mid ecge,
thá hī wæs elnes thearf.
Ic hī líf-wráthe
lȳtle meahte
æt gifan æt gúthe,
and on-gan swá theáh
ofer mīn ge-met
máeges helpan :
symle wæs thȳ sæmra
thon̄ ic sweorde drep
ferhth-ge-nithlan,
fýran swíthor
wēoll of gewítte.
fergendra tó lyt
throng ymbe theóden,
thá hyne sió thrag be-cwōm,
[fol. 192 b.]
Hú sceal sinc-thego
and swyrd-gifu,
eall éthel-wyn,

« *Le* prince n'eût pu s'enorgueillir de ses compagnons ; *et* cependant Dieu, dispensateur des victoires, lui accorda de se venger seul, à la pointe du glaive, quand il lui fallut faire une *dernière* prouesse. Je ne pus que protéger faiblement *sa* vie dans *la* bataille, et toutefois, je me pris à secourir mon parent, au delà *même* de mes forces. Je demeurai toujours le plus faible : alors, je frappai de mon glaive le meurtrier qui brûla, de lui-même, de flammes plus ardentes !

« Trop peu de défenseurs se pressèrent autour de *leur* prince, quand l'attaque fondit sur lui ! Maintenant *la* distribution des trésors, et *le* don des glaives, toute joie de l'héritage paternel, *tout* secours manqueront à votre postérité ! . . . . . .

5758. Grein : « *fȳr ran swithor* ».

5760. Kemble et la plupart des éditeurs ; « *Wergendra* ».

5763. Kemble : « *Nu* ».

Toutes ces paroles de Wiglaf sont, sans doute, une formule de jugement. Ainsi Chlodovis, parlait-il à son vassal Ragnachari, qui avait été pris et enchaîné. Cf. dans Script. Rer. Gall. and Francic. vol. II, 555 : « *Cui dixit Chlodoveus, cur humiliasti gentem nostram, ut te vincere permitteres? Nonne melius tibi fuerit mori? Et elevata bipenne, in caput ejus defixit, et mortuus est. Conversusque ad fratrem ejus, ait; si tu solatium fratri tuo præbuisses, ille ligatus non fuisset. Similiter et ipsum in capite percussum interfecit, et mortuus est* ». D'après Tacite, la félonie d'un guerrier, retombait sur sa « *gens* », ou « *maégburh* » : Germania, VI : « *nec sacris adesse aut concilium inire ignominioso fas...* ».

eówrū cynne
lufená-licgean :
lond-rihtes mót
thǽere mǽeg-burge
monna æg-hwylc
ídel hweorfan,
syththan æthelingas
feorran ge-fricgean
fleám eówerne,
dō-leásan dáed :
deáth bith sélla
eorla ge-hwylcū
thonne ed-wít-líf.

XL

Héht thá thaet heatho-weorc
tó hagan biódan,
ūp ofer ēcg-clif,
thǣr thaet eorl-weorod
morgen-longne dæg
mód-giómor sæt
bord-hæbbende,
béga on wénū
ende dógores
and eft-cymes
leófes monnes.
Lȳt swígode
nīwra spella
sē the næs ge-rād ;
ac hē sóth-líce
sægde ofer ealle :
nú is wil-geofa
Wedra leóda,
dryhten Geáta

. . . . Chacun des descendants de vos familles errera, privé de ses droits de cité, quand au loin et au large, *des* nobles entendront parler de votre fuite, de *votre* acte ignominieux ! Pour tout guerrier, la mort est préférable à une vie sans honneur ! »

XL

Il ordonna donc que l'œuvre de guerre fût annoncée à l'armée, de la falaise marine, où la troupe des guerriers portant leurs boucliers, s'étaient tristement assis durant ces heures, dans l'attente, et de la fin du jour, et du retour du héros chéri.

Le messager cacha peu de chose des nouvelles, *en* s'avançant sur *le* promontoire, mais il dit en tout, la vérité : « — Maintenant *celui qui* donnait la joie *au* peuple des Westerns, *le* seigneur *des* Geats, est étendu sur *son* lit de mort, *et il* habite le séjour de l'éternel repos ! . . . . . .

5767. Kemble : « *leofen* ».
5781. Kemble : « *ēg-clif* ».

deáth-bedde fæst :
wunath wæl-reste
wyrmes dáedū ;
him on efn ligeth
ealdor ge-winna,
siex bennū seóc ;
sweorde ne mealte
on thā ág-láecean
ácnige thinga
wunde ge-wyrcean.
Wīg-láf siteth
ofer Bió-wulfe,
byre Wih-stánes,
eorl ofer óthrū
un-lífigendū,
healdeth hige-mæthum
heáfod-wearde
[fol. 193 a.]
leófes and láthes.
Nú [is leódum] wén
orleg-hwíle,
syththan under [ne]
Froncū and Frysū
fyll cyninges
wíde weortheth ;
wæs sió wrōht scepen
heard with Hūgas,
syththan Hige-lác cwōm
faran flót-herge
on Frēsn[a] land
thāer hyne het-ware
hilde ge-hnáegdon,
elne ge-eódon
mid ofer-mægene,
thaet se byrn-wíga

. . . A ses côtés, gît *son* ennemi mortel, abattu à coups de stylet, — car il n'a pu faire de blessure *au* monstre, avec *son* glaive. Wiglaf, fils de Wihstan, demeure auprès de Beówulf, — *lui*, vivant auprès *du* mort, et il veille, avec chagrin, sur l'ami et sur l'ennemi !

« Le peuple peut *s'*attendre à une ère de guerres, aussitôt que *la* mort *du* roi sera connue *des* Francs et des Frisons : une guerre implacable fut faite *aux* Hugas, après qu'Hygelac fût venu, avec une flotte, *envahir* le pays des Frisons, où *ses* ennemis *le vainquirent*, et l'humilièrent à *la* guerre : hardiment, *ils* marchèrent contre des forces supérieures, et ainsi le guerrier dut *leur* céder : *il* tomba dans la bataille, et *le* prince ne donna aucun trésor à ses *compagnons* vaillants. . . .

5803. Cf. Caedm. 118 ; Hélj. 170 : « *uundon siok* ».

5813. Kemble : « *hyge-méthum* » ; Sievers : « *hige-mēthe* »

5822. Kemble : « *scapen* ».

búgan sceólde ;
feóll on fēthan :
nalles frætwe geaf
ealdor dúgothe.
Ūs waes á-sythhan
mere-Wīoingas
milts un-gyfethe.
Ne ic te Sweó-theóde
sibbe othhe treówe
wihte ne wéne;
ac wæs wíde cúth
thaete Ongen-thió
ealdre be-snýthede
Háeth-cen Hrēthling,
with Hrefna-wudu,
thā, for on-m[ed]lan,
ærest ge-sóhton
Geáta leóde
gúth-Scilfingas.
Sona hī se fróda
fæder Oht-heres,
eald and eges-full,
hond-slyht á-geaf;
á-breót brī-wísan
brýdā heorde,
gomela ió-mēowl[an],
golde be-rofene,
Onelan mōdor
and Ōht-heres;

. . . . . Tou jours, depuis lors, le bienfait de la paix avec le *roi* mérovingien, nous fut refusé : et je n'espère ni bonne entente, ni fidélité des Suédois.

« Mais *il* fut bien connu qu'Ongentheów priva de la vie Háethcyn, *l'*Hrethling, près de la forêt d'Hrefna, quand par orgueil, *les* guerriers Scylfings cherchèrent querelle, pour la première fois, au peuple des Geats. Bientôt le père avisé d'Ohthere, vieux et terrible, le frappa de *sa* main, *ei* priva *le* roi de la mer, (Haethcyn) de *son* cortège de vierges. . . . . .

5837. Kemble : « *mere-Wi-cinga* » ; Wülcker : « *Merewīoinga* ».

5839. La plupart des éditeurs : « *to* ».

5854. Pour garder l'écriture du texte « *hond-slyht* », que la plupart des éditeurs écrivent « *ond-slyht* », il faut admettre que l' « *h* », puisse allitérer avec les voyelles. Le même cas se rencontre plusieurs fois au cours du poème, dans « *Hunferth* », par exemple.

5856. Quelques éditeurs : « *brȳd āhēorde* », mais Zupitza et Kemble conservent l'écriture du manuscrit.

and thá folgode
feorh-ge-níthlan,
oththæt hí oth-eódon
earfoth-líce
in Hrefnes-holt,
hláf-ord-leáse.
Be-sæt thá sin-herge
sweorda láfe,
wundū wērge,
[weán] oft ge-hét
[fol. 193 b.]
earmre teóhhe
ond-lo[nge] niht ;
cwæth hē on mergenne
méces ecgum
gētan wolde,
sum[e] on galg-treówu[m]
[fuglum] tó gamene :
frófor eft ge-lamp
sárig-módū,
somod áer-dæge,

. . . . . *Le* vieillard lui ravit la vieille épouse toute parée d'or, *la* mère d'Onela et d'Ohthere, et il poursuivit alors *les* meurtriers, jusqu'à ce qu'ils échappassent malaisément, dans la forêt des corbeaux, *et* privés de *leur* seigneur. Puis avec des forces puissantes, *il* assaillit ceux que le glaive avait épargnés, *et* qui se mouraient de *leurs* blessures : pendant la nuit entière, il menaçait mainte fois de supplices, cette race malheureuse !

Il disait qu'au matin, il *les* transpercerait *de glaives*, et qu'il en *pendrait* quelques-uns à des gibets, pour *son* plaisir !. . . . . .

5857. Il faut lire, ici, « *iu-meowlan* «, et « *gomele* », à l'accusatif singulier. Parmi les composés de « *iu* », ou « *gio* ». Cf. Bed. I, XXIV : « *iu-cyning* » ; Caedm. 276 : « *iu-daed* » ; Boet. 41 : « *gio-daeg* » ; Beda, V, 23 : « *iu-monna* ».

5870. Les guerriers sauvages du Nord mettaient à mort leurs prisonniers, comme le faisaient presque toutes les nations, avant les progrès du christianisme. Les exemples en sont nombreux dans Saxo Grammaticus : Cf. le dialogue entre Gro et Bessus, livre I, p. 7 ; V, 84 ; VI, 123 ; VIII, 155, 156 ; IX, 171, 176. Dagobert faisait massacrer les prisonniers qui étaient plus hauts que son épée fichée en terre. Pertz. I, 79 ; A. D. 955 : « Otto Rex cum Agarenis pugnabat... et erat numerus eorum C millia, et multi illorum comprehensi sunt cum rege eorum nomine Pulszi, et suspensi sunt in patibulis... ». Charlemagne massacrait ses prisonniers saxons, mais après les avoir qualifiés de rebelles. Cf. le cruel supplice infligé par Ubbo, à Ælla de Northumberland : « *örn rista* », « *aquilam secare* », D. R. A. 691. Dans l'Edda Saem. Sigurd-q. II, 26 (vol. II, 165), l'on voit Sigurdr faire subir cette torture à Lingwi, fils d'Hunding. Cf. Fornald. Sög. I, 329, 354.

5876-5877. Correction de Thorpe.

syththan hīe Hyge-láces
horn and býman.
gealdor on-gēaton,
thá se góda cōm
leóda dúgothe
on lāst faran,

. . . . . L'espoir, encore, vint renaître, à l'aube, *pour* les infortunés, quand ils perçurent le cor et les trompes d'Hygelac ; quand le bon *prince* vint sur *leur* trace, avec *la* puissance de *son* peuple.

XLI

Wæs sió swát-swathu
Swóna and Geáta,
wæl-rāes weora,
wíde ge-sýne ;
hú thā folc mid hī
fáehthe tó-wehton.
Ge-wát him thá se góda
mid his gædelingū,
fród fela-geómor,
fæsten sécean,
eorl Ongen-thió
ufor on-cirde ;
hæfde Hige-láces
hilde ge-frūnen,
wlonces wíg-cræft ;
withres ne trúwode
thaet hē sæ-mannū
on-sacan mihte,
heátho-líthendū,
hord for-standan
bearn and brýde ;
beáh eft thonan
eald under eorth-weall.
Thá wæs āeht boden
Sweóna leódū,

XLI

Les rencontres sanguinaires des Suédois et des Geats ; les fatals assauts des guerriers, montraient bien comment les deux peuples avaient allumé entre eux, la guerre. Alors le vaillant *chef*, vieux *et* très triste, alla chercher *un* retranchement, avec ses compagnons. Ongentheów, *le* comte, se replia vers la plage.

Il avait entendu parler *du renom* d'Hygelac à la guerre, et de la force au combat, de *l'*orgueilleux *héros*. Il ne se fiait point à *son* adversaire ; *il savait* ne pouvoir résister *aux* hommes de la mer, à *ceux qui* avaient vogué sur *les* profondeurs, ni défendre *contre eux son* trésor, *son* fils *et son* épouse. . . . . .

5888. « *Sw*[*ē*]*ona* » donné par Kemble, et la plupart des éditeurs.

5889. Kemble : « *wera* ».

segn Hige-láce[s] ;
freotho-wong thone
ford ofer-eódon
syththan Hrēthlingas
tó hagan thrungon.
Thāer wearth Ongen-thiów
ecgū sweordū,
blonden-fexa
on bīd wrecen,
thaet se theód-cyning
thafian sceólde
eafores ánne dōm.
[fol. 194 a.]
Hyne yrringa
Wulf Won-rēding
wāepne ge-raehte,
thaet him for swenge
swāt āedrum sprong
forth under fexe.
næs hē forht swā thēh
gomela Scilfing,
ac for-geald hrathe
wyrsan wrixle
wæl-hlem thone,
syththan theód-cyning
thyder on-cirde.
Ne meahte se snella
sunu Won-rēdes
ealdū ceorle
hond-slyht giofan,
ac hē hī on heáfde
helm āer ge-scer,

. . . *Le chef* âgé partit encore de là, *pour gagner un* retranchement. Pendant ce temps, *le* peuple des Suédois offrait l'or, *et l'*enseigne royale à Hygelac : les Hrethlings traversaient des plaines tranquilles, *quand soudain*, ils se précipitèrent sur les troupes *cachées*. Alors, *on tira* vengeance *du meurtre* : Ongentheów à la tête chenue, fut amené à la pointe des glaives, *et lui*, *le* roi puissant, dut se résoudre à sa fin, selon la volonté d'Eofor seul. Wulf, le fils de Wonred, dans sa rage, l'atteignit de *son* arme, de sorte que ce coup fit jaillir le sang des veines, sous les cheveux.

« Néanmoins le vieux Scylfing ne fut pas terrifié, mais vivement, il rendit *le* coup de pire manière : après que *le* roi puissant se fût retourné, le fils agile de Wonred ne put faire au vieillard de *nouvelle* blessure, ...

5918. Kemble : « *sweorda* ».
5923. Kemble : « *Iofores* » ; Heyne : « *Eofores* ».
5929. Kemble : « *feaxe* ».
5940. Kemble : « *gifan* ».
5942. Kemble : « *ge-scear* ».

thaet hē blóde fáh
búgan sceólde;
feóll on foldan,
næs hī fāege thá git;
ac hē hyne ge-wyrpte
theáh the hē wund hríne.
Lēt se hearda
Hige-láces thegn
brād[n]e mēce
thá his bróthor læg,
eald sweord eótonisc
entiscne helm
brecan ofer bord-weal;
thá ge-beáh cyning
folces hyrde,
wæs in leorh dropen:
thá wæron monige
The his mæg writhon
ricone á-rāerdon,
thá hī ge-rýmed wearth
thaet híe wæl-stówe
wealdan móston;
thenden reáfode
rinc ótherne;
namon Ongen-thíó
íren-byrnan,
heard swyrd hilted
and his helm somod,
háres hyrste,
Hige-láce bær
hē [thám] frætwu fēng
and hī fægre ge-hét
leána[on] leódū,

[fol. 194 b.]

. . . . . .mais lui (Ongentheów), la tête déjà fendue sous *le* casque, et pleine de sang, se courba, *et* tomba sur le sol : (Wulf) n'était pas encore voué à la mort, et il se ranima, quoique *le* coup l'eût atteint. Puis, le brave féal d'Hygelac, avec *ses* larges armes, à l'endroit où son frère était tombé, laissa *le* vieux glaive titanique briser *le* casque gigantesque, malgré *le* rempart du bouclier : alors *le* roi s'abattit, *le* pasteur de son peuple : sa vie était perdue ! Il y eut nombre d'alliés qui vinrent secourir *Wulf : ils* l'emportèrent en hâte, depuis que le champ était libre, et qu'ils *y* pouvaient commander : pendant ce temps, *des* guerriers dépouillaient *l'*autre combattant. Ils enlevèrent à Ongentheów *sa* cotte de fer, *son* glaive dur et trempé, et son casque tout ensemble. Hygelac se coiffa du casque, ornement de la chevelure; . . . . . .

5958. Kemble : « *drepen* ».

5962. Kemble : « *mathmum* ».

5972. Kemble : « *baeron* ».

and ge-læsta swá :
geald thone gúth-rāes
Geáta dryhten,
Hrēthles eafora,
thá he tó hám be-cōm.
Eofore and Wulfe mid ;
ofer máthmam sealde
hiora ge-hwæthrū
hund thūsenda
landes and locenra beága :
ne thorfte hī tha leán oth-
[wítan
mon on middan-gearde,
syththan híe thā mærtha ge-
[slógon ;
and thá lofore for geaf
án-gan dohtor,
hám-weorthunge,
hyldo tó wedde.
Thæt ys sió fáehtho
and se feónd-scipe,
wæl-níth wera,
thæs the ic [wén]hafó
the ūs séceath tó
Sweóna leóda,
sytthan híe ge-fricgeath
freán úserne
ealdor-leásne
thone the áer ge-heóld
with hettendū
hord an ríce,
æfter hæletha hrýre
hwáte-Scildingas,

. . . . . — il prit les dépouilles, et promit équitablement (à Wulf et à Eofer), des récompenses parmi *son* peuple, — et ainsi le fit-il. Lui, *le* seigneur *des* Geats, *le* fils d'Hrethel, quand il revint au palais avec Wulf et Eofer, paya l'effort de la guerre : en sus *du* trésor, il donna à chacun d'eux cent milles de terres, et des anneaux bien arrondis.

« *Nul* homme sur *la* terre, ne pouvait le blâmer de ces présents, puisqu'*Eofor et Wulf* avaient mérité *ces* honneurs, en combattant ; — et à Eofor *il* donna *sa* fille unique, comme gage de faveur, et pour embellir *sa* maison. Telle fut la guerre ; tels sont les sentiments hostiles et la haine mortelle des hommes, *qui feront que le* peuple des Suédois nous attaquera, comme je n'en doute point, quand ils auront appris que notre seigneur est mort, lui qui défendait auparavant, les trésors et le royaume contre *nos* ennemis, et gouvernait les vaillants Scylfings, après *la* chute des héros,. . . . . .

5976. Kemble : « *ge-laeste* ».

5998. Heyne, Kemble : « *leode* ».

6006. Thorpe : « *Scylfingas* ». Les Scylfings seraient les ancêtres communs des Suédois et des Geats.

folc-rēd fremede,
oththe furdur gēn
eorl-scipe efnde.
Me is ófost betost
thaet wē theód-cyning
thār sceáwian,
and thone ge-bringan
the ús beágas geaf
on ād-faere :
ne scel ánes hwæt
meltan mid thā módigan,
ac thār is máthma hord,
gold un-ríme
grīme ge-ceá[pod] ;
and nú æt síthestan
sylfes fēore
beágas (be-bóh)te
thā sceall brond fretan,
aēled theccean,
nalles eorl wegan
[fol. 195 a.]
máththum tó ge-mýndum,
né mægth scýne
habban on healse
hring-weorthunge ;
ac sceall geómor-mód
golde be-reáfod,
oft, nalles æne,
el-land tredan ;

. . . faisant *le* bien de *son* peuple, et accomplissant *toujours* des prouesses nouvelles. Maintenant, c'est pour nous le mieux, d'aller contempler, là-bas, *notre* puissant roi, et de le porter sur *le* bûcher, *lui* qui nous donna les anneaux !

« Des objets séparés ne seront pas brûlés avec le *prince* hardi, mais il y a *un* monceau de trésors, de l'or innombrable, âprement acquis ; et au prix de sa propre vie, *le roi* a gagné *les* anneaux que *le* feu dévorera ; que *la* flamme recouvrira : il n'y aura pas de comte, pour porter de trésor en *sa* mémoire ; nulle vierge belle, n'aura *la* grâce des colliers, à son cou ! . . . . . .

6007. Kemble : « *folc-raed* ».

6010. Kemble : « *Nu* », au lieu de « *Me* ».

6016. Kemble : « *Sceal* ».

6018. Cf. Psalt. 197 : « *oft nalaes seldan* » ; Cod. Ex. 25 : « *monge nales fea* » ; Id., 25 : « *oft nalles aene* ».

6034. « *el-land* », terre éloignée. La forme plus exacte est « *ele-land* ». D'où « *éli-lant* » (allemand du XIIe siècle) ; « *eli-lenti* », et en allemand moderne, « *elend* », misère, exil. Cf. Psalt. fol. 152 : « *thaer ic on ele-*

nú se here-wísa
hleahtor á-legde,
gamen and gleó-dreám :
forthon sceall gár wesan
monig morgen-sceald
mundū be-wunden,
hæfen on handa ;
nalles hearpan sweg
wigend weccean,
ac se wonna hrefn
fūs ofer fægū
fela reordian,
earne secgan,
hú hī æt ǣte speów,
thenden hē with wulf
wæl reáfode.
Swá se secg hwata
secgende wæs
láthra spella,
hē ne leág fela
wyrda ne worda.
Weorod eall ás-rás,
eódon un-blíthe
under earna-næs,
wollen tēare,
wundur sceáwian :
fundon thá on sande
sáwul-leásne
hlim-bed-healdan
thone he hī hringas geaf

. . . Mais l'âme triste, privés de l'or, *ils* iront mainte fois, fouler la terre étrangère, aujourd'hui que le chef de *notre* armée a perdu *le* rire, la gaieté, et la joie des chansons ! Ainsi plus d'un javelot sera froid *au* matin, quand des mains *étrangères* le raviront !

« *Le* guerrier n'éveillera plus *les* sons de la harpe, mais le corbeau funèbre prêt à fondre sur *les* cadavres, dira bien des choses à l'aigle, en *lui* racontant comment il s'est gorgé, tandis qu'avec le loup, il dépouillait *les* carcasses de ceux qui avaient été massacrés ! » — Ainsi le guerrier vaillant allait, parlant de ces événements malheureux, et il ne mentait ni en paroles, ni en actions. *La* troupe entière se leva d'un même mouvement : tristes et en pleurs, ils se rendirent sous *le* promontoire des aigles, pour contempler *le* prodige : . . . . . .

tande ǣhte stōwe ». En bas allemand moyen : « *he toch in dat elende* », il alla en des pays étrangers. Staatsb. Mag. IX, 361.

6044. Kemble : « *hraefn* ».

6049. Kemble : « *wulfe* ».

6058. Cf. Helg-q. Hund. I, 14 : « *so vnd Arasteini* ».

6059. Cf. Cod. Ey. 31 : « *so tearum geotan* » (datif pluriel).

6063. Grein, Kemble : « *hlīn-bed* ».

ærran mælū :
thá wæs ende-dæg
gódū ge-gongen
thaet se gúth-cyning,
Wedra theóden,
wundor-deáthe swealt :
áer hī thāer ge-sēgan
syl-lícran wiht,
wyrm on wonge,
wither-ræhtes thāer
láthne licgean ;
wæs se lēg-draca,
grim-líc gryˊ[re],
glēdū be-swáeled,
[fol. 195 b.]
sē wæs fiftīges
fót-ge-mearces
lang on legere :
lyft-wynne heóld
nihtes hwílū,
nyther eft-ge-wát
dennes nīosian,
wæs thá deáthe fæst ;
hæfde eorth-scrafa
ende ge-nyttod ;
him bíg-stodan
būnan and orcas,
discas lāgon,
and dýre swyrd

. . . . . *ils* trouvèrent en ces lieux, sur *le* sable, et sans vie, couvrant *le* lit de mort, celui qui en des jours passés, leur avait donné des anneaux. Donc, *son* jour extrême était venu pour *le* bon *roi*, et *lui*, *le* prince *des* Westerns, avait péri de merveilleuse mort ! Ils virent là, un monstre très étrange, *le* dragon gisant en face *du roi*, abattu sur *la* plaine.

Le serpent de feu, monstre effroyable, était consumé par ses propres flammes, et sa longueur était de cinquante pieds, à l'endroit où il était étendu. Il avait goûté depuis longtemps, la joie de *voler dans les* airs ; *il* redescendait pour visiter *son* antre, *et il* gisait là, bien mort. *Il* avait fini de jouir de *ses* cavernes ; près de *lui* étaient rassemblés des coupes et des vases, *et* des plats ;. . . . .

6071. Kemble : « *gesegon* ».

6077. Le manuscrit manque au coin. Heyne : « *gryre-gaest* », en se basant sur l'hypothèse de Kolbing, qu'il y a place dans le manuscrit, pour trois à quatre lettres. Mais l'examen du manuscrit suffit à prouver qu'il manque une lettre au plus, et Zupitza et Kemble proposent, non sans raison, cette simple correction : « *gry*[*re*] ».

6089. Kemble : « *stodon* »

Cf. Caedm. 18 ; D. G. II, 903 ; Anal. 126, 33.

omige thurh-etone,
swá híe with eorthan fæthm
thūsend wintra
thær eardodon :
thon̄ wæs thaer yrfe
eácen-cræftig,
iú-monna gold
galdre be-wunden,
thaet thām hring-sele
hrínan ne móste
gumena ænig,
nefne God sylfa,
sigora sóth cyning,
sealde tha thē wólde
(hē is manna ge-hyld,)
hord openian,
efne swá hwylcū manna
swá hī ge-met thúhte,

. . . . . de riches glaives rouillés et rongés, demeurés enfouis sous la terre pendant mille ans, depuis que cet héritage magnifique, — *l'*or des hommes d'autrefois, — était gardé par des enchantements, qui empêchaient tout homme d'approcher de l'antre aux colliers, — si Dieu lui-même, vrai roi des victoires, n'avait permis à son élu, à celui qu'il lui avait semblé bon de choisir, (le Seigneur est le dispensateur des grâces sur les hommes) de pénétrer dans le trésor !

XLII

Thá wæs ge-sýne
thaet se síth ne tháh
thā the un-rihte
inne ge-hȳdde,
wræce under wealle;
weard áer of-slóh
fēara sūne,
thá sió fæhth ge-wearth
ge-wrecen wráth-líce,
wundur hwār thon̄
eorl ellen-rōf
ende ge-fēre
líf-ge-sceafta ;

XLII

Alors on vit que le destin n'avait pas favorisé celui qui, contre le bon droit, avait caché les trésors sous la roche de la montagne, à l'aide de maléfices. *Le* dragon avait tué d'abord quelques hommes, et ce meurtre fut cruellement vengé. . . . . .

6093. Kemble : « *etene* ».

6115. Thorpe : « *wraete* ».

thon̄ leng ne mæg
mon mid his[mag]ū
medu-seld búan,
swá wæs Bió-wulfe
thá hē biorges weard,
[fol. 196 a.]
sóhte scaro-níthas,
seolfa ne cúthe thurh hwæt
his worulde ge-dál
weorthan sceólde :
swá hit oth dómes dæg
diópe be-nemdon
theódnas mære,
thā thæt thær dydon,
thaet se secg wære
synnū scildig,
hergū ge-heatherod,
hell-bendū fæst.
wōmū ge-wítnad,
sē thone wong stráde ;
næs hē gold-hwæte,
gearwor hæfde
ágendesést
ær ge-scēawod.
Wīg-láf mathelode
Wih-stánes sunu :
oft sceall eorl monig
ánes willan
wræcā dreógeth,
swá ús ge-worden is ;
ne meahton wē ge-læran
leofne théóden,
ríces hyrde,
ræd ænigne,

. . . C'est toujours un mystère que de savoir en quel lieu *un* noble de vaillant renom, doit rencontrer la fin de *sa* fortune, puisqu'un homme ne peut longtemps s'asseoir parmi ses fils, à *la* table de bière. Ainsi en advint-il de Beówulf, quand il attaqua *le* gardien de la montagne, *et son* infernale malice. *Il* ne savait lui-même, comment il quitterait la vie !

Ainsi les principaux d'entre les chefs qui laissaient *le trésor* en ces lieux, prononcèrent-ils sur lui de terribles imprécations : que *l'homme* qui marcherait sur *ce* sol, serait souillé de péché, jusqu'au jour du jugement ; *qu'il serait* enfermé dans les temples des idoles, lié par l'enfer, et investi de fléaux. Car il (Beówulf), n'avait pas été avide de *l'*or, *mais* n'avait cherché dès l'abord, et constamment, qu'à glorifier le Seigneur. Wiglaf, fils de Weohstan, parla : « — Souvent il advient que maint comte souffre amèrement, du fait d'un seul *homme*. Ainsi en a-t-il été de nous ! . . . . . .

6125. Le manuscrit a, au coin du feuillet, une lacune.

6143. Thorpe et Wülcker « *gold-hwaetes* » ; Sievers : « *gold-hwaetes* »

6151. Kemble : « *dreagan* ».

thaet hē ne grétte
gold-weard thone;
lēte hyne licgean
thær hē longe wæs,
wícū wunian
oth woruld-ende:
heóldon heáh ge-sceap;
hord ys ge-sceáwod
grīme ge-gongen,
wæs thaet gifethe tó swíth
the thone thyder on-tyhte:
Ic wæs thær inne
and thaet eall geond seh
recedes geatwa,
thá mē ge-rýmed wæs;
nealles swæs-líce;
sith á-lýfeth
inn under eorth-weall;
ic on ófoste ge-fēng
micle mid mundū
mægen-byrthenne
hord-ge-streóna,
hider út æt-bær
[fol. 196 b.]
cȳninge mínū;
cwíco wæs thá géna
wís and ge-wittig,
worn eall ge-spræc
gomol on ge-lítho,
and ēowíc grétan hét,
baed thaet gēge-worhton
æfter wines dædū
in báel-stede
beorh thone heán,

. . . . . Nous ne pouvions persuader à *notre* cher prince, *au* pasteur *du* royaume, de ne point attaquer *le* gardien de l'or; de le laisser reposer en paix où il vivait depuis longtemps; *de lui permettre* d'habiter son antre jusqu'à *la* fin des siècles. Nous avons subi *le* destin, commandé par le ciel! Voici que nous contemplons *le* trésor cruellement gagné, et l'envie fut funeste *qui* incita *Beowulf*, à le conquérir! Je fus dans l'antre dont j'examinai tous *les* trésors, puisque *je* pouvais le faire; *et* le voyage que j'entrepris sous *les* remparts de la terre, ne *me* fut point doux. De mes mains, en hâte, j'ai soulevé une puissante *et* forte charge de trésors amoncelés. Je *les* apportai, ici, à mon roi: il était encore éveillé, ayant l'esprit présent. Très âgé, il dit une foule de *paroles*, dans *sa* détresse, et me chargea de vous saluer *en son nom!*

« Il a commandé que vous éleviez sur l'emplacement du bûcher funéraire, un mausolée très haut, comme il convient *aux* mérites de de *notre* ami: . . . . . .

6163. Kemble, Grein, Heyne et Toller: « *healdan* ».

6169. Kemble: « *seah* ».

6181. Kemble: « *cwice* ».

micelne and mærne.
swá hē manna wæs
wígend weorth-fullost
wíde geond eorthan,
thenden hē burh-welan
brúcan móste.
Uton nú efstan
óthre [síde]
seón and sécean
searo-ge-thræc,
wundur under wealle;
ic eów wísige
thaet gēge-nōge
nē on sceáwiath
beágas and brád gold :
síe sió bær gearo,
ædre ge æfned
thon wē út cymen,
and thon ge-ferian
freán úserne,
leófne mannan,
thær hē longe sceal
on thæs waldendes
wære ge-tholian.
Hét thá ge-béodan
byre-Wih-stánes,
hæle hilde-dior,
hæletha monegū
bold-ágendra,
thaet híe-bæl-wudu
feorran feredon,
folc-ágende
gódū tó-génes :
nú sceal glēd fretan,
weaxan wonna lēg,
wígena strengel
thone the oft ge-bād

. . . . . qu'il soit donc illustre et magnifique, ainsi que *Beowulf* fut le plus vaillant guerrier d'entre les hommes, tout à travers la terre, alors qu'il pouvait jouir de *la* richesse des cités ! A présent, hâtons-nous pour la dernière fois, d'aller voir, et quérir les trésors amoncelés, *ces* merveilles qui reposent sous la montagne ! Je vous guiderai, pour que vous *puissiez* contempler d'assez près, *les* anneaux, et *l'*or massif ! Que pour notre retour, la sépulture soit aussitôt préparée, *et nous* porterons *alors* notre roi, *le* héros chéri, *aux lieux* où longtemps, il dormira, dans la paix du Seigneur ! »

Alors *le* fils de Wihstan, *le* héros furieux à la guerre, commanda qu'on fît apporter de loin, à une foule d'hommes, possesseurs de palais et de serviteurs, du bois pour le bûcher, afin de faire honneur au bon *chef*. « Maintenant, dit-il, la flamme, *la* flamme avide dévorera, en tourbillonnant, le ferme soutien des guerriers, qui souvent bravait le nuage *éclatant* des traits, quand la tempête des flèches décochées de l'arc, grondait sur la muraille des boucliers ; quand les flèches sifflaient ; . . .

6203. Heyne : « *nēan* ».

īsern-scúre,
thon̄ stræla storm
strengū ge-báeded
scóc ofer scild-weall,
sceft-nytte heóld
fæder-gearwu fús,
flâne full eóde.
Hūru senotra
sunu Wih-stânes
á-cígde of eorthre
cyninges thegnas,
[fol. 198 a.]
syfone[aet] somne,
tha sélestan,
eóde eáhta sum
under in-wít-hróf;
hilde-rinc sū
on handa bær
æled-leóman,
sē the on orde geóng;
næs thá on-hlytme
hwá thaet hord strude,
syththan or-wearde
ænigne dáel
secgas ge-sēgon,
on sele wunian,
læne licgan;
lȳt áenig mearn
thaet híe ófost-líc[e]
út ge-feredon
dýre máthmas;
dracan éc scufun,
wyrm of weall-clif,

. . . . . .quand passait le vol de leurs plumes ! » Ainsi le fils prudent de Wihstan choisit parmi *la* troupe, *les* meilleurs d'entre les comtes du roi : accompagné par huit de ceux-ci, il s'avança sous *la* voûte de l'ennemi : un guerrier *les* précédant, portait dans *sa* main, une torche brûlante.

Celui qui eût pu distribuer en parts les trésors, n'étant pas là, les hommes voyaient *avec indifférence*, ce qui en restait, sans possesseur, au fond de *la* caverne, et ils se souciaient peu d'emporter en hâte, *les* chers trésors. *Le* dragon, aussi, *le* serpent fut jeté par eux, du haut du rempart de *la* falaise. *Ils* laissèrent *la* vague recevoir, *et le* flot embrasser le gardien des trésors. . . . . .

6231. Kemble : « *sceaft-n...* ».
6232. Kemble : « *fether-gearwu* ».
6239. Kemble, Zupitza : « [*to*]-*somne* » ; Grein : « [*aet*]-*somne* ».
6257. Kemble : « *scufon* ».

lēton wǽg niman,
flód fǽthmian
frætwa hyrde :
thæt wæs vunden gold
on wáen hladen,
áeg-hwæs un-rim ;
æthelinge boren,
hár hilde-[deór],
tó Hrones-næsse.

. . . Puis, l'or forgé fut chargé sur *le* chariot, — richesses de toutes espèces, *et* sans nombre, — *et le* noble, *le* glorieux héros *fut* porté à Hronesnaes.

XLIII

Him thā gegiredan
Geāta leóde
ād on eorthan,
un-wác-lícne,
helm-be-hongen,
hilde-bordū,
beorthū byrnū,
swá hē béna wæs :
á-legdon thá tó-middes
máerne theóden
hæleth hiófende,
hláf-ord leófne ;
on-gunnon thá on beorge
bæl fýra mǣst
wīgend weccan :
wu[du-r]ēc á-stáh
sweart of swíc-thole,

Pour lui *le* peuple *des* Geats apprêta sur la terre, un monument funéraire, majestueux et paré à l'entour, de casques, d'armures de guerre, *et* de cuirasses étincelantes, ainsi qu'il l'avait demandé. En pleurant, *les* héros déposèrent alors au sommet, *leur* cher Seigneur, et *les* guerriers sur *la* montagne, se prirent à allumer *le* plus violent des feux de mort : *la* fumée du bois s'épaississait, en s'élevant vers les cieux. Les crépitements de la flamme se mêlaient au bruit des sanglots. . . . . .

6262. Kemble : « *tha waes...* » ; Thorpe : « *thaer* ».

6266. Thorpe : « *hilde*[*-rinc*] ».

6268. Kemble : « *ge-giredon* ».

6272. Grein : « *heln*[*um*] ».

6284. Toller fait dériver « *swic-thole* » de « *swice* », « *swicc* » ; Grein de « *swathul* ».

« *swic-thol* », désigne le feu, et est composé de « *thol* », en vieux nor-

swógende let
[wópe] be-wunden
wint-blond g̃-læg,
oth·thaet hē tha bán-hús
ge-brocen hæfd[e],
hát on hrethre;
higū un-róte
mód-ceare máendon,
mon-dryhtnes [cwealm];
swylce geómor-gyd
[sio geo-]meowle.....
[fol. 198 b.]
wunden heorde
..... sorg-cearig sælde
..... ge neahhe
thaet hió hyre ..... gas
hearde ..... de

. . . . . *Et* les vents
se turent, jusqu'à ce que le feu
eût fait éclater la poitrine *du roi*,
dans *la* prison des os. L'âme triste,
le cœur désespéré, *ils* gémirent
sur la mort de leur seigneur ! Bien
plus, la femme âgée (Hygd ?), les
cheveux relevés, *commença* un
chant plaintif, et répétait qu'elle
craignait grandement des jours
néfastes pour elle-même, le car-
nage, — et ce que redoutent *les*
guerriers, *le joug de la* captivité !
La fumée se perdit dans les cieux...

mand, bois : « *swic-thol* », signifie donc littéralement, ce qui dévore le bois Cf. Grimm, D. M. 467, sur Muspelli.

6285. Thorpe : « *leg* ».

6291. Kemble : « *hygu* ».

6295-6304. La meilleure reconstitution de cette lacune du manuscrit, paraît être celle de Bugge. Heyne compte deux vers entre « *egesan* », et « *heofon* ». Et de même, Wülcker juge qu'il y a deux vers entre « *wonn* », et « *hytho* ». Bugge répond aux besoins de l'allitération, dans le passage qu'il reconstitue La version est la suivante, mais s'éloigne bien du texte :

« Swylce gīomor-gyd
sīo géo-méowle
aefter Béowulfe
bunden-heorde
song sorg-cearig,
sāede geneahhe,
thaet hío hyre hearm-dagas
hearde ondrēde,
wael-fylla worn,
wígendes egesan,
hyntho ond haeft-nȳd,
Lēof on rīce wealg ».

wæl-fylla wonn
.... des egesan
hytho ... h.....d.
Heofon rēce swe[a]lg,
Ge-worhton thā
Wedra leóde
hláew on [h]lithe,
sē wæs heáh and brád,
[wæg]g-līthendum
wíde g[e] sýne,
and be-timbredon
on tȳn-dagum
beadu-rófis bécn,
bronda lāfe
wealle be-worhton
swá hyt weorth-lícost
fore-snotre men
findan mihton :
hí on beorg dydon
bég and b[eorht] siglu,
eall swȳlce on horde áer
swylce on horde ær
níth-hydige men
genumen hæfdon ;
for-lēton eorla gestrēon
eorthan healdan,
gold on greóte,
thær hit nú gēn lífath
eldū swá un-nýt
swá hit [áeror] waes.
Thá ȳbe hlæw riodan
hilde-deóre,
æthelinga bearn

Le peuple des Westerns éleva alors un monument dominant la mer, haut et large, facilement aperçu *des* mariniers sur *les* vagues, et pendant dix jours, *ils* édifièrent le mausolée *du héros* renommé à la guerre. *Ils l'*entourèrent d'un mur d'enceinte, de la meilleure manière que des hommes avisés puissent imaginer. Ils enfouirent dans la sépulture, des anneaux et des gemmes étincelantes, — tous ornements que les guerriers à l'âme fière, avaient enlevés du trésor. *Ils* souffrirent que *la* terre reçût *le* trésor des guerriers ; que l'or se perdît dans les sables, où il demeure encore, également inutile aux hommes d'aujourd'hui, comme il le fut, à ceux du passé !

Alors, autour du monument, défila une troupe de guerriers d'élite, en tout, douze d'entre les nobles. . . . . .

6307. Kemble, Thorpe : « [*h*]*lithe* ».

6314. Heyne : « *be lāfe* ».

6320. Kemble : « *beag* ».

6330. Kemble : » *hi*[*t aero*]*r* ».

ealra twelfa
woldon [ceare] cwīthan
kyning máenan,
word-gyd wrecen
ondymb w[er]sylfe sprecan;
eahtodan eorl-scipe,
and his ellen-weorc
dúguthū démdon,
swá hit ḡ-d[éfe bith]
thaet mon his wine-dryhten
wordū herge,
ferhthū frēo[ge]
[thonne] hē forth scíle
of líc-haman,
[læne] weorthan.
Swá be-gnornodon
Geáta lēode
hlāfordes [hry]re,
heorth-ḡ-neátas;
cwædon thaet hē wære
wyruld-cyning[a]
manna mildust
and m[on-thwæ]rust,
leódū lithost
and lóf-geornost.

. . . . *Ils* allaient, s'entretenant du *roi*, *le* rappelant au souvenir, chantant *ses* hauts faits, et ainsi *ils* parlaient eux-mêmes : *ils* louaient sa valeur, et ils jugeaient avec éloges, *ses* prouesses ; ainsi convient-il *qu'un* guerrier exalte son seigneur chéri, et *l'*aime dans *l'*âme, quand celui-ci doit abandonner *son* corps, et disparaître ! Donc, le peuple des Geats, les compagnons du palais pleuraient leur seigneur bien-aimé : *ils* disaient qu'il était des rois du monde, *le* plus doux et le plus clément ; *le* plus agréable à *son* peuple, et le plus jaloux de *sa* gloire !

6335. Kemble, Grein : « [*ceare*] ».

6335-6340. Cosijn cite un passage de Jornandès (ch. XLIX) qui montre qu'une semblable coutume existait aussi, chez les Huns.

6338. Grein : « *wer* ».

6351. Thorpe : « [*hryre*] ».

6359. Tous les détails des funérailles d'un héros teuton étaient déjà observés, avant l'ère chrétienne, avec le sacrifice des faucons, des meutes, des chevaux, de l'épouse, et des esclaves. Swâwa se fait ensevelir avec son époux ; Brynhild se tue sur le bûcher de Sigurdr. Gudr-q. I : « *Brynhildur vildi eigi lifa eptir Sigurth ; hon let drepa Praela sina atta, ok fimm ambotter ; tha lagdi hon sik sverthi til bana* ». Les mêmes faits sont rapportés avec plus de précision et de couleur, dans Sigurd-q. III, 62, 65.

« Brenni enom Hunska
a hlith adra
mina thióna
menion gavfga,
tweir at havfdom,
ok tweir havkar;
thá er avllo skipt
til jafnathar.

* * *

« thwiat hanom fylgia
fimm ambottir,
átta thiónar
ethlom góthir,
fóstr-man mitt
ok fatherni
that er Buthli gaf
barni sino.

* * *

« Crement illo Hunnico
ad alterum latus
meos famulos
monilibus decoros,
duo ad caput,
et duo accipitres;
ita sunt omnia partita
æquali modo.

* * *

« nam eum comitentur
quinque ancillæ,
octo servi
natalibus generosi,
mancipium meum collactaneum,
et hereditas (patrimoniale)
quam Buthlius dedit
soboli suæ ».

La croyance commune était que les chevaux, bijoux et chariots placés sur le bûcher, devaient servir au défunt dans un autre monde, le Valhalla, — et que ceux qu'on brûlait avec lui, l'y suivaient. Ainsi dans ce passage

(Fornald, Sög. I. 387) : voici l'ordre des funérailles du roi, « *Haralldr-Hilditavnn* » :

« *Oc annan dag aptir at morni, lætr Hringr Konungr kanna valinn, ok leita at liki Haralds Konungs, frænda sins, ok var mikill herr valsins fallinn yfir, thar sem likit la ; var tha orthinn mithr dagr, er likit fannst, ok valrinn var rofinn : ok lèt Hringr Konungr tha taka lik Harals Konungs, frænda sins, ok thvâ af bloth, ok bua vm vegliga eptir fornri sithvenju, lèt leggia likit i thann vagn, er Haralldr Konungr hafthi till orrostu ; ok eptir that lèt hann kasta mikinn havg, ok lèt tha liki hans aka i theim vagni, a theim hesti, er Harralldr Konungr hafthi til orrostu, ok lèt svâ aka i hauginn ; ok sithan var sa hestr drepinn. Ok tha lèt Hringr Konungr taka thann sothul, er hann sjalfr hafthi rithit i, ok gaf thann Haralldi Konungi, frænda sinum, ok bath hann gera hvàrt er hann vildi, ritha til Valhallar etha aka ; ok tha lèt hann gera thar mikla veizlu, ok veita utferth Haralds Konungs, frænda sins. Ok athr enn haugrinn væri aptr lokinn, tha bithr Hringr Konungr til ganga allt stormenni ok alla kappa, er vith voru staddir, at kasta i hauginn storum hringum, ok gothum vâpnum, til sæmdr Haraldi Konungi Hilditon ; ok eptir that var aptr byrgthi haugrinn vandliga.* »

Une autre coutume était d'exposer le corps du héros sur un vaisseau qu'on laissait ensuite, voguer à l'aventure. Ainsi Scyld, sur les vagues, est porté jusqu'aux régions pleines d'ombres, du monde inconnu.

NOTES SUR BEOWULF

NOTES SUR BEOWULF

7. « *Scyld, le fils de Scéf...* ». Suivant la légende primitive, Scéf fut un enfant trouvé dans une barque, avec des gerbes de blé, qui lui firent donner son surnom de « *Sheaf* ». Ce détail figure dans Ethelwerd et dans William de Malmesbury. Mais dans *Beowulf*, l'enfant trouvé est dénommé Scyld, et porte le même surnom. Cf. Möller, Das Altenglische Volksepos, pp. 43 et suiv.; G. Binz, P. B. XX, 147 et suiv.; Sievers, Saxo, p. 176.

11. Nous avons adopté la forme du texte, donnée par Wyatt : « *egsode eorl* ». Mais la correction de Kemble : « *egsode eorlas* », admise par Sievers (Saxo, 188), par Trautmann (Bonner Beiträge zur Anglistik, II, 124), est bien préférable, au point de vue du sens. Elle permet de traduire : « *ainsi, il les terrifiait...* ».

22. « *thaet* ». Forme neutre prise ici en elle-même, sans relation avec un sujet. Ce qui se retrouve dans l'allemand du temps de Luther. Exemple : « *dass war ein guter Konig* », et non pas « *der* ». La même construction se retrouve aux vers 496, 694, 1426, 1720, 2144...

39. A ce vers, il faut lire : « *swā sceal guth-fruma* ». L'allitération porte sur le « *g* », et non sur le « *u* ».

51. Les verbes marquant une action, un mouvement, sont généralement construits avec « *him* », paragogique, — ce qui se rencontre notamment, dans « *ge-witan* ». Et encore, dans le vieux saxon (Schmeller, Héljand) : « *geng imu* » (id. 119, 139, 141), « *giuuēt imu* ». La même construction se rencontre dans « *tredan* », au vers 3757. On la trouve également, dans le moyen anglais : « *Jacke hym hyed home full ryght.* » (Bruns. Alt Platdeutsche Gedichte, p. 40).

52. Le mot « *scapan* », « *creare* », est généralement employé dans la terminologie mythologique du Nord, et dans le dialecte icelandique : il y

signifie, le destin, « *fatum* », et précise un événement qui doit se produire dans un laps de temps déterminé. A l'appui de cette manière de voir, on peut citer (För Skirnis, XIII, 5; Edda Saemundar hinns Froda, I, 75) : « Mer var aldr um « *skapathr* », Oc alt lif um lagit ». « Un âge « me fut « *assigné* », et toute ma vie fut réglée... ». Autre exemple, que l'on trouve dans Hund, I, 2 : « Normir quamo ther er authlingi alldr um « *scopo* ». Il est, du reste, possible que « *gescaep-hwil* », soit seulement l'une des périphrases nombreuses, employées en anglo-saxon, pour désigner la mort.

72. « *Fela* », est un substantif désignant une multitude, et qui ne se décline pas ; il est toujours suivi d'un génitif, et le verbe dont il dépend, est au singulier. Cf. vers 3772.

85. « *Laessan* » est à l'accusatif singulier, et se rapporte à « *hine* » ; il n'est pas au datif pluriel, et se rapportant à « *lacum* », sans quoi l'on rencontrerait la forme : « *laessum* ». Une construction analogue se trouve au vers 2444.

92. « *umbor-wesende* » est un accusatif singulier, suivant le verbe, et se rapportant à Scyld. Des participes présentent, parfois, cette anomalie, et perdent l' « *n* » désignant le plus souvent un adjectif, ou une forme du participe, à l'accusatif masculin, singulier. Ainsi, au vers 742 : « *cniht-wesende* ».

102. Il faut lire ici « *séle raedende* », comme au vers 2691. Le présent du verbe « *cunnon* », rend cette correction nécessaire : si l'on regarde la forme « *sele-raedenne* », comme un génitif, après « *men* », celle-ci exigerait un verbe au prétérit.

104. « *on-fōn* » est suivi d'un accusatif ou d'un datif, selon que l'action de saisir, est plus ou moins indiquée et violente. Il en est de même d' « *hrinan* », atteindre, aux vers 1698 et 2338. D'autres exemples de cette construction avec l'accusatif, figurent dans Bib. Publ. de Cambridge, John, XVIII, 3 ; Luc, IX, X, 48, 53 ; XIII, 8, 38 ; mais dans John, XIX, 25, on trouve un génitif, dans l'exemple suivant : « *tha se Haélendonfeng thaes ecedes* » : prenant du vinaigre.

106. « *Beowulf des Scyldings* », ainsi au vers 2132 : « *Hnaef Scyldinga* ». Le génitif pluriel dépend de « *Beowulf* », et non de « *burgum* ».

108. L'espace de temps, pendant lequel un événement se produit, est mis à l'accusatif. « *Thrage* » est synonyme de « *throw* », en moyen anglais. Exemple tiré de la « *Vision de Piers Plowman* », p. 87 : « And

I have thought a « *throuve* ». Ce qui en anglais moderne, s'écrirait : I have thought awhile : j'ai pensé, pendant un moment...

120. Le pluriel « *raesura* » impliquerait le singulier « *raeso* », comme « *brego* », etc., mais cette forme n'existe pas. Il convient donc de lire : « *raesuran* ».

124. La plupart des auteurs s'arrêtent à la correction suivante : « *ofer saé sohte...* ».

130. Il y a quelque difficulté au mot « *magas* ». En anglo-saxon, il y a trois mots à peu près identiques : « *maeg* », « *maga* » et « *mecg* », ou « *maecg* ». Le premier de ceux-ci, répond à la forme latine « *affinis* », et au gothique « *mēgs* » ; ses voyelles, dans ce cas, doivent donc être longues, et celles-ci ne changeraient pas au pluriel, dans la déclinaison, qui serait la suivante : nominatif singulier : « *māeg* » ; génitif singulier : « *māeg-es* » ; datif singulier : « *māeg-e* » ; accusatif singulier : « *māeg* » ; nominatif pluriel : « *māeg-as* » ; génitif pluriel : « *māeg-a* » ; datif pluriel : « *māeg-um* » ; accusatif pluriel : « *māeg-as* ». Si, au contraire, les voyelles sont brèves, la déclinaison sera changée, au pluriel., en : nominatif : « *mag-as* » ; génitif : « *mag-a* » ; datif : « *mag-um* » : accusatif : « *mag-as* ». Mais dans ce dernier cas, il n'y a pas de rapport entre « *maeg* », et le gothique « *mēgs* », qui commande la forme « *māeg* ». Il semble, dès lors, qu'il se soit produit une confusion en anglo-saxon, et qu'autrefois, les deux mots existaient : l'un, avec les voyelles longues, « *māeg* » (affinis), correspondant au gothique « *mēgs* » ; l'autre, avec les voyelles brèves « *maeg* » (le fils), correspondant au gothique « *magus* ». Dans « *Beowulf* », au vers 1169, on rencontre la forme d'un datif au pluriel : « *heafod-maégum* ».

145-146. « *Hormis la terre et les vies des hommes...* ». Cosijn (Aant, 2) regarde ces vers, comme ajoutés au texte primitif. Earle pense qu'un copiste a pu les interpoler, pour mieux mettre ce passage en harmonie avec les coutumes de son siècle. Il est possible que nous nous trouvions en présence d'une finale semblable à celle des « *Révélations* » (XVIII, 13) : « καὶ ψυχὰς ἀνθρώπων ».

150. « *middan-geard* ». On trouve l'explication de cette expression dans l' « *Edda Icelandique* », en une citation tirée du Dictionnaire de Cleasby et Vigfusson, au mot « *mithgarthr* » : « La terre (« *mithgarth* »), la demeure des hommes, est située au milieu de l'univers, fortifiée de montagnes, et entourée de la ceinture du vaste océan (« *uthaf* ») ; sur l'autre rivage de cette mer, est l' « *Utgarth* » (la région hors de la terre), la demeure des géants ; le *Mithgarth* » est défendu par le « *burg* » des

dieux (« *Asgarth* »), qui se trouve au milieu de l'univers, (le ciel étant regardé comme s'élevant sur la terre) ».

159. « *He beot ne a-léh...* ». On rencontre des constructions analogues dans : Orosius d'Alfred, par Barrington, p. 95 : « *heo hyre gehat aleah* » ; Codex Vercellensis (I, 2148) : « *him seo wen geleah* » (id., I, 1230) : « *hie seo wyrd beswac* ». Et dans « *Caedmon* », 4 : et « *Beowulf* », au vers 4641. On trouve un autre exemple de la même construction, dans Wackernagel (Altdeut. Lesebuch., p. 140, 31) : « *Mīn hant hāt mir gelogen — dā mite bin ich betrogen* ». « *Mīn hant ist mir worden meineide* ». Ma main m'a *fait défaut*. Ma main fut *parjure*.

163. « *horn-geap* ». Au sens littéral : l'espace qu'il y a entre deux cornes. Dans Ridlle (LXXXV) : l'espace entre les cornes qui ornaient les pignons. Cf. Miller (Anglia, XII, 396).

186. « *Swa* » est constamment pris pour le relatif « *tha* », de la même manière que « *so* », dans l'allemand du temps de Luther. Cf. Codex Exoniensis, 95, b.

219. « *thy* » est l'un des rares exemples d'un cas d'ablatif, dans une langue teutone. Ainsi, dans l'allemand du XIIe siècle : « *diu* », et en vieux saxon : « *thiu* ».

221. « *un* » n'est pas seulement négatif : il implique, en bien des cas, le sens de « *mal* » ; ainsi dans « *un-reordian* », blâmer ; Caedmon, 269 : « *un-wyrd* », mauvais sort ; Boet, 47 : « *un-theaw* », mœurs dépravées ; Boet, 28 : « *un-thier* », monstre ; « *un-gewitter* », courtisane.

229. « *Neosian* », ou « *neosan* », dans « *Beowulf* », a pour régime le génitif. Cf. vers 250, 3569, 3580. Mais on le rencontre avec l'accusatif, dans « *Caedmon* », 207, Luc, VIII, 19. La forme gothique de ce verbe est : « *niuhsan* », et sa racine paraît être « *niuhs* », novus.

245. Les adjectifs numéraux au-dessus du nombre huit, sont toujours suivis d'un génitif.

248. « *hām* » ne se décline pas, après les prépositions « *of* », « *from* » et « *to* », quand il signifie « *demeure* ». Cf. « *Beowulf* », vers 386, 5980 ; « *Caedmon* », 280, 300, 306.

297. Pour l'allitération, et pour le sens, la plupart des auteurs complètent ce vers, comme suit : « *fortham* [*sythhan*] *wearth* ».

311. Il convient de lire ici « *feo* », datif singulier de « *feoh* », pecus, pecunia. Cf. vers 935. « *Ac he mid feo with hine gethingode* » (Bed. IV, 21).

334-336. Pogatscher (P. B. XIX, 544) lit « *formetode* » en un mot, et le fait dériver du verbe « *formetian* », mépriser. Mais ceci n'explique point la raison pour laquelle, Grendel « *ne peut* » approcher du trône.

Sarrazin (Anglia, XIX, 369) avance que le « *gifstol* », était un autel païen, et que le « *maththum* » était une idole. Mais cette explication est sans issue : pourquoi Dieu empêcherait-il Grendel d'approcher de cet autel *païen*, quand son dessein serait de détruire et l'idole, et le monstre ?

Trautmann (Bonner Anglistik, II, 135) émet une hypothèse par trop simpliste : qu'une ligne aurait été perdue, avant le vers 334, de sorte que les vers précédents se rapporteraient bien à Grendel.

340. « *modes brectha* ». On rencontre pareillement : « *modes* » « *blithe* » ; « *wiges* » « *heard* » ; « *sithes* » « *fus* » ; « *mothes* » « *seoce* » ; « *sithes* » « *wérig* » ; « *maegenes* » « *strang* ».

349-350. Pour le caractère païen de « *hearg* » et de « *wih* », cf. Héljand, p. 4 où l'aigle dit: « *hof mun ek kiosa, haurga marga* » : templum eligam, delubra multa. Et dans Caedmon : « *wihgyld* », idole (227) ; wih» idole (228).

365. Cf. un passage à peu près identique, dans le poème allitéré allemand du xiie siècle : « *Muspilli* », par Schmeller.

375. « *Wilnian* » est suivi du génitif, de la chose désirée, et la personne de qui l'on attend celle-ci, est au datif, avec la préposition « *to* ». Cf. Caedmon, 229. Cod. Ex., 19, 121. « Ealle tó the, éce dryhten, « *aetes* » on eorthan eác wilniath », Psalt., 372.

378. « *Seothan* ». Cf. vers 3980, avec le sens latin de « *coquere* », est commun en anglo-saxon. Cf. Beda, II, 12; IV, 9, 29. « Tamen ante obitum suum per dies multos amplius *in camino aegritudinis excoctus*, et sicut aurum in igne probatus est », Caesarius, IV, 30.

406-408. « *Ils consultaient les présages* ». Cf. Tacite, Germania, ch. X. « Aucun peuple ne pratique... avec plus de soin... la divinitation.

413. La construction « *XV^na sum* », se rencontre de façon identique, dans Caedmon, 132 : « *feowera sum* » ; Oros, p. 23 : « *thara he saede thaet he sixa sum ofsloge sixtig on twam dagum* ». Cf. « *Beowulf* », vers 2823, 4177, 6117. 6240 ; « *feara sum* », un d'entre un petit nombre. En vieux saxon, dans Hélj., 68 : « *fahora sum* ». On rencontre des exemples semblables, dans le vieux frison : « *twira sum* », un des trois ; « *fiowera sum* » : « *sexa sum* » ; « *tolva sum,* » (Grimm, Deutsche Grammatik, II, 951).

424. « *streamas wundon, sund with sande* »... Cf. Andreas, II. 424, 425 : « *Sand is geblonden, grund with grēote !* »

438. « *stefn* » est la proue ; « *stefna* », ce qui a une proue, le vaisseau. Les épithètes accolées à « *stefna* », se rattachent, néanmoins, à « *stefn* ». Ainsi, « *wunden-stefna* ». signifiera non pas. *une proue ornée*, mais *le vaisseau*, portant *une proue ornée*. C'est une forme communément rencontrée dans les poèmes épiques du Nord : ainsi lit-on encore, dans Saxo Grammaticus, livre VIII, p. 145 : « *Thirikar vero instar dracontis tortuosas habente proras navigio vehebatur* ».

445. Les verbes « *cwethan* », « *lithan* », « *snīthan* », « *weorthan* », etc., changent le « *th* » en « *d* », au pluriel du prétérit, et au participe passé. Si l'on prend « *cwethan* » pour exemple, on aura dans les cas précités : « *Ic cwaed* » ; « *we cwaédon* » ; « *hit is gecweden* ».

453. « *thaucian* » régit le datif. Rask Gr. 124. Cf. « *Beowulf* », vers 1244 ; dans Hélj. 141 : « *Gode thancoda* ».

466. « *faroth* » signifie rivage, de même que « *waroth* » (littus). On trouve dans Cod. Verc. I, 397, un curieux composé de ces deux synonymes : « *waroth-faruth* ».

479-481. Au vers 479, Sievers propose cette correction (Anglia, XIV, 145) : « *Hwaet ! Ic hwīle waes...* ». Voici que je suis gardien des côtes depuis longtemps... Socin adopte cette modification, sans « *Hwaet !* », dans sa sixième édition.

Pour « *āeg-wearde* », Grimm (op. cit., II, 533) propose « *ecg-w* », le garde des armes. Mais la plupart des auteurs, après Kemble, ont écrit « *ég-wearde* », le gardien de la mer. Cf. « *Beowulf* », vers 1148 ; Cod. Verc. I, 519 ; VI, 481. Caedm. 85 : « *aeg-flotan* ».

488. Le sens « *mot de passe* », a été indiqué par Earle.

496. Selon Heyne, Socin et Bugge, « *seldguna* » est pris dans le sens de personne ordinaire, de vassal. Ceci étant admis, « *nis* » qui précède ce substantif, indique une qualité supérieure, et sert de correctif à ce qu'il peut y avoir d'inférieur dans la première acception de ce mot, auquel il donne le sens d' « *homme supérieur* », de « héros ».

498. Le manuscrit porte « *naefre* », mais il ne peut régir le sujet « *leoge* », et l'on doit lire ici « *naefne* », avec le sens d' « *excepté* ».

508. « *gethoht* » est du masculin : il faut donc lire « *minne* », et non « *mine* ».

510. « *ofost is sélest* ». Cf. la même expression, au vers 6010 : « *me is ofost betost* ».

535. Le sens de « *leod-gebyrgea* », paraît être « *civium protectio, rex* », et son genre, le masculin. Cf. Cod. Vere. VI, 405, 1109.

605. « *eofor-lic* ». L'image de sanglier souvent placée au cimier des casques, chez les tribus germaines de l'orient, était consacrée au dieu Freyr. Cf. Tacite, Germania, chap. XLV : «... Ils adorent la mère des dieux, et portent comme un ornement sacré, la tête d'un sanglier sauvage ». Cf. Stopford Brooke, Hist. Early English. Liv. I, 178, 179, et Earle, Deeds of Beówulf, p. m.

611-612. En ces vers, et dans le suivant, il n'y a pas d'allitération. Kemble propose d'écrire le vers 611, comme suit : « *oththaet hy sael timbred* ».

646. « *gangan cwōmon* ». Littéralement « *venir pour aller* ». Cette expression est un saxonisme. Dans Hélj., p. 124, 151. « *gangan* » signifie seulement « *aller* », sans impliquer de direction particulière, de même que dans l'allemand du XVIe siècle, « *gehen* » ne se traduit que par « *marcher* ». Cf. vers 1413. L'usage d'un verbe actif avec « *cwoman* », est très fréquent, ainsi « *scrithan cwoman* » ; « *feran cwoman* », Caedmon, 259.

652. Le verbe faible, « *hringian* », ayant pour racine « *hring* », doit marquer l'action de renfermer des choses dans un cercle ; en ce sens, on trouve « *ymb-hringian* », indiquant l'action de tracer un cercle autour d'une personne, c'est-à-dire de l'entourer.

666. « *grīm-helmas* ». Les casques à visière proprement dits, semblent avoir été inconnus au temps de Beówulf. Mais le visage des combattants était protégé par une sorte de masque, comme celui qui se rattache au casque d'argent, trouvé dans le Thorsbjerg Moss, au sud du Jutland, et qui figure à la page 122, du livre de Sophus Müller, « *Nordische Altertumskunde* ».

673. « *wén ic* » qu'on lit dans le manuscrit, n'est accepté d'aucun auteur. On propose ou « *wéne ic* », ou la forme plus correcte, « *wén is* ».

684. Au sens littéral, « *Beowulf* » signifie « *Bee-wolf* », c'est-à-dire « *loup qui poursuit les abeilles* ». De même « *beorn* », héros, a pour forme originaire « *bear* » : et « *beohata* », guerrier, dans Caedmon, signifie littéralement *celui qui haït, ou poursuit les abeilles*, sens analogue à celui de « *Beowulf* » (Sweet, first anglo-saxon Reader).

Dans la plupart des cas, « *gedryht* » n'est pas décliné, même après une préposition commandant le datif. Cf. vers 1260, 1318, 3343. « *Mid thas wil-gedryht* », Cod. Verc. I, 1831. A l'accusatif, il demeure encore sans inflexion. Cf. vers 236, 771, 1451 : Caedmon, 148, 217.

719. De même, dans le Cod. Verc. I. 2345 : « *Her is gefered ofer feorne weg aethelinga sum* ». Le passage tout entier de « *Beowulf* », rappelle celui de « *Sigurd* », dans « *Edda Saemundar hinns Frada* ». II, 126.

730. « *Wearne* » a été pris souvent pour l'impératif du verbe « *wyrnan* » ; mais dans les meilleures éditions, il est regardé comme l'accusatif singulier du substantif « *wearn* » ou « *wyrn* ».

743. « *eald* » est un préfixe, marquant dans les composés, plutôt le caractère vénérable que l'âge. On doit prendre dans le même sens, dans l'allemand du xiie siècle, « *alt-fatar* », patriarche. Graff, Otfrid's Krist. I, 3, 5. Dans Caedmon (I, 3, 25) : « *eald-feond* », le diable. Autres exemples tirés de Musp., pp. 20 et 16 : « *alt-viant* »... ; « *dar piutit der Satanaz altist* ». Exemples d' « *eald-feond* ». Cod. Ex. 34, b. 35, b. 37, 38. Dans Bed. II, 20, vers 14. (Analecta Anglo-Saxonica de Thorpe, p. 33), on trouve la forme « *se ealda-feond* », qui n'est plus composée. Dans « *Beorhtnith* » (Anal. 36, 127), on rencontre « *min ealda faeder* », qui rompt le rythme, et devrait être écrit « *eald-faeder* » L'avantage de cette dernière construction est encore de bien montrer qu' « *eald-faeder* », est un composé, et non deux mots juxtaposés. Cette forme s'est conservé dans le moyen anglais : « *Adam oure Olde-father* » (P. Plow. fol. 90). « *Adam... and his wyfe Eve our Olde-mother* » (Langley. Pol. Virg. fol. 69).

745. « *ham* » et « *forgifan* » sont termes techniques : « *to ham forgifan* », donner en mariage ; d'où sont dérivés : » *haemed* », mariage ; « *haeman* », coire : « *nyd-haemed* », « *unriht-haemed* », « *nyd-haeman* », etc. ; « *mid rihtre ae forgifen* », unie en légitime mariage. Cf. Bed., IV, 5. et Grimm, Deutsche Rechtsalterthümer, p. 418.

752. « *saé-lithende* » est le nominatif pluriel se rapportant à « *saegdon* », et « *thaet* » est l'accusatif singulier, après le verbe. On rencontre souvent dans la poésie anglo-saxonne, cette construction du pronom, suivi de la conjonction. Cf. « *Beowulf* », vers 577, 824, 864, 1064, 1611, 2689, 2993, 3181, 3648, 3688, 3398, 4050, 5723, et aussi Bed. III, 12.

753-754. La traduction que nous donnons de ce passage, s'appuie sur une version de Cosijn (Aant., p. 7) ; « *thyder* » y est remplacé par

« *hyder* », et les Geats deviennent ainsi le peuple qui apporte les présents.

858-859-860. La construction de ces trois lignes est rendue très obscure par les substantifs, qui sont partout au nominatif. Kemble propose avec plusieurs auteurs, de mettre « *thes hearda heap* » en opposition à « *eorla gedryht* », avec le sens suivant : «... afin que moi seul (avec ma troupe de comtes, vaillante cohorte), je puisse purifier Heorot... ».

877. « *sethe hine* », lui que... Cf. Psalt. 159 : « *He weorth eadig sethe hine éce God cystum gecoseth* ». Psalt. 319 : « *the hine* ». Psalt. 260 : « *thaet bith eadig mon the thu hine, éce God, oc thinre sothre aé sylfa getyhtest* ».

888. « *dreore fahne* », souillé de sang : telle est la correction donnée par Kemble. On pourrait encore proposer « *deorne fah* », *un cher ennemi, un ennemi qu'il devait vaincre chèrement.*

891. S'inspirant du sens littéral de cette ligne, Konrath (H. A. XCIX, 417), soutient qu'elle a trait à l'ancien usage, scandinave, de couvrir d'un voile, la tête du cadavre qu'on ensevelissait.

892. Un festin avait toujours lieu aux funérailles d'un héros. Mais Beówulf, d'après le texte, demande, s'il succombe, qu'on déploie peu de faste, en ces cérémonies. « *Unnurlice* », doit être regardé non seulement comme négatif (« *sine maerore* »), mais encore, comme ayant un sens positif (« *gratulanter* », avec joie). Un héros, en effet, ne pouvait périr plus glorieusement, et son âme qui s'élevait aussitôt au « *Wael-heal* », ne pouvait être pleurée. A cette conception particulière de la mort des héros, se rapporte un fragment du XIIe siècle, trouvé dans Burchart de Worms (mort en 1204), Collection of the Decretals. Colon. 1548 : « *Est aliquis qui supra mortuum nocturnis horis carmina diabolica cantaret et biberet et manducaret ibi, quasi de ejus morte gratularetur...* ».

894. « *fen-hopu* » est ainsi écrit à tort. Il faut ici lire, pour les nécessités du sens « *mor-hofu* », demeures des marais.

898. A la mort d'un guerrier l' « *here-geatwe* », c'est-à-dire ses armes et son cheval, étaient la propriété de son seigneur : « *Ins heer-gewate gehort ursprünglich, pferd, schwert, und Kriegsgewand des erblassers : diese stücke, wenn ein held gefallen war, wurden heimgesandt* » (Klage, 1288), D. R. A., 568.

912. « *sleān* » est ici pour « *slahan* », comme par ailleurs, « *leān* » pour « *leahan* » : « *thurēan* » pour « *thweahan* ». « *Slēan* » indique aussi, ce qui a été conquis ou accompli, par l'action de frapper. Cf. « *Beowulf* », vers 5988 ; Cæd. 129 ; Bed. I, 15, 16.

916-917. Il n'y a pas d'allitération dans ces lignes ; il faudrait donc, pour la rétablir, substituer « *waepna cyn* », à « *gara cyn* ».

922. « *ofer ytha ge-wealc* »... Périphrase, pour désigner la mer. Cf. Caedm. 206 : Cod. Vere. I, 521.

937-938. « Ils se réjouissent des présents que leur font les tribus voisines, et ceux-ci ne sont pas envoyés seulement par des particuliers, mais par la nation elle-même. Ce sont des coursiers choisis ; de lourdes armures, et des chaînes de cou » (Tacite, Germania, cap. XV).

974. Cosijn prend « *Sigehrēthsecgum* », pour un nom (Aanteekeningen, 10). Trautmann, avec quelque raison, fait observer que « *meoto* », est un accusatif pluriel de « *met* », ou « *gemet* », avec le sens de règle, de mesure, et que « *sigehrēth* », est un adjectif. Il traduit ainsi : « *und lose, du siegberühmter, den männern die regel, wie dich der geist treibt* ». (Bonner Anglistik, II, 154).

1002. « *aefra maertha thon ma* ». Cf. le Gothique, « *thana mais* » : l'allemand du XIIe siècle, « *dama mēr* ». Cf. dans les Psaulmes, 260 : « *Naefre withdrifeth Drihten ure his agen folc, ne his yrfe thon ma on ealre tide aefre forlaetan* » ; Psalt. 158 : « *Ne him awiht thon ma heora tungan na teonan onsittath* » ; Poetical Dialogue of Salomon and Saturn, Ms., de Cambridge, 431 : « *Forthon thas foldan ne maeg fira aénig, thone mearcstede mon gesécan, fugol gefleogan, ne thon ma foldan neat* » ; Cott. Ms. Jul. A. 2, fol. 141 : « *Meng tha blisse with tha unrotnesse, fortham heora nather ne bith noht lange buton othrum, gif is ne bith to fela, and thu miht the eath on thaes the on becymth, fortham heora nather ne maeg bēon aeltewe butan othrum, thon ma the se waeta maeg bēon butan drigum, oththe wearm butan cealdum* ».

1019. Le sens général de la phrase exige un verbe, « *reouron* ». Le copiste du texte a dû être égaré par la similitude de son, de « *sundreon* », du texte. Même remarque à faire au vers 1073.

1035. « Sept nuits ». Earle : « *a se'nnight* ». Cf. Tacite, Germania, XI : « Au lieu de compter par jours, comme nous le faisons, ils comptent par nuits... ».

1045. « *wyrsan thingea* », Rieger et Trautmann (Bonner Anglistik, II, 155) lisent à ce passage « *thinges* », au lieu de « *thingea* ».

1050. « *nith longne* ». Pendant l'espace d'une nuit. Cf. Cod. Vere. I, 1671, 2618 ; Caedm, 191, 197.

1068. « *on geogoth-fēore* ». Dans notre jeune vie. Cf. Psalt. 137 : « *on middum feore* ».

1128. Cf. vers 1351 ; Anal. 140, 65 ; Cod. Verc. I, 147.

1139. L'intervention du Destin, en dehors de celle de Dieu, était encore une croyance de l'époque. L'évêque Brymholm écrit, dans « Notæ uberiores », p. 52 : « *Fatum universus Septentrio et Stoicam de necessitate opinionem, magno affirmavit consensu; contra quam nec res, nec consilium, nec humana virtus ulla, quicquam posset. Hinc adeo omnium heroum in extremis vitæ periculis, unanimis vox erat, quæ præsentem statum solaretur* ». — « *Ei ma grigum forda, nie ofrigum i hel Koma* »... « *nec qui morti destinatus est fugere, nec non destinatus morti adduci potest* ». Cf. dans Hild. Lied. (Alt Deutsche Lesebuch, par Wackernagel. 17, 30 b.) : « *Ibu dīr dīn ellen tauc* ». On trouve dans le Codex Vercellencis, la substitution de « *Wyrd* », à « *God* » (I, 919). Cf. encore Andreas, 459, 460.

1156. « *Wudu* » étant un masculin, il ne peut être accompagné de l'adjectif neutre, « *weallendu* ». La plupart des auteurs lisent, ici, « *wadu* ».

1165. Il n'y a pas d'allitération dans ce vers.

1193. « *swefeth* », est la troisième personne du passé indéfini de « *swebban* », dormir. En règle générale, quand une muette est suivie de « *i* » ou de « *j* », au milieu d'un mot, la voyelle tombe, et la muette est doublée. Ainsi « *swefan* », « *swaf* », aller dormir, — donne la forme du verbe actif « *swaf-j-an* », endormir quelqu'un, — qui conformément à la règle citée, et à celle du changement de l'« *a* », en « *e* », deviendrait « *sweffan* ». Mais comme la langue anglo-saxonne ne comporte pas le doublement d'une aspirée, « *Bb* » est substitué à « *Ff* ». Ainsi pour « *hif* », « *libban* » ; au lieu de « *lifjan* », « *liffan* ». En ce dernier cas, tous les temps et personnes du verbe, absorbant le « *j* » de formation, (ce qui ne se présente que pour les verbes faibles ou dérivés) rejettent le redoublement. Exemple : « *syllan* » (pour « *sil-j-an* »), mais, au contraire : « *thu sylst* ». Les cas de *Bb* = *Fj*, rejettent aussi la voyelle ; toute l'assimilation se perd, et l'« *f* » réapparaît. De « *habban* », — « *hafast* », ou « *haefst* » ; de libban, — au prétérit — « *lifde* » ou « *leofede* » ; de « *webban* ». — « *wefed* » : de « *hebban* », — « *hefeth* » ou « *hefth* ». — « *Onsendeth* ». Dans cette forme, « *and* » n'entre pas en composition avec les verbes (D. G. II, 812), et la plupart des auteurs, après Grimm et Kemble, adoptent la forme « *on-sendan* ».

LA CHANSON DU VOYAGEUR

ET

LA BATAILLE DE FINNES-BURH

LA CHANSON DU VOYAGEUR

Wíd-síth mathólade — Lui qui avait erré au loin, à
[fol. 84 b.] l'aventure, *le* Barde, ...
word-hōrd on-leác,

1. Kemble : « *mathelode* ».

2. Le texte de ce poème est établi, d'après le folio 84 du manuscrit d'Exeter au British Museum, et les travaux de Kemble, Thorpe et Conybeare.

Le manuscrit d'Exeter fut donné par l'évêque Leofric à l'église cathédrale d'Exeter, au temps de la conquête normande. Il se compose de poèmes divers, sur des sujets de morale et de religion. « *La Chanson du Voyageur* » est placée vers la fin du manuscrit, et ne paraît avoir aucun rapport avec les morceaux qui la précèdent, ou qui la suivent. L'écriture du manuscrit paraît assez peu antérieure au temps de Leofric. Quant au poème lui-même, d'une extrême naïveté, et de caractère barbare, la date de sa composition, à titre de simple hypothèse, pourrait être fixée vers le milieu du ve siècle ; et l'auteur aurait vécu sur le continent. Le barde, dans ce morceau, déclare qu'il a assisté aux guerres des Huns avec quelques tribus des Goths, (reconnaissant les Huns pour le peuple d'Attila). Il dit avoir visité Hermanric, roi des Goths, et « *Guthere* », roi des Burgondes. Or, Attila meurt l'an 453 ; Hermanric règne sur les Visigoths d'Italie, vers l'an 460, et le roi des Burgondes à la même époque, paraît avoir été « *Gunderic* », nom qu'on peut aisément corrompre, en « *Guthere* ». Il est encore à remarquer que ni Charlemagne, ni aucun des rois l'ayant précédé, n'apparaissent dans la suite des rois, nommés dans le poème : et du nombre de tribus oubliées qui figurent en celui-ci, on peut induire qu'il dut être composé, avant les subdivisions de l'empire des Goths. L'auteur parle de ses nationaux, les Myrgings, des Angles, des Suèves, sans qu'on puisse établir ce que furent les Myrgings : seraient-ils les « *Marsigni* » de Tacite ? Il y a toute incertitude

sē the mæst
mærtha ofer eorthan,
folca gēond ferde :
oft hē flette ge-thāh
myne-líene máthlhum ;
hine from Myrgingum
æthele on-wócon ;
hē mid Ealh-hilde
fælre freóthu-webban,
forman síthe,
Hreth-cyninges
hám ge-sóhte,
eástan of Ongle,
Eorman-ríces,
wráthes wær-logan.
On-gon thá worn sprecan :
fela ic monna ge-fraegn
mægthum wealdan,
(sceal theóda ge hwylc,
theáwum lifgan,
eorl æfter óthrum
éthle rædan,
sē thē his theóden-stól
ge-theón wile,)
thára wæs Wala
[fol. 85.]

. . . . . dit ses
épreuves et ses voyages, en des
mots *qui partaient* d'une âme
inspirée, *et il* prodiguait le trésor
de son chant ! Né à Mergia, de
noble race, *il avait* quitté le palais
où *il* avait reçu le jour : ayant
longtemps erré parmi les peuples
de l'univers, *il* avait vu maint
prodige, *et mainte merveille !* —
D'amour et de vraie foi, il servait
Ahilda, la princesse, *et avec elle*,
des limites des Angles, à l'orient,
il était venu dans le riche royaume
d'un monarque des Goths. Con-
naissant d'Hermanric *la main*
libérale et l'orgueil guerrier, il fit
entendre à la foule attentive, sa
chanson, *et* narra *ses* lointains et
longs voyages : « — J'ai connu de
bien *des* hommes, la puissante
domination. Chaque peuple doit
vivre *selon ses* coutumes : le chef,
en noble héros, doit pour les
autres, assumer *tous les* soins, s'il
veut garder *son* royaume. . .

à cet égard, et les mêmes difficultés se présentent pour les *Banings*, les Rondings, les Hocings, les Frumtings, etc., et l'on ne peut que se perdre en conjectures, si l'on veut jeter quelque lumière sur les « gentes bellicosissimæ », dont parle Jornandès (cap. XXIII), et qui furent soumises par Hermanric.

Il est seulement possible de prétendre que le poème, tel qu'il nous est connu, dut être la traduction, très infidèle, d'une version antérieure du même morceau.

3. Kemble et Conybeare : « *fandode* ».

4. Conybeare : « *maegtha* ».

9. Cf. Gunn. Sag., p. 96.

21. Conybeare et Kemble : « *theodna* ».

hwíle sélast,
and Alexandréas
ealra rícost
monna cynnes,
and nō mæst ge-thāh
thára the ic ofer foldan
ge-frǣgen hæbbe.
Ætla weóld Hunum,
Eorman-ríc Gotum,
Becca Baningum,
Burgendum Gifica;
Cásere weóld Creacum,
and Cælic Finnum,
Hagena Holm-rýcum,
and Henden Glommum;
Witta weóld Swáefum,
Wada Hælsingum,
Meaca Myrgingum,
Mearc-healf Hundingum,
Theód-ríc weóld Froncum,
Thyle Rondingū,
Breoca Brondingū,
Billing Wernum;
Os-wine wéold Eowum;
and Ytum Gef-wulf;
Fin-Folc-walding
Fresna cynne;
Síge-here lengest
Sáe-denum weóld,
Hnæf Hocingum,

. . . . . Des rois, Alexandre fut, autrefois, le plus florissant, et *le plus* opulent du genre humain, *et il* prospéra le plus de tous ceux que par la terre, j'aie su fameux : Attila commanda aux Huns ; Hermanric, aux Goths ; Becca, aux Banings ; Gifica, aux Burgondes. César commanda aux Grecs, et Celic, *aux peuples de* Finn ; Hagena, aux Holmrycs, et Henden, aux Glommes. Witta commanda aux Suèves ; Wada, aux Haelsings ; Meaca, aux Myrgings ; Marculphe, aux Hundings. Theodoric commanda aux Francs ; Thyle, aux Brondings ; Billing, aux Varins. Oswine commanda aux Eowis, et Gedwulf, aux Ytis ; Walding à ceux de Finn, de la race des Frisons. Sigehere, pendant de très longs jours, commanda aux Danois de la mer ; Hnaef, aux Hocings ; . . . .

28. Kemble : « *sélest* ».

42. Les « *Glommes* » étaient une tribu sorabique. Cf. Weissii Antiquitates Misnico-Saxonicas, p. 136 : e Cronico Ditmari.

46. Cf. dans Saxo Grammaticus, l'histoire d'Helgo Hundingicida ; mais les « *Hundings* « paraissent avoir été une « *gens* », ou uneré union de familles, plutôt qu'un peuple entier.

52. Cf. Jornandès (ch. III) ; « *Liothida* », « *populus Idæ* »,

Helm Wulfingū,
Wald Woingum,
Wod Thyringū,
Sáe-ferth Sycgum,
Sweóm Ongend-theów,
Sceaft-here Ymbrum,
Sceafa Long-beardū,
Hūn-hæt Werum,
and Holen Wrosnum.
Hring-weald wæs hāten
Here-farena cyning:
Offa weóld Ongle,
Alewih Denū,
sē wæs thára manna
módgast ealra;
nó hwæthre hē ofer Offan
eorl-scype fremede,
ac Offa gē-slóg
áerest monna,
cniht-wésende,
cyne-ríca mæst:
nænig efen-eald hīm
eorl-scipe máran,
on orette
áne sweorde;
mērce ge-mærde
with Myrgingu
bī Fífel-dore;
heóldon forth siththan
Engle and Swæfe
swá hit Offa ge-slóg.
Hróth-wulf and Hróth-gár

. . . . . Helm, aux Wulfings; Wald, aux Woings; Wod, aux Thyrings; Saeferth, aux Sycgis; Ongentheow, aux Suèves; Sceafthere, aux Ymbres; Sceafa, aux Longobards; Hunhaet, aux Wers, et Holen, aux Wrosnis. Hingweald était surnommé, le roi des combattants. Offa commanda aux Angles; Alewih, aux Danois. *Offa* de tous les hommes fut le plus fort, et nul n'obtint *jamais sur lui*, la puissance. *Lui*, le premier des hommes, fonda, dans sa jeunesse, un grand royaume. *Et* personne de *son* âge, n'éleva *jamais plus haut* de trône, avec l'aide de *sa seule* épée!

« Les frontières *désignées* furent celles des Myrgings. De ce temps, les Angles et les Suèves eurent le *libre* passage dans cinq cités, ainsi qu'Offa l'avait imposé. Hrothwulf et Hrothgar eurent très longtemps, entre eux, la paix. . . . . .

59. Dans l'énumération des tribus scandinaves, donnée par Jornandès (ch. III), il en est une qui paraît se rapprocher de « *Woingum* », et c'est : « *Vagoth* » (?).

69. Kemble : « *Onglum* ».

83. Kemble et Conybeare : « *mearce* ».

heóldon lengest
sibbe ǣt somne,
[85 b.]
suhtor-fǣdran,
siththan hý for-wræcon
Wi-cinga cȳnn,
and Ingeldes
ōr for-bigdan,
for-heówan æt Heorote
Heatho-beardna thrym.
Swá ic geonde ferde fela
fremdra londa,
geond ginne grūnd :
gódes and ỿfles
thær ic cunnade
cnósle bi-dæled,
freó-mægum feor
folgade wíde ;
for thon ic mæg singan
and secgan spell,
mænan fore mengo
in meodu-healle
hú me cyne góde
cystum dóhten.
Ic wæs mid Hunum
and mid Hréth-gótum,
mid Sweóm and mid Geátum,
and mid Súth-Denum ;
mid Wenlum ic wæs and mid
[Wærnum,

. . . . . Issus du même père, ils cherchèrent *ensemble*, *à tirer* vengeance *de la* race des Wisigoths, et *ils* commencèrent les hostilités. *Ils* tuèrent dans Heorot, des hommes puissants, *et* de haute naissance.... Ainsi, j'ai parcouru plusieurs pays lointains, sur la vaste terre. Là, j'ai connu le bien et le mal, inhérents à la race *des hommes*. *Et* j'ai été suivi au loin, par ceux *qu'avait conquis mon chant !*

« Voilà pourquoi je puis chanter et parler, *et* faire *des* récits, devant les hommes, dans la salle de bière, *et rapporter* comment *des* rois magnifiques, m'ont enrichi de *leurs* dons. Je fus avec les Huns, et *chez* les Hredgoths ; avec les Suèves, et avec les Geats, et avec les Danois du Sud. . . . .

96. Kemble : « *for-bigdon* ».

97. Conybeare et Kemble : « *for-heowon* ».

105. Kemble : « *freo-magum* ».

106. Kemble : « *folgode* ».

112. Kemble et Conybeare : « *dohton* ».

114. Les Hredgoths paraissent avoir habité le Jutland. Cf. Edda Snorronis, sub initio.

and mid Wi-cingū ;
mid Gef-thum ic wæs and
[mid Winedū
and mid Gef-flegum ;
mid Englum ic wæs, and mid
[Swæfū
and mid Ænenum ;
mid Seaxum ic wæs and
[Sycgum,
and mid Sweord-werum ;
mid Hronum ic wæs and mid
[Deánum,
and mid Heatho-Reamum ;
mid Thyringum ic wæs,
and mid Throwendū ;
and mid Burgendum
thær ic beág ge tháh,
mē thær Gúth-here for-geaf
glæd-lícne máththum
songes tó leáne,
næs thaet sáene cýning.
Mid Froncū ic wæs, and mid
[Frȳsum
and mid Frumtingū ;
mid Rugum ic wæs and mid
[Glommū,
and mid Rum-Walūm.
Swylce ic wæs on Eatule
mid Ælf-wine,
se hæfde mon-cynnes,
míne gē-fráege,
leohteste hond
lófes tó wyrcenne,
heortan ūn hneáweste
hringa ge-dáles,

. . . . . J'étais avec les Vinules, et avec les Varins, et avec les Wicings. Je fus avec les Gépides, et avec les Vérèdes, et avec les Geflèges. Je *demeurai* chez les Angles et les Suèves, et avec les Aniènes. Je fus chez les Saxons et les Sycges, et chez les porteurs de glaives. Je vécus chez les Hronis et les Danois, et chez les plus fameux Romains. Je fus chez les Thuringes, et chez les lanceurs de javelots ; et chez les Burgondes. Là, je me suis réjoui des bracelets *d'or*, que Gudhere m'a donnés d'un cœur joyeux, en récompense de *mon* chant : *et* ce n'est point *là* un roi indolent !

« Je fus avec les Francs et les Frisons, et avec les Frumtings ; avec les Ruges et les Glommes, et avec les Romains. Je fus encore en Italie, avec Ælfwine. *Et ce* fils d'Eadwine eut, selon mon jugement, la main la plus libérale *de* largesses, le cœur le plus généreux, dans la distribution des anneaux, et des bracelets étincelants. Je fus *chez* les Sercyngs, et *chez* les Serings ; . . . . . .

138. Sur le mot « *Rum-Walum* », pour Romains. Cf. Cluverii Germaniæ Antiquitates, I, 79.

144. Conybeare et Kemble : « *wyrcanne* ».

beorthra beága,
[86]
bearn Eád-wines.
Mid Sercingum ic wæs,
and mid Seringum,
mid Creacū ic wæs, and
[mid Finnū
and mid Cásere
sē thē win-burga
ge-weald áhte,
Wiolane and Wilna,
and Wala-ríces;
mid Scottū ic wæs and mid
[Pēohtum,
and mid Scride-Finnum;
mid Lid-wicingum ic wæs,
[and mid Leonū,
and mid Long-beardum;
mid Hæthnum, and mid
[Hælethum,
and mid Hundingum;
mid Israhelum ic wæs,
and mid Exsyringum,
mid Ebreum, and mid
[Indeum,
and mid Egyptum;
mid Moidum ic wæs, and
[mid Persum,
and mid Myrgingum,
and Mofdingum,
and ongend Myrgingum,

. . . je fus avec les Grecs et avec les habitants de Finn, et avec César qui tient la ville splendide, *et* les pompes, la puissance, et l'opulence de l'empire.

« Je fus avec les Pictes et les Scots, et avec les Scritofinns ; avec les les Lidwicings, et les Leomes, et avec les Longobardes. Avec les païens j'ai vécu, et *avec* les chrétiens, et avec les Hundings. Je fus avec les Israélites, et avec les Assyriens ; avec les Hébreux, les Indiens et *aussi*, les Egyptiens ; avec les Mèdes et les Perses ; avec les Myrgings, et les Mofdings ; et encore avec les Myrgings et les Amothings. Je fus chez les Thuringes du Sud ; chez les Eoliens, les Estiens, et les Iduméens . . . . . .

155. Kemble : « *welena and wilna* ».

158. Pour « *Scride-Finnum* ». Cf. Jornandès, p. 740.

169. Keysler rapporte la découverte d'un autel à Niewmayen, et dédié : « *Matribus Mopatensibus* » ; ces dernières paraissent avoir été, comme Matres, Gallaicæ, Treviræ, Suebæ, etc., des divinités tutélaires locales. Keysler, Ant. Sept. 439.

and mid Amothingum;
mid East-Thyringum ic wæs,
[and mid Eolum,
and mid Istum,
and Idumingum;
and ic wæs mid Eorman-ríce
ealle thrage,
thær me Gotena cyning
góde dóhte,
se me beág for-geaf
Burg-warena fruma
on tham sīex hund wæs
smáetes goldes,
ge-scyred sceatta
scilling ríme;
thone ic Eád-gilse
on æht sealde
mínum hleó drihtne,
thá ic tó hám bī cwōm,
leófum tó leáne
thæs thē hē mē lond for-geaf,
mínes fæder éthel,
freá Myrginga.
And mē thá Ealh-hild
ótherne for-geaf,
dryht-cwēn dúguthe,
dohtor Eád-wines;
hyre lóf lengde
geond londa fela
thon̄ ic bē songe
secgan sceólde,
hwaer ic under swegl
sélast wisse
gold-hrodene cwēn
giefe bryttian,

. . . . . Et chez Hermanric, j'ai vécu tout un long temps. Là, le roi des Goths me *combla de bienfaits* : *lui*, le prince du peuple me donna *un* bracelet *d'or*, *avec* six cents lingots d'or véritable *et* vierge.

« Je donnai *le bracelet* à Eadgilse, mon suzerain, dès que j'allai vers lui, par amour *et* fidélité. Car lui, le prince m'avait donné *des* terres, dans ma patrie. Et alors, la reine bienfaisante, fille d'Eadwin, m'investit *d'un* autre fief. Son amour fut répandu, en bien des pays. Voilà pourquoi, je dois dire en mes chants, qu'elle est sous le ciel, la meilleure reine entourée d'or, et *le* dispensant. .

[86 b.]

171. Cette peuplade est citée dans Jornandès, ch. III.

202. Kemble et Conybeare : « *sélest* ».

dōn wit scilling
scíran reorde
for uncrum síge-dryhtne
song á-hófan :
hlúde bi hearpan
hleóthor swinsade :
thōn monige men
módum wlonce
wordum sprecan
tha thē wel cúthan,
thaet hí næfre song
séllan ne hýrdon.
Thonan ic ealne geond
[hwearf
éthel Gotena,
sóhte ic ā sítha
thā sélestan,
thæt wæs inn-weorud
Earman-ríces.
Hethcan sóhte ic, anc
[Béadecan
and Herelingas ;
Emercan sóhte ic, and
[Fridlan,
ond Eást-Gotan,
fródne and gódne
fæder Un-wenes.
Seccan sóhte ic, and Beccan,
Seafoland Theód-ríc.

. . . . . Pour ces récompenses magnifiques, d'autres avant moi, avaient célébré dans leur chant, l'illustre souveraine, faisant résonner la harpe en notes claires. Alors nombre d'hommes au grand cœur, — et qui étaient experts *en l'art du chant*, — proclamèrent qu'ils n'avaient jamais entendu de plus beau chant *que le mien*. De là, j'ai parcouru toute la patrie des Goths. Puis, je suis allé trouver l'homme le plus favorisé au combat, Hermanric. J'ai visité Hethca et Beadeca et les Herelings, et Emerca et Fridlan, et la Gothie Orientale, à l'insu de *mon* père, âgé et bon. . . . . .

208. Kemble : « *a-hofon* ».

209. Ces concours entre bardes étaient fréquents, chez les Goths. On trouve la relation de celui qui mit en présence Gunnlaug et Rafn, dans Gunn. Saga, p. 112.

213. Kemble : « *spraecon* ».

214. Conybeare et Kemble : « *cuthon* ».

222. Kemble : « *Eormenrices* ».

230. « *Seafolan* ». Il paraît y avoir une identité entre ce nom, et celui

Heatho-ríc and Sifecan,
Hlíthe, and Incgen-theów ;
Eád-wine sóhte ic, and
[Elsan,
Ægel-mund, and Hun-gár,
and tha wloncan ge-dryht
with Myrginga ;
Wulf-here sóhte ic, and
[Wyrmhere.
ful oft thær wíg ne á læg
thonne Hræda here
heardum swordū,
ymb Wistla-wudu
wérgan sceóldon
caldne éthel-stól
Ætlan leódum :
Ræd-here sóhte ic, and
[Rond-here,
Rum-stán, and Gísl-here,
Wither-gield, and Freothe-
[ríc,
Wudgan, and Haman ;
ne wæron thaet ge-sítha
tha sæmestan
theáh the ic hý á-nihst
nemnan sceólde ;
ful oft of thám heápe
hwínende fleág
giellende gár
on grome theóde ;
wræccan thær weóldan
wudnan golde

. . . . J'ai connu Secca et Becca ; Seafolan et Theodoric ; Heathoric et Sifeca ; Hlith et Incgentheow ; Eadwin et Elsan ; Egelmund et Hungar, et le maître sans peur des Myrgings.

J'allai bien souvent vers Wulfhere et Wyrmhere : *pour eux*, la guerre ne cessait pas : *leur* armée vaillante, aux dures épées, aux boucliers sonnants, défendait l'antique siège du royaume contre les hordes d'Attila. Je connus Raethhere et Rondhere ; Rumstan et Gislhere ; Withergield et Frederic ; Wudgan et Haman, *et d'autres* moindres compagnons, *que j'eusse pu* ne pas nommer. Souvent, l'armée en bataille, s'élançait *en* tumulte, sous *leur* conduite, quand Wugda et Hama voulaient, à coups de flèches, épouvanter le peuple sauvage, *et* arracher aux guerriers et aux femmes blessés, l'or forgé. . .

de « *Saefugl* », qui a été conservé dans la généalogie d'Ælla. (Chronic. Sax., p. 20). Elsa (I, 230), et Withergield (I, 245), semblent bien être Elsa, aïeule de Cerdic, et Wihtgils, père d'Hengist et d'Horsa. Cf. Chron. Sax., pp. 13, 15. Ces personnages — si jamais ils ont existé — ont dû fleurir vers l'an 440.

257. Conybeare et Kemble : « *weoldon* ».

258. Kemble : « *wundum* ».

werum and wífum,
Wudga and Hama.
Swá ic thaet symle on-fond
on thære feringe
[87]
thaet se bith leófast
lond-búendum,
sē thē him God syleth
gumena ríce
tó ge-healdenne
thēnden hē her leofáth.
Swá scríthende
gē-sceapum hweorfath
gleó-men gumena
gēond grunda fela,
thearfe secgath,
thōnc-word sprecath,
simle súth oththe north
sumne gē-métath
gydda gleáwne,
geofum un-hneáwne,
sē thē fore dúguthe wile
dōm ā-ræran,
eorl-scipe æfnan,
oththæt eal scāceth
leóht and líf sōmod.
Lóf se ge-wyrceth
hafath under heofonū
heáh-fæstne dōm.

. . . . . Ainsi, j'ai maintes fois observé au cours de *mes* voyages, que celui-là auquel Dieu a commis la conduite des hommes, est le plus cher aux peuples de la terre, quand lui-même, les aime *le mieux*.

« Ainsi les bardes vont portant, par toutes les terres, les chants des héros ; ils disent *aux rois* les nécessités *du* sort ; *et ils* leur rendent grâces, du Nord à l'Orient. Encore pour leurs chants magnifiques, ceux-ci les récompensent-ils par des dons éclatants. *Tout héros* qui devant les nobles, veut *entendre* exalter *ses hauts* faits, *et* soutenir la dignité *de son trône*, *doit* d'une âme libérale, répandre *sur le barde*, tous *ses* bienfaits : il conquiert *son* amour, *et* garde sous le ciel, une éternelle renommée ! »

267. Kemble : « *ge-healdanne* ».

LA BATAILLE DE FINNES-BURH

. . . . . .
hor nas byrnath, næfre? »
hleóthrode thá
hearo-geóng cyning,
« né this ne dagath eástan,
né hēr draca ne fleógeth,
né her thisse healle
hornas ne byrnath,
ac hēr forth-berath,

«..... Ce ne sont point là, *des* palais en flammes !.., » Alors parla le jeune et vaillant guerrier : « Ce ne sont pas *au loin*, les *feux* d'Orient, et sur *ces* lieux, aucun dragon ne plane ; . . . . .

1. Le manuscrit original de ce court fragment, écrit sur feuillet d'un recueil d'homélies, qui existait autrefois dans la librairie archiépiscopale de Lambeth, a été longtemps perdu. Il y est fait allusion dans le « *Thesaurus linguarum septentrionalium* », de Hickes, Oxford, 1705 (vol. I, p. 192), et la copie qui en est donnée dans cet ouvrage, est l'unique base sur laquelle on peut établir le texte. Quelques-unes des nombreuses obscurités du texte, peuvent être attribuées à la négligence du copiste. Le morceau tout entier est d'une grande vigueur dramatique, et la traduction qui en est ici donnée se réfère au texte le meilleur, établi par Wyatt, et s'inspire des travaux excellents du professeur Ten Brink : « Grundriss der Germanischen Philologie » (pp. 546-549).

3. Kemble : « *heoro-g*.... »; Hickes : « *hearo-g*.... ».

4. Hickes : « *eastum* ».

5. Cf. cette métaphore à celle qu'Eschyle met sur les lèvres d'Apollon, dans les Euménides, I, 176 :

« Μὴ καὶ λαβοῦσα πτηνὸν ἀργῆστὴν ὄρνιν ».

6. Hickes : « *fér* ».

fugelas singath,
gylleth graēg-hama,
gúth-wudu hlynneth,
scyld scefte on-cwyth :
nú scineth thes mōna
wathol under wolcnum,
nú á-rísath weá-dáeda
the thisne folces níth
fremman willath :
ac on-wacnigeath nú
wígend míne,
habbath eówre landa [aeht],
hicgeath on ellen,
windath on orde,
wesath on-móde.
Thā á-rás monig
gold-headen thegn,
gyrde hine his swurde ;
thá tó dura eódon
driht-líce cempan,
Sige-ferth and Eaha
hyra sweord ge-tugon,
and æt óthrum durum
Ord-láf and Gúth-láf,
and Hengest sylf
hwearf him on lāste.
Thá gyt Gár-ulf
Gúth-ere styrode,
thæt hē swá freolíc-feorh
forman síthe
tó thāere healle durum
hyrsta ne bāeran,

. . . . . l'incendie, ici, n'est pas allumé, mais les enseignes *à tête* d'ours s'avancent, les oiseaux de la bataille chantent ; les cottes grises *se* choquent ; l'éclair des lances a lui, *et* le bouclier répond aux traits. Maintenant des crimes *vont* se perpétrer qui appelleront la vengeance de ce peuple !

« Mais éveillez-vous, maintenant, mes guerriers ; tenez vos boucliers *d'une main* ferme ; pensez aux prouesses *héroïques* ; combattez sur le front *des armées* ; *et* soyez *d'un* cœur vaillant ! » Alors maint comte se leva, bardé d'or, et ceignit son glaive. Vers les portes, deux nobles guerriers s'élancèrent, Sigeferth et Eaha, et *ils* tirèrent leurs glaives ; et aux autres portes *coururent*, Ordlaf et Guthlaf ; et Hengest lui-même, s'élançait sur leurs traces. Bien plus, Garulf exhorta Guthere à ne point risquer une aussi noble vie, au premier engagement d'armes, aux portes du palais, alors que le dur adversaire au combat, les voulait attaquer ; . . . . .

12. Kemble : « *sceafte* ».
20. Kemble : « *eowra* ».
21. Kemble : « *hycgeath* ».
22. Hickes : « *windath* ».
25. Kemble : « *gold-hladen* ».
40. Kemble : « *baēre* ».

nú hít nítha heard
á-nyman wólde;
ac hē fragn ofer eal
un-dearninga,
deór-mód hæleth,
hwá thā duru heólde.
Sige-ferth is mín nama,
[cwæth he,]
ic eom Secgena leód,
wrecten wíde-cúth;
fela ic weána ge-bád,
heardra hilda,
the is gyt her witod
swæ ther thú sylf tó me
sécean wylle.
Thá wæs on healle
wæl-slihta ge-hlyn,
† sceólde celod bord
† ge-numon handa,
bán-helm berstan,
buruh-thelu dynede,
oth æt thære gúthe
Gár-ulf ge-crang,

. . . . . *et* lui-même (Garulf), le vaillant guerrier, demandait déjà, *sa voix* couvrant *le tumulte* : — « Qui a forcé la porte ? » — « Sigeferth est mon nom, *lui fut-il* répondu ; je suis prince des Secgs, *et guerrier* aventureux, *et* bien connu !

« J'ai connu bien des soucis, et subi d'amères épreuves : le destin est pour toi, de subir ici tout *mal* que tu tenterais de me faire ! » Alors, sous les voûtes, ce fut le tumulte du carnage. *Sous* les boucliers en forme de quille, éclataient les casques *à têtes* d'ours. Le sol du palais *était* retentissant : dans la mêlée, Garulf tombe mort, *lui*, le premier de tous les mortels, fils de Guthlaf, — et maint héros, à ses côtés. . .

41. Kemble : « *hit* ».

42. Kemble : « *a-niman* ».

43. Kemble : « *fraegn* ».

49. Hickes et Kemble : « *wrecten* », au lieu de « *wraeccena* ».

50. Hickes : « *faela* » ; Hickes : « *weuna* ».

51. Hickes : « *heordra* ».

53. Kemble : « *swa thaer* ».

54. Kemble : « *wille* ».

55. Hickes : « *healle* ».

« *on healle* ». Conf. Ten Brink, Grundriss der Germanischen Philologie, pp. 546, 549.

57. Kemble : « *sceolde naeglod bor ge-numen handa* » ; Hickes : « *sceolde celaes borth genumon handa* ».

ealra ærest
eorth-búendra,
Gúth-láfes sunu : ymb hyne
gódra fæla hwearf
lacra hrǣr
hræfen wandrode,
sweart and sealo-brún ;
swurd-leóma stód
swylce eal Finns-buruh
fýrenu wære ;
ne ge-frægn ic nā̆fre wurth-
[līcor
æt wera hilde
sixtig sige-beorna
sél ge-bæran,
† ne nā̆fre swá
noc hwítne medo
sél for-gyldan,
thonne Hnæfe guldan
his hæg-stealdas :
híg fúhton fíf dagas
swá hyra nán ne feól
driht-gesítha,
ac híg thā duru heóldon ;
thá ge-wát him wund hæleth
on wæg gangan,
sæde thaet his byrne
á-brocen wære,
here-sceorpum hrór,

. . . . . Une foule d'ennemis étaient abattus ; le vautour planait, aux plumes noires et jaunes ; l'éclair des glaives brillait, comme si tout Finnsburg étaient en flammes. Jamais, je n'ai entendu dire qu'en *aucune* rencontre mortelle, des héros conquérants se soient mieux, et plus vaillamment conduits ; jamais dans un plus grand élan d'amour (pour son suzerain), un coup *plus rude* ne fut porté, *que* celui *qui fit tomber* Hnaef. Durant cinq jours ils combattirent, et quoiqu'ils gardassent les portes, nombre de leurs suivants furent tués. Alors le chef blessé se retira, disant que sa cotte de mailles était rompue ; que son armure *désormais*, était vaine, et que son casque, encore, était percé. .

66-67. « *hwearf lāðra hrēas* ». Jellinck. P. B. XV, 431.

67. Hickes : « *hwearflacra hraer* » ; Kemble : « *hwearf lathra hraew* ».

76. Kemble : « *sele* ».

77. Kemble : « *naefre* ».

78. Kemble : « *not-h...* ».

85. Kemble : « *dura* ».

87. Kemble : « *weg* ».

and eác was his helm thȳrl.
Thá hine sóna frægn
folces hyrde
hú thā wígend hyra
wunda ge-næson,
oththe hwæther thæra
hyssa.....

. . . . . Et,
sans détour, le pasteur du peuple
lui demanda si les guerriers survivaient à leurs blessures, et quel
était celui des jeunes hommes ....

91. Kemble : « *wæes* ».

INDEX DES NOMS PROPRES

INDEX DES NOMS PROPRES

Abel. Un rappel est fait du meurtre de Caïn, 213.

Ælfhere. Scylfing, parent de Wiglaf qui est surnommé, « l'allié d'Ælfhere, 5204.

Æschere, le compagnon d'armes et le conseiller le plus cher d'Hrothgar, qui fut massacré et emporté par la mère de Grendel, 2576-2603; 4240-4260.

Ār-Scyldingas, 923. Littéralement : *Scyldings honorés*, — un nom des Danois. Vid. Scyldingas.

Bēanstān. Père de Breca, le Bronding, 1042.

Beorht-Dene. Littéralement : *Danois brillants*, 848, 1211, Vid. Dene.

Bēowulf, le Danois, n'est pas le héros du poème, mais l'ancêtre du roi Danois, Hrothgar, 35, 106.

Bēowulf le Geat (le second scribe dont la copie commence, dans le Mss., au vers 3878, écrit ce nom, Bīowulf, (vers 3970, 3.993); au génitif, Bīowulfes, v. 4383, 5359, 5609 ; au datif, Bīowulfe, (v. 4642, 5680, 5809, 6127). Il est fait mention de lui, pour la première fois, au vers 386, comme du « *féal d'Hygelac* », et l'on trouve seulement le nom de Beowulf, au vers 684.

Le héros appartient à la famille royale des Geats, et aussi du côté paternel, à la ligne suédoise des Waegmundings. Il est fils d'Ecgtheow ; le nom de sa mère est ignoré, mais celle-ci était fille d'Hrethel, roi des Geats, et sœur d'Hygelac. Le poème entier consiste dans le récit de la vie de Beowulf, de ses exploits, de sa mort, et de ses funérailles.

Après sa septième année, il est élevé à la cour de son aïeul, Hrethel, auprès de ses oncles, Herebeald, Haethcyn et Hygelac (4956-4962). Dans sa jeunesse, il fut longtemps regardé comme peu brave (4362-4374), mais quand il grandit, sa main avait la force de celles de trente autres hommes (755-757). C'est donc en en venant aux mains, qu'il atteint sa plus grande renommée (5008-5010; 5365). Il accompagne Hygelac dans sa fatale expédition contre les Hetware, et sauve sa propre vie, après la chute du roi Geat, en nageant vers sa patrie (4728-4730). Il refuse le trône qui lui est offert, par la veuve d'Hygelac (4747-4748: il devient le protecteur d'Heardred, fils d'Hygelac, et à la mort de celui-ci, il devient roi des Geats, sur lesquels il règne pendant cinquante ans (4412-4413).

Le Beowulf qui dirigea l'expédition contre les Hetware, appartient peut-être à l'histoire ; mais le héros des trois exploits principaux du poème : de la lutte à la nage avec Breca ; des combats avec Grendel et sa mère, est certainement légendaire.

Le caractère de Beowulf mérite une étude attentive : il est tracé avec beaucoup d'intérêt dans l'ensemble, et de netteté dans le détail.

Le poète paraît apporter de la fidélité à la description de son héros, et il met également en relief, ses vertus guerrières et ses fautes humaines. L'auteur porte sur Beowulf son propre jugement, à la fin de la première partie du poème, et la fin de la seconde (4354-4378). Il dépeint, d'abord, le héros comme vaillant, prudent, et de cœur magnamine ; puis il le considère comme doux et bon, quoique porté aux ambitieux dessins.

Partout, se manifeste la magnanimité de Beowulf : « la gloire, dit-il doit-être le seul but de l'homme » (2774-2776 ; 5028), et pour l'atteindre, « il faut vaincre ou mourir » (1264-1268 ; 2980-2982 ; 5070-5072). Le guerrier doit se comporter en chevalier, même en combattant des monstres (856-880 ; 1358-1374 ; 5036-5048). Le sentiment chevaleresque, dans toute sa pureté, inspire les vers 4690-4692, et 5064-5066. Il s'enquiert avec sollicitude de ses compagnons (2954-2958), et ne laisse pas son rival Breca, dans la détresse (1086). Ces mœurs de chevalerie se retrouvent, dépeintes avec un rare bonheur, au cours du poème (688-694 ; 2638-2639 ; 3618-3621). Et Beowulf sait oublier son ressentiment contre Unferth, quand celui-ci lui demande le pardon du passé.

La noblesse d'âme et le désintéressement du héros ressortent en maint endroit : Beowulf refuse le royaume des Geats qui lui est

offert, et se fait tuteur du jeune roi (4747-4748). Son ambition est grande, mais il semble dédaigner tout honneur, qui ne s'achète point au prix d'un combat. Il est *mercenaire* et d'esprit aventureux, et réclame son salaire, — ce qu'Hrothgar n'oublie point (1320 ; 2760-2764 ; 4268). Mais quoique Beowulf parle souvent de l'or, sa récompense (5070), — c'est plutôt pour les autres que pour lui-même, qu'il combat, et avant tout, pour la gloire (3224-3227). Il sait encore distribuer généreusement, les dons qu'il a reçus (3800-3806 ; 4296-4308).

Sa sagesse politique est manifeste aux lignes 4058-4060 et 4134-4136. Il apparaît, pour l'époque, modeste et réservé (2410, 4746), et le peu de jactance qu'on relève en ses paroles, est inhérent à sa profession même (5038-5041 ; 5054-5056).

A son heure extrême, Beowulf s'enorgueillit de la droiture de sa vie (5.466-5476), et sa piété est certaine, bien que celle-ci soit mi-chrétienne, mi-païenne, et empreinte d'un sombre fatalisme (884-910 ; 1370-1372 ; 1928 ; 3316). Tout Beowulf est inspiré de la mélancolie poétique anglo-saxonne, depuis le jour où le héros est né au malheur, jusqu'au dernier instant, où il meurt dans la solitude (5458-5461).

L'astuce et la déloyauté barbares se montrent parfois, chez Beowulf : quand il se vante d'avoir fait maint faux serment (5476), et d'avoir massacré ses alliés (5478). Mais il convient de faire observer, en sa faveur, qu'à l'époque, toutes les trahisons étaient légitimes, dans la poursuite de la vengeance (4058-4060).

Une remarque plus générale est celle-ci : dans le poème entier, il n'y a avec Wiglaf, qu'un seul guerrier de grande bravoure, — Beowulf. C'est sans doute, là un procédé de l'auteur pour mettre en relief, la valeur du héros principal. Tous les guerriers de la suite de Beowulf, reculent devant les monstres, que le Geat seul ose aborder (836-844 ; 1148-1149 ; 5064-5067). Ce détail donne au poème un caractère différent de celui des Nibelungenlied, — où chacun est également audacieux, — et de la Chanson de Roland, où le héros n'est que le plus brave d'entre ses pairs.

Breca, lutte à la nage avec Beowulf. Il est chef des Brondings, et fils de Beanstan. Bugge compare cet épisode à celui de la Saga Islandique d'Egil (1020, et s...). Cf. Beiträge, XII.

Brisings', collier, (en vieux normand, Brisinga men). Ce mot se

rencontre dans l'Edda (Hamarsheimt), et le collier est cité, comme ayant été porté par la déesse, Freyja. Le mot Brosing, offre une analogie avec Breisgau, (à la partie Sud de la Forêt-Noire), qui problablement est le lieu, où la légende est née (2398).

Brondings. La tribu, dont Breca est le chef. Peut-être habitait-elle le Mecklembourg, ou la Poméranie (A. 61) (1022).

Caïn est cité aux vers 213 et 2523, comme étant l'ancêtre de Grendel.

Daeghrefn, guerrier des Hugs, que semble avoir tué Hygelac, à la bataille, et que Beowulf massacre (3002).

Danes. Le théâtre de la première partie du poème, est l'île danoise de Zealand, et l'on parle des Danois, comme possédant encore Scedenig, ou les Scedelands, à la partie Sud de la Suède. Dans Widsith, v. 29, ils sont appelés Sea-Danes ; v. 35, Danes ; v. 58, South-Danes.

Dans Beowulf, des noms variés leur sont attribués, qui rappellent leurs exploits : Beorht-Dene, Gār Dene, Hring-Dene, — ou leur situation géographique : Ēast-Dene, North-Dene, Sūth-Dene, West-Dene... Parmi ces derniers, on cite trois rois légendaires : Scéf, Scyld, et Beowulf, le Scylding. Leur ère doit être située, avant la naissance du Christ.

Au quatrième et au cinquième siècle, on trouve Halfdane et ses fils, Heorogar, Hrothgar et Halga ; Ingeld et Froda, dont le fils, Hrothwulf, fut associé au trône d'Hrothgar, et épousa la fille de celui-ci, Freaware. Hrothgar eut de la reine, Wealhtheów, de la race des Helmings, — deux fils, Hrethric et Hróthmund. Toute cette race royale est qualifié d'Ingwinas, terme qui semble se rapprocher du mot normand, « *Ynglingar* ». Heremód est encore cité, comme ayant régné tyranniquement, sur une partie du Danemark. Ce personnage peut être identifié avec Sigmund, le Waelsing (v. 1795), et dans le Hyndlv Lióth 2. (Edd. Saem. I, 345). D'autres héros danois qui ne sont point de sang royal, sont nommés dans Beowulf : Æschere, Hunferth, Wulfgar, Guthlac, Hengest, et Oslaf.

Ēadgils, le plus jeune fils d'Ohthere.

Ce qui est dit dans Beowulf, sur les frères Eadgils et Eanmund, semble s'adresser à des auditeurs connaissant, déjà, les aventures de ces personnages. Les épisodes où ceux-ci sont mêlés, paraissent

bien obscurs aux commentateurs, qui n'ont pu que reconstituer, d'eux mêmes, l'histoire des deux héros. La version la plus ingénieuse est donnée par Wyatt.

Eanmund et Eadgils sont bannis de Suède, pour s'être révoltés (4758 et s...), et se réfugient à la cour du roi Geat, Heardred. Le fait qu'ils ont trouvé un asile auprès de son ennemi héréditaire, excite à tel point la colère du roi Suédois, Onela, leur oncle, que celui-ci envahit le pays des Geats (4404 et s...), et parvient à tuer Heardred (4768 et s...); mais il permet à Beowulf, de prendre la succession au trône des Geats, sans être inquiété (4778-4780). Heardred est le second roi Geat, qui tombe sous les coups des Suédois (vid. Haethcyn), et plus tard, Beowulf rouvre les hostilités, en aidant Eadgils, quand il envahit la Suède, pour y tuer Onela, son oncle (4784 ; 4779 et s...). Ces détails sont confirmés par la tradition normande où Athils = Eadgils, massacre Āli = Onela, sur le lac de glace, Wener (Cf. v. 4792).

Eanmund, Suédois, et fils d'Othere, tué par Weohstan (5223).

Earnanaes (6062) Eagles ness : littéralement : nid d'aigle. L'endroit auprès duquel Beowulf combat le dragon.

Ecglaf. Danois, père d'Unferth (980).

Ecgthēow (Ecgthēo, 746) ; au génitif, Ecgthīoes (3998) père de Beowulf, le Geat ; épouse la fille unique d'Hrethel, roi des Geats, et père d'Hygelac (745-751). Ayant tué Heatholaf, le Wylfing, — Ecgtheow sollicite la protection d'Hrothgar, au début de sa royauté. Hrothgar fait alliance avec lui, et lui donne des subsides (918).

. Ecgwela (3420) : « les descendants d'Ecgwela, les Scyldings honorés... », c'est-à-dire les Danois. Grein regarde Ecgwela, comme étant le fondateur de la très ancienne dynastie des rois danois, qui s'arrête, avec Heremond.

Elan (124). Danoise, fille d'Healfdene, et peut-être, femme d'Ongentheow, roi des Suédois. Cf. Old. Norse Hrolfs Kraka Saga, dans Kluge E. S., XXII, 144.

Eofor (datif, Iofore, 5986, 5990), guerrier Geat, fils de Wonred, frère de Wulf, et beau-fils d'Hygelac. Il vient au secours de son frère Wulf, dans un combat singulier avec Ongentheow qu'il tue, vengeant, ainsi, la mort d'Haetheyn. Hygelac récompense libérale-

ment les deux frères, et donne sa fille unique à Eofor (4968 et s...; 5922 et s...).

Eomaer, Angle, fils d'Offa et de Thrytho (3920).

Eormenric (Hermanaric), roi des Ostrogoths, qui meurt l'an 375, de l'ère chrétienne. Il est cité dans Beowulf, au cours de l'épisode du collier (153). Il est fait encore allusion à ce roi, dans Widsith, II, 8, 18, 88, et dans Deors' Lament, au vers 1201. Cf. Jornandès. Chap. XXXIV; Edd. Saem, II, 240; Sigurdr-quid. III, 59; Johannes Magnus, VI, c. 26; Saxo VIII, 197; Edd. Saem, thryms-quid., 13, I, 187; Edd. Snorr. fab. 30; Grimm, D. G. III, 454.

Eotenas (Enthiones, Saxones Eucii), le peuple de Finn, roi de Friesland. On les a identifiés avec les Jutes (2144, 2176, 2282, 2286).

Finn (Fin., 2192, 2292, 2304; génitif, Finnes, 2136, etc..), roi de Friesland (2252), fils de Folcwalda (2178): la reine, son épouse, fut Hildeburh.

Il y a quelque obscurité dans l'épisode de Finn, rapporté dans Beowulf (2136 et s...). Ce morceau est évidemment détaché d'une épopée entière sur Finn, dont un seul fragment, la bataille de Finnsburg, subsiste. Diverses tentatives ont été faites, pour donner une restitution de cette histoire.

Bugge, s'appuyant sur l'interprétation des vers 2284-2288, suit l'opinion de Grein, et soutient que l'attaque nocturne dépeinte, dans la Bataille de Finnsburg, se produisit après la mort de Hnaef, et avant les événements, rapportés dans l'épisode de Beowulf (v. 2136). D'autre part, Möller prétend que le lieu de la bataille est indiqué dans les mêmes vers, 2288, 2289, et sa reconstitution de l'épisode paraît être dans son ensemble, la plus rationnelle :

Finn, roi des Frisons, avait enlevé par violence, Hildeburh, fille de Hoc (2152). Ce dernier semble avoir poursuivi les fugitifs, et avoir été tué dans le combat qu'il livre au ravisseur.

Après vingt années, les fils de Hoc, — Hnaef et Hengest, furent d'âge à venger la mort de leur père. Ils font l'invasion du pays de Finn, et une bataille est livrée, au cours de laquelle plusieurs guerriers, et Hnaef, avec un fils de Finn, sont tués (2148, 2158,2230). Une paix solennelle est conclue, et les guerriers morts sont brûlés (2136 et s.).

Comme l'année trop avancée ne permet pas à Hengest de rentrer

dans sa patrie (2260 et s...), lui-même et les survivants de son armée demeurent l'hiver, au pays des Frisons, et à la cour de Finn. Mais Hengest est constamment obsédé de la mort de son frère Hnaef, et il souhaite de rompre la paix qu'on a jurée, de part et d'autre. Son désir de vengeance est soupçonné par les Frisons, qui préviennent ses desseins, et l'attaquent dans le palais, tandis qu'il dort avec ses hommes. Telle serait l'attaque de nuit, dépeinte dans la Bataille de Finnsburg. Il semble, enfin, qu'après une résistance désespérée, Hengest lui-même, tombe sous les coups d'Hunlafing (2286), mais deux de ses compagnons, Guthlaf et Oslaf parviennent à s'échapper, et à revoir leur pays. Avec de nouvelles troupes, ils reviennent attaquer Finn qu'ils massacrent, et ils délivrent la reine Hildeburh (2250 et s...).

Finnas (1160), le pays des Finns. Sarrazin (Beowulf studien, p. 32), situe ce territoire près de la côte de Suède, dans le district de Bohuslän. Là, Beowulf est porté par le flot, sur le rivage, après avoir nagé cinq jours, dans sa lutte contre Breca.

Fitela (1752, 1778), le Sinfiötli de la Völsunga Saga, fils de Sigemund le Volsing, ou Vaelsing, par sa sœur Signy.

Folcwalda (2172), père de Finn, roi des Frisons du Nord.

Froncan (génitif, Francna; 2420) Hygelac, roi des Geats, fit une invasion chez les Frisons, vers l'an 512, après J.-C., et fut défait et tué, par les forces combinées des Francs, des Frisons du Sud, et des Hugs (2404 et s... ; 5824 et s...),

Freawaru, princesse danoise et fille d'Hrothgar, mariée à Ingeld, pour assurer la paix entre les Danois et les Heathobards (4044 et s...).

Frēs-cyning (5006). Le roi des Frisons du Sud.

Frēs-lond (pluriel) (4714). Le territoire des Frisons du Sud.

Frēs-wael (2140). Le lieu de la bataille chez les Frisons du Nord, où Hnaef tomba.

Frōda (4050) père d'Ingeld, et roi des Heathobards.

Frȳsan (génitif, Frēsena, 2186, Frysna, 2208, Frēsna 5830). Les Frisons. Il y a d'abord, les Frisons du Nord, le peuple de Finn (2136 et s...) ; puis les Frisons du Sud, qui s'unirent aux Francs et

aux Hugs, contre Hygelac (2404 et s...; 5824 et suiv...) Le territoire des premiers est dénommé Frȳs-land, au vers 2252; celui des seconds est appelé, Frēs-lond (au pluriel), (v. 4714).

Garmund (3919). Eomaer est cité comme petit-fils de Garmund, qui par conséquent, était père d'Offa. Ce personnage est le Waermund des généalogies de la Chronique, dans laquelle apparaissent aussi, Offa et Eomaer. Cf. Parker Mss. 626.

Gēat (1280, 2602, 3570, etc.). C'est le peuple auquel Beowulf appartient. Leur pays était situé dans la Suède du Sud, entre les Danois qui occupaient l'extrême Sud, et les Suédois dont le territoire était probablement limité par le lac Wener. Leur métropole était, peut-être, Kongelf ou Kungelf. On les identifie plutôt avec les Goths, qu'avec les Jutes (Cf. Arnold, pp. 50-56). Ils sont encore désignés sous les noms de Weders et de Hrethlings (390 et passim.); Gud-Gēata, forme faible ou génitif pluriel (748, 2382, 2404) ; génitif singulier, Gēatena (886) ; en vieux normand, Gautar; en suédois, Gōtar.

Gēat-mecgas (datif, Gēat-maecgum, 982 ; génitif, Gēat-mecga, 1658). Ce mot se rapporte aux quatorze guerriers Geats (414), qui accompagnent Beowulf dans Heorot.

Gifthas 4988) qu'on croit être les *Gepidae*. Le même peuple est mentionné dans Widsith, 61, avec les Wends qui habitaient la Prusse orientale. Mais en des temps historiques plus connus, les Gépides peuplaient le Dacie, de sorte que l'identification de Gifthas avec les Gépides, soutenue par Ettmüller, est assez douteuse.

Grendel (de l'anglo-saxon « grindan », moudre ? génitif, Grendles 390, 4004 etc. Grendeles, 4012, 4236, 4706 ; datif, Grendle, 1232, 5042) : le monstre que tue Beowulf. Grendel descend de Caïn, (2530 et s...). Son père est inconnu (2710).

Grendles mōdor (Grendeles mōdor, 4236, 4278). La mère de Grendel, dont le massacre est le second grand exploit de Beowulf.

Tantôt il est parlé de la mère de Grendel au masculin, et tantôt, au féminin (2520, 2758, 2784, 2788, 2994, 4272 et 2854 et s..., 2678, 3008 et s..., 3082 et s...).

Guthlaf (2290). Guerrier danois, servant sous Hnaef et Hengest, Vid. Finn.

Haereth. (3858, 3962) le père d'Hygd, femme d'Hygelac.

Hādcyn (Hæthcen 5850, datif, Hæthcynne, 4964), second fils d'Hrethel, roi des Geats. Il tue par trahison son frère, Herebeald, et lui succède sur le trône. Il périt dans la bataille livrée au roi suédois, Ongentheow (4868, 4948, 4964, 5850 et s...).

Half-Danes (2131), Bugge (P. B. XII, 29) écrit que les Hocings, descendants de la race de Hnaef, étaient appelés Half-Danes, (mi-Danois), parce qu'ils n'étaient pas proprement des Danois, mais alliés, par le sang ou les traités, aux Danois.

Halga (the Good), (Halga le bon) (123), frère cadet d'Hrotgar. Il est regardé comme le père d'Hrothwulf (2034 et s...), et on l'identifie avec Helgi, père de Rolfkraki = Hrothwulf.

Healfdene (113). Père et prédécesseur d'Hrothgar, sur le trône des Danois. Il est l'Haldanus de Saxo Grammaticus.

Heardred, Geat, fils d'Hygelac et d'Hygd. Il devient roi des Geats, bien qu'en minorité, après la mort d'Hygelac, dans la guerre avec les Frisons et les Francs, et Beowulf assume auprès de lui, la charge de protecteur et de conseiller. Heardred est tué par Onela, le Suédois (4064, 4074, 4134).

Heatho-Beardan (génitif, Heatho-Beardna, 4064 etc.). La tradition veut que les Heathobards aient possédé un petit royaume, dans l'île de Zealand, dont la capitale aurait été, Lethra. Ils sont mentionnés dans Widsith, comme ayant été vaincus avec leur chef, Ingeld, par les Danois, à Heorot. On les appelle communément (Wyatt), Lombards.

Heatholāf (920), Guerrier des Wylfings, tué par Ecgtheow, père de Beowulf.

Heatho-Rāmas (1038), ou d'après Müllenhoff, Heathoreamas, peuple de Raumarike, district au Sud de la Norvège. C'est sur cette côte que vient échouer Breca, après sa lutte à la nage, avec Beowulf.

Helmingas (1234). La reine, femme d'Hrothgar, Wealhtheow, est citée comme appartenant à la tribu des Helmings, qui s'étaient établis chez les Angles du Sud (?). Cf. Sarrazin, dans E. S. XXIII, pp. 228, 229.

Hemming (3888. 2182). Parent de Hemming, s'applique, et à Offa, et à son fils, Eomaer.

Hengest (2166, 2182 et s...) prend le commandement des Danois, après la mort de Hnæf. Vid. Finn.

Heorogār (Heregar, 934 ; Hiorogār 4316), fils aîné d'Healfdene, et frère aîné d'Hrothgar. Il ne laisse pas son armure à son fils, mais Hrothgar la donne à Beowulf, et Beowulf l'offre à Hygelac.

Heorot (Heort, 156 ; datif, Heorute, 1532, Hiorte, 4198), le palais Heorot ou Hart, qu'Hrothgar a construit (134 et s...).

Il est abandonné pendant douze années, parce que la fureur de Grendel y sévit (290 et s...). La rencontre de Beowulf et du monstre, a lieu dans le palais, à la voûte duquel l'on fixe en trophée, le bras de Grendel que vient d'arracher le héros.

Müllenhoff identifie Heorot avec Leire, la plus ancienne métropole des rois danois. Des monographies diverses ont été écrites sur Heorot : Über die Halle Heorot, par Moritz Heyne, Paderborn, 1864 ; Heorot-Hall, par C. Klöpper, Rostock, 1890. Sarrazin dans (Anglia XIX, 368), pense qu'Heorot, suivant l'ancienne coutume normande, servait aussi de temple et de lieu d'assemblée, et était regardé comme le sanctuaire des tribus danoises.

Heoroweard (4322), fils d'Heorogar

Herebeald (4868, 4926), fils aîné du roi geat, Hrethel, tué par imprudence, d'une flèche lancée par son frère, Haethcyn.

Heremod (1002, 3418), roi danois que les siens livrent à l'ennemi, pour sa cruauté. Ce personnage est identifié par Sievers (Beowulf und Saxo, pp. 175-179), avec le Lotherus, de Saxo. Réunissant les données de Saxo et de Beowulf, Sievers parvient à reconstituer, de la manière suivante, l'histoire de ce personnage : « Dan, roi des Danois, avait deux fils, l'un faible (l'Humblus de Saxo), et l'autre de nature héroïque (Heremod). Après la mort de Dan, Humblus est élevé au trône, et Heremod est banni. Mais Humblus ne peut réprimer un soulèvement populaire, — ou repousser une invasion étrangère, — et le peuple a recours à l'assistance d'Heremod. Avec de fortes troupes, il défait Humblus, et gagne la royauté. Mais cupide et cruel, il devient, bientôt, le fléau de son peuple, qui le dépose et le tue (?).

Hererīc (4412). Heardred est appelé : « *Hererices nefa* ». Peut-être, était-il le frère d'Hygd.

Hetwaras (4726, 5832). Peuplade qui, avec les Frisons et les Francs, repousse l'invasion d'Hygelac. Ce sont là, les Hattuarii, Attoarii, (Gesta regum Francorum ; les Chattuarii, de Strabon ; les Chatti, de Tacite (Germania, ch. XXX) : ils constituaient une tribu franco-frisonne, qui peuplait la région du Bas-Rhin, autour de Clèves.

Hildeburh (2142, 2228), fille d'Hoc, et femme de Finn. Vid. Finn.

Hnaef (2138 et s...), périt dans la bataille, avec Finn. Vid. Finn.

Hoc (2152), père d'Hildeburh. Vid. Finn.

Hondscīo (1480 et s... ; 4152). L'un des quatorze compagnons de Beowulf, dans son expédition au royaume danois, et que Grendel dévore, avant d'attaquer Beowulf.

Hreosna-beorh (4954). Le théâtre des luttes entre les Suédois et les Geats, — sous Onela et Ohthere ; — probablement à la frontière, entre la Suède et le territoire des Geats.

Hrēthel (génitif, forme faible, Hrethlan, 908 ; génitif, Hrethles, 2970). Roi des Geats : il était fils de Swerting (2406), père d'Hygelac, et aïeul de Beowulf (746 et s...), à qui il laissa sa cotte de mailles (908). Il meurt de chagrin, en perdant son fils aîné (4870 et s...) qu'Haethcyn atteint involontairement, d'une flèche.

Hrēth-men (890). Triomphateurs. Epithète donnée aux Danois.

Hrēthrīc (2378, 3672). Fils aîné d'Hrothgar.

Hrones-naes (5610, 6272), antre de la baleine. Promontoire rocheux où Beowulf, en mourant, veut que son mausolée s'élève. Grein soutient que ce lieu était près de Kongelf, dans une petite île, entourée du bras Nord du Gota-Elf.

Hrōthgār, roi des Danois, second fils d'Healfdene. Il est l'un des personnages principaux du poème : il fait élever le palais d'Heorot, que Grendel dévaste, et il prépare les voies aux prouesses du héros. Il a été identifié avec le Roe de Saxo Grammaticus, et avec le Hroar de la Hrólfs Saga (Beowulf passim.).

Hrōthmund (2378). Le plus jeune fils d'Hrothgar.

Hrōthulf (2034, 2362), probablement le fils du plus jeune frère d'Hrothgar, Halga. Il vivait à la cour de Danemark.

Wealtheow exprime l'espoir qu'elle a, de lui voir rendre en dévouement à ses enfants, la bonté qu'Hrothgar eut pour lui-même (2360 et s...). Et il semble que cet espoir ait été trahi (2328-2338). Ce personnage est le Rolf Krake de l'Ynglinga Saga, et est mentionné dans Widsith, ligne 45.

Hruntig (2914, 2980, 3318, 3614). Le glaive d'Unferth, que celui-ci prête à Beowulf, pour combattre la mère de Grendel.

Hūgas (5004, 5828). Les Hugs, — Chauci, de Tacite (Germania, 35). Tribu qui se joint aux Francs, pour repousser l'attaque d'Hygelac, sur les côtes des Frisons.

Hūnlāfing (2286), fils d'Hunlaf, et guerrier de Finn : il tue Hengest.

Hygd (3852, 4344, 4738). Fille d'Haereth (3858), femme d'Hygelac, et mère d'Heardred.

Hygelāc (qu'on écrit généralement Higelāc, 870 ; Hygelāc, 4302 etc. ; génitif, Hygelāces, 3060, 4772, 5886 ; Higelāces, 388 etc. ; datif, Hygelāce, 4338 ; Higelāce, 904 etc.). Le roi régnant des Geats, pendant toute l'action du poème (Hygelac = le Chocilaicus ou Chochilagus, de Grégoire de Tours, et de Gesta Regum Francorum). Il est le troisième fils d'Hrethel, et l'oncle de Beowulf.

Ongentheow ayant défait et tué son frère, Haethcyn, Hygelac attaque, à son tour, le roi de Suède, et l'un de ses compagnons, Eofor, tue ce dernier.

Hygelac, encore jeune, quand Beowulf revient de Danemark, épouse la princesse Hygd. Il meurt peu de temps après, au cours de l'invasion qu'il fait chez les Frisons, entre l'an 512 et 520 après J.-C. (2404 et s.. ; 4708 et s... ; 5002 et s... ; 5028 et s...). Son jeune fils, Heardred lui succède, Beowulf ayant refusé le trône qui lui était offert par la reine Hygd, veuve d'Hygelac.

Ingeld (4128), fils de Froda, et prince des Heathobards. Beowulf dit à Hygelac, que la fille d'Hrothgar, Freawaru, est promise en mariage à Ingeld, et que le roi danois espère arrêter, par là, les hostilités entre les deux peuples (4048 et s...). Beowulf exprime son

doute à cet égard (4134-4138). Les mêmes détails se retrouvent dans Widsith (45-49) :

« Hrothwulf and Hrōthgār hēoldon lengest
sibbe aetsomne suhtorfaedran,
siththan hy forwrāecon Wīcinga cynn
and Ingeldes ord forbīgdan,
forhēowan aet Heorote Haethobeardna thrym. »
Greins' Bibliothek, I, 252.

Ingwine (2088, 2638), amis d'Ing, le premier roi légendaire des Danois du Sud. Sur Ing, on lit dans Rune-poem, 67-68, (édit. Wülcker) :

« (Ing) waes aerest mid Eastdenum
gesewen secgun. »

Ing a été identifié avec Sceaf et Frea.

Merewīoing (génitif, Merewīoingas, 5842), le roi mérovingien des Francs.

Naegling (5360). Le glaive dont Beowulf se sert, en combattant le dragon. Stopford Brooke (I, 76), prétend reconnaître dans Naegling, la racine de nail, clou : le glaive s'enfoncerait dans le corps de l'ennemi, comme un clou, — ou bien, nail s'appliquerait aux clous garnissant le pommeau du glaive (?).

Offa (3898, 3914). Roi des Angles (« Offa weōld Ongle », Widsith, 35) ; fils de Garmund ; époux de Thrytho ; père d'Eomaer.

Ohthere (génitif, Ōhteres, 4760, 4788, 5224, Ōhtheres, 5856). (L'Ottar Vendilkraka de la Saga d'Ynglinga), fils du roi suédois, Ongentheow, et père d'Eanmund et d'Eadgils.

Onela (5232, 5864). Suédois (l'Ali de l'Ynlinga Saga) qu'Athils = Eadgils, tue au cours de la bataille, sur le lac de glace, Wener.

Ongenthēow (nom. Ongenthēow, 4972 ; Ongenthīo, 5848, 5902 ; Ongenthīow, 5922 ; génitif, Ongenthēowes, 4940 ; Ongenthēoes, 3936 ; Ongenthīoes, 4774 ; datif, Ongenthīo, 5972). Roi des Suédois, et père d'Onela et d'Ohthere. On suppose que le nom de sa femme a été Elan (?). Comme représailles à des incursions des fils d'Ongentheow, Haethcyn, roi des Geats, envahit la Suède, et enlève la femme d'Ongentheow (Elan ?), comme otage Ongentheow viole, alors, le territoire des Geats, tue Haethcyn, et délivre sa reine. Mais Hygelac le

défait, à son tour, à Ravenswood, et Ongentheow est tué par Eofor (4944-4978 ; 5820-5996).

Ōslaf (2296), guerrier qui s'est uni à Guthlaf, pour venger la mort de Hnæf.

Sceden-īg (datif, Sceden-igge, 3372 ; en vieux normand, Skāney). Scandie, — la partie méridionale de la péninsule scandinave, appartenant aux Danois. Ce nom s'applique, ici, à tout le royaume danois.

Scēfing (8), fils de Scef ou Sceaf.

Scyld, (8, 38, 52) fils de Sceaf, et fondateur légendaire de la dynastie scylding (le Skyoldus de Saxo Grammaticus).

Scyldingas (Scyldungas, 4104; génitif, Scildunga, 4202; Scyldunga, 4318 ; Scyldinga, 60, etc.). Les Scyldings, descendants de Scyld, et généralement, tout le peuple danois. Formes variées :

Ār-Scyldingas, Here-Scyldingas, Sige-Scyldingas, Theōd-Scyldingas. Vid. Dene.

Scylfingas (4762). Les Scylfings, nom de la dynastie suédoise régnante, — et qui s'étend au peuple suédois, comme Scyldings s'applique au peuple danois. Les Scylfings sont encore appelés : Gūth-Scylfingas, Heatho-Scylfingas.

Le parent de Beowulf, Wiglaf, appartient et à la famille des Scylfings, et à celle des Waegmundings (5628). En ce cas, sa filiation peut être ainsi établie :

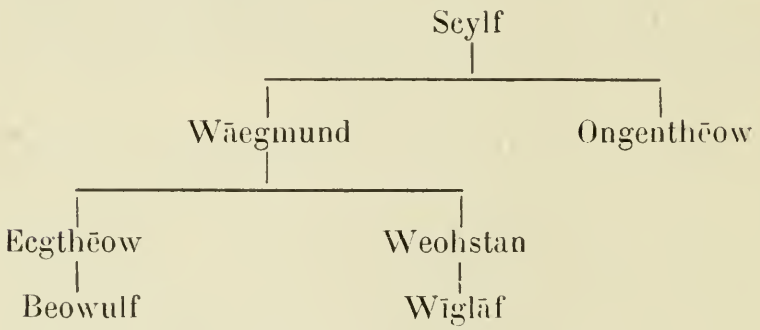

Sigemund (1750, 1768), fils de Waels, père et oncle de Fitela. Dans la Völsunga Saga, et dans le Niebelungenlied, c'est Sigurdr ou Siegfried, fils de Sigemund, qui tue le dragon, et non Sigemund lui-même, comme dans Beowulf. Ce qui prouve que la version de cette légende, dans Beowulf, serait la première en date.

Swēon (4944, 5892, 5916, 6002). Les Suédois, appelés aussi, Swēo-thēod, et leur pays, Swīo-rīce. Ils sont sous la domination de la dynastie scylfing.

Swerting (2406). Geat, et aïeul d'Hygelac.

Trytho. Femme d'Offa, roi des Angles. Elle figure dans un court épisode, qui apparaît, sans transition, dans le poème, pour accuser, semble-t-il, le contraste entre la violence et la dureté de cette reine, et la douceur d'Hygd (3862-3924).

Unferth. Danois, attaché à la cour d'Hrothgar, comme héraut. A l'issue du festin qui précède le combat de Beowulf et de Grendel, Unferth pris de vin et d'envie, s'oublie à méconnaître les lois de l'hospitalité, et proclame que Beowulf a été vaincu à la nage, par Breca.

Le héros lui répond victorieusement, et dans la suite du poème, Unferth est devenu l'ami de Beowulf, à qui il prête Hruntig, le glaive fameux. C'est là un des caractères les plus incertains, et les plus barbares du poème (998, 1060, 2330, 3614).

Wægmundingas (5214, 5628). La famille à laquelle Beowulf et Wiglaf appartiennent. Vid. Scylfingas.

Wæls (1754, 1794). Père de Sigemund.

Wealhthēow (1224). (Wealhthēo 1328, 2324, 2430; datif, Wealhthēon, 1258). De la famille des Helmings (1240), femme d'Hrothgar. Elle donne à Beowulf, la meilleure hospitalité (1224, 2376, 2430).

Wederas (génitif, Wedera, 450, etc.), ou Weder-Geats, — un nom des Geats.

Wēland (910). Le Völund de l'Edda, le fameux forgeron de la légende germanique, dont la cotte de mailles de Beowulf, est l'œuvre.

Wendlas (496), (les Wenlas de Widsith, 59 ?), ou plus probablement, les Vandales. Cf. Bugge, dans PB. XII, 7; ten Brink. Beowulf-Untersuchungen, 203. Möller (Altengl. Volksepos, p. 5, et Sarrazin (Beowulf-Studien, pp. 29, 43). Ces auteurs les considèrent, comme ayant habité la partie nord du Jutland.

Weohstān (5226), (génitif, Weōhstanes, 5724; Weoxstānes, 5204; Wihstānes, 5504, etc.). Père de Wiglaf, et meurtrier d'Eanmund.

Wīglāf. Fils de Weohstan. Il est parent de Beowulf (5626), de la race des Waegmundings (5628), et l'un des chefs des Scyldings (5206). Il est choisi, avec dix autres guerriers, pour accompagner Beowulf dans son expédition contre le dragon (5726 et s...), et lui seul, se montre digne de cet honneur. S'abritant sous le bouclier de Beowulf, il fait preuve d'un grand courage, et il porte au dragon le premier coup mortel (5388 et s...). C'est à lui seul que Beowulf s'adresse, en mourant, et commet ses volontés dernières (5618, etc.). Wiglaf reproche leur lâcheté aux autres compagnons de Beowulf, et il les dépouille de leurs fiefs (5772). Puis il donne, pour les funérailles du héros, les ordres mêmes qu'il a reçus de Beowulf mourant. (5601, 6188 et s...).

Withergyld (4102). Le nom d'un guerrier des Heathobards.

Wonrēd (5942). Père de Wulf et d'Eofor.

Wulf (5930, 5986), fils de Wonred, et père d'Eofor. Dans la bataille qui met aux prises les forces d'Hygelac et d'Ongentheow, Wulf attaque ce dernier, qui commence à le mettre en déroute, quand Eofor se porte au secours de Wulf, et tue Ongentheow (5928 et s...).

Wulfgar. Chef des Wendels, à la cour d'Hrothgar : c'est lui qui le premier, reçoit Beowulf et ses compagnons, à leur arrivée en Danemark, et qui les présente à Hrothgar (696, 720, 780).

Wylfingas (dat. Wilfingum, 922, Wylfingum 942). Tribu à laquelle Heatholaf appartenait. Müllenhoff situe son territoire sur les côtes Sud-Ouest de la Baltique (Untersuchungen, 90).

Wyrd (5054). Comme le latin, *fortuna*, wyrd indique et la fatalité, et la personnification de la fatalité. Dans la mythologie scandinave, Wyrd était l'un des trois principaux Norns ou Nornir, qui, avec les Valkyriurs, étaient les maîtres absolus de la destinée humaine.

Yrmenlaf (2648). Danois, et le plus jeune frère d'Aeschere.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Thorkelin, *G. J.* De Danorum rebus gestis secul. III et IV poema Danicum dialecto Anglosaxonica. Havniæ, 1815.

Outzen. Ueber das Ags. Beowulfs Gedicht. Kieler Blätter, III, 312. 1816.

Grundtvig, *N. F. S.* Dannewirke, II, 284. 1817.

— (Translation) Bjowulfs Drape. Copenhagen, 1820. (Reviewed by J. Grimm in Götting. Anzeiger, 1823).

Conybeare J. J. Illustrations of Ags. Poetry. London, 1826.

Kemble, *J. M.* The Ags. Poems of Beowulf, the Traveller's song (*i.e.* Widsith), and the Battle of Finnsburg. (Text). London, 1833. Second edition, 1835-37, in 2 vols.

— Ueber die Stammtafel der West Sachsen. Munich, 1836 (Rev. by J. Grimm, Gött. Anzeiger, 1836).

Leo, *H.* Ueber Beowulf, Halle, 1839.

Ettmüller, *L.* Beowulf, stabreimend übersetzt. Zurich, 1840.

Schaldemose, *F.* Beowulf og Scopes Widsith, to Angelsaxiske Digte. Copenhagen, 1837.

Müllenhoff, *K.* Der Mythus von Beowulf, 1849.

Wackerbarth, *A. D.* Beowulf, translated into English verse (irregular metres). London, 1849.

Schaldemose, *F.* Seconde édition de son texte de 1847. Copenhagen, 1851.

Haupt, *M.* Zum Beowulf, 1853.

Thorpe, *B.* The Ags. Poems of Beowulf, the Scôp or Gleeman's

Tale (*i.e.* Widsith) and the Fight at Finnsburg (text, with English translation). Oxford, 1855.

Müllenhoff, *K.* Sceáf und seine Nachkommen, s. l. n. d.

Bouterwek, *K.* Das Beowulflied. Eine Vorlesung. 1856.

Bachlechner, *J.* Die Merovinger im Beovulf. s. l. n. d.

— Eomaer and Heming (Hamlac). 1856.

Grein, *C. W. M.* Bibliothek der Ags. Poesie. Vol. I.

— Dichtungen der Angelsachsen, stabreimend übersetzt. Göttingen, 1857.

Bouterwek, *K. W.* Zur Kritik des Beowulfliedes. 1859.

Rieger, *M.* Ingaevonen, Istaevonen, Herminonen. 1859.

Müllenhoff, *K.* Zur Kritik des Ags Volksepos. 1859.

Dietrich. Rettungen. 1859.

Sandras, *G. S.* De carminibus Cædmoni adjudicatis. Paris, 1859.

Simrok, *K.* Beowulf, übersetzt und erläutert. Stuttgart and Augsburg. 1859.

Grundtvig, *N. F. S*, Beowulf's Beorh. Copenhagen, London and Leipzig, 1861.

Haigh, *D. H.* The Anglo-Saxon Sagas. London, 1861.

Grein, *C. W. M.* Die historischen Verhältnisse des Beowulfliedes, in Ebert's Jahrbuch für rom. und engl. 1862.

Heyne, *Moritz.* Beowulf. Paderborn, 1863.

— Beowulf, Traduction allemande. Paderborn, 1863.

Holtzmann, *A.* Zu Beowulf. Textkritik. 1863.

Grundtvig, *N. F. S.* Deuxième édition de sa traduction de 1820. 1863.

Schultze, *M.* Uber das Beowulfslied.

Heyne, *M.* Ueber die Halle Heorot. Paderborn, 1864.

Müllenhoff, *K.* Zeugnisse und Excurse zur deutschen Heldensage. 1865.

Grein, *C. W. M.* Beowulf nebst den Fragmenten Finnsburg und Waldere. Cassel und Göttingen, 1867.

Heyne, *M.* Beowulf. Deuxième édition du texte de 1863. Paderborn, 1868.

Köhler, *A.* Germanische Altherthümer im Beowulf. 1868.

Müllenhoff, *K.* Die innere Geschichte des Beowulfs. 1860.

Bugge, *Sophus.* Til de oldengelske digte om Beowulf og Waldere. 1869-70.

Arnheim, Dr. Ueber das Beowulflied. Bericht über die Jacobsonsche Schule zu Leesen, 1867-1871.

Köhler, A. Die Einleitung des Beowulfliedes und die beiden Episoden von Heremod. 1870.

Rieger, M. Zum Beowulf. 1871.

Earle, J. Beowulf. Canadian Monthly, II, 83. 1872.

Von Wolzogen, H. Beowulf. Aus dem Angelsächsischen. Leipzig, 1872.

Heyne, M. Troisième édition de son texte de 1873.

Bugge, S. Zum Beowulf. 1873.

Ettmüller, L. Carmen de Beowulfi Gautarum regis... quale fuerit antequam in manus interpolaris, monachi Vestsaxonici, inciderat. Turici, 1875

Schröder, L. Om Bjowulf's Drapen. Copenhagen, 1875.

Arnold, Thos. Beowulf. A heroic poem of the eighth century. (Text and translation). London, 1876.

Botkine, L. Beowulf. Analyse historique et géographique. Paris, 1876.

Kölbing, E. Zur Beowulf-handschrift. 1876.

Botkine, L. Beowulf, traduite en français pour la première fois. Le Havre, 1877.

Dederich, H. Hist. und geogr. Studien zum A. S. Beowulfliede. Köln, 1877.

Hornburg. Die Composition des Beowulf. Metz, 1877.

Schultze, M. Altheidnisches in der Ags. Poesie, speciell im Beowulfsliede. Berlin, 1877.

Suchier, H. Ueber die Sage von Offa und Thrytho. s. l. n. d.

Skeat W. W. The name Beowulf. Academy I, 163, 1877.

Heyne M. Quatrième édition de son texte de 1863. Paderborn, 1879.

Nader, E. Zur Syntax des Beowulf. Programme of the Staats Ober-Realschule. Brünn, 1879.

Kölbing, E. Zu Beowulf; Kleine Beiträge. Englische Studien III, 92, et 168. 1880.

Gering, H. Der Beowulf und die Islandische Grettissaga. 1880. s. l. n. d.

Nader, E. Zur Syntax des Beowulf. Programme of the Staats Ober-Realschule in Brünn, 1880.

Wülker, R. P. Beowulf, Kassel, 1881.

Lumsden, H. W. Beowulf in modern rhymes. London, 1881.

Smith, C. S. Beowulf Gretti, dans le New Englander IV, 49 (Jan. 1881).

Garnett, J. M. Beowulf and the Fight at Finnsburg translated. Boston U. S. A. 1881.

Zinsser, G. Der Kampf Beowulfs mit Grendel. Probe einer metrische übersetzung des Ags. Epos Beowulf. Jahresbericht of the Realschule at Forbach, 1881.

Holder, A. Beowulf. I. Abdruck der Handschrift. Freiburg, und Tübingen, 1882.

Zupitza, J. A Facsimile of the entire Beowulf MS. Early English Text Society, London, 1882.

Schulz, F. Die Sprachformen des Hildebrandslieds im Beowulf. Programme of the Realschule in Königsberg, 1882.

March, F. A. The World of Beowulf. Proceedings of the American Phil. Association, 1882.

Nader, E. Der Genitiv im Beowulf. Programme of the Staats Ober-Realschule in Brünn, 1882.

Schemann, K. Die Synonyma im Beowulfsliede, mit Rücksicht auf Composition and Poetik des Gedichts. Hagen, 1882.

Kluge, E. Sprachhistorische Miscellen. 1882. s. l.

Cosijn, P. J. Zum Beowulf, 1882. s. l.

Harrison, J. A. and *Sharp, R.* Beowulf with text and glossary, on the basis of M. Heyne's text (but without his notes). Boston, U S. A., 1882.

Wülker, R. P. Beowulf. Text nach der Handschrift, Kassel, 1883.

Grein, C. W. M. and *Wülker, R. P.* Second edition of Grein's translation of 1857-1859. Kassel, 1883.

Lumsden, H. W. Second edition of his translation of 1881, with revisions and corrections. London, 1883.

Grion, Giusto. Beowulf, poema epico anglo-sassone del VII secolo, tradotto e illustrato. In the Atti dell' Academia Lucchese, vol. XXII. Lucca. 1883.

Nader, E. Dativ und Instrumental im Beowulf. Jahresbericht of the Vienna Communal Ober Realschule 1882-1883.

Hoffmann, A. Der bildliche Ausdruck im Beowulf und in der Edda. 1883. s. l.

Möller, H. Das Altenglische Volksepos in der ursprunglichen strophischen Form. I. Abhandlungen. II. Texte. Kiel, 1883.

Rönning, F. Beowulf's-Kvadet. En literaer-historisk undersögelse. Copenhagen, 1883.

Kluge, F. Zum Beowulf. 1883. s. l.

Sievers, E. Zum Beowulf. 1883. s. l.

Merbot, R. Aesthetische Studien zur Angelsachsischen Poesie. Breslau, 1883.

Gibb, John. Gudrun, Beowulf and Roland. London, 1883.

Harrison, J. A. List. of irregular (strong) verbs in Beowulf. Amer. Journal of Philology, IV, 462. 183.

Krüger, Th. Zum Beowulf. 1883. s. l.

Earle J. Anglo-Saxon Literature. London, 1884.

Krüger, Th. Ueber Ursprung und Entwickelung des Beowulfliedes. Herrig's Archiv, LXXI, 129, 1884.

— Zum Beowulfliede. Programme des stadtisches Realgymnasiums. Bromberg, 1884.

Powell, F. York. Recent Beowulf Literature. Academy No. 648, Oct. 4. Harrison's Beowulf. Acad. 654, Nov. 15. 1884.

Harrisson, J. A. Beowulf. Acad. No. 653, Nov. 8 1884.

— Old Teutonic Life in Beowulf. Overland Monthly, July, 1884.

Fahlbeck, P. Beowulflsqvädet, Sasom källa för nordisk fornhistoria. Antiqvarisk Tidskrift för Swerige, VIII, 1-87. 1884.

Sievers, E. Zur rhythmik der germ. alliterationsverses I. Vorbemergungen. Die metrik des Beowulf. II. Sprach liche Ergebnisse. 1884. s. l.

Holder, A. Beowulf Text und Glossar. Freiburg im Breisgau, 1884.

Hertz, W. Beowulf, das älteste germanische Epos. Nord und Süd. 1884. s. l.

Harrisson and Sharp. Deuxième édition de leur texte de 1882-1885.

Garnett J. M. Beowulf. Second edition of the translation of 1881. Boston, U. S. A., 1885.

Earle, J. Beowulf. The Times 9 oct. 1885. London.

Sievers, E. Die Heimat des Beowulf dichters, 1885. s. l.

Sarrazin, E. Der Schauplatz des ersten Beowulfliedes und die Heimat des Dichters. 1885, s. l.

Lehmann, *Hans*. Brünne und Helm im Ags. Beowulfliede. Gottingen Dissertation. Leipzig, Lorentz, 1885.

Wülker, *R. P.* Grundriss sur Geschichte der Ags. Litteratur. Leipzig, 1885.

Sarrazin, *G.* Altnordisches im Beowulfliede. 1886, s. l.

— Die Beowulfsage in Dänemark. Anglia IX, 195-199, 1886.

— Beowa und Böthvar. Anglia IX, 200-204.

— Beowulf und Kynewulf. Anglia IX, 515-550.

Lehmann, *H.* Uber die Waffen im Ags. Beowulfliede. 1886, s. l.

Fahlbeck, *Pontus*. Beowulfqvädet sasom källa for nordisk fornhistoria. (Lund Möller), 1884.

Banning, *A.* Die epischen Formeln im Beowulf. I. Die verbalen Synonyma. Marburger Doktorschrift, 1886.

Gummere, *F. B.* The translation of Beowulf and the relation of ancient to modern English verse. Amer. Journal of Philology, VII, 46-78. 1886.

Köhler, *K.* Der syntaktische gebrauch des Infinitivs und Particips im Beowulf. Münsterer Doktorschrift. 1886.

Bugge, *R.* Studien über das Beowulf-epos. 1887, s. l.

Sievers, *E.* Altnordisches im Beowulfliede. 1887, s. l.

Schneider, *Fr.* Der Kampf mit Grendel's Mutter. Ein Beitrag zur Kenntnis der Composition des Beowulf. Programme des Friedrichs Real-Gymnasiums. Berlin (Gärtner). 1887.

Skeat, *W. W.* On the signification of the monster Grendel in the poem of Beowulf, with a discussion of lines 2076-2100. Journal of Philology No. 29. XV 120-131. 1887.

Tolman, *A. H.* The style of Anglo-Saxon Poetry. Transactions of Modern Language Association of America. Vol. III, 1887.

Schilling, *H.* The Finnsburg-Fragment and the Finn-Episode. 1887, s. l.

Kittredge, *G.* Zu Beowulf 107 ff. 1887, s. l.

Heyne, *M.* and *Socin*, *A.* Fifth edition of Heyne's text of 1863. Paderborn.

ten Brink, *B.* Beowulf-Untersuchungen. Strassburg. 1888.

Sarrazin, *G.* Beowulf-Studien. Berlin, 1888.

Harrison and *Sharp*. Beowulf, 1883. Boston, U. S. A., 1888.

Corson, *H.* A passage of Beowulf (2724 ff). s. l. n. d.

Nader, *E.* Tempus und Modus im Beowulf. Anglia X, 542-563, 1888.

Müllenhoff, K. Beowulf-Untersuchungen. Berlin (Weidmann), 1889.

Wickberg, Rudolf. Beowulf en fornengelsk hjeltedikt, ofversatt. Westervik (C. O. Ekblad), 1889.

Miller, Thomas. The position of Grendel's arm in Heorot. Anglia XII, 396-400, 1889.

Nader, F. Tempus und modus im Beowulf. Anglia XI, 444-499, 1889.

Joseph, E. Zwei versversetzung im Beowulf. 1890, s. l.

Davison (I) and *Mac Clumpha* (II). Differences between the scribes of Beowulf. 1890, s. l.

Zupitza, J. Zu Beowulf. 1890, s. l.

Deskau, H. Zum studium des Beowulf. Berichte des freien deutschen Hochstiftes. 1890, s. l.

Klöpper Clemens. Heorot-Hall in the Ags. poem of Beowulf. Festschrift für K. E. Krause. Rostock, 1890.

Sarrazin, G. Entgegnung. 1890, s. l.

Schröer, A. Zur Texterklärung des Beowulf. Anglia XIII, 333-348, 1890.

Jellinek and *Kraus.* Die Widerspüche im Beowulf. 1891, s. l.

Sievers, E. Zur Texterklärung des Beowulfs. Anglia XIV, 2.

Davidson, C. The Phonology of the stressed Vowels in Beowulf. Publications of the Mod. Lang. Association of America. Vol. VI, no. 3, 1891.

Horning, E. L. Zur grammatik des Beowulf. Göttingen Doctorschrift, 1891.

Earle, John. The Deeds of Beowulf, done into modern prose, with an introduction and notes. Oxford (Clarendon Press), 1892.

Hall, John Lesslie. Beowulf (Poetical translation from the Heyne-Socin text). Boston, U. S. A., s. l. n. d.

Brooke, S. A. History of Early English Literature. London (Macmillan), 1892.

Davidson, Ch. The Philosophy of the stressed Vowels in Beowulf. Publications of Mod. Language Association of America. Vol. VII. 1892.

Sonnefeld, G. Stilistisches und Wortschatz im Beowulf. Strassburg Dissertation. Würzburg, 1892.

Sarrazin, G. Die Abfassungzeit des Beowulfliedes. Anglia XIV, 399-415.

Cosijn, P. J. Aanteekeningen op den Beowulf. Leiden (Brill), 1892.

Athenaeum, 11 June, 1893. The Ags. name 'Beowulf'.

Bugge, S. and *Olrik, A.* Roveren ved Grasten og Beowulf. Dania, I, 3, 1892.

Olrik, A. Er Uffesagnet indvandret fra England? Arkiv for nordisk filologi. VIII, 4. pp. 368-375, 1892.

Hoffmann, P. Beowulf... aus dem Ags. übertragen. Züllichau, s. d.

Hall, J. Lesslie. Students Edition of Trans. of 1892. 1893.

McClumpha, C. On Stopford Brooke's Beowulf in his Hist. of Early Eng. Lit. 1893, s. l.

Todt, August. Die Wortstellung im Beowulf. Anglia XVI, 226-260, 1893.

Sievers, E. Zum Beowulf. 1893, s. l.

Kögel, R. Beowulf 1893, s. l.

Cook, A. Beowulf 572 ff. 1893, s. l.

Wyatt, A. J. Beowulf (Text with textual footnotes, index of proper names, and glossary). s. l. n. d.

Holder, A. Third Edition of his Text of 1882. 1894.

Harrison and *Sharp.* Fourth Ed. of the Text of 1883 (with notes). Boston, U. S. A., 1894.

Cook, Albert. Beowulf. 1894, s. l.

Poyatscher, A. Zu Beowulf. 1894, s. l.

McNary, S. J. Beowulf and Arthur as English Ideals. Poet-Lore. Nov. 1894.

Detter, F. Uber die Heothobarden im Beowulf. Verhandlung der 42 Versammlung Deutscher Philologen, etc., in Wien. Mai 1893. Leipzig, 1894.

Turner, F. A. Beowulf. A short account of its contents and history. London, 1894.

Kaluza, M. Die metrik des Beowulfliedes. Berlin, s. d.

Holder, A. Part II Beowulf. Freiburg and Leipzig, 1896.

Sievers, E. Beowulf und Saxo. Berichte über die Verhandlungen der kgl. sächs. Gesellschaft der Wissenschaften. Leipzig, 1895.

Kluge, F. Der Beowulf und die Hrolfs Kraka Saga. 1895, s. l.

Bright, J. W. Notes on Beowulf. 1895, s. l.

Binz, G. Zeugnisse zur Germanischen Sage in England (Sceaf und seine Nachkommen, und die genealogien, Beowa, Hygelac,

Beowulf, Hrethel, Ongentheow, Heremod, Sigehere und Alewih, Offa und Thrytho, Ingeld und Hrothgar. Welsungen sage. Ermenrich sage). 1895, s. l.

Morris, *W.* and *Wyatt*, *A. J.* The Tale of Beowulf (Verse translation in very archaic language). Kelmscott Press, 1895.

Sarrazin, *G.* Neue Beowulf Studien. 1896, s. l.

Kölbing, *E.* Zum Beowulf. Englische Studien XXII, 325. 1896.

Frye, *Hall.* On the translation of Beowulf. 1896, s. l.

Simons, *L.* Beowulf. Angelsaksisch Volksepos vertaald in stafrijm. 1896, s. l.

Sarrazin, *G.* Heorot (die Hirsch-halle). Anglia XIX, 368-392. Der Balder-cultus in Lethra. Anglia, 392-396. 1897.

Henning, *R.* Sceaf und die West-Sächsische Stammtafel. 1897, s. l.

Blackburn, *F. A.* The Christian coloring in the Beowulf. Publishers of the Modern Language Association. Vol. 12(2), 204-225. Baltimore U. S. A., s. d.

Ker, *W. P.* Epic and Romance. Contains a chapter on Beowulf, and other references. London, 1897.

Steineck, *H.* Beowulf u. a. in wortgetreuer Ubersetsung. Leipzig, 1898,

Morris, *W.* and *Wyatt*, *A. J.* Beowulf. London, 1898.

Arnold, *Thomas.* Notes on Beowulf. London (Longmans), 1898.

Niedner, *F.* Die Dioscuren im Beowulf. 1898, s. l.

Heyne, *M.* Seconde édition de sa traduction de 1863. Paderborn (Schoning), 1898.

Kistenmacher, *R.* Die wortlichen Wiederholungen im Beowulf. Dissertation, Greifswald, 1898.

Thomson, *Clara.* The Adventures of Beowulf, translated from the Old English and adapted to the use of Schools. London (Horace Marshall), 1899.

Trautmann, *M.* Berichtigung, Vermutungen und Erklärungen zum Beowulf. In Bonner Beiträge zur Anglistik, Bonn (P. Hainstein), 1899.

Holder, *A.* Part II. Beowulf. Freiburg im Breisgau, 1899.

Beowulflied. Als Anh d. Finn-Bruchstück u. d. Wadhere-Bruchstücke. v. M. Trautmann. Bonn, 1904.

Beowulf. Altengl. Heldengedicht v. P. Vogt, Halle, 1905.

Petersen, *G. P.* Beowulf. Stuttgart, 1905.

Ries, J. Die Wogstellung im Beowulf. Halle, 1907.

Schücking, L. Beowulfs Rückkehr. Halle, 1905.

Schücking, L. D. Grundzüge d. Satzverknüpfung im Beowulf. Halle, 1904.

Ahrens, J. Darstellung d. Syntax in angelsachs Gedicht. Rostock, 1904.

Mahn, E. Darstellung d. Syntax in d. sogen angelsachs. Physiologus. Neubraudenburg, 1903.

Förster, Beowulf-Materialien. Braunschweig 1900.

Sievers. Zum angelsächs. Vocalismus. Leipzig, 1900.

Dove, K. Die angelsächs Riesenreiche. 1906-1907.

Beowulf nebst d. Finsburg-Bruchstück, von H. Gering. Heidelberg, 1906.

Beowulf nebst d. Finsburg-Bruchstück, v. F. Holthausen. Heidelberg, 1905-1906.

APPENDICE

TABLES GÉNÉALOGIQUES

Les noms des femmes sont imprimés en italique. Les noms entre parenthèses sont ceux que l'on trouve dans Saxo Grammaticus.

D. *Danes* Scyldings, Ingwine, Hrethmen.

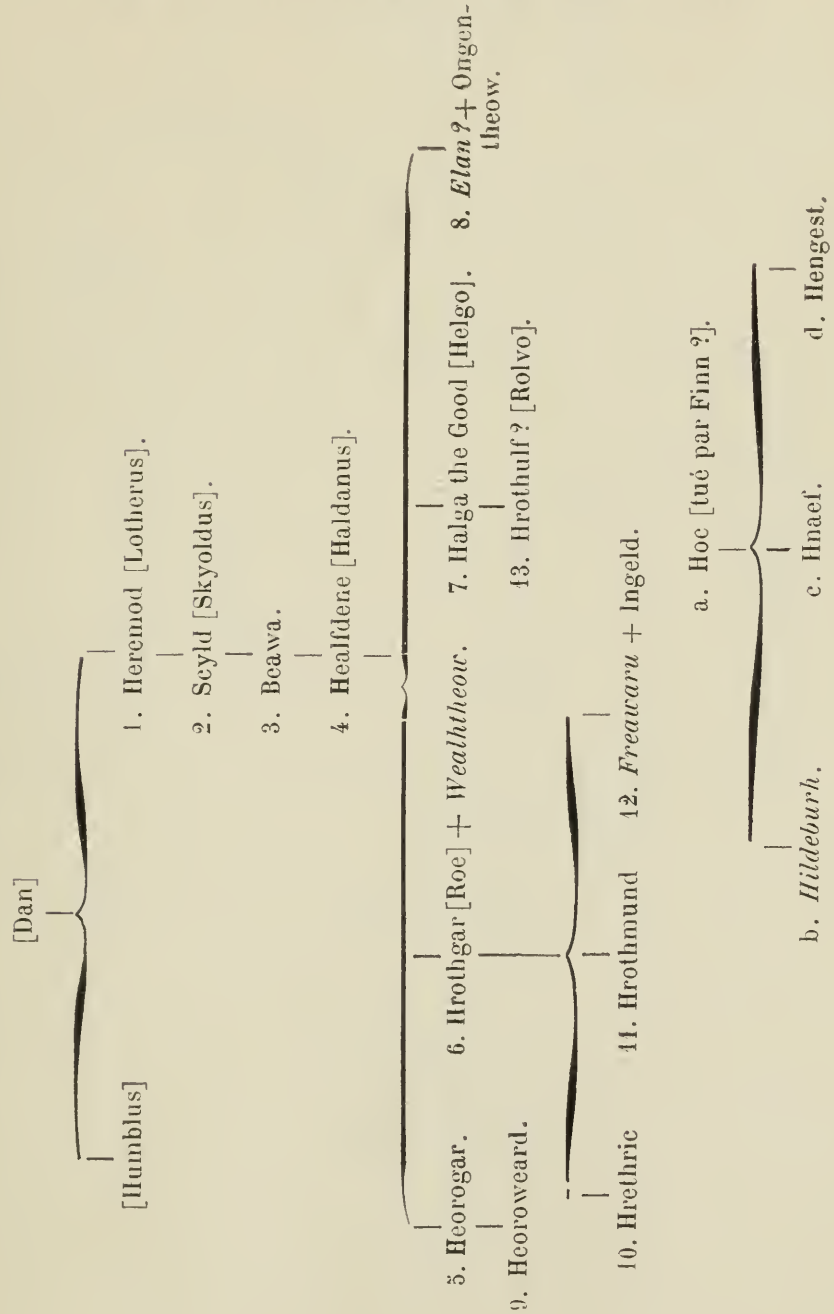

G. *Geats* (Weders, Hrethlings).

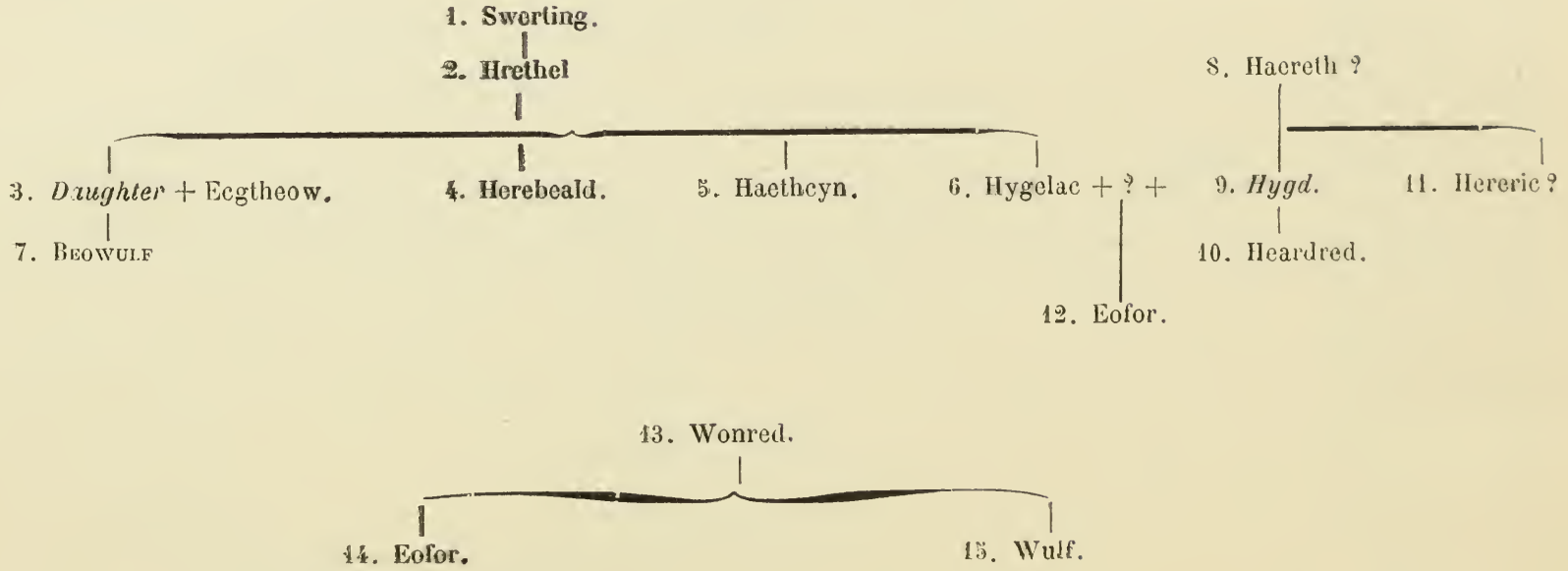

S. *Swedes* (Scylfings).

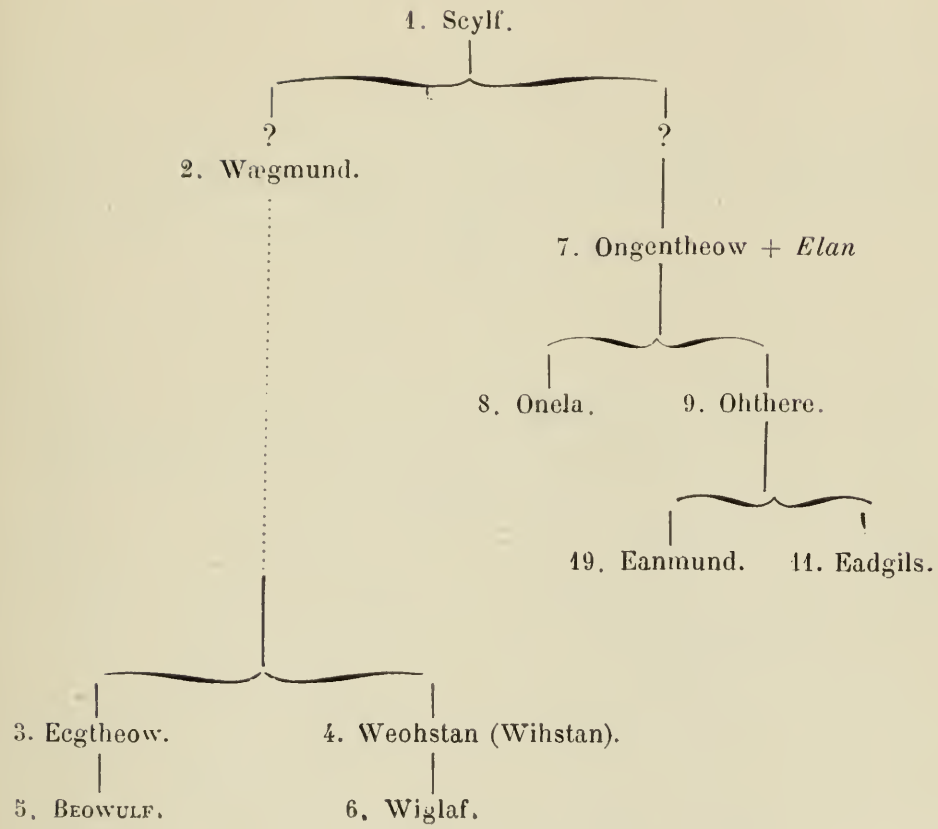

F. *Frisians.*

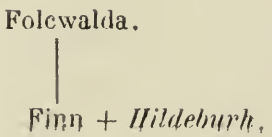

A. *Angles.*

Garmund.
|
Offa + *Thrytho.*
|
Eomaer.

II

1.

Mots à forme classique employés dans Beowulf : ancre ; candel ; ceaster ; cumbol ou cumbor ; dēofol ; disc ; draca ; giganta ; mīl ; nōn ; segn ; straet ; weall ; wīn.

2.

Expressions comparées dans Widsith et Beowulf :

Ligne	Widsith	Beowulf
1*b*	wordhord onlēac	wordhord onlēac
2*b*	ofer eorthan	ofer eorthan
3*b*	on flette gethāh	… gethah ful on flette
6*b*	forman sīthe	forma sīth
7*b*	hām gesōhte	hām gesōhte
9*b*	worn sprecan	worn… sprāece worn… gespræc
11*a*	thēodna gehwylc	thēoda gehwylce
11*b*	thēawum lifgan	thēawum lyfde
13*a*..*b*	sēthe… wile	sēthe wille
16*a*	monna cynnes	manna cynnes
33*ab*	Hringweald wæs hāten Herefarena cyning	Wīglāf wæs hāten Weoxstānes sunu
51*a*	geond ginne grund	under gynne grund
54*a*..*b*	ic mæg…. secgan spell	se secg… secgende wæs lāthra spella
66*a*	forgēaf…	forgēaf ..
67*a*	songes tō lēane	sigores tō lēane

Ligne	Widsith	Beowulf
67*b*	næs thæt sēne cyning	thæt wæs gōd cyning
71*b*	mīne gefrēge	mīne gefrēge
77*ab*	...wīnburga gewald āhte	hē āh ealra geweald
101*a*	under swegle	under swegle
102*a*	goldhroden cwēn	... goldhroden ... folccwēn
114*a*	frōdne and gōdne	... frōd ond gōd
119*b*	wīg ne ālæg	næfre on ōre læg wīdcūthes wīg
120*b*	heardum sweordum	heard swyrd
129*b*	wundnan golde	wund*num* golde
130*a*	werum and wīfum	wera on wīfa
138*a*	sūd oththe north	sūth ne north
141*a*	eorlscipe æfnan	eorlscipe æfnan
143*a*	under heofonum	uncer heofenum

III

L'ancien palais royal scandinave a été ingénieusement reconstitué, par le docteur L. Simons, *Beowulf vertaald in stafrijm*, Gent, 1896, p. 225. L'édifice était rectangulaire, et la voûte en était supportée par quatre rangs de piliers ; l'ensemble de la pièce était divisé en un vaisseau, et deux ailes, sur les côtés. Au milieu de la salle, s'ouvrait un foyer libre.

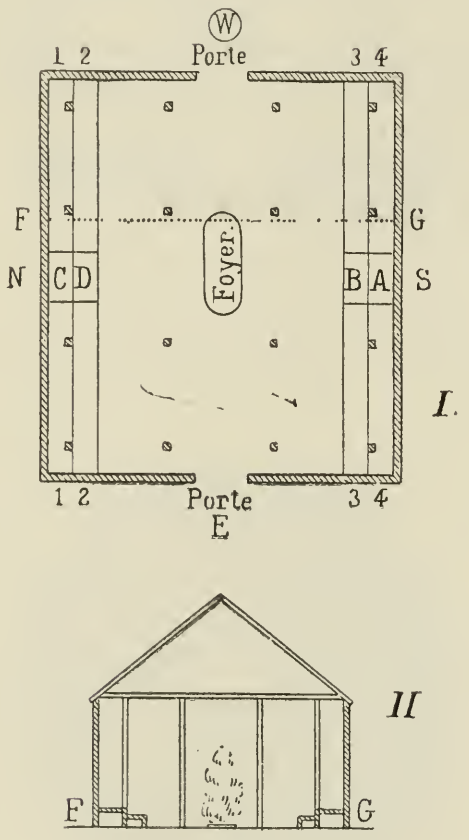

Diagramme d'un palais royal scandinave.

I. — Vue plane.
II. — Coupe verticale.

Sur les ailes s'échelonnaient des bancs de bois, surélevés de deux marches, et qui servaient de sièges, ou de lits de repos. De ces sièges, la rangée qui se dressait à l'entrée de droite, à la pointe sud du croquis, était la plus considérée. Les places d'honneur, par excellence, sont figurées par les lettres A, B, C, D, et sur ces sièges les chefs pouvaient s'asseoir, avec les guerriers qu'ils voulaient particulièrement honorer. La place éminente, A, était toujours occupée par le chef auquel la demeure appartenait ; dans Beówulf, par Hrothgar ; et Unferth, dans le même poème, assis aux pieds d'Hrothgar, devrait être placé sur le siège inférieur, B. La seconde place élevée C, sur le rang opposé, était donnée à l'hôte le plus distingué. Beowulf l'occuperait donc, dans ses visites à Hrothgar et à Hygelac. Les autres bancs étaient occupés par la cour, les guerriers escortant les chefs, etc. Des dispositions analogues se retrouvent dans l'architecture russe contemporaine, où les maisons communes comprennent et les bancs circulaires, et le foyer central.

Cf. *Grundriss der Germanischen Philologie* de Paul, XIII, 228-235 ; *Nordbon under Hednatiden*, par Holmberg, Stockholm, 1871, p. 129 ; *Königliche Gefolgestube*, p. 232.

IV

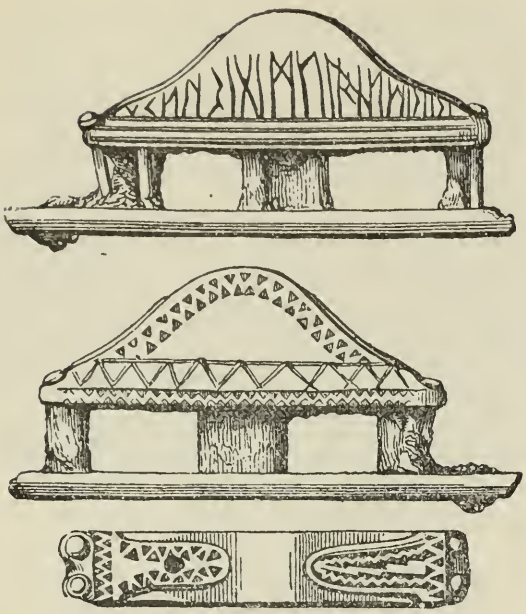

Fig. I. — Reconstitution du pommeau d'un glaive, avec inscriptions runiques, par J. Wyatt.

Fig. II et III. — Les deux figures inférieures montrent l'autre côté du pommeau, et le haut de celui-ci, avec ses ornements.

Bouclier de bois, avec centre et motifs en bronze, à l'entrecroisement des bois (J. Wyatt).

V

Guerriers de l'île d'Oland, avec enseignes à tête de sanglier, sur le casque ; la lance dans la main droite ; la main gauche appuyée sur un glaive à la courte lame (J. Wyatt).

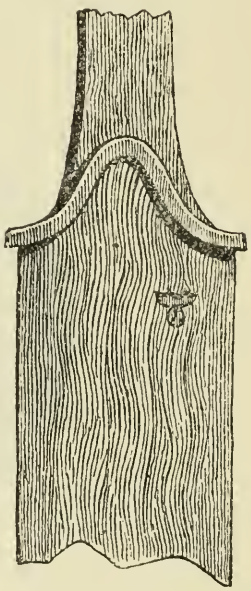

I. — Mors et brides.
II. — Lame damasquinée (J. Wyatt).

VI

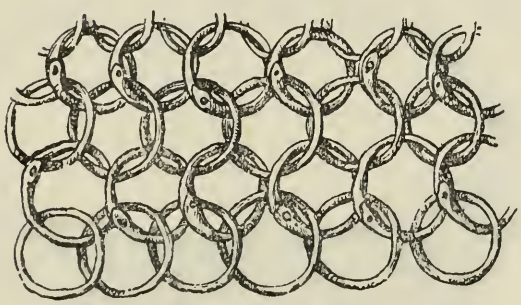

Corselet et cotte de mailles.

La figure inférieure montre l'enchevêtrement des anneaux (J. Wyatt).

VII

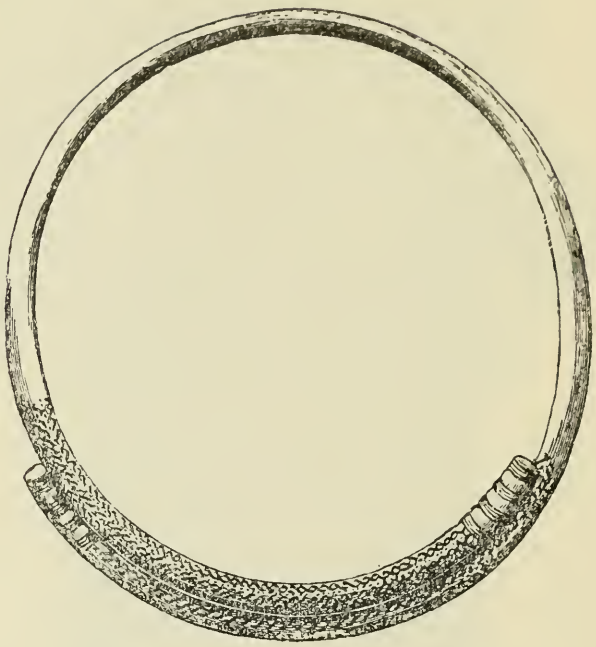

Fig. I. — Bracelet.

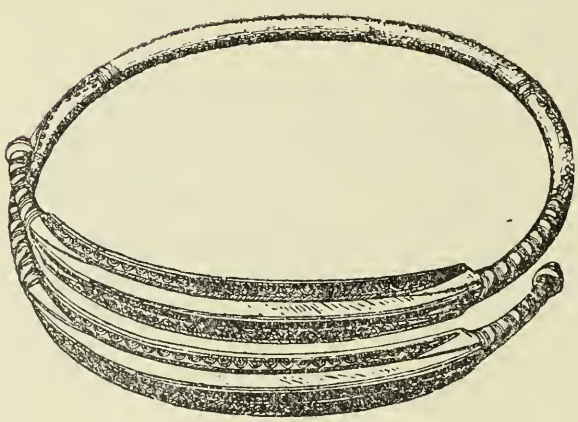

Fig. II. — Collier (J. Wyatt).

VIII

Reconstitution d'un navire scandinave, au pavillon de Norvège, à l'exposition de Chicago, en 1893.

BEOWULF

RYTHMIQUE ANGLO-SAXONNE

ET

DU TRÈS ANCIEN ANGLAIS

RYTHMIQUE

I

Le vers allitéré dans l'ancien anglais (1)

Il est probable que l'allitération fut la forme primitive de la poétique anglaise. Et la tendance du génie poétique anglais à l'allitération, se marque déjà dans la très ancienne prose, en des noms de héros et de familles, tels que Scyld et Sceaf, Hengist et Horsa, Finn et Folcwald, qui allitèrent entre eux, comme les noms analogues des autres familles teutones. (Autre exemple : Mannus, Ingo, Isto, Irmino) (2). Les plus anciens monuments de la poésie anglaise, tels que les fragments des hymnes de Caedmon dans le Ms., More de Cambridge, et l'inscription sur la croix de Ruthwell, sont composés de lignes allitérées, qui représentent le caractère essentiel de la presque totalité de l'ancienne poésie anglaise, à l'exception du « *Poème Rimant* » (« *Rhyming Poem* »), dans l'Exeter Book (3), et de quelques autres pièces en petit nombre, et d'une date ultérieure, où l'allitération et la rime sont combinées. Cette très ancienne poésie anglaise, et les fragments d'anciens dialectes du Nord, et d'Anglo-

1. Nous avons été guidé dans cette étude, par les recherches savantes et définitives de Jacob Shipper, que nous avons suivies, et dont l'excellente histoire de la versification anglaise, fait autorité en la matière (J. Shipper, *A History of English Versification*), Oxford, Clarendon, Press, 1910.

2. Tacite, *Germania*, II.

3. Cf. Grein-Wülcker, III, I, p. 156.

Saxon (l'Heliand avec 5.985 lignes, et le fragment récemment découvert, de la Genèse en 335 lignes de vieil anglo-saxon, et publié, en 1894, par Zangemeister et Braune) permettent de retrouver suffisamment, les lois du vers allitéré tel que l'employaient les nations teutones.

1

Théories sur la forme métrique de la ligne allitérée

En dépit de leur rareté relative, les fragments de vieil allemand, Hilderbrandslied, Wessobrunner Gebet, Muspili, et deux formules magiques, avec un total de cent dix lignes, ont donné naissance aux premières théories sur les lois de l'accentuation, et sur les caractères généraux de la ligne allitérée.

Le premier essai de théorie sur la structure de la ligne allitérée, fut fait par Lachmann. Son système s'étayait sur la forme du vers créé par Otfried, à l'imitation du modèle latin, et consistant en une ligne longue, de huit accents, divisée par une rime léonine en deux hémistiches, de quatre accents chacun, alternativement forts et faibles. Les lois du vers rimant et strophique d'Otfried, furent appliquées par Lachmann aux vers purement allitérés, de l'ancien allemand, *dans Hildebrandslied*, par exemple, et cette manière de scander fut encore pratiquée, par ses successeurs, pour le vers allitéré de l'ancien anglais, sur la véritable nature duquel, l'opinion de la critique s'égara longtemps. En Angleterre, l'évêque Percy eut une plus claire notion du vers allitéré originaire, en l'année 1765, dans son « *Essai sur le mètre de Pierce Plowmann* » (1).

2

La théorie du vers allitéré à quatre temps

La théorie du vers allitéré à quatre temps, reposant sur ce principe, que chacun des deux hémistiches doit avoir quatre syllabes

1. Cf. Sievers, *Altgermanische Metrik*, 1893, pp. 2-17.

accentuées pour produire un rythme régulier, fut d'abord appliquée par Lachmann lui-même, au seul très ancien allemand, d'*Hildebrandslied* (1), alors qu'il reconnaissait, d'autre part, une plus grande variété de vers, avec deux accents principaux seulement, dans chaque hémistiche, dans les vieux dialectes du Nord, dans le vieux saxon, et le vieil anglais. La même théorie fut encore appliquée au très ancien allemand de *Muspilli* par Bartsch, et à ce qu'il reste de moindres vers, en très ancien allemand, par Müllenhoff (2). La deuxième tentative des partisans de ce système, fut de l'appliquer aux vieux saxon, *Heliand*, et à l'ancien anglais, *Beowulf* : ce qu'Heyne voulut réaliser, en 1866 et 1867. Mais le mètre de *Beowulf* ne diffère pas de celui des autres poèmes allitérés en ancien anglais, que Schubert (3) citait à l'appui de la théorie du vers à quatre temps, mais avec cette modification importante, déjà faite dans Bartsch, qu'à côté des sections habituelles du vers à quatre temps, on rencontre aussi, des sections de trois temps seulement. L'une des difficultés qu'il y a, à appliquer la théorie du vers à quatre temps marqués, aux hémistiches de l'ancien anglais, réside en ceci, que dans bien des cas, la plupart de ces hémistiches réunis, n'ont ensemble que quatre syllabes qui, d'après la théorie que nous étudions, devraient avoir, chacune, un accent propre. Pour expliquer ces cas, E. Jessen (4), émet l'opinion qu'en ces vers, on substituait des *pauses*, aux *temps* qui n'avaient pas été battus, dans la mesure du vers. Un autre changement fut encore apporté à la théorie générale par Amelung (5), qui voulut soutenir que dans le mètre de l'*Heliand*, chaque hémistiche renfermait deux accents primaires ou principaux, et deux accents secondaires, ou subordonnés. Afin d'adapter le vers à sa manière de le scander, il prétend que certaines syllabes pouvaient être allongées. Et il regardait le vers de l'*Heliand* comme un mètre, réglé par des temps déterminés, et non

1. Cf. Lachmann, *Uber althochdeutsche Betonung und Verskunst*, *Schriften*, II, 358, et *Ueber das Hildebrandslied*, *ib.*, II, 407.

2. *Zeitschrift für deutsches Altertum*, I, 138, et *De Carmine Wessofontano*, 1861, p. 10.

3. *De Anglo-Saxonum arte metrica*, 1871.

4. Grundzüge der altgermanischen Metrik, *Zeitschrift für deutsche Philologie*, II, 114.

5. *Id.*, III, 280.

comme une mesure, pour la récitation libre, — et dépendant seulement du nombre de syllabes accentuées.

Le professeur Möller (1), de Copenhague, s'est efforcé de solutionner ce problème, et son élève John Lawrence (2) a donné le résumé de ses explications : selon le professeur Möller, l'hémistiche consiste théoriquement, en deux mesures (*takte*), — chacune de quatre *morae* X'X X'X. — (la *mora*, X, étant le temps marqué pour une syllabe brève), — et par suite, le vers entier de quatre mesures, est ainsi composé :

$$X'XX'X \mid X'XX'X \,\|\, X'XX'X \mid X'XX'X \,\|\,.$$

Quand dans un vers, les *morae* ne sont pas effectivement remplies par des syllabes, — le temps de celles-ci doit être marqué par des pauses (représentées dans le schéma, par *p*), observées dans la récitation, et dans le chant, en prolongeant la note. Une syllabe longue (,—,) équivaut à deux *morae*. Ainsi, le vers 414 de Beowulf :

sùnd-vùdu. sõhtè. sécg: wisàde.

peut être ainsi représenté, par symboles :

$$-'X'X \mid -'X'p \,\|\, -'pp \mid -'X'X.$$

Dans ce système, la pause à *secg*, sera deux fois plus longue qu'à *sõhte*, alors qu'à *wudu*, il n'y aura pas de véritable pause, et le point qui suit ce mot, indiquera simplement la fin de la mesure.

D'autres auteurs ont accepté le point de vue de Bartsch et de Schubert, et admis qu'il pouvait y avoir des hémistiches avec trois accents seulement, et avec les quatre temps normaux. Parmi ceux-ci, on peut citer H. Hirt (3), dont l'opinion est, que trois temps dans l'hémistiche sont le nombre normal ; quatre se rencontrent moins fréquemment, et la ligne longue n'a ainsi, au plus, que six

1. *Zur althochdeutschen Alliterationspoesie*, Kiel und Leipzig.

2. J. Lawrence, *Chapters on Alliterative Verse*, Londres, 1893, édition revue par K. Linck : Anglia, *Beiblatt*, IV, 193, 201.

3. *Untersuchungen zur westgermanischen Verskunst*, I, Leipzig, 1889 ; Zur Metrik des alts. und altochd. Alliterationsverses, *Germania*, XXXVI, 139, 279 ; Der altdeutsche Reimvers und sein Verhältnis zur Alliterationspoesie, *Zeitschrift für deutsches Altertum*, XXXVIII, 304.

mesures contre huit, dans la théorie de Lachmann. K. Fuhr (1) soutient que chaque hémistiche, — qu'il soit dans le vers, en premier ou en second rang, — a quatre temps, si la dernière syllabe n'est pas accentuée, — (*klingend* ; — et dans ce cas, la syllabe finale non accentuée, reçoit un accent rythmique secondaire, par exemple, *feónd máncy'nnès*) — et trois temps, si la dernière syllabe est accentuée (*stumpf*; par exemple *fy'rst fórth gewát*, — ou encore, *múrnénthe mód*). B. ten Brink (2), appelle complets, les hémistiches à quatre temps, tels que *hȳ'ràn scóldè*, mais il admet les hémistiches à trois temps seulement, les qualifiant d'incomplets, par le manque d'un accent secondaire, (ainsi, *twélf wintra tíd*, *hám gesōhte*). M. Kaluza fut parmi les théoriciens du vers à quatre temps, qu'il s'efforce de rattacher aux conclusions de Sievers, et de quelques autres auteurs (3) Trautmann, adoptant le point de vue d'Amelung, reconnaît que certains mots et syllabes peuvent être allongés, pour obtenir les quatre syllabes accentuées, nécessaires à chaque hémistiche. Ainsi, on obtiendra avec le mode de scansion de Trautmann, pour la ligne suivante :

sprécath fáegeré beforan

le schéma : $X'X—X'X \mid X'X \mid \breve{\upsilon}X$, et pour,

ónd thú him méte sy'lest — :

$X'X \mid X'X \mid X'X \mid \breve{\upsilon}X$.

Ond. en ce dernier cas, est prolongé de deux unités, et un même exemple de cette application, se rencontre dans la syllabe finale du mot *radores*, et dans l'hémistiche, *únder rádorès ry'ne* alors que dans une section, comme *gūth rinc monig*, ou *of fold-gráefe*, les mots *rinc* et *of* auraient une valeur double, et que *gūth* et *fold*, vaudraient quatre unités, pour rentrer dans ce mode de scansion :

1. *Die Metrik des westgermanischen Alliterationsverses*, Marburg, 1892.

2. Paul, *Grundriss der germanischen Philologie*, II, 518.

3. *Der altenglische Vers* : I. Kritik der bisherigen Theorien, 1894 ; II. Die Metrik des Beowulfliedes. 1894 ; III. Die Metrik der sog. Caedmonischen Dichtungen, 1895. Cf. Saran, *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XXVII, 539 ; R. Kogel, *Geschichte der deutschen Litteratur*, 1894, I, 228, et *Ergänzungsheft zu Band I, Die altsachsische Genesis*, 1895, p. 28.

X′X | X′X | X′X | ŭX. La plupart des auteurs soutenant la théorie du vers à quatre temps, s'accordent à faire des deux premiers temps, des temps primaires, et des temps secondaires, des deux autres.

Trautmann, toutefois, ne consent pas à reconnaître de différence aussi essentielles et marquée, dans la force des quatre accents. Tous les partisans du vers à quatre temps, professent seuls, cette opinion commune, que le rythme du vers est basé sur le temps (*taktierend*.

3

La théorie du vers allitéré à deux temps

La théorie du vers allitéré à deux temps repose sur ce principe, que chacun des deux hémistiches, ne comporte que deux syllabes accentuées. En Angleterre, cette opinion fut soutenue avec art, par deux auteurs du xvie siècle, Georges Gascoigne (1), qui cite la ligne suivante, avec ce schéma d'accentuation :

No wight in this world, that wealth can attain
′ ˘ ′ ′ ′

et le roi-poète Jacques VII (2), qui propose cet exemple :

Fetching fude for to feid it fast furth of the Farie
˘ ′ ′ ˘ ′

En 1765, Percy dans son *Essai sur les Visions de Pierce Plowman*, fit remarquer « que contrairement à ce que d'aucuns supposent, l'auteur de ce poème n'a pas été un novateur en sa versification, et n'a fait que garder la rythmique anglo-saxonne et gothique, qui ne fut jamais, à vrai dire, abandonnée, mais seulement négligée et reprise, à divers intervalles »... Après avoir cité deux vers, en dialecte ancien du Nord, il les fait suivre de deux vers, de vieil anglais :

1. *Certayne notes of Instruction concerning the making of verse or ryme in English*, 1575. (Réimpression d'Arber. Londres, 1868, p. 34).

2. *Ane Schort Treatise, conteining some Rerlis and Cautelis to be obseruit and eschewit in Scottis poesie,* 1585, p. 63 de la réimpression d'Arber.

sceoth tha and scyrede scythithendure (Gen. 65)
ham and heahsetl heofena rices (*id.* 33).

Et il poursuit : « Si nous examinons, à présent, la versification des *Visions de Pierce Plowmann*, (dont il cite les premiers vers) :

In a somer season | *when softe was the sonne*
Ischop me into a schrond | *a scheep as* (*Ivere*),

nous découvrirons qu'elle est formée selon cette règle, que chaque distique, — ou longue ligne complète — doit contenir au moins trois mots, commençant par la même lettre, ou par le même son ; que chacun des sons correspondants peut être placé soit dans la première ou la seconde ligne du distique, et l'un dans l'autre, — mais que tous trois ne doivent pas être nécessairement groupés dans une seule ligne ».

Il fait alors de nouvelles citations de vers allitérés, tirées de *Pierce the Ploughman's Crede*, *The Sege of Jerusalem*, *The Chevalere Assigne*, *Death and Liffe* et *Scottish-Fielde*. Ce dernier morceau se termine par un couplet rimé :

And his ancestors of old time | *have yearde theire longe*
Before William conquerour | *this cuntry did inhabitt.*
Jesus bring them to blisse | *that brought us forth of bale,*
That hath hearkened me heare | *or heard my tale.*

Percy termine sa dissertation sur l'histoire du vers allitéré, par la conclusion suivante :

« Il est à remarquer que les poètes aŷant employé le mètre allitéré, ont également retenu les idiomes saxons propres à la poésie : *et ce détail appelle l'attention de ceux, qui veulent retrouver les lois de l'ancienne poésie saxonne, qu'on a souvent regardées comme inexplicables : je crois qu'ils les restitueront, avec le mètre de Pierce Plowman* ». Au début du XVIe siècle, la forme de cette versification se prit à changer : l'auteur de *Scottish Field*, comme nous l'avons vu, termine son poème par un couplet de rimes, et ce fut là, une innovation qui ne fit que préparer la voie à l'admission de cet ornement plus recherché. Quand la ruine fut surajoutée, tous les raffinements de l'allitération se maintinrent, au début, à côté d'elle, mais sous peu, la correspondance des sons finaux attirant toute l'attention du poète, et satisfaisant le lecteur, l'allitération ne fut plus aussi longue-

ment étudiée, et vint se perdre dans les morceaux de composition vulgaire, — ainsi ce vers :

A cobler there was and he lived in a stall ».

Il est facile de noter que ce vers présente exactement la même structure, que les vers cités par Gascoigne :

No wight in this world that wealth can attayne,
Unless hè bèlève, thát áll is bùt vayne,

— avec cette remarque, que ce sont là, des vers de quatre accents en tout, — deux dans chaque hémistiche. C'est encore la même construction rythmique de la ligne allitérée, dont parle Jacques VI, avec « *Deux syllabes brèves, et une longue par toute la ligne* », — ou en d'autres termes, avec quatre syllabes accentuées dans le vers.

Percy a donc découvert la relation qui existe entre la ligne allitérée, du moyen anglais, et celle de l'ancien anglais. Selon lui, le mètre de *Pierce Plowman* renfermait le rythme d'une forme ancienne de vers, qu'on devrait lire avec deux syllabes accentuées, dans l'hémistiche, et par suite, quatre dans la ligne entière.

Comme il a été dit plus haut, Lachmann lui-même admettait la scansion à deux temps, pour les vieux dialectes du Nord, pour le vieux saxon et l'ancien anglais, et en 1844, A. Schmeller, l'éditeur de l'*Héliand*, formulait cette loi, que dans les langues teutoniques, c'est la force même avec laquelle les différentes syllabes sont prononcées qui commande le rythme du vers, et non le nombre ou la longueur des syllabes. Selon le même auteur, le vers allitéré était écrit non pour le chant, mais pour la récitation (1). Plus tard, W. Wackernagel (2) opta en faveur de la théorie à deux temps, pour tous les vers teutoniques allitérés. Dans chaque hémistiche du vers, il y a selon Wackernagel, deux syllabes, grammaticalement ou logiquement renforcées, et par suite, fortement accentuées, le nombre des syllabes plus faiblement accentuées, étant indéterminé. La théorie du vers à deux temps, fut encore heureusement soutenue par F. Vetter (3) et par K. Hildebrand, qui abordèrent ce

1. *Ueber den Versbau der alliterierenden Poesie, besonder Altsachsen*, Bay, Akademie der Wissenschaften, philos.-histor., classe IV, p. 207.

2 *Litteraturgeschichte*, p. 45.

3. *Ueber die germanische Alliterationspoesie*, Vienna, 1872, et *Zum Muspilli*, Vienna, 1872.

sujet dans une étude sur le vers allitéré en vieux normand (1), et par Rieger, dans son essai sur la versification en vieux saxon, et en ancien anglais (2). Dans cette étude, Rieger fait ressortir les règles prédominantes, dans la poésie de ces deux nations teutonnes, si étroitement apparentées : la place et la qualité de l'allitération ; les rapports entre l'allitération et le nom, adjectif ou verbe ; l'ordre des maux, la césure, la fin du vers, les syllabes accentuées, et la limite de l'emploi des syllabes non-accentuées. D'autres auteurs, Horm, Ries et Sievers, s'appuyant sur les bases critiques de Rieger, ont contribué à mettre en lumière les caractères essentiels de ce mètre (3).

Parmi eux, Sievers (4) démontre qu'une classification méthodique de groupes de mots, avec leur accentuation naturelle, dans l'une et l'autre section de la ligne allitérée, permet de juger que ce mètre, en dépit de sa variété, n'est pas aussi irrégulier, dans les syllabes non accentuées, au commencement ou au milieu du vers, qu'il a été dit, et que ce vers comprend un nombre limité de formes définies, qui, toutes, peuvent être réduites à cinq types primordiaux. Ces cinq types, ou principales variations dans la position changeante des syllabes accentuées et non accentuées, sont, d'après Sievers, de telle nature et si arbitrairement combinés dans les vers, qu'il ne peuvent être regardés, comme les pieds symétriques même d'une ligne, où le nombre des syllabes est compté. Le principe fondamental du vers allitéré est donc dans le libre changement du rythme, — ce qui suppose que le vers n'est pas chanté, mais récité (5). Bientôt après la publication de l'essai de Sievers sur le rythme du vers germanique, — ouvrage contenant une classification complète de toutes les formes de vers se présentant dans *Beowulf*, — d'autres érudits faisant application de la méthode de Sievers à d'autres textes importants en vieil anglais, confirmèrent les résultats des études de cet

1. *Uber die Verstheilung der Edda,* Zeitschr. für deutsche Phil., p. 74.

2. *Die alt-und angelsachsische Verkunst*, Halle, 1876

3. C. R. Horn, *Paul und Braune's Beitrage,* v. 164 ; J. Ries, *Quellen und Forschungen*, XLI, 112; E. Sievers, *Zeitschr. f. deutsche Phil.*, XIX, 43.

4. *Paul und Braune's Beitrage*, X, 1885, pp. 209-314 et 491-545.

5. Sievers. *Paul's Grundriss*, II, p. 4.

auteur : Luick s'attacha à *Judith* (1) ; Frucht (2), aux poèmes de *Cynewulf*, et Cremer, à *Andreas* (3). Et Sievers lui-même, développa, à nouveau, ses conclusions avec plus de détails, dans son ouvrage sur le mètre du vieil allemand (4), où il déclare que sa théorie des cinq types, est moins une théorie, que la simple énumération des règles du vers allitéré, obtenues par la méthode d'observation que fournit la statistique. Malgré les objections de Möller, Heusler, Hirt, Furh au système de Sievers, celui-ci n'en demeure pas moins en conformité, avec la manière de lire ou de scander le vers allitéré, telle que la donnent depuis le XVIe siècle, les théoriciens de l'ancienne versification anglaise.

Quant aux formes préhistoriques de la poésie teutonique, l'opinion de Sievers est qu'une forme primitive de cette poésie, consistait en strophes ou stances, pour le chant, et non pour la seule récitation ; qu'à une période très reculée, cette poésie strophique chantée, fut remplacée par la récitation de narrations épiques, qui se transformèrent, peu à peu, dans la forme des cinq types. Comme toutes les tentatives pour prouver que certains poèmes anglais très anciens, furent composés dans la forme stropique, sont demeurées vaines, on peut opposer à la conclusion de Sievers que, dans la plupart des cas, les lignes allitérées se suivaient l'une l'autre, en une succession ininterrompue, et que même, dans les temps historiques, elles n'étaient pas composées en mètres symétriques (taktierend), et n'étaient pas destinées à être chantées, sur des mesures fixes.

On ne peut attribuer à l'ancienne poésie anglaise, de telles mètres symétriques, par ce fait, que la fin de la ligne ne correspond pas, en général, avec la fin de la phrase, comme cela eût dû être, si les lignes avaient été composées en stances, pour le chant. La structure de la ligne allitérée, n'est commandée que par les nécessités de la libre récitation. Le vers se compose de deux hémistiches qui ont

1. *Paul und Braune's Beitrage*, XI, 470.

2. *Metrisches und sprachliches zu Cynewulfs Elene. Juliana und Crist. Greifswald*, 1887.

3. *Metrische und sprachliche Untersuchung der altengl Gedichte Andreas, Guthlac, Phœnix*, Bonn, 1888.

4. *Altgermanische Metrik*, Halle, 1893.

5. H. Moller, *Das Volksepos in der ursprünglichen strophischen Form*, Kiel, 1883.

une parenté rythmique résultant de la présence, dans chacun d'eux, de deux syllabes accentuées, mais qui n'ont pas entre elles, une complète identité de rythme, parce que le nombre et la place des syllabes non accentuées, peut varier notablement dans les deux sections.

4

Accentuation de l'ancien anglais

Comme la versification de l'ancien anglais est basée sur l'accentuation naturelle du langage, il est nécessaire d'établir les lois de cette accentuation, avant d'étudier les cinq types auxquels la structure de l'hémistiche a été réduite.

Dans de simples polysyllabes, l'accent principal ou primaire, marqué par un accent aigu (′), se trouve en général, sur la syllabe radicale, et les inflexions et autres éléments du mot ont un accent moins marqué, qui va de l'accent secondaire marqué par un accent grave (`), à l'accent le plus faible qui, généralement, n'est pas marqué, ainsi : *wúldor*, *héofon*, *wítig*, *wúnode*, *æthelingas*...

Dans la ligne allitérée, en règle générale, seules les syllabes avec l'accent principal, comportent ou des sons allitérés, ou les quatre accents rythmiques du vers. Toutes les autres syllabes, même celles marquées d'un accent secondaire, ne comptent ordinairement que pour des *sons* inférieurs du vers (*senkungen*) :

síndon tha béarwas *blǽdum gehóngene*
wlítigum wǽstmum : thǣr nō wúniath *ó*
hálge under héofonum *hóltes fráetwe*.

Phoenix 71-73.

Dans les mots composés, (en en exceptant certaines combinaisons avec préfixes non accentués), le premier élément du mot composé (qui modifie ou détermine le sens du second élément) —, a l'accent principal ; le second élément n'a que l'accent secondaire, ainsi dans : *wúldor-cỳning* ; *héah-sètl ; sóth-fæst*. Et par voie de conséquence, si le composé n'a, comme dans la plupart des cas, qu'un son allitéré, cette allitération doit nécessairement tomber sur la première partie du composé :

witig wáldorcyning wórlde and héofena.

Dan. 427.

Parfois, il advient que dans les hémistiches de peu de longueur, la seconde partie du composé comprend l'un des deux accents rythmiques de l'hémistiche :

on héah-sétle héofones wáldend.

Cri. 555.

et dans une forme particulière d'allitération, le composé peut même renfermer l'un des sons allitérés, comme dans ce vers : (1)

hwaet ! we Gárdéna in géardágum.

Beow. I.

Les suffixes moins fortement accentués, dérivés et infléchis, bien que ne devant pas allitérer, peuvent occasionnellement, recevoir l'accent rythmique, à la condition qu'ils suivent immédiatement, une syllabe longue et accentuée :

mid Wy'lfingum, thā hine Wara cyn.
ne méahte ic aet hílde mid Hrúntínge.

Beow. 922-2318.

Ces règles générales pour l'accent des mots composés de deux noms, ou d'un adjectif et d'un nom, souffrent des modifications pour les cas où un préfixe, (adverbe ou préposition) est juxtaposé à un verbe, ou à un substantif. La préposition placée devant un nom, ou dépendant de celui-ci, est si étroitement unie à ce nom, que les deux mots n'expriment qu'une même notion, le nom portant l'accent principal. Ex : *onwég*, *āwég*, (away, au loin), *aetsómne* (together, ensemble), *ofdúne* (down, en bas), *tonihte* (tonight, cette nuit), *onmiddum* (amid, parmi). Autres exemples dans ces vers :

gebād wintra wórn āer he onwég hwúrfe.

Beow. 264,

sīd aetsómne thā gesūndrod wáes.

Gen. 162.

Mais tandis que le préfixe en préposition, ne comporte pas d'allitération, du fait de son manque d'accent, quelques-uns des adverbes pris en composition, sont accentués ; d'autres non accentués, et

1. Cf. Sievers, *Altger. Metrik*, p. 41.

d'autres encore, peuvent l'être ou ne pas l'être. Quand le préfixe adverbial est à l'origine distinct du verbe, tout en étant placé auprès de lui, il peut dans certains cas, en être dissocié, et il porte alors l'accent primaire, puisqu'il est bien un élément modifiant le composé. Quand, toutefois, le préfixe et le verbe sont assez étroitement unis pour n'exprimer qu'une seule notion, le verbe prend l'accent, et le préfixe est regardé comme proclitique. Il est encore une troisième classe de ces composés, portant indifféremment l'accent sur le préfixe ou sur le verbe.

Quelques-uns des préfixes les plus communément employés dans l'allitération, sont les (1) suivants : *and*, *aefter*, *eft*, *ed*, *fore*, *forth*, *from*, *hider*, *in*, *hin*, *mid*, *mis*, *nither*, *ongēan*, *or*, *up*, *ūt*, *efne*. On les rencontre dans des composés tels que : *andswarian*, *ingong*, *aéfterveard*, *etc...* :

on ándswáre and on élne stróng.

Gū. 264.

áe*thelīc* i*ngóng éal waes gebúnden.*

Cri. 308.

and ēac *ýfela órsorh wúnath.*

Met, VII, 43.

ú*plang gestṓd with* I'*srahḗlum.*

Ex. 303.

Les préfixes qui ne reçoivent pas l'allitération, sont : *ā*, *ge*, *for*, *geond*, *oth*.

*ā*h*ōn and ā*h*ébban on hḗahne bḗam.*

Jul. 228.

*háefde thá ge*f*óhten* f*óremaērne bláed.*

Jud. 122

b*rónde for*b*áernan ne on* b*áel hládan.*

Beow. 4292.

Les préfixes suivants relèvent tantôt de l'une, et tantôt, de l'autre règle : *aet*, *an*, *bī* (big, grand), *bi* (be, être), *of*, *ofer*, *on*, *tō*, *under*, *thurh*, *with*, *wither*, *ymb*.

Ils sont généralement accentués, et allitèrent, s'ils entrent en composition avec des substantifs ou adjectifs ; mais ils ne sont pas

1. Cf. Koch, *Historische Grammatik der englischen Sprache*, Weimar, 1863, I, 156.

accentués, et n'allitèrent pas, s'ils sont composés avec des verbes, ou autres particules (1) : ainsi, *óferhēah*, *óferhȳd* ; et, *ofercúman*, *oferbidan*. Exemples tirés des textes : (*a*) préfixes qui allitèrent :

thūra the thurh óferhȳ'd úp āstigeth.
Dan. 494.
átol is thīn ónsċon hábbathwe éalle swá.
Satan 61.
ýmbe-sítiendra áenig thára.
Beow. 5468.

(*b*) préfixes qui n'allitèrent pas :

óththaet he thā bysgu oferbíden haefde.
Gū. 518.
ne willath ċow ondráedan dĕade fĕthan.
Exod. 266.
sy'mbel ymbsáeton sáegrunde nĕah.
Beow. 1128 (2).

Quand des prépositions précèdent d'autres prépositions, ou adverbes en composition, l'accent reste sur la partie du composé, qu'on peut regarder comme la plus importante. Des composés de ce genre rentrent dans trois classes : 1° si une préposition, ou si un adverbe sont précédés par les prépositions *be, on on, tō, thurh, with*, — ces dernières ne sont pas accentuées, puisqu'elles ne modifient pas sensiblement le sens de l'adverbe qui les suit. Des composés de ce genre, sont les suivants : *beaéftan, beforan, begeóndan, behindan, beinnan, benéothan, brifan, būtan, onúfan, onúppan, tōforan, withinnan*; *withútan* (3), *undernéothan*.

Il n'y a que la seconde partie du composé qui puisse allitérer dans ces mots :

he fĕāra sum beforan géngde.
Beow. 2824.
ne the behindan láet thonne thu heónan cy'rre.
Cri. 155.

1. Cf. Streitberg, *Ungermanische Grammatik*, 1900, § 143, p. 167 ; Wilmanns, *Deutsche Grammatik*, 1897, I, 407, § 349.
2. Cf. *Englische Metrik*, I, pp. 43, 45.
3. Koch ajoute à ceux-ci : *withaeftan, withforan, withnéothan*.

Et la plupart de ces mots ne se rencontrent pas en poésie. 2° Dans les composés de *thāer* et d'une préposition, la préposition est accentuée, et reçoit l'allitération :

swá he thāerínne ándlangne dáeg.
Beow. 2824.

the thāerón sindon ece dryhten.
Hy. IV, 3

3° *weard*, comme dans *aefterweard*, *foreweard*, *hindanweard*, *nitherweard*, *ufeweard*, n'est pas accentué :

hwít hindanweard and se hálsgrene.
Ph. 298.

niothoweard and úfeweard and thaet nebb lixeth.
Ibid. 299.

féde-géstum flét innanweard.
Beow. 3774.

5

L'accent secondaire

L'accent secondaire ou subordonné, est d'une aussi grande importance que l'accent principal ou primaire, dans la détermination du caractère rythmique de la ligne allitérée. On le rencontre dans les classes de mots suivantes :

1° Dans tous les composés, d'un nom et d'un autre nom, d'un adjectif et d'un nom, et de deux adjectifs, — le second élément du composé reçoit l'accent subordonné : *heāh-sètl*, *gúth-rinc*, *hring-nèt*, *sóth-faèst*. Des syllabes avec cet accent secondaire, sont nécessaires comme lien du vers, dans des formes telles que *thégn Hróthgáres* (-′ | -′ X ˋX), — ou fýrst fórth gewāt (-′ | -′ X X ˋ).

2° Dans les noms propres, tels qu'*Hróthgár*, *Bēowùlf Hygelàc*, cet accent secondaire peut parfois compter, pour l'un des quatre accents métriques principaux de la ligne :

béornas on blácum thāer waes Béowúlfes.
Beow. 1114.

3° Quand le second élément n'est plus une partie distincte du composé, et demeure un peu plus qu'un suffixe, il perd complètement

l'accent secondaire : ainsi, *hláford*, *æghwylc*, *inwit*, et la classe des mots nombreux, composés de — *līc*, et de *sum* :

thaet he Héardréde hláford wǽere.

Beow. 4750.

Lífsum and lithe léofum monnum.

Cri. 914.

4° Dans les mots de trois syllabes, la seconde syllabe, quand elle est longue et suit une syllabe radicale longue avec l'accent principal, porte, et surtout dans la première période du vieil anglais, un accent secondaire bien marqué : ainsi, *ǽrèsta*, *óthèrra*, *séuninga*, *éhtènde* ; — la troisième syllabe dans les mots de la forme *æthelinga*, porte le même accent secondaire. Cet accent secondaire peut compter pour l'un des quatre accents rythmiques de la ligne :

thā ǽrèstan ǽelda cy'nnes.

Gū. 948.

sigefolca swég oth thaet sémninga.

Beow. 1288.

Des mots de cette classe, non composés, sont relativement rares, mais des composés avec l'accent secondaire, se rencontrent fréquemment.

Ces secondes syllabes avec un accent secondaire marqué, forment par elles-mêmes, un membre du vers, et ne sont pas regardées comme en étant les simples parties :

dȳ'gebra gescéafta.

Creat. 18.

ágenne bróthor.

Metr. IX. 28.

5° Après une longue syllabe radicale d'un mot trisyllabique, une seconde syllabe brève (que sa voyelle ait été originairement, brève ou longue), peut porter l'un des accents principaux de la ligne, ainsi : *bōcère*, *biscope* :

thāer biscéopas and bócéras.

An. 607.

Elle peut encore demeurer dans le corps du vers, sans accentuation. Ex :

gódes bisceope thā spraec gúthcyning.

Gen. 2123.

Ce qui montre que dans le style ordinaire, ces syllabes n'avaient qu'un léger accent secondaire.

6° Les syllabes finales (brèves ou longues), en règle générale, ne sont pas accentuées, même si une syllable radicale longue, les précède.

6

Division et valeur métrique des syllabes

Quelques autres points touchant à la division et à la valeur métrique des syllabes de certaines classes de mots, doivent être précisés.

L'élément formel *i*, dans la seconde classe des verbes faibles, compte toujours pour une syllabe, quand il suit une syllabe radicale longue, ainsi : *fund-i-an*, *fund-i-ende*, et non pas *fund-yan*. Dans les verbes avec la syllabe radicale brève, au point de vue métrique, il importe peu que l'*i* soit regardé comme formant par lui-même une syllabe, ou comme s'unissant, à la manière d'une consonne, avec la voyelle suivante : aussi peut-on écrire indifféremment : *ner-i-an*, ou *ner-yan*. Dans les vers de la première et de la troisième classe, la prononciation consonnante était, selon Sievers, la plus habituellement employée, ainsi : *neryan* (*nerian*) ; *lifyan* (*lifzan*). Pour les verbes de la seconde classe, la syllabe demeure purement vocale. Exemple : *tholian* (1).

Dans les noms étrangers, tels qu'*Assyria*, *Eusebuis*, l'*i* est généralement considéré comme une voyelle, mais dans des noms plus longs, comme une consonne, ainsi : *Macedonya* (*Macedonia*). En ce qui touche aux voyelles épenthétiques, dérivées d'un *w*, la métrique ne peut solutionner la question de savoir si l'on doit ainsi prononcer, *gearowe* ou *gearwe* ; *bealowes*, ou *bealwes*. *L*, *m*, *n* (l, m, n / o o o) syllabiques, suivant une voyelle radicale brève, perdent leur caractère syllabique, ainsi : *sẽtl*, *hraẽgl*, *swẽfn*, sont des monosyllabes, mais *er* venant après l'*r* originaire, comme dans *waeter*, *leger*, peut être ou consonnant, ou vocal. Après une syllabe radicale longue, la pronon-

1. Cf. Sievers. *Beitrage*, X, 225 ; *Angelsochsische Grammatik*, §§ 410, 411, 415.

ciation vocale est la règle, mais occasionnellement, des mots tels que *túngl*, *bósm*, *tácn*, sont employés comme monosyllabes, et l'*l*, l'*m* et l'*n* sont alors des consonnes. L'hiatus est permis, mais dans bien des cas, il y a élision d'une syllabe non accentuée, quoiqu'il n'y ait pas de règle fixe, pour le nombre de syllabes non accentuées permises dans l'hémistiche, ou dans toute la ligne. Souvent les nécessités métriques obligent le lecteur à éliminer des voyelles qui se sont glissées dans les textes, par la négligence des copistes, et l'on doit écrire : *étheles*, *éngles*, au lieu de *éngeles*, — *déofles*, au lieu de *déofeles*; — et dans d'autres cas, il faut restituer les formes plus anciennes, et écrire : *ótherra* au lieu de *óthrā*; *eōwere* au lieu de *ēowre* (1). La contraction des syllabes longues, avec l'accent principal sur la dernière partie du mot, — et des syllables longues, avec l'accent secondaire sur le corps du mot, — influe sensiblement sur le nombre de syllabes, dans la ligne entière. Au lieu de l'unique syllabe longue portant l'un des quatre accents principaux du vers, on rencontre la réunion d'une syllabe brève accentuée, et d'une syllabe non accentuée, indifféremment longue ou brève (ŏX). Ce principe admis, un mot tel que *fúrothe*, avec une syllabe accentuée et deux syllabes non accentuées, a la même valeur rythmique que *fŏron*, avec une syllabe longue accentuée et une autre qui ne l'est pas, — ou un groupement comme *se the wæs*, est au point de vue rythmique, équivalent à *Sécg wæs*.

6

Structure de la ligne entière allitérée

La ligne allitérée régulière, est composée de deux hémistiches, ou sections. Ces deux sections sont séparées l'une de l'autre par une pause, ou césure, mais unies par les voies de l'allitération, de sorte qu'elles constituent une unité rythmique. Chaque hémistiche doit avoir deux syllabes dominant les autres, par leur importance logique et syntaxique, et qui, pour cette raison, portent un accent prosodique plus fort. Ces quatre syllabes accentuées pour toute la

1. Cf. Sievers, *Altgermanische Metrik*, §§ 74-77 ; *Beitrage*, X, 475.

ligne, comptent pour les accents rythmiques du vers. La force donnée à ces syllabes accentuées est plus marquée, quand ces dernières entraînent, en même temps, l'allitération, ce qui advient, au moins une fois dans chaque hémistiche ; souvent deux fois dans le premier, et une fois dans le second hémistiche ; et dans bien des cas, deux fois dans chaque hémistiche. Cette accentuation prolongée, donnée à ces quatre mots ou syllabes, par la syntaxe, l'étymologie et le rythme, et souvent par l'allitération, — permet de regarder les autres mots et syllabes, comme non accentués, alors même qu'ils portent un accent secondaire.

Dans certains cas de structure particulière de l'hémistiche, on rencontre un accent rythmique secondaire, qui coïncide, généralement, avec un accent étymologique secondaire, ou avec un monosyllabe, ou avec la syllabe radicale d'un mot disyllabique. Sievers regarde ces syllabes comme ayant dans le rythme du vers, le ton mineur (*Nebenhebung*) : mais elles appartiennent plutôt à la classe de syllabes majeures, avec une légère diminution d'accent (*tieftonige senkung*).

Les deux sections de la ligne allitérée présentent rarement une symétrie parfaite dans le nombre des syllabes non accentuées, et dans leur position par rapport aux syllabes accentuées. Dans la majorité des cas, leur analogie consiste seulement en ceci, qu'elles ont chacune deux syllabes accentuées. Il est à remarquer que certaines combinaisons de syllabes accentuées et non accentuées, se rencontrent plus fréquemment dans un hémistiche que dans l'autre, ou ne se rencontrent même que dans un seul hémistiche.

En dehors de la ligne allitérée normale ou ordinaire, avec quatre accents, il existe dans l'ancien anglais et dans l'ancienne poésie allemande du sud, une variété de la ligne allitérée qu'on appelle *la ligne allongée* (*schwellvers* ou *streckvers*). Dans cette ligne, chaque hémistiche renferme trois syllabes accentuées : et les syllabes non accentuées, sont vis-à vis des autres, dans la même dépendance que dans l'hémistiche normal, à deux temps.

7

La structure de l'hémistiche dans la ligne normale allitérée

L'hémistiche normal se compose de quatre, et rarement de cinq membres (1) (*glieder*) : deux d'entre eux sont fortement accentués (*arses*), et les autres (*theses*), ne sont pas accentués, ou le sont moins. En règle générale, chaque *arsis* est formé d'une syllabe longue accentuée (-́), mais la seconde partie d'un composé, et, — moins fréquemment, — la seconde syllabe avec un accent secondaire d'un mot trisyllabique ou disyllabique, peuvent être regardées comme *arsis*. Par contraction, une syllabe longue accentuée, peut être remplacée par deux syllabes brèves, dont la première est accentuée. Ce dernier cas peut être résumé par le symbole, ŏX. Les membres de l'hémistiche, moins fortement accentués rentrent dans deux classes, selon qu'ils sont non accentués, ou qu'ils portent l'accent secondaire. Et ce classement, en dernière analyse, dépend de l'importance logique ou étymologique des syllabes. Les syllabes non accentuées (marquées dans Sievers par la notation X), étymologiquement longues ou brèves, sont le plus souvent des terminaisons infléchies, des éléments constitutifs du mot, ou des mots proclitiques et enclitiques.

Les membres du vers portant l'accent secondaire, — la plupart monosyllabiques et longs — (désignés par le symbole X̀, et quand ils sont brefs, par le signe ŏ), sont des syllabes radicales dans la seconde partie des composés, et des syllabes secondes et longues de mots trisyllabiques, dont la syllabe radicale est longue. La valeur rythmique de ces syllabes portant l'accent secondaire, n'est pas toujours la même. Quand elles se trouvent dans un pied ou dans une mesure de deux membres, et qu'elles sont précédées d'une syllabe accentuée, elles comptent simplement comme non accentuées, et le pied est, en fait, identique au type normal, représenté par la notation -́ X (comme dans l'hémistiche *wísra wórda*), mais ces syllabes à demi-accentuées, peuvent être dénommées *thèses fortes*, et les pieds qui les renferment, peuvent être représentés par le

1. Anglo-saxon Reader. Sweet, § 365.

symbole -'X`, comme dans *wisfæst wórdum* (-'X` | -'X). L'hémistiche semblable à ce dernier, est appelé *renforcé*, par Sievers (*gesteigert*), ou s'il contient deux syllabes fortes non accentuées dans chaque pied, il est qualifié de *doublement renforcé*, par le même auteur, comme dans la coupe : *gûthrinc gôldwlinc* (-'X` | -'X`). Dans ces exemples, la présence d'une syllabe forte non accentuée est possible, mais non nécessaire ; dans les pieds, ou mesures de trois membres, elle est obligatoire, en tant que degré intermédiaire entre l'*arsis* et la *thèse*, ou entre un membre accentué et un membre non accentué, comme dans *thégn Hróthgâres* (-' | -'X`X), ou dans *fyrst fórth gewât* (-' | -'XX`), ou dans *hêalaèrna mâest* (-'X`X | -'). Dans ces cas, Sievers attribue au membre du vers portant cet accent secondaire, le caractère d'une *arsis* subordonnée, ou mesure (*Nebenhebung*) Mais il paraît préférable, pour marquer plus fortement la mesure à deux temps de l'hémistiche, de regarder de pareils membres avec l'accent secondaire, comme n'ayant que la valeur rythmique de syllabes non accentuées, et de les appeler des *thèses*, avec un léger accent. Le rythme à deux temps de l'hémistiche est la seule caractéristique de celui-ci, car quoique les deux temps ne soient pas toujours également forts, ni aussi fortement marqués (1), ils sont néanmoins toujours distingués des autres membres non accentués de l'hémistiche, et le rythme même de celui-ci serait altéré par l'introduction d'une mesure supplémentaire, si légère fût-elle.

Les cas dans lesquels les deux principales mesures de l'hémistiche ne sont pas exactement de la même force, se présentent quand deux syllabes accentuées, — ou toutes deux avec l'accent principal, ou l'une avec le principal, et l'autre avec l'accent secondaire — sont en juxtaposition, et non séparées par une syllabe qui n'est pas accentuée. La seconde de ces deux syllabes accentuées peut être une syllabe brève avec accent principal, au lieu d'une syllabe longue, comme on l'observe généralement. Mais dans l'un et l'autre cas, longue ou brève, cette seconde mesure succédant immédiatement à la première mesure, est marquée avec moins de force que celle-ci, ainsi qu'il ressort d'exemples tels que *gebûn hâefdon*, *Beow.*, 234 ; *tô hâm fâran*, *id.*, 242 ; *mid âerdâege*, *id.*, 252. Rarement la seconde mesure l'emporte en force sur la première. La

1. Sievers. *Altgerm. Metrik*. § 9, 3, 4.

cause de cette variation dans la force des deux mesures, doit être recherchée dans les lois de l'accent syntaxique.

Sous d'autres rapports, des membres de vers avec un accent secondaire, suivent des lois analogues à celles qui régissent ceux qui portent un accent primaire. Ils consistent généralement en une syllabe longue, mais si un membre ayant l'*arsis* les précède, il peut y avoir substitution d'une syllabe brève, avec l'accent secondaire. On rencontre peu de membres de vers de cette espèce, — ce qui prouve qu'ils sont plus afférents à la *thèse*, qu'à l'*arsis* de l'hémistiche.

Une syllabe non accentuée suffit à former la thèse (X), mais celle-ci peut aussi comprendre deux ou plusieurs syllabes non accentuées (XX, XXX...), leur nombre augmentant en raison de leur brièveté, et de la facilité avec laquelle on peut les prononcer, sans toutefois qu'un accent secondaire intervienne. Toutes ces syllabes non accentuées sont regardées comme formant une seule *thèse*, et s'opposent aux syllabes accentuées, ou *arsis*. Les éléments constitutifs de cette *thèse* plus longue peuvent présenter une certaine gradation de force, en les comparant les uns aux autres, mais la réunion de ces degrés ne doit jamais égaler la force avec laquelle l'*arsis* est prononcée, bien que parfois l'on observe, en raison du caractère variable de l'accent syntaxique, qu'un monosyllabe qui dans un cas figure dans *la thèse*, peut porter ailleurs l'accent secondaire, ou même primaire.

On a cru longtemps que le nombre des syllabes non accentuées de la *thèse*, dépendait entièrement du seul choix de l'auteur (1). Sievers fut le premier à apporter quelques éclaircissement à cette étude (2). Il montra que l'hémistiche de la ligne allitérée de l'ancien anglais est semblable au vers à quatre syllabes dans l'ancien normand, et présente, en général, le rythme trochaïque (-'X-'X). Et l'auteur cite, à l'appui de sa thèse, les cinq cent quatre-vingt douze hémistiches qu'on rencontre dans *Beowulf*, du type -'X | -'X (tel que *hyran scólde*), et dans le même texte, deux cent trente-huit du type -'XX | -'X (tels que *góde gewyrcan ; héold thenden lífde*), et dans l'ensemble, huit cent trente hémistiches avec un rythme trochaïque ou dactylique, contre onze hémistiches de même structure, mais avec une syllabe non accentuée, en tête (X | -'X(X) | -'X);

1. Cf. Rieger. *Alt-und Angelsachsische Verskunst*, p. 62.
2. Cf. *Paul-Braune's Beitrage*, X, 209.

et même quatre ou cinq de ces onze hémistiches, sont d'une correction douteuse. D'après ces exemples, il paraît probable que dans le type (-'X(X)-'X) on n'usait pas, en général, de la licence de faire commencer l'hémistiche par une syllabe non accentuée, avant la première syllabe accentuée. D'autre part, quand la première syllabe accentuée est brève, avec une syllabe non accentuée seulement, comme dans la thèse (ŭX), on observe que cette syllabe initiale non accentuée devient presque la règle, comme dans *genúmen haéfdon*, (Beowulf, 6334) (X | ŭX | -'X) : il existe de cette dernière forme cent trente exemples, ainsi que Rieger le fait remarquer, alors que le schéma (ŭX | -'X) se rencontre rarement. Exemple : *cyning múenan* (Beowulf, 6334).

Il est encore plus singulier d'observer que, tandis que la forme (-'XX | -'X) se présente environ deux cent trente-huit fois dans les textes, — un vers de la forme, (X | ŭXX | -'X), ne se rencontre jamais. La proportion numérique de la forme (-'X | -'X) (592 cas) par rapport à la forme (-'XX | -'X) (238 cas), est à peine de 5 à 2, et la proportion de (X | ŭX | -'X) (130 cas) à (X | ŭXX | -'X) (0 cas) est de 130 à 0. La quantité de la seconde arsis, dans la mesure où elle se rapporte au préfixe de syllabes non accentuées, est dans l'hémistiche, moins importante que celle de la première. Des hémistiches du type (-'X | ŭX) se présente 34 fois, et dans 29 cas, la dernière syllabe non accentuée est un mot entier, ou un monosyllabe, ou la partie d'un composé. Le même type, avec une syllabe initiale non accentuée (X | -'X | ŭX), se rencontre aussi 34 fois, mais alors la dernière syllabe est entièrement dépourvue d'accent. La proportion de la forme (-'X | -'X) à la forme (X | -'X | -'X), est de 592 à 11, et celle de la forme (-'X | ŭX) à la forme (X | -'X | ŭX) est de 34 à 34, avec une différence notable.

On supposait autrefois que le nombre de syllabes non accentuées suivant la syllabe accentuée, était indifférent. Mais la forme (-'XX | -'X) se rencontre 238 fois, et la forme (-'X | -'XX) 22 fois seulement. Et nombre d'exemples de cette dernière forme sont d'une évidence discutable : même en les comptant tous, la proportion des deux formes est de 11 à 1.

Si les deux syllabes accentuées ne sont pas séparées par une syllabe non accentuée, ou plutôt, si les deux mesures sont immédiatement juxtaposées, — ou deux syllabes non accentuées doivent se trouver après la seconde *arsis* (-' | -'XX) — ce qui se rencontre

120 fois dans *Beowulf* ; — ou une syllabe non accentuée doit précéder la première *arsis*, et une syllabe non accentuée doit suivre la seconde *arsis* (X-′ | -′X) (127 fois dans *Beowulf*) ; ou enfin, la dernière *arsis* doit être brève (X-′ | ⏑X) (257 fois dans *Beowulf*). La forme (-′ | -′X) ne se rencontre point.

De ces données, il résulte que les hémistiches de la forme (-′X | -′X) se présentent environ 17 fois contre une, pour la forme (-′X | ⏑X), et que d'autre part, le type (X-′ | ⏑X) est deux fois aussi fréquent que le type (X-′ | -′X).

8

L'ordre des membres du vers dans l'hémistiche

Chaque hémistiche se compose de deux pieds ou mesures, contenant chacun une syllabe accentuée. Généralement, ces deux pieds ou mesures renferment, l'un et l'autre, quatre membres du vers, et rarement cinq membres. Dans l'hémistiche de quatre membres qu'il convient d'étudier en premier lieu, les mesures peuvent consister en deux membres, chacune (2 + 2), ou l'une peut contenir un membre, et l'autre, trois (1 + 3 ou 3 + 1). Une mesure d'un membre n'a qu'une syllabe accentuée (-′) ; une mesure de deux membres a une syllabe accentuée, et une syllabe non accentuée qui peuvent se présenter indifféremment, dans l'un de ces deux ordres (-′X) au (X-′) ; une mesure de trois membres comporte une syllabe accentuée et deux syllabes non accentuées, dont l'une a l'accent secondaire, et leur ordre peut être (-′X˙X) ou (-′XX˙) Les mesures de deux membres peuvent être réunies de trois manières différentes, pour former un hémistiche : 1° (-′X | -′X), rythme descendant ; 2° (X-′ | X-′), rythme ascendant ; 3° (X-′ | -′X), rythme ascendant-descendant (1). 1 et 2 sont symétriques ; 3 est dissymétrique, mais comme le nombre des membres dans les pieds de ces trois types (2 + 2 membres) est le même, nous pouvons les appeler, comme le fait Sievers, des types à pieds égaux (*gleichfüssige Typen*), tandis

1. Pour le type (-′xx/-′). Cf. Sievers, *Paul-Braune's Beitrage*, X, p. 262.

que les autres types (1 + 3 membres ou 3 + 1 membres), peuvent être qualifiés de types à pieds ou mesures inégales.

L'hémistiche normal, consistant en quatre membres du vers, rentrera, selon la position respective de ces mesures ou pieds, dans l'un des cinq types principaux suivants :

a) Types à pieds égaux (2 + 2 membres) :

1. A (-'X | -'X) double descendant.
2. B (X-' | X-') double ascendant.
3. C (X-' | -'X) ascendant-descendant.

b) Types à pieds inégaux :

4. D $\begin{cases} (-' \mid -'\breve{X}X) \\ (-' \mid -'X\breve{X}) \end{cases}$ (1 + 3 membres).

5. E $\begin{cases} (-\breve{X}X \mid -') \\ (-'\breve{X}X \mid -') \end{cases}$ (3 + 1 membres).

Théoriquement, le type E pourrait être regardé comme un type à pieds égaux, étant ainsi divisé (-'X | X-'), mais dans la plupart des cas, ce type présente, au commencement de l'hémistiche, un mot trisyllabique qui ne permet pas une semblable division des pieds, ainsi dans *wéorthmyndum thâh*, Beowulf, 16 (1). Des types comme (XX-'-) et (X̆X-'-'), qu'on pourrait s'attendre à rencontrer, ne figurent pas dans la poésie de l'ancien anglais. En dehors de ces hémistiches ordinaires à quatre membres, il en est d'autres auxquels une syllabe est ajoutée, et qui peuvent être non accentués, ou porter l'accent secondaire. Ces formes allongées (*erweiterte Formen*) (2) peuvent être composées ou de 2 + 3 membres, ou de 3 + 2 membres. Ces hémistiches allongés, doivent être bien distingués des hémistiches qui ont une ou plus d'une syllabe accentuée, devant la première syllabe accentuée, — dans les types A, D et E. Et ce préfixe d'une ou plusieurs syllabes, est appelé *anacrusis* (Auftakt) par Sievers.

Les cinq types simples d'hémistiches sont donc susceptibles des variations suivantes : 1° d'extension, comme il a été vu plus haut : 2° de résolution ($\breve{\upsilon}$X au lieu de -') et de contraction de la syllabe longue accentuée ($\breve{\upsilon}$) ; 3° de renforcement de la thèse, au moyen d'un accent secondaire (*Steigerung*) ; 4° d'accroissement du nombre de syllabes non accentuées formant la thèse ; 5° de variations dans la

1. Cf. Sievers, *Paul-Braune's Beitrage*, X, p. 262.
2. Cf. Sievers. *Altgerm. Metrik*, § 13, 2.

place de l'allitération ; 6° d'affectation d'anacruses. Ces dernières variétés d'affectations ne sont pas en elles-mêmes des sous-types, mais des formes parallèles à celles qui n'ont pas d'anacruses.

Ces subdivisions et ces détails sur les types de vers sont empruntés à Sievers (*Altgermanische Metrik*, pp. 33 et suiv.).

9

Analyse des types de vers

I

Hémistiches de quatre membres

Le type A comporte trois sous types, A_1, A_2, A_3. Le sous-type A_1 (-'X | -'X) présente la forme normale, avec allitération de la première arsis dans chaque hémistiche, ou avec allitération des deux arsis dans le premier hémistiche, et de l'une dans le second, — et avec des syllabes non accentuées dans la thèse, selon la règle commune. Exemple : *théodnes thégnas* (An. 3) ; *hȳ'ran scólde* (Beow. 212) ; *gómban gy'ldan* (Beow. 22). Ce type est de tous le plus commun : dans le poème de *Beowulf*, Sievers le relève 471 fois dans le premier, et 575 fois dans le second hémistiche.

La modification la plus simple de ce type se produit par la résolution d'une ou deux syllabes longues accentuées. Des exemples de résolution de la première arsis sont très nombreux : *cyninga wúldor* (El. 5) ; — *scéathena thréatum* (Beow. 8) ; *séofon niht swúncon* (Beow. 517) ; — *nither gewíted* (Beow. 2722). Les exemples de résolution de la seconde arsis sont moins nombreux, et tels que : *wúldor cyninge* (El. 291) ; — *éllen frémedon* (Beow. 6) ; — *Scyldes éaferan* (Beow. 38) ; — *óft gefrémede* (Beow. 330) ; — on rencontre rarement la résolution de deux arsis dans le même hémistiche. Exemple : *gúmena géogothe* (An. 1617) ; *mágegenes Déniga* (Beow. 310) ; — *gúmum aetgáedere* (Beow. 1652).

Le type principal est encore modifié par la thèse, rendue disyllabique — et rarement trisyllabique — après la première arsis. Le schéma est alors : (-'XX | -X). Cette modification est fréquente, et se rencontre dans : *ríhta gehwy'lces* (El. 910) ; — *góde gewyrcean*

(Beow. 40) ; — *swéordum āswébban* (An. 72) ; — *sùnnan ond mónan* (Beow. 188) ; — *fólce tō frófre* (Beow. 28) ; — *wéox under wólcnum* (Beow. 16).

La résolution de l'arsis peut être combinée avec cette thèse disyllabique, comme dans la première arsis, exemple : *wérum on thām wónge* (An. 22); — *éotenas ond ylfe* (Beow. 224); — ou (dans la seconde arsis) : *hálig of héofenum* (An. 89) ; — *hélpe gefrémede* (Beow. 1102); ou dans les deux : *dúgude ond géoguthe* (Beow. 320) ; — *háeleth under héofenum* (Beow. 104).

La première thèse, rarement, dépasse deux syllabes ; une thèse de trois syllabes est rencontrée parfois, comme : *sáegde se the cúthe* (Beow. 180) ; — *hwílum hie gehéton* (Beow. 350); — et cette forme peut être combinée avec la résolution de la première arsis, comme dans : *swéotulra ond gesynra* (An. 565) ; *bítere ond gebólgne* (Beow. 2862) ; — ou avec la résolution de la seconde arsis, comme dans : *útan ymbe aédelne* (An. 873) ; — *wíge under wáetere* (Beow. 3314) ; — ou encore avec la résolution des deux arsis, comme dans : *réceda under roderum* (Beow. 620). Exemples de thèses de quatre syllabes, — dans la première thèse : *seáldz thām the hē wólde* (Beow. 6112) ; — *sécge ic thē tō sóthe* (Beow. 1182). Une thèse avec cinq syllabes est encore moins fréquente, exemple : *láeddon hine thā of lyfte* (Gū. 398) ; — *stōpon thā tō thāere stówe* (El. 716).

Les cas où la seconde thèse renferme deux syllabes, sont rares et jusqu'à un certain point, incertains. Exemple : *wúndor scéawian* (Beow. 2002) (1).

L'anacruse devant le type (-'X(X)-'X) est aussi rarement rencontrée : exemple : *swá sáe bebúged* (Beow. 2438). Exemple d'anacruse avec résolution de la première arsis : *swá wáeter bebúged* (Beow. 186). La plupart des cas se présentent dans le premier hémistiche ; à cette place l'anacruse peut être polysyllabique, — et aller même jusqu'à quatre syllabes — quelquefois avec résolution de l'arsis, ou avec une thèse polysyllabique. Exemples : *forcōm aet cámpe* (An. 1327); — *gewāt aet wige* (Beow. 5280) ; — avec résolution : *ābóden in búrgum* (An. 78) ; — *genéred with níthe* (Beow. 1653) ; — anacruse disyllabique : *ic wæs éndesáeta* (Bow. 482) ; — avec résolution : *thaēr waes haéletha hléahtor* (Beow. 1224) ; — anacruse trisyllabique : *oíhthe him Ongenthéowes* (Beow. 4950) ; —

1. Cf Sievers, *Paul-Braune's Beitrage*, X, 233.

anacruse à quatre syllabes : *thaet we him thā gúthgeatwa* (Beow. 5274); — anacruse monosyllabique avec thèse disyllabique : *in mágde gehwáere* (Beow. 50) ; — *āblénded in búrgum* (An. 78) ; — anacruse disyllabique avec thèse disyllabique : *ge aet hám ge on hérge* (Beow. 2098) ; — anacruse trisyllabique avec thèse disyllabique : *thū scealt thā fóre geféran* (An. 216) ; — anacruse monosyllabique avec thèse trisyllabique : *gemúnde thā se góda* (Beow. 1518) ; — anacruse monosyllabique avec résolution de la première arsis, et avec thèse trisyllabique : *ne mágon hie ond ne móton* (An. 1217) ; — avec résolution de la seconde arsis : *gewát him thā tó várothe* (Beow. 468) ; — avec anacruse disyllabique : *ne geféah he thaēre faéhthe* (Beow. 218) ; — combinée avec thèse de quatre syllabes : *ofsloh thā aet thaēre saécce* (Beow. 3332).

Le sous-type A_2 est le type A avec thèse renforcée (c'est-à-dire une thèse avec l'accent secondaire), et avec l'allitération sur la première arsis seulement. Ce sous-type comporte plusieurs :

I. — A_2 a, avec la première thèse renforcée (-'X' | -'X) ; — se rencontre souvent dans le second hémistiche. La seconde arsis peut être ou longue, ou brève (-'X' | -'X) ou (-'X' | ⏑́X). Nous désignerons la forme (-'X' | -'X) par la notation A_2 *a l*, et la forme (-'X' | ⏑́X) par A_2 *a s h*, ou par abréger, A_2 *l*, A_2 *s h*. Exemples de A_2 *l* : *gódspèl áerest* (An. 12) ; — *wísfaèt wórdum* (Beow. 1252) ; — *hríngnèt báeron* (Beow. 3780) ; — avec résolution de la première arsis : *médusèld búan* (Beow. 6132) ; — avec résolution de la seconde arsis : *gársècg hlynede* (An. 238) ; — *hórdbùrh haéletha* (Beow. 934) ; — avec résolution des deux arsis : *fréothobùrg fáegere* (Beow. 1044) ; — avec résolution de la thèse renforcée : *súndwùdu sóhte* (Beow. 416) ; — avec résolution de la première arsis et de la thèse : *maégenwudu múndum* (Beow. 472) ; — avec résolution de la première thèse et de la seconde arsis : *gúthsèaro gúmena* (Beow. 656).

Les exemples de A_2*sh* sont nombreux : *waerfaèst cyning* (An. 416); — *gúthrinc mónig* (Beow. 1178) ; — *thréanyth thólath* (Beow. 568). C'est par exception que l'on trouve la seconde arsis brève, quand la thèse qui précède n'a pas d'accent secondaire : *Hréthel cyning* (Beow. 4872) ; — *Hrúnting náma* (Beow. 2916) ; — *áetheling bóren* (Beow. 4862); — et avec résolution de la première arsis : *séaromèt séowath* (An. 64) ; — *snótor cèorl mónig* (Beow. 1818) ; — *sígerof cyning* (Beow. 1238) ; *mágodriht micel* Beow. 134), etc. La plupart

des hémistiches rentrant dans cette catégorie, ont une double allitération.

II. — A_2b, avec la seconde thèse renforcée : (-' X | -' X`). La plupart des cas de ce type se rencontrent dans le premier hémistiche ; lorsqu'ils se présentent dans le second hémistiche, la mesure (-' X`) est généralement un nom propre, et non un véritable composé. Exemples : *Gréndles gúðeraèft* (Beow. 254 ;— *léofa Béowulf* (Beow. 1710) ; — avec résolution de la première arsis : *gámol ond gūthreów* (Beow. 116) ; avec résolution de la seconde arsis : *béorna béaducràeft* (An. 219) ; — avec résolution de deux arsis : *séfa swā séarogrim*, (Beow. 1190) ; — avec résolution de la thèse renforcée : *lónd ond léodb`yrig* (Beow. 4944) ; — avec résolution et de la seconde arsis, et de la thèse : *máeg ond mágothègn* (1) (Beow. 816).

Ce type peut être encore modifié par une première thèse de deux, ou plusieurs syllabes : *út on thaet ígland* (An. 15) ; — *fólc oththe fréobùrh* (Beow. 1388) ; — *réste hine thā rúmhèorth* (Beow. 3600) ; — par la résolution de la première arsis : *glídon ofer gārsècg* (Beow. 1030) ; — et de la seconde : *lád ofer lágustr`ēam* (An. 423) ; — *symbel on séleful* (Beow. 1240) ; — par la résolution de la thèse avec l'accent secondaire : *éahtodon éorlsc`ipe* (Beow. 6346). L'anacruse se présente rarement : *gesáwon séledréam* (Beow. 4406) ; — et la double allitération dans le premier hémistiche, demeure la règle dans cette forme du type A.

III. A_2ab, — avec les deux thèses renforcées (-' X` | -' X`) : *bánh`ūs blédf`āg* (An. 1407) ; — *gúthrinc góldwlànc* (Beow. 3764) ; — *áenlic áns`ȳn* (Beow. 502) ; — avec résolution de la première arsis : *wlites`ēon wráetl`īc* (Beow. 3302), — et de la seconde arsis : *gléawemód góde l`ēof* (An. 1581) ; — *gúthswèord géatol`ic* (Beow 4316), — et de la première et de la seconde arsis : *héorowèarh hétel`īc* (Beow. 2536) ; — avec résolution de la première thèse renforcée : *nydwràcu nithgr`im* (Beow. 386) ; — avec résolution et de la première arsis, et de la première thèse : *by`relàde brȳ`d gèong* (Gū 842) — avec resolution de la seconde thèse renforcée : *égestl`īc éorthdràca* (Beow. 5672) ; — avec résolution de la première et de la seconde thèse : *fy`rdsèaru fūsl`icu* (Beow. 464). La forme de ce type comporte aussi, en règle générale, la double allitération.

1. Cf. Sievers, *Angelsachsische Gram.*, § 141, et *Altgerm. Metrik*, § 79.

Le sous-type A_3 est le type A, avec l'allitération sur la seconde arsis seulement, et il est presque entièrement limité au premier hémistiche. Une thèse renforcée ne se présente qu'après la seconde arsis, et ce sous-type peut être désigné par la notation A_3b.

Les vers rentrant dans cette catégorie, avec leur allitération portant toujours sur la dernière syllabe moins une, ou (en cas de résolution), sur la dernière syllabe moins deux, se distinguent par la fréquente occurence de thèses polysyllabiques, s'étendant à cinq syllabes, et en contraste évident avec les types A_1 et A_2 où les thèses d'une ou deux syllabes sont la règle, et les thèses plus longues, l'exception. Dans A_3, cependant, des thèses plus courtes se rencontrent avec les résolutions habituelles : une thèse monosyllabique dans *hwáer se théoden* (El. 563) ; — *éow hēt sécgan* (Beow. 782) ; — avec résolution de la première arsis : *wúton nū éfstan* (Beow. 6204) ; — avec résolution de la seconde arsis : *thús me fáeder mīn* (El. 528) ; — *ic thaet hógode* (Beow. 1266) ; — avec thèse disyllabique : *héht thā on úhtan* (El. 105) ; — *húefde se góda* (Beow. 410) ; — avec résolution de la première arsis : *thánon he gesōhte* (Beow. 926) ; — avec résolution de la seconde arsis : *wéarth him on Héorote* (Beow. 2662) ; — avec la seconde thèse renforcée : *éart thū sē Béowulf* (Beow. 1012) ; — avec thèse trysyllabique : *gif thē thaet gelímpe* (El. 441) ; — *fúndon thā on sánde* (Beow. 6068) ; — avec résolution de la première arsis : *hwáethere mē gesáelde* (Beow. 1148) ; — avec résolution de la seconde arsis : *sy'ththan ic for dúgethum* (Beow. 5004) ; — avec la seconde thèse renforcée : *nó hē thone gifst'ōl* (Beow. 336) ; — avec une thèse de quatre syllabes : *swylce hī mē gebléndon* (Cri 1438) ; — *hábbath wē tō thāem māeran* Beow. 514) ; — avec résolution de la première arsis : *útan ūs tō thāere hȳ'the.* (Cri. 865) ; — avec résolution de la première et de la seconde arsis : *thóne the him on swéofote* (Beow. 4592) ; — avec la seconde thèse renforcée : *nó thȳ āer thone héathorinc* (Bew. 4932) ; — avec thèse de cinq syllabes : *sythThan hē hine tó gúthe* (Beow. 2946) ; avec thèse de six syllabes : *hȳ'rde ic thaet hē thone héalsh'ēah* (Beow. 4346). Ces formes sont susceptibles d'autres variétés, notamment de l'anacruse monosyllabique, combinée avec la thèse monosyllabique : *the éow of wérgthe* (El. 295) ; — *thaet hine on y'lde* (Beow. 44) ; — de la seconde thèse renforcée : *thaet hine sēo brimw'ylf* (Beow. 3200) ; de la thèse disyllabique : *ne théarft thū swā swithe* (El. 940) ; — *gespráec thā sē góda* Beow. 1352) ; — de la thèse disyllabique avec résolution de la

première arsis : *gewitan him thā gongan* (Cri. 533); — de l'anacruse disyllabique et de la thèse disyllabique : *ne gefrāegn ic thā māegthe* (Beow. 2024) ; — de la résolution de la seconde arsis : *geséah hē in récede* (Beow. 1456) ; — de la seconde thèse renforcée : *ge swy'lce sēo héreth'ād* (Beow. 4518); de l'anacruse monosyllabique avec la thèse trisyllabique : *on hwy'lcum thāra béama* (El. 851) ; — de la thèse à quatre syllabes : *gewíteth thonne on sealman* (Beow. 4924) ; de la résolution de la première arsis ; *ne māgon hī thonne gehȳ'nan* (Cri 3050) ; — de la résolution de la seconde arsis : *gesáwon thā aefter wáetere* (Beow. 2852). La dernière mesure peut être exceptionnellement réduite à l'expression : (×X). Exemple : *wáes mīn fáeder* (Beow. 514).

En résumé, le type A semble se rencontrer moins souvent dans le premier hémistiche, que dans le second. Dans *Beowulf*, sur les 6.366 hémistiches composant le poème, 2.819 rentrent dans cette catégorie, dont 1.701 sont des premiers hémistiches, et 1.118 des seconds hémistiches (1).

Le type principal B (X-′ | X-′), n'a en dehors des résolutions, qu'une seule forme. Mais comme la seconde thèse peut se composer d'une ou de deux syllabes, on peut faire la distinction de deux sous-types : B_1 (avec seconde thèse monosyllabique), et B_2 (avec seconde thèse disyllabique). La variété la plus commune du type se présente dans la première thèse, qui peut être polysyllabique.

I. — La forme la plus simple, le sous-type B_1, (X-′ | X-′) n'est pas fréquente. Sievers en relève cinquante-neuf exemples, dans tout le poème de *Beowulf : ond Hálga tíl* (Beow. 122); — *thām hálig gód* (An. 14) ; — avec résolution de la première arsis : *in séle thām héan* (Beow. 1448) ; — de la seconde arsis :*thurh rúmne séfan* (Beow. 556); — des deux arsis : *aēr súmeres cy'me* (El. 1228). Dautre part, des hémistiches de ce type, avec une première thèse disyllabique, sont assez fréquents : *sythhan fúrthum wéox* (Beow. 1828 ; — *him thā scy'ld gewát* (Beow. 52); — avec résolution de la première arsis : *under Héorotes hróf* (Beow. 806) ; — avec résolution de la seconde arsis : *thaet sēo céaster hider* (An. 207) ; — et des deux arsis . *aefter háeletha hry're* (Beow. 4106). Une première thèse trisyllabique est également assez commune : *thēah the hē átres dry'nc* (An. 53) ; — *oth thaet him éft onwóc* (Beow. 112) ; — *sē the on hánda baér* (Beow.

1. Cf. Sievers, *Paul-Braune's Beitrage*, X, 290.

990) ; — avec résolution de la première arsis : *forthan hīe maégenes cráeft* (Beow. 836); — et de la seconde arsis : *ond hū thȳ thriddan dáege* (El. 185) ; et des deux arsis : *thaet hē thā géoguthe wíle* (Beow. 2364) ; — avec une première thèse de quatre syllabes : *ne hȳrde ic síth ne áer* (El. 240) ; — *swylce hīe aet Finnes hám* (Beow. 2314) ; — avec la première thèse de cinq syllables — rarement — : *siththan hē hire fólmum hrán* (Beow. 1446) ; — et avec résolution de la seconde arsis : *thonne hȳ him thurh mínne nóman* (Cri. 1351).

II. — Le sous-type B_2, ou B avec une seconde thèse disyllabique, se rencontre rarement, quand la première thèse n'a qu'une syllabe : *the dry'htnes bibód* (Cri. 1159) ; — *thū wást gift hit is* (Beow. 544) ; — *thām wífe thā wórd* (Beow. 1280) ; — avec résolution de la première arsis : *turh darotha gedréth* (An. 1446) ; — et de la seconde : *thurh nihta genípu* (Gū. 321). Ce sous-type se rencontre plus fréquemment, avec une première thèse disyllabique : *thā of wéalle geséah* (Beow. 458) ; — *hē thaes frófre gebád* (Beow. 152) ; — avec résolution de la première arsis : *mid his háeletha gedríht*) Beow. 1326) ; — *ofer wárotha gewéorp* (An. 306) ; — avec une première thèse trisyllabique : *thonne hē áer oththe síth* (El. 74) ; — *wes thū ūs lárena gód* (Beow. 538) ; — avec résolution de la première arsis : *thēah hē thāer mónige geséah* (Beow. 3.228) ; — et de la seconde arsis : *thaet nāefre Gréndel swā féla* (Beow. 1184) ; — avec la première thèse de quatre et cinq syllabes : *hwaethre hē in bréostum thā git* (An. 51) ; — *thaes the hire sē willa gelámth* (Beow. 1254).

Dans ce type, des vers avec la seconde thèse trisyllabique, sont fort rares (1). Il faut remarquer également que dans ce second type, la thèse est rarement formée de la seconde partie d'un composé, comme dans : *hine fy'rwìt bráec* (Beow. 464) ; les exceptions sont des noms propres, comme dans : *nū ic Beowùlf théc* (Beow. 1894) ; *ne wearth Héremód swá* (Beow. 3420).

Le type B, d'après le relevé de Sievers, se présente 1.014 fois dans *Beowulf* ; 293 fois dans le premier hémistiche ; 721 fois dans le second.

Le type C a trois sous-types : 1. C_1, — le type normal : (X-' | -'X) sans résolution, comme : *oft Scy'ld Scéfing* (Beow. 8) ; — *gebún háefdon* (Beow. 234). Là aussi, la première thèse peut se composer de deux, trois, quatre, ou cinq syllabes : *thaet hīe áeghwy'lcne* (An. 26) ;

1. Cf. Sievers, *Paul-Braune's Beitrage*, X, 241, 294.

— *thone gód sénde* (Beow. 26) : — *ofer hrónráde* (Beow. 20) ; — *aer hē onwég hwúrfe* (Beow. 528) ; — *mid thaere wǽlfy'lle* (Beow. 250); — *the ic him tó séce* (El. 319) ; — *thára the mid Béowulfe* (Beow. 2104) ; — *oth thaet hine sémninga* (An. 821) ; — *thára the hē him mid háefde* (Beow. 3250) ; — *swylce hīe ofer sáe cómon* (An. 247).

II. — C_2 est le type normal C avec résolution de la première arsis, et il se rencontre si fréquemment qu'il peut être regardé comme constituant par lui-même, un type distinct : *on héreféld a* (An. 10) ; *forscrifen háfde* (Beow. 212) ; *in wórold wócun* (Beow. 120) ; — une forme moins commune du type, est celle formée avec la résolution de la première et de la seconde arsis : *tó brimes fúrothe* (Beow. 56) ; — *swā féla fy'rena* (Beow. 328) ; — parfois, avec résolution de la première arsis seule : *tō saes fúrothe* (An. 236, 1660) ; — *for fréan égesan* (An. 457) ; — mais aucun exemple ne s'en présente dans *Beowulf*.

La première thèse peut renfermer deux, trois, ou quatre syllabes : *thā with góde wúnnon* (Beow. 226). — *ofer lágustraéte* ; — avec deux résolutions : *ic thaes wine Déniga* Beow. 700) ; — *hū se múga frémede* (An. 639) ; — *thaet him his winemágas* (Beow. 130) ; *ne hīe hūru winedrihten* (Beow. 1724).

III. — C_3 est le type C, avec une seconde arsis brève : (X -' | ⏑X), et se rencontre assez fréquemment : *in géardágum* (Beow. 2) ; — *of féorwégum* (Beow. 74) ; — la première thèse peut avoir de deux à cinq syllabes : *thaet waes gód cyning* (Beow. 22) ; — *thaet hīe in béorséle* (Beow. 964) ; — *sē the hine déath nímeth* (Beow. 882) ; — *ne meaht thū thaes síthfáetes* (An. 211) ; — *thonne hē on thaet sínc stárath* (Beow. 2972). La résolution, dans ce type, semble évitée, bien qu'elle apparaisse çà et là : *of hlithes nósan* (Beow. 3784) ; — *on thaem nethelstéde* (Beow. 2166). La thèse avec accent secondaire, ne figure point dans ce type. Le nombre d'hémistiches du type C, dans *Beowulf*, est d'après Sievers, de 564.

Le type D se termine toujours par une thèse disyllabique, dont la première syllabe est, en général, la seconde syllabe d'un composé, et porte l'accent secondaire. Il y a quatre sous-types :

I. — D_1 est la forme normale : (-' | -'X X), comme dans : *hélm áelw`ihta* (An. 118) ; — *féond mánc`ynnes* (Beow. 328) ; — *wígwéordùnga* (Beow. 352) ; — *wéard Scy'ld`inga* (Beow. 190) ; — *lándbúèndum* (Beow. 190) ; — *hring gy'ldènne* (Beow. 5620) ; — *hóf módigra* (Beow. 624) ; — *fréan úsèrne* (Beow. 6004). Les principales

modifications proviennent de la résolution de la première arsis : *cy'ning aélm`ihtig* (El. 145) ; — *fäeder álwàlda* (Beow. 632) ; — *mérelíthènde* (Beow. 510) ; — *flótan èowèrne* (Beow. 588) ; — *cy'ning áen`igne* (Beow. 3702) ; — ou de la seconde arsis : *hèan hygegèomor* (An. 1089) ; — *máeg Hígelâces* (Beow. 1476) ; — de la résolution de la première et de la seconde arsis : *hláden hérew`ǣdum* (Beow. 3796) ; *néfan Hérecíces* (Beow. 4414).

Des hémistiches tels que, *wiht unhǣlo* (Beow. 240), renfermant des composés en *un*, peuvent être lus *wiht unh`ǣelo*, conformément au type D_2, ou *wiht unhâelo*, conformément au type A : (-'X | -'X) (1).

II. — D_2 est la même forme, mais avec la thèse brève, et l'accent secondaire : (-' | -'ŭX) ; — *bèorht blâedg`ifa* (An. 84) ; — *lêof landfrùma* (Beow. 62) ; — *stréam ût th`onan* (Beow. 5092) ; — *ráed èachtèdon* (Beow. 344) ; — avec résolution de la première arsis : *máegen sámn`ode* (El. 55) ; — *mága Héalfdènes* (Beow. 378) ; — avec résolution de la seconde arsis : *hórd ópen`ian* (Beow. 6114) ; — et c'en est le seul exemple.

III. — D_3 est le type normal, mais avec la seconde arsis brève (rare) : (-' | ŭX`X) : *èorthcy'n`inga* (El. 1174) ; — avec résolution de la première arsis : *rádorcy'n`inges* (El. 624).

IV. — D_4 revêt la forme : (-' | -'XX`), et est apparenté au type E (-'X`X | -'), puisqu'il porte l'accent secondaire sur la dernière syllabe de la thèse : *bréost innanwèard* (An. 649) ; — *hólm ûp aetbaèr* (Beow. 1038) ; — *fy'rst fórth gew`ât* (Beow. 420) ; — avec résolution de la première arsis : *géaro gûthe fràm* (An. 234) ; — *flóta fâmighèals* (Beow. 436) ; — *súnu dêath fornàm* (Beow. 4240) ; — avec résolution de la seconde arsis : *wlánc Wèdera l'ëod* (*id.* 682) ; — et de la première et de la seconde arsis : *wlítig wéoruda h'ëap* (An. 872) ; — avec résolution de la dernière thèse, avec accent secondaire : *wóth áth āhàfen* (Beow. 256) ; — *wúnath wintra fèla* (Ph. 580). Certain hémistiches, appartenant à ce sous-type, peuvent comporter une accentuation alternée, et appartenir au type suivant, par exemple : *scoth hwílum sang* (Beow. 992), — peut être lu indifféremment : (-' | -'XX`), — ou comme le type E : (-'X`X | -'). De même : *werod eall ārās* (Beow. 1304).

Le type E a deux sous types, qui se distinguent par la position

1. Cf. Sievers, *Paul-Braune's Beitrage*, X, 251 ; Kluge, *Paul's Grundriss*, p. 1051.

de la syllabe portant l'accent secondaire : cette syllabe est, généralement, la seconde syllabe d'un composé, ou la syllabe médiale très longue d'un mot trisyllabique, avec syllabe radicale longue.

E_1 a la forme : (-'X`X | -'), — la syllabe avec l'accent secondaire étant placée, la première, dans la thèse : *módsˋorge wǽg* (El. 61) ; — *wéorth-mˋyndum thâh* (Beow. 16) ; — *sûththèna fólc* (Beow. 926) ; — *éhtènde wáes* (Beow. 318) ; — *háethènra hyˈht* (Beow. 358) ; — *áenigne thónc* (Cri. 1498) ; — *wórdhórd onléac* (Beow. 518) ; — *úthlàng ástód* (Beow. 1520) ; — *scóth hwílum sáng* (Beow. 992) ; — avec résolution de la première arsis : *héofonrîces weárd* (El. 445) ; — *Scédelàndum in* (Beow. 38) ; — *wlítebèorhtne wáng* (Beow. 196) ; — *lífigènde cwóm* (Beow. 3948) ; — *æthelinges wéox* (El. 12) ; — *médofùl aetbàer* (Beow. 1250) ; — *dúguth èall árás* (Beow. 3582). La résolution de la seconde arsis est rare : *tírêadge háeleth* (An. 2) ; — *hélthègnes héte* (Beow. 284). La résolution des deux arsis, également, est peu fréquente : *sélewèard áséted* (Beow. 1336) ; — *winedrˋyhten fráegen* (An. 921). Avec résolution de la thèse accentuée : *glédègesa grim* (Beow. 5302).

E_2 a la dernière syllabe de la thèse avec l'accent secondaire, et se présente très rarement : (-'XX` | -') : *mórthobèd stréd* (Beow. 4874) ; — avec résolution de la dernière arsis : *gêomorgidd wrécen* (An. 1550) ; — *báeron ût hráethe* (An. 1223).

II

Hémistiches de cinq membres

Les hémistiches de cinq membres (étendus), se rencontrent bien plus rarement que les types normaux de quatre membres. Les types étendus sont désignés par les lettres A*, B*, C*, etc.

Le type A* a deux sous-types qui se distinguent par la position de la syllabe portant l'accent secondaire.

I. — A^*_1 (-'XX | -'X) figure principalement dans le premier hémistiche : *gódbèarn on gálgan* (El. 719) ; — avec résolution de la première arsis : *géoloràndˋtō gûthe* (Beow. 876) ; — avec la thèse de deux syllabes non accentuées, faisant suite à l'accent secondaire : *gláedmˋōd on gesíhthe* (Cri. 911) ; — *fáestrâedne gethôht* (Beow.

1221) ; — avec thèse finale renforcée par l'accent secondaire : *gástlícne góddréam* (Gū. 602) ; — *gámolf èax ond gúthrof* (Beow. 1218).

II. — A^*_3 (-'XX` | -'X) peut, sans doute, se reconnaître dans : *máththumfaèt máere* (Beow. 4810) ; — *wúldorléan wéorca* (Cri. 1080) ; — avec résolution de la thèse portant l'accent secondaire : *mórthorbèalo mága* (Beow. 2150). Il est possible, néanmoins, que les syllabes *um* dans *māththum*, et *or* dans *wuldor* et *morthor*, puissent s'écrire simplement, *m* et *r*, de sorte que la scansion de l'hémistiche, serait alors : A_2 (-'-` | -'X) et (-'ŭ | -`X) (1).

Le type B^* (X`X-' | X-') ne figure pas dans la poésie de l'ancien anglais, bien qu'on le trouve en vieux normand.

Le type C^*, sous les formes : (X`X-' | -'X, X`XŭX | -'X, XX-' | ŭX), ne se rencontrent pas dans l'ancien anglais.

Le type D^*, par contre, figure, mais presque exclusivement, dans le premier hémistiche. Il a trois sous-types :

I. — D^*_1 (-'X | -'XX) : *síde sǽnèassas* (Beow. 446) ; — *áldres órw`ēna* (Beow. 2004) ; — avec résolution de la première arsis : *æetheling ánh`ȳdig* (Beow. 5336) ; — plus fréquemment, avec résolution de la seconde arsis : *mǽeton mérestrǽēta* (Beow. 1026) ; — avec résolution des deux arsis : *lócene léothos`yrcan* (Beow. 3012).

II. — D^*_2 (-'X | -'ŭX) : *mǽere méarcstàtha* (Beow. 206) ; — *éaldor Éastdèna* (Beow. 784) ; — avec résolution de la première arsis : *æethele órdfrùma* (Beow. 526) ; — avec résolution de la seconde arsis : *módges mérefàran* (Beow. 1004) ; — *Bēowulf mathelode* (Beow. 1010), etc.

III. — D^*_3 (-'X | ŭX`X) n'offre point d'exemple.

IV. — D^*_4 (-'X | -'XX`) est rare : *grétte Gēata lēod* (Beow. 1250) ; — *thrȳ'thlīc thégna hèath* (Beow. 800) ; — avec résolution de la première arsis : *éaforan éllors`ith* (Beow. 4904) ; — avec résolution de la seconde arsis : *`ythe éotena cȳ'n* (Beow. 842) ; — avec résolution de la syllabe à accent secondaire : *wín of wúndorfàtum* (Beow. 2326) ; — ce dernier type est modifié par l'anacruse : *ongínneth géomorm`ōd* (Beow. 4090) ; — et par l'anacruse avec thèse disyllabique dans le second pied : *oferswám thā sioletha big`ong* (Beow. 4736).

1. Cf. Sievers, *Altgerm. Metrik*, § 85. 2.

Le type E* ne se présente pas, dans la poésie de l'ancien anglais (1).

10

Les principes de l'allitération

I. *Qualité de l'allitération.* — C'est un principe essentiel de l'allitération, que la correspondance des sons doit être exacte, et non approximative. Un *g* doit allitérer avec un *g*, non avec un *c* ; un *d* avec un *d*, et non avec un *t*, etc. Il y a, toutefois, à cette règle l'exception suivante, qu'il n'y a aucune différence à faire entre *c* guttural (comme dans *cũthe*), et le *c* palatal (comme dans *cēosan*) ; — entre *g* guttural (comme dans *god*), et *g* palatal (comme dans *gierede*), même quand ce dernier représente le *j* germanique, comme dans *geong* et *gēar*. Une consonne suivie d'une voyelle, peut allitérer par elle-même, suivie d'une autre consonne, ainsi : *cũthe* n'allitère pas seulement avec des mots tels que *cyning*, mais avec des mots comme *craeft*, *cwellan* ; et *hus* n'allitère pas seulement avec *heofon*, mais avec *hlēapan*, *hnāegan*, etc. Le fait que différentes voyelles telles que *ī*, *ū* et *ae*, dans *īsig ond ūtfūs aethelinges faer* (Beow. 66), allitèrent ensemble, n'est qu'une apparente exception à la règle : partout où une voyelle semble allitérer avec une *h*, on peut croire à une corruption du texte, comme dans : *óretmecgas aefter haélethum fraegn* (Beow. 664). Dans d'autres exemples où figurent des noms étrangers commençant par *h*, on trouve encore de ces allitérations irrégulières, comme *Hólofernus únlyfigendes* (Jud. 180) ; — en des ouvrages moins anciens, tels que les *Homélies d'Ælfric*, on rencontre aussi l'allitération de l'*h* avec une voyelle, non seulement dans les noms étrangers, mais dans des substantifs proprement anglo-saxons, comme dans ce vers :

and he áefre his fy'rde tham h*áelende betaéhte*
(Ælfr. Judges, 417).

Et l'*h* devant les consonnes, est négligée :

and hē hig āhrédde of thām réthan héowte.
(Ælf. Jud. 16).

2. Cf. Sievers, *Altgerm. Metrik*, § 15 et 116, 9.

on hwám his stréngthwaes and his wundorlīce miht.
(*ibid.* 306).

Il est essentiel de remarquer que les combinaisons *st*, *sc*, *sp* ne peuvent allitérer entre elles, ou avec des mots commençant par *s*, non suivie d'une consonne, — mais *st* ne peut allitérer qu'avec *st*; — *sc*, qu'avec *sc* ; — *sp*, qu'avec *sp*, ainsi : *spere* et *scyld* ; — *stillan* et *springan* ; — *sāe* et *styrman* ne comptent pas pour des allitérations. L'illustration de la règle est manifeste, dans les lignes suivantes :

hēt str*ḗamfare* st*illan*, st*órmas réstan.*
(An. 1578).

he sc*éaf thā mid ham* sc*y'lde, thaet se* sc*éatt tobáerst*
and thaet sp*ére* sp*réngde, thaet hit* sp*rang ongḗan,*
(Byrhtnoth. 136-7).

Par la suite, cette règle ne fut plus strictement observée. Dans les *Psaulmes*, *sc* allitère avec *s* ; et *sw* avec *s*, comme dans l'exemple suivant :

hi hine him s*ámnuncga* sc*éarthum strḗlum.*
(Ps. LXIII, 4).

on thīne thā s*wíthran, ond the ne* sc*éatheth áenig.*
(Ps. XC, 7).

Mais *sp* et *st* n'allitèrent pas ensemble, ou avec *s*. Dans *Ælfric*, toutes ces combinaisons de consonnes allitèrent indifféremment, l'une avec l'autre, ou avec *s*, plus une autre consonne, ou avec l'*s* simple Exemple :

with thām the hēo beswíce S*ámson thone* s*trángan.*
(Ælf. Judges. 308).

Parfois, dans *Ælfric*, la lettre allitérante ne se rencontre pas au commencement du mot :

and hē haefde héora gewéald ealles twéntig gḗara.
(*ibid.* 85).

Et l'allitération peut même tomber sur une particule non accentuée, comme dans :

frám his gelēafan and his ǣ forsāwon (1).
(*ibid.* 51).

II. *Position des mots allitérants.* — Des quatre syllabes accentuées de la ligne, au moins deux, et généralement trois, doivent commencer par un son allitéré, et cette allitération renforce encore le lien qu'ont entre elles ces syllabes, en vertu de leur accent rythmique et syntactique.

La position de ces sons allitérés dans la ligne, peut varier, comme le nombre de ceux-ci. Les lois générales régissant la place de l'allitération, sont les suivantes :

1° Dans le premier hémistiche, on *doit* rencontrer un son allitéré ; deux sons de même nature *peuvent* y figurer ;

2° Dans le second hémistiche, le son allitérant doit tomber sur la première des deux syllabes accentuées de cet hémistiche, et la seconde syllabe accentuée dans le second hémistiche, ne contribue en rien à l'allitération ;

3° Quand il y a trois sons allitérants dans toute la ligne, deux d'entre eux doivent être dans le premier hémistiche ; un seulement, dans le second. Exemples de lignes avec trois sons allitérants :

séolfa he gesétte súnnan ond mónan
(Sat. 4).

úfan ond ū́tan him waes ā́eghwǣr wā́.
(Sat. 342).

Des lignes avec deux sons allitérés seulement, — le premier pouvant se lier à l'une ou l'autre des syllabes accentuées du premier hémistiche, — le second, se rapportant à la première syllabe accentuée du second hémistiche — sont très communes :

h*éafod éalra* h*éahgescéafta.*
(Gen. 4).

*hī hy'ne aet*b*aeron to* b*rímes fárothe.*
(Beow. 56).

Si le premier hémistiche ne contient qu'un son allitéré, cette allitération tombe, en général, sur la moins longue des deux syllabes accentuées de l'hémistiche, ordinairement, la première :

1. Cf. Dr. Arthur Brandeis, *Die alliteration in Ælfric's metrischen Homilien*, 1897.

on fóldes áeht feór gewítan.

(Beow. 84)

Dans le type A, la seule allitération du premier hémistiche tombe fréquemment sur la seconde syllabe accentuée :

thá waes on búrgum Béowulf Scyldinga.

(Beow. 106)

Dans les types C et D, la seule allitération de la première section doit toujours tomber sur la première syllabe accentuée qui, dans ces types, est moins longue que la seconde. Dans les types B et E, l'allitération sur la seconde arsis, se reporterait trop près de la fin de l'hémistiche, et pour cette raison, se présente rarement.

La double allitération dans le premier hémistiche, se rencontre dans les cinq types, et surtout quand les deux syllabes accentuées portent, l'une et l'autre, de forts accents. La double allitération est donc plus rare dans C (X-′ | -′X), où la première arsis l'emporte sur la seconde, — et très fréquente, dans les hémistiches renforcés, dans D, E, A_2, et dans le type D* à cinq membres (1).

Une troisième forme d'allitération, quoique bien moins importante et moins fréquente que les deux précédentes, se produit quand la seconde syllabe accentuée du second hémistiche, participe à l'allitération, et s'ajoute à la première syllabe accentuée. Il y a alors deux couples de sons allitérés, alternant entre eux, et répartis entre les deux hémistiches. La forme la plus courante de cette double allitération de toute la ligne, est représentée par le schéma : *ab* | *ab*, comme dans :

hwaet ! we Gárdéna in géardágum.

(Beow. 1).

Scy'ldes éaferan Scédelandum in.

(Beow. 38).

híldewáethnum ond héathowáedum.

(Beow. 78).

On la trouve représentée moins souvent par le schéma : *ab* | *ba* :

thā wǽeron mónige the gis mǽeg wríthon.

(Beow. 5964).

1. Sievers, *Altgerm. Metrik*, § 20.

hwílum for dúguthe dóhtor Hróthgāres.
(Beow. 4040).

Les règles qui ont été énumérées, sont strictement observées dans la poésie classique très ancienne ; avec le temps certaines licences s'y sont introduites : 1° la seconde syllabe accentuée du second hémistiche peut alors recevoir l'allitération, au lieu de la première syllabe accentuée :

lástas légde oththáet hē geláedde.
(Gen. 2536).

2° Les deux syllabes accentuées du second hémistiche, allitèrent avec une syllabe accentuée du premier hémistiche :

me séndon tó thē sáemen snélle.
(Byrhtnoth, 29).

3° Les quatre syllabes accentuées de la ligne, allitèrent ensemble :

Gódwine ond Gódwīg gúthe ne gȳmdon.
(*ibid.* 192).

Dans la plupart des cas, la même lettre allitérante n'est pas employée dans deux lignes successives, mais on trouve des exemples, tels que :

thā lobráed Sámson bégen his éarmas
thaet tha ráthas tobúrston the he mid gebúnden waes.
(Ælf. Judg. 269).

Et même, trois lignes se suivant comme :

swy'lce he āfédde of fíxum twám
ond of fíf hláfum fira cy'nnes
fíf thúsendo ; fédan sáeton.
(An. 589).

Les mots non accentués peuvent commencer par la même lettre que les mots accentués, portant l'allitération proprement dite :

ne hīe huru héofona hélm herian ne cúthon.
(Beow. 464).

L'un des mots non accentués peut commencer par la même lettre qu'un mot accentué qui n'allitère pas. Exemple :

thaet fram hám gefráegn Higelāces bégn.
(Beow. 388).

On rencontre encore dans la très ancienne poésie anglaise, des vers sans allitération, tels que :

he hélpeth thearfan swy'lce ēac waédlan.
(B. LXXI, 13).

III. *L'allitération dans ses rapports avec les parties du discours, et avec l'ordre des mots.* — L'allitération et toute la structure de la ligne allitérée, dépendent et de l'accent étymologique des mots simples, et de l'accent syntactique que portent ces mots, dans leurs rapports respectifs. Et de même que la syllabe accentuée d'un mot simple, peut participer à l'allitération, ainsi ces mots eux-mêmes peuvent-ils y contribuer, quand ils tiennent dans la phrase une place essentielle, et qu'ils sont fortement accentués.

On trouve, en général, une certaine gradation d'accent parmi les mots accentués, que leur importance propre place parmi les premiers de la phrase.

On peut, dès lors, poser les deux principes généraux suivants : 1° si la valeur syntactique des deux syllabes accentuées de l'hémistiche n'est pas égale, en ce cas, le mot portant le plus fort accent des deux, est choisi pour allitérer : dans le second hémistiche, c'est toujours le premier mot accentué ; dans le premier hémistiche, c'est généralement le premier mot accentué, quoique le second mot accentué, puisse également allitérer ; — 2° si les deux syllabes accentuées de la section sont d'égale valeur syntactique, alors la première allitère, et quand la double allitération est permise, la seconde peut aussi allitérer.

Les différentes catégories grammaticales de mots, se comportent de la façon suivante, par rapport à l'allitération.

Les *noms,* adjectifs, infinitifs, participes des verbes, portent le plus fort accent, de tous les mots de la phrase. Par conséquent, un nom l'emporte sur les autres parties de la phrase dans laquelle il se présente, et reçoit l'allitération :

nē in thā céastre becúman méahte.
(An. 931).

hire thā A'dam andswárode.
(Gen. 827).

Si deux noms figurent dans le même hémistiche, c'est toujours le premier qui allitère :

húsa sélest. Waes sēo hwíl micel.
(Beow. 292).

lánge hwíle. Him waes líffréa.
(Beow. 32).

géongum ond éaldum, swylc him gód séalde.
(Beow. 144).

Quand un nom et deux adjectifs, ou deux noms et un adjectif se rencontrent dans le même hémistiche, l'un d'eux est toujours subordonné à l'autre, et tous deux sont traités, comme une combinaison. En pareil cas, quand il y a double allitération dans l'hémistiche, la place des mots allitérants peut être, ou : *a a x* ; ou : *a x a* ; l'élément subordonné, (*x*), figurant à la dernière, ou à la seconde place de l'hémistiche :

béorht béacen Gódes brímu swáthredon.
(Beow. 1140).

twélf wintra tíd tórn gethólode.
(Beow. 294).

En cas de simple allitération, c'est toujours le premier des noms ou adjectifs, qui allitère.

Le *verbe* (l'infinitif et les participes exceptés) est, généralement, moins fortement accentué que le nom. Il peut, dès lors, précéder ou suivre, le nom ou l'adjectif sans allitération, soit dans l'arsis, ou dans la thèse :

lét se héarda Higelāces thégn.
(Beow. 5954).

him thā Scyld gewát tō geseáeth-hwile.
(Beow. 52).

gevāt thā twélfa súm tórne gebólhen.
(Beow. 4802).

D'autre part, quand un hémistiche est composé seulement d'un nom et d'un verbe, le verbe peut allitérer :

gódne gegyrwan cwaeth hē gúth-cyning.
(Beow. 398).

hwétton hígerōfne háel scéawedon.

(Beow. 408).

Quand un substantif et un adjectif sont en conjonction, un verbe peut allitérer dans le même hémistiche :

by'reth blǒdig wael, byrgean thénceth.

(Beow. 896).

séofon niht swúncon ; hē thē ael súnde ofer flát.

(Beow. 1034).

Dans les groupes se composant d'un nom et d'un verbe, le nom l'emporte sur le verbe, et reçoit l'allitération :

wérodes wísa wórdhord onléac.

(Beow. 518).

Mais si le verbe est long, il peut allitérer, bien qu'il y ait un nom dans le même hémistiche. Ce cas se présente surtout dans le second hémistiche :

ond be héalse genám ; hrúron him téaras.

(Beow. 3744).

gry'relícne gist. Gyrede hine Béowulf.

(*Ibid.* 2882).

On ne rencontre que peu d'exemples, dans le premier hémistiche.

gemúnde thā se góda máeg Higelāces.

(Beow. 1516).

Quand l'un des deux verbes dans l'hémistiche est subordonné à l'autre verbe, c'est le premier ayant l'accent plus fort, qui allitère :

my'nte thaet hē gedáelde āer thon dáeg cwóme.

(Beow. 1462).

Si les deux verbes sont coordonnés, le premier allitère :

wórolde lífes : wyrce sē thē móte.

(Beow. 2774).

Dans le premier hémistiche, les deux verbes allitèrent généralement :

séomade ond sy'rede sinnihte héold.

(Beow. 322).

L'adverbe. — Les adverbes marquant le degré comme, *micle*, *swīthe*, *ful*, etc..., se rencontrent généralement dans la thèse, et même s'ils se trouvent dans l'arsis, ils n'allitèrent pas d'habitude :

óftor micle thonne on áenne sith.

(Beow. 3.10).

Quand les adverbes de ce genre ont, dans la phrase, une valeur particulière, ils peuvent, néanmoins allitérer :

éfne swā micle swā bíth máegtha craeft.

Beow. 2568).

ac hē is snél and swíthe léoht.

(Phoen. 317).

Les adverbes modifiant le sens du mot qui les précèdent, allitèrent :

aéscholt úfan gráeg : waes sē íren thréat.

(Beow. 660).

Les prépositions adverbiales précédant le verbe, allitèrent :

hēt thā úp béran áethelinga gestréon.

(Beow. 3840).

mais non, lorsqu'ils suivent le verbe :

Géat waes glǽedmōd, géong sóna tó.

(Beow. 2570).

Les adverbes dérivés de noms, sont plus fortement accentués que le verbe, et, par conséquent, allitèrent :

ālégdon thā tōmíddes máerne théoden.

Les pronoms, — et les adjectifs pronominaux tels que *monig*, *eall*, *fela*, sont habituellement enclitiques, et précèdent ou suivent le nom, sans allitérer :

manigu óthru gesceaft éfnswithe him.

(Metr. XI, 44).

ealne middangéard ōth mérestréamas.

(Dan. 503).

fela ic mónna gefráegn máegthum wéaldan.

(Wid. 10).

Avec un accent particulièrement marqué, ils peuvent allitérer, même s'ils précèdent un nom :

on th*áem dáege* th*y'sses lífes.*

(Beow. 394).

Le pronom *self*, et les pronoms composés du préfixe *āc* (*ācghwā*, *ācghwylc*...) sont généralement accentués, et allitèrent, s'ils forment la première arsis de l'hémistiche :

sélran gesóhte thāem the him s*elfa déah.*

Beow. 3680).

háefde áeghwaether énde gefêred..

(Beow. 5690).

Les *prépositions*, *conjonctions*, *participes* ne sont pas accentués, en règle générale, mais les prépositions qui sont suivies d'un pronom enclitique, prennent l'accent et allitèrent :

éaldum éarne and á*efter thón.*

(Phoen. 238).

nis únder mé áenig óther.

(Riddle XII, 86).

Il y a de l'incertitude sur le point de savoir si les mots de cette catégorie, se trouvant dans la première arsis du premier hémistiche, à côté d'un autre mot, allitérant, devaient allitérer également : il est probable qu'il en devait être ainsi. Exemple :

mid thy m*áestan* m*aégen thrymme cymeth.*

(Crist. 1009).

Ces lois d'accentuation ne sont strictement observées que dans la très ancienne poésie : à la fin du xe siècle, dans *Byrhtnoth*, dans les *Mètres de Boëce*, et les *Baumes*, elles sont fréquemment violées.

11

Combinaisons et rapports du vers et de la phrase

Les règles qui suivent sont observées dans la répartition de la phrase ou des parties de celle-ci, entre les hémistiches du vers. On

rencontre deux pauses distinctes dans chaque ligne allitérée : l'une — communément appelée césure, — entre le premier et le second hémistiche ; — l'autre, à la fin de la ligne. Et ces pauses sont déterminées par la construction syntactique, c'est-à-dire qu'elles coïncident avec la fin d'un membre de phrase de moindre valeur. L'hémistiche doit renfermer les parties de la phrase qui se rapportent étroitement l'une à l'autre : et ces parties unies, telles qu'un pronom et le nom auquel il se rapporte, — ou un adverbe avec un adjectif, ne doivent pas être séparés l'un de l'autre par la césure, — à moins que le pronom ou l'adverbe ne soit placé dans la seconde arsis de l'hémistiche :

wy'rd aefter thissum wórdgeméarcum.
(Gen. 2355).

gif ge willath minre mihte gelẽfan.
(Sat. 251).

Dans *Beowulf*, la séparation de mots étroitement liés n'est permise, que si le mot se trouvant dans l'arsis, allitère en même temps. De plus longues parties d'une phrase peuvent être séparées et par la césure, et par la pause, à la fin de la ligne.

Le rapport syntactique entre les parties d'une phrase morcelée, contribue à faire ressortir l'unité des parties qui la composent, et quand cette division se produit à la césure, entre les deux moitiés du vers, l'allitération commune au deux hémistiches met encore cette unité en plus grand relief.

Les lignes simples allitérées se relient l'une à l'autre, par la coutume de terminer la phrase, non à la fin d'une ligne complète, mais à la fin du premier hémistiche ou au milieu de la ligne, — et de commencer une nouvelle phrase, avec le second hémistiche. La grande variété des expressions et la paraphrase propres à la poésie de l'ancien anglais, contribuent à rendre faciles, dans la ligne, de telles coupures.

En résumé, il demeure certain que dans la poésie de l'ancien anglais, les membres métriques et syntactiques coïncident parfois, mais qu'en d'autres endroits, ils n'ont entre eux aucun rapport, et qu'au demeurant, il est difficile de formuler une règle déduite de cas aussi divers et incertains (1).

1. Cf. Rieger, *Alt-und-Angelsachsische Verskunst*, p. 18.

12

Le vers allongé

En dehors de la ligne normale à quatre temps (avec deux mesures à chaque hémistiche), il y a en ancien anglais et en vieux saxon, une autre variété, la *ligne allongée (schwellvers)*, avec trois mesures dans chaque hémistiche Ces vers se rencontrent dans presque tous les poèmes de l'ancien anglais, soit isolés, ou plus souvent, par groupes, et parfois on trouve des lignes avec un hémistiche de deux mesures, et le second hémistiche de trois mesures :

gâstes dâgethum thâera the mid gâres órde.
(Gen. 1522).

ou avec un hémistiche allongé de trois mesures, et un hémistiche normal de deux mesures.

b*âeron* b*rûndas on* b*ryne* b*lâcan fȳres*
(Dan. 246) (1).

Dans les *Psaumes* et dans *Juliana* de Cynewulf, ces vers font totalement défaut. Dans *Elene* de Cynewulf sur 1321 vers, il n'y a que quatorze lignes allongées, et trois hémistiches allongés. Des exemples de groupements de ces vers allongés se trouvent dans Gen., 44-46, 1015-1019, 2167-2169, 2854-2858 ; Exodus, 569-573 ; Dan. 59-106, 203-205, 226-228, 238-246, 262-271, 435-438, 441, 448, 452-458 ; Judith, 2-12, 16-21, 30-34, 54-61, 63-68, 88-99, 272-274, 289-291, 338-349 ; Satan, 202, 232, 237, 605 ; Crist, 621, 889, 922, 1050, 1382-1386.

Des vers moins allongés se rencontrent dans *Salomon et Saturne*, et dans la *Genèse* : ils ont généralement de longues thèses de quatre ou cinq syllabes non accentuées, après la première syllabe accentuée :

âenne haefde hē swā swithne gewórhtne.
(Gen. 252).

1. Cf. Sievers, *Paul Braune's Beitrage*, XII, 455 ; Luick, XIII, 389 ; XV, 441 ; Kauffmann, XV, 360 ; Sievers, *Altgerm. Metr.*, §§ 88-96.

Ils présentent également de longues anacruses, devant la première syllabe accentuée :

thaet wē him on thām lānde lāth gefrémedon.

(Gen. 392) (1).

Il n'est pas toujours possible d'établir une distinction bien nette entre les lignes régulières avec premières thèses longues, et les lignes allongées. Le mouvement et le rythme seuls, permettent de dire si l'on est en présence d'une ligne normale ou allongée. La ligne allongée est d'usage dans les passages, où le sens commande un rythme lent et solennel; quand, au contraire, l'allure du morceau est plus vive, on peut reconnaître en celui-ci, une ligne normale à quatre temps, avec une longue anacruse, ou une thèse polysyllabique au milieu de l'hémistiche. La caractéristique d'exemples définitifs de vers allongés, réside en ceci que dans chaque hémistiche, on trouve trois temps et trois pieds d'égale valeur métrique. Mais, de même que dans l'hémistiche habituel à deux temps de la ligne normale, les deux mesures ne sont pas nécessairement égales, de même dans l'hémistiche à trois temps, les trois mesures ne sont-elles pas toujours de même degré, et la place de la mesure la plus forte n'est pas toujours la même dans les deux hémistiches. Les mesures accompagnées d'allitération, sont généralement plus fortes que celles qui en sont dépourvues. En ce qui touche à l'emploi de l'allitération et à la structure de l'hémistiche, la ligne allongée se rapproche fort de la ligne normale.

Allitération. — I. Le premier hémistiche a communément, deux sons allitérés qui tombent, en règle générale, sur la première et la seconde mesures :

gesēoth sórga mǽeste.

(Crist. 1209).

plus rarement, sur la seconde et la troisième mesures :

wǽeron hyra rǽedas rice.

(Dan. 497).

Quelquefois, sur la première et la troisième mesures :

lifher mén forléosath.

(Rhyming Poem. 56).

1. Cf. Sievers, *Beitrage*, XII, 479.

Çà et là, se rencontrent des hémistiches avec trois allitérations :

dól *bith sē the him* dríhten *ne* ondráedeth.
(Seafarer. 106).

thȳ' *sceal on* théode *ge*théon.
(Gnom. Ex. 50).

et par ailleurs, avec une seule allitération, et dans ce dernier cas, l'allitération tombe plus rarement sur la première mesure :

cy'ning *sceal* ríce héaldan *ceástra bēoth feorran ges*ȳne.
(Gnom. Ex. 1).

que sur la seconde :

thaet sē wǽere mǐhta *sē the híe of thām* mírce, *genérede.*
(Dan. 448).

II. Dans le second hémistiche, le son allitéré principal tombe généralement sur la seconde syllabe accentuée, et seulement, par exception, sur la première syllabe accentuée, comme dans :

sty'ran *sceal mon* stróngum móde. Stórm *oft hólm gebríngeth.*
(Gnom. Ex. 51).

13

L'origine et la structure du vers allongé

D'après sa rareté relative et son usage spécial, la ligne allongée paraît dériver de la ligne normale à quatre temps. Deux explications ont été données de son origine et de son développement. La première, est celle de Sievers (1) : selon cet auteur, un pied ou une mesure du type : (-'.... c'est-à-dire, une syllabe accentuée, plus x syllabes non accentuées) fut joint à l'un des cinq types normaux : d'où (-'X) joint à A, connerait le schéma : (-'X | -'X-'X), — et (– X) joint à B, domnerait encore (-'X | X-'X-'). L'autre théorie, soutenue par Luick (2); veut prouver que l'hémistiche allongé est

1. *Beitrage*, XII, 458.
2. *Ibid.*, XIII, 388 : XV, 445.

dû à une corruption de plusieurs types normaux. L'hémistiche débute, par le commencement d'un des types normaux A, B, C ; puis, avec la seconde syllabe accentuée, succède un autre type qui se poursuit, comme si le poète avait jugé que le premier mode adopté par lui, était insuffisant à rendre sa pensée.

Le tableau suivant résume les modifications principales des deux types normaux, en types allongés à trois temps :

A(-'X-'X)
+ C(X-'-'X)

donnant :

AC : (-'X-'-'X) ;
A(-'X-'X)
+ D (-'-'X`X)

donnant :

AD : (-X-'-'X`X) ;
B(X-'X-')
+ C (X-'-'X)

donnant :

BC : (X-'X-'-'X);
B(X-'X-')
+ A (-'X-'X)

donnant :

BA(X-'Æ-'X-'X);
C(X-'-'X)
+ A (-'X-'X)

donnant :

CA(X-'-'X-'X) ;
A(-'X-'X)
+ A (-'X-'X)

donnant :

AA(-'X-'X-'X).

Il semble qu'avec le savant professeur Sievers (1), on puisse reconnaître cette théorie comme la plus ingénieuse, pour mettre en valeur les variétés de structure du vers allongé.

Il convient de citer, dans cette étude, les types les plus fréquents du vers allongé.

1. Cf. Sievers, *Altger. Metrik*, § 94, 3, 95.

Parmi ceux ci, vient en première ligne, le type A A (525 exemples) — (-´X.... X-´.-´X,) :

wéaxon wétebrógan. Háefdan hīe wróhtgetéme.

(Gen. 45).

ou avec résolution de la première syllabe accentuée, dans le premier hémistiche :

súnu mid swéordes écge

(Gen. 2857).

et dans le second hémistiche :

féla bith fy'rwet-géornra.

(Gnom. Ex. 102) ;

avec résolution de la seconde syllabe accentuée, dans le second hémistiche :

thǽer thū thólades síththan.

(Crist. 1410).

ou de chacune des trois syllabes accentuées, dans le second hémistiche :

hy're thaes fáeder on róderum.

(Jud. 5).

La principale variation de ce type provient de l'allongement de la première thèse, qui peut aller de une à six syllabes. Et les résolutions habituelles, se présentent en même temps. Type ordinaire : (-´X X || -´X | -´X) très fréquent :

grímme with gód gesómnod.

(Gen. 46) ;

avec résolution de la première syllabe accentuée ;

réced ofer réadum gólde.

(Gen. 2404) ;

avec résolution des deux dernières syllabes accentuées :

snúde thā snóteran ídese.

(Jud. 55).

Type avec thèse trisyllabique : (-´X X X || -´X | -´X.) :

méda syndon mícla thína.

(Gen. 2167) ;

avec résolution de la première syllabe accentuée :

witon hyra hyht *mid dry'hten.*

(Gū. 61).

thèse de quatre à six syllabes : (-'X.... || -'X | -'X) :

áeleth hȳ mid thy éaldan lige.

(Crist. 1547).

siththan hē haefde his gást onsénded.

(Cross. 49).

bétre him wāere thaet hē bróthor áhte.

(Gnom. Ex. 175).

Le second pied renferme moins fréquemment, deux syllabes non accentuées, et en ce cas, le premier pied a une, ou parfois deux syllabes non accentuées :

I. (-'X || -'XX | -'X).

II. — (-'XX || -'XX | -'X).

Exemples :

1. *swá thū* A' *bele wúrde.*

(Gen. 1019) ;

avec résolution de la première arsis :

sigor and sóthne géléafan.

(Jud. 89).

2. — *rinca tō rúne gegángan.*

(Jud. 54),

Le type A2A (-'X -'X -'X) qui est le type AA avec l'accent secondaire sur la première thèse, se rencontre vingt fois, selon Sievers, et toujours dans le premier bémistiche. Exemples :

wáerfàest willan mines.

(Gen. 2168) ;

avec résolution de la dernière arsis :

théarlmód théoden gúmena.

(Jud. 66) ;

avec seconde thèse disyllabique :

fréobéarn fáethmum bethéahte.

(Gen. 2867).

Le type A*A, (-'.X`X | -'X. | -'X) qui est le type AA renforcé avec première thèse disyllabique, est presque aussi commun que le type A2A, et se rencontre toujours dans le premier hémistiche :

árléas of éarde thínum.

(Gen. 1019) :

béalofùl his béddes néosan.

(Jud. 63) ;

avec première thèse trisyllabique :

hréohmód waes sē háethena théoden.

(Dan. 242).

Le type AB, (-'X.....-'X.-') offre une trentaine d'exemples environ, d'égale répartition entre le premier et le second hémistiche :

éorthán ȳ'thum théaht.

(Bidd. XVII, 3) ;

wáesceth his wârig hráegl.

(Gnom. Ex. 99).

Le type AC, (-'X.....-'-'X) se rencontre vingt-neuf fois, et sur celles-ci, plus de la moitié figurent dans le premier hémistiche :

hríncg thaes héan lándes.

(Gen. 2854) ;

wlítige tō wóruldny'tte.

(Gen. 1016).

Le type AD, (-'X..-'-'X`X), est plus rare, et se présente près de vingt fois, mais seulement dans le premier hémistiche :

béalde by'rnwiggènde.

(Jud. 17) ;

Júdas hire ongén thing`ode.

(El. 609).

Le type AE, (-'X..-'X`X.-') est relativement plus commun que le précédent, et figure dans les deux hémistiches :

swéord and swât`igne hélm.

(Jud. 338) ;

sǽegde him únl̄ytel spéll.

(Gen. 2405).

Le type BA, (X.-'X...-'X.-'X), se présente 120 fois, et sous sa forme la plus simple, représentée par le schéma, (X-'X-'X-'X) :

āláeton líges gánga.

(Dan. 263) ;

avec thèse disyllabique, après la première arsis (X-'XX-'X-'X) :

āwyrged tō wíthan áldre.

(Gen. 1015) ;

avec thèse trisyllabique (X-'XXX-'X-'X) :

hȳ twégen sceolon tácfle ymbsittan.

(Gnom. Ex. 182).

La thèse initiale est rarement disyllabique.

Le type BB, (X.-'X...-'X.-') est rencontré environ neuf fois, et la plupart du temps, dans le premier hémistiche :

gebídan thaes hē gebáedan ne máeg.

(Gnom. Ex. 105) ;

avec résolution de deux syllabes accentuées :

ofercúmen bith hē áer hē ācwéle.

Gnom. Ex. 114).

Le type BC, (X..-'X...-'-'X), aussi commun que le précédent, figure presque toujours dans le premier hémistiche :

and náhte éaldfēondum.

(Dan. 454) ;

begóten of thaes gúman sídan.

(Cross. 49).

Le type BD, (X-'.X...-'X'X), se rencontre à peu près seize fois, et dans l'un ou l'autre hémistiche :

on éorthan únswáeslicne.

(Jud. 65) ;

alédon hīe thāer limwérigne.

(Cross. 63).

Le type CA, (X-'-'X.-'X) est représenté par quinze exemples, dont huit, dans le premier hémistiche :

geséoth sórga máesie.

(Crist. 1209) ;

tō cwále cnihta fëorum.

(Dan. 226).

Le type CC, (X ..-'-'ŭX), n'est relevé que neuf fois, et six fois, dans le second hémistiche :

thaet waes gód ælmihtig.

(Cross. 396);

avec résolution de la première syllabe accentuée :

ne sē bryne bëotmæecgum.

(Dan 265).

thē thaet wëorc státholáde.

(And. 800).

Sievers (*Altgerm Metrik*, § 95, 96), cite encore quelques hémistiches allongés, à quatre temps, parmi lesquels :

engel in thone ófn innan becwōm.

(Dan. 238).

14

Formation des stances et de la rime

La poésie de l'ancien anglais est toute narrative, et l'on n'y trouve aucun rudiment de stance, ou de strophe. Des traces de combinaisons de lignes, pour former une stance, se rencontrent, çà et là, dans *Dëor*, le poème runique, les Psaulmes, les Hymnes, les vers Gnomique, l'*Exeter Book*, — toutes tentatives qui rappellent les *tirades* du vieux français.

D'un autre côté, la fin rimée de deux hémistiches, combinée avec l'allitération, n'est pas très rare, quoiqu'elle semble, quand on la rencontre, un ornement accessoire :

fy'lle gefaëgon ; faëgere gethaëgon.

(Beow. 2028) ;

wórd-gyd wrécan ond ymb wér sprécan.

(Beow. 6344) ;

Hrōthgār máthelode, hilt scëaw'ode.

(Bow. 3374).

Dans le *Poème Rimant* et l'*Exeter Book*, on relève 87 lignes dans lesquelles le premier et le second hémistiches riment, entièrement : (Elene, v. 114-115, 1237-1251) ; (Crist., v. 591-595) ; (And., 869-871, 890) ; (Güthl., 801) ; Phœn., 15-16, 54-55). Souvent l'assonance est jointe à la rime parfaite, comme dans : (Güthl., 802 ; Phœn., 53). Ces exemples suffisent à établir l'usage de la rime qui sert à accentuer le mouvement lyrique d'un passage.

Des rimes monosyllabiques telles que *nān : tān* (Rhym. Poem. 78) ; *rad : gebād* (ib. 16) ; *onlāh : onwráh* (ib. 1) sont dénommées masculines. Et les rimes disyllabiques, comme *wóngum : góngum* (ib. 7) ; *géngdon : méngdon* (ib. 11) ; — ou trisyllabiques, comme *hlynede : dynede* (ib. 28) ; *swínsade : mínsade* (ib. 29) ; *bifade : hlífade* (ib. 30), sont appelées féminines.

Selon leur position dans l'hémistiche, les rimes rentrent dans deux catégories : *a.* les rimes intérieures, comme *hónd rónd ; gef éng* (Beow. 5218) ; *stíthmōth ; gestōd* (Beow. 5134) ; — dans des composés tels que : *wórd-hórd ontéac* (Beow. 518) ; — *thā waes sáel and máel* (Beow. 2016) ; — *wórdum and bórdum* (El. 24) ; — *grund ond sund* (And. 747) ; — et dans les rimes, dites grammaticales : *lāth with lāthum* (Beow. 880) ; — *béarn aefter béarne* (Gen. 1070) ; — *b.* les rimes de section, joignant les deux moitiés d'une ligne :

sécgas mec saégon symbel ne āláegon.
(Rhym. P. 5).

Et parfois dans le *Poème Rimant*, se trouvent deux, trois ou quatre lignes allitérées, unies entre elles de cette façon.

Les rimes finales de l'ancien anglais sont, ou des rimes complètes, telles que : *hond-rond ; gefáegon ; gethúegon* ; — ou des assonances, dans lesquelles les voyelles seules, se correspondent : *waef-laes* (El. 1238) ; — *wráthum ; árum* (Crist. 595) ; — *lúfodon ; wúnedon* (And. 870). Et ces assonances ne sont pas dues au hasard, en ce qu'elles se présentent, jointes à des rimes parfaites.

BEOWULF

ÉLÉMENT DE GRAMMAIRE ANGLO-SAXONNE

GRAMMAIRE

INTRODUCTION (1)

I

On comprend, sous la dénomination d'ancien anglais, la langue parlée par les habitants germaniques de l'Angleterre, depuis leur premier établissement, jusqu'au milieu ou vers la fin du XIe siècle. La langue qui se différencie de la précédente, à partir de cette époque, par la corruption successive des formes infléchies et l'introduction d'éléments français, est qualifiée d'anglais moyen.

L'ancien anglais forme une branche dépendante de l'allemand de l'ouest, langue cohérente et définitive dont procédèrent, par la suite, l'ancien anglais, le frison, le vieux saxon, le dialecte franc, et le haut allemand. L'ancien anglais est apparenté au frison, mais plus encore au vieux saxon. Dans les premiers manuscrits de l'ancien anglais, on peut distinguer nettement la coexistence de dialectes variés. Le principal de ceux-ci, est celui du Northumberland, dans le nord ; le mercien, à l'intérieur du pays ; le saxon, dans le sud ; et le dialecte de Kent, dans l'extrême sud-est.

Le dialecte du Northumberland et le mercien forment tous deux

1. Cette étude est faite d'après la grammaire de l'ancien anglais d'Eduard Sievers, dont le professeur A. S. Cook a donné l'excellente traduction anglaise, et les ouvrages cités dans la bibliographie grammaticale sur ces matières.

le groupe angle. Le saxon est surtout nettement représenté dans le Wessex, comté saxon, situé le plus à l'ouest, de sorte que le saxon de l'ouest a été regardé comme le type le plus représentatif des dialectes saxons. Le langage de la troisième tribu, des Jutes, figure comme dialecte de Kent. Ainsi les divisions des Angles, des Saxons et des Jutes par tribus, se retrouvent parallèlement en linguistique, dans les dialectes angles, saxons, et de Kent.

Les principales caractéristiques du saxon de l'ouest sont : la représentation du type allemand *a* par *ae* ; la distinction entre *ea* et *eo* ; la perte première du son *oe*, et le remplacement de la finale — *u* ; — *o* de la première personne au singulier, du présent indéfini par — *e*.

Dans le saxon primitif de l'ouest, l'infléchissement (umlaut) de *ea*, *eo* devient *ie*, et plus tard, *iy*. Le dialecte du Northumberland a des tendances accentuées à l'élision de l'*n* final, et à la conversion de *we* en *woe*, et de *weo* en *wo*. En ces périodes primitives, les inflexions étaient sans règles déterminées : on remarque, cependant, la formation fréquente de la troisième personne au singulier du présent indéfini, et de tous les cas au pluriel, en — *s* au lieu de — *th*. L'observation qu'on peut faire sur le fait le plus ancien qui se soit produit en dialecte de Kent, porte sur la vocalisation de *g* en *i*. La substitution de l'*e* à l'*y* fut de date moins reculée.

II

Alphabet et prononciation

L'alphabet de l'ancien anglais est l'alphabet des latins, modifié par les scribes anglais. Les lettres *f*, *g*, *r*, *s* diffèrent souvent de leur forme usuelles. En sus des lettres latines, il y avait les caractères *th*, *th*, *w*, empruntés à l'alphabet runique.

Des éditions anglaises de textes de l'ancien anglais ont souvent été imprimées, à l'imitation des caractères des manuscrits (Cf. les ouvrages de B. Thorpe) ; mais aujourd'hui, et depuis Kemble, les lettres romaines ont été généralement adoptées, en leur ajoutant le caractère runique *th*, et parfois, le *z* de l'ancien anglais est encore employé pour représenter le *g*.

On se base, dans la critique, pour déterminer la date de la prononciation de ces lettres, sur la prononciation traditionnelle du latin, en Angleterre, aux environs du VIIe siècle. D'autre part, il convient de prendre en considération des influences celtiques qui se sont manifestées, et de tenir compte, en précisant les règles de la prononciation, des variations d'orthographe, et des changements phonétiques et grammaticaux de l'ancien anglais lui-même, qui a varié au cours des siècles, et dans les différents pays. Les règles de prononciation des lettres de ces dialectes demeurent surtout intéressantes, lorsque celles-ci diffèrent, comme prononciation, des lettres latines correspondantes.

PHONOLOGIE

PREMIÈRE PARTIE

LES VOYELLES

I. — Caractères généraux

Les voyelles de l'ancien sont désignées par les six caractères simples, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, *y*, par la liaison *æ*, et par les digraphes, *oe*, *ea* (*ia*), *eo*, *io*, *ie* (rarement *au*, *ai*, *ei*, *oi*, *ui*, et dans les plus anciens textes, *eu*, *iu*). Ces derniers, du reste, à l'exception de *oe*, *oi*, *ui*, et quelquefois de *eo*, ont la valeur de diphtongues.

Au point de vue de l'articulation, *a*, *o*, *u* sont des voyelles gutturales, alors que *æ*, *e*, *i*, *œ*, *y* sont palatales, et généralement, les diphtongues commencent par un son palatal.

II. — Quantité

Toutes ces voyelles, en comprenant les diphtongues avec elles, ont une quantité et brève, et longue. La longueur est parfois indiquée, et plus particulièrement dans les très anciens manuscrits, et dans les monosyllabes également, par la gémination du simple signe de la voyelle, — *yy*, sans doute : *aa*, *breer*, *miin*, *doom*, *huus*. D'autre part, les liaisons et les diphtongues ne sont jamais géminées. Par la suite, la longueur est marquée par un accent aigu sur le signe de la voyelle, ou sur la combinaison de lettres : *á*, *brér*, *mín*, *dóm*, *hús*, *mys*, *saé*, *óethel* ou *oéthel*, *éac* ou *eác*, *tréowe* ou *treówe*, etc., bien que l'emploi de cet accent soit variable, et échappe

à des règles fixes. Dans la présente étude, — et quoique cet usage soit contraire aux origines allemandes des dialectes, — la longueur sera désignée par le signe ordinaire, le *macron* :

a	æ	e	i	o	œ	u	y
ā	ǣ	ē	ī	ō	œ̄	ū	ȳ

Les voyelles de certaines syllabes dérivées et finales, qui étaient longues à l'origine, paraissent ne pas avoir gardé ce caractère en ancien anglais : toute voyelle d'une syllabe dérivée ou finale, doit donc être regardée comme brève.

LES VOYELLES DU SAXON DE L'OUEST

I. — Les voyelles des syllabes accentuées

1. — *Simples voyelles*

a

L'*a* bref est relativement rare : il fait presque toujours défaut devant les nasales, et on ne le rencontre pas dans les syllabes étroitement liées. Les exceptions à cette règle, sont rares : *habban*, *nabban* ; *crabba* ; *hnappian* ; *lappa* ; *appla* ; *masce*, *maxe* ; *wascan*, *waxan* ; *wrastlian*, *wraxlian* ; *brastlian* ; les mots latins : *abbud* (anglais *abbot*) ; arc (*arcus*, *ark*) ; *sacc* (*sack*) ; *trahtian* (*treat*). Même dans les syllabes ouvertes, la présence de l'*a*, dépend en partie de l'influence du mot suivant.

L'*a* long se rencontre fréquemment, et devant toutes les consonnes, dans les syllabes ouvertes ou fermées : *hātan* ; *gāst* ; *bān* ; *bānum* ; — et dans les mots d'origine latine, comme : *sācerd*, *cālend*, *māgister* (*sacerdos*, *calendae*, *magister*).

æ

L'*ae* bref est un son de voyelle, caractéristique de l'ancien anglais. on le rencontre surtout dans les syllabes fermées : *daeg* (day) ; *faet* (vat) ; *saet* (sat).

L'*ae* bref manque devant les nasales, le *w*, l'*h* terminant une syllabe ; devant l'*n* précédant une consonne, et en saxon de l'ouest, devant l'*l* suivie d'une consonne.

L'*ae* long semble avoir, en général, la prononciation de l'*ä* germain, long. L'origine, d'*ae* long est variable, et procède :

1° de l'*i*-umlaut de l'ancien anglais : *ā* = l'allemand gothique *ai*, comme dans *lāēran*, gothique : *laisjan*, de l'ancien anglais : *lār* : — *stāēnen*, de *stān* ;

2° du germain *āē* (gothique *ē*), comme dans *bāēron* ; — *māēg* (gothique *bērun*, *mēgs*) ;

3° du latin *ā*, comme dans *strāēt* ;

4° du changement de quantité de l'*ae* bref, comme dans *sāēde*, au lieu de *saegde*.

e

L'*e* bref est l'un des sons les plus communs en ancien anglais. Les origines de cette voyelle sont diverses :

1° En son premier état, elle correspondrait à l'ancien saxon et à l'ancien haut allemand *ë*, et au gothique *i*, comme dans *stelan*, (*steal*), *stëlan* (gothique : *stilan*) ;

2° Elle dériverait de l'*e*-umlaut, d'*i*-umlaut d'*a*, ou plus exactement d'*ae*, comme dans *settan* (gothique : *satjan*) ; — ou d'*i*-umlaut d'*o*, comme dans *exen*, d'*oxa* (*ox*).

L'*e* long correspond :

1° à l'allemand *ē* (haut allemand ancien *ea*, *ia*), comme dans *hēr* (*here*) ;

2° à *i*-umlaut d'*ō* ;

3° à *i*-umlaut d'*ēā* ;

4° à une forme occasionnelle d'*ae*.

i

En saxon de l'ouest, *i* présente deux sons : le premier très pur, qui ne prend le son de l'*y* que dans les documents les plus récents ; le second, dérivé d'une diphtongue *ie*, *io*, fut assimilé plus tôt que le précédent, à la prononciation de l'*y*. On distingue ces deux sons, par stable ou instable.

L'*i* stable bref correspond :

1° à l'allemand *i* ; à l'indo-européen *e* ;

2° à l'*e* allemand ayant évolué en *i*, dans l'ancien anglais, comme dans *niman*.

L'*i* bref instable est la modification la plus récente de la diphtongue originale *ie*, et moins fréquemment *io*.

L'*ī* long stable est, ou

1° réprésentatif de l'allemand *ī*, ou

2° dérivé de l'allemand *ī* par ecthlipse, contraction, etc....

L'*ī* long instable, au contraire, est la modification d'une forme plus ancienne, *īe*.

o

L'*o* bref, dans les syllabes radicales, a une double origine, et représente ainsi deux sons différents :

1° *o* fermé, le gothique *u*, comme dans *god*, *boda*... Cette lettre ne se rencontre pas devant les nasales.

2° *o* ouvert, correspondant au gothique *a*, devant les nasales, et auquel *a* se substitue souvent, comme dans *monn* et *mann* ; *hona* et *hana*.

Il est difficile de préciser le son de l'*ō* long : il est possible que l*ō* long, aussi bien que l'*o* bref aient eu, à l'origine, une double prononciation, ouverte et fermée, correspondant à leur double origine.

Le son de l'*ō* long peut être regardé comme :

1° représentant le gothique *ō*, comme dans *gōd*, et dans ce cas, la voyelle était probablement fermée ;

2° représentant l'allemand *ae* devant les nasales, comme dans *mōnath* ;

3° comme dérivé avec allongement, de la forme *on* = gothique *an*, comme dans *gōs*.

œ

Les deux sons *æ* et *ōē* ne se rencontrent pas dans les très anciens textes du saxon de l'ouest, si l'on en excepte quelques formes éparses, telles qu'*ōēs'*. *e* et *ē* délabialisées, qui se substituent souvent à ces deux sons.

u

On ne peut donner de preuve de la double prononciation, ouverte et fermée, d'*u* dans l'ancien anglais.

L'*u* bref se rencontre sans règles, devant toutes les consonnes. Il correspond :

1° à l'*u* de l'allemand de l'ouest.

2° occasionnellement à l'*o* de l'allemand de l'ouest, et particulièrement devant les nasales, comme dans *guma* ;

3° cette voyelle dérive souvent d'*io* et de *eo*, dans les combinaisons telles que *wio* et *weo*.

L'*ū* long a une double origine. Il représente généralement l'allemand *ū*, comme dans *hūs ;* et provient encore de la perte d'une nasale, dans la combinaison de la forme *un*, comme dans *mūth*.

y

Dans les documents primitifs du saxon de l'ouest, aussi bien que dans les autres dialectes, la lettre *y*, à l'origine, marquait un son ressemblant à l'allemand *ü*, l'*i*-umlaut d'*u*. Cet *y* est dit stable. Il se présente encore dans le bas saxon de l'ouest, un *y* instable, qui fait substitution avec *i*.

Les correspondances étymologiques d'*y* bref sont les suivantes :

1° L'*y* stable est *i*-umlaut de *u* ;

2° Par voie de déduction, l'*y* instable représente *ie*, ou *io*.

L'*y* long apparaît :

1° Comme stable et sous deux aspects : *a*) comme *i*-umlaut d'*ū* ; *b*) comme allongé, par voie d'echtlipse, comme dans *ȳst*, *-hȳdig* ;

2° Comme stable, et comme forme correspondant à *īe*, et comme *i*-umlaut de *ēa* et *ēo*.

2. — *Diphtongues*

Toutes les diphtongues de l'ancien anglais, *ea*, *eo*, *io*, *ie*, ou brèves, ou longues, sont des diphtongues à chute, c'est-à-dire que l'accent tonique doit porter chez elles, sur le premier des deux sons. La distinction de quantité est faite en allongeant, dans la prononcia-

tion, la diphtongue entière. Dans d'autres mots, l'*ēā* long ne doit pas être regardé comme *ē* + *a*, ou *e* + *ā*.

ea et eo

La différence de prononciation entre *ea* et *eo*, réside moins dans la seconde partie de la diphtongue (l'*a* et l'*o*) que dans le son initial. Dans les textes très anciens, *ea* est souvent écrit *æo*, *æa*, tandis que *eo* fait substitution avec *io*, dans les manuscrits plus récents. On peut donc prétendre qu'*ea* a dû commencer par un son ouvert, ressemblant à celui d'*ae*, mais que le premier élément d'*eo* fut le son d'*e* fermé.

ea

ea brève a des origines nombreuses. Elle est tour à tour :

1° La cause d'apparition d'*a* devant certaines consonnes, comme dans *earm*, *eall*, *eahta* ;

2° L'*u*-umlaut d'*a*, comme dans *ealu* ;

3° Un dérivé de la forme palatale + *ae*, comme dans *geaf*, *ceaf*, *sceal*.

ēa longue :

1° représente généralement l'*au* germanique, comme dans *bēam*, *ēac*, ou

2° naît de la contraction d'*a* avec d'autres voyelles, comme dans *slēan*, *ēa*, ou

3° s'est formée de la palatale + *ae*, comme dans *gēafon*, *gēar* ; — moins fréquemment de la palatale + *a* (de l'allemand *ai*), comme dans *gēasne*, *scēan*, *scēadan*, — *gāesne*, *scān*, *scādan*.

eo, io

Les deux groupes *eo* et *io* se rencontrent fréquemment dans les plus anciens documents : puis *io* devient de plus en plus rare, pour disparaître finalement. *ēo* long représente *eu* plus ancien ; *īo* long, *iu* plus ancien. De même, *eo* bref dériva de *e* plus ancien, tandis qu'*io* vint d'*i* plus ancien. On ne peut que donner cette approxima-

tion, que *eo* se présente fréquemment pour *io*, dérivant de *i*, mais que *io* est moins souvent substitué à *eo*, dérivant de *e*.

Sous le rapport de l'origine *eo*, *io* sont :

1° la transformation d'un *e* plus ancien, *-i* devant certaines consonnes, comme dans *eorthe*, *liornian* (*leornian*) ;

2° *u-* et *o*-umlauts des mêmes *e*, *i*, comme dans *eofor*, *friothu* (*freothu*) ;

3° sont dérivés de la forme palatale, + *o*, *u*, comme dans *geoc*, *geong*.

ēo (*īo*) longue correspond :

1° Au germain *eu* ; au gothique *iu*, comme dans *bēodan ; stīoran* ;

2° Elle dérive de la forme palatale + *ō*, dans *geōmor* ;

3° ou de la contraction de *e*, *i* avec d'autres voyelles, comme dans *sēon* (*sīon*) ; *thēon* (*thīon*).

ie

Les diphtongues *ie* et *īe* appartiennent au saxon primitif de l'ouest. Au début même, elles sont remplacées par *ī*, *i* instable, et enfin, par *y*, $\bar{y}$. Ces derniers demeurent dans le saxon de l'ouest plus récent.

ie brève est :

1° *i*-umlaut de *ea* et *eo*, comme dans *eald-ieldu*, *weorpan-wierpth* ;

2° une forme moins fréquente de *u-* et *o*-umlauts de *i*, comme dans *siendum*, *thiessum* ;

3° dérivée de la forme palatale + *e*, comme dans *giefan*, *gielpan*.

īe longue, d'autre part, est *i*-umlaut :

1° de *ēa*, comme dans *hēah-hīehst* ;

2° de *ēo*, comme dans *cēosan-ciseth*.

II. — Les voyelles des syllabes légèrement accentuées et des syllabes sans accentuation

1. — *Voyelles radicales dans les mots légèrement accentués*

Sous cette dénomination sont comprises les voyelles radicales des seconds membres des mots composés, quand le caractère composé,

dans ces mots, à cessé d'être bien distinct, du fait de certains proclitiques et enclitiques, qui perdent leur premier accent tonique dans le style courant. Cette perte de l'accent primaire a souvent modifié les voyelles radicales de pareils mots. Les causes principales de ce fait, sont les suivantes :

1° L'abréviation de la quantité originaire, surtout dans la classe des composés qui se terminent en *-lic*, tels que *fullic*, *rythlic*, *woroldlic*, — qu'on peut opposer à *gelīc*, par exemple, où l'accent porte sur la syllabe finale ;

2° Le changement de la quantité de la voyelle, ainsi, particulièrement, trouve-t-on :

a) La conversion de *eo*, *io* en *ea*, et finalement, en *a* : *sciptearo*, *īfigtearo*,... puis *sciptara*, *īfigtara* ;

b) La conversion de *ea* en *a*, comme dans *q·nwald*, opposable à *gewea·ld*. La conversion en *o* s'observe dans des mots, tels que *twie·fold*, *hlāford* ;

3° L'affaiblissement des voyelles pleines, spécialement en *e* :

a) Affaiblissement des voyelles brèves originaires, se présentant surtout dans les nombreux composés terminés en *aern* et *-weard* :

b) Affaiblissement des voyelles longues originaires, dans les formes infléchies de composés se terminant en *-lic*, et contenant une voyelle gutturale, particulièrement, *a* ou *o*, dans la finale infléchie, — comme *misleca*, *mislecan*, *mislecum* (comparatif : *mislecor* ; superlatif : *mislecost*). Dans les textes moins anciens, ces formes se produisent avec *u* : *nēodlucor*, *atelucost*.

2. — *Voyelles de syllabes dérivées et finales*

Le nombre de voyelles ainsi placées est retreint et par l'absence ordinaire de voyelles longues, et par la non-représentation des diphtongues. Le nombre s'en trouve réduit aux six voyelles suivantes : *a*, *æ*, *e*, *i*, *o*, *u*, parmi celle-ci, *æ* et *i* sont, à l'exception des syllabes dérivées telles que *-ig*, *-ihte*, *-isc*, *-nis*, représentées dans les seuls très anciens textes, et sont par la suite, uniformément remplacées par *e*.

DEUXIÈME PARTIE

LES CONSONNES

Les signes des consonnes, dans l'ancien anglais, sont ceux de l'alphabet latin, avec addition du caractère *th*, et d'un caractère spécial pour *w*. Le tableau suivant renferme les consonnes de la période de l'ancien anglais, suivant leurs rapports phonétiques :

			Labiales	Dentales	Palatales	Gutturales
Consonnes sonores		Semi-voyelles	*w*	—	*g'(i)*	—
		Liquides.....	--	*r,l*	—	—
		Nasales	*m*	*n*	*n'*	*n.*
Consonnes non sonores	avec pose	Sourde	*p*	*t*	*c'*	*c*
		Sonnante...	*b*	*d*	*g'*	*g*
	avec aspiration	Sourde	*f*	*th,s*	*h'*	*h.*
		Sonnante...	*f.(u,b.)*	*th*	*g'*	*g.*

On peut donc ainsi résumer la prononciation de ces lettres :

1° de *f*, *th*, comme sourdes et sonnantes aspirantes ;

2° de *b*, comme sonnant avec pose, et sonnant aspirant ;

3° de *g*, comme semivoyelle, sonnant avec pose, et sonnante aspirante ;

4° de *n*, comme dental, palatal, et guttural-nasal ;

5° de toutes lettres tenant lieu de gutturales, celles-ci ayant alors une prononciation palatale : et cette prononciation est indiquée ci-dessus, par l'addition d'une virgule.

A. — Consonnes sonores

1. — *Les semivoyelles*

W

Le *w* a été substitué au caractère runique, *wyn* qu'on rencontre ordinairement, dans les manuscrits : il reproduit le son du *w* de l'anglais moderne, et ce *w* est l'*u* non-syllabique.

Le *w* se présente d'abord :

1° devant toutes voyelles : *wāt*, *wer*.

2° dans les combinaisons : *wr*, *wl* : *wrītan*, *wlonc*.

3° dans les combinaisons : *cw*, *hw*, *dw*, *thw*, *tw*, *sw* : *cwethan*, *hwā*, *dweorg*, *thwēan*, *twā*, *swefan*.

Au milieu d'un mot, *w* se maintient devant toutes voyelles, excepté *u* et *i*, sans changement : *sāwan*, *sāwe*... Il disparaît devant *u* et *i*, ce qui donne lieu à des contractions :

1° Devant *u*, comme dans *ēa*, *thrēa*, *clēa*.

2° Devant *i*, dans des mots tels que *āē*, *sāē*, *hrāē*, — au lieu de *āi*, *sāi*, *hrāi*, dérivés des racines *aiwi*, *saiwi-*, *hraiwi-*.

Le *w*, à l'origine, ne figure pas à la fin d'une syllabe. Après une voyelle brève, il se change en *u*, et les deux voyelles s'unissent pour former une diphtongue ; — après les consonnes, il se vocalise en *u* syllabique (*o*) ; — après une voyelle longue ou une diphtongue, *w* disparaît entièrement.

j

Les manuscrits, n'offrent pas de signe propre à la semivoyelle, *j*, (c'est-à-dire *i*, quand elle est consonnante ou non-syllabique), mais on la trouve indiquée, tantôt par le signe de voyelle *i*, et tantôt par *g*.

1. *i* occupe la place initiale en des mots étrangers, comme *Iōhannes* ; dans les mots originaux d'ancien anglais, il ne se présente ainsi que devant *u* : *iū*, *iung*. Il figure plus fréquemment au milieu d'un mot : *heries*, *nerian*.

2. *g* est le signe de beaucoup le plus usuel. Il n'est initial que devant *i*, *e*, *y* ; médial, que devant les voyelles gutturales : *hergas*, *hergum*. Comme final, *g* est rare, et ne se trouve qu'après une voyelle longue, ou une diphtongue : *āēg*, *cāēg*, *clāēg*, *īeg*.

2. — *Les liquides*

r

L'*r* de l'ancien anglais, fut probablement cérébral, c'est-à-dire prononcé avec la pointe de la langue très relevée. L'*r* est rarement

initial, médial ou final, et plus rarement encore, géminé, comme dans *feorran*, *áfierran*, *cierran*, *mierran*. Il n'est pas sujet à gémination devant *j*.

L'*r* médial subit la métathèse ;

1° *r* précédant une voyelle, a tendance à changer de position avec elle, quand cette dernière est suivie de *nn*, ou de combinaisons avec *s* : *iernan*, *biernan*, *hors*, *baers*, *forsc* ;

2° Une pareille application se retrouve devant *ht*, dans le normand : *frohtiga*, *fryhtu*, *breht*.

r est généralement stable, quelle que soit sa place dans le corps du mot, et son origine est double. *r* correspond :

1° à l'*r* allemand, comme dans *rīce*, *rāēdan*, *wair*. Il peut alors se trouver dans toute partie du mot.

2° au *z* allemand, parfois représenté par *s* : *maiza*, *ausō*, *hazjan*, *nasjan*.

l

L'*l* de l'ancien anglais doit avoir eu une double prononciation : celle de l'*l* ordinaire, et une prononciation presque gutturale, avec une voyelle la précédant.

L'*l* peut se trouver dans toute partie du mot, est fréquemment géminée, et souvent syllabique.

L'*l* comporte la métathèse, dans les cas suivants :

a) Après une syllable accentuée, *dl* devient *ld* : *bold*, *seld*, *spāld* ;

b) Après une syllabe faible, ou non accentuée, *sl*, *fl*, *thl* ou *dl*, deviennent *ls*, *lf*, *ld*, dans les noms propres se terminant en *-gils*, tels que *Cynegils*, *Eadgils* ; dans les dérivés terminés en *-els*, *-eld*, *-old* : *rīecels*, *faereld*, *therscold* ; — en *-elfe*, *-ilfe* : *innelfe*, *innilfe*.

3. — *Les nasales*

m, n

m a le caractère de labiale, et *n*, conformément à l'usage latin, n'est pas seulement dentale, mais aussi gutturale, palatale, ou nasale. Ce dernier caractère n'existe que quand l'*n* figure devant *c*

ou *g*. *m* et *n* se rencontrent dans toutes les positions, et sont aussi géminées et syllabiques.

La métathèse d'*m* se produit dans *worms*, (*wurms*, *wyrms*) ; *wyrmsan*... Celle d'*n* est plus commune, dans certains textes, où se retrouvent les finales *nc ng* ; *cn gn*. — comme dans *tānc*, *reng*, *freng*, — pour *tācn*, *regn*, *fraegn*.

La présence de nasales appelle les observations suivantes :

1° Devant les sourdes aspirantes *f*, *th*, *s*, il y a perte d'*m* et *n*, accompagnée de l'allongement de la voyelle précédente : ainsi l'*a* du très ancien anglais, se change en *ō*.

Exemples : 1° de la perte de l'*m* : *fīf* (gothique : *fimf* ; — l'adverbe *sōfte* (*sēft*) ; *ōsle* (*amsala*, du haut ancien allemand).

2° de la perte de l'*n* : *gōs*, pluriel : *gēs* ; *hōs*, *hōther*, *sōth*, *tōth*, pluriel : *teth* ; *ēst* ; *sīth* ; *ūs* ; *wyscan*.

On peut noter les changements suivants d'*n* :

1° à la fin d'une syllabe, *mn* se change en *mm*, m. par assimilation : *em* ; *hrem* : *hraem* ; — pour *emn*, *hremn*.

2° L'*n* d'une finale infléchie, est supprimée en normand, particulièrement à l'infinitif, à l'optatif, mais non au passé indéfini, et dans les déclinaisons faibles.

B. — Consonnes non sonores

1. — *Labiales*

p

p est la labiale sourde, avec pause. Elle est rarement initiale dans les mots germaniques : *paeth*, *pād*, *pleya*, — mais plus fréquente, dans les mots étrangers, comme *pund*, *pil*, *pytt*. D'autre part, elle est assez fréquente, dans les positions médiale et finale : *scearp*, *wāēpen* ; et se trouve fréquemment géminée : *topp*, *loppe*, *aeppel*, *scieppan*, *up*(*p*).

p demeure toujours sans changement ; seulement, *pn* devient parfois, *mn* dans *wāēmn*, *wāēmnian*, au lieu de *wāēpen*, *wāēpnian*.

b

Dans la plupart des textes, *b* est le signe de la labiale sonnante avec pose. Il se présente dans la forme simple, comme initial : *bindan*, *bringan*, *blōd*. Quand il est médial ou final, *b* simple, dans l'ancien anglais commun, est remplacé par *f* : *habban*, — *hafast*, *hafath* ; — *webb*, *wefan*.

Dans les textes plus anciens, *b* répond au son d'une aspirante sonnante, ou labiale, ou labiodentale. Il était alors prononcé comme le *v* anglais : *obaer*, *hebuc*, *halbae*, *hlābard*.

f

f a un double caractère, — en tant que sourd et qu'aspirant, sonnant, et labiodental :

1° *f* est uniformément un aspirant sourd, lorsqu'il est initial, comme dans *faeder findan* ; — quand il est géminé au milieu du mot : *gaffetung*, *hoffing*, *woffian*.

2° D'autre part, *f* est généralement aspirant sonnant, quand sa position est médiale, et qu'il ne se présente pas en combinaisons, telles que *ff*, *ft*, *fs* : *wulf* ; *wulfes* ; *gerēfa* ; *hofer*.

Les exceptions à la stabilité d'*f*, en ancien anglais, sont les suivantes :

1° Dans les textes très anciens, *pt*, parfois, représente *ft* : *scaept*, *edscaept*.

2° *fn* (avec *f* sonnant), se change fréquemment en *mn*, surtout quand il est médial, et plus particulièrement, dans l'anglais plus ancien : *emne*, *stemn*, dérivés de *efne*, *stefn*.

v

v ou *u*, en anglo-saxon, figure le son du *v* latin, et est identique à la lettre de l'ancien anglais, sonnante, aspirante et labiodentale. Et *u*, dans la période primitive, est employé pour représenter la semivoyelle *w*.

2. — *Dentales*

t

t est toujours la dentale sourde avec pose, et se rencontre dans toutes les positions : *toth ; trēo ; tīen ; etan ; wāt.* Il est souvent géminé, comme dans *sceat(t)* ; *hlūttor ; hātte ; grētte.*

t est presque toujours stable. La seule exception est la suivante :

Dans le saxon primitif de l'ouest, *st* se change souvent en *sth*, particulièrement, à la deuxième personne du singulier, du présent indéfini : *thū giefesth ; hilpesth* ; — et dans les mots comme *faesth ; dūsth ; waesthm.* La combinaison *tj*, se change aussi en *c* ou *cc*, dans *orceard*, *orgeard.*

d

d est le signe de la dentale sonnante avec pose, et correspond au gothique *d.* Il se présente dans toutes positions, et est susceptible de gémination ; *daeg*, *dweorg*, *biddan.*

d est généralement stable, mais il faut faire, à ce sujet, les restrictions suivantes :

1° *d* subit un changement grammatical avec *th.*

2° *ld* correspond au gothique *ld*, comme dans *ceald*, *healdan.*

3° *ldl* devient *ll* dans *siellic*, — ou bien de *sildaleiks*, — et aussi, dans le normand : *ballice*, *seofofallice*, — au lieu de *baldice*, — *faldlice.*

4° Avant et après des consonnes sourdes, *d* devient *t* :

a. Exemple du présent indéfini, à la deuxième personne du singulier : *bitst*, *laetst*, *bintst*, *stentst* ; — dérivés de *biddan*, *lācdan*, *bindan*, *stondan.*

b. particulièrement dans le prétérit faible, et le participe passé de verbes à longues syllabes, comme *scencte*, *īecte*,

5° après la forme consonnante *td*, *t*, il y a perte de *d*, comme dans le prétérit, *sende*, *ēhte*, — provenant de *sendan*, *ēhtan.*

th

1° Deux lettres désignaient à l'origine, et sans distinction, la dentale aspirante, qui, dans l'anglais moderne, est représentée par *th*.

th peut se rencontrer dans toutes les positions, et comporte la gémination : *thing ; thrī ; thwītan* ; *weorthan ;* — ou : *thing ; thrī ; weorthan*.

Les changements que subit le *th*, appellent les observations suivantes :

1° *th* subit le changement grammatical avec *d*.

2° La forme plus ancienne *lth*, se transforme en *ld : beald ; feld ; wilde ; gold* ; — du gothique : *balths ; wiltheis ; gulth*.

3° La forme plus ancienne *thl*, se présentant, après une voyelle longue, devient regulièrement *dl*, dans le saxon de l'ouest ; *ādl ; nāēdl ; wāēdla* ; — au lieu de : *nāēthl ; mīthl ; nēthl ; wēthla*.

4° *Ath* et *dth* deviennent *tt*, qui se simplifie, quand il est final et qu'il suit une consonne :

a) *thaette*, — au lieu de *thaet the*.

b) *ēathmēttо ; lātteow ; gesçentu ;* — au lieu de : *eathmedthu ; lāththēow ; gescendthu*.

s

s est l'un des sons les plus communs de l'ancien anglais : elle peut occuper toute place dans le mot, et elle est sujette à gémination : *sunu*, *sittan*, *sprecan*, *wesan*, *fisc*...

Le son de l'*s* allemande n'était que sourd et sibilant ; de même, l'*s* de l'ancien anglais était indubitablement sourde, comme le *z* sonnant allemand.

Les observations à faire sur *s*, sont les suivantes :

1° Il y a changement grammatical entre *s* et *r*.

2° Cette lettre est susceptible des combinaisons suivantes : *st* et *ss*, venant de la dentale *xt* ; *st* de *sth ; sth* de *st ; ss* de *sr ; ss* de *sth*.

3° Les combinaisons *sc* et *sp*, dans le dernier saxon de l'ouest, — et quand elles sont médiales, comportent la métathèse en *cs* (*hs*), mais généralement, en *x* et *ps*.

z

Le *z* n'est pas d'origine germanique, et il n'apparaît en ancien anglais, que sous la forme *ts* : *Atsur* ; *dracentse*.

3. — *Gutturales et Palatales*

Les lettres *c* (*k*, *q*), *g*, *h*, (*x*), représentent en ancien anglais, et les gutturales, et les palatales.

c(k, q ; x)

c est le caractère marquant le temps guttural sourd et le temps palatal sourd. Il se place devant toute voyelle, même *e*, *i*, *y* : *cāsere*, *cosp*, *cynn*, *sacan* ; — et il est aussi géminé : *sac*, *sacces*, *theccan*.

Le son du latin *qu* est généralement désigné par *cw*, ou dans les textes plus anciens, par *cu* : *cwethan cuic*.

A la place de *cs*, on rencontre généralement *x* : *rīxian*, — au lieu de *rīscian* : *axian*, — au lieu de *ācsian*.

Occasionnellement, *c* s'intercale dans les combinaisons *sl*, *sm*, *sn* : *sclāt*, *scleacnes*. Devant *-st* et *-th* du présent indéfini, *c* devient souvent *h*, dans le bas saxon de l'ouest : *tāhst*, *tāhth*, — *au lieu de tāecst*, *tāecth*.

c médial, en normand, est souvent écrit *ch* : *folches*, *werches*.

g

La lettre *g* ne désigne pas seulement la semi-voyelle allemande *j*, mais est encore le symbole d'un son guttural ou palatal, correspondant étymologiquement, à l'allemand *g*. Du fait que ce son allitère avec *g* de l'ancien anglais = *j* germanique, et qu'il se transpose avec *j* et *h*, on peut induire qu'il doit être regardé généralement comme aspirant, et non comme un temps sonnant.

1° *g* initial est avant tout, un son guttural aspirant, comme dans : *galan*, *gāst*, *glīed*. D'autre part, il est palatal aspirant, devant *e*, *ea*, *eo*, *i*, *ie* *io* : *geldan*, *gieldan*, *geaf*, *gēafon*.

2° Quand *g* est final, il se change plus ou moins régulièrement en *h*, après une voyelle longue gutturale, — ou *r*, *l* : *genōh*, *bēah*, *stāh*,

beorh, *burh*, *sorh* ; — au lieu de *genōg*, *bēag*, *stāg*, *beorg*, *burg*, *sorg*.

3° Quand *g* suit une voyelle palatale à la fin d'une syllabe, il se change parfois en *i* : *bodei*, *meithād*, au lieu de *bodeg*, *megthhād*.

4° Quand *g* est suivi de l'une des consonnes, *d*, (*th*), *n*, — il disparaît souvent, dans le saxon de l'ouest après une voyelle palatale, la voyelle précédente étant simultanément allongée : *māēden*, *sāēde*, *gesāēdd* ; *lēde*, *gelēd* ; — au lieu de *saegde*, *legde*...

5° *ige*, dérivé de *igi* est souvent contracté en *ī* : *līst*, *līth*, *gelīre* ; — au lieu de *ligest*, *ligeth*, *geligere*.

6° La finale *-ig*, perd souvent le *g*, — dans la plupart des cas, quand il est médial : *syndrie*, *hefie*, *hungrie*, — au lieu de *syndrige*, *hefige*, *hungrige*.

7° *-ĭg* est souvent contracté en *-ī*, dans le premier membre d'un mot composé : *stīrāp*, *swītīma*, — au lieu de *stīgrāp*, *swīgtīma*.

La combinaison *ng* garde le *g* sans modifications, sauf quand il est final, et remplacé par *-nc*, *-ncg*, *-ngc* : *Uuitherinc* ; *Cāsincg* ; *Thēodingc*.

g géminé a une double origine et une double valeur phonétique :

1° Il dérive du *gj* germanique, et est palatal en ancien anglais.

2° Dans quelques mots seulement il ne dérive pas de *gj*, et dans ceux-ci il ne s'écrit pas *cg*, mais *gg* : *dogga*, *frogga*, *floggettan*.

3° A l'origine, la prononciation de ces deux groupes était celle d'un double temps sonnant : mais la palate géminée *cg* devint, par la suite, la palatale fricative : (dz = anglais j).

h(x)

L'*h* initiale, est simplement une aspirée : elle se présente, sans règles, devant les voyelles, et dans les combinaisons telles que, *hl*, *hr*, *hn*, *hw*, — qu'on doit peut-être regarder comme n'étant que l'équivalent des lettres sourdes, *l*, *r*, *n*, *w* : *hlāf*, *hliehhan*, *hraefn*, *hring*.

L'*h* initiale disparaît dans *nabban*, de *ne habban*, — et dans le second membre de certains composés : *ānlīepe* ; *waelrēow*.

L'*h* simple médiale, comme l'originale *hw*, disparaît, quand elle est suivie d'une voyelle, et si une consonne précède l'*h*, la voyelle précédente s'allonge du fait de la disparition de l'*h*.

L'*hh* géminé n'est pas fréquent : *geneahhe; siohhe; cohhettan; crohha.*

h disparaît entre une voyelle et une consonne sonnante, — spécialement *l*, *r*, *m*, *n*, — et est toujours maintenu à la fin d'un mot : *feoh*, *heāh*, *wōh*, *rūh*.

INFLEXION

PREMIÈRE PARTIE

DÉCLINAISON

CHAPITRE PREMIER

Déclinaison des noms

A. — Voyelle ou déclinaison forte

1. — La déclinaison o

La déclinaison *o* de l'ancien anglais comprend des masculins et des neutres. Elle correspond à la seconde déclinaison grecque et latine (gr. masc. — ος, neut. — ον ; lat. — us, — um). Les féminins correspondant, forment la déclinaison *ā*.

Les radicaux *o* peuvent être subdivisés comme suit : a) simples radicaux *o*; b) radicaux en *jo* ; c) radicaux en *wo*.

Les terminaisons des masculins et des neutres, sont les mêmes à tous les cas, excepté au nominatif, et à l'accusatif pluriel.

Les terminaisons des radicaux en *o* sont :

Singulier	*Pluriel*	
	Masc.	Neut.
N. V. A. -(-e ; -u ; -o)	-as	-u, -
g. -es	-a	
D. I. -e	-um	

Le parenthétique *-e*, *-u*, *-o* des nominatif et accusatif singuliers, sont les terminaisons des radicaux en *jo* et *wo*.

a) *Simples radicaux en* o

Exemples pour le masculin et le neutre : masculin : *dōm*; neutre : *hof*, *word* :

	Masculin	*Neutre*	
Sing. N. V. A.	dōm	hof	word
G.	dōmes	hofes	wordes
D. I.	dōme	hofe	worde
Plur. N. V. A.	dōmas	hofu, -o	word
G.	dōma	hofa	worda
D. I.	dōmum.	hofum	wordum

Les mots monosyllabiques masculins sont accentués comme *dōm*; les monosyllabiques neutres, avec une syllabe brève radicale, comme *hof*, — et comme *word*, quand ils ont une syllabe longue radicale.

Les mots en *ae*, devant une simple consonne, comme le substantif masculin, *daeg*, changent l'*ae* en *a*, au pluriel : *daeg-dagas*, *daga*, *dagum*.

Les mots en *h* perdent ce son, devant une voyelle finale :

1° Si l'*h* est précédée d'une consonne, la voyelle radicale s'allonge, quand l'*h* disparaît : *seolh-sēoles*; — *feorh-fēores*.

2° Si l'*h* est précédée d'une voyelle, la perte de l'*h* implique la contraction : *eoh-ēos*; *feoh-fēos*; *thēoh-thēos*.

Les mots polysyllabiques de cette déclinaison sont soumis aux règles suivantes :

1° Les neutres, originairement trisyllabiques, — avec une syllabe radicale longue, comme *nīeten*, *heafōd*, ont l'*u* au nominatif et à l'accusatif pluriel : *nīetenu*, *hēafodu*.

2° Les neutres trisyllabiques, à l'origine, avec une syllabe brève radicale, sont sans terminaison, au nominatif de l'accusatif pluriel : *reced werod*.

b) *Radicaux en* jo

Exemples pour le masculin : *here secg*, *ende* ; — pour le neutre : *cyn*, *rīce*, *wēsten*.

Masculin

Sing. N. V. A.	here	secg	ende
G.	her(i)ges	secges	endes
D. I.	her(i)ge	secge	ende
Plur. N. V. A.	her(i)g(e)as	secg(e)as	endas
G.	her(i)g(e)a	secg(e)a	enda
D. I.	her(i)gum	secg(i)um	endum

Neutre

Sing. N. V. A.	cyn(n)	rīce	wēsten
G.	cynnes	rīces	wēstennes
D. I.	cynne	rīce	wēstenne
Plur. N. V. A.	cyn(n)	rīc(i)u	wēsten(n)u
G.	cynna	rīc(e)a	wēstenna
D. I.	cynnum	rīc(i)um	wēstennum

c) *Radicaux en* wo.

Exemples pour le masculin : *bearu* ; — pour le neutre : *searu*.

	Masculin	*Neutre*
Sing. N. V. A.	bearu,-o	searu,-o
G.	bearwes	searwes
D. I.	bearwe	searwe
Plur. N. V. A.	bearwas	searu,-o
G.	bearwa	searwa
D. I.	bearwum	searwum

2. — La déclinaison ā.

La déclinaison *ā* contient les cas féminins correspondant aux masculins et aux neutres de la déclinaison *o*.

a) *Radicaux simples en* ā

Exemples :

a) pour les radicaux courts : *giefu*.

b) pour les radicaux longs : *ār*.

Déclinaison

	Brève	*Longue*
Sing. N. V.	giefu,-o	ār
G.	giefe	āre
D. I.	giefe	āre
A.	giefe	āre
Plur. N. V. A.	giefa,-e	āra,-e
G.	giefa,-ena	āra,-na,-ena
D. I.	giefum.	ārum

b) *Radicaux en* ja.

Les radicaux originaires brefs sont tous devenus longs, par la gémination de la consonne précédant le *j*, — et leur déclinaison ne diffère pas de celle des radicaux longs, à l'origine.

Exemples :

a) pour les radicaux originairement brefs : *sib*(*b*).

b) pour les radicaux originairement longs : *gierd*.

Sing. N. V.	sib(b)	gierd	Plur. N. V.	sibba,-e	gierda,-e
G.	sibbe	gierde	G.	sibba	gierda
D. I.	sibbe	gierde	D. I.	sibbum	gierdum
A.	sibbe	gierde	A.	sibba,-e	gierda,-e

c) *Radicaux en* wa

Les noms avec une voyelle longue ou une diphtongue, sont régulièrement déclinés comme les simples radicaux en ā.

Quand une consonne précède le *w*, le type de la déclinaison est le suivant, en prenant pour exemple, *beadu* et *mād*.

Sing. N.	beadu	mād	Plur. N.	beadwa,-e	mād(w)a
G.	beadwe	mād	G.	beadwa	mād(w)a
D. I.	beadwe	mād	D. I.	beadwum	mād(w)um
A.	beadwe	mād	A.	beadwa,-e	mād(w)a,-e

3. — La déclinaison i

La déclinaison *i* de l'ancien anglais est limitée aux noms masculins et féminins, et à quelques mots, neutres à l'origine, comme *mere*, *mene*, *ele*, *bere*, *hete*, *sige* qui sont devenus masculins.

a) *Masculins et neutres*

1. — Radicaux brefs

Exemples : masc. : wine ; neut. : spere.

	Masc.	*Neut.*
Sing. N. V. A.	wine	spere
G.	wines	speres
D. I.	wine	spere

	Masc.	*Neut.*
Plur. N. V. A.	wine,-as	speru
G.	wina, winig(e)a	spera
D. I.	winum	sperum

2. — Radicaux longs

Les radicaux longs masculins ne se rencontrent qu'au pluriel, tels que *Engle*, *Seaxe*, *Mierce*, *Dēre*, *Beornice*, *Ēgipte*, *Crēce*, *Perse*, *Suthhymbre*.

Plur. N. V. A. Engle
G. Engla
D. I. Englum

b) *Féminins*

1. — Radicaux brefs

Il n'en demeure que quelques types, et encore sont-ils incertains : *fremu*, *hylu*, *-legu*. La déclinaison de pareils mots est analogue à la déclinaison des radicaux brefs en ā.

2. — Radicaux longs

Exemple : *bēn*.

Sing. N. V.	bēn
G.	bēne
D. I.	bēne
A.	bēn

Plur. N. V.	bēne,-a
G.	bēna
D. I.	bēnum
A.	bēne,-a.

4. — La déclinaison u.

a) *Masculins*

1. — Radicaux brefs

Exemple : *sunu* :

Sing. N. V.	sunu,-o ; -a	Plur. N. V.	suna ; -u,-o
G.	suna	G.	suna
D.	suna ; -u,-o	D. I.	sunum
A.	sunu,-o ; -a	A.	suna ; -u,-o
I.	suna		

2. — Radicaux longs

Les mots avec un radical long ont perdu l'*u* dans le nom acc. sing., et se sont assimilés aux radicaux en *o* : ils ont pris presque entièrement l'inflexion de ceux-ci. Exemple : *feld.*

Sing. N. V. A.	feld	Plur. N. V. A.	felda ; -as
G.	felda ; -es	G.	felda
D. I.	felda ; -e	D. I.	feldum

b) *Féminins*

Il n'y a que peu d'exemples de ceux-ci. Exemples : *duru* ; *hond.*

Sing. N. V. A.	duru	hond	Plur. N. V. A.	dura ; u	honda
G.	dura	honda	G.	dura	honda
D. I.	dura ; -u	honda	D. I.	durum	hondum

B. — Déclinaison faible

(Radicaux en n)

Les trois genres sont presque identiquement représentés, excepté au nominatif, et au vocatif singulier (— et de même à l'accusatif neutre). Le masculin se termine en *-a* ; le féminin, en *-e* ou *-u* ; le neutre, en *-e*. Exemples : masc. *guma* ; fém. *tunge* ; neut. *ēage*.

	Masculin	*Féminin*	*Neutre*
Sing. N. V.	guma	tunge	ēage
G.	guman	tungan	ēagan
D. I.	guman	tungan	ēagan
A.	guman	tungan	ēage
Plur. N. V. A.	guman	tungan	ēagan
G.	gumena	tung(e)na	ēag(e)na
D. I.	gumum	tungum	ēagum

CHAPITRE II

Déclinaison des adjectifs

Les adjectifs d'origine germanique ont une double déclinaison, — forte et faible. La plupart des adjectifs peuvent être déclinés de l'une ou l'autre façon, — ce qui dépend surtout de considérations de syntaxe. La forme faible est généralement employée après l'article, et toutes les fois que l'adjectif est employé substantivement; la forme forte est appliquée à l'adjectif qualificatif, — et quand celui-ci est employé sans l'article.

A. — Déclinaison forte

1. — Radicaux purs en o

Il faut faire ici, la distinction entre radicaux longs et brefs ; entre polysyllabes et monosyllabes. Comme exemple de radicaux brefs : *hwaet*; — de radicaux longs : *gōd*; — de polysyllabes : *halig*.

a) *Radicaux brefs*

	Masc.		*Neut.*	*Fém.*
Sing. N. V.	hwaet		hwaet	hwatu,-o
G.		hwates		*hwaetre*
D.		*hwatum*		*hwaetre*
A.	*hwaetne*		hwaet	hwate
I.		hwate		
Plur. N. V. A.	*hwate*		hwatu,-o	hwata,-e
G.			*hwaetra*	
D. I.			hwatum	

b) *Radicaux longs*

Sing. N. V.	gōd		gōd	gōd
G.		gōdes		*gōdre*
D.		*gōdum*		
A.	*gōdne*		gōd	gōde
I.		gōde		
Plur. N. V. A.	*gōde*		gōd	gōda,-e
G.		*gōdra*		
D. I.		gōdum		

c) *Polysyllabes*

Sing. N. V.	hālig		hālig	{ hāligu,-o ; hālgu,-o ; hālig
G.		hālges		hāligre
D.		hālgum		hāligre
A.	hāligne		hālig	hālge
I.		hālge		
Plur. N. V. A.	hālge	{ haligu,-o ; hālgu,-o ; hālig		halga,-e
G.		hāligra		
D. I.		hālgum		

2. — Radicaux en jo.

Les radicaux brefs, à l'origine, tels que *mid nyt*, *gesib*, — se déclinent comme les radicaux purs en *o*, se terminant par une consonne géminée : *mid*, gen : *middes* ; fém : *midre*.

Les radicaux longs, à l'origine, peennent *-e* au nominatif singulier masculin et neutre ; *-u*, *-o* au nominatif singulier, féminin, et à l'accusatif pluriel, neutre ; aux autres cas, ils se déclinent comme les radicaux purs en *o*. Exemple : *grēne*.

	Masc.		*Neut.*	*Fém.*
Sing. N. V.	grēne		grēne	grēnu,-o
G.		grēnes		grēnre
D.		grēnum		grēnre
A.	grēnne		grēne	grēne

I.		grēne		
Plur. N. V. A.	grēne		grenu,-o	grēna,-e
G.			grēnra	
D. I.			grēnum	

3. — Radicaux en wo

Les mots avec une seule consonne devant le *w*, vocalisent ce dernier quand il est final, en *-u*, *-o* (*-a*), et en *-o*, devant une finale consonnante. Exemple : *gearu*.

	Masc.		*Neut.*	*Fem.*
Sing. N. V.	gearu,-o		gearu,-o	gearu,-o
G.		gearwes		gearore
D.		gearwum		gearore
A.	gearone		gearu,-o	gearwe
I.		gearwe		
Plur. N. V. A.	gearwe		gearu,-o	gearwa,-e
G.			gearora	
D. I.			gearwum	

B. — Déclinaison faible

La déclinaison faible des adjectifs est la même que celle des noms, excepté que le génitif pluriel est presque toujours remplacé par la forme forte, *-ra*. Exemple : *gōda*.

	Masc.	*Neut.*	*Fém.*
Sing. N. V.	gōda	gōde	gōde
G.		gōdan	
D. I.		gōdan	
A.	gōdan	gōde	gōdan
Plur. N. V. A.		gōdan	
G.		gōdra,(-ena)	
D. I.		gōdum	

C. — Déclinaison des participes

Le participe présent suit la déclinaison en *jo* des adjectifs, et peut être infléchi comme faible. Exemple : *giefende*.

	Masc.		*Neut.*	*Fém.*
Sing. N. V.	giefende		giefende	giefendu,-o
G.		giefendes		giefendre
		giefendum		giefendre
A.	giefende		giefende	giefende
I.		giefende		
Plur. N. V. A.	giefende		giefendu,-o	giefenda,-e
G.			giefendra	
D. I.			giefendum	

Le participe passé, comme un adjectif normal, a une déclinaison forte et faible Exemples : participes de *hātan ; ācēssan ; nerian*.

Forte	hāten	hāten	hātenu
	ácoren	ácoren	ácoren (u)
	genered	genered	genered (u)
Faible	ácorena	ácorene	ácorene
	genereda	generede	generede

D. — Comparaison des adjectifs

1. — Comparatif

Le comparatif, en ancien anglais, n'a qu'une terminaison, *-ra*, correspondant et au gothique, *-iza*. et au gothique, *-oza*.

2. — Superlatif

La forme la plus synthétique du superlatif, a une finale en *-ost* (*-ust*, *-ast*), et plus rarement, en *-est : lēof*, *lēofost* ; — *rīce*, *rīc(e)ost* ; — *strenge*, *strengest*.

E. — Formation des adverbes

1. — Les adverbes dérivés d'adjectifs ont la finale en *-e* : *heard*, *hearde* ; — *sōth*, *sōthe*. Quand la formation des adverbes est composée, ceux-ci se terminent en *-līce*, *-līce* : *heard*, *heardlice*. Quelques adverbes se terminent en *-a* : *fela*, *gēara*, *gīena* ; d'autres dérivés d'adjectifs ou de substantifs se terminent en *-unga -inga*, *-enga*.

2. Les adverbes de lieu sont les suivants :

Où ?		D'où ?	D'où ?
thær,	là	thider	thonan
hwær,	où	hwider	hwonan
hēr,	ici	hider	hionan : hine
inne,	dedans	in(n)	innan
ūte,	sans	ūt	ūtan
uppe,	en haut	up(p)	uppan, ufan
— ,	en bas	nithor	niothan
— ,	avant	forth	foran
— ,	derrière	hinder	hindan
— ,	à l'orient	ēast	ēastan
— ,	à l'ouest	west	westan
— ,	au nord	north	northan
— ,	au sud	sūth	sūthan
feor(r),	au loin	feor(r)	feorran
nēah,	près de	nēar	nēan

Les adverbes ne marquant pas le mouvement, sont remplacés par des composés avec prépositions, tels que *be-niothan*, *be-foran*, *be-ēastan*, *on-innan*.

CHAPITRE III

Adjectifs numéraux

1. — Cardinaux

Les trois premiers adjectifs numéraux sont déclinables dans tous les genres, et dans tous les cas ; les nombres de quatre à dix-neuf, quand leur sens est attributif, ne sont pas généralement infléchis. Si ces nombres sont isolés, ils subissent l'inflexion, conformément à la déclinaison en *i*. Exemple : nom. acc. *fīfe* ; neut. *fīfu,-o* ; gén. *fīfa* ; dat. *fīfum*.

Les dizaines de 20 à 60, sont formées par l'addition de la syllabe *-tig* (du gothique *tigus*), décade, — à l'unité correspondante ; celles de 70 à 120, de même manière, avec le préfixe *hund*. Exemples : *twēntig, thrītig, fēowertig, siextig* ; *hundsiofontig, hundtwelftig*.

Les nombres de 200 à 900, sont généralement formés par le neutre *hund* : *tū hund, thrīo hund*.

1.000 est neutre : *thūsend*, gén. *des*, dat,-*de*, et au pluriel : *thūsendu* (-o, -a).

2. — Ordinaux

Le nombre ordinal correspondant à 1 est *forma* (variantes ; *formesta, fyrmest* (*a*), *fyrst* (*a*) ; — ou *āēresta*. Celui qui correspond à 2, est : *ōther* ou *aefterra*. Les autres sont : *thriththa*, *feortha fifta*, *siexta*, etc.

Tous les nombres ordinaux se déclinent comme les adjectifs fai-

bles, à l'exception de *other* qui appartient à la déclinaison forte. Les préfixes ne se déclinent pas.

3. — Multiplicatifs

Les multiplicatifs se forment en ajoutant l'adjectif *-feald* aux nombres cardinaux : *ānfeald*, *-twie*, *twyfeald*, *thrie-thryfeald*, *monigfeald*.

CHAPITRE IV

Pronoms

1. — Pronoms personnels sans distinction de genre

		Première personne	Seconde personne
Sing.	N.	īc	thú
	G.	mīn	thīn
	D.	mē	thē
	A.	mē (mec)	thē (thec)
Duel.	N.	wit	git
	G.	uncer	incer
	D.	unc	inc
	A.	unc (uncit ?)	inc (incit)
Plur.	N.	wē	gē
	G.	ūre (ūs(s)er)	ēower, īower
	D.	ūs	ēow, īow
	A.	ūs (ūsic)	ēow, īow (ēowic)

2. — Pronoms de la troisième personne

		Masc.	*Neut.*	*Fem.*
Sing.	N.	hē	hit	hīo, hēo
	G.	his		hiere (hire, hyre)
	D.	him		hiere (hire, hyre)
	A.	hi(e)ne	hit	hīe (hī, hȳ)
Plur.	N. A.	hīe (hī, hȳ)		
	G.	hiera (hira, hyra) ; hiora, heora		
	D.	him		

3. — Pronoms possessifs

Les pronoms possessifs sont formés des racines des pronoms personnels de la première et de la seconde personnes : *mīn*, *thīn*, *sīn*, *uncer*, *incer*, *ūre*, *ēower*. La déclinaison des possessifs est identique à celle des adjectifs forts.

4. — Pronoms démonstratifs

Le pronom *sē*, *sio*, *thaet*, simplement démonstratif, à l'origine, fut presque réduit en ancien anglais, au rôle d'article défini. Sa déclinaison en saxon de l'ouest, est la suivante :

	Masc.	*Neut.*	*Fém.*
Sing. N.	sē	thæt	sīo, sēo
G.	thæs		thǣre
D.	thǣm (thām)		thǣre
A.	thone	thæt	thā
I.	thȳ ; thon		—
Plur. N. A.	thā		
G.	thāra (thǣra)		
D.	thǣm (thām)		

Le pronom démonstratif composé *thēs*: fém. *thīos* (thēos), neut. *this*, est ainsi décliné en saxon de l'ouest primitif :

	Masc.	*Neut.*	*Fem.*
Sing. N.	thēs	this	thīos, thēos
G.	this(s)es, thy(s)es		thisse
D.	this(s)um, thys(s)um ; thiosum		thisse
A.	thisne, thysne	this	thās
I.	thȳs, thīs		—
Plur. N. A.	thās		
G.	thissa		
D.	this(s)um, thys(s)um ; thios(s)um		

Le pronom d'identité (latin *idem*), est *sē ilca*. L'équivalent d'*ipse* est en saxon de l'ouest primitif : *self*, *sylf*, *seolf*.

5. — Pronoms relatifs

L'ancien anglais n'a pas de pronom relatif, proprement dit. Il est remplacé par un pronom démonstratif *sē*, *sīo*, *thaet*, ou par la particule *thē*, seule, ou en combinaison avec un pronom démonstratif.

6. Pronoms interrogatifs

Le pronom interrogatif simple, *hwā*, *hwaet* (du gothique, *hwas*) ne se rencontre qu'au masculin, et au neutre singulier.

	Masc.	*Neut.*
Sing. N.	hwā	hwaet
G.	hwaes	
D.	hwaem (hwām)	
A.	hwone	hwaet
I.	—	hwȳ, hwī

7. — Pronoms indéfinis

Le pronom indéfini, *quelqu'un*, est exprimé par *sum*, qui se décline comme un adjectif fort. Dans les phrases négatives et interrogatives, les pronoms interrogatifs *hwā*, *hwaether*, *hwelc*, peuvent être employés comme pronoms indéfinis.

N'importe qui = *hwelc-h(w)ugu*.

N'importe quoi = *āwuht* (*āuht*); *ōwuht* (*ōht*).

Qui que ce soit = *swā hwaether swā*; *swā hwelc swā*.

L'un des deux, — l'autre = *āhwaether*; *ōhwaether*.

Chacun = *aelc*.

ni = *nāhwaether*; *nōhwaether*; — *aucun* = *nān*, *naenig*; — *rien* = *nāwiht*, *nōwuht*.

tel = *swelc*, *thyslic*, *thuslic*.

DEUXIÈME PARTIE

CONJUGAISON

Le verbe, en ancien anglais, présente les caractères suivants :

1° Il n'a qu'une voix, l'actif ;

2° Deux temps, le présent et le prétérit ; le futur qui fait défaut, est remplacé par les verbes auxiliaires : *bēon* et *sculan* ;

3° Deux modes complets, un indicatif et un subjonctif, — en dehors d'un impératif, qui ne se conjugue qu'au présent ;

4° Deux nombres, le singulier et le pluriel ;

5° Trois noms verbaux, un infinitif présent, un participe présent, avec sens actif, et un participe passé, avec sens neutre, ou passif.

Les verbes anglo-saxons se divisent en deux catégories principales, commandées par la formation du prétérit :

1° *Verbes forts*. — Ceux-ci forment leur prétérit, soit par l'*ablaut*, c'est-à-dire par la variation de la voyelle radicale (*binda*, *band*), soit par le redoublement de la syllabe radicale, sans exclure l'*ablaut*, (*haita*, *haihait* ; *lēta*, *lælōt*).

2° *Verbes faibles*. — Ces derniers forment leur prétérit par l'addition de la syllabe *-da*, *-ta*, comme finale (prétérit dental).

Exemple : *nasja*, *haba*, *salbō* = *nasida*, *habaida*, *salbōda*.

I. — Terminaisons des verbes en général

Terminaisons des verbes forts, en saxon de l'ouest :

PRÉSENT

Indicatif	*Optatif*	*Impératif*
Sing. 1. -e	}	Sing. 2. —
2. (e)s, -(e)st	} -e	Plur. 1. -an
3. -(e)th	}	2. -ath.
Plur. -ath	-en, -an, -on	

Infinitif : -an *Participe* : -ende

PRÉTÉRIT

	Indicatif	*Optatif*
Sing. 1.	—	-e
2.	-e	
3.	—	
Plur.	-un, -on, -an	-en, -an, -on

Participe : -en

Terminaisons des verbes faibles (classe I et classe II) :

PRÉSENT

	Indicatif		*Optatif*		*Impératif*	
	I	II	I	II	I	II
Sing. 1.	-e	-i(g)e	-e	-i(g)e		
2.	-(e)s, -(e)st	-as, -ast			Sing. 2. -e, –	-a
3.	-(e)th	-ath			Plur. 1. -an	-i(ge)an
Plur.	-ath	-i(ge)ath	-en	-i(g)en	2. -ath	-i(ge)ath

Infinitif : I. -an ; II. -i(ge)an *Participe* : I. -ende ; II. -i(g)ende

PRÉTÉRIT

	Indicatif	*Optatif*
Sing. 1.	-de	-de
2.	-des, dest	
3.	-de	
Plur.	-dun, -don, -dan	-den, -dan, -don

Participe : I. -ed (-t); II. -od (-ad).

II. — Verbes forts

Conjugaison du verbe fort. Exemples : *bindan, faran, helpan.*

1. — ACTIF

a) *Verbes réguliers*

PRÉSENT

Indicatif

Sing. 1.	binde	fare	helpe	bidde
2.	bindest, bintst	fær(e)st	hilp(e)st	bidest, bitst

3.	bindeth, bint	fær(e)th	hilp(e)th	bideth, bit
Plur.	bindath	farath	helpath	biddath

Optatif

Sing.	binde	fare	helpe	bidde
Plur.	binden	faren	helpen	bidden

Impératif

Sing. 2.	bind	(fær), far	help	bide
Plur. 1.	bindan	faran	helpan	biddan
2.	bindath	farath	helpath	biddath

Infinitif

	bindan	faran	helpan	biddan

Participes

	bindende	farende	helpende	biddende

PRÉTÉRIT

Indicatif

Sing. 1.	bọnd	fōr	healp	bæd
2.	bunde	fōre	hulpe	bǣde
3.	bọnd	fōr	healp	bæd
Plur.	bundon	fōron	hulpon	bǣdon

Optatif

Sing.	bunde	fōre	hulpe	bǣde
Plur.	bunden	fōren	hulpen	hǣden

Participes

	bunden	faren	holpen	beden

b) *Verbes à contraction*

PRÉSENT

Indicatif

Sing. 1.	tēo	tēo	sēo	slēa	fō
2.	tīehst	tīehst	siehst	sliehst	fēhst

3.	tīeȟth	tīehth	siehth	sliehth	fēhth
Plur.	tēoth	tēoth	sēoth	slēath	fōth

Optatif

Sing.	tēo	tēo	sēo	slēa	fō
Plur.	tēon	tēon	sēon	slēan	fōn

Impératif

Sing. 2.	tēoh	tēoh	sēoh	sleah	fōh
Plur. 1.	tēon	tēon	sēon	slēan	fōn
2.	tēoth	tēoth	sēoth	slēath	fōth

Infinitif

	tēon	tēon	sēon	slēan	fōn

Participes

	tēonde	tēonde	sēonde	slēande	fōnde

PRÉTÉRIT

Indicatif

Sing. 1.	tāh	tēah	seah	slōg, -h	feng
2.	tige	tuge	sāwe	slōge	fenge
3.	tāh	tēah	seah	slōg, -h	feng
Plur.	tigon	tugon	sāwon	slōgon	fengon

Optatif

Sing.	tige	tuge	sāwe	slōge	fenge
Plur.	tigen	tugen	sāwen	slōgen	fengen

Participes

	tigen	togen	sewen	slægen	fongen

2. — PASSIF

Ind. 1 et 3 Sing. : hātte Plur. : hātton

III. — Verbes faibles

Les verbes faibles sont, pour la plupart, dérivés. Ils sont divisés en trois classes, qui reposent sur la variation de leurs suffixes dérivés :

1° La classe *jo-* (ou *ja-*). Son suffixe est dérivé de l'indo-européen, *-e-jo-* ;

2° La classe *-ō-*. Son suffixe dérivé est l'allemand *-ō-ja-* :

3° La classe *ē-* ou *ai-*. Le radical en était l'indo-européen *-ē-*.

Première conjugaison des verbes faibles de la classe I

nerian et *fremman* représentent la conjugaison des radicaux originaires brefs ; *dēman*, des radicaux originaires longs. Exemples identiques des mêmes cas : *gierwan* et *cīegan* :

PRÉSENT

Indicatif

Sing. 1.	nerie	fremme	dēme	gierwe	cīege
2.	neres(t)	fremes(t)	dēm(e)st	gierest	cīeg(e)st
3.	nereth	fremeth	dēm(e)th	giereth	cīeg(e)th
Plur.	neriath	fremmath	dēmath	gierwath	cīegath

Optatif

Sing.	nerie	fremme	dēme	gierwe	cīege
Plur.	nerien	fremmen	dēmen	gierwen	cīegen

Impératif

Sing. 2.	nere	freme	dēm	gierwe	cīeg
Plur. 1.	nerian	fremman	dēman	gierwan	cīegan
2.	neriath	fremmath	dēmath	gierwath	cīegath

Infinitif

nerian	fremman	dēman	gierwan	cīegan

Participe

neriende	fremmende	dēmende	gierwende	cīegende

PRÉTÉRIT

Indicatif

Sing. 1.	nerede	fremede	dēmde	gierede,	cīegde
2.	neredes(t)	fremedes(t)	dēmdes(t)	etc.	etc.
3.	nerede	fremede	dēmde		
Plur.	neredon	fremedon	dēmdon		

Optatif

Sing.	nerede	fremede	dēmde	gierede, etc.	cīegde, etc.
Plur.	nereden	fremeden	dēmden		

Participe

Sing.	nered	fremed	dēmed	gier(w)ed, etc.	cīeged, etc.
Plur.	nerede	fremede	dēmde		

Deuxième conjugaison faible

Les formes de cette classe peuvent être rattachées à un même radical, d'origine germanique : *-ōja-*. Dans l'ancien anglais, l'original *-ōja-*, devint successivement *-ēja-*, *-eja-*, *-ija-*. Le prétérit et les participes passés sont formés du radical plus bref, *-ō-*. Et dans l'ancien anglais, on trouve souvent à la place de cet *ō*, un *a* ou un *u*, ou un *o*.

Les exemples de cette classe en saxon de l'ouest, sont les suivants :

PRÉSENT

Indicatif	*Optatif*	*Impératif*
Sing. 1. lōcige	lōcige	Sing. 2. lōca
2. lōcas(t)		Plur. 1. lōcian
3. lōcath		2. lōciath
Plur. lōciath	lōcigen	

Infinitif	*Participe*
lōcian	lōciende

PRÉTÉRIT

Indicatif	*Optatif*
Sing. 1. lōcode	lōcode
2. lōcodes(t)	
3. lōcode	
Plur. lōcodon	lōcoden

PARTICIPE

-lōcod

Les terminaisons du participe passé correspondent, en général, à celles du prétérit : en saxon de l'ouest, *-od* ou *-ad*.

Troisième conjugaison faible

Exemples : *habban* ; *libban* ; *secg(e)an* ; *hycg(e)an* ; *thrēag(e)an* ; *frēog(e)an*.

PRÉSENT

Indicatif

Singulier :

1.	hæbbe	libbe (lifge)	secge	hycge	thrēage	frēoge
2.	(hafas[t]) hæfst	liofas(t)	(sagas[t]) sægst	(hagas[t] hyg(e)st	thrēast(t)	frēos(t)
3.	(hafath) hæfth	liofath	(sagath) sægth	hogath hyg(th)	thrēath	frēoth

Pluriel :

habbath	libbath (lifgath)	secg(e)ath	hycg(e)ath	thrēag(e)ath	frēog(e)ath

Optatif

Singulier :

1. hæbbe	libbe (lifge)	secge	hycge	thrēage	frēoge

Impératif

Singulier :

2. hafa	liofa	(saga) sæge	hoga hyge	thrēa	frēo

Pluriel :

habbath	libbath (lifgath)	secg(e)ath	hycg(e)ath	thrēag(e)ath	frēog(e)ath

Infinitif

habban	libban (lifgan)	secg(e)an	hycg(e)an	thrēag(e)an	frēog(e)an

Participe

hæbbende	libbende (lifgende)	secgende	hycgende	thrēagende	frēogende

PRÉTÉRIT

Indicatif

Singulier :

1. hæfde lifde sægde hogde thrēade frēode
etc., comme dēmde, 409.

Participe

gehæfd gelifd gesægd gehogod gethrēad gefrēod

IV. — Verbes particuliers

I. — *Le verbe substantif*

Le verbe substantif est composé de formes dérivées des quatre racines : *es* ; *er*, *or* ; *bheu* ; *wes*.

1° Racines en *es* et *or* :

PRÉSENT

Indicatif

Sing.	1.	eom	eam	am
	2.	eart	earth	arth
	3.	is	is	is
Plur.		—	earum	aron, -un
		sint	sind	sint
		sindon, -un	sindun, -on	sindon, -un

Optatif

Sing.	sīe, sī	sīe	sīe, sē
Plur.	sīen, sīn	sīen	sīe, sē

2° Racines en *bheu* :

PRÉSENT

	Indicatif			*Optatif*	
Sing. 1.	(bīo, bēo)	bīom	bīom	bīo, bēo	bīa, bīe,
2.	bist	bis(t)	bist		
3.	bith	bith	bith		
Plur.	bīoth, bēoth	bīoth	bi(o)thun, on bīath	bīon, bēon	—

Infinitif	*Participe*	*Impératif*
bīon, bēoñ	(bīonde, bēonde)	Sing. bīo, bēo. Plur. bīoth, bēoth

3° Racine en *wes :*

PRÉSENT

Infinitif	*Participe*	*Impératif*
wesan	wesende	Sing. wes. Plur. wesath

PRÉTÉRIT

Indicatif	*Optatif*
Sing. 1. waes	wǣre
2. wǣre	

II. — *Le verbe* will

Le temps au présent, du verbe *will*, était à l'origine, et dans l'ancien allemand, un optatif, avec la valeur de l'indicatif. Le prétérit appartient à la conjugaison faible. La conjugaison en anglo-saxon de l'ouest, est la suivante :

PRÉSENT

Indicatif	*Optatif*	*Infinitif*
Sing. 1. wille	wille (wile)	willan
2. wilt		
3. wile (wille)		*Participe*
Plur. willath	willen	willende

PRÉTÉRIT

wolde

III. — *Le verbe* do

La conjugaison du verbe *dōn* est la suivante :

PRÉSENT

	Indicatif	
Sing. 1. dō	dōm	dōm
2. dēst	dœst, -s	dœs

3.	dēth	dœth	dœth, -s
Plur.	dōth	dōth	dōath, -as

Optatif

Sing.	dō	doe (dōa, dō)	doe
Plur.	dōn	doen	doe

Impératif

Sing. 2.	dō	dōa, dō	dōa, dō
Plur. 1.	dōn	dōn	—
2.	dōth	dōth	dōath

Infinitif

	dōn	dōn, dōan	
infl.	dōnne	dōnne	dōanne

Participe

	dōnde	dōnde	doende

PRÉTÉRIT

Indicatif

Sing. 1.	dyde	dyde	dyde
2.	dydes(t)	dydes, -est	dydes(tu)
3.	dyde	dyde	dyde
Plur.	dydon	dydun	dydun, -on dēdun

Optatif

Sing.	dyde	dyde	dyde
Plur.	dyden	dyden	dydon? dēdun?

Participe

	-dōn	-dœ̄n	-dœ̄n

IV. — *Le verbe* go

Le verbe *gān* est ainsi conjugué en saxon de l'ouest :

PRÉSENT

Indicatif	*Optatif*	*Impératif*
Sing. 1. gā	gā	Sing. 2. gā
2. gǣst		Plur. gāth
3. gǣth		
Plur. gāth	gān	*Infinitif*
		gān, infl. gānne

PRÉTÉRIT

Indicatif	*Optatif*	*Participe*
Sing. 1, 3. ēode	ēode	gegān

BIBLIOGRAPHIE

Bauer, H., Ueber die Sprache und Mundart der Altenglischen Dichtungen Andreas, Gûthlâc, Phœnix, Heiliges Kreuz, und Hœllenfahrt Christi. Marburg, 1890.

Bouterwek, K. W., Die Vier Evangelien in Altnorthumbrischer Sprache (Gütterloh, 1857).

Brate, E. Nordische Lehnwœrter im Ormulum. Beitr. 10 (1884).

Braunschweiger, M., Flexion des Verbums in Ælfrics Grammatik. Marburg, 1890.

Bremer, O., Relative Sprachchronologie. Indogermanische Forschungen 4 (1894).

Brenner, O., Zur Aussprache des Angelsæchsischen. Beitr. 20 (1895).

Bright, J. W., The Etymology of *firmetton* and *frimdig*. American Journal of Philology 8 (1888).

—, The Etymology of *endemes(t)*. MLN. 1 (1886).

—, The Anglo-Saxon *bâsnian* and *wrâsen*. MLN. 3 (1888).

—, An Additional Note on the Etymology of *gospel*, MLN. 5 (1890).

—, Lexical Notes. MLN. 5 (1890).

—, An Outline of Anglo-Saxon Grammar, in his Anglo-Saxon Reader, New York, 1894.

ten Brink, B., Zum Englischen Vocalismus (1876).

—, *Eode* (1879).

—, Beiträge zur Englischen Lautlehre. I. Altenglisches *g*. — *héng* und *heht*. Anglia 1 (1878).

—, Das Altenglische Suffix *-ere*. Anglia 5 (1882).

—, Review of Zupitza's edition of Elene.

Brown, E. M., Die Sprache der Rushworth Glossen zum Evangelium Matthæus und der Mercische Dialekt. Gœttingen. 1891-1892.
—, Anglo Saxon Phonology. MLN. 7 (1892).
Brück, F., Die Konsonantendoppelung in den Mittelenglischen Komparativen und Superlativen. Bonn, 1886.
Brühl, C., Die Fexion des Verbums in Ælfrics Heptateuch und Buch Hiob. Marburg, 1892.
Bülbring, K. D., Reviews in Indogermanische Forschungen. Anzeiger 3 (1894) ; Anglia, Beibl. 7 (1896).
Cook, A. S., Vowel-Length in King Alfred's Orosius. American Journal of Philology 5 (1884).
—, Vowel-Length in Old English. Ib. 6 (1885).
—, The Northumbrian *eholsong*. Academy, 1886, no. 744.
—, List of the Strong Verbs in Part II of Ælfric's Saints. MLN. 2 (1887).
—, The Phonological Investigation of Old English. Boston, 1888.
—, Notes on the Vocalism of Late West Saxon. Transactions of the American Philological Association 20 (1889).
—, A First Book in Old English. Boston, 1884.
—, A Glossary of the Old Northumbrian Gospels (Lindisfarne Gospels or Durham Book). Halle, 1894.
Cosijn, P. J., De Taalvormen van Ælfreds Pastoraal. Taalkundige Bijdragen 2 (Haarlem, 1879).
—, De Oudste Westsaksische Chroniek. Ib. 2.
—, De Instrumentalis Singularis op *-mi*. Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde 2 (Leiden, 1882).
—, Kurzgefasste Altwestsæchsische Grammatik. 1. Leiden, 1881.
—, Altwestsæchsische Grammatik. 1, 2. Haag, 1883-1886.
—, *Gard* en *gaarde*. Tijdschrift voor Nederlandsche Tall- en Letterkunde 13 (1904).
Cremer, M., Metrische und Sprachliche Untersuchung der Altenglischen Gedichte Andreas, Guthlac, Phœnix (Elene, Juliana, Christ). Bonn, 1889.
Davidson, C., Differences between the Scribes of Beowulf. MLN. 5 (1890).
—, The Phonology of the Stressed Vowels of Beowulf. Publications of the Modern Language Association of America 6 (1891).
Dieter, Ferd., Ueber Sprache und Mundar der Altesten Englischen

Denkmæler, der Epinaler und Cambridger Glossen mit Berücksichtigung des Erfurter Glossars. Gœttingen, 1885.

Dieter, Ferd., Altenglisches *ymbeath* = Gothisches *andbahts*. Englische Studien 11 (1888).

—, Vocalismus und Consonantismus des Altenglischen, in Laut- und Formenlehre der Altgermanischen Dialekte... hg. von F. Dieter, 1. Leipzig, 1898).

Fischer, F., The Stressed Vowels of Ælfric's Homilies. Publications of the Modern Languague Association of America 4 (1889), no. 2.

Foster, G., Judith. Studies in Metre, Languague, and Stile. Strassburg, 1892.

Fricke, R., Das Altenglische Zahlwort. Erlangen, 1886.

Frucht, P., Metrisches und Sprachliches zu Cynewulfs Elene, Juliane, und Crist. Greifswald, 1888.

Gieschen, L., Die Charakteristischen Unterschiede der Einzelnen Schreiber im Hatton MS. der Cura Pastoralis. Greifswald, 1887.

Groschopp, F., Christ und Satan. Anglia 6 (1883), 268-276.

Hart, J. M., Anglo-Saxonica. MLN. 1 (1886); 2 (1887).

—, The Anglo-Saxon *gīen*, *gīena*. MLN. 7 (1892).

Hellwig, H., Untersuchungen ueber die Namen des Nordhumbrischen Liber Vitæ, 1. Berlin, 1888.

van Helten, W., Grammatisches. Beitr. 15 (1891); 16 (1892); 17 (1893); 20 (1895).

Hempl, G., The Etymology of OE. *ōēbre*, *ōēfre*, E. *ever*. MLN. 4 (1889).

—, The Etymology of *yet*, OE. *gīet*. Academy 40 (1892).

—, Old English *ēa* = Germanic *āē*, and Old English Shortening before *h* + Consonant. MLN. 7 (1892).

—, Old English Etymology. Boston, 1893.

—, The Etymology of *nymthe*, *ńemne*, etc. MLN. 9 (1894).

Hilmer, H., Zur Altnorthumbrischen Laut- und Flexionslehre. 1. Lautlehre. Goslar, 1880.

Holthausen, F., Zur Angelsachsischen Comparation. Beitr. 11 (1886).

—, Miscellen. Beitr. 13 (1888).

Holtzmann, A., Altdeutsche Grammatik, 1. 1, 2. Leipzig. 1870-1875.

Hoops, J., Ueber die Altenglischen Pflanzennamen. Freiburg i. Br., 1889.

Hruschka, A., Zur Angelsachsischen Namenforschung, 1, 2. Prag., 1884-1885.

Hulme, W. H., Die Sprache der Altenglischen Bearbeitung der Soliloquien Augustins. Darmstadt, 1894.

—. Quantity-Marks in Old English Manuscripts. MLN. 11 (1895).

Jellinek, M. H., Ueber Einige Falle des Wechsels von *w* und *g* im Altsachsischen und Angelsachsischen. Beitr. 14 (1889).

Kent, C. W., The Anglo-Saxon *burh* and *byrig*. MLN. 3 (1888).

Kluge, F., Zur Altgermanischen Sprachgeschichte (1880). Zeitschrift für Vergleichende Sprachforschung 26 (1883).

—, Anglosaxonica. Anglia 4 (1881).

—, Sprachhistorische Miscellen. Beitr. 8 (1882).

—, Die Germanische Consonantendehnung. Beitr. 9 (1884).

—, Zur Germanischen Sprachgeschichte : Angelsachsische Vocalquantitaten. Beitr. 11 (1886).

—, Zum Altenglischen Sprachschatz. Englische Studien 9 (1886).

—, Englische Etymologien. Englische Studien 9 (1886) ; 10 (1887) ; 11 (1888) ; 20 (1895).

—, *Gærdas*, *bōcstafas*, *bēc*. ZfdA. 34 (1890).

—, Geschichte der Englischen Sprache, in Paul's Grundriss der Germanischen Philologie 1 (Strassburg, 1891), 780-920. 1² (1898).

—, Germanisches. Indogermanische Forschungen 4 (1894).

—, Neuenglisches *proud-pride*. Englische Studien 21 (1895).

—. Reviews in Anglia 4 (1881). Anzeiger 14-20 ; 5 (1882), Anzeiger 81-86 ; Literaturblatt für Germanische und Romanische Philologie, 1885, 59 ; 1887. Englische Studien 13 (1889).

Kolkwitz, M., Zum Erfurter Glossar. Anglia 17 (1895).

Konrath, M., Zur Laut- und Flexionslehre des Mittelkentischen. Archiv 88 (1892) ; 89 (1892).

Körner, K., Einleitung in das Studium des Angelsachsischen. 1. Angelsachsische Laut- und Formenlehre. 2. Auflage bearbeitet von A. Socin. Heilbronn, 1886.

Lea, E. L., The Language of the Northumbrian Gloss to the Gospel of St. Mark. Anglia 16 (1894).

Leiding, H., Die Sprache der Cynewulfschen Dichtungen Crist, Juliana, und Elene, Gœttingen, 1887.

Lindelöf, U., Die Sprache des Rituals von Durham. Helsingfors, 1890.
—, Ueber die Verbreitung des Sogenannten *u-* (*o-*)Umlauts in der Starken Verbalflexion des Altenglischen. Archiv 89 (1892).
—, Beiträge zur Kenntnis des Altnorthumbrischen. Mémoires de la Société Néo-Philologique à Helsingfors 1 (1893).
—, Glossar zur Altnorthumbrischen Evangelienübersetzung in der Rushworth-Handschrift. Helsingfors, 1897 (= Acta Soc. Scient. Fenniæ tom. 22, no. 5).
Lindström, P. E., Zur Etymologie von *preost*. Englische Studien 20 (1895).
Logeman, H., The Rule of St. Benet. London, 1888.
—, Stray Gleanings. Anglia 12 (1889).
—, The Northumbrian *ebolsung*. MLN. 4 (1889).
—, Mediæval Latin and the Sounds of Old English. Academy, 1889.
—, The Etymology of *gospel*. MLN. 8 (1893).
Lübke, H., Review in AfdA. 12 (1886).
Luick, K., Untersuchungen zur Englischen. Lautgeschichte. Strassburg, 1886.
—, Reviews in Anglia, Beiblatt 4 (1893 ; 6 (1896).
Mather, F. J., Anglo-Saxon *nemne (nymthe)* and the Northumbrian Theory. MLN. 9 (1894).
Mayhew, A. L., Synopsis of Old English Phonology. Oxford, 1891.
Miller, T., The Old English Version of Bede's Ecclesiastical History, 1 (London, 1890), Introduction.
Mitchell, F. H., Ælfrics Sigewulfi Interrogationes in Genesim. Kritische Bearbeitung, nebst... Sprachlichen Bemerkungen. Zürich, 1888.
Möller, H., Review in Englische Studien 13 (1889).
Morsbach, L., Reviews in Anglia, Beiblatt 7 (1897) ; Literaturblatt, 1889, 95-101.
Nader, E., Review in Englische Studien 11 (1888).
Napier, A., Ein Altenglisches Leben des Heiligen Chad. Anglia 10 (1888).
—, Altenglische Glossen. Englische Studien 11 (1888).
—, A sign used in OE. MSS. to indicate vowel shortness. Academy, 1890, n. 909.
—, Eine Mittelenglische Compassio Mariae, Archiv 88 (1892).

Napier, A., The same, in English, amplified, in his History of the Holy Rood-Tree, London, 1894.
—, Old English *nemne (nymthe)* MLN. 9 (1894).
Nehab. J., Der Altenglische Cato. Berlin, 1879.
Otten, G., The Language of the Rushworth Gloss to the Gospel of Matthew, 1, 2. Leipzig (Nordhausen), 1890-1891.
Paul, H., Untersuchungen ueber den Germanischen Vocalismus. Halle, 1879.
Platt, J., Zur Altenglischen Declination. Englische Studien 6 (1883).
—, Angelsachsisches. Anglia 6 (1883).
—, Zum Consonantischen Auslautsgesetz. Beitr. 9 (1884).
Pogatscher, A., Zur Lautlehre der Griechischen, Lateinischen, und Romanischen Lehnwœrter im Altenglischen. Strassburg, 1888.
—, Angelsachsen und Romanen. Englische Studien 19 (1894).
—, Review in Gœttinger Gelehrte Anzeigen, 1894.
—, Ueber die Chronologie des Altenglischen *i*-Umlauts. Beitr. 18 (1894).
Priese, P., Die Sprache der Gesetze Ælfreds des Grossen und Kœnig Ines. Strassburg, 1883).
Sarrazin, G., Angelsachsische Quantitaten. Beitr. 9 (1884).
Schröer, A., Die Angelsachsischen Prosabearbeitungen der Benedictinerregel. Kassel, 1888.
Schwerdtfeger, G., Das Schwache Verbum in Ælfrics Homilien. Marburg, 1893.
Sievers, E., Zur Altangelsachsischen Declination. Beitr. 1 (1874).
—, Zur Accent- und Lautlehre der Germanischen Sprachen. Beitr. 4 (1877) ; 5 (1878).
—, Das Verbum *kommen*. Beitr. 8 (1882).
—, Zur Flexion der Schwachen Verba. Beitr. 8 (1882).
—, Der Angelsachsische Instrumental. Beitr. 8 (1882).
—, Miscellen zur Angelsachsischen Grammatik. Beitr. 9 (1884).
—, Zur Verbalflexion. Das Pronamen *jener*. Beitr. 9 (1884).
—, Zu Codex Jun. XI. Beitr. 10 (1885).
—, Zur Rhythmik des Germanischen Alliterationsverses. Beitr. 10 (1885).
—, Altangelsachsisches *f* und *b*. Beitr. 11 (1886).
—, The Etymology of *endemes(t)*. MLN. 1 (1886).

Sievers, E., Review in ZfdPh. 21 (1889).
—, Zu Cynewulf. Anglia 13 (1891).
—, Zu den Angelsachsischen Glossen. Ib. 13 (1891).
—, Zur Texterklærung des Beowulf. Anglia 14 (1892).
—, Zur Geschichte der Angelsachsischen Diphthonge, I. Beitr. 18 (1894).
Skeat, W. W., Principles of English Etymology, 1, 2. Oxford, 1887-1891.
Smith, C. A., An Old English Grammar and Exercise Book. Boston, 1896.
Sohrauer, M., Kleine Beitræge zur Altenglischen Grammatik. Berlin, 1886.
Storch, T, Angelsachsische Nominalcomposita. Strassburg, 1886.
Svensson, J. V., Om Spraket i den Fœrra (Merciska) Delen af Rushworth-Handskriften. I. Ljudlæra. Gœteborg, 1883.
Sweet, H., King Alfred's West-Saxon Version of Gregory's Pastoral Care, London, 1871.
—, History of English Sounds. London, 1874. Second Edition, Oxford, 1888.
—, An Anglo-Saxon Reader. Oxford, 1877.
—, An Anglo-Saxon Primer, with grammar, notes, and glossary. Eighth Edition, Oxford, 1896.
—, First Steps in Anglo-Saxon. Oxford, 1897.
—, Dialects and Prehistoric Forms of English. Transactions of the Philological Society, 1875-1876.
—, Old English Etymologies. Englische Studien 2 (1879).
—, Disguised Compounds in Old English. The Preterite of *cunnan*. English Etymologies. Anglia 3 (1880).
—, History of English Sounds and Dialects. I, Proceedings of the Philological Society, December 5, 1879; II, ib., April 16, 1880; III, ib., June 3, 1881.
—, English Etymologies. Ib., June 3, 1881; February 2, 1883.
—, History of *g* in English. Ib.
—, Old English Contributions. Ib., March 3, 1882; February 6, 1885.
—, Review in Gœttinger Gelehrte Anzeigen, 1882, no. 38.
Sweet, M., The Third Class of Weak Verbs in Primitive Teutonic, with Special Reference to its Development in Anglo-Saxon. American Journal of Philology 14 (1893).

Tessmann, A., Ælfrics Altenglische Bearbeitung der Interrogationes Sigewulfi Presbyteri in Genesim des Alcuin. Berlin, 1891.

Vance, H. A., Der Spætangelsachsische Sermo in Festis S. Mariæ mit Rücksicht auf das Altenglische sprachlich dargestellt. Jena, 1894.

Varnhagen, H., Review in Deutsche Litteraturzeitung, 1890.

—, Zur Etymologie von *preost*. Englische Studien 16 (1892).

Vietor, W., Die Northumbrischen Runensteine. Marburg, 1895.

Wells, B. J., Long Vowels and Diphthongs in Old Germanic and Old English. Transactions of the American Philological Association 18 (1887).

—, Strong Verbs in Ælfrics's Judith. MLN. 3 (1888).

—, Strong Verbs in Ælfric's Saints, I, II. MLN. 3 (1888).

Wolff, R., Untersuchung der Laute in den Kentischen Urkunden. Heidelberg, 1893.

Wood, F. A., Apparent Absence of Umlaut in Old English. MLN. 6 (1895).

Wyatt, A. J. Notabilia of Anglo-Saxon Grammar. London, 1890

—, An Elementary Old English Grammar (Early West Saxon). Cambridge, 1897.

Zeuner, R., Die Sprache des Kentischen Psalters (Vespasian A. I). Halle, 1881.

—, Wortschatz des Sogenannten Kentischen Psalters, 1. Gera, 1891.

Zupitza, J., Kentische Glossen des Neunten Jahrhunderts. ZfdA. 21 (1877).

—, Review in AfdA. 2 (1876).

—, English Etymology in 1881 and 1882. Transactions of the Cambridge Philological Society.

—, Catchpoll in Old English. Academy, 1886, no. 706.

—, Altenglische Glossen zu Abbos Clericorum Decus. ZfdA. 31 (1887).

—, Mercisches aus der Handschrift Royal 2 A 20 im British Museum. ZfdA. 33 (1889).

LE POÈME DE BEOWULF

LEXIQUE

ABRÉVIATIONS

fo.	fort.
fa.	faible.
m.	masculin.
f	féminin.
neut	neutre.
s	substantif, nom.
v	verbe.
sg.	singulier.
pl.	pluriel.
subj	subjonctif.
part	participe.
pp.	participe passé.
conj	conjonction.

A

ā, adv, aye, ever, always ; jamais, toujours : 905, etc.

ac, conj., but ; mais ; 1473, etc.

ac, adv. interr., = Lat. nonne ; is it ? : est-ce que ? ; 3976.

ād, m. fo., funeral pile, pyre ; bûcher ; 2222, etc.

ād-faru, f. fo., (pyre-faring) way to the funeral pile ; voie qui conduit au bûcher funéraire ; 6015.

ādl, f. fo., illness, sickness, disease ; maladie ; 3469, etc.

ædre, f. fo., stream, canal, vein ; canal, veine, ruisseau ; dat. pl. swāt ædrum sprong : le sang coula en ruisseaux, 5928 ; blōd ēdrum dranc, ils burent le sang en ruisseaux, 1478.

ædre, adv., quickly ; rapidement ; 706.

æfen, m. fo., even, evening ; soir ; 2471.

æfen-grom, adj., [Even-angry], fierce in the evening, night-enemy ; l'ennemi de la nuit ; 4143.

æfen-lēoht, neut. fo., even-light ; lumière dans la nuit ; 821.

æfen-raest, f. fo., even-rest ; repos du soir ; 2504.

æfen-spraec, f. fo., even-speech ; discours du soir ; 1511.

aefnan, v. efnan.

æfre, adv., ever, always ; toujours, jamais ; 140, etc.

æfter, prep, after ; après : 169, 2644, etc. : after, for, concerning ; pour, pour ce qui est de ; 662, 2683, 4921 ; along, amond ; le long de, parmi ; 1983, 5659 ; in accordance with, according to ; selon ; 2092, 3438 ; on account of, in consequence of ; en considération de ; 3211, 3882. Emplois particulier : aefter beorne ; after (the death of) the hero ; après (la mort du) héros ; 4516 ; æfter māththum-welan ; after obtaining wealth of treasure ; après avoir obtenu les richesses du trésor ; 5502 ; aefter farothe ; avec le torrent ; 1155.

æfter, adv., after, aftewards ; après, par la suite ; 24, etc.

æf-thunca, m. fa., mortification, vexation, annoyance ; mortification, injure, ennui ; 999.

æg-hwā, æg-hwaet, pron., each, everyone, every man ; chaque chacun, tout homme qui ; etc., 2768 ; gen. æghwaes, of each kind ; de toute sorte ; 6265.

æg-hwaes, gén. neut. employé adverbialement ; in every respect, altogether ; à tout point de vue ; tout ensemble ; 3767.

æg-hwāer, adv., everywhere ; partout ; 2112.

ǣg-hwaether, pron., either, each ; l'un ou l'autre, chacun ; 5125. Emploi particulier : ǣghwaethres sceal scearp scyldwiga gescād witan, worda ond worca ; le guerrier sage qui porte le bouclier, doit connaître la différence des mots aux actes, 573 et s.

ǣg-hwylc, (1) pron., each, everyone ; chaque ; 2330 ; (2) adj., each, every ; chaque ; 1236.

ǣglǣca, vid. āglǣca.

ǣg-weard, f. fo., seaward, watch by the sea-coast ; garde de, ou à la mer ; 480.

ǣht, f. fo., owning, possession, power ; possession, pouvoir, 98.

ǣht, f. fo., pursuit, chase ; poursuite, chasse ; 5910.

— ǣhted, vid. eahtian.

ǣled, m. fo., fire ; feu ; 6025.

ǣled-lēoma, m. fa., fire-gleam, torch ; torche, brandon ; 6244.

æl-fylce, n. fo., alien folk, foreign nation ; nation étrangère ; 4737.

æl-mihtig, adj., (= eal-mihtig) ; almighty ; tout puissant ; 183.

æl-wiht, f. fo., (alien-wight) ; strange monster ; monstre étrange ; 2999.

ǣne, adv., once, once only ; une fois, une fois seulement ; 6033.

ǣnig, adj.-pron., any, anyone ; n'importe qui, tout homme qui ; 942, etc.

ǣn-līc, adj., (one-like) unique, peerless ; unique, sans égal ; 499.

ǣnne, vid., ān.

æppel-fealu, adj., (apple-fallow), apple, or reddish yellow ; jaune-pomme ; 4325.

ǣr, adv., ere, erst, before, formerly ; avant, auparavant, d'abord ; 1430. etc.

ǣror, compar., before, formerly, first ; avant ; 5305.

ǣrest, superl., (erst) first ; d'abord ; 12, etc.

ǣr, prep., avec le dat., ere, before ; avant ; 2775, etc.

ǣr, conj., ere, before : avant que, (s'emploie avec le subjonctif) ; 502, etc.

ǣr-daeg, m. fo., (ere-day) morning, twilight, day-break ; aube, matin, aurore ; 252, etc.

ǣrende, neut. fo., errand ; course ; 538.

ǣrest, vid. ǣr.

ǣr-faeder, m. fo., (ere-father) father ; père ; 5241.

ær-gestrēon, neut. fo., (ere-treasure) ancient treasure; ancien trésor ; 3551.

ær-geweorc, neut. fo., (ere-work) ancient work ; ancien travail ; 3356.

ær god, adj., (ere-good) good before others ; excellent ; 259.

ærn, neut. fo., house ; maison 4446.

ærra, adj. compar., earlier, former; précédent, d'autrefois ; 6071, etc.

æer-wela, m. fo., (ere-weal) ancient wealth ; richesse antique ; 5494.

æs, neut. fo., corpse ; cadavre ; 2663.

æsc, m. fo., (ash) spear ; lance 3541.

æsc-holt, neut. fo., (ash-wood) spear; lance ; 657.

æsc-wiga, m. fa., (ash-warrior) spear-warrior; guerrier portant la lance ; 4079.

æt, prep., at, in ; à, dans ; 63.

æt, m. fo., eating, meal ; nourriture ; 6048.

æt-gaedere, adv., together; ensemble ; 639.

æt-grāpe, adj., grasping at ; étreinte ; 2539.

æt-rihte, adv., almost ; presque ; 3313.

æt-somne, adv., together ; ensemble ; à la fois ; 5690.

ættren, adj., poisonous ; empoisonné ; 3233.

æthele, adj., noble ; noble ; 394.

ætheling, m. fo., Atheling, noble, prince ; prince, noble ; 5, etc.

æthelu, neut. fo., noble descent ; noble lignée ; 1818.

æthm, m. fo., breath ; souffle, haleine ; 5183.

āgan, v. fo., own, possess, have ; avoir ; 2170, etc.

āgen, adj., (pp. de āgan), own ; sien ; 5351.

Āgend, m. fo., Owner, God ; celui qui possède toutes choses, Dieu ; 6145.

agend-frēa, m. fa., owning lord, owner ; possesseur ; 3762.

āglæca, æglæca, m. fa., monster fighter, warrior, champion ; monstre, celui qui combat les monstres ; 316, etc.

āglæc-wīf, neut. fo., monster-wife ; monstre femelle ; 2518.

āh, āhte, vid. āgan.

āhsian, v. fa., endure, suffer ; endurer, souffrir ; 841.

āht (= ā-wiht) neut. fo., aught ; jamais ; 4623.

aldor, vid. ealdor.

Al-walda, Al-wealda, m. fa., the all-wielder, God ; celui qui régit tout l'univers, Dieu ; 1850.

al-walda, adj. neut., all-wielding ; celui qui régit tout; 630.

an, prep. vid. on.

ān, num. adj. et pron., one, an, a ; un ; 200, etc.

only, alone; un, seul ; 2753, etc.

āna, adj. fa., only, alone ; seul ; 2156, etc.

ancor, m. fo., anchor ; ancre ; 603.

anda, m. fa., (1) indignation, defiance ; indignation, méfiance ; 1410 ; (2) mischief, horror; horreur, méfait ; 4622.

and-git, neut. fo., understanding, intelligence; intelligence, entendement, 2111.

and-long, vid. ond-long.

and-rysno, f. fo., courtesy ; courtoisie, politesse ; 3589.

and-wlita, m. fa., face, countenance ; visage, physionomie, maintien ; 1371.

ān-feald, adj., onefold, plain ; un, uni ; 509.

ānga, adj. fa., only, sole ; seul, unique ; 2525, etc.

ān-geng(e)a, m. fa., one-goer; celui qui va seul ; 328.

ān-haga, m. fa., a solitary ; un solitaire ; 4731.

ān-hȳdig, adj., resolute ; résolu ; 5330.

ān-thaeth, m. fo., (one-path) ; sentier unique ; 2819.

ān-rǣd adj., (one-rede), resolute ; resolu ; 3057.

ān-sund,adj., sound ; sain ; 1993.

ān-sȳn, vid. on-sȳn.

ānunga adv., once for all ; une fois pour toutes; 1261.

An-walda, m. fa., (on-wielder), God ; Dieu ; 2544.

ār, m. fo., messenger ; messager ; 669.

ār, f. fo., honour; honneur ; 4751, etc.

ār-faest, adj., (honour-fast) upright, dutiful; vertueux ; 2334.

ār-staef, m. fo., mercy, help ; aide, pitié ; 631.

atelīc, adj., horrible ; horrible; 1561.

attor, neut. fo., poison ; poison ; 5042.

āth-sweord, neut. fo., oath-swearing ; serment ; 4123.

āwa, adv., aye, ever ; toujours ; 1903.

B

bædan, v. fa., beset, press; assiéger, presser; 4031, etc.

bæl, neut. fo., fire, feu; 4611.

bæl-fŷr, neut. fo., fire of the funeral pile; feu du bûcher; 6281.

— bæran, ge-bæran, v. fa., bear oneself, behave, fare; se porter, se comporter; 5643.

baernan, v. fa., trans., burn; brûler 4620.

baldor, vid. bealdor.

bān, neut. fo., bone; os; 5380.

bān-cofa, m. fa., (bone-cove) body; corps; 2889.

bān-hring, m. fo., bone-ring; vertèbre; 3133.

bannan,-ge-bannan, v. fo., order; ordonner; 148.

bāt-weard, m. fo., (boat-ward), captain; capitaine; 3196.

be, bī. prep. avec le dat; by; par, dans ses sens divers; 71, 4433, etc.

bēacen, neut. fo., sign, monument; signe, monument; 1134.

bēacnian, v. fa., (beckon), indicate; indiquer; 279.

beado, beadu, f. fo., war; guerre; 3077.

beado-grīma, m. fa., battle mask, helmet; casque; 4508.

beadu-scrud, neut. fo., (battle-shroud) coat of mail; cotte de mailles; 900.

bēag, beāh, m. fo., ring; anneau; 2423, etc.

bēah-thegu, f. fo., ring-receiving; le don de l'anneau; 4347.

bealdian, v. fa., bear oneself boldly; se comporter bravement; 4349.

bealdor, baldor, m. fo., prince, lord: prince, seigneur: 5634.

bealo, bealu, neut. fo., evil, ruin; mal, dommage; 1811, etc.

bearhtm, m. fo., (1) brightness; éclat; 3530. (2) sound; son; 2862.

bearm, m. fo., (barm) bosom; sein, giron; 70, etc.

bearn, neut. fo., (bairn) child, son; enfant, fils; 298, etc.

bearu, m. fo., grove, wood; bois, bosquet, 2726.

beatan, v. fo., beat; frapper; 4712.

bed(d) neut. fo., bed; lit; 288.

be-foran, adv., before; avant 4990.

bēgen, m, bā, f. et neut., adj. num. et pron., 1067, etc.

be-gong, be-gang, m. fo., extent, expanse : étendue, expansion ; 721, etc.

belgan, v. fo., swell with anger ; être gonflé de colère ; 1440, etc.

bēn, f. fo., (bene) request : requête ; 4563.

benc, f. fo., bench : banc ; 651, etc.

benn, f. fo., wound ; blessure ; 5416.

bēodan, bīodan, v. fo., (1) announce ; annoncer ; 5780 : (2) offer, give ; offrir, donner ; 2160, etc.

bēod-genēat, m. fo., table companion ; compagnon de table ; 683, etc.

beōn, v. irreg. be ; être ; 3322, etc.

beōr, neut, fo., beer ; bière ; 958, etc.

beorgan, v. fo., avec le dat., defend, protect ; défendre, protéger ; 2890, etc.

beorh, biorh, beorg, m. fo., hill, mountain ; colline, montagne ; 420, etc.

beorht, adj., bright ; brillant : 461, etc.

beorhtian, v. fa., intrans., brighten ; briller : 2315.

beorn, biorn, m. fo., hero, warrior ; héros, guerrier : 2041, etc.

beornan, v. fo., intrans., burn ; brûler ; 4538, etc.

beorn-cyning, m. fo., warrior-king ; roi-guerrier ; 4291.

bēor-sceale, m. fo., beer-seneschal, steward ; échanson : 2481.

bēotian, ge-beotian, v. fa., boast ; se vanter de ; 954.

beran, v. fo., (1) bear ; porter ; 96, etc., (2) bear, give birth to ; porter, donner naissance à ; 3404.

berian, v. fa , bare ; clear ; nettoyer, émonder ; 2478.

berstan, v. fo., intrans., burst ; éclater ; 1514.

bētan, v. fa., amend ; réparer ; 1654.

betera, adj., compar. (de gōd) better ; meilleur ; 3404, etc. betost, betst, superl. ; 900, etc.

betlīc, adj., excellent ; excellent ; 1561, etc.

bīdan, v. fo., bide, abide ; demeurer ; 798, etc.

biddan, v. fo., (bid), ask, beg ; demander, prier ; 58, etc.

bil (1), neut. fo., bill, sword ; glaive ; 79, etc.

bīndan, v. fo., bīnd ; lier, attacher ; 431, etc.

bītan, v. fo., bīte, cut ; mordre, couper ; 2908. etc.

bītre, adv., bitterly ; amèrement ; 4656.

blāc, adj., bleak, bright ; brillant : 3033.

blaec, adj., black ; noir ; 3599.

blǽd, m. fo., breath, life ; souffle, vie ; 2242, etc...

blanca, m. fa., a white horse ; un cheval blanc ; 1705.

blēate, adv., miserably ; misérablement ; 5643.

blīcan, v. fo., gleam ; briller ; 442.

blithe, adj., joyous ; joyeux ; 1227.

blōd, neut. fo, blood ; sang : 1478, etc.

blonden-feax, adj., (blended-haired), gray-haired ; aux cheveux gris ; 3188, etc.

bodian, v. fa., (bode) announce ; annoncer ; 3601, etc.

bold, neut. fo., building ; maison, construction ; 1987, etc.

bolgen-mōd, adj., (bulged-mood) ; pris de colère, plein de ressentiment ; 1411, etc.

bolster, m. fo., bolster ; traversin ; 2480.

bona, bana, m. fa., bane, banesman, slayer ; assassin, bourreau : 315, etc.

bord, neut. fo., (board) shield ; bouclier ; 5044.

bōt, f. fo., boot, remedy, compensation ; remède, compensation ; 1812, etc.

botm, m. fo., bottom ; fond ; 3012.

brād, adj., broad, wide ; large, ample : 6204, etc.

brādan, v. fa., broaden ; étendre ; 2479.

brecan, v. fo., (1) trans., break ; briser ; 2194 ; (2) intrans., même sens, 5088.

bredwian, à-bredwian, v. fa., overthrow, slay ; renverser, massacrer ; 5235.

bregdan, v. fo , avec le dat. ou l'acc. (1) brandish, cast : brandir, balancer ; 1408, etc... ; (2) braid, weave ; tisser ; 1098, etc.

ge-bregdan, v. fo., avec acc., ou dat., même sens que le précédent ; 3128, 2886.

brego, m. fo., prince, king ; prince, roi ; 848 etc.

brēme, adj., (brim) renowned ; renommée ; 35.

brenting, m. fo., high ship ; vaisseau de haute envergure ; 5610.

brēost, neut. fo., breast : poitrine : 5631, etc...

brēotan, ā-brēotan, v. fo., break kill, destroy ; briser, détruire, tuer ; 2596, etc...

brīm, neut. fo., (brim) ocean, sea , océan, mer ; 56, etc.

bringan, v. fo., bring ; apporter, porter ; 3655, etc.

brōden, vid. bregdan.

brōga, m. fa., terror : terreur ; 2583.

brond, m. fo., brand, fire, brandon, feu ; 2907, etc.
bront, adj., high ; haut ; 475, etc.
brosnian, v. fa., perish : périr ; 4514.
brōthor, m. fo., brother ; frère : 2649, etc.
brūcan, v. fo., avec le gén. use, enjoy ; user, jouir de ; 2118, etc.
brūn, adj., brown ; brun ; 5152.
brȳd, f. fa., wife ; femme, épouse ; 4058.
bryne-lēoma, m. fa., burning ray ; flamme vomie (par le dragon); 4621.
brytnian, v. fa., distribute : distribuer ; 4762.
būan, v. fo., (1) intrans., dwell ; habiter ; 5679 : (2) trans., dwell in ; habiter dans ; 6126.
būgan, v. fo., bow, bend, stoop ; courber, baisser ; 659, etc.
bunden stefna, m. fa., bound stem, bound prow, ship ; vaisseau ; 3816.
būne, f. fa., cup ; coupe ; 6090.
būr, neut. fo., bower, room ; chambre ; 278, etc.
burgh, burh, f. fo., burgh, castle ; burg, château fortifié : 105, etc.
burne, f. fa., burn, stream ; ruisseau, 5.092.
būton, būtan, conj. (1) avec le subj., unless ; à moins que ; 1926 ; (2) avec l'indic., but that, except ; mais que, excepté que, 3120.
bycgan, biegan, v. fa., buy ; acheter ; 2611.
byldan, v. fa., encourage ; encourager ; 2182.
bȳme, f. fa., trumpet ; trompette ; 5882.
byrdū-scrūd, neut. fo., shield ; bouclier ; 5316.
byre, m. fo., son boy ; fils, enfant ; 2377, etc.
byrgean, v. fa., taste ; goûter ; 891.
byrne, f. fa., byrny, coat of mail ; cotte de mailles ; 805, etc.
bysigu, f. fo., (business) trouble, affliction ; trouble, affliction 559, etc.
byth, vid., bēon.
bȳwan, v. fa., prepare, adorn ; préparer, orner ; 4509

C

camp, m. fo., battle ; bataille ; 5005.
can, vid. cunnan.
ceald, adj., cold ; froīd ; 2522, etc.

cēap, m. fo., (chap) bargain : marché ; 4826, etc.

cēapian, v. fa., (cheapen, chop) purchase ; acheter ; 6020.

cearian, v. fa., take care ; prendre soin ; 3072.

cear-sith, m. fo., care-journey ; souci du voyage ; 4787.

cearu, f. fo., care, sorrow ; souci, chagrin ; 2607.

ceaster-būend, m. fo., castle-dweller ; celui qui habite un château, citoyen ; 1529.

cempa, m. fa., champion ; champion ; 2625.

cēne, adj., brave ; brave ; 1536.

cennan, v. fa., (1) beget, bear ; engendrer, porter, 24, etc., (2) déclare ; déclarer ; 2438.

cēnthu, f. fo., boldness ; hardiesse ; 5389.

cēol, m. fo., ship ; vaisseau ; 76

ceorfan, v. fo., carve ; sculpter ; avec l'acc. de la pers., et le dat. de la chose : 4180.

ceorl, m. fo., man ; homme ; 403, etc.

cēosan, cīos, n, ge-ceosan, v. fo., choose, accept ; choisir, accepter ; 4748, etc.

cīgān, ā-cīgan, v. fa., call ; appeler, 6236.

cirran, v. fa., (1) trans., turn, change ; tourner, changer ; 5710 ; (2) intrans., turn, return ; tourner, retourner ; 5898.

clif, neut. fo., cliff ; falaise ; 3818.

clomm, clamm, m. fo., grip ; prise, étreinte ; 1923, etc.

cnāwan, ge-cnāwan, on-cnāwan, v. fo., know, recognise ; connaître, reconnaître ; 4090, etc.

cniht, m, fo., boy ; enfant, page ; 2439.

cnyssan, v. fa., crash ; écraser ; 2656.

cōlra, cōl, adj., cool ; frais ; 562, etc.

collen-ferhth,-ferth, adj., of proud spirit ; bold-minded ; d'esprit orgueilleux, à l'âme fière ; 3608, etc.

corther, neut. fo., troop, crowd ; troupe, foule ; 2304, etc.

craeft, m fo., might strength ; force, pouvoir ; 1391, etc.

cringan, ge cringan, v. fo., fall ; tomber ; 2419, etc.

cuman, v. fo., come ; aller, venir ; 46, etc.

be-cuman, v. fo., (1) come ; aller, venir ; 230, etc., (2) avec l'acc. de la pers. befall ; advenir, arriver à ; 5762.

cumbol, m. fo., standard ; bannière ; 5006.

cunnan, v. fa., et fo., (1) avec l'acc., know, be acquainted with ; connaître, être en relations avec ; 720, etc., (2) avec l'inf., know

how to, be able to ; savoir comment, être capable de : 100, etc.

cunnian, v. fa., avec acc. ou gen., try, make trial of ; essayer, faire l'épreuve de ; 1011, etc.

ċwealm, m. fo., (quelling), murder, death ; meurtre, mort ; 214, etc.

cweccan, v. fa., (quake) brandish ; brandir ; 469, etc.

cwellan, ā-cwellan, v. fa., quell, kill ; tuer ; 1766, etc.

cwēn, f. fo., queen, wife ; reine, femme ; 124, etc.

cwethan, ā-cwethan, ge-cwethan, v. fo., say, speak ; dire, parler ; 4488, etc.

cwíc, cwico, adj., quick, living ; vif, vivant ; 196, etc.

cwíthan, v. fo., avec l'acc., lament : pleurer, se lamenter de ; 4220, etc.

cyne-dōm, m. fo., kingdom ; royaume ; 4747

cyning, kyning, m. fo., king ; roi ; 22, etc.

cȳpan, ge-cȳpan, v. fa., buy ; acheter ; 4987, etc.

cyssan, ge-cyssan, v. fa., kiss ; embrasser ; 3736.

cyst, f. fo., (choosing) choice ; choix ; 1339, etc.

cȳthan, v. fa., make known, show ; faire connaître, montrer ; 1312, etc.

D

dǣd, f. fo., deed, act ; fait action, acte ; 360, etc.

dǣd-cēne, adj., (deed-keen) bold in act ; brave ; 3288, etc.

dæg, m. fo., day ; jour ; 971, etc.

dǣl, m. fo., part : part, portion ; 3478, etc.

dǣlan, be-dǣlan, ge-dǣlan, v. fa., distribute ; diviser, distribuer ; 160, etc.

daroth, m. fo., dart, javelin ; trait, javelot ; 5692, etc.

deall, adj., proud ; fier ; 982.

dēath, m. fo., death ; mort ; 877, etc.

dēman, v. fa., adjuge ; attribuer à ; 1367.

denn, neut. fo., den ; tanière ; 6085.

dēofol, m. fo., devil ; démon ; 1505.

dēop, neut. fo., deep ; profondeur ; 5094.

dēor, dīor, adj., bold, brave ; brave ; 4175.

deorc, adj., dark ; obscur ; 318, etc.

disc, m, fo., dish ; plat ; 6091,

dōgor, neut. fo., day ; jour ; 437 ; etc.

dohtor, f. fo., daughter : fille ; 747.

dol-gilp, m. fo., (doltish yelp) foolish boast ; vantard ; 1012.

dol-līc, adj , audacious, desperate ; audacieux, désespéré ; 5288.

dōm, m. fo., doom ; jugement ; 876, etc.

dōm-leas, adj., (glory-less) inglorious ; sans gloire ; 5774.

dōn, gē-dōn, v. irreg., do, make, take, put, lay ; faire, prendre, placer, mettre, déposer ; 883, etc.

draca, m. fa., drake, dragon ; serpent, dragon ; 4172.

— drēdan, on-drēdan, v. fo., dread ; craindre ; 4689, etc.

drēam, m fo., (dream) joy, mirth ; joie ; 176, etc.

drēfan, v. fa., trouble, stir ; troubler, agiter ; 3804.

dreōgan, v. fo., do, go through ; faire, persévérer, achever ; 1171, etc., ā-drēogan, v. fo., endure ; durer : 6151.

drēor, m. fo., blood ; sang ; 888.

drēosan, ge-drēosan, v. fo., fall, sink ; tomber, décliner ; 3506.

drepan, v. fo., strike ; frapper ; 3488, etc.

drīfan, v. fo., drive ; conduire ; 2254.

drincan, v. fo , drink ; boire ; 1478.

drohtoth, m. fo , way of life, calling ; vocation ; 1506.

dryhten, drihten, m. fo., lord, chieftain ; seigneur chef, 2968, etc.

dryne-faet, drinc faet, neut. fo., (drink-vat) drinking-vessel ; vaisselle pour boire ; 4502, etc.

drysmian, v. fa., darken ; s'obscurcir ; 2750.

dūfan, ge-dūfan, thurh-dūfan, v. fo., dive, sink into ; plonger, s'enfoncer dans ; 5397, etc.

dugan, v. fo , et fa., avail ; l'emporter ; 736, etc.

duguth, m. fo., doughtiness ; bravoure, triomphe ; 4035, etc.

durran, v. fo., et fa., dare ; oser ; 2924, etc.

duru, m. fo., door ; porte ; 776.

dwellan, v. fa., deceive ; tromper ; 3468, etc.

dȳgan, ge-dȳgan, ge-dīgan, v. fa., survive, exapé ; survivre, échapper à ; 598, etc.

dȳgel, dēogol, adj., secret, hidden ; secret, caché ; 2714.

dynnan, v. fa , din, resound ; sonner, résonner ; 1537, etc.

dȳre, dēore, adj., dear ; cher, chéri ; 4116, etc.

dyrstig, adj., bold ; audacieux ; 5672.

E

ēac, adv., eke, also ; encore, également ; 194, etc.
ēacen, adj., great, extensive ; grand, étendu ; 6.098.
ēadig, adj., rich ; prospère ; 2450.
eafora, eafera, m. fa., child, son ; enfant, fils ; 23, etc.
eafoth, neut. fo., strength, might ; force, puissance ; 1798, etc.
ēage, neut. fa., eye ; œil ; 1452.
ēagor-stream, m. fo., water-stream ; cours d'eau ; 1020.
eahta, num., eight ; huit ; 2064.
eahtian, v. fa., consīder, deliberate ; examiner, délibérer ; 2445.
eal, adj., all ; tout ; 222, etc.
eall, adv., all ; entièrement, tout : 3414.
ealles, adv., (gen. d'eall) all, altogether ; entièrement, tout ensemble ; 2011.
eald, adj., yldra, compar., yldesta, superl ; old ; vieux ; 143, etc.
ealdor, aldor, m. fo., chief, lord ; chef, prince, 111, etc.
ealdor, aldor, neut. fo., life ; vie, 2741, etc.
eal-fela, adj., (all-many) very many ; de très nombreux ; 1759, etc.
ealgian, v. fa., defend, protect ; défendre, protéger ; 2008, etc.
ealo-benc, ealu-benc, f. fo., ale-bench ; banc de bière ; 2051, etc.
ēa-lond, neut. fo., water-land ; terre près du flot ; 4662.
ēam, m. fo., uncle ; oncle ; 1755.
eard, m. fo., estate ; domaine ; 111, etc.
eardian, v. fa., (1) intrans. dwell ; habiter ; 6096. (2) trans. inhabit ; habiter ; 331.
earfoth, neut. fo., endurance ; endurance, fatigue ; 1062.
earg, adj., cowardly ; lâche ; 5079.
earm, m. fo., arm ; bras ; 1021, etc.
earm, adj., wretched ; maudit ; 4731, etc.
earn, m. fo., eagle ; aigle ; 6047.
eart, m. fa., art ; art ; 702.
ēastan, adv., from the east ; de l'orient ; 1133.
ēathe, ȳthe, adj., pleasant ; plaisant ; 455, etc.
ēathe, adv., easily ; facilement ; 951, etc.
eaxl, f. fo., (axle) shoulder ; épaule : 1669, etc.
ēce, adj., éternel ; éternel ; 215.

ecg, f. fo., edge; sword; tranchant du glaive; glaive, épée; 2208.

ed-hwyrft, m. fo., return, change; changement, retour; 2562.

ed-wenden, f. fo., return, change; changement, retour; 3546.

edwīt-līf, neut. fo., life of infamy; vie infâme; 5778.

efen, adj., even; même; 5801.

efnan, aefnan; v. fa., achieve; achever; 2075.

efstan, v fa., hasten; se hâter; 2985, etc.

eft, adv., after; après; 112, etc.

ēg-clēf, neut. fo., sea-cliff; falaise; 5782.

egesa, m. fo., fear; crainte; 1561, etc.

eges-full, adj., terrible; terrible; 5853.

egl, f. fo., claw; serre; 1967.

egsian, v. fa., affright; épouvanter; 12.

ēhtan, v. fa., pursue; poursuivre; 317, etc.

el-land, neut. fo., strange land; étrange pays; 6034.

ellen, m. fo., strength, courage; force, courage; 1141.

elles, adv., else; autrement; 276, etc.

ellor, adv., elsewither; ailleurs; 110, etc.

ellor-gast, ellor-gaest, m. fo., alien spirit; esprit étranger; 1608, etc.

elra, adj., (compar. de ele) another; un autre; 1498.

ende, m. fo., end; fin; 1644, etc.

endian, ge-endian, v. fa., end; finir; 4622.

enge, adj., narrow; étroit; 2819.

ent, m. fo., giant; géant; 3356.

eodor, m. fo., (1) barrier; barrière: 2081; (2) protector, lord; seigneur, prince; 850, etc.

eofer, eofor, m. fo., boar; ours, tête d'ours; 2217, etc.

eolet, m. fo., ou neut., sea; mer; 446.

eorclan-stan, m. fo., precious stone; pierre précieuse; 2416.

ēored-geatwe, f. pl. fo., military equipements; équipements militaires; 5727.

eorl, m. fo., earl; comte noble guerrier; 12, etc.

eormen-cynn, m. fo., (enormous kin) mankind; genre humain; 3.909, etc.

eorre, vid. yrre.

eorth-cyning, m. fo., earthly king; roi de la terre; 2.304.

eoten, eoton, m. fo., eoten, giant; monstre, géant; 223, etc.

ēow. pron. pers. acc. et dat. plur. you ; vous ; 780, etc.
ēower. pron. pers. gen. pl. ; of you ; de vous ; 494, etc.
ēower, adj. poss., your ; votre ; 512, etc.
ēowic, pron. pers. acc. pl. ; you ; vous ; 632, etc.
ēst. f. fo., favour, grace ; grâce, faveur ; 1910, etc.
etan, thurh-etan, v. fo., eat ; manger, dévorer ; 6093, etc.
ēth-begēte, adj., (easy-begotten) easily got ; obtenu facilement ; 5717.
ethel, m. fo., native land ; terre natale ; 1040, etc.
ēth-gesȳne, ȳth-gesēne, adj., easy ; facile, manifeste ; 2214, etc...

F

fācen-staef, m, fo., treachery ; trahison ; 2030, etc.
faec, neut. fo., period of time ; laps de temps ; 4475.
faeder, m. fo., father ; père ; 110, etc.
fāge, adj., doomed ; condamné ; 1693.
fægen, adj., (fain) glad ; content ; 3265.
fæger, adj., beautiful ; beau ; 1038.
fāhth, fāhtho, f. fo., fend, hostility ; hostilité ; 4802, etc.
fālsian, v. fa., cleanse ; purifier, nettoyer ; 859, etc.
fæmne, f. fa., bride, lady ; épouse, femme ; 4066, etc.
fær, neut. fo., vessel ; vaisselle ; 66.
fār, m. fo., feor ; crainte, danger ; 2130, etc.
fæst, adj., fast ; attaché à, qui tient à ; 603, etc.
fæstan, v. fa., fasten ; attacher ; 2224.
fæt, m. fo., vessel ; vaisselle ; 5518.
fāt, neut. fo., gold-plate ; plat d'or ; 1437.
faethm, m. fo., (fathom) embrace, bosom ; sein, embrassement ; 368, etc.
fæthmian, v. fa., embrace ; embrasser ; 5301, etc.
fāg, fāh, adj., stained, coloured : coloré, teint ; 607, etc.
fāh, fāg, adj., (1) hostile ; hostile ; 1102 ; (2) guilty ; coupable ; 1949.
fāhne, vid. fāg, fāh.
fāmi (g)-heals, adj., foamy-necked ; ceinturé d'écume ; 434.
fandian, vid. fondian.
fāne, vid. fāh, fāg.

— fangen, vid.-fōn.

fāra, vid. fāh, fāg.

faran, v. fo., fare, go ; se porter, aller; 248, etc.

faroth, m. fo., tide ; torrent ; 56, etc.

fēa, adj. pl., few ; un petit nombre, 4775, etc.

— feah, vid. fēon.

fealh, vid. fēolan.

feallan, v. fo., fall ; tomber , 2134, ge-feallan, v. fo., (1), intrans., fall; tomber; 3507; (2) trans., fall to ; tomber sur, échoir à ; 4.200, etc.

fealo, vid. fela.

fealu, adj., fallow ; jaune ; 1826, etc.

fēa-sceaft, adj., wretched ; misérable; 14, etc.

feax, neut. fo., hair ; cheveux ; 3292.

fēdan, ā-fēdan, v. fa., feed, bring up ; nourrir, élever : 1390.

fehth, vid. fōn.

fēl, f. fo., file, sword ; glaive ; 2057.

fela, neut. fo., indecl. much, many ; beaucoup de, nombre de : 1175, etc.

fela, adv., much, greatly ; beaucoup, en grand nombre : 2770, etc.

fell, neut. fo., fell, skin ; peau ; 4172.

fen (n), neut. fo., fen, moor ; marais; 206, etc.

feng, m. fo., grasp ; étreinte, prise : 1152, etc.

fengel, m. fo., prince ; prince ; 2.800.

feoh, neut. fo., fee, property, money ; biens, argent ; 310, etc.

feohtan, ge-feohtan, v. fa., fight ; combattre ; 2160, etc.

fēolan, æt-fēolan, v. fa., stick ; s'attacher, coller à, pénétrer ; 2563, etc.

— fēon, ge-fēon., v. fo., rejoice; se réjouir ; 217, etc.

fēond, m. fo., fiend, foe ; ennemi : 202, etc.

feor, adj., far ; lointain ; 2722, etc.

feor, adv., far, afar ; loin au loin ; 84, etc.

feorh, m. fo., life ; vie ; 146, etc.

feorm, f. fa., food, substance ; nourriture, substance ; 896.

feormian, v. fa., (1) polish ; polir, fourbir; 4501. (2) eat, devour; manger, dévorer, 1482.

feorran, v. fa., banish ; bannir; 310.

feorran, adv., from afar ; de loin ; 720, etc.

fēower, num., four; quatre; 117, etc.

fēower-tȳne, num., fourteen : quatorze ; 3281, etc.

fēran, v. fa., fare, go ; aller, être, se porter ; ge-fēran, (1) trans., go to, reach : aller à, atteindre ; 2239, etc. (2) intrans., fare ; se comporter ; 3380.

ferh, m. fo., (farrow) boar ; figure of a boar ; ours, enseigne d'ours ; 608.

ferhth, m. fo., heart, mind ; cœur, esprit ; 1501, etc.

ferian, æt-ferian, ge-ferian, v. fa., (ferry) bear ; porter ; 2310, etc.

fetel-hilt, neut. fo., belted hilt : glaive à ceindre ; 3125.

fetian, v. fa., fetch ; aller chercher ; 2621, etc.

fētha, m. fa., troop on foot ; troupe sur pied ; 2848, etc.

fēthe, neut. fo., movement : mouvement (de troupes) ; 1933.

fēthe-wīg, m. fo., foot-war ; bataille de fantassins ; 4722.

fex, vid. feax.

fīf, num., five ; cinq ; 1084.

fīfel-cynn, neut. fo., race of monsters ; race de monstres ; 208.

fīf-tene, num., fifteen ; quinze ; 3164.

fīftig, num., fifty ; cinquante ; 4412, etc.

fīndan, on-findan, v. fo., find, find out ; trouver, découvrir ; 13, etc.

finger, m. fo., finger ; doigt ; 1514, etc.

fīras, m. pl. fo., men ; les hommes ; 181.

firen, fyren, f. fo., crime, violence ; crime, violence ; 273, etc.

firgen, vid. fyrgen.

flǣsc, neut. fo., flesh ; chair ; 4844.

flān, m. fo., arrow ; flèche ; 4872.

fleāh, vid. flēon.

fleām, m. fo., flight ; fuite, vol ; 1999, etc.

flēogan, v. fo., fly ; voler, s'envoler ; 4541, etc.

flēon, be-flēon, ofer-flēon, v. fo., av. acc., flee, flee from ; fuir, s'enfuir de ; 1504, etc.

flēotan, v fo., float, swim ; flotter, nager ; 1079.

flet, neut. fo., floor ; plancher, salle ; 2043, etc.

fliht, m. fo., flight ; vol, fuite ; 3528, etc.

flītan, m. fo., contend ; s'efforcer de ; 1825 ; ōfer-flītan, v. fo., overcome ; l'emporter sur ; 1029, etc.

flōd, m. fo., flood ; flot ; 1078.

flota, m. fa. (floater), bark, ship ; barque, vaisseau ; 419, etc.

flȳman, v. fa., put to flight ; mettre en fuite ; 1685, etc.

-fōh, vid. -fon.

folc, neut. fo., folk, nation ; peuple, nation armée ; 27, etc.

fold-bold, neut. fo., earth-building ; rempart de terre : 1539.

folde, f. fa., earth : terre, sol ; 192.

folgian, v. fa., follow, pursue : suivre, poursuivre ; 2198.

folm, f. fo., hand ; main, 315, etc.

fōn, v. fo., seize, take ; prendre, saisir ; 872, etc. ; befōn, bi-fōn, v. fo., seize : saisir ; 1946, etc : ge-fōn, v. fo . av. acc., seize ; saisir : 1473, etc. ; on-fōn, v. fo., av. dat., receive, take, seize ; recevoir, prendre, saisir : 1815, etc. : thurh-fōn, v. fo., av. acc., penetrate ; pénétrer ; 3008 ; with-fōn, v. fo., avec dat., grapple with ; lutter avec ; 1513 ; ymbe-fōn, v. fo , av. acc., encircle ; entourer, étreindre ; 5379.

fondian, fandian, v. fa., av. gén., search out, experience : chercher, faire l'épreuve de ; 4597.

for, prep. (1) av. dat., before ; avant ; 714, etc. (2) av. acc., for, instead of ; pour, à la place de ; 1888, etc.

foran, adv., before ; en avant, en avant de ; 1962, etc.

ford, m. fo., ford ; détroit : 1130.

fore, prep. av. dat., before ; avant ; 2431, etc.

forht, adj., fearful, afraid ; apeuré ; 1501.

forma, adj., superl. de fore, first ; premier ; 1426, etc.

forst, m. fo., frost ; gelée ; 3217.

forth, adv., forth ; avant, en avant de ; 90, etc

for-tham, for-than, for-thon, adv., for that, therefore : ainsi, par conséquent ; 842, etc. ; for thon the, conj., because ; à cause de ; 1002.

forth-gesceaft, f. fo., (forth-creation), future world ; monde futur ; 3448.

fōt, m. fo., foot ; pied ; 994, etc.

fracod, adj., worthless ; sans prix ; 3150.

frætwa, frætwe, f. pl. fo., (fret-), adornments, jewels ; joyaux, ornements ; 74, etc.

frætw(i)an, v. fa., (fret), adorn ; orner ; 151.

frēa, m. fa., lord ; prince, seigneur ; 539, etc.

freca, m. fa., wolf, bold man ; loup, intrépide, guerrier ; 3126.

frēcne, adj., audacious ; audacieux ; 1771, etc.

fremde, adj . foreign ; étranger : 3381.

freme, adj., strenuous ; fort, énergique ; 3860.

fremman, ge-fremman ; frame, do ; parachever, faire ; 6, etc.

frēo-burh, f. fo.. (free burgh), free city ; ville libre ; 1379.

frēod, f. fo., friendship ; amitié ; 5108.

frēo, dryhten, m. fo., noble lord ; noble seigneur ; 2339.

frēogan, v. fa , love ; aimer ; 1889.

frēo-līc, adj. (free-like), noble ; noble ; 1223.

frēond, m. fo., friend ; ami ; 1823, etc.

freotho, f. fo., protection, peace ; protection, paix ; 375, etc.

fretan, v. fo., (fret), devour ; dévorer ; 3162.

fricgean, v. fa., ask ; demander ; 3965, etc. ; ge-fricgean, v. fa., learn ; apprendre ; 5999, etc.

friclan, v., fa., seek for ; rechercher ; 5108.

frignan, frīnan, ge-frignan, v. fo., ask, learn ; demander, apprendre ; 699, etc.

frōd, adj., old, wise ; vieux, sage ; 2612, etc.

frōfor, f. fo., solace ; soulagement ; 27, etc.

from, adj., bold ; hardi, qui va de l'avant ; 3280.

from, fram, prep., av. dat., from, away from ; de, loin de ; 834, etc.

from, fram, adv., away ; au loin ; 1502, etc.

fruma, m. fa., beginning ; commencement ; 4613.

fugol, m. fo., fowl, bird ; poule, oiseau ; 435.

ful, adv., full ; entièrement ; 960.

ful(l), neut. fo., cup ; coupe ; 1231, etc.

full, adj., full ; plein, entier ; 4820, etc.

fultum, m. fo., help ; aide ; 1389, etc.

fundian, v. fa., hasten ; se hâter de ; 2268.

furthum, adv., first ; d'abord ; 644, etc.

furthur, adv., further ; plus loin ; 505, etc.

fūs, adj., ready ; prompt à, ardent à ; 2482, etc.

fyllan, v. fa., fill up ; remplir ; 2021.

fȳr, neut. fo., fire ; feu ; 368. etc.

fyrd-gestealla, m. fa., army-comrade ; compagnon d'armes ; 5742, etc.

fyrgen-bēam, m. fo., mountain wood ; forêt dans la montagne ; 2786.

fyrn-dagas, m. pl. fo., days of old ; jours passés ; 2902.

fyr-wet, -wyt, neut. fo., curiosity ; curiosité ; 463.

fȳsan, v. fa., prepare ; apprêter ; 1254.

G

gād, neut. fo., lack ; manque ; 1314, etc.

gædeling, m. fo., comrade ; compagnon ; 5230, etc.

galan, ā-galan, v fo., sing ; chanter ; 1565, etc.

galga, m. fa , gallows ; potence ; 4887.

galg-mōd, adj., (sad-mood), gloomy ; triste ; 2554.

gān, v. irrég., go ; aller ; 785, etc. ; full-gān, v. fo., av. dat., followa nd aid ; suivre et aider ; 6238 ; ge-gān, v. fo., (1) go (intrans.) : aller ; 3933 ; (2) go ; trans ; make, venture ; faire, tenter ; 2555 ; (3) gain, obtain ; gagner, obtenir ; 3070 ; (4) happen ; arriver ; 4395 ; ofer-gan, v. fo., av. acc., go over ; traverser ; 2807 ; oth-gān, v. fo., go ; aller ; 5863 ; ymb-gān, v. fo., av. acc., go around ; aller autour ; 1233.

gang, m. fo., track ; trace, pas ; 1928, etc.

ganot, m. fo., diver ; plongeur ; 3719.

gār, m. fo., spear, javelin ; lance, javelot ; 654, etc.

gāst, m. fo., ghost ; esprit, fantôme ; 265, etc.

ge, conj., and ; et ; 2496, etc.

gē, pron. pers. (plur. de thū), ye, you ; vous ; 472, etc.

geador, adv., together ; ensemble ; 1664, etc.

ge-æhtla, m. fa., high esteem ; haute estime ; 735.

gealdor, neut. fo., (1) sound ; son ; 5883 ; (2) incantation ; incantation ; 6100.

gēar, neut fo., year ; année : 2269.

geard, m. fo., yard ; cour ; 26, etc.

gēar-dagas, m. pl. fo., yore-days ; jour d'autrefois ; 1, etc.

gearo, gearu, adj., ready ; prêt ; 154, etc.

gearo, adv., well ; bien ; 5493, etc.

gearwe, geare, adv., well ; bien ; 527.

geato-līc, adj., splendid ; splendide ; 428.

geatwa, f. pl. fo., garniture ; ornement ; 6170.

ge-bedde, f. fa., bed-fellow ; compagnon de lit ; 1330.

ge-braec, neut. fo. (break), crash ; éclat ; 4511.

ge-byrd, neut. fo., fate ; destin ; 2142.

ge-cynde, adj. (kind), hereditary ; héréditaire ; 4390.

ge-dāl, neut. fo., parting ; séparation, départ ; 6131.

ge-dēfe, adj., fitting ; qui sied à ; 1117.

ge-dræg, neut. fo., tumult; tumulte; 1505.
ge-dryht, ge-driht, neut. fo., troop; troupe; 236, etc.
ge-fēa, m. fa., joy; joie; 1119, etc.
ge-feoht, neut. fo., fight; combat; 4092, etc.
ge-frǣge, adj., renowned; renommé; 109, etc.
ge-frǣgnian, v. fa., make famous; illustrer; 2665.
gegn-cwide, m. fo., reply; réponse; 731.
gegnum, adv., forwards; en avant; 625.
ge-hwā, pron., pron. av. gen., each; chacun, tout; 585, etc.
ge-hwǣr, adv., everywhere; partout; 1047.
ge-hwæther, pron., either; l'un ou l'autre; 1163, etc.
ge-hwylc, he-hwelc, adj. pron. av. gen. pl., each; chaque, cha cun; 195, etc.
ge hygd, neut. fo., thought; pensée; 4085.
ge-hyld, neut. fo., protection; protection; 6114.
ge-lāc, neut. fo., play; jeu; 2073.
ge-lād, neut. fo., path; sentier; 2820.
ge-lenge, adj., belongingts; appartenant à; 5460.
ge-līc, adj., like; semblable; 4323.
ge-lōme, adv., frequently; fréquemment; 1112.
ge-long, ge-lang, adj., along of; le long de; 2752.
ge-mǣne, adj., common; commun à; 3565.
ge-mēde, neut. fo., consent. consentement; 491.
ge-met, neut. fo., power; pouvoir; 1551.
ge-mēting, f. fo., meeting; assemblée, rencontre; 3997.
ge-mong, m. fo., troop; troupe; 3284.
ge-mynd, f. fo., memorial; mémorial; 5603, etc.
gēn, adv., again; encore; 1462, etc.
ge-neahhe, adv., enough; assez; 1559, etc.
ge-nip, neut fo., mist; brouillard; 2719.
gēnunga, adv., wholly; entièrement; 5737.
gēo, gīo, īu, adv., formerly; précédemment; 2952.
gēoc, f. fo., help; aide; 353, etc.
gēocor, adj., sad; triste; 1524.
geofon, gifen, gyfen, neut. fo., ocean; océan; 721, etc.
geogoth, giogoth, f. fo., youth; jeunesse; 319, etc.
geolo, adj., yellow; jaune; 5217.
gēo-mēowle, f. fa., bride; épousée; 6295.
gēomor, gīomor, adj., sad; triste; 98, etc.

gēomrian, v. fa., lament ; se lamenter ; 2229.
geond, prep., av. acc., throughout ; à travers ; 150, etc.
geong, giong, adj., young ; jeune ; 25, etc.
georn, adj., eager ; avide de ; 5563.
gēo-sceaft, f. fo. (former shaping), fate ; destin : 2468, etc.
gēotan, v. fo., rush ; se précipiter ; 3378
ge-rād, adj., skilful ; adroit ; 1740.
ge-rūm-līce, adv., roomily ; largement ; 277.
ge-rysne, adj., befitting ; qui convient à ; 5302.
ge-saca, m. fa., adversary ; adversaire : 3544.
ge-sacu, f. fo., strife ; lutte ; 3472.
ge-scād, neut. fo., difference ; différence ; 574.
gescaep-hwīl, f. fo., (shaped while), fated hour ; heure du destin ; 52.
ge-sceaft, f. fo., (shaping), existence ; existence ; 3244.
ge-sceap, neut. fo., fate ; destin ; 6163.
ge-slyht, neut. fo., slaying ; massacre ; 4791.
ge-strēon, neut. fo., possession ; possession ; 3837.
ge-sund, adj., sound ; sain et sauf ; 3255.
ge-synto, f. fo., soundness ; santé ; 3734.
ge-tæse, adj., quiet ; tranquille ; 2641.
gētan, v. fa., slay ; massacrer ; 5875.
ge-tenge, adj., touching ; qui touche à ; 5513.
ge-thing, neut. fo., : (1) terms ; termes ; 2164 ; (2) issue ; fin ; 792.
ge-thōht, ge-thonc, m. fo., thought ; pensée ; 509.
ge-thyld, f. fo., patience ; patience ; 2790.
ge-weald, neut. fo., power ; pouvoir ; 157.
ge-wef, neut. fo., web ; trame ; 1394.
ge-weorc, neut. fo., work ; travail, 904, etc.
ge-wider, neut. fo., storm ; orage ; 2749, etc.
ge-win(n), neut. fo., strife ; lutte ; 266.
ge-witt, neut. fo. (wit(s)), senses ; sens, esprit ; 5402.
ge-wrixle, neut. fo., exchange ; échange ; 2609.
ge-wyrht, neut. fo., merit ; mérite ; 5310.
gif, gyf, conj., if ; si ; 879, etc.
gifan, giofan, ā-gifan, etc., v. f., give ; donner ; 97, etc.
gīfre, adj., greedy ; gourmand ; 2554.
gifu, f. fo., gift ; don ; 2347, etc.
gilpan, gylpan, v. fo., (yelp), boast ; s'enorgueillir de ; 1166, etc.

gim, m. fo., gem ; pierre précieuse, gemme ; 4140.

ginnan, on-ginnan, v. fo., begin ; entreprendre, commencer ; 485, etc.

giohtho, f. fo., sorrow, care ; trouble, chagrin ; 4529.

gist, gyst, gaest, m. fo., guest ; hôte étranger ; 203, etc.

gīt, gȳt, adv., yet ; encore ; 1067, etc.

gitan, an-gitan, be-gitan, etc., v. fo., get, get at ; prendre, atteindre, toucher à ; 2130, etc.

gladian, v. fa., glisten ; briller ; 4067.

glaed, adj. (glad), gracious ; gracieux ; 116, etc.

glēd, f. fo., (glede), fire ; feu ; 4624.

glēo, neut. fo., glee ; éclat ; 4205, etc.

glīdan, tō-glīdan, v. fo., glide ; glisser, tomber en morceaux ; 1030, etc.

gnornian, v. fa., mourn ; s'affliger de ; 2228, etc.

God, m. fo., God ; Dieu ; 26, etc.

gōd, adj., good ; bon ; 22, etc.

gōd, neut. fo., good, goodness ; bonté ; 40, etc.

gold, neut. fo., gold ; or ; 606, etc.

gombe, f. fa., tribute ; tribut ; 22.

gomen, gamen, neut. fo., game ; jeu ; 2319, etc.

gomol, gomel, gamol, adj., old ; vieux ; 115, etc.

gongan, gangan, gengan, v. fo., go ; aller ; 625, etc.

grǣg, adj., gray ; gris ; 657.

gram, adj., angry ; coléreux, féroce ; 842, etc.

grāpian, v. fa., grasp ; saisir ; 3132.

grētan, ge-grētan, f. fa., : (1) salute ; saluer ; 692 ; (2) approach, attack ; approcher, attaquer ; 335, etc.

grim(m), adj., grim ; monstrueux ; 241, etc.

grimman, v. fo., snort, rage ; être en rage ; 609.

grindan, v. fo., grind down ; moudre, mettre en pièces ; 842, etc.

grīpan, for-grīpan, with-grīpan, v. fo., grasp ; saisir ; 3001, etc.

gripe, m. fo., grip ; action de saisir ; 2289.

grōwan, v. fo., grow ; croître, pousser ; 3435.

grund, m. fo., ground ; terre, sol ; 2807, etc.

gryre, m. fo., terror ; terreur, méfait ; 765, etc.

guma, m. fa., man ; homme ; 146, etc.

gum-cynn, neut. fo., (man-kin), nation of men ; nation (d'hommes) ; 517.

guth, f. fo., war, battle ; guerre, bataille ; 960, etc.

gyddian, v. fa., recite, chant ; réciter, chanter ; 1253.

gyldan, ā-gyldan, an-gyldan, v. fo , yield, pay ; payer, céder ; 22, etc.

gȳman, v. fa., av. gen., incline to : s'occuper de, vouloir faire ; 3518, etc.

gyn(n), adj., wide ; large ; 3101.

gyrdan, v. fa., gird ; entourer ; 4151.

gyrn, neut. fo., sorrow ; chagrin ; 3547.

gyrwan, v. fa., prepare, equip ; préparer, équiper ; 2944.

gȳtsian, v. fa., covet ; désirer, convoiter ; 3495.

H

habban, v. fa., have ; avoir ; 764, etc. ; for-habban, v. fo., keep back ; retenir ; 5214 ; with-habban, v. fa., resist ; résister à ; 6537.

hād, m. fo., (-hood), condition ; condition ; 2594.

hādor, adj., sonorous ; sonore ; 988.

hæf, neut. fo., sea ; mer ; 4949.

hæft, m. fo., captive ; captif ; 4811.

hæl, f. fo., (1) health, good chance ; santé, chance ; 1309 ; (2) omen ; présage ; 407.

hæle, m. fo., man, hero ; homme, guerrier ; 104, etc.

hærg-træf, neut. fo., heathen-fane ; temple païen ; 349.

hæst, adj., violent ; violent ; 2669.

hafela, hafala, heafola, m. fa., head ; tête ; 886, etc.

hafenian, v. fa., uplift : soulever ; 3141.

hafoc, m. fa., hawk ; faucon ; 4521.

haga, m. fa., enclosure ; enceinte, rempart ; 5780.

hāl, adj., whole ; entier ; 598, etc.

hālig, adj., holy ; saint ; 760, etc.

hām, m. fo., home ; maison, demeure, famille ; 1428, etc.

hār, adj., gray ; gris ; 1768, etc.

hāt, adj., hot ; chaud ; 5559, etc.

hāt, neut. fo,, heat ; chaleur ; 5207, etc.

hātan, v. fo., (1) order ; ordonner ; 584, etc. ; (2) name, call ; nommer, appeler ; 204, etc. ; ge-hātan, v. fo., av. acc., promise ; promettre ; 2783.

hatian, v. fa., av. acc., hate; haïr; 4632, etc.

hē, hēo, hit, pron. pers., he, she, it; lui, elle, il; 14 etc.

hēa-burh, f. fo., (high-burgh), city; cité; 2247.

hēafod, neut. fo., head; tête; 95, etc.

hēah, adj., high: haut; 113, etc.

heal(l), f. fo., hall; salle; 178, etc.

healdan, be-healdan, v. fo., av. acc., hold, keep, guard, protect; tenir, garder, protéger; 206, etc.; for-healdan, v. fo., av. acc., rebel against; se révolter contre; 4757; ge-healdan, v. fo., av. acc., hold, have; tenir, avoir, posséder; 6002, etc.

healf, f. fo., half; moitié; 1593, etc.

heals, m. fo., neck; cou; 3740, etc.

healsian, v. fa., entreat; traiter; 4259.

hēan, adj., abject: abject; 2548, etc.

hēap, m. fo., band, company; bande, assemblée; 795, etc.

heard, adj., hard: dur; 1074, etc.

hearde, adv., hard; avec dureté; 2876.

hearm, m. fo., harm, insult; dommage, injure; 3780, etc.

hearp, f. fa., harp; harpe; 178, etc.

heatherian, v. fa., restrain; réduire, restreindre: 6139.

heatho-byrne, f. fa., coat of mail; cotte de mailles; 3103, etc.

heatho-dēor, adj., battle-brave; brave à la bataille; 1336.

hēathu, f. fo., sea, ocean; mer, océan: 3721.

hēawan, ge-hēawan, v. fo., hew; tailler, abattre; 1594.

hebban, ā-hebban, v. fo., raise; élever; 1306, etc.

hēdan, ge-hēddan, v. fa., obtain; obtenir; 1004, etc.

-hēgan, ge-hēgan, v. fa., decide; décider; 845, etc.

hel(l), f. fa., hell; enfer; 202, etc.

helan, be-helan, v. fo., hide; cacher; 823.

helm, m. fo., (helm) (1) helmet; casque; 1337, etc.; (2) protection; protection; 2784; (3) protector, king; roi, protecteur; 740.

helmian, ofer-helmian, v. fa., av. acc., overshadow; faire ombre sur, éclipser; 2728.

help, f. fo., help; aide; 1097, etc.

helpan, v. fo., help: aider; 4675, etc.

hel-rūna, m. fo., sorcerer; sorcier; 324, etc.

heofon, m. fo., heaven; ciel; 103, etc.

heolfor, neut. fo., gore; sang; 1691.

heolster, neut. fo., darkness; obscurité; 1504.

heonan, heonon, adv., hence ; d'où, d'ici ; 502, etc.
hēore, adj., pleasant ; plaisant ; 2744, etc.
heoro, heoru, m. fo., sword ; sabre, glaive, épée ; 2570, etc.
heorte, f. fa., heart ; cœur ; 4534, etc.
hēr, adv., here ; ici ; 485, etc.
here, m. fo., army ; armée ; 4688, etc.
herg, m. fo., idol-grove ; temple d'idoles ; 6139.
herian, v. fa., av. acc., praise ; louer, honorer ; 364, etc.
hete, m. fo., hate ; haine ; 282, etc.
hider, adv., hither ; ici, y ; 478, etc.
-hīgian, ofer-hīgian, v. fa., befool ; infatuer, duper ; 5528.
hild, f. fo., battle, war ; bataille, guerre ; 899, etc.
hilt, m. fo., ou neut. fo., hilt ; garde, poignée d'une épée ; 3147, etc.
hindema, adj. superl. (hindmost), last ; dernier ; 4094, etc.
hin-fūs, adj. (hence ready), eager to be gone ; désireux d'être parti ; 1503.
hladan, ge-hladan, v. fo., lade ; charger de ; 2790, etc.
hlæw, hlāw, m. fo., (low), burial-mound ; tombeau ou caverne creusée dans la montagne ; 2233, etc.
hlāford, m. fo., lord ; seigneur ; 532, etc.
hleahtor, m. fo., laughter ; rire ; 1215.
hlēapan, ā-hlēapan, v. fo., gallop ; galoper ; 1722.
hlēo, m. fo., (lee), refuge, protection ; refuge, protection ; 853, etc.
hleonian, v. fa., slope ; pencher, incliner ; 2830.
hlēotan, v. fo., av. acc., get by lot ; obtenir par le sort ; 4766.
hliehhan, ā-hliehhan, v. fo., laugh aloud ; rire aux éclats ; 5600.
hlīfian, v. fa., tower ; surmonter de, couronner de ; 5605.
hlith, neut. fo., cliff ; falaise ; 3781.
hlūd, adj., loud ; retentissant ; 177.
hlynnan, hlynian, v. fa., resound ; résonner ; 5102, etc.
hlytm, m. fo., lot ; lot ; 6246.
hnægan, v. fa., av. acc., fell, vanquish ; abattre, vaincre ; 2548.
hnāh, adj., mean, base ; bas ; 3855.
hnītan, v. fo., clash ; écraser ; 2655.
hof, neut. fo., court, residence ; demeure, palais ; 2473, etc.
hōfian, be-hōfian, v. fa., av. gen., need ; avoir besoin de ; 5291.
-hōhsnian, on-hōhsnian, v. fa., check ; tenir en échec ; 3884.

hold, adj., friendly, amical ; 578, etc.
holm, m. fo., sea ; mer ; 96, etc.
holt, neut. fo., wood ; bois ; 5193.
homer, hamer, m. fa., hammer ; marteau ; 2571.
hōn, be-hōn, v. fo., trans., hang with ; pendre par ; 6272.
hond, hand, f. fa., hand ; main ; 1111, etc.
hord, m. fo., ou neut. fo., treasure ; trésor ; 1767.
horn, m. fo., horn ; corne ; 2737, etc.
hors, neut. fo., horse ; cheval ; 2798, etc.
hōs, f. fo., bevy ; assemblée ; 1842.
hothma, m. fa., grave ; tombeau ; 4911.
hrā, neut. fo., corpse ; cadavre ; 3176.
hrægl, neut. fo., (rail), armour ; armure ; 2390, etc.
hrathe, hræthe, adv., (rathe), quickly ; vivement, en hâte ; 447, etc.
hrēam, m. fo., noise ; bruit ; 2604.
hrefn, m. fo., raven ; corbeau ; 3599.
hrēmig, adj., exultant ; qui exulte ; 247.
hrēoh, adj., rough, fierce ; dur, féroce ; 3127, etc.
hrēosan, v. fo., fall ; tomber : 2860 ; be-hrēosan, v. fo., deprive ; priver de ; 5520.
hrēothan, v. fo., clothe ; habiller ; 606, etc.
hrēow, f. fo., distress, grief ; détresse, peine ; 4254.
hrēran, v. f., rouse ; lever, se lever ; 1093, etc.
hrēth, m. fo., glory, renown ; gloire, renom ; 5146.
hrether, m. fo., breast, heart ; poitrine, cœur ; 4222.
hrīmig, adj., (rimy), covered with hoar-frost ; couvert de givre ; 2726.
hrīnan, v. fo., av. dat., touch ; toucher à, prendre ; 1970, etc.
hring, m. fo., ring, ring-mail ; anneau, cotte de mailles ; 2404, etc.
hringan, v. fa., ring ; sonner, faire du bruit ; 652.
hrōf, m. fo., roof ; toit ; 1846, etc.
hron-fix, m. fo., whale ; baleine ; 1075.
hrōr, adj., valourous ; valeureux, fort ; 3257.
hrōthor, m. f., benefit, joy ; bienfait, joie ; 4338, etc.
hrūse, f. fa., earth ; terre ; 4489, etc.
hrycg, m. fo., back ; dos ; 937.
hryre, m. fo., fall ; chute, destruction ; 3358, etc.

hū, adv., how; comment; 5, etc.

hund, m. fo., hound; meute; 2736.

hund, num., av. gen., hundred; cent; 4551, etc.

hūru, adv., indeed, at least; en effet, du moins; 363, etc.

hūs, neut. fo., house; maison; 231, etc.

hūth, f. fo., plunder; butin, pillage; 247, etc.

hwā, m. et f., hwæt, neut. interr., et pron. indef., who, what, any, somewhat; qui, quoi, tout, quelque; 104, etc.

hwær, adv., where, anywhere; où, n'importe où; 4054, etc.

hwæt, adj., active; actif; 6051, etc.

hwæt, interj., lo!; voici que!; 1, etc.

hwæther, adj. pron., whether; lequel des deux; 5057, etc.

hwæther, hwæthre, conj., whether; soit, ou; 2711, etc.

hwæth(e)re, adv., however, yet; toutefois, encore; 1105, etc.

hwanan, hwanon, adv., whence; d'où; 512, etc.

hwealf, f. fo., vault; voûte; 1147, etc.

hwēne, adv., a little; un peu; 5395.

hweorfan, v. fo., turn, wander, die; tourner, errer, mourir; 526, etc.; æt-hweorfan, v. fo., return; retourner; 4593; ge-hweorfan, v. fo., turn, go; tourner, aller; 2420; geond-hweorfan, v. fo., traverse; traverser; 4030; ond-hweorfan, v. fo., turn against; se tourner contre; 1090; ymbe-hweorfan, v. fo., av. acc., turn about; tourner autour; 4587.

hwergen, adv., elsewhere; ailleurs; 5176.

hwettan, v. fa., encourage; encourager; 406, etc.

hwīl, f. fo., while, space of time; espace de temps; 291, etc.

hwōpan, v. fo., cry out, mourn; crier, se lamenter; 4531.

hwylc, adj. pron., which; qui, que; 2201, etc.

gwyrfan, v. fa., move; remuer, agiter; 196.

hycgan, ge-hycgan, v. fa., think, resolve; penser, résoudre; 1257; for-hicgan, ofer-hycgan, v. fa., reject, despise; rejeter, mépriser.

hȳdan, ge-hȳdan, v. fa., hide; cacher; 2743, etc.

hyge, hige, m. fo., mind, heart; esprit, cœur, âme; 531, etc.

hyht, m. fo., hope; espérance; 356, etc.

hyldan, v. fa., heel over, incline oneself; se pencher, s'incliner sur; 1369, etc.

hyldo, f. fo., favour, friendliness; faveur, amitié; 1334, etc.

hȳnan, v. fa., humiliate, harm; humilier, faire dommage à; 4632

hȳran, ge-hȳran, v. fa., hear, learn; entendre, apprendre; 75, etc.

hyrdan, ā-byrdan, v. fa., harden , durcir; 2919.

hyrde, m. fo., (herd), keeper ; gardien; 1213, etc.

hyrstan, v. fa., adorn; orner; 1338, etc.

hyrtan, v. fa., embolden; encourager, enhardir ; 5182.

hyse, m. fo., youth ; jeunesse; 2434.

hȳth, f. fo., hythe, heavan ; ciel, paradis ; 63, etc.

I

Ic, pron. pers., I ; Je; 500, etc.

īdel, adj., ilde, empty ; paresseux, vide ; 289, etc.

ides, f. fo., woman ; femme ; 1234, etc.

iernan, be-iernan, v. fo., run, occur; courir, se présenter 134, etc.

in, prep., (1) av. dat., in, on ; dans, sur (sans action) ; (2) av. acc., into ; dans, dedans (avec mouvement) ; in, adv., in ; au-dedans, à l'intérieur; 776, etc.

in-gang, m. fo., entrance; entrée; 3098.

innan, adv., within ; à l'intérieur; 1541, etc.

inwit-feng, m. fo., hostile grasp ; étreinte hostile; 2893.

inwit-gaest, m. fo., hostile guest ; hôte hostile ; 5336.

īren, neut. fo., iron, sword; fer, glaive ; 1777.

īs, neut. fo., ice ; glace ; 3216.

īu-monn, m. fo,, former man ; homme des premiers âges ; 6099.

K

kyning, m. fo., king ; roi ; 1232, etc.

L

lā, interj., lo ; voici que ! ; 3338, etc.

lāc, neut. fo., gift; don, présent ; 86, etc.

lācan, v. fo., play ; jouer ; 5660 ; for-lācan, v. fo., betray ; trahir , 1800.

lād, f. fo., (lode), way ; voie, chemin ; 1132.

lædan, v. fa., lead ; conduire ; 477, etc. ; for-lædan, v. fa., av. acc., mislead ; égarer ; 4073.

læfan, v. fa., leave; laisser; 4625, etc.

læn, neut. fo., loan ; emprunt ; 3615.

læran, ge-læran, v. fa., teach ; apprendre, enseigner à ; 3443.

læs, adv. comp., less ; moins ; 965, etc.

læssa, adj. comp., less ; moindre ; 85, etc.

læstan, v. fa., (1) av. dat., last, hold out ; durer, tendre; 1618 ; (2) av. acc., do, perform ; faire, accomplir ; 5323; ful-læstan, v. fa., av. dat., help ; aider ; 5333 ; ge-læstan, v. fa. (1) av. acc. ou dat., serve ; servir ; 47, etc. ; (2) av. acc., do ; faire ; 3411.

lætan, v. fo., let, allow ; laisser, permettre ; 96, etc.

lāf, f. fo., leaving ; abandon, don ; 903, etc.

lafian, v. fa., refresh ; rafraîchir ; 5441.

lagu, m. fo., lake ; lac ; 3260.

lār, f. fo., (lore), instruction ; instruction ; 2440, etc.

lāst, m. fo., track ; trace ; 264, etc.

lāth, adj., (loth), loathsome ; odieux ; 267, etc.

lēaf, neut. fo., leaf ; feuille ; 193.

lēan, neut. fo., reward ; récompense ; 228, etc.

lēan, be-lēan, v. fo., av. acc., blame, prohibit ; blâmer, défendre ; 404, etc.

lēanian, v. fa., av. acc. de la cho., et dat. person., pay for ; payer pour ; 4200, etc.

lēas, adj. (-less) (1) av. gen., lacking of ; manquant de ; 1694, etc. ; (2) false ; faux ; 503.

lecgan, ā-lecgan, v. fa., lay, lay down ; poser, étendre ; 62, etc.

lemian, v. fa., blame, trouble ; blesser, troubler ; 1803.

lenge, adj., long ; long ; 166, etc.

lēod, m. fo., prince, chief ; prince, chef ; 679, etc.

lēod, f. fo., people, nation ; peuple, nation ; 5998, etc.

lēof, adj. (lief), dear ; cher ; 62, etc.

lēogan, ā-lēogan, ge-lēogan, v. fo., lie, belie, deceive ; mentir, tromper ; 498, etc.

lēoht, neut. fo., light ; lumière ; 1448, etc.

lēoma, m. fa., gleam, ray ; rayon, lueur ; 619, etc

lēon, on-lēon, v. fo., lend ; prêter ; 2934, etc.

leornian, v, fa., learn ; apprendre ; 4667, etc.

lēosan, be-lēosan, for-lēosan, v. fo., lose, deprive ; perdre, priver de ; 2139, etc.

lēoth, neut. fo., lay ; chanson : 2312.

libban, v. f., live; vivre ; 114, etc.

līc, neut. fo. (lych), body ; corps; 3005.

licg(e)an, v. fo., lie, lie down ; être étendu ; 80, etc. ; ā-licg(e)an, v. fo., fael ; manquer, faillir; 3056 ; ge-licg(e)an, v. fo., be still ; reposer ; 6287.

līcian, v. fa., av. dat. (like), please ; plaire ; 1272, etc.

lid-mann, m. fo., sea-man ; homme de mer ; 3247.

līf, neut. fo., life ; vie ; 194, etc.

līg, lēg, m. fo., flame; flamme ; 165, etc.

lim, neut. fo., (limb), branch ; branche; 194.

limpan, ā-limpan, be-limpan, ge-limpan, v. fo., happen, befall ; arriver, advenir ; 3969, etc.

lind, f. fo. (linden), shield : bouclier; 4676.

linnan, v. fo., av. gen. ou dat., cease, depart ; cesser, partir, être privé de ; 2955.

liss, f. fo., favour; faveur; 4295.

list, f. fo., cunning; ruse ; 1555.

līthan, v. fo., go ; aller ; 440.

līthe, adj., mild ; doux; 2440.

līthend, m. fo., (going), sailor ; marinier ; 440.

līxan, v. fa., gleam ; briller ; 619.

lōcian, v. fa., look ; regarder ; 3307.

lof, m. fo., praise; louange; 3071.

lond, land, neut. fo., land ; terre; 441, etc.

long, lang, adj., long ; long ; 108, etc.

losian, v. fa., escape ; échapper à ; 2784.

lūcan, be-lūcan, v. fo., lock ; fermer ; 2258, etc.

lufen, f. fo., hope ; espoir ; 5767.

lufian, v. fa., love; aimer ; 3959.

lufu, f. fa., love ; amour ; 3454.

lungre, adv. (1) quickly ; rapidement ; 3259; (2) quite ; entièrement ; 4323.

lust, m. fo., (lust), pleasure ; plaisir ; 1230, etc.

lȳfan, ā-lȳfan, ge-lȳfan, v. fa., entrust, permit ; avoir confiance en, permettre ; 1304.

lyft, m. fo., et fem. neut., (lift), air ; air ; 2750, etc.

lȳsan, ā-lysan, v. fa., loose ; lâcher, détendre ; 3259.
lȳt, adj. av. gen., few ; peu de ; 4725, etc.
lȳt, adv., little ; peu ; 6253, etc.
lȳtel, adj., little ; petit ; 3493.

M

mæg, m. fo., kinsman ; parent, allié ; 810, etc.
mægen, neut. fo., main, strength ; pouvoir, force ; 830, etc.
mægth, f. fo., maid, woman ; vierge, femme ; 1878, etc.
mǣgth, f. fo., tribe, people ; tribu, peuple ; 10, etc.
mæl, neut. f. (1) time, occasion ; temps, occasion ; 629 ; (2) sword ; glaive ; 3231.
mænan, v. fa., (mean), (1) av. acc., declare, proclaim ; déclarer, proclamer ; 1707 ; (2) trans., et intrans., lament ; se lamenter ; 2292.
mænan, ge-mænan, v. fa., violate ; violer ; 2196.
mære, adj., great, famous ; grand, fameux ; 205, etc.
mærtho, mærthu, f. fo., glory ; gloire ; 1003, etc.
mæst, m. fo., mast ; mât ; 71, etc.
mæte, adj., small ; petit ; 2910.
māga, m. fa., son, man ; fils, homme ; 1880, etc.
magan, v. fo., et fa., may, can ; pouvoir, être capable de ; 552, etc.
mago, m. fo., kinsman, son ; parent, fils ; 2930.
mān, neut. fo., crime ; crime ; 219, etc.
manian, v. fa., exhort ; exhorter ; 4109, etc.
mathelian, v. fa., harangue ; harangue ; 4845, etc.
māthm-æht, f. fo., owning of treasure ; possession de trésors ; 3225.
māth(th)um, m. fo., thing of value, treasure ; chose de prix, trésor ; 336, etc.
mē, pron. pers., (acc. et dat. de ic), me, to me ; moi, à moi ; 887, etc.
meagol, adj., solemn ; solennel ; 3955.
mearc, f. fo., march, limit ; marche, limite ; 4764.
mearcian, v. fa., mark ; marquer, graver ; 894, etc.
mearh, m. fo., horse ; cheval ; 1724, etc.

mēce, m. fo., sword; glaive ; 3873, etc.
mēd, f. fo. (meed), reward ; récompense ; 2356.
medo, medu, m. fo., mead ; hydromel.
meltan, v. fo., intrans., melt ; fondre ; 2234, etc.
mene, m. fo., collar ; collier; 2399.
mengan, v. fo , mingle ; mélanger, fréquenter ; 1690.
menigeo, mænigo, f. fo., many ; beaucoup, multitude ; 81, etc.
mere, m. fo., (mere), sea ; mer; 2254, etc
metan, v. fo., (mete), measure ; mesurer ; 1022, etc.
mētan, v. fa., meet, find; rencontrer, trouver; 1508, etc.
Metod, m. fo., God; Dieu, le Créateur ; 219, etc.
methel, neut. fo., council ; conseil ; 3748, etc.
micel, adj., (mickle), great ; grand ; 257, etc.
mid, prep., av. dat., et acc. (1) av. dat., with, amid; avec, parmi ; 153, etc. ; (2) av. acc., même sens ; 712, etc.
mid, adv., with them ; avec eux ; 3283.
middan-geard, m. fo., (middle-yard), world, earth ; terre ; 150, etc.
miht, f. fo., might ; puissance ; 1398.
milde, adj., mild ; doux ; 2344, etc.
mīl-geamarc, neut. fo., measure by miles ; mesure par lieues ; 2723.
mīn, adj. possess., mine, my ; mon, mien; 508, etc.
missan, v. fa., av. gen., miss ; manquer ; 4873.
missere, neut. fo., half-year ; demi-année ; 305.
mistig, adj., misty ; brumeux ; 322.
mōd, neut. fo. (1) mood, mind ; disposition, esprit ; 99 ; (2) courage ; courage ; 210.
mōdor, f. fo., mother; mère ; 2517.
mon(n), man (n), m. fo., man ; homme ; 50, etc.
mon, man, pron, indef., one, they ; on ; 2345. etc.
mōna, m. fa., moon ; lune ; 188, etc.
monig, manig, adj., many ; nombre de ; 9, etc.
mōr, m. fo., moor ; marais ; 206, etc.
morgen, mergen, m. fo., morning ; matin ; 1667, etc.
morthor, neut. fo., murder ; meurtre ; 1778, etc.
mōtan, v fo., et fa., may, must ; pouvoir, devoir ; 371, etc.
munan, ge-munan, on-munan, v. fo., et fa., have in mind, remind ; avoir en mémoire, rappeler ; 2276, etc.
mund, f. fo., hand ; main ; 470, etc.

murnan, v. fo., mourn ; se lamenter ; 99, etc.
mūtha, m. fa., mouth ; bouche; 1448, etc.
myndian, ge-myndian ; v. fo., (1) av. gen., remember; se souvenir de ; 2.204 ; (2) remind ; rappeler ; 4898.
myne, m. fo., (1) wish, hope ; souhait, espoir ; 5142 ; (2) love ; amour ; 337.
mynian, ge-mynian, v. fo., mind; veiller à, se souvenir de; 1411
myrce, adj., murky; sombre ; 2809.
myrth, f. fo., mirth ; joie ; 1613.

N

nā, adv. neg., never ; jamais ; 1129, etc.
naca, m. fa., bark ; écorce ; 426, etc.
nacod, adj., naked ; nu ; 1072, etc.
nǣfre, adv., never ; jamais ; 492, etc.
nǣgan, v. fa., greet. accost ; saluer, accoster ; 2637.
nægl, m. fo., nail ; clou ; 1963, et.
næglian, v. fa., nail ; clouer ; 4046.
nænig, adj. pron., none, no one ; aucun, personne ; 312, etc.
nǣs, adv. neg., not, not at all ; ne... pas, pas du tout ; 1118, etc.
nama, m. fa., name ; nom ; 156.
nan, adj. pron., none ; aucun ; 1599.
nāt-hwylc adj. pron., (wot not which) some ; quelque, quelqu'un; 3026, etc.
ne, partic. neg., not ; ne, ne pas ; 75, etc.
nēah, adj., (nigh) near ; proche, prochain ; 3484, etc.
nēah, adv., (nigh) near ; près de ; 2443, etc.
nealles, adv., not at all ; en aucune façon ; 4285.
nēan, nēon, adv., from nigh ; de près ; 6203.
nearo, neut. fo., distress ; détresse ; 4694.
nearo, adj., narrow ; étroit ; 2818.
nearwian, v. fa., straiten ; dresser, roidir ; 2876, etc.
nefa, m. fa., nephew ; neveu ; 2406, etc.
nefne, naefne, nemne, conj., (1) unless ; à moins que ; 498, etc., (2) save ; excepté que ; 5066, etc.
nemnan, v. fa., name ; nommer ; 725, etc.
be-nemnan, v. fa., swear ; jurer ; 2188.

nemne, prep. av. dat., except ; hormis ; 2156.

neōd-lathu, f. fo., pressing summons ; invitation pressante ; 2640, etc.

nēos(i)an, nīos(i)an, v. fa., av. gen., visit ; visiter ; 229, etc.

nēotan, v. fo., use; jouir de ; 2435 ; be-nēotan, bi-nēotan, v. fo., av. acc. pers., et dat., ch. ; deprive ; priver de ; 1353, etc.

nerian, v. fa., save ; sauver ; 1139.

nesan, ge-nesan, v. fo., (intrans., survive ; survivre ; 1992 ; (2) trans., escape from ; échapper à ou de ; 3994.

nēthan, ge-nethan, v. fa., (1) av. acc., dare ; oser; 4694; (2) av. dat., risk ; risquer; 1020.

nicor, neut. fo., sea-monster ; monstre marin ; 838, etc.

nigen, num., nine ; neuf; 1144.

niht, f. fo., night ; nuit ; 230, etc.

niman, v. fo., take ; prendre ; 877, etc., be-niman, v. fo., deprive; priver de ; 3768 ; for-niman, v. fo., carry off ; emporter ; 971.

nīod, f. fo., pleasure ; plaisir; 4233.

nīpan, v. fo., darken ; obscurcir, 1088.

nīth, m. fo., envy ; envie ; 367, etc.

nīwe, adj., new ; nouveau ; 1559, etc.

nīwian, v. fa., renew; renouveler ; 2607, etc.

nō, adv., not at all, not ; pas du tout, pas ; 1081, etc.

nōn, f. fo., (noon) ninth hour ; neuvième heure ; 3199.

north, adv., north ; nord ; 1709.

nose, f. fa., cape ; cap ; 5602.

nū, adv., now ; maintenant ; 500, etc.

nū, conj., now that ; maintenant que ; 855, etc.

nȳd, f. fo., need ; nécessité ; 2003, etc.

nȳdan, v. fo., force ; forcer à ; 5356, etc.

nȳmthe, conj., unless ; à moins que ; 1556, etc.

nyt, adj., useful ; utile; 1581, etc.

nytt, f. fo., duty ; devoir, charge ; 983.

nyttian, ge-nyttian, av. gen. et acc., use ; se servir de ; 6088, etc.

O

of, prep., av. dat., from ; de ; 73, etc.

ofer, prep., (1) av. acc., over; sur ; 19, etc., (2) av. dat., over ; sur ; 956, etc.

ōfer, m. fo., shore ; rivage ; 2741.
ofost, f. fo., haste ; hâte ; 510, etc.
oft, adv., often ; souvent ; 7, etc.
ō-hwǣr, ō-wēr, adv., anywhere ; n'importe où : 3472, etc.
ombeht, ombiht, m. fo., servant ; serviteur, officier ; 571, etc.
ōmig, adj, rusty ; rouillé ; 5522.
on, an, prep., (1) av. dat. (lieu et temps), on, in ; sur, dans, 80, etc., (2) av. acc., into ; dans, dedans ; 1013, etc.
on-cȳth(th) f. fo., distress ; détresse ; 2839.
ond, conj., and ; et ; 1197, etc.
ond-long, and-long, adj., livelong ; qui dure toute une vie ; 4226, etc.
ond-swaru, f. fo., answer ; réponse ; 705, etc.
ōnettan, v. fa., hasten ; se hâter ; 610, etc.
on-gēan, prep., av. dat., against, at ; contre, à ; 2061, etc.
onlīc-nes, f. fo., likeness ; ressemblance ; 2701.
on-sǣge, adj., fatal ; fatal ; 4962.
on-sȳn, an-sȳn, f. fo., sight ; vue, aspect ; 499, etc.
on-weald, m. fo., possession ; propriété ; 2082.
openian, v. fa., open ; ouvrir ; 6108.
ōr, neut. fo., beginning ; origine ; 2076, etc.
ord, neut. fo., point, front ; point, front ; 1107.
ōretta, m. fa., warrior ; guerrier ; 3063.
or-leg, neut. fo., battle, war ; bataille, guerre ; 2653, etc.
or-thonc, or-thanc, m. fo., skill ; habileté ; 807, etc.
oruth, neut. fo., breath ; souffle ; 5110.
oth, prep., av. acc., until ; jusqu'à ce que ; 4794.
ōther, adj., pron. et num., the other ; l'autre, le second ; 1010, etc.
oththe, conj., (1) or ; ou ; 563 ; (2) and ; et ; 4945.

R

rǣcan, v. fo., intrans., reach ; atteindre ; 1112.
rædan, v. fo., et fa., (1) intrans., decree, décréter ; 5.712 ; (2) trans., possess ; posséder ; 4108.
rǣran, a-rǣran, v. fa., exalt ; exalter, élever ; 3404.
rǣs, m. fo., rushstorm ; éclat, tempête ; 2249.

rǣsan, ge-rǣsan, v. fa., race, rush ; courir, se précipiter ; 5674.
ræst, f. fo., rest ; repos, lit ; 278, etc.
rǣswa, m. fa., leader ; chef ; 120.
rāsian, v. fa., find ; trouver ; 4561.
rēafian, be-reafian, v. fa., reave, rob, plunder ; voler, piller 1425.
rēcan, v. fa., av. gen., care ; avoir souci de ; 863.
reccan, v. fa., relate, tell ; rapporter, dire ; 182, etc.
reced, neut. fo., house ; demeure, maison ; 818.
regnian, rēnian, v. fa., prepare, adorn ; préparer, orner ; 1547.
rēofan, be-reofan, v. fo., deprive ; priver de, voler ; 5858.
reordian, v. fa ; speak ; parler ; 6050, etc.
rēotan, v. fo., weep ; pleurer ; 2751.
restan, v. fa., cease ; cesser ; 3711.
rīce, neut. fo., realm ; royaume ; 1716.
rīce, adj., rich ; riche, puissant ; 618, etc.
rīcsian, rīxian, v. fa., reign ; régner ; 286, etc.
rīdan, ge rīdan, v. fo., ride ; conduire, chevaucher ; 467, etc.
riht, neut. fo., right ; droit ; 287, etc.
rīman, v. fa., (rime) number ; compter ; 118, etc.
rinc, m. fo., man ; homme, guerrier ; 1434, etc.
rīsan, a-rīsan, v. fo., arise ; se lever ; 4802, etc.
rodor, m. fo., sky ; ciel ; 617, etc.
rōf, adj., brave ; brave, renommé ; 1358, etc.
rond, rand, m. fo., shield ; bouclier ; 1305, etc.
rōwan, v. fo., row, swim ; ramer, nager, 1019.
rūm, m. fo., room ; chambre ; 5377.
rūn, f. fo., (rune) council ; conseil ; 342, etc.
rȳman, ge-rȳman, v. fa., (1) make roomy, prepare ; aménager, rendre spacieux ; 979. (2) make room ; faire place à ; 6171.

S

sacan, v. fo., strive ; s'efforcer de ; 873, etc.
ge-sacan, v. fo., gain by strife ; obtenir à la lutte ; 2001.
on-sacan ; v. fo., (1) avec acc. pers., et gén. chose., attempt a persons'life ; attenter à la vie de ; 3881. (2) avec acc. chose, et dat. pers., refuse ; refuser ; 5904.

sacu, f. fo., strife; lutte, effort; 306, etc.
sadol, m. fo., saddle; selle; 2069, etc.
sæ, m. fo., et f., sea; mer; 1008, etc.
sæcc, f. fo., strife; lutte, effort; 1194; etc.
sæl, neut. fo., hall; salle; 614, etc.
sæl, m. fo., et f., (1) time, season; temps, saison; 1238, etc., (2) happiness; joie, bonheur; 1285.
sælan, v. fa., bind; attacher, lier; 450, etc.
on-sælan, v. fa., unbind; délier; 978, etc.
sælan, v. fa., happen; arriver, advenir; 2.500.
sæmra, adj., comp., worse; pire; 1899, etc.
sælan, v. fa., happen; arriver, advenir; 2.500, etc.
sæmra, adj., comp., worse; pire; 1899, etc.
sæne, adj., slow; lent; 2871.
sæl, m. fo., rope; corde; 601.
sand, neut. fo., sand; sable; 424, etc.
sang, m. fo., song; chant; 179, etc
sār, neut. fo., et f., pain, sore; peine, blessure; 1568, etc.
sāre, adv. sorely; douloureusement; 2503, etc.
sāwol, f. fo., soul; âme; 367, etc.
scacan, v. fo., shake, go; secouer, partir; 2242.
scādan, ge-scādan, v. fo., décide; décider; 3110, etc.
scadu-helm, m. fo., (shadow-helm) cover of night; ombre de la nuit; 1293.
scami(g)an, v. fa., be ashamed; avoir honte de; 2046.
scead, neut. fo., shade; ombre; 1417.
scealc, m. fo., marshal; maréchal (du palais); 1830.
scearp, adj., sharp; aigu, pointu; 573.
scēat, m. fo., (sheet) corner, région; coin, région; 1467.
sceatt, m. fo., money; monnaie; 3371.
sceatha, scatha, m. fo., (scather) foe: ennemi; 3602.
sceathan, ge-sceathan, v. fo., (scathe), injure; blesser, léser; 3770, etc.
scēawere, m. fo., spy, espion; 503.
scēawi(g)an, v. fa., av. acc. (shew) espy; espionner; 1680, etc.
sceft, m. fo., shaft; trait; 6231.
scencan, v. fa., (skink) pour out; verser; 986.
scēotan, ge-scēotan, of-scēotan, v. fo., avec acc., shoot, kill; tirer sur, tuer; 4633, etc.

sceran, ge-sceran, v. fo., (shear) cut ; couper ; 3052, etc.

sceththan, v. fa., av. dat., injure ; faire injure à ; 3028, etc

scīnan, v. fo., shine ; briller ; 3034, etc.

scinna, m. fa., devil ; démon ; 1871.

scip, neut. fo., ship ; vaisseau ; 602, etc.

scīr, adj., (sheer), bright ; brillant ; 642, etc.

scop, m., fo., (shaper) bard ; poète barde ; 179, etc.

scota, m. fa., (shooter), warrior ; guerrier ; 2045.

scrīfan, for-scrīfan, ge-scrīfan ; v. fo., (shrive), prescribe ; prescrire ; 212, etc.

scrithan, v. fo., glide ; glisser ; 1294, etc.

scucca, m. fo., demon ; démon ; 1871.

scūfan, be-scūfan, v. fo., av. acc., shove ; pousser avec force ; 429, etc., wīd-scūfan, v. fo., (wide-shove) scatter ; éparpiller, disséminer ; 1865.

sculan, v. fo. et fa., shall, be to, must, have to ; devoir être, être à, devoir, avoir à ; 48, etc.

scūr-heard, adj., (shower-hard), hardened by coldwater ; durci à l'eau froide ; 2059.

scyld, scyldan, m. fo., et fa., shield ; bouclier ; 648, etc.

scyldig, adj,, guilty ; coupable ; 3364, etc.

scyndan, v. fa., hasten ; se hâter ; 5136.

scȳne, adj., (sheen) beauteous ; beau ; 6028.

scyppan, v. fo., (shape) create ; créer : 156, etc.

scyppend, m. fo., creator ; créateur ; 211.

scȳran, v. fa., (make sheer) bring to light ; mettre en lumière ; 3875.

se, m., sēo, sīo, f., thaet, neut., adj. demon., the, that ; le, la ; 1007, etc.

sē, m., sēo, sīo, f., thaet, neut., pron., (1) pron. demon., that one, he ; celui-là, lui ; 4809, etc., (2) pron. rel., that, who, which, what ; qui, que ; 285, etc.

sealma, m. fa., chamber ; chambre ; 4915.

searo, neut. fo., armour ; armure ; 655, etc.

seax, neut. fo., dagger ; poignard : 3090.

sēcan, sēcean, ge-sēc(e)an, v. fa., seek ; chercher ; 1322, etc.

secg, m. fo., man ; homme ; 425, etc.

secgan, ā-secgan, ge-secgan, v. fa., say ; dire, déclarer : 1069, etc.

sefa, m. fa., mind, soul ; esprit, âme ; 98, etc.

sēft, adv. comp., softer; plus doucement; 5495.

segl, neut. fo., sail; traversée; 3.808.

segn, m. fo., et neut., sign, banner; signe, bannière; 2408, etc.

seldan, adv., seldom; rarement; 4054.

sele, m. fo., hall; salle; 162, etc.

self, adj. refl., self; se, soi; 1834, etc.

sellan, syllan, ge-sellan, v. fa., (sell) give; donner; 4316, etc.

sel-līc, syl-lic (= sed-lic), adj., rare, strange; rare, étrange; 2851, etc.

sēlra, adj. comp., better; meilleur; 1714.

semninga, adv., forthwith, straightway; en avant, en ligne droite; 1282, etc.

sendan, for-sendan, on-sendan, v. fa., send : envoyer; 26 etc.

sendan, v. fa., feast; fêter, festoyer; 1193.

sēoc, adj., sick; malade, mourant; 3205, etc.

seofon, adj. num., seven; sept; 1028, etc.

sēon, ge-sēon, geond-sēon, ofer-sēon, on-sēon, v. fo., see, see throughout; survey, look at; voir, voir à travers, surveiller, regarder; 456, etc.

seonu, f. fo., sinew; repli; 1628.

sēothan, v. fo., av. acc., seethe, brood over; couver; 376, etc.

sēowian, v. fa., sew; coudre; 806.

sess, m. fo., seat; siège; 5509, etc.

setl, neut. f. fo., seat; siège; 2464, etc.

settan, ā-settan, be-settan, ge-settan, v. fa., set, set down; établir, fonder; 647, etc.

sib(b) f. fo., peace; paix, alliance; 5197, etc.

sīd, adj., wide; large; 296, etc.

sīde, adv., wideley; largement 1434.

sīgan, ge-sīgan, v. fo., sink, fall; s'enfoncer, tomber; 2502, etc

sige-drihten, m. fo., victorious lord; prince victorieux; 778, etc.

sigel, m. fo., et neut., sun; soleil; 3927.

sigor, neut. fo., victory; victoire; 2036, etc.

sīn, adj., poss., his; son; 3014.

sinc, neut. fo., treasure; trésor; 161, etc.

sin-gal, adj., continuous; continu; 306.

sin-gala, adv., continually; continuellement; 378.

singan, ā-singan, v. fo., (song, sang) sing; chanter, résonner; 2846, etc.

; sittan, v. fo., sit; asseoir, s'asseoir; 4204; be-sittan, v. fo., (sit by) besiege; assiéger: 5867; for-sittan, v. fo., fail; manquer; 3531; ofer-sittan, v. fo., av. acc., abstain from; s'abstenir de; 3053; of-sittan, v. fo., av. acc., sit upon; s'asseoir sur; 3089; on-sittan, v. fo., av. acc., dread; craindre; 1187; ymb-sittan, v. fo., av. acc., sit round; s'asseoir autour; 1122.

sith, m. fo., (1) way, journey: route, voyage; 1058; (2), time, repetition: temps, répétition; 4.094, etc.

sīthian, v. fa., journey; voyager; 1438; for-sithian, v. fa., perish: périr; 3099.

siththan, sythhan, seothhan, adv., after, since; après, depuis; 283, etc.

slǣp, m. fo., sleep; dormir: 2502.

; slǣpan, v. fo., sleep; dormir; 1475, etc.

slēan; ge-slēan, of-slān, v. fo., av. acc., slay; tuer, massacrer; 216, etc.

slītan, v. fo., (slit) tear to pieces; mettre en pièces; 1476, etc.

slithe, adj., savage, dangerous; sauvage, dangereux; 366, etc.

smith, m. fo., smith; forgeron; 807.

smithian, be-smithian, v. fa., make firm by a smith'swork; forger, durcir; 1543.

snell, adj., brisk, keen; prompt, adroit; 5937.

snotor, snottor, adj., wise, prudent; sage, prudent; 403, etc.

snyrian, v. fa., hasten; se hâter; 799.

snythian, be-snythian, v. fa., deprive; priver de; 5844.

sōcn, f. fo, persecution; persécution; 3551.

somod, samod, adv., together; ensemble; 2423, etc.

sōna, adv., soon; bientôt; 242, etc.

sorgian, v. fa., care; avoir souci de; 897.

sorh, f. fo., sorrow; chagrin; 4.004, etc.

sōth, neut. fo., truth; vérité; 1059, etc.

sōthe, adv., truly; vraiment; 1043, etc.

spēd, f. fo., (speed) success; succès; 1739, etc.

spel(l), neut. fo., spell (story); histoire, conte; 4214.

sponnan, on-sponnan, v. fo., (unspan) loosen; lâcher; 5443.

spōwan, v. fo., impers., av. dat. pers., succeed; réussir; 6048.

sprecan, specan, ge-sprecan, v. fo., speak; parler; 1057, etc.

springan, æt-springan, on springan, v. fo., spring; s'élancer, jaillir; 36, etc.

stælan, v. fa., (1) institute; fonder; 2680; (2) avenge; venger; 4966.

stān, m. fo., stone, rock; pierre, rocher; 1768, etc.

stapol, m. fo., (staple), (1) column; colonne; 5433; (2) threshold; seuil; 1845.

starian, v. fa., stare, regarder fixement; 1986, etc.

stede, m. fo., (stead) place; place; 1963.

stefn, f. fo., voice; voix; 5102.

stellan, on-stellan, v. fa., institute; fonder; 4810.

stēpan, ge-stēpan, v. fa., exalt; exalter; 3432.

steppan, aet-steppan, ge-steppan, v. fo., step, march; s'avancer, marcher; 2802, etc.

stīg, f. fo., path; sentier; 638.

stīgan, ā-stīgan, ge-stīgan, v. fo., (sty) go, ascend; aller, monter; 422, etc.

stille, adj., still; tranquille, passif; 600, etc.

stīh, adj., stiff; épais; 3065.

stondan, standan, ā-stondan, æt-stondan, ge-stondan, v. fo., stand, stand up; se tenir, se tenir debout; 817, etc., for-stondan, for-standan, v. fo., withstand; résister à, défendre; 3098.

storm, m. fo., storm; orage; 2256, etc.

strǣt, f. fo., street; rue, voie; 637.

strēam, m, fo., stream; ruisseau 423, etc.

streng, m. fo., string; corde, 6229.

strengo, f. fo., strength; force; 2541.

strong, strang, adj., strong; fort; 3684, etc.

strūdan, v. fo., plunder; piller; 6347, etc.

strȳnan, ge-strȳnan, v. fa., obtain; obtenir; 5592, etc.

stund, f. fo., time, hour; temps, heure; 2846.

stȳle, neut. fo., steel; acier; 3065.

stȳman, be-stȳman, v. fa., wet; mouiller; 967, etc.

styrian, v. fa., (stir) disturb; troubler; 5.676.

sum, adj., some, one, a certain; quelque, un, quelqu'un, 6240, etc.

sund, m. fo., swimming, sea; action de nager, océan; 1009, etc.

sundur, adv., asunder; séparément; 4840.

sunne, f. fa, sun; soleil; 188, etc.

sunu, m. fo., son; fils; 686, etc.

sūth, adv., south; sud, du sud; 1709, etc.

swā, (1) adv. de manière et de degré, so, thus; ainsi: 691, etc., (2) adv. conj., as; comme; 58, etc., (3) pron. rel., which, who; qui, que; 197, etc., (4) conj., so that; de sorte que; 3015.

swāelan, be-swāelan, v. fa., scorch; griller; 6078.

swāpan, for-swāpan, v. fo., sweep away; balayer; 949.

— swarian, and-swarian, v. fa., answer; répondre; 679.

swāt, m. fo., (sweat) blood; sang; 2572.

sweart, adj., (swart) black, dark; sombre, noir; 333.

swebban, ā-swebban, v. fa., put to sleep, kill; endormir, tuer;

swēg, m. fo., sound; son; 1281.

swegel, neut. fo., sky; ciel; 1713.

swelan, v. fo., (sweal), burn; brûler; 5422.

swelgan, for-swelgan, v. fo., swallow up; avaler; 4156.

sweltan, v. fo., die; mourir; 3234, etc.

swencan, ge-swencan, v. fa., molest, strike; molester, frapper; 3019.

sweorcan, for-sw(e)orcan, v. fo., grow dark; s'obscurcir; 3471.

sweord, swurd, swyrd, neut. fo., sword; sabre, glaive, épée; 1072, etc.

swerian, for-swerian, v. fo., swear; jurer; 1602.

swīcan, ge-swīcan, v. fo., fail, diappear; manquer, disparaître; 2920, etc.

swift., adj. swift: rapide; 4523.

swīgian, v. fa., be silent; demeurer silencieux: 9397.

swimman, swymman, ofer-swymman, v. fo., swim; nager; 3247, etc.

swingan, v. fo., swing; balancer; 4528.

swīth, swȳth, adj., strong; fort; 381, etc.

swīthan, ofer-swīthan, v. fo., et fa., overcome; vaincre; 3534; etc.

swylc, adj. pron., such, such as, as; tel, tel que, comme; (1) (*talis*); such; tel; 1158; (2) (*qualis*); such as; tel que; (3) (talis..... qualis); such... as; tel... quel...; 2498.

swylce, (1) adv., as well as: aussi bien que; 226; (2) adv. conjonc., as; comme; 1507.

swylt, m. fo., death: mort; 2510, etc.

symbel, neut. fo., feast; fête, banquet; 1122, etc.

sym(b)le, adv., always; toujours; 4895, etc.

syngian, v. fa., sin; pécher; 4878, etc.

synn, f. fo., sin ; péché, crime ; 2.510.
syrwan, be-syrwan, v. fa., ensnare ; capturer ; 320.
syththan, v. fa., avenge ; venger ; 3206.

T

tācen, neut. fo., token ; gage ; 281, etc.
tæcan, ge-tæcan, v. fa., teach ; enseigner ; instruire; 623, etc.
talian, v. fa., tell ; dire, raconter; 1059.
tēar, m. fo., tear ; larme ; 3741, etc.
tela, adv., well ; bien ; 1890, etc.
tellan, v. f., tell ; dire ; 1581, etc.
tēon, at-ēon, ge-tēon, v. fo., (tug) draw, take, take off ; tirer, prendre, arracher ; 1102, etc.
tēon, v. fa., av. acc., adorn, provide ; orner, munir de ; 86, etc.
tīd, f. fo., (tide), time ; temps ; 292, etc.
tīdan, ge-tidan, v. fa., betide ; arriver à ; 122, etc.
tīr, m. fo., glory ; gloire ; 3306, etc.
tīthlan, v. fa., impers., av. gen., grant ; accorder ; 4563.
tō, prep. av. dat., to, at, for ; à, pour ; 56, etc.
tō, adv., (1) to, thereto ; à, là ; (2) too, trop de ; dev. adj., et adv.; 266, etc.
tō-gaedre, adv., together ; ensemble ; 5256.
tō-geanes, tō-genes, prep., av. dat. towards, against ; vers, contre ; 3084.
tō-middes, adv., in the midst ; au milieu ; 6276.
torn, neut. fo , anger, rage ; colère, rage ; 4798.
treddian, tryddian, v. fa., intrans., tread, go ; fouler, aller; 1444, etc.
treōw, f. fo., (troth) truth ; vérité ; 2137.
treōwan, v. fa., av. dat., (trow) trust ; avoir confiance ; 2331.
trūwian, v. fa., av. gen. ou dat., trust, believe ; croire ; 5078, etc.
twæfan, ge-twæfan, v. fa., av. dat. pers., gen. ch., divide ; séparer, diviser ; 953, etc.
twæman, ge-twæman, v. fa., av. acc. pers., gen. ch., sever ; séparer ; 1928, etc.
twēgen, m., twā f., et neut., num., twain, two ; deux ; 2321, etc.
twelf, num., twelve ; douze ; 6344.

tyhtān, on-tyhtan, v. fa., entice ; exciter à ; 6167.
tȳn, num., ten ; dix ; 6312, etc.

D. et P. runiques = TH

thā : (1) adv., then ; alors ; 6 ; (2) adv. rel. ou conj., av. indic., when, as, since ; quand, comme, depuis que ; 401, etc.
thær, (1) adv. there ; là ; 64, etc., (2) adv. rel., where ; où ; 2011, etc.
thaes, adv., (1) therefore ; ainsi ; 1794, etc., (2) thaes the, conj., as, because ; comme, parce que ; 2699, etc.
thaet, conj., that ; so that ; que, de sorte que ; 124, etc.
thafian, v. fa., av. acc., consent to ; consentir à ; 5922.
thanc, m. fo., thanks, content ; remerciements, grâces, contentement ; 1850, etc.
thankian, v. fa , thank ; remercier, 1244, etc.
the, partic. rel. indecl., who, that, which ; qui, que, après sē, sēo ; 1.000, etc.
thē, pron. pers., thee ; toi ; 1041, etc.
the, conj., (1) because ; parce que ; 971, etc., (2) that, so that ; que, ainsi que ; 481, etc.
thēah, conj., av. subj., though ; quoique ; 405, etc.
thearf, f. fo , need ; besoin, nécessité ; 401, etc.
(ge)-thearfian, v. fa., necessitate : exiger, commander ; 2200,
thearle, adv., hard ; durement ; 1114.
thēaw, m. fo , (thew) custom ; coutume ; 355.
theccean, v. fa., (thatch) cover ; couvrir ; 6025, etc.
thegn, m. fo., thane ; thane, comes ; 810, etc.
thenc(e)an, v. fa., think, intend ; penser, avoir l'intention de ; 708, etc.
thenden, conj., av. indic. ou subj., while ; tandis que ; 59, etc.
thēnian, v. fa., av. dat , serve ; servir ; 1105.
thēod, f. fo., people ; peuple, nation ; 1280, etc.
thēof, m. fo., thief ; voleur ; 4543.
thēon, on-theon, ge-thēon, v. fo., succeed ; réussir ; 16, etc.
thēow, m. fo., slave ; esclave ; 4443.
thes, thēos, this, adj. démon., this ; ce, cet ; 824, etc.
thicg(e)an, v. fo., av. acc., seize, take ; saisir, prendre ; 2014, etc.

thīn, adj., poss., (thine), thy ; tien ; 4258.

thing, neut. fo., thing ; chose ; 813, etc.

thingan, v. fa., determine, appoint ; déterminer, nommer à ; 3873.

thingian, v. fa., (1) speak ; parler à, s'adresser à ; 3683 ; (2) compound ; composer, ordonner ; 311, etc.

this, pro. démon., this ; ce cet ; 578, etc.

tholian, v. fa , (thole) endure ; endurer, supporter ; 1658, etc.

thon, adv., then ; alors ; 4842.

thonne, adv., then ; alors, 751, etc.

thonne, conj., (1) while ; tandis que ; 46, etc., (2) than ; que, (compar.) 88, etc.

thrāg, f. fo., time ; temps ; 108, etc.

thrēat, m. fo., troop, band ; troupe ; 8, etc.

thrēatian, v. fa., threaten ; menacer ; 1114.

thrēo, thrīo, num. neut., three ; trois ; 4343, etc.

thrīngan, for-thringan, ge-thringan, v. fo., intrans., throng ; accourir ; 5916, etc.

thrōwian, v. fa., suffer ; souffrir ; 5207.

thrym(m) m. fo., might ; force ; 3833.

thrȳth, f. fo , strength ; force ; 982, etc.

thū, pron pers., thou ; tu ; 702, etc.

thunian, v. fa., thunder, rattle ; gronder ; 3809.

thurfan, v. fo., et fa., need ; avoir besoin ; 885.

thurh, prep. av. acc., through ; à travers ; 1111, etc

thus, adv., thus ; ainsi ; 858, etc.

thūsend, neut. fo., thousand ; mille ; 6095.

thyder, adv. thither ; là ; 6167, etc.

thyncan, thincean, v. fa., av. dat. pers., seem ; sembler, paraître ; 2861.

thyrs, m. fo., giant ; géant ; 855.

thȳstru, f. fo., darkness ; obscurité ; 174.

thȳwan, v. fa., oppress ; opprimer ; 3651.

U

ufan, adv., from above ; d'en haut ; 3000, etc.

ufera, adj. compar., later ; plus tard ; 4396, etc.

ūhte, f. fa., dawn ; aube ; 252, etc.
un, nég. dev. adj., un-blithe, adj., joyless ; sans joie ; 260, etc.
unc. pro. pers., us two ; nous deux ; 1075, etc.
under, prép., (1) av. dat. (repos) ; under ; sous ; 2408 ; (2) av. acc. (mouvement et même sens) ; 3101, etc.
under, adv., beneath ; en dessous ; 4422.
unnan, v. fo., et fa., grant, will ; accorder, vouloir ; 1000, etc.
ūp, adv., up ; en haut ; 256, etc.
ūre, pron. pers., gén., of us ; de nous ; 2771, etc.
ūt, adv., out ; hors de ; 430, etc.
ūth-genge, adj., escaping ; fuyant ; 4242.

W

wacan, v. fo., wake, arise ; éveiller, s'éveiller, se lever ; 119, etc.
wacian, v. fa., watch ; veiller ; 1313, etc.
wadan, thurh-wadan, v. fo., wade, go ; aller ; 439, etc.
waecnan, v. fa., intrans., waken, arise ; s'éveiller, se lever ; 170.
waed, n. fo., sea, wave ; mer, vague ; 1011, etc.
wæfre, adj., expiring ; expirant ; 4835, etc.
waegnan, be-waegnan, v. fa., offer ; offrir : 2386.
wæl, neut. fo., entr. fréquem. en comp., slaughter ; massacre, cadavre ; 890.
wæpen, neut. fo., weapon ; arme ; 581, etc.
wær, f. fo., compact, treaty ; accord, traité ; 2194, etc.
waestm, m. fo,, growth, form ; accroissement, forme ; 2703.
waeter, neut. fo., water, sea ; eau, mer ; 186, etc.
wāg, m. fo., wall ; mur ; 1983.
wanian, v. fa., (1) intrans., diminish ; diminuer ; 3213 ; (2) trans diminish ; diminuer ; 2774.
wānigean, v. fa., lament ; pleurer, se lamenter ; 1568.
warian, v. fa., guard, inhabit ; garder, habiter ; 2494.
waroth, m. fo., shore ; rivage ; 466.
wē, pron. pers., we ; nous ; 1, etc.
wēa, m. fa., woe ; malheur ; 295, etc.
weal(l), m. fo., wall ; mur ; 650, etc.
wealdan, v. fo., av. dat, gen., wield ; gouverner ; 879.
Wealdend, Waldend ; God ; Dieu, 33, etc.

weallan, v. fo., boil: bouillir; être agité; 1026, etc.
weard, f. fo., ward, watch; veille, garde; 608, etc.
weardian, v. fa., ward, guard; garder, veiller; 210, etc.
weaxan, ge-weaxan, v. fo., wax, grow; 132, etc.
wecc (e)an, tō-weccan, v. fa., wake up; éveiller; 6044, etc.
weder, neut. fo., weather; temps; 1087, etc.
wegan, v. fo., bear; porter; 6026; aet-wegan, v. fo., carry off; emporter; 2937; ge-wegan, v. fo., fight; combattre; 4796, etc.
wel(l) adv., well; bien; 371, etc.
welig, adj., rich; riche; 5210.
wēn, f. fo., expectation; attente; 764, etc.
wēnan, v. fa., av. gen., (ween) expect; attendre; 313, etc.
wēndan, v. fa., intrans., (wend) turn; tourner; 627, etc.
wenian, be-wenian, bi-wenian, v. fa., honour; faire honneur à; 2176.
weorc, neut. fo., work; tache, œuvre; 148, etc.
weorce, adj., grievous; pénible; 2836.
weorpan, v. fo., (warp); (1) av. acc. cho., throw; jeter; 3061; (2) av. acc. pers., et gen. cho., sprinkle; étinceler; 5578; ofer-weorpan, v. fo., stumble; trébucher; 3.081.
weorth, neut. fo., worth; valeur, prix; 4988.
weorth, adj., worthy, honoured: considéré, honoré; 3625.
weorthan, v. fo., become; devenir; 5048, etc.
ge-weorthan, v. fo., (1) intrans., become, be; devenir, être; 6118; (2) trans., agree about, settle; s'accorder sur, disposer; 3988; (3) impers. av. gen., seem, seem good; sembler sembler bon; 4047.
weorth-mynd, f. fo., worship, honour; culte, honneur; 16, etc.
weotian, v. fa., prepare; préparer; 3869; be-veotian, be-witian, v. fa., observe; observer; 4420.
wer, m. fo., man; homme; 210, etc.
wered, neut. fo., beer; bière; 986.
werian, be-werian, v. fa., guard, defend; garder, défendre; 901, etc.
wērig, adj., av. gen ou dat., weary; las; 1153.
werod, weorod, neut. fo., troop; troupe; 1296.
wesan, v. irreg., be; être; 541, etc.
wēsten, neut. fo., waste; désert; 2530.
wīc, neut. fo., (wick) dwelling; demeure; 250, etc.

wīcan, ge-wīcan, v. fo., intrans., weaken, give way ; faiblir, céder ; 5254, etc.

wīcg, neut. fo., horse ; cheval 2799, etc.

wīd, adj., wide; large; 4024, etc.

wīf, neut. fo., wife; femme, épouse ; 4236, etc.

wīg, m. fo., (1) war, battle; guerre, bataille ; 46, etc., (2) valour, valeur, action d'éclat ; 697, etc.

wīgan, v. fo., fight ; combattre ; 5014.

wīht, neut., being, creature ; être, créature ; 240, etc.

willa, m. fa., will ; volonté ; 1246, etc.

willan, v. irreg., will ; vouloir ; 685, etc.

wīn, neut. fo., wine; vin ; 2466.

wind, m. fo., wind ; vent ; 433, etc.

windan, v. fo., intrans et trans., wind ; tourner, s'élever ; 414, etc.

wine, m. fo., friend ; ami ; 60, etc.

winter, m. fo., year ; année ; 1026, etc.

wīs-dōm, m. fo., wisdom : sagesse ; 697, etc.

wīsian, v. fa., show ; montrer ; 800, etc.

wita, m. fa., counsellor ; conseiller ; 314, etc.

witan, v. fo., et fa., know ; connaître ; 5035, etc.

with, prep., av. dat. ou acc., with : avec ; 304, etc.

wlitan, v. fo., look ; regarder ; 3144.

wlonc, wlanc, adj., proud ; orgueilleux ; 662, etc.

won, wan, adj., dark ; sombre ; 1404, etc.

word, neut. fo., word ; parole ; 1740, etc.

worn, neut. fo., multitude ; multitude ; 4228, etc.

worold, f. fo., world ; monde ; 2124, etc.

wraec, neut. fo., exile; exil ; 340, etc.

wrecan, v. fo., av. acc., drive out ; éconduire ; 846, etc.

wudu, m. fo., wood ; bois ; 2836, etc.

wuldor, neut. fo., glory ; gloire ; 34, etc.

wund, f. fo., wound ; blessure ; 5422.

wundor, neut. fo., wonder ; étonnement ; 3018, etc.

wunian, v. fa., dwell, remain ; habiter, rester ; 568, etc.

wyrcan, v. fa., work ; faire, achever ; 184, etc.

wyrd, f. fo., (weird), fate ; destin ; 910, etc.

wyrdan, v. fa., destroy ; détruire ; 2674.

wyrm, m. fo., worm ; dragon ; 2860, etc.

wyrt, f. fo., root ; racine ; 2728.

Y

yfel, neut. fo., evil ; mal ; 4188.

ylde, elde, m. pl. fo., men; hommes; 300, etc.

yldo, f. fo., (eld) old age; âge avancé ; 140, etc.

ymb, ymbe, prep. av. acc., about ; autour de, aux environs de; 1014, etc.

yppe, f. fa., throne; trône; 3630.

yrfe, neut. fo., heritage; héritage; 6102, etc.

yrmtho, f. fo., misery ; misère ; 4 010, etc.

yrre, neut. fo., anger: colère; 1422, etc.

ȳth, f. fa., wave ; vague; 92, etc.

ȳthan, v. fa., destroy; détruire ; 842.

ȳwan, ēawan, ēowan, v. fa., (1) trans., show ; montrer ; 5668 ; (2) intrans., appear ; apparaître ; 3476, etc. ; ge-ȳwan, ge-ēawan, v. fa., present ; présenter, offrir, mettre en avant ; 2388.

LAVAL. — IMPRIMERIE L. BARNÉOUD ET Cie.